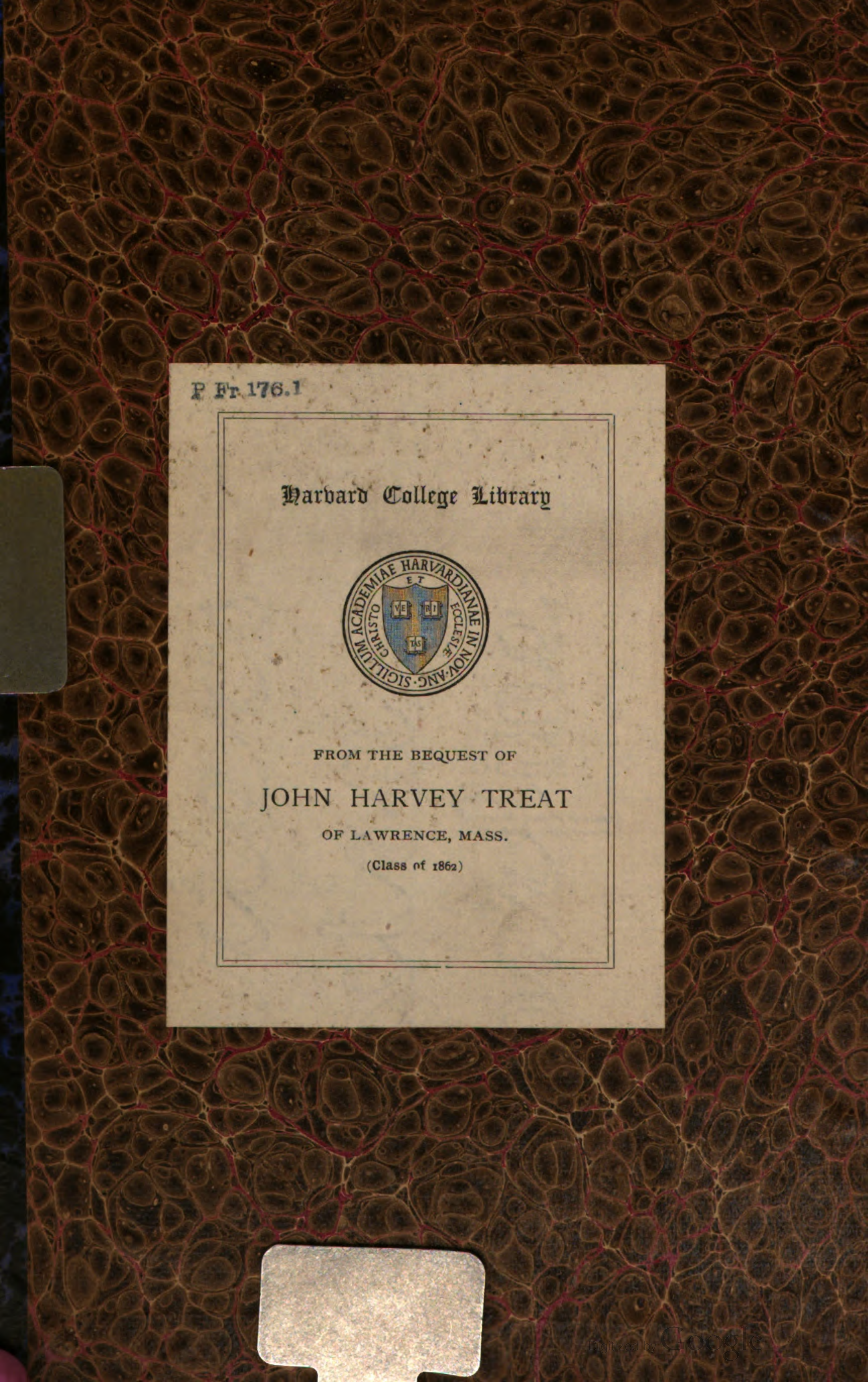
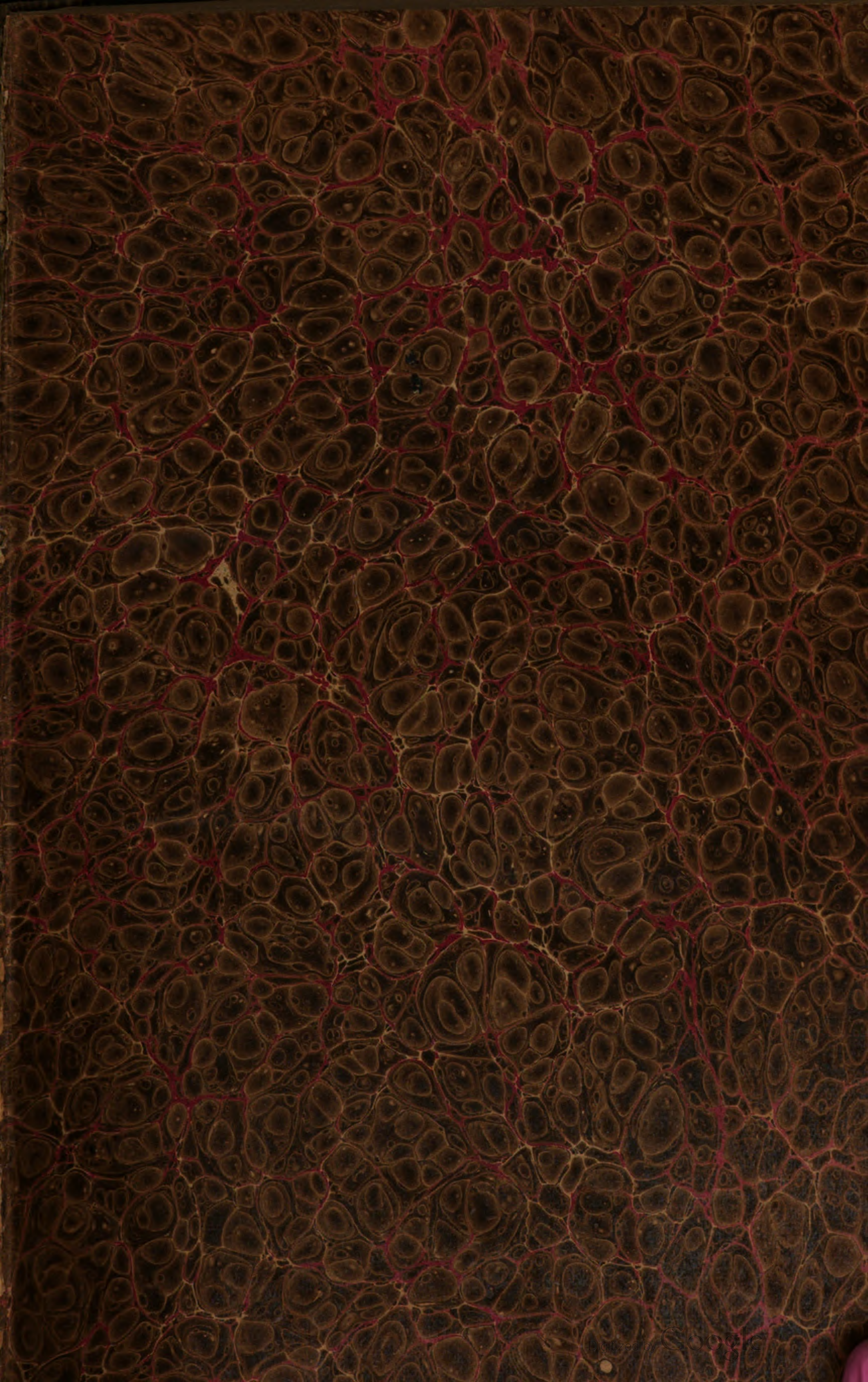

WIDENER
HN X48P 0


P Fr 176.1
Harvard College Library
CHRISTO ET ECCLESIAE
SIGILLUM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV·ANG·
VE RI TAS
FROM THE BEQUEST OF
JOHN HARVEY TREAT
OF LAWRENCE, MASS.
(Class of 1862)



ETUDES

RELIGIEUSES, HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

PARIS. — IMPRIMERIE VICTOR GOUPY, RUE GARANCIÈRE, 5.

ÉTUDES

RELIGIEUSES, HISTORIQUES

ET LITTÉRAIRES

PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

NOUVELLE SÉRIE. — TOME NEUVIÈME

PARIS

AU BUREAU DE LA REVUE

15, RUE DE TOURNON, 15

ET CHEZ AUGUSTE DURAND, RUE CUJAS, 7. (Ancienne rue des Grès-Sorbonne.)

1866

LA

MISSION DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE

CONFÉRENCE

PRÊCHÉE AUX ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN

LE 4 DÉCEMBRE 1865 [1]

MESSIEURS,

Comment me défendrais-je d'un sentiment de joie et d'admiration en présence du spectacle que vous m'offrez? Tandis qu'en France et dans une grande partie du monde, nos universités catholiques n'ont pu encore se relever de leurs ruines, j'ai sous les yeux celle de Louvain, ressuscitée de nos jours et dépassant déjà son ancienne gloire ; je la vois plus que jamais dévouée aux intérêts de l'Eglise et de son chef ; je la trouve, autant qu'à aucune autre époque de sa vie séculaire, adonnée aux fortes études, riche de savoir et d'hommes éminents, fréquentée par l'élite de la jeunesse belge et même étrangère ; car comment n'accourrait-on pas volontiers à une de ces rares oasis où la science sacrée fleurit encore, quand elle dépérit presque partout, faute de soins et de culture? Messieurs, n'eussiez-vous rien fait autre chose que de lui donner, sur vôtre sol, un peu d'espace, de lumière et de chaleur, j'aimerais à reconnaître en vous une haute intelligence des besoins

[1] Au commencement du mois dernier, un de nos collaborateurs a donné aux élèves de l'*Université catholique* de Louvain une série de Conférences, qui ont attiré un nombreux concours. Il a consenti à nous communiquer la première, qui était comme le programme des suivantes. Nous l'offrons aujourd'hui aux lecteurs des *Etudes*.

(*Note de la Direction.*)

de notre temps; je proclamerais votre institution un des plus grands bienfaits accordés par la providence à notre siècle.

Mais l'enseignement théologique est loin de se trouver ici dans l'isolement. Toutes les autres facultés, groupées autour de cette faculté principale, lui forment un glorieux cortége, et ce cortége vient encore de s'accroître [1]. Il est consolant d'entendre toutes les sciences parler la même langue; il est beau de les voir, étrangères à ces conflits que font naître entre elles les passions et les préjugés, marcher d'un même pas et avec un admirable ensemble à la conquête de la vérité complète, qui doit un jour, nous l'espérons, rallier enfin tous les esprits.

Messieurs, en vous félicitant de votre œuvre, puis-je oublier que celui à qui on en doit surtout le réveil, n'est plus là pour recueillir des louanges auxquelles il avait droit plus que tout autre? L'année qui touche à son terme a été marquée par un grand deuil [2], et ce n'est point seulement ici que la douleur en a été vivement ressentie. Car, si votre Université perdait en Mgr de Ram son premier recteur et une de ses plus grandes lumières, l'Église catholique pleurait en lui un homme éminent et un esprit supérieur; tous nous regrettions cette vaste érudition mise au service d'une activité et d'un dévoûment sans bornes; tous nous accordions un juste tribut d'éloges à ce zèle à la fois si modéré et si ardent, à cette initiative puissante, mais toujours dans la mesure, à cet ensemble de dons et de ressources, qui lui avaient fait une dignité personnelle plus haute encore que celle à laquelle il se trouvait élevé, après l'avoir créée lui-même.

Nous avons donc uni nos larmes aux vôtres; mais nous avons aussi partagé votre joie et votre consolation, lorsque, pour remplir cette place restée vide, les suffrages unanimes de l'épiscopat belge ont appelé l'homme qui d'avance y était

[1] En 1865, une école des mines a été adjointe aux facultés de théologie, de droit, de médecine, de philosophie, des lettres et des sciences, qui existaient déjà à Louvain.

[2] Mgr de Ram, recteur magnifique de l'Université de Louvain, est mort le 18 mai 1865.

désigné dans la pensée de tous ; parce que nul n'était mieux préparé à ce grand poste par sa prudence comme par son savoir, et que nul n'y devait être porté par d'aussi universelles sympathies. Laissez-moi vous dire, Monseigneur [1], que j'ai tressailli, comme bien d'autres, en entendant de loin l'écho de ces acclamations qui accueillaient vos premières paroles, et qui, de votre début, faisaient déjà un magnifique triomphe. Et lorsque, peu après, on vint m'adresser de votre part cette invitation dont je me tiens honoré, tout aussitôt j'ai compris votre dessein qui est d'établir ici, de plus en plus, la religion comme le centre et le fondement de toutes choses ; acceptant vis-à-vis de cette nombreuse jeunesse le mandat que me confiait votre cœur paternel, j'ai espéré que votre pensée inspirerait la mienne, et que ma faiblesse serait soutenue par votre force pour ne pas rester trop au-dessous de cette grande tâche.

Dès lors, Messieurs, pouvais-je hésiter un instant sur le sujet à traiter dans nos conférences ? A une époque agitée, comme celle où nous vivons, alors que tout est lutte au dedans et au dehors, la jeunesse catholique n'a-t-elle pas à remplir une mission importante ? C'est à elle qu'appartient l'avenir. C'est à elle aussi qu'appartient le présent, dans une certaine mesure. Elle est, j'ose le dire, la grande force sur laquelle Dieu compte pour le triomphe de sa cause et pour celui de son Eglise, pour le bien de nos sociétés et pour le salut du monde.

Quels sont en nous les éléments de cette force ? Quelles en doivent être les principales manifestations ? En d'autres termes, qu'est-ce qui la constitue, et comment faut-il l'exploiter ? questions capitales, dont il convient de nous préoccuper avant tout. Essayons d'y répondre dès aujourd'hui d'une manière générale, en nous plaçant non pas sur les hauteurs d'une spéculation abstraite, mais à un point de vue actuel et pratique ; c'est la voie à suivre pour arriver à une juste idée de la vocation qui nous est faite et des efforts qu'elle nous demande.

[1] Mgr Laforêt, créé successeur de Mgr de Ram, par les évêques de Belgique, avec l'approbation de N. S. P. le pape Pie IX.

LA MISSION DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE.

I

La jeunesse catholique puise sa principale force dans les principes implantés en elle par l'éducation, qui ont germé et grandi au fond de sa conscience.

Vous n'ignorez pas, Messieurs, la puissance que donnent à un homme d'inébranlables convictions. C'est un terrain ferme sur lequel il marche sans crainte; c'est le roc solide, où il peut bâtir, où il établira les assises d'un édifice durable. Hors de là, point d'unité dans la vie, parce qu'elle est chancelante ; rien que de flottant, d'éphémère, de mal assuré dans la conduite, parce que tout y est construit en l'air ou sur un sable mouvant qui fuit et se dérobe.

Voilà l'immense supériorité qui se révèle tout d'abord à nos yeux en ceux qui, comme nous, ont des croyances arrêtées et un immuable symbole. Voyez nos adversaires; à quelque parti qu'ils se soient d'ailleurs ralliés, ils n'ont, dans la question religieuse, que des hésitations et des doutes; toujours incertains et agités, emportés tour à tour par des doctrines ennemies et contradictoires, où voulez-vous qu'ils se réunissent, si ce n'est peut-être dans la négation? Mais la négation, surtout quand elle est radicale, n'offre pas un lieu de repos; ce n'est que le vide où l'esprit reste suspendu, non sans frayeur de l'abîme; souvent par un suprême effort, il se cramponne à quelques saillies de vérité, il essaye l'un après l'autre des points d'appui instables, auxquels il se rattache et qui retardent sa chute, tant qu'enfin il faut bien que la pesanteur naturelle d'une intelligence qui n'est plus équilibrée l'emporte entièrement, et que, n'ayant pas où poser le pied, elle roule de négations en négations jusqu'au gouffre d'un complet scepticisme.

C'est alors qu'on entend des assertions étranges, qui, dans la bouche de la jeunesse surtout, ont un accent effrayant de cynisme et font rougir l'impiété elle-même ; paroles souillées de boue et tachées de sang, qu'on n'écoute pas sans horreur : car elles sont un triste symptôme des doctrines qui travaillent notre siècle comme des maladies qui le rongent.

Assurément, Messieurs, il est d'heureuses inconséquences

pour enrayer ce mouvement et le retenir sur la pente rapide où il allait être entraîné. Dieu merci, tous ceux qui ne partagent pas nos croyances, n'en sont pas arrivés pour cela aux dernières limites de l'erreur ; ils n'ont pas renoncé à la vérité, ils ne désespèrent pas de la lumière. Mais dites-moi cependant si, le jour où ils se sont séparés de nous, un ébranlement général ne s'est pas opéré dans l'ensemble de leurs idées, si leur esprit n'est pas assez semblable à ces contrées fréquemment désolées par les tremblements intérieurs du sol, où l'on ne construit qu'avec terreur et d'une manière précaire, parce qu'on n'a pas foi en l'avenir et qué chaque heure peut amener un affreux cataclysme.

Vous autres, Messieurs, vous habitez une région toute différente et qui n'est sujette ni à ces soubresauts imprévus, ni à ces soudains affaissements. Vous ne ressemblez pas au navire dont l'ancre s'est brisée au sein de la mer et ne saurait dominer la tempête ; la vôtre a rencontré un fond solide ; et, parce qu'elle y demeure fortement attachée, vous pouvez bien sans doute vous sentir secoués par le flot bouillonnant, mais non pas être emportés à la dérive, ni avoir à craindre le naufrage.

C'est ce que j'appelle votre premier avantage, votre première bénédiction et comme votre première béatitude. Laissez-moi saluer ici avec vous cette vérité catholique, qui vous apparut radieuse, dès les premières lueurs de votre vie raisonnable, qui, depuis lors, n'a fait que croître en éclat dans votre esprit, à mesure qu'avec l'œil de la réflexion, vous la considériez de plus près et que vous pénétriez plus profondément dans son essence ; tous les jours l'étude l'affermit en vous ; et si Dieu donne à quelques-uns le regard de l'aigle, pour contempler, sans en être éblouis, ses mystérieux rayons, ceux-là croyons-le bien, seront les plus constants à la confesser, les plus ardents à la poursuivre et aussi les plus intrépides à la défendre.

Je dis à la défendre, car le siècle où nous avons à vivre, et que nous devons aimer avec ses défauts comme avec ses vertus, nous fait, il faut bien l'avouer, une condition toute nou-

velle. Pour nos pères, la vérité catholique était un héritage incontesté; ils en jouissaient sans crainte d'être troublés dans leur possession, sans danger d'être évincés de ce qu'ils regardaient comme le legs le plus précieux de leurs ancêtres. Aujourd'hui rien de plus discuté que ce droit; vous ne pouvez le conserver sans combat; et de là naît pour vous un devoir glorieux, je veux dire celui d'être armés pour sa défense.

Dernièrement un illustre évêque de notre France, faisant l'éloge d'un grand homme et d'un chrétien héroïque, nous parlait de ces évolutions rapides, variées, de cette nouvelle tactique militaire que les expéditions d'Afrique ont apprise à nos régiments [1], parce que, Messieurs, c'est l'ennemi qui fait le soldat, c'est le besoin de la guerre qui crée la stratégie, comme c'est lui aussi qui suscite les grands capitaines. Ah! Voilà pourquoi j'espère beaucoup de mon siècle, et voilà pourquoi, en particulier, jeunes gens chrétiens, j'attends beaucoup de vous. Car enfin, n'est-il pas vrai que vous avez été au feu de bonne heure, et que vous vous êtes trouvés sur le champ de bataille, presque aussitôt que vous avez appris à vous connaître? C'est une guerre d'une nature nouvelle, me dit-on; tant mieux! nous varierons nos exercices et nous perfectionnerons, sans les abandonner, nos vieilles méthodes. Aujourd'hui le moment est venu pour vous de tremper vos armes et de les polir. Elles porteront d'autant plus juste et frapperont d'autant plus fort, que vous aurez mieux apprécié le but à atteindre et l'ennemi à combattre.

Chose étonnante, Messieurs, ce sont les alliés naturels de la religion qu'on a cherché à corrompre et à tourner contre elle! La science donne d'elle-même la main à la foi : on vous le disait dernièrement avec trop d'éloquence pour que j'aie besoin d'y revenir [2]; eh bien! on s'efforce de débaucher la science et de la compromettre en des hostilités qui répugnent à son caractère. Les uns la conduisent dans le champ de l'histoire, la forcent à dire ce qu'elle ne sait pas et à déposer ce qu'elle

[1] Oraison funèbre du général de La Moricière, par Mgr l'évêque d'Orléans.
[2] Discours de Mgr Laforêt à l'occasion de son installation.

n'a pas vu; d'autres la transportent dans l'immensité de l'espace ou la font descendre dans les profondeurs de la terre, pour chercher, soit dans la région des mondes en formation, soit dans la cendre des générations éteintes, une contradiction aux récits bibliques. Aussitôt qu'ils croient l'avoir rencontrée, ils se lèvent triomphants et ils viennent nous dire : Vous ne pouvez plus marcher avec nous, la science vous condamne et vous renie. Soyez chrétiens, à la bonne heure, mais à la condition de renoncer aux investigations scientifiques et de vous résoudre, de gaîté de cœur, à l'ilotisme de l'intelligence.

Vous semble-t-il, Messieurs, que le parti soit acceptable? Etes-vous résignés d'avance à ne plus compter pour rien en ce monde, parce que vous y gardez votre foi, à n'avoir plus le droit de penser, parce que vous vous appelez catholiques? Ah! vous êtes venus ici pour regarder en face cette science contemporaine, qu'on prétend à tort mettre en opposition avec nous. Quand l'étude vous aura livré ses secrets, vous n'aurez pas de peine à discerner ce qu'on lui impute et ce qui lui appartient, ce qu'elle avoue et ce qu'elle repousse; non la science ne blasphème pas, si on ne lui fait violence, mais, pour la ramener à son naturel, il faut avoir fait connaissance avec elle, il faut être entré dans sa familiarité.

Messieurs, tel est le but éminemment utile de votre institution. Ici la science est catholique, parce qu'elle ne s'arrête pas en chemin, parce qu'elle ne se heurte pas à des détails, qui lui feraient perdre de vue l'ensemble des choses; mais que, s'élevant à des horizons plus larges, elle saisit à la fois et le point de départ et le terme, et les harmonies du monde visible et celles qui le relient au monde surnaturel, et la valeur de la raison, tant qu'elle demeure dans sa sphère, et son impuissance, quand elle aborde ce qui est au-dessus de sa portée. Honneur immortel à ceux qui les premiers ont établi, pour le pays tout entier, ce vaste foyer de lumière! Honneur à ceux qui, appelés à prendre leur place et s'inspirant de leur esprit, continuent aujourd'hui cette grande œuvre! Honneur aussi à vous, jeunes gens, à vous qui sentez la nécessité de fortifier votre foi par la science, à vous qui vous préparez à l'apos-

lat par le travail; ah! poursuivez, ne vous lassez pas : la cause que vous servez mérite bien ces efforts ; et la victoire qui vous attend vous dédommagera amplement de ces fatigues comme de ces sacrifices.

Peut-être d'autres hostilités surgiront encore. Peut-être viendra-t-on vous dire qu'un catholique ne saurait être l'homme de son temps ; que les aspirations des peuples déposent contre nous, que les besoins qui se révèlent aujourd'hui de toutes parts ne sauraient sympathiser avec ces formes vieillies, auxquelles l'esprit traditionnel nous assujettit et nous enchaîne. Messieurs, je ne suis pas monté dans cette chaire pour y faire asseoir avec moi une idée politique ; mais je parle dans un pays où les catholiques ont largement fait preuve qu'ils comprennent les nécessités modernes et qu'ils savent leur donner satisfaction ; je parle à une époque où l'Eglise a montré plus d'une fois que l'esprit de conciliation ne lui fait pas défaut, tant qu'on ne lui demande pas des concessions qui répugnent à sa conscience ; je parle dans une Université dont j'ai lu la belle devise ; et cette devise n'a pas séparé ce qui ne doit jamais l'être dans notre cœur. Oui, Messieurs, *Religion*, *Science*, *Patriotisme* : que ce soit là notre cri de ralliement et comme la formule complète de notre symbole. Que ces trois grandes affections, qui se fortifient l'une l'autre, bien loin de se nuire, et qui ne sauraient être divisées sans une saignante blessure, croissent et grandissent chaque jour dans les rangs de la jeunesse catholique ; qu'elles soient, pour ainsi dire, son âme, et la noble expression de sa vie. Nous serons forts contre ceux qui n'aiment pas le pays ou qui l'aiment mal ; forts contre ceux qui ne veulent de la science qu'amoindrie par l'esprit de système et mutilée par la négation ; forts contre ceux qui rejettent la religion et qui peut-être pour cela nous détestent. Messieurs, la haine n'a jamais rien fondé dans le monde ; seul l'amour est créateur, seul il est tout-puissant ; et c'est au triple amour dont je parle qu'appartient irrévocablement l'avenir des nations modernes.

Toutefois, jeunes amis, en cultivant cette science qui doit être l'ornement de vos croyances et leur ferme rempart, il y a deux

écueils opposés à craindre et vous me permettrez de vous les signaler.

Et d'abord, la science a naturellement une indépendance d'allures qu'exagèrent les tendances ou les prétentions de notre temps. Après avoir réformé tant d'idées qu'elle s'était faites du monde, de sa nature, de sa constitution, elle finit par vouloir redresser la révélation elle-même ; et, parce qu'elle a corrigé, dans la sphère des opinions humaines, une foule de notions fausses, elle s'imagine corriger aussi l'immuable vérité. De là cette licence des esprits, contre laquelle, à plus d'une reprise, l'autorité ecclésiastique a cru devoir nous prémunir ; de là ces confusions étranges du domaine sacré et du domaine profane, ces empiètements d'une philosophie incrédule dans les questions religieuses ; cette orgueilleuse prétention de la raison à tout connaître et à tout expliquer ; cette haine de l'élément traditionnel érigée en principe, et cet amour de la nouveauté arboré en drapeau ; de là enfin, cette scissión profonde avec l'humanité des temps antérieurs, et même ce mépris absolu de l'humanité contemporaine attachée encore au vieux dogme. Je n'aurais garde, Messieurs, de vous dénoncer un pareil esprit s'il n'avait en quelque sorte empoisonné l'air que nous respirons, s'il n'avait créé tout autour de nous une atmosphère épaisse, qui nous enveloppe et dont nous subissons, bon gré, mal gré, les influences délétères ; nés dans les brouillards du doute, immergés dans les vapeurs du scepticisme, nous y avons puisé je ne sais quel tempérament raisonneur, toujours porté à la négation hardie ou à l'affirmation audacieuse ; et, parce que c'est là un des grands dangers de ce siècle, plus que jamais nous avons besoin que la religion vienne nous mettre en main le fil conducteur qui prévient les égarements, que du doigt elle nous indique les périls, que de son flambeau divin elle éclaire notre route. Ah ! Messieurs, sachons-le, notre indépendance consiste à lui obéir ; car, si l'erreur est un esclavage, le seul affranchissement possible c'est la vérité ; celui-là n'accepte pas la servitude qui regarde l'astre du jour et marche à ses rayons bienfaisants ; et de même celui-là n'abdique pas sa pensée, qui se tourne vers l'Eglise, pour lui en de-

mander la direction ; aussi, quel que soit le sujet de nos études, quelles que puissent être les clartés que nous pensons entrevoir ou les éclairs subits que le travail fait jaillir autour de nous, ne perdons jamais de vue le phare de l'enseignement chrétien ; c'est lui qui nous montre les écueils où nous irions nous briser ; c'est lui qui nous signale la voie à tenir pour aborder sûrement au rivage de la lumière et de la liberté.

S'il y a, pour la jeunesse catholique, une cause de ruine dans cette fièvre d'indépendance qui travaille aujourd'hui les esprits, n'y aurait-il pas aussi un principe d'affaiblissement et de division, dans certaines idées trop exclusives qui élèvent parfois un mur de séparation entre les frères ? N'est-il jamais arrivé, Messieurs, que nous ayons transformé en dogmes nos opinions personnelles ou même nos simples impressions ? N'aurions-nous pas parfois ajouté au *credo* que nous formulions pour nous-mêmes et que nous imposions aux autres, des articles qu'il ne contient pas, ou qui du moins n'ont pas le même droit à se faire accepter ? Je parle de nous, qui sommes vos devanciers, et non pas de vous, jeunes gens, à peine encore montés sur la brèche. S'il était vrai que ceux qui y ont paru les premiers n'eussent pas toujours fait assez large la part de cette liberté que l'Evangile nous accorde, vous profiteriez de nos fautes et de nos erreurs. Vous ne serez pas de ceux qui voudraient faire passer sur les intelligences un inexorable niveau, les réduire aux proportions d'une impossible uniformité et leur imposer un joug qui, pour employer un langage sacré, n'a pu être porté ni par nous-mêmes, ni par nos pères. Non, elles ne mettront point obstacle à l'unité catholique ces franches et nobles discussions, qui donnaient aux écoles d'autrefois tant d'éclat et tant de vie. L'espace ouvert aux intelligences, dans les limites de la foi, est assez vaste pour qu'elles s'y meuvent à l'aise, et pour que les opinions diverses s'y puissent rencontrer sans froissement. Parce que, dans l'interprétation du dogme ou de la morale, tous ne battent pas le même sentier, ils n'en vont pas moins au même but, ils n'en appartiennent pas moins à la même armée. Laissez chaque phalange se ranger sous le drapeau qui lui est propre

et arborer les couleurs qu'elle préfère ; quand même elles vous sembleraient aller en sens inverse, elles n'ignorent pas à quel point elles doivent se rejoindre; au jour du combat, vous les retrouverez côte à côte s'appuyant mutuellement, obéissant au même signal, et, dans un même esprit d'immolation, luttant à l'envi pour le triomphe des intérêts catholiques.

Vous le voyez, ce sont nos principes qui font notre force, pourvu que nous n'y mêlions pas nos passions mesquines, et pourvu que nous serrions nos rangs autour de cette colonne immobile, qui n'est autre que l'Eglise et l'autorité du pontife romain. Mais parce que, de leur nature, ces principes sont féconds et productifs, il ne nous suffit pas de les professer ; avec eux il nous faut ce qui en est la mise en œuvre et la traduction extérieure. L'action catholique, car c'est d'elle que je parle, a des formes très-diverses et des développements très-variés. Je me borne à indiquer sommairement l'apostolat qui convient surtout à la jeunesse.

II

C'est une erreur de croire que ceux-là seulement travaillent pour leur pays, qui sont actuellement placés sur le théâtre éclatant mais périlleux de la vie publique. Sans sortir des conditions d'une existence privée, n'est-il pas une influence qui rayonne au loin ? n'est-il pas une attitude qui dépasse la sphère restreinte où se meuvent les intérêts individuels, et qui peut s'élever jusqu'à la hauteur d'un service social ? Voilà ce qui entre dans votre mission dès aujourd'hui.

Premièrement, Messieurs, vous avez à accomplir ce que j'appellerai le service social de l'exemple. Rien n'en égale la force, soit qu'on le considère comme une vivante démonstration de la vérité, soit qu'on veuille apprécier la puissance d'attraction qui y est contenue. Quand vous aurez prouvé, par tout l'ensemble de votre vie, que le jeune homme peut être chaste, sans cesser d'être aimable, qu'il peut se montrer tempérant, réglé, sans rien perdre de ses joies ni de son entrain naturel, vous n'aurez pas, sans doute, détruit autour de vous

la passion, mais plus d'une fois vous l'aurez forcée à rougir d'elle-même. Vous l'aurez amenée à croire à la vertu, à sa possibilité, à ses attraits, à son bonheur ; peut-être vous la conduirez, dans un moment de calme, à vous porter envie et à désirer de marcher sur vos traces.

Or pensez-vous que ce service soit peu de chose, devant ces doctrines désolantes, qui sapent la morale chrétienne, en la représentant comme un idéal chimérique, placé au-dessus des forces humaines ; devant ces découragements des âmes, qui désespèrent de la vertu et absolvent, comme une impérieuse nécessité, les plus déplorables faiblesses ? Quel démenti à ces lâches théories que l'exemple d'une moralité irréprochable, à l'âge même où les passions fermentent ! Quel remède à ces affaissements du caractère chrétien, que le spectacle d'une pureté qui se conserve intacte, à travers les séductions multipliées !

Et quand ce spectacle ne sera plus une exception, mais, en quelque sorte, un fait ordinaire et normal ; quand une jeunesse compacte, nombreuse, présentera de toutes parts l'admirable tableau d'une foi qui grandit en présence des négations, d'une vie qui demeure sans souillure, au sein même de la corruption du monde, qui dira l'effet produit par cet apostolat ? Qui pourra exprimer l'action de cette prédication muette, il est vrai, mais mille fois plus éloquente que tous nos discours ? Point de préjugés qui ne tombent, point d'incrédulité qui ne doive être par là réduite au silence. Heureuse la contrée qui possédera dans son sein ces éléments de vie et qui verra s'épanouir devant ses yeux ces magnifiques espérances !

Jeunes gens qui les avez entre vos mains, de grâce, ne les dissipez pas. Ne laissez pas se perdre ces garanties, n'étouffez pas ces promesses dans leur germe et dans leur fleur. Vous êtes, je l'ai dit, la force vive de l'avenir, et la patrie a les yeux sur vous. Jeune encore, elle n'en est pas moins déjà affaiblie par ses luttes et actuellement en proie à de cruelles souffrances. Au milieu des douloureuses préoccupations qui l'assiégent, elle vous conjure de venir à son secours, en fermant ses plaies, en inoculant dans ses veines un sang nouveau, en la consolant dans ses tristesses, en la rassurant dans ses alar-

mes. Grande et chère image de la patrie en deuil, non, ce ne sera pas en vain que nous vous aurons évoquée au milieu de cette ardente jeunesse? S'il vous faut des sacrifices, ils sauront les imposer à leur cœur; s'il vous faut la propagande de l'exemple et la prédication silencieuse de la vertu, ils sont là, et vous pouvez compter sur eux ; aujourd'hui vos soldats par leur attitude courageuse en présence du vice; demain vos champions et vos sauveurs par leur fermeté en présence des systèmes désastreux qui vous menacent.

Messieurs, la parole est le reflet de la vie en même temps que sa naturelle expansion ; c'est l'étincelle électrique qui communique la flamme aussi bien qu'elle transmet la pensée ; instrument de vie ou de mort, que Dieu a remis en nos mains; levier puissant pour agir sur les individus et sur les multitudes; n'est-ce pas elle qui élève ou qui abaisse, elle qui bâtit ou qui accumule les ruines, elle qui exerce une active propagande et qui se fait le véhicule rapide des idées, elle, en un mot, qui se transforme successivement en arme offensive ou en arme défensive, qui devient un bouclier ou un glaive, selon le besoin du moment et selon la volonté qui la met en œuvre. Surtout la parole du jeune homme, cette parole vive, colorée, ardente, n'a-t-elle pas, dans les cercles où elle se fait entendre, une puissance qui subjugue, un charme qui fascine? Or, dites-moi, quel est le feu qui en jaillit : est-ce celui qui éclaire ou celui qui allume l'incendie? Vous avez à votre disposition cette force, l'avez-vous mise au service de la vérité, de la vertu? Votre parole est-elle apprise à se tenir constamment dans des régions salubres? A-t-elle horreur de ces matières malsaines, dont le contact ne pourrait manquer de la souiller; et, au lieu de se traîner sur le limon de la terre, prend-elle des ailes pour s'élancer vers les cimes immaculées? Ou bien encore a-t-elle des flèches ardentes pour pénétrer les cœurs et y faire entrer avec elle l'amour de tout ce qui est pur, de tout ce qui est chaste?

Messieurs, j'ai écouté la parole du jeune homme, et trop souvent elle m'a paru perdre de vue la mission qui lui est assignée. Au lieu de semer la vertu, elle semait la dégrada-

tion; au lieu de multiplier les antidotes et de propager la vie, elle répandait le venin et causait la mort. Les relations sociales n'étaient pour elle que l'occasion d'un commerce funeste, où, tantôt active comme un poison et tantôt tranchante comme une épée, elle se dressait partout en ennemie du bien, immolant les principes, se jouant des mœurs, faisant aux âmes de profondes et souvent d'inguérissables blessures.

Ici, j'en suis sûr, rien de pareil. La parole parmi vous a une pudeur, une retenue, qui la préserve de ces périls. Elle tient à honneur de se conserver sans reproche; et semblable à la colombe de l'arche, elle craindrait de s'arrêter, ne fût-ce qu'en passant, sur la corruption. Son programme est celui que traçait l'apôtre, lorsqu'il disait aux premiers fidèles : Tout ce qui est vrai, tout ce qui est chaste, tout ce qui est juste, tout ce qui est saint, tout ce qui est aimable et d'un irréprochable renom, la vertu sous toutes ses formes, la science avec la gloire qui l'accompagne, voilà l'objet de vos pensées [1]. Et voilà aussi, Messieurs, le sujet légitime de vos discours. Certes, si un jour vous êtes appelés à vous faire entendre sur un plus vaste théâtre; si, comme d'autres qui se sont formés ici, vous devez paraître à la tribune pour y défendre des intérêts sacrés, ou monter dans la chaire, pour y proclamer les vérités éternelles, votre parole nourrie dans ces habitudes de modestie et de tempérance, ne sera nulle part dépaysée; on la reconnaîtra aisément à sa franchise comme à son élévation, à sa limpidité comme à sa noblesse; elle aura je ne sais quelle fraîcheur naïve, je ne sais quel inimitable accent d'honnêteté et de candeur, auquel ne pourra jamais atteindre la parole qui s'est trouvée, ne fût-ce que pour un temps, en commerce avec le vice. Aussi, quand il n'y aurait pas tant d'autres considérations, d'un ordre supérieur, je vous dirais encore : Soyez chastes, si vous voulez que votre parole soit un jour puissante; et, puisque c'est aujourd'hui la grande force qui mène le monde, sa-

[1] Quæcumque sunt vera, quæcumque pudica, quæcumque justa, quæcumque sancta, quæcumque amabilia, quæcumque bonæ famæ, si qua virtus, si qua laus disciplinæ, hæc cogitate. (Phil., IV. 8.)



chez faire de la vôtre un service social, en l'enrôlant de bonne heure sous le drapeau de la vérité.

Enfin, Messieurs, il y a une troisième et dernière prérogative, qui fait partie de votre mission et que je ne puis passer sous silence. Dites-moi : quelle est la grande rédemption de ce siècle, le remède providentiel aux maladies contemporaines, et encore, la révélation la plus populaire de l'esprit chrétien aux yeux des multitudes? N'est-ce pas la charité, avec ses formes multiples et ses œuvres si bien appropriées au caractère de notre temps? N'est-ce pas l'apostolat de l'amour chrétien, prenant entre ses bras ce grand blessé qui s'appelle la société du XIX[e] siècle, pansant l'une après l'autre ses plaies, où il répand l'huile et le vin, à l'exemple du samaritain de l'Évangile, réchauffant au foyer de son cœur ce peu de vie souffreteuse qui y reste encore, et ranimant, à force de soins, ce souffle déjà haletant qui menaçait de s'éteindre.

Oui, plus on considère le spectacle donné par notre époque, plus on se persuade que telle est la démonstration évangélique qui lui est propre ; plus on sent qu'il y a là une vertu secrète qui contient en germe tout l'avenir, et qui doit peu à peu ramener à la foi les populations égarées. Or, dans cette puissante initiative, que la charité a prise de nos jours, la jeunesse catholique a une large part.

Ce n'est pas sans émotion que je la vois, à Paris, par exemple, se rendre avec empressement à tous les appels qui lui sont faits, sacrifier volontiers le plaisir pour l'apostolat, consacrer le jour du repos, le seul que lui laissent bien souvent les cours et les travaux de la semaine, non pas à la récréation ou à la promenade, mais à la visite des pauvres familles, dont elle enregistre les besoins, à l'encouragement des apprentis et des jeunes ouvriers, avec qui elle passe de longues heures, se mêlant à leurs amusements comme à leurs prières, partageant leurs jeux comme leurs études ; tout cela pour moraliser, pour édifier, pour retenir par le seul lien de l'affection et le prestige d'un charme innocent, un âge exposé à toutes les tentations et d'avance ouvert à tous les vices ; ou bien encore, recueillir l'enfant abandonné de nos montagnes, le savoyard, le ramo-

neur, et, après l'avoir débarrassé de la couche épaisse d'ignorance qui le recouvre, en faire peu à peu l'enfant de la civilisation chrétienne; d'autres fois, pénétrer dans ces quartiers ignobles, fermés depuis longtemps à toute âme honnête, en forcer l'entrée, non sans péril, à l'aide du seul dévoûment; non-seulement s'y faire admettre, mais y introduire bientôt à sa suite le prêtre avec le sacrement, la religion avec les bénédictions qu'elle apporte et les secours dont elle est la dispensatrice; Ah! Messieurs, lorsqu'on écrira cette histoire de la charité, au siècle où nous vivons, parmi tous les miracles qu'il faudra relater, ceux-là assurément auront leur place; une belle page est réservée à la jeunesse catholique portant dans la conquête des âmes quelque chose de sa fougue, de son entrain, de sa gaîté; sautant comme à plaisir par-dessus des barrières qui auraient arrêté d'autres courages, enlevant comme à l'assaut d'imprenables positions, et entraînant dans son mouvement irrésistible ceux-là mêmes qui s'étaient peut-être opposés à ses projets; heureuse, du reste, de trouver sa propre conservation dans l'exercice de son zèle; car, vous le savez, aujourd'hui toute vertu revêt nécessairement une forme apostolique, et, plus que tout autre, le jeune homme, pour être chrétien, a besoin d'être soldat; c'est en vain qu'il espère se sauver lui-même, s'il ne cherche à sauver ses frères, parce que, bon ou mauvais, la lutte est dans sa vie, l'expansion dans ses amours, le besoin de propagande dans ses idées; c'est une machine de guerre montée pour le combat : toute la question est de savoir dans quel camp elle se trouve et quel est le signal auquel elle va obéir.

Messieurs, cette question ne m'embarrasse pas : je vois trop clairement la position que vous avez prise. Si je ne me trompe, vous êtes de la race de ces hommes par qui doit s'opérer le salut d'Israël. Voilà pourquoi je me réjouis de vous voir nombreux, et pourquoi je me félicite de vous trouver forts. Oui, Messieurs, vous l'êtes en vertu de ces principes semés dans votre esprit dès le jeune âge, mais qui grandissent et se développent ici, sous l'influence des leçons qui vous sont données; vous l'êtes par votre exemple, soit que

vous agissiez collectivement, comme une armée rangée en bataille; soit que, dispersés dans le pays, vous vous souteniez mutuellement, comme autant de tirailleurs habiles, que l'intervalle mis entre eux n'a pas désunis, bien qu'il ait étendu leur action sur un plus vaste espace; vous l'êtes par votre parole toujours efficace pour le bien, du moment qu'elle s'abstient de ce qui est mal; vous l'êtes enfin par votre charité, et par les œuvres de zèle auxquelles elle vous applique.

Telle est la gloire de la jeunesse catholique et telle est sa force. Mais, vous l'avez compris, pour que cette force se soutienne et qu'elle s'augmente, il lui faut une consécration que la religion seule peut lui donner; et c'est elle qui vous convoque en ce moment, par ma bouche, à ces réunions fraternelles, où nous ne craindrons pas d'envisager de front nos devoirs, de signaler les obstacles qui s'opposent à leur accomplissement et les moyens qui nous peuvent aider à en triompher.

Vous y viendrez, Messieurs, non pas pour chercher ce que je ne chercherai pas moi-même, je veux dire ces miroitements de la parole, derrière lesquels se cache bien souvent l'absence de la pensée; mais pour y chercher la vérité utile et salutaire, cette vérité amie de votre jeunesse, qui veut la protéger sous son égide, l'envelopper dans son manteau et la couvrir, en quelque sorte, de ses baisers maternels; car elle a pour votre âge des tendresses spéciales et des sympathies privilégiées. Puissé-je en être auprès de vous l'interprète fidèle! Puissions-nous tous, à son école, comprendre de plus en plus la vocation que Dieu nous a donnée, et ce qu'attendent justement de nous, pour prix de leurs sacrifices, la religion, la science et la patrie.

A. Matignon.

DES

ORIGINES DU CHRISTIANISME

ET

DE LA RELIGION DE ZOROASTRE

Jésus-Christ est tout dans le monde, non-seulement aux yeux du chrétien qui l'adore, mais aussi pour l'historien qui, sans se borner à enregistrer des faits, essaye de les embrasser dans leur ensemble et de s'en rendre compte. L'homme de foi le voit poindre à l'aurore des siècles, comme une lumière qui va croissant d'âge en âge, jusqu'au plein jour de l'Evangile. C'est l'histoire conçue d'après la Bible, sur le plan de saint Augustin et de Bossuet. Ce plan se résume en ces trois mots de saint Paul : « Jésus-Christ était hier ; il est aujourd'hui, et il sera dans les siècles. » Le penseur qui s'isole de la révélation, et ne veut reconnaître dans l'établissement du règne du Sauveur qu'un produit des causes naturelles, ne peut au moins se défendre d'un étonnement profond, quand il met en regard le monde qui l'a précédé, et le monde qui l'a suivi. Thèbes et Memphis, Ninive et Babylone, Athènes et Rome sont de grands noms, et réveillent le souvenir de civilisations brillantes. Chacune de ces sociétés a eu son cachet particulier de noblesse et d'éclat. A certains égards nous ne les avons pas surpassées. Qu'avons-nous fait qui égale la solide grandeur des pyramides, des colosses qui couvrent l'Egypte, et de ses obélisques monolithes ? La religion a laissé l'empreinte de sa majesté jusque dans ces ruines superbes qui ne furent pourtant que des temples d'idoles, et dans cette écriture sacrée dont la richesse monumentale semble vouloir le disputer à son importance historique. Qu'avons-nous produit dans les arts qui surpasse les chefs-d'œuvre de la Grèce, où la nature idéale et la

nature réelle viennent s'unir et se fondre dans une plus juste mesure, dans une plus harmonieuse proportion, pour exprimer la grâce et la beauté?

Et toutefois ces cités et ces empires n'ont été dans leurs jours les plus brillants que des sépulcres blanchis. Quelques fleurs épanouies sur le sol recouvraient et dissimulaient mal l'infection, la pourriture et les vers. Partout au sein du pouvoir et de l'opulence, régnaient le faste, l'insolence, l'égoïsme et les raffinements de la volupté. Les pauvres étaient méprisés, les faibles opprimés, les trois quarts du genre humain dans la servitude, et au-dessus des esclaves, entre eux et les maîtres de la terre, se rangeait une interminable série d'êtres à double face, qui s'affaissaient sous le poids de leur charge, et le faisaient sentir au-dessous d'eux : flatteurs et serviles envers les hommes qui les dominaient, fiers et arrogants envers ceux d'un moindre rang. Vous diriez une vaste machine près de se détraquer, dont les pièces mal assorties se heurtent avec un bruit strident. Le fer pousse le fer, l'airain frappe sur l'airain, sans aucun souci des cris déchirants qui s'entremêlent, et du fracas épouvantable qui va suivre. De cette société sans entrailles parce qu'elle était *sans Dieu*, *sans Christ*, *sans espérance*[1], ôtez encore Abraham, Moïse et les prophètes ; niez l'intervention miraculeuse de la Providence dans la Judée, effacez les pages de l'Ancien Testament qui reposent l'âme par l'annonce d'un avenir meilleur, vous ne ferez que rendre la nuit plus sombre, et les origines du christianisme plus inexplicables.

Car enfin, il est vrai que ce vieux monde a été changé, que les désirs les plus dissolus, les passions les plus effrénées ont subi le joug, que les peuples les plus barbares ont été adoucis, que des idées plus pures, plus élevées, plus généreuses ont germé partout, et que ces idées, trop faibles par elles-mêmes pour dominer le tumulte des sens et l'agitation des multitudes emportées, sont pourtant devenues maîtresses non-seulement des esprits, mais des mœurs. L'humilité chrétienne s'est associée dans l'individu au respect de soi et à la con-

[1] Sine Christo, spem non habentes, et sine Deo in hoc mundo. *Ephes.*, II, 12.



science de sa haute destinée. La famille fondée sur l'idée du devoir, de la fidélité, du dévoûment et du sacrifice à ce qui est faible, a enfanté des prodiges. Non-séulement la femme et l'enfant, mais aussi l'esclave ont repris leur place au soleil. La propriété s'est affermie avec le principe d'hérédité, conséquence naturelle de la société domestique, et condition nécessaire à sa conservation. Il parut impossible de refuser à l'esclave un certain droit à la terre, dès qu'il eut reçu de Jésus-Christ celui de se former une famille. Il devint serf ou colon, premier pas, et ce pas fut immense, vers un affranchissement plus complet. Ce qu'il y eut d'admirable, c'est que cette transformation s'opéra sans bruit, sans secousse, par un progrès d'autant plus sûr qu'il était moins violent. Charlemagne, grand législateur, l'avait préparée de loin, en combinant ses efforts avec ceux du corps ecclésiastique pour supprimer dans la loi civile les dernières traces du divorce et du mariage païen. Et quel charme dans l'intérieur de ces familles, où le respect le plus affectueux répondait à l'autorité la plus douce! Le paganisme n'a rien de pareil. Jamais il n'eût composé un livre comme celui de Tobie, où chacun peut lire un modèle et une peinture anticipés de la vie domestique sous l'évangile. L'infirmité humaine s'y montre encore, avec ses contrastes et ses taches légères. Mais quelle admirable droiture! Quelle ravissante simplicité! La vie se passe à bien faire sous le regard de Dieu. Elle n'est pas à l'abri de la souffrance; jamais on ne l'estime malheureuse. L'âme froissée trouve un délicieux rafraîchissement dans des affections aussi vives que pures et délicates. La tendresse pour les siens n'ôte rien du dévoûment pour les pauvres, mais plutôt l'ennoblit et le dilate. Tant le service de Dieu met de largeur et de force expansive dans les âmes!

Sanctifiées et unies ensemble par un lien plus fort que l'intérêt propre, ces diverses sociétés particulières, en formant l'État, lui donnent le nerf, la vigueur et la stabilité, sans le corrompre et l'isoler par ce patriotisme étroit, dur, exclusif, qui fut l'apanage des sociétés païennes. Loin de là, les États chrétiens se rattachaient entre eux par le sentiment de la fra-

ternité universelle, et par un droit des gens si humain que les républiques anciennes ne l'avaient pas même entrevu. A l'âge héroïque des martyrs, à l'époque brillante des docteurs, à l'influence des grands noms et des grands caractères, succédait ainsi une ère plus obscure, une influence plus uniforme, plus partagée sans être moins efficace. L'Eglise, comme une mère vigilante et tendre, couvrait de sa protection toute l'Europe. Sa voix puissante et respectée tantôt apaisait les querelles, calmait les ressentiments et les colères ; tantôt, en face du péril, ranimait les courages endormis et refoulait les flots de la barbarie musulmane, prêts à l'engloutir. Elle inspirait les lois sages, couvrait l'Europe d'institutions charitables pour le soulagement de toutes les misères, entretenait ou réveillait le goût des lettres, défrichait le sol, et le fécondait par le labeur de ses moines. Aucun besoin public ou particulier n'échappait à sa maternelle sollicitude ; parmi tant de nations soumises à ses lois, pas une seule brebis qui n'eût son pasteur ; pas une plaie qui ne rencontrât une main amie pour la panser. Ces faits sont avoués équivalemment par les détracteurs du moyen âge ; quelque sombre tableau qu'ils en aient tracé, en négligeant les résultats généraux pour s'appesantir sur des désordres partiels, tous ont reconnu l'immense supériorité de la civilisation chrétienne sur les civilisations antiques. Nos libres penseurs eux-mêmes se sont empressés de saluer dans Jésus-Christ le plus insigne bienfaiteur du genre humain, et de lui dresser une statue, après avoir renversé ses autels ; se flattant, mais en vain, de racheter par là la honte de leur apostasie.

Voilà le fait qu'il faut expliquer. Il est d'autres miracles qu'on a trouvé commode d'attribuer à la supercherie, ou de convertir en mythes. Ici le mythe est impossible. Il s'agit d'un événement qui domine l'histoire, remplit le monde, et resplendit comme le soleil. Je ne m'étonne donc pas que tant d'essais se soient produits depuis Gibbon pour éclairer les causes d'un si prodigieux effet. Essais infructueux, incapables de satisfaire les esprits droits et réfléchis ; essais discordants qui se renversent les uns les autres, et se condamnent par leur multi-

plicité même. On recommence sans cesse un édifice qui s'écroule au fur et à mesure qu'on le bâtit.

Il y a peu d'années qu'une tentative de ce genre se produisit avec un éclat inaccoutumé. Toutes les trompettes de la renommée retentirent du bruit que faisait un livre, fameux avant qu'il eût paru. Chacun voulut le lire, et la curiosité piquée lui fit un succès que Voltaire aurait envié. Mais les pages peu serrées du célèbre volume ne demandaient ni beaucoup d'effort ni beaucoup de temps pour qu'on en pénétrât le fond, et le désenchantement se faisait vite ; pas assez vite, ce semble, au gré de l'auteur. Car, pour abréger le travail, il abrégea le volume.

Il est vrai que nous n'avons encore que le quart de sa démonstration ; et nous risquons fort de n'en avoir jamais que la moitié. L'ouvrage complet devrait en effet se composer de quatre livres, et l'auteur ne sait, nous dit-il, « s'il aura assez « de vie et de force pour remplir un plan aussi vaste. » Il sera content, s'il lui est donné de traiter la seconde partie avec autant d'ampleur et de profondeur que la première. Son raisonnement restera donc suspendu en l'air, et il n'aura pas la peine de conclure.

L'aveu est naïf. M. Ernest de Bunsen n'a pas eu tort de le prendre au mot, et de chercher lui-même par une autre voie la conclusion tant désirée. Je ne sais s'il sera plus heureux, ni s'il satisfera tout le monde. Mais je puis nommer quelqu'un qu'il a ravi. M. Émile Burnouf vient de pousser un cri d'admiration, et d'initier la France, toujours en retard, à la grande découverte faite et publiée de l'autre côté de la Manche [1].

En réalité, c'est une explication plutôt rajeunie que nouvelle. Ce qu'elle a de neuf se borne à préciser les contours. On avait déjà tenté de rattacher le christianisme à Zoroastre,

[1] UN ESSAI D'HISTOIRE RELIGIEUSE, *Revue des Deux-Mondes*, 1er décembre 1865. *Les origines du christianisme d'après M. Ernest Bunsen.* L'ouvrage analysé dans cet article a pour titre : *The hidden wisdom of Christ*, etc. (La doctrine secrète du Christ, et la clé de la science, ou histoire des Apocryphes.) 2 vol. in-8°. London, 1865.



comme d'autres en ont cherché la source dans l'Inde. Les juifs, transplantés dans ces régions orientales, se seraient imbus de leurs doctrines, qui, élaborées à Alexandrie, et tempérées par le contact du génie grec, auraient enfin pris possession du monde par la prédication de Jésus-Christ et de ses apôtres.

La parole est à M. Burnouf qui se charge de nous exposer lui-même ce que le nouvel ouvrage ajoute de données positives aux hypothèses un peu vagues de ses devanciers :

« Le *Zend-Avesta* renferme explicitement toute la doctrine métaphysique des chrétiens, — l'unité de Dieu, du Dieu vivant, l'Esprit, le Verbe, le Médiateur, le Fils engendré du Père, principe de vie pour le corps et de sanctification pour l'âme. Il renferme la théorie de la chute et celle de la rédemption par la grâce, la coexistence initiale de l'Esprit infini avec Dieu, une ébauche de la théorie des incarnations, la doctrine de la foi, celle des bons et mauvais anges connus sous le nom d'*amschaspands* et de *darvands*, celle de la désobéissance au Verbe divin présent en nous et de la nécessité du salut. Enfin la religion de l'Avesta exclut tout sacrifice sanglant expiatoire, et en passant chez les israélites elle devait nécessairement supprimer le meurtre de l'agneau pascal, remplacé par une victime idéale. C'est en effet ce qui eut lieu d'abord chez les esséniens et les thérapeutes, ensuite parmi les chrétiens.

« Voilà donc un ensemble de faits bien acquis; essayons de le résumer. Au temps de la captivité de Babylone, la religion perse, dont les dogmes sont contenus dans l'Avesta, fit naître parmi les juifs une secte cachée dont la doctrine, transmise par la tradition orale, se manifesta de temps en temps, mais incomplétement. La secte paraît au IIe siècle avant Jésus-Christ sous le nom d'esséniens, et bientôt après en Egypte sous le nom de thérapeutes, sorte de religieux qui vivaient réunis dans les couvents. La doctrine apparaît d'abord dans l'*Ecclésiastique* de Jésus fils de Sirach, dans le livre de la *Sagesse*, et dans les altérations apportées à la Bible par les traducteurs grecs nommés les Septante. La secte et la doctrine avaient pris un grand développement sous les Ptolémées

lorsqu'elles appelèrent l'attention par la lutte de Hillel et de Schammaï au premier siècle avant notre ère. La doctrine secrète avait passé presque entière, mais en s'altérant, dans les livres du juif hellénisant Philon, qui vivait dans Alexandrie au temps de Jésus. C'est cette doctrine que Jésus enseigna secrètement à ses disciples, et surtout à Pierre, Jacques et Jean, leur ordonnant de la tenir en réserve pour des temps meilleurs, tandis que lui-même, par sa prédication, préparait les âmes à la recevoir. Les apôtres la conservaient secrète dans Jérusalem à la façon des esséniens d'autrefois, lorsque Paul, qui la connaissait, se donna pour mission de la répandre parmi les Gentils, c'est-à-dire surtout parmi les Grecs et les Romains. Recueillie par saint Luc, cette doctrine ne prit pied dans Rome qu'après la destruction de Jérusalem, et après la mort de Pierre et de Paul. Cependant l'ignorance où étaient tenus les chrétiens avait fait naître des opinions dissidentes qui attaquaient la doctrine, les unes (ébionites) en niant la divinité du Christ, les autres (marcionites) en attaquant son humanité. L'Église était solidement établie ; le moment devint propice à la publication définitive du secret, et c'est alors, dans la seconde moitié du IIe siècle, que fut livré aux fidèles dans leur langue l'Évangile selon saint Jean. Le mystère avait donc été gardé pendant sept cents ans : il avait fallu tout ce long intervalle pour que les peuples de l'Occident se missent en état de recevoir les principes de foi légués par Zoroastre.

« Au point où nous a conduits cette étude, je ne crois pas qu'aucune des conclusions de M. de Bunsen puisse être sérieusement contestée, car elles sont toutes appuyées sur les textes les plus précis, les plus variés, les plus authentiques, sur des faits généralement reconnus et sur les données les plus certaines de la science moderne. La conséquence que nous pouvons en tirer, c'est que le christianisme est dans son ensemble une doctrine âryenne, et qu'il n'a pour ainsi dire rien à démêler avec le judaïsme. Il a même été institué malgré les juifs et contre eux....

« A présent toute cette longue histoire s'explique dans ses menus détails : la transmission antique, le développement dans

Alexandrie, l'incarnation vivante des doctrines dans la personne de Jésus, la vie et la mort de ce grand initiateur, puis les terreurs et les luttes des apôtres, et le mystère dont s'entourait la primitive Église, bientôt après la haute philosophie des Pères grecs et latins, dont la couleur orientale contrastait avec les systèmes gréco-romains, enfin le prodigieux établissement d'une Église, qui, par ses dogmes, ses rits, ses contructions, ses institutions et son influence, embrasse depuis plusieurs siècles tout l'Occident. »

Plusieurs remarques m'ont frappé en lisant cet extrait, et tout le corps de l'article dont il est tiré. On voit d'abord le peu de sympathie du nouveau critique pour le livre de M. Renan. Il est évident que leurs théories se contredisent sur les points les plus essentiels. Autant l'un s'est efforcé de simplifier les rouages et de faire le christianisme semblable à la fleur des champs qui s'épanouit sans culture, autant l'autre s'est-il entouré de l'appareil de la science et manifeste-t-il la prétention de creuser le sol, et d'en décomposer les éléments pour nous montrer à nu les racines de la plante, et les sucs nourriciers qui la vivifient. Autant l'un s'est fait le poëte de la spontanéité dans l'homme et dans la nature, redisant avec plus de grâce que je n'y en saurais mettre, que le monde s'est fait tout seul, que les races humaines se sont faites toutes seules, qu'elles ont pensé toutes seules, parlé toutes seules, et que le christianisme aussi a pu se faire tout seul; autant l'autre sent-il la patience lui échapper. Il est prêt à dire à son confrère que *rien ne se fait de rien*, qu'il compromet l'honneur de la philosophie, et que de petits effets de théâtre ne suffisent pas à réformer le genre humain. Voici un dialogue assez curieux entre les deux critiques : « Jésus n'a point dogmatisé, dit celui de 1863. Même son enseignement moral s'est donné sous la forme la plus populaire, celle des aphorismes et des paraboles. Cette obscure et lourde métaphysique du quatrième évangile n'est pas de lui. C'est évident. — Vous vous trompez, répond le censeur de 1865; le dogme était tout entier dans la pensée du fondateur, et Jean n'a eu d'autre soin que de le consigner par écrit. « Pierre, Jacques et Jean étaient les trois plus chers dis-

« ciples de Jésus, et nécessairement ses trois plus intimes « confidents ; mais, comme disciple bien-aimé, Jean dut être « celui à qui Jésus confia le secret tout entier. »

« Jésus, dit encore le premier critique, avait une âme ardente, exaltée, bonne, mais irritable à l'excès. « Entraîné par « une effrayante progression d'enthousiasme, il n'était plus « libre.... Son œuvre n'était pas une œuvre de raison. » (Je supprime plusieurs phrases trop odieuses pour être répétées.)

« C'est tout le contraire qui est vrai, répond l'interlocuteur ; car « durant toute sa prédication, ses disciples le virent « user pour lui-même d'une prudence quelquefois supérieure « à la leur, et leur livrer à eux seuls un mystère que le peuple « juif n'était pas préparé à entendre... La prudence qu'il « montre si souvent dans les évangiles exclut de sa personne « toute exaltation et rehausse encore sa douceur. »

M. Renan profitera-t-il de la leçon?

Il pourrait la rendre à M. Burnouf. Le fils du grand indianiste a plus étudié les Védas que Zoroastre, et plus lu Zoroastre que l'évangile ou les Actes des apôtres. Il connaît mieux apparemment les antiquités de l'Inde que l'histoire romaine et judaïque du premier siècle de notre ère. Sans quoi il ne ferait pas venir saint Pierre à Rome *après la ruine de Jérusalem* (en l'an 70), pour y souffrir le martyre en l'an 64 (*sic*). Il ne dirait pas de saint Paul que « *fuyant* la persécution [1], il s'était, par « une résolution soudaine, tourné vers la religion nouvelle. » Il n'en ferait pas un *marchand*, que « son commerce mettait en « relation avec des hommes de toute doctrine et de tout pays. » Il n'irait point chercher dans ces relations imaginaires avec des peuples lointains la cause de sa conversion, antérieure de plusieurs années à la prédication de la foi parmi les gentils. Il ne prendrait pas cette expression « fils de l'homme » sous laquelle Jésus se désignait souvent, pour un terme ex-

[1] Saint Paul se rendait à Damas, avec des lettres du grand-prêtre de Jérusalem, pour y rechercher les chrétiens et les jeter dans les fers. Jésus-Christ glorieux lui apparut, l'éclaira et le convertit soudainement, comme il était dans ce transport de rage persécutrice, *respirant les menaces et le meurtre*. Act. IX, 1.

cluant toute prétention au rôle de Messie[1]. Il ne regarderait pas comme un aveu contraint, timide, *équivoque*, la déclaration que fit Jésus devant Caïphe de sa qualité de Fils de Dieu. Je supprime d'autres méprises aussi singulières dans le domaine de la chronologie, de l'histoire et de la philologie, pour aborder sans plus ample préambule l'examen de la théorie nouvelle par ses points les plus fondamentaux.

Est-il vrai, comme on l'assure, que la série de nos dogmes se trouve *renfermée explicitement* dans l'Avesta? Est-il vrai qu'empruntée à la religion de leurs nouveaux maîtres par les juifs déportés à Babylone, cette doctrine se soit perpétuée en Palestine et en Égypte par la voie d'un enseignement secret jusqu'à Jésus-Christ? Est-il croyable que Jésus y ait été initié? — Cette initiation, fût-elle aussi certaine qu'elle est inadmissible, suffirait-elle à une explication rationnelle des origines du christianisme, et du rôle qu'il a rempli dans le monde?

Le sujet est vaste, nous tâcherons d'être courts, sans rien omettre d'essentiel.

Quel fut Zoroastre? A quel âge, historique ou mythologique, a-t-il appartenu? Qu'y a-t-il de lui dans les livres qui lui sont attribués, et, s'ils ne sont point son ouvrage, nous ont-ils au moins conservé pur le fond de son enseignement? Y a-t-il eu plusieurs Zoroastres, ou n'en faut-il compter qu'un seul? A-t-il été le fondateur ou simplement le réformateur des institutions auxquelles il a attaché son nom? Si on le recule jusqu'à l'âge héroïque, ne faut-il pas admettre dans son œuvre des modifications assez importantes qui se seraient accomplies soit avant, soit sous le règne de Darius fils d'Hystaspe?

J'énonce ces questions sans avoir ni l'envie ni la mission de les résoudre. Je voudrais seulement résumer sur ces divers points, autant que l'intérêt de mon sujet le demande, l'opi-

[1] Cette expression est, de l'aveu de tous, une allusion au passage de Daniel, VII, 13, où le Messie est ainsi désigné: « Je vis... et voilà comme un fils de « l'homme qui venait, et il approcha de l'ancien des jours... et il en reçut la « puissance, l'honneur, la royauté; et tous les peuples, tribus et langues le « serviront; et sa puissance sera éternelle, etc. »

nion des hommes les plus compétents. Malgré les ténèbres dont ces recherches sont encore enveloppées, l'étude des monuments soit écrits soit figurés de l'ancien Iran[1] a fait assez de progrès, pour qu'il soit possible au moins d'en entrevoir la solution, et de l'appuyer sur des arguments plausibles. Un savant d'outre-Rhin qui a consacré sa vie à l'étude de la civilisation iranienne, éditeur, traducteur et commentateur de l'Avesta[2], M. le docteur Fr. Spiegel, sera mon principal guide. Il m'inspire d'autant plus de confiance que d'une part sa méthode me paraît sage et judicieuse, et qu'il a d'ailleurs pour le fond l'assentiment d'un autre éminent philologue, l'une des gloires du clergé catholique en Allemagne, M. le docteur Windischmann[3], enlevé à l'Église et aux lettres depuis peu d'années.

Selon l'opinion de ces savants hommes, la religion Zoroastrienne remonte à une très-haute antiquité. Zoroastre, né dans une province occidentale de l'Iran, dans l'Atropatène ou Aderbéïdjan (la terre du seigneur du feu), aurait émigré dans la Bactriane, dont il aurait gagné le prince, et y aurait établi le siége principal de sa prédication. Les écrits qui en ont perpétué la mémoire ont été rédigés en différents temps, et peut-être n'y reste-t-il rien du fondateur; mais ils en expriment la pensée, et remontent à une assez haute antiquité relative. Ils ont avec les Védas assez de points de contact pour témoigner d'une source commune à la race bramanique et au rameau bactrio-persan des Aryens, mais aussi des divergences si profondes qu'il faut croire que la composition des livres sacrés chez les deux peuples est postérieure à leur séparation. Plusieurs de leurs dieux ou héros mythologiques cachent sous des noms identiques des personnalités toutes différentes, le nom presque seul ayant survécu aux transformations successives qui se sont produites de part et d'autre dans le sujet même. Les Dêvas ou

[1] Ce nom désigne la Perse, dans le sens le plus large du mot. Il comprend tous les pays situés entre le bassin du Tigre à l'ouest, et celui de l'Indus à l'est.

[2] C'est-à-dire la *parole* par antonomase, la parole révélée; comme nous disons « la Bible, » c'est-à-dire « le livre, » pour « le livre révélé. »

[3] *Zoroastrische Studien*, ouvrage posthume, publié par M. Spiegel.

dieux de l'Inde ne sont plus pour les Iraniens ou Persans que des démons, des génies pervers qu'il faut combattre. Cette opposition tient-elle à l'antagonisme des deux races, depuis leur séparation, comme plusieurs exemples analogues le feraient présumer ; ou n'est-ce pas plutôt une influence étrangère qui, à une date ignorée, aurait profondément modifié la religion de l'Iran, et amené ces peuples à reléguer d'anciennes divinités nationales au rang de mauvais démons? Cette dernière opinion me semble la plus probable, et je pourrais l'appuyer sur d'autres faits qui témoignent de plus d'une révolution religieuse dans l'Iran.

Par exemple, les planètes, qui furent placées depuis au rang des êtres malfaisants et maudits, étaient adorées par les Mèdes, à l'époque de la fondation de leur empire. Ce fut en leur honneur que Déjocès entoura son palais de sept enceintes de murailles, et qu'il distingua leurs créneaux par les sept couleurs emblématiques qui leur étaient consacrées. Le nom même de Déjocès est une protestation contre le pur Zoroastrisme. C'est le nom du serpent « qui mord. » Ce nom se retrouve plus complet dans celui d'Astyage (Ajis-dahak) dernier roi de sa race, détrôné par Cyrus. Que ce soient des noms propres, ou plutôt, comme on l'a conjecturé, que ce soit un titre d'honneur commun à toute la dynastie, peu importe. Il en résultera toujours que le culte du serpent fut répandu, au moins chez la plus puissante de ces tribus, qui plus tard abhorrèrent ce reptile comme une créature d'Ahrimane. M. Spiegel n'échappe à cette difficulté qu'en cherchant à ces noms une autre origine. Je m'en tiens à l'étymologie la plus naturelle et la plus reçue.

Il semble d'ailleurs que M. Spiegel pourrait aussi s'en contenter. Il reconnaît en effet que la Médie subit dès les temps les plus reculés l'influence des races sémitiques établies à Ninive et à Babylone. La simplicité du culte iranien s'altéra au contact de religions plus sensuelles, plus chargées de superstitions et d'idolâtrie. L'adoration des astres, des éléments, du serpent, etc., se propagea par cette influence, sans qu'on puisse dire si elle aboutit dès lors à une religion mêlée d'éléments étrangers et disparates, ou si elle agit isolément sur

quelques tribus mèdes, pour les détacher de l'ancienne religion nationale.

Cette dernière hypothèse est d'autant plus admissible que chaque tribu de l'Iran, et presque chaque famille, avait ses dieux particuliers, qu'elle honorait conjointement avec les divinités communes à tous. Combien il était facile, dans l'extrême relâchement des liens qui rattachaient entre elles ces diverses tribus, que les dieux domestiques supplantassent les autres, et attirassent à eux seuls tous les hommages !

Si les Sémites ont corrompu de la sorte la religion des Iraniens, rien n'empêche de penser que d'autres Sémites ne l'aient épurée, en important chez eux un fonds d'idées plus élevées, et de traditions plus vraies. Les Chaldéens, qui vivent aujourd'hui dans le voisinage des Kurdes, au-delà du Tigre, et dont la langue proclame l'origine sémitique, ont habité ces régions de temps immémorial. C'est la même race d'où sortit Abraham, pour émigrer vers la Palestine. N'est-il pas vraisemblable que Zoroastre, né dans une province voisine de la leur, puisa chez eux les points de sa doctrine les plus saillants par lesquels il rapprocha des croyances hébraïques les peuples de l'Iran, et les arracha violemment à plusieurs superstitions de leurs anciens frères de l'Inde. Le commerce des Israélites, transportés en Médie longtemps après sous le règne de Salmanasar, vint raviver ces idées plus saines [1], combattre avec succès plus d'une erreur chez ces tribus encore grossières et barbares, et préparer les voies à l'autorité que Daniel obtint parmi les mages sous les règnes de Darius le Mède et de Cyrus.

Je ne parle point de la réforme ou restauration religieuse dont Darius fils d'Hystaspe fut l'auteur, réforme qui est mise hors de doute par le monument le plus authentique, par la grande inscription de Bizitoun, écrite pour ainsi dire sous la dictée du prince qui nous y donne en résumé la glorieuse his-

[1] Les Israélites croyaient fermement avoir reçu cette mission du ciel. « Dieu, » dit Tobie en s'adressant à ses frères de captivité, » vous a dispersés parmi les nations qui l'ignorent, pour que vous racontiez ses merveilles, et que vous leur appreniez qu'il n'y a point d'autre Dieu tout-puissant que lui. » (*Tob.* XIII, 4.)



toire de son règne. Il y a trop de contestations encore pendantes sur l'importance et l'étendue de cette restauration.

Quoi qu'il en soit, l'Avesta, rédigé dans le dialecte de la Bactriane, dans cette langue réputée sacrée parmi les Perses, comme le sanscrit dans l'Inde, régla sans aucun doute la croyance et le culte religieux de la Perse sous la dynastie de Cyrus jusqu'à la conquête d'Alexandre. Son influence, notablement altérée sous les rois macédoniens et parthes, reprit un merveilleux ascendant dans la première moitié du IIIe siècle, quand une révolution politico-religieuse eut remis le sceptre en des mains indigènes, et renversé l'empire des Arsacides. Le zèle pour le rétablissement de l'ancien culte et des vieilles traditions ne connut plus de bornes; les livres sacrés furent traduits ou glosés dans l'idiome vulgaire des provinces occidentales de l'Iran; le même idiome s'enrichit de nouveaux ouvrages composés à diverses époques, soit avant, soit même après la conquête de la Perse par les Musulmans arabes. De tous ces livres, le plus important et le plus fidèle à reproduire l'image des croyances antiques, c'est un livre cosmogonique connu sous le nom de Boundehesch ou « livre de la création. » En général, cette littérature plus moderne rappelle par des traits nombreux et saillants les idées juives ou chrétiennes. La célèbre école d'Édesse, centre d'études pour les habitants de la Perse, comme pour les chrétiens de Syrie, faisait rayonner au loin l'influence de ses méthodes en même temps que de ses doctrines. Il faut voir dans M. Spiegel à quel point un manuscrit parsi imite scrupuleusement, en tout ce qui touche à l'art du copiste, un manuscrit hébreu ou araméen de la Bible. C'est le même format, la même disposition des pages; la même manière d'agencer et d'entremêler le texte, la version, les notes; le même procédé dans l'énoncé des titres, des divisions et des souscriptions. Il n'y a pas jusqu'aux termes techniques de son art que le libraire parsi n'ait quelquefois reçus de son maître syrien et de la langue de la Mésopotamie. Il était difficile que ces emprunts se bornassent à la forme extérieure des livres et au côté purement matériel. Aussi puis-je citer tel de leurs ouvrages (l'Ardâï-virâf-nâmé, ou « livre d'Ardâï-virâf ») qui n'est

qu'un remaniement à l'usage des Parses d'un écrit apocryphe du IIIe siècle, connu sous le nom d'*Ascension d'Isaïe*. Tel autre écrit (le Bahman-Yascht) offre une imitation évidente du livre de Daniel, et de sa vision des quatre empires. Un troisième ouvrage d'assez récente composition, le Mino-Khired ou « Sagesse céleste » trahit plus d'un larcin du même genre. L'armure spirituelle du parse y est décrite dans un tableau qui rappelle exactement celui des armes chrétiennes, en saint Paul, *Ephés.*, IV, 13. Là, pour la première fois, au jugement du traducteur que nous avons nommé, apparaît dans les monuments du Mazdéisme [1] la sagesse subsistante et personnelle.

Le lecteur qui aura eu la patience de nous suivre dans ce détail sera suffisamment averti de se tenir en garde contre des comparaisons hasardées de textes, et de ne point attribuer à Zoroastre, ni même à l'époque de la captivité des Juifs à Babylone, des citations d'ouvrages composés plus d'un millier d'années plus tard.

Par la chute des Sassanides, et la conquête des Arabes, l'islamisme devint la religion dominante dans l'Iran. L'ancien culte national, opprimé par de farouches vainqueurs, s'est toutefois maintenu jusqu'à nos jours dans quelques populations au génie tenace, les unes ayant cherché pour vivre un asile dans l'Inde, tandis que d'autres se perpétuaient au cœur même de la domination arabe.

C'est au sein de cette race pauvre et dégénérée que notre hardi compatriote, Anquetil-Duperron, se procura au siècle dernier les renseignements et les manuscrits mis en œuvre par lui d'abord, puis avec plus de succès par les savants de notre époque, grâces aux progrès de la critique et de la philologie comparative. Je n'ai pas besoin de rappeler que parmi ces savants modernes, une place éminente appartient au père de M. Em. Burnouf. Dans son beau *Commentaire sur le Yaçna*, il a ouvert une mine qui n'est pas encore épuisée, et fourni à ses successeurs de nouveaux instruments, et des procédés plus sûrs pour l'exploiter. Il a montré ce qu'on pouvait faire

[1] La religion de Zoroastre est ainsi nommée d'Ahura-mazda, ou Oromaze.

pour enrichir le dictionnaire et fixer la grammaire d'une langue imparfaitement connue. Le *Yaçna*, objet de ses études, est un recueil d'hymnes, et forme, en s'unissant au *Vendidad* et au *Vispéred*, tout ce qui reste de plus authentique et de plus ancien du Zend-Avesta. Quant à la langue originale de ces textes, c'est improprement qu'on lui a donné en Europe le nom de *Zend*. On ne connaît ni pays, ni peuple, ni langue de ce nom. Il signifie *science*, *gnose*, γνῶσις en grec, et convient proprement à des livres qui font profession de nous initier à une science mystique, supérieure et divine. De là l'adjectif Zendik, nom odieux, devenu synonyme d'hérétique ou d'impie, mais qui primitivement ne signifiait pas autre chose que *gnostique*. On verra plus loin l'utilité de ces remarques.

Ces brèves notions historiques sur le Zend-Avesta jetteront plus de jour et d'intérêt sur l'exposé qui nous reste à faire de sa doctrine, et sur les conséquences que nous en voulons tirer par rapport à la question qui nous occupe.

Il faut reconnaître que dans aucun système de mythologie païenne, la prééminence du Dieu suprême sur tous les êtres qu'il a formés ne brille d'un plus vif éclat. Les amschaspands (saints-immortels) sorte d'archanges, et les Yzeds ou Yazatas, (dieux ou génies inférieurs), qu'on peut comparer aux anges, composent sous son autorité souveraine une armée mieux disciplinée que les dieux de l'Olympe sous le sceptre de Jupiter. Il est « le seigneur très-savant; » c'est ce que signifie son nom d'Ahura-mâzda, vulgairement et par corruption « Ormusd » ou « Oromaze. » Il est « le très-saint, le très-sage, le pur, le brillant, le majestueux. » Il est appelé dans les inscriptions des Achéménides, « le plus grand des dieux (mathista Bagâvâm), » et ne rencontre jamais dans sa cour de résistance à ses volontés. Mais le titre qui marque le mieux sa souveraineté, et semble l'élever à un rang incommunicable, est celui de « créateur du ciel et de la terre » que les inscriptions lui donnent pareillement. Ce mot doit-il se prendre à la lettre, dans le sens rigoureux d'une création *a nihilo*, il est bien permis d'en douter, et rien de mieux fondé que les observations

de M. Ad. Frank à cet égard[1]. Mais quoi qu'il en soit, et dans quelque sens qu'on l'entende, Ormusd n'est pas le seul créateur. Il ne règne que sur la moitié de l'univers. Il a dans Ahrimane un terrible rival avec lequel il doit compter, un principe éternel comme lui, créateur au même titre que lui, mauvais par essence, source de tout mal physique et moral, et qui oppose à chaque être sorti du Dieu bon une créature mauvaise qui lui résiste. Ainsi le monde est suspendu entre deux forces contraires qui se balancent. C'est l'absurde en théorie. Car il saute aux yeux que deux puissances créatrices, éternelles et ne tenant l'être que d'elles-mêmes, devraient être illimitées et indépendantes ; et qu'en les opposant l'une à l'autre pour se limiter et se détruire, on met la contradiction dans les termes. Et cette contradiction, qui fait le désespoir de la raison, fait aussi le désespoir de l'âme, qu'elle arrête et déconcerte dans ses plus nobles élans vers le bien pur et parfait. Par quelle étrange inconséquence ce principe, mauvais et indépendant par nature, sera-t-il à la fin des temps, et après une lutte longue et acharnée, vaincu et anéanti, ou plutôt gagné et converti par Ormusd, c'est un mystère que je laisse à éclaircir à ceux qui nous demandent d'admirer l'unité du système mazdéen, et la rigueur logique de ses déductions. Vainement, pour tout concilier, on a cherché, au-delà des deux principes rivaux, un premier terme, source de l'unité, relégué dans la nuit éternelle, et duquel sortiraient pourtant, comme deux frères jumeaux, le Dieu de la lumière et le prince des ténèbres. Le Zervané-akéréné ou « temps sans bornes, » sorte de destin parmi les Perses, ne joue qu'un rôle secondaire dans l'Avesta, et l'on n'en doit pas juger d'après les idées particulières, mais aussi peu raisonnables, de la secte des Zervanites.

Il y a loin, on le voit, de la notion vague et mal définie d'un créateur, à la croyance nette et distincte d'un Dieu unique.

[1] *Études orientales*, Paris 1861. L'auteur de ces mélanges a consacré un chapitre à la religion et aux institutions de la Perse. On peut regretter qu'il ait négligé les derniers travaux de l'érudition allemande sur l'Avesta. — On trouvera un chapitre sur le même sujet dans l'ouvrage, traduit en français, de M. le docteur Doellinger, « Judaïsme et Paganisme. » Il règne une certaine confusion dans ce chapitre, si j'en juge par la traduction.



Aussi rencontrons-nous dans la Bible, des rois de Tyr ou de Babylone qui ne refusent pas à Jéhova, le Dieu des Juifs, cette dénomination de créateur du ciel et de la terre, ou d'autres titres aussi magnifiques[1], sans qu'on ait droit d'en conclure qu'ils avaient renoncé à leurs superstitions nationales. Il en fut de même chez les Iraniens. Les éléments et les astres, le feu, l'eau, la terre, le soleil et la lune, Sirius, divin conducteur des étoiles, les heures ou divisions du jour, et les grandes époques de l'année, furent pour eux autant de dieux. Vous qui regardez en pitié l'Égyptien prosterné devant un bœuf, un chat, un crocodile ou un légume de son jardin, plaignez aussi cet enfant de la Perse qui ne connaît point d'expiation plus efficace, ni d'œuvre plus méritoire, que d'exterminer les serpents, tortues, lézards, fourmis et autres créatures d'Ahrimane; de rendre sa pureté à la terre, en comblant les trous creusés par des reptiles; d'alimenter le feu par des bois précieux et aromatiques. L'inceste à ses yeux était chose licite et presque recommandée. Mais souiller le feu de son haleine, y apporter son offrande sans s'être voilé la bouche, souffrir qu'il s'éteignît, tuer ou simplement frapper un chien, étaient autant de crimes irrémissibles, et punis de mort. Que faire quand on pleure la perte d'un ami ou d'un père? La terre, l'eau et le feu rejettent le cadavre dont l'attouchement sacrilége serait un outrage à leur divine essence. On le fera dévorer par les chiens ou par les oiseaux de proie.

Rappellerai-je une des pratiques de ce culte les plus dégoûtantes et les plus bizarres? L'urine de bœuf y est encore aujourd'hui le mode de purification le plus usuel et le plus répandu.

A la déification des éléments, joignez l'apothéose des astres, et surtout la déification des âmes.

Parmi les astres les plus vénérés étaient le soleil et la lune, avec l'astre de la canicule.

Le soleil est honoré dans l'Avesta comme *le plus haut des*

[1] Voyez la lettre de Hiram, roi de Tyr, à Salomon, II *Paral.* II, 12. — Comparez encore *Daniel* II, 47; III, 99; IV, 31-34; VI, 26.



hauts, altissimus altorum. Déjà il semble s'identifier avec Ormusd, puisqu'on ne sait point donner aux Amschaspands, assesseurs les plus voisins de l'être suprême, de plus grande louange que d'avoir une même volonté que le soleil (hvarc hazaosha).

La lune, mâo, était invoquée tantôt comme pleine, et tantôt comme néoménie.

Quant à Sirius, son culte était si célèbre que Plutarque même en a parlé comme de l'astre le plus révéré par les Perses. Il marche à la tête des étoiles, précédé des Amschaspands et de Mithra. Il partage avec la déesse Anahita l'empire des eaux et le soin de les répartir en douces ondées sur la terre. Il écarte les mauvais génies qui s'opposent à l'irrigation du sol. Il a trois corps, et passe à son gré de la forme élancée du cheval à celle du taureau robuste, aux pieds d'or, ou à celle du jeune homme dans toute la fraîcheur et la grâce de la première adolescence.

Au culte des astres se rattache par un lien fort étroit l'adoration des âmes. Chaque homme a son férouer, sorte de génie tutélaire, qu'il invoque et qu'il honore par des offrandes. Les dieux eux-mêmes ont leur férouer; Ormusd a le sien. C'est que les férouers ne sont pas seulement des génies protecteurs. D'une part ils s'identifient avec les étoiles, d'autre part avec les hommes en qui ils s'incarnent. Ils sont la partie la plus noble et la plus divine de l'âme ; ils forment avec le principe vital et le corps les trois éléments constitutifs de la personne. Les férouers, comme les idées de Platon, sont aussi les types célestes des êtres. On les retrouve avec ce caractère dans l'antique Égypte, dont les rois sont souvent représentés en adoration devant leur image céleste, ou leur type idéal. Comme tout homme est dieu par son férouer, aussi tout Dieu tient-il de l'homme par son corps. Ormusd lui-même n'échappe pas à la loi générale qui n'admet aucun pur esprit, aucun être entièrement dégagé de la matière. Son seul privilége est d'être doué du corps le plus excellent. Plusieurs passages du livre sacré en font foi. Pour achever sa ressemblance avec les hommes, il ne fallait plus que lui donner une famille. La théolo-

gie de Zoroastre n'y a pas manqué. Ormusd a plusieurs épouses ; il a des fils et des filles. Parmi ses fils brille au premier rang le feu, distingué constamment par ce titre honorifique dans toutes les pages de l'Avesta.

Au nombre de ses filles, ou, selon d'autres textes, de ses épouses, figure Spandomad (Çpenta-ârmaïti) génie féminin qui préside à la terre, et dont le nom doit signifier, selon l'explication traditionnelle, « la sagesse parfaite. »

Dans un ordre encore plus élevé nous rencontrons Anahita, la Vénus persane, la grande mère, la source des eaux célestes qui arrosent la terre, le principe universel de la fécondité dans les hommes et dans les plantes. Chacun lui demande le bien qu'il préfère, l'homme de nobles coursiers, la femme d'heureux enfantements. Il n'y a pas jusqu'à Ormusd le roi des Dieux qui ne l'invoque, comme la mère universelle, et ne lui apporte ses présents.

Tels sont les liens d'alliance ou de parenté qui rattachent à Ormusd les trois éléments sacrés du feu, de l'eau et de la terre. Et si ces conceptions grossières se sont épurées depuis, si les noms de fils et de filles ont été expliqués dans le sens métaphorique de créatures, il n'en est pas moins incontestable, aux yeux de notre savant guide, que nous avons ici un reste d'une vieille tradition mythologique.

Où trouver un plus monstrueux amalgame du ciel et de la terre, du spirituel et du corporel, du divin et de l'humain, pour aboutir à la déification de toute la nature ?

Et le dogme chrétien serait sorti tout fait d'une source aussi corrompue ! Et ces traces informes d'un monothéisme voilé, étouffé sous un amas confus d'idées polythéistes, dualistes, panthéistes, on ne rougit pas de les égaler à la notion, si nette et si précise, de l'unité divine enseignée dans nos évangiles ! Et l'on oublie que Jésus, sa filiation divine mise à part, vivait au milieu du peuple juif, dans une atmosphère de pur monothéisme, et qu'il avait sous la main la tradition hébraïque la plus ancienne, la plus constante, la plus explicite et la plus enracinée qui fut jamais ! A quoi bon, s'il en est ainsi, remonter par un canal occulte et détourné jusqu'à Zoroastre ?

C'est, me répondra-t-on, pour embrasser la théologie chrétienne dans le riche faisceau de ses dogmes. Ah! ce ne serait pas un mérite vulgaire que de faire sortir du chaos des superstitions les plus disparates la belle et harmonieuse majesté de nos mystères. Nous adorons comme un abîme insondable la vie de Dieu le Père se répandant tout entière et sans division dans le Fils et dans le Saint-Esprit. Qu'y a-t-il de pareil chez le législateur de la Perse? Je sais qu'on a recueilli dans Platon une sorte de triade divine; que l'ombre en a été aperçue dans l'Inde; que l'Égypte en compte des multitudes, puisque chaque sanctuaire avait la sienne. Ce ne sont, il est vrai, que des ombres que le flambeau de la critique a fait évanouir. Mais cette ombre-là même, l'a-t-on jamais rencontrée dans l'Avesta? « L'Esprit, le Verbe, le Médiateur, le Fils engendré du Père, » et autres termes artificieusement accumulés par M. de Bunsen, complaisamment répétés par M. Em. Burnouf, sont-ils jamais associés ensemble de manière à présenter au moins l'apparence d'une triade?

Même pris à part, que valent-ils?

Écartons le *Mino-khired*, et autres livres de la même époque, où la sagesse divine, subsistante et personnelle, paraît comme un emprunt fait au christianisme. « Les anciens livres, dit le docteur Spiegel, ne connaissent point cette doctrine, et les textes rares et vagues qui pourraient y faire allusion, sont d'ailleurs suspects d'interpolation. »

Les Perses ont dans Mithra un médiateur, que déjà Plutarque désignait ainsi. Mais ce n'est là qu'une analogie trompeuse avec nos dogmes. L'office de médiateur, que Mithra n'est pas le seul à exercer parmi eux, ne ressemble pas le moins du monde à ce que nous désignons sous ce nom. Ce n'est point un ministère d'intercession, de réconciliation et de miséricorde. C'est un rôle de justice rigoureuse, et d'une exacte surveillance sur le jugement de chaque âme après la mort, pour qu'elle reçoive ce qui lui est dû, sans addition ni retranchement, pas même de l'épaisseur d'un cheveu.

Autant ces médiateurs ressemblent peu au nôtre, autant l'esprit d'Ormusd diffère-t-il du Saint-Esprit. L'esprit d'Or-

musd peut être son âme ou son férouer, et si l'on y regarde de près, on trouvera qu'ayant de plus un corps il unit trois substances en une personne, au lieu d'être une substance unique en trois personnes. L'esprit d'Ormusd pourrait être encore le premier des Amschaspands, Vohu-mano, « esprit bon » ou « bonne pensée. » Mais, outre qu'on retombe alors dans l'ordre des créatures, on a le premier terme de la série des six « saints-immortels, » au lieu du dernier terme de la série des trois personnes divines.

Qu'il serait plus simple de consulter encore une fois les annales hébraïques ! Là, tout vous parle du Verbe, non-seulement à Alexandrie, dans le livre de *la Sagesse*, et dans Philon, mais au milieu de Jérusalem et de la Palestine. Ce nom retentit cent fois dans les paraphrases chaldaïques ou *thargums*, destinés à la lecture publique dans les synagogues.

Tout y parle aussi de l'Esprit de Dieu, et quand Jean-Baptiste affirmait avoir vu le Saint-Esprit se reposer sur la tête de Jésus au moment de son baptême, il n'usait sûrement pas d'une expression inouïe pour ses auditeurs.

Ces mots étaient usuels; ils entraient dans l'enseignement public, et n'étaient pas vides de sens. Le Verbe était identifié à « la Sagesse, » que Salomon célèbre (*Proverbes* VIII) comme l'assistante de Dieu dans la création de l'univers. Et Salomon ayant dit que « le Seigneur l'a engendrée comme le *principe* de ses voies, » le nom de « principe » devint encore un des noms propres du Verbe. De là, les docteurs de la synagogue furent amenés à une interprétation allégorique du premier verset de la Genèse. Ces mots : *in principio creavit Deus*, furent traduits ainsi : « par la Sagesse, Dieu créa, etc. » M. Burnouf pourra, quand il lui plaira, vérifier ce que je dis dans le thargum de Jérusalem, qu'une main chrétienne n'a sûrement pas interpolé. Les Pères des premiers siècles ont souvent profité de cette interprétation des juifs, et la leur ont opposée. Le document le plus ancien de ce genre est le texte d'Ariston, juif converti, qui composa, vers l'an 140, la *Controverse entre Jason et Vopisque*. C'est un dialogue entre un chrétien et un juif. Le premier oppose à son adversaire ces mots, qu'on lit,

dit-il, dans l'hébreu : « *In filio fecit Deus cœlum et terram.* » Cette allégation n'est pas littéralement vraie, et saint Jérôme n'a pas oublié (*Tradit. in Gen.*) de s'inscrire en faux contre cette inexactitude. Mais, si l'on fait attention que selon l'usage des Grecs, le terme de langue hébraïque s'étendait souvent à l'araméen, on reconnaîtra que l'allusion porte sur le Thargum, et que la citation n'est pas trop défectueuse.

Cette doctrine avait donc sa racine dans les livres les plus anciens et les plus vénérés du peuple de Dieu. Elle ne venait point du contact avec l'étranger. Elle s'appuyait sur Moïse, qui dès le début nous montre l'Esprit de Dieu planant sur les eaux, et Dieu commandant au chaos, et faisant tout par son Verbe, ou sa Parole. Elle avait passé par David, qui chante dans ses psaumes : « Les cieux ont été affermis par la *Parole* de Dieu, et toute l'armée des cieux par l'*Esprit* (ou le souffle) de sa bouche. » Isaïe en avait conservé la trace, quand il disait en la personne du Messie : « L'Esprit de Dieu est sur moi, parce qu'il m'a oint, » etc., et ailleurs : « Une tige sortira de Jessé, une fleur germera de sa racine, et l'Esprit de Dieu se reposera sur lui, l'esprit de sagesse et d'intelligence, etc. » Tout cela ressemble à nos dogmes, un peu plus que les textes orientaux dont on nous amuse. Ce n'était pas encore la croyance explicite au mystère de l'adorable Trinité; mais c'en était au moins le germe. Le plein développement était réservé à l'apparition du Fils de l'homme en personne sur la terre.

J'hésite à prolonger ce parallèle. Il n'y a guère de religion antique qui n'ait passé pour révélée, et qui n'offre un souvenir confus de la chute originelle, avec l'espérance d'un rétablissement final. Partout on commence par l'âge d'or, par le règne des Dieux, par l'innocence des premiers hommes; partout aussi, si je ne me trompe, on compte sur un retour vers le passé, qu'on aime à rattacher à quelque grande période astronomique. Il en fut de même chez les Perses. Les Hébreux seuls ont attendu un Messie dégagé de toute influence du cours des astres. Il viendra librement, à l'heure qu'il aura choisie, pour agir sur la liberté humaine, éclairer

l'entendement et affermir la volonté dans le bien. La glorification de nos corps et la transfiguration de la nature matérielle ne sont promises que comme la suite et la récompense de la transfiguration morale. Tout l'Ancien Testament n'est qu'une longue et vigoureuse protestation contre la piété pharisaïque, que déjà Moïse a décrite dans le Deutéronome pour la réprouver. Tous les prophètes ont puisé dans l'esprit de leur ministère de véhémentes invectives contre l'hypocrisie d'une religion toute de parade; qu'on lise seulement le ps. 49e, le chap. 1er d'Isaïe, le chap. 1er de Malachie. — Tous ont annoncé la purification de l'âme et le règne de la justice intérieure comme le trait le plus marqué de l'avénement du libérateur attendu. Ce but seul était digne de la descente et de l'incarnation d'un Dieu. Quant à *la théorie des incarnations*, je ne l'envie point à la Perse, si tant est qu'elle l'ait connue. Elle rappelle de trop près les incarnations de Vischnou dans l'Inde, ou celle d'Osiris, qui devient le bœuf Apis en Égypte; vraies fantaisies d'enfants, si elles n'étaient impies.

De l'incarnation découle la rédemption, et l'une s'explique par l'autre. La rédemption, dans le sens chrétien du mot, c'est la mort expiatoire du Fils de Dieu pour réparer l'honneur de son Père, satisfaire pleinement à sa justice, laver dans son sang toutes les iniquités de la terre, initier le genre humain régénéré à une vie sainte, parfaite, digne de Dieu, et lui ouvrir les portes du ciel. En dehors de cette idée, il n'y a point de comparaison possible. Où l'a-t-on vue dans Zoroastre?

Je veux la montrer dans Isaïe qui parlait avant que les Hébreux fussent mis en contact avec la Perse.

« Voilà que mon serviteur prospère; il monte, il grandit, il
« s'élève beaucoup. Comme plusieurs l'avaient considéré
« avec étonnement, tant sa figure était au-dessous de
« l'homme, et son aspect inférieur aux enfants d'Adam, ainsi
« lavera-t-il des nations nombreuses. Les rois se tairont de-
« vant lui. Car ils voient ce qui était inouï pour eux; ils
« contemplent ce dont on ne leur avait jamais parlé.

« Qui a cru à notre parole, et à qui le bras du Seigneur
« s'est-il révélé? Il croît en sa présence comme un tendre

« surgeon, comme une racine d'une terre aride. Il n'a ni « beauté, ni éclat. Nous l'avons vu, il n'avait point d'appa- « rence, et nous avons demandé : où est-il ? méprisé, moindre « qu'un homme, homme de douleurs, que l'infirmité visite. « Chacun se couvre le visage à son aspect. Il est méprisé et « nous l'avons compté pour rien. Mais en vérité, il a porté « nos infirmités, et il s'est chargé de nos douleurs ; et nous « l'avons regardé comme un lépreux, frappé de Dieu et abattu « (sous ses coups). Il a été blessé pour nos transgressions, « broyé pour nos iniquités. Le châtiment de notre réconci- « liation (a pesé) sur lui, et nous sommes guéris par ses meur- « trissures. Nous tous, nous nous égarions comme un trou- « peau de brebis, chacun suivait sa voie, et le Seigneur a « fait tomber sur lui l'iniquité de nous tous. Sous l'oppres- « sion, il est resté doux et patient, et n'a point ouvert la « bouche. Il est mené comme un agneau au sacrifice; et « comme une brebis devant ceux qui la tondent, il n'a point « ouvert la bouche. Il est enlevé par violence, et par la sen- « tence (d'un juge). Qui supputera la durée de son être[1], quand « il est retranché de la terre des vivants, frappé pour les pé- « chés de mon peuple? On lui assigne son sépulcre avec les « méchants[2], on l'égale à l'oppresseur dans sa mort, quoiqu'il « n'ait point commis de violence, et qu'il n'y ait point eu de « fraude dans sa bouche. Mais le Seigneur s'est plu à le « broyer sous le pressoir. S'il donne sa vie pour l'expiation « du péché, il verra une postérité, il prolongera ses jours, et « les desseins du Seigneur prospéreront entre ses mains. En « retour de l'affliction de son âme, il verra et sera rassasié. « Par sa science, il donnera, lui le juste, mon serviteur, la « justice aux peuples nombreux. Parce qu'il aura porté leurs « iniquités, je lui donnerai les peuples nombreux en héritage;

[1] Qui croira qu'il est le Roi éternel des siècles, en voyant trancher si vite le fil de ses jours?

[2] Le sens est obscur, et saint Jérôme a traduit autrement. — Il est vrai que le Sauveur reçut une sépulture honorable. Mais le prophète parle des desseins de ses ennemis, qui le poursuivent même après la mort, et mettent les scellés sur son tombeau, comme sur celui d'un imposteur et d'un scélérat toujours à craindre.

« il partagera les dépouilles parmi les forts, parce qu'il a « livré son âme à la mort, qu'il a été compté au nombre des « prévaricateurs, qu'il a porté le péché de plusieurs, et qu'il « a intercédé pour les coupables. »

On me pardonnera d'avoir cité tout entière cette page, qui, dans sa simplicité sublime, fait le désespoir des incrédules obstinés, juifs ou baptisés, mais qui en a touché plusieurs, et les a conduits à Jésus-Christ. Sept cents ans après qu'elle eut été écrite, Jean-Baptiste la rappelait à la foule distraite en lui montrant Jésus-Christ encore ignoré, et disant : « Voilà l'agneau « de Dieu, voilà celui porte les péchés du monde. »

A cette charité surabondante de Dieu pour les hommes, doit répondre l'amour des hommes pour Dieu. Cet amour s'exhale dans les chants du Roi-Prophète, qui pendant un millier d'années ont fait battre les cœurs des vrais Israélites, comme ils font vibrer encore les fibres les plus profondes des nôtres. Que sont les froides et insipides formules des hymnes mazdéennes devant ces accents enflammés de David, où son âme s'épanche tout entière ; où tantôt il s'abîme dans l'adoration, tantôt il se fond d'amour, tantôt il gémit, soupire, et brise son cœur par le repentir !

La foi à la rédemption accomplie, ou simplement promise, se manifeste à de tels signes. Ici la vie, là la mort. Aveugle est celui qui prend l'une pour l'autre.

Encore un argument; ce sera le dernier. Si nos dogmes, dans leur vaste synthèse, n'étaient qu'un emprunt fait à la Perse, s'ils y étaient tous explicitement consignés, les apôtres et leurs premiers disciples qui pénétrèrent dans cet empire n'en auraient pas été récompensés par le martyre. Et quand, au troisième siècle surtout, le mazdéisme reprit plus de vigueur et triompha sous le gouvernement des Sassanides, ces princes auraient accueilli les chrétiens comme des frères. Il arriva tout le contraire ; les empereurs les plus zélés pour le culte et les traditions nationales furent aussi les plus ardents persécuteurs. Jamais on ne comptera les milliers d'hommes immolés par la fureur de Sapor II, pendant son long règne de soixante-dix ans (de l'an 310 à 380). Ce n'était pas un pur

malentendu causé par la fidélité à garder le secret. Quand un secret quelconque eût existé, s'expliquer eût été l'affaire d'un moment. Des amis ne s'entr'égorgent point par méprise, quand le soleil a lui sur l'horizon.

J'ai montré que les mystères de notre foi n'avaient rien de commun avec la religion des adorateurs d'Ormusd. J'ai indiqué en même temps, et autant que les limites étroites d'une Revue me le permettaient, le fondement solide de nos croyances dans les livres et les traditions orales, mais publiques, du peuple d'Israël. Il restait cependant beaucoup à faire pour arriver à leur plein développement. Un seul exemple suffira pour le faire comprendre. Quand le Sauveur interrogea les docteurs de Jérusalem sur le sens de ces paroles de David : « le Seigneur a dit à mon Seigneur, asseyez-vous à ma droite, » aucun d'eux ne put dire comment le Messie, qu'ils reconnaissaient dans ce texte, serait à la fois le fils et le Seigneur de David. Les prophètes étaient pleins de ces traits en apparence contradictoires. Les souffrances et les humiliations du Christ promis semblaient s'accorder mal avec les pompeuses descriptions de ses exploits, de ses triomphes et de sa gloire. Comment unirait-il en sa personne la souveraine grandeur et la petitesse la plus extrême, la filiation divine et la filiation humaine? Nul ne le pouvait dire. N'est-ce pas un prodige que Jésus-Christ ait dénoué tant d'énigmes, et fait converger vers lui seul tant de rayons épars? Les applications sont si justes, si naturelles, qu'un jeune enfant, instruit de son catéchisme, n'a besoin d'aucun effort pour montrer l'accomplissement en sa personne de tous les oracles prophétiques.

Dans un second article nous examinerons ce qu'il faut penser de la doctrine occulte chez les Juifs, et de la loi du secret dans l'Église ; nous espérons montrer tout ce que renferme de dérisoire et de calomnieux l'explication qu'on en déduit des origines du christianisme.

A. Le Hir.

LES RÉVÉLATIONS PRIVÉES

A PROPOS

DE QUELQUES OUVRAGES RÉCENTS

I. *Vie de N.-S. Jésus-Christ*, écrite par C. BRENTANO, *d'après les révélations d'Anne-Catherine Emmerich;* traduite par M. l'abbé de CAZALÈS; 6 vol. in-18. Paris, 1857. A. Bray. — II. *La Vie et les Œuvres de Marie Lataste*, religieuse du Sacré-Cœur, publiées par M. l'abbé PASCAL DARBINS; ouvrage approuvé par Mgr l'évêque d'Aire, 3 vol. in-8°. Paris. 1863. A. Bray. — III. *La vénérable servante de Dieu, Anna-Maria Taïgi*, d'après les documents authentiques du procès de sa béatification, par le R. P. GABRIEL BOUFFIER, S. J. 1 vol. in-12. Paris, 1865. A. Bray.

Existe-t-il vraiment des révélations privées? N'y en a-t-il pas aussi de fausses, et comment alors discerner les unes des autres? Quel degré de confiance, quel poids d'autorité convient-il d'accorder à ces manifestations surnaturelles? — Voilà des questions qu'il n'est peut-être pas inutile d'aborder et de résoudre au temps où nous sommes. Les livres que nous indiquons, beaucoup d'autres encore du même genre, et aussi certains faits contemporains connus de tous, semblent avoir mis ces questions à l'ordre du jour. Il n'y a pas jusqu'aux phénomènes récents du spiritisme qui n'aient contribué à attirer de ce côté l'attention publique; et comme il arrive d'ordinaire, les sentiments, les appréciations ont suivi les directions les plus opposées: ici, crédulité extrême, ou du moins adhésion fort mal éclairée; là, incertitude, tendances sceptiques, peut-être railleries déplacées; ailleurs, incrédulité ouverte et systématique, blasphèmes souvent, avec les déclamations d'usage contre la superstition catholique.

Telle est bien, si je ne me trompe, l'attitude générale des esprits à l'endroit des visions ou des révélations particulières. Or en présence d'une si grande confusion d'idées, il convient, il

importe, croyons-nous, de mettre en lumière la véritable doctrine catholique sur l'objet qui nous occupe. C'est ce que nous voudrions essayer dans la présente étude. On nous dispensera, du reste, de réfuter directement les attaques du rationalisme : le simple exposé de la vérité suffira pour éclairer les âmes de bonne foi. On ne s'étonnera pas non plus si nous ne faisons aucune application à tel ou tel fait, à tel ou tel livre en particulier : nous n'avons pas qualité pour prononcer sur ces choses.

Etablir les principes sous une forme condensée et pourtant claire, simple, élémentaire, si l'on veut : c'est tout notre dessein.

I

Dans l'ordre de la grâce, comme dans l'ordre de la nature, il est vrai de dire que Dieu a tout fait avec nombre, poids et mesure. En un sens très-réel et très-exact, l'on peut affirmer que le monde surnaturel est régi, lui aussi, par des lois générales et constantes. Au sein de cette économie divine, pas de mobilité capricieuse, pas d'arbitraire, pas d'irrégularités ni de dissonances choquantes ; mais toujours la sagesse, l'unité, l'harmonie ; une harmonie qui, pour être plus variée, plus souple, en quelque sorte, que celle du monde physique, n'en est que plus belle, plus excellente et plus parfaite.

Voyez, par exemple, comment se conserve et se distribue dans l'Église la vérité révélée. Jésus-Christ par lui-même et par son Esprit dépose sa révélation entre les mains du corps apostolique pour la transmettre intégralement au corps des pasteurs qui doivent lui succéder. Dès lors, voilà cette divine révélation fixée, arrêtée une fois pour toutes. Elle subira bien une certaine évolution par suite de l'œuvre d'élaboration successive des intelligences ; l'humanité se l'assimilera d'une manière plus complète, elle en acquerra à travers les âges une conscience plus distincte, une conception plus explicite et plus scientifique ; mais le céleste dépôt ne souffrira aucune altération ni aucun développement essentiel ; le dogme reste et restera substantiellement identique dans sa divine immo-

bilité : *Veritas Domini manet in æternum.* Pareillement, les voies normales établies par Jésus-Christ pour la transmission de sa doctrine demeureront à jamais immuables : toujours il faudra que les âmes s'adressent pour la recevoir à l'autorité que l'Homme-Dieu a fondée, autorité dont la plénitude réside dans le chef de l'Église et par lui se communique sans se diviser à tous les rangs de la hiérarchie, à tous les degrés du sacerdoce. Ainsi se trouve réalisée au sein de l'Eglise l'unité de l'enseignement et de la foi ; ainsi la divine vérité se transmet « des supérieurs aux inférieurs, » comme parle saint Thomas [1] et toujours par des moyens extérieurs, humains, sociaux en sorte que tous les anneaux, pour ainsi dire, de l'humanité catholique se trouvent ralliés et rattachés les uns aux autres par une loi de dépendance mutuelle, semblable à celle qui fait mouvoir ensemble toutes les sphères célestes.

Toutefois, Celui qui a établi cet ordre admirable se réserve, quand il lui plaît, d'y déroger partiellement. Il ne faut pas l'oublier, en effet, si Dieu a placé l'Église extérieure et visible comme intermédiaire entre les hommes et lui, il a gardé aussi ses communications directes, immédiates et personnelles avec les âmes. Et même, à bien considérer les choses, la société visible des hommes entre eux n'est qu'une condition, un mode d'initiation pour établir précisément cette société intime et ineffable des âmes avec Dieu. Là est, en effet, la vie propre de l'Église, son élément surnaturel et divin ; le reste est comme l'écorce, le revêtement et l'enveloppe corporelle.

Or, bien qu'en ces relations intimes et mystérieuses, Dieu suive encore habituellement une manière d'agir régulière — c'est ce que l'on appelle le *cours ordinaire de la Providence* ;— néanmoins, toujours maître de ses dons, il les répartit selon sa sagesse, et parfois dans une mesure qui devient tout exceptionnelle et proprement miraculeuse. C'est ainsi, par exemple, qu'il éclaire certaines âmes d'une façon merveilleuse, en les initiant à ses secrets réservés, en leur dévoilant le trésor caché

[1] « *Revelatio divina ordine quodam ad inferiores pervenit per superiores, sicut ad homines per angelos et ad inferiores angelos per superiores.* » (2. 2. q. II, a. 6.)

de ses mystères — tout cela par lui-même ou par ses anges, sans se servir du ministère des hommes, ni de son Église, si ce n'est toutefois pour surveiller, contrôler et vérifier au besoin ces divines communications, de peur qu'il ne vienne à s'y mêler quelque alliage d'erreur ou d'illusion. Notons en passant que, par là, ces dérogations miraculeuses, tout comme les missions extraordinaires quelles qu'elles soient, se rattachent et se subordonnent d'une certaine façon à l'ensemble des lois générales; car le mot que nous répétons si souvent : *l'exception confirme la règle*, ne trouve nulle part une application plus haute et plus éclatante que dans l'harmonie du gouvernement providentiel.

Les illuminations privilégiées dont nous venons de parler constituent ce que nous nommons *révélations particulières* ou *privées*, pour les distinguer de la grande révélation universelle qui se transmet par l'organe de l'Église enseignante. Celle-ci est souverainement officielle et strictement authentique; elle s'impose avec une autorité absolue à la croyance de tous les hommes. Celles-là, au contraire, sont purement exceptionnelles et surérogatoires, elles n'ont qu'un caractère relatif et officieux, et en aucun cas, elles ne peuvent devenir la règle de la foi catholique.

Qu'il y ait eu fréquemment dans l'Église des révélations de cette sorte, rien n'est plus certain. Il semblerait même, à première vue, qu'aux temps apostoliques, l'exception se soit presque confondue avec la règle et le privilége avec le droit commun. Nous voyons, en effet, les premiers fidèles recevoir le don de prophétie, le don des langues et d'autres semblables, comme un effet ordinaire des sacrements de baptême et de confirmation. C'est que l'on était alors à la période de formation. Il fallait, selon la comparaison de saint Augustin, il fallait qu'à la divine plante tendre et délicate encore, le céleste jardinier prodiguât les arrosements, en attendant que, grandie et fortifiée, elle pût se contenter de la pluie du ciel.

L'effusion des dons extraordinaires devint donc peu à peu moins fréquente, mais sans jamais cesser entièrement. Au second siècle, saint Irénée atteste qu'il existait de son temps des

personnes favorisées de visions célestes. Saint Justin rend le même témoignage, et il considérait la vérité de ces grâces miraculeuses comme étant tellement constante et certaine qu'il ne craignait pas de les opposer aux païens comme une preuve de la divinité du christianisme. Origène à son tour assure de la manière la plus expresse, dans son livre contre Celse, que plusieurs infidèles s'étaient faits chrétiens, éclairés par des visions divines, sur la foi desquelles ils couraient d'eux-mêmes au martyre.

Un grand nombre de saints Pères, tels que saint Cyprien, saint Ambroise, saint Augustin, constatent aussi en termes non moins exprès, et parfois d'après leur expérience personnelle, l'existence des révélations privées [1].

Du reste, toutes les histoires ecclésiastiques nous offrent à cet égard les témoignages les plus irréfragables. Il n'est presque point de saint dont on ne raconte qu'il a reçu, à quelque degré et dans une certaine mesure, des visions ou des révélations du ciel. Qu'on veuille bien se rappeler les *Actes des martyrs*, notamment ceux de sainte Perpétue, ou encore la vie si extraordinaire des Pères du désert, ainsi que la vie des grands fondateurs d'ordres et de tant d'autres.

Mais une chose très-digne de remarque, c'est que les révélations privées les plus nombreuses et celles qui justifient le mieux ce nom, ont été plus fréquemment accordées à des femmes qu'à des hommes. En quoi il ne faudrait point voir une dérogation à la parole de saint Paul qui défend aux femmes d'enseigner dans l'Église; car cette défense, confirmée et expliquée par la tradition tout entière, ne doit s'entendre que d'un enseignement public et revêtu d'un caractère d'autorité officielle. Quant à l'enseignement privé ou purement officieux, la divine Providence, bien loin d'en exclure les femmes, semble au contraire le leur avoir confié d'une manière spéciale. N'est-ce pas des lèvres vénérées de nos mères que nous avons tous reçu les premiers germes de la foi? N'est-ce pas le zèle de quelques pieuses princesses, parfois de simples es-

[1] Voir les textes de ces saints Pères et de plusieurs autres dans Gravina, *Lapis Lydius ad discernendas revelationes*.

claves chrétiennes, qui a servi d'instrument à la conversion de plusieurs peuples tout entiers? Les révélations privées, nous l'avons déjà fait remarqner, n'appartiennent nullement au ministère doctrinal de l'Église. Rien donc ne s'oppose à ce que des femmes soient admises à la participation de ces grâces extraordinaires. Plusieurs théologiens même ont expliqué par des raisons de convenance comment un tel privilége pouvait leur être communiqué d'une manière plus abondante et comme de préférence.

Quelles que soient d'ailleurs les explications ou les raisons du fait que nous constatons, sa réalité ne saurait être révoquée en doute. Il suffit de nommer sainte Hildegarde, sainte Gertrude, sainte Brigitte, sainte Catherine de Sienne, sainte Françoise Romaine, sainte Catherine de Bologne, sainte Thérèse, sainte Rose de Lima, sainte Madeleine de Pazzi, sainte Catherine de Ricci et la bienheureuse Marguerite-Marie; sans parler de beaucoup d'autres plus récentes dont les révélations, bien que moins assurées et moins autorisées, présentent pourtant, quant à leur ensemble, des signes non équivoques d'une origine divine.

Nous pouvons donc affirmer qu'il a existé depuis les premiers siècles une série non interrompue de révélations privées. Tous les théologiens catholiques sont unanimes sur ce point. Il y a plus, les mêmes auteurs voyant ces communications divines se renouveler à toutes les époques, ont conclu sans hésiter qu'elles devaient aussi se reproduire plus ou moins fréquemment au temps où ils vivaient. A notre tour, il nous est permis d'appliquer la même conclusion à l'époque actuelle. Car le bras de Dieu n'est jamais raccourci. Mille faits authentiques constatés dans tous les procès de béatification, après avoir passé au crible de la critique la plus sévère qui soit au monde, celle de la Congrégation des Rites, prouvent surabondamment que les miracles se renouvellent de nos jours. Or la source des révélations particulières ne saurait être plus épuisée que celle des autres grâces extraordinaires que Dieu a promises à son Eglise. Ce serait donc incontestablement un acte téméraire, un excès très-blamable que de nier absolument, de rejeter en

bloc et de parti pris toutes les communications surnaturelles de ce genre qui auraient eu lieu dans ces derniers temps. Une telle disposition dénoterait des tendances rationalistes à coup sûr fort éloignées du véritable esprit du christianisme.

II

Mais, hâtons-nous de le dire, s'il est indubitable qu'il existe des révélations privées qui viennent vraiment de Dieu, il n'est pas moins certain qu'il y en a beaucoup d'autres qui sont purement humaines ou diaboliques. Tout le monde connaît cette longue histoire des mensonges ou des illusions donnés comme inspirations surnaturelles depuis les apocalypses ou les évangiles apocryphes jusqu'aux jongleries des Mormons ou des spirites contemporains, en passant à travers les innombrables sectes d'illuminés, de visionnaires, de faux mystiques, de prétendus extatiques, qu'on a vues pulluler dans tous les siècles : les Montan et les Priscille, les Palamites ou les moines du mont Athos, les Béguards et les Béguines, pour ne citer que quelques exemples entre mille. En ceci comme en presque toutes les choses où se mêle l'humanité, les erreurs, les contrefaçons, les abus de tout genre, le mal sous toutes ses formes, sont venus se dresser à côté de la vérité et du bien. Faut-il le dire? Chez les âmes mêmes qui font profession de pratiquer la plus haute vertu, il n'est point rare de rencontrer les plus déplorables illusions en matière de communications surnaturelles, et saint Alphonse de Liguori n'a pas craint de dire que les révélations fausses sont beaucoup plus communes que les véritables[1].

Voilà pourquoi l'apôtre saint Jean, témoin des abus ou des désordres que les fausses révélations suscitaient de son temps dans l'Eglise, écrivait aux fidèles : « Gardez-vous de croire à tout esprit ; mais examinez si les esprits sont de Dieu, car beaucoup de prophètes menteurs ont fait entrée dans le

1 *Praxis confess.*

monde [1]. » Saint Paul adressait la même recommandation aux Thessaloniciens, car après avoir dit : « Ne méprisez point les prophéties, » il ajoute immédiatement : « Examinez soigneusement toutes choses et n'admettez que ce qui est bon [2]; par où il donne très-clairement à entendre que tout ce qui tient aux dons extraordinaires doit être l'objet d'un discernement sévère.

Mais comment discerner le vrai du faux, ce qui est l'œuvre de Dieu de ce qui ne l'est point? C'est là une question singulièrement épineuse, sinon dans les généralités de la théorie, du moins dans les applications particulières de la pratique. Essayons pourtant de l'éclaircir autant qu'il est possible, en réduisant à leurs termes les plus simples les règles données par les théologiens et les maîtres de la vie spirituelle [3].

En premier lieu, *l'on doit tenir pour absolument fausses toutes les prétendues révélations qui sont en contradiction avec la foi, celles qui blessent la morale ou qui présentent tout autre caractère excluant manifestement l'intervention divine.* — En conséquence, il est superflu de procéder à un examen ultérieur, une fois qu'on a clairement reconnu des choses contraires aux saintes Écritures, aux vérités définies par l'Eglise, à l'enseignement unanime des saints Pères et des docteurs. Il faut également répudier comme de pures fictions tout ce qui tendrait à prêter à Dieu des actes ou des desseins ridicules et indignes de sa souveraine sagesse. Aucun doute non plus n'est possible sur la fausseté des révélations, quand elles suggèrent ou commandent la violation des lois naturelles et divines, quand elles renferment quelque chose d'indécent et surtout de charnel, quand enfin elles produisent la présomption, l'orgueil ou bien un certain trouble qui énerve l'âme, la dégoûte et la jette dans le relâchement. Tous ces signes sont infaillibles, et

[1] I Joan., IV, 1. — [2] Thess., V, 20. 21.

[3] Nous avons principalement consulté : 1° les Bollandistes, *Acta Sanctorum*, *passim*; 2° Benoît XIV, *de Servorum Dei beatificatione et canonizatione*, lib. III, c. 45-54; 3° le cardinal Bona, *de Discretione spirituum*; 4° Amort, *De revelationibus, visionibus et apparitionibus privatis, Regulæ tutæ ex Scriptura, conciliis, SS. Patribus, aliisque optimis authoribus collectæ, explicatæ et exemplis illustratæ*, 1744.

chaque fois que l'on a découvert un seul d'entre eux, on peut dire à coup sûr : la main de Dieu n'est pas là ! A peine est-il besoin d'ajouter qu'il n'y a aucun compte à tenir des révélations particulières qui auraient eu pour organes des personnes impatientes, bavardes, menteuses ou entêtées dans leurs jugements : ce sont là précisément les traits caractéristiques auxquels se reconnaît l'imposture.

En second lieu, l'*on doit regarder comme plus ou moins douteuses et suspectes les révélations qui renferment des assertions nouvelles, singulières, et celles qui ont pour objet des choses curieuses et inutiles, et enfin celles qui sont faites à des personnes dont la vie, le caractère et les dispositions n'offrent que de médiocres garanties.* — Nous appelons ici *nouveau* et *singulier* tout ce qui n'a aucun fondement, soit dans l'Écriture, soit dans la tradition, et ce qui s'éloigne du sentiment communément reçu parmi les Pères et les théologiens. L'on en peut dire autant de toute assertion qui donnerait comme révélées certaines opinions controversées, telles que la question de savoir si le Verbe se serait incarné dans l'hypothèse où Adam n'eût point péché. Or, quoi qu'en aient dit certains auteurs [1], les révélations privées ne sauraient être absolument rejetées par le seul fait qu'elles contiennent des propositions de cette nature. Ne serait-ce pas resserrer arbitrairement le cercle de l'intervention divine que de vouloir lui interdire de faire connaître, par une disposition spéciale, la solution de telle ou telle question jusqu'ici librement débattue ? Et qu'est-ce qui s'oppose aussi à ce que le Sauveur des hommes manifeste à quelques âmes, sur ce qui concerne sa vie ou celle de la sainte Vierge, certains détails, certaines circonstances propres à exciter la piété ; ou bien, d'autres choses encore restées entièrement inconnues aux saints Pères et aux docteurs, ou même contraires à leur sentiment commun ? Car enfin, l'opinion commune — je ne dis pas unanime — n'est pas pour cela certaine ; et en certains cas, l'on peut trouver à l'encontre de graves et imposantes raisons. Nous le répétons donc, il ne

[1] Voir leurs opinions dans Benoît XIV, ouvrage cité, c. 54, n, 7.

faudrait pas rejeter uniquement et exclusivement de ce chef, telles ou telles révélations particulières. Disons toutefois, avec Benoît XIV, qu'il y a lieu de craindre qu'elles ne soient pas pures de tout mélange. L'âme qui croit les avoir reçues du ciel peut bien n'avoir fait autre chose que combiner et transformer des souvenirs ou des opinions préconçues, former des conjectures et des raisonnements plus ou moins vraisemblables. Le mieux donc, en pareil cas, c'est de réserver son jugement, de douter, à moins que les motifs de suspicion ne soient abondamment compensés par des motifs contraires d'un poids tout exceptionnel.

Quant aux révélations qui sembleraient avoir pour but de satisfaire la curiosité, il est évident qu'elles sont plus suspectes encore. On ne devrait même pas hésiter à les tenir pour de pures inventions, s'il était démontré qu'elles n'ont aucune utilité réelle, car ce serait faire injure à Dieu que de lui attribuer un acte quelconque qui n'aurait point sa *raison suffisante*, comme parle la philosophie. Cependant, il y a en ceci un péril à éviter. Les conseils et les voies de Dieu ne sauraient se mesurer à nos conceptions si bornées. Telles révélations pourraient fort bien nous paraître parfaitement inutiles, sans but sérieux, et pourtant avoir leur raison d'être dans les secrets impénétrables de *la politique du ciel*, pour employer un mot de Bossuet. Voilà pourquoi Benoît XIV n'a garde de condamner du premier coup les révélations qui semblent inutiles et simplement curieuses. Il pense seulement que ce caractère les rend douteuses, suspectes, et qu'on doit procéder avec beaucoup plus de discrétion avant de se prononcer sur elles. Ce sentiment si judicieux et si sensé nous semble être la seule règle qu'on puisse fixer ici d'une manière générale.

Du côté des personnes mêmes qui se donnent comme favorisées de révélations, il existe aussi des motifs de suspicion plus ou moins graves, quand ces personnes sont encore novices dans la vie spirituelle, quand elles n'éprouvent aucune impulsion intérieure vers la mortification, quand elles ont de l'éloignement pour les voies communes avec une certaine curiosité qui les porte à désirer des communications extraordi-

naires, si surtout elles aiment ensuite à les divulguer. Notons que ces dernières dispositions deviennent même quelquefois des indices certains d'hallucination ou de mensonge.

Pareillement, tous les hommes prudents se défieront beaucoup des personnes d'un tempérament morbide et anormal, comme aussi de celles qui ont l'imagination très-vive et la sensibilité très-développée. Il est certain que l'imagination a joué le principal rôle dans les illusions des visionnaires et des illuminés les plus célèbres. L'expérience, d'ailleurs, fait bien voir tous les jours les effets, parfois très-étranges, que produit cette capricieuse faculté. C'est en grande partie pour cette raison que tous les auteurs s'accordent à regarder les visions ou les révélations des femmes comme étant généralement fausses ou très-suspectes[1]. En cela, ils ne contredisent en rien le fait que nous signalions plus haut, à savoir que les révélations vraiment surnaturelles ont été accordées plus souvent aux femmes qu'aux hommes; mais ils constatent un autre fait non moins indubitable, c'est que les femmes sont aussi beaucoup plus sujettes aux illusions et aux erreurs en pareille matière. L'histoire mystique l'atteste par d'innombrables exemples, qui sont plus que suffisants pour commander la plus grande défiance à l'égard de ces personnes, toutes les fois qu'elles n'offrent pas d'ailleurs les garanties les plus certaines.

En troisième lieu, *pour reconnaître la vérité des révélations privées, on ne peut généralement se fier à aucun signe pris isolément; mais l'on doit considérer attentivement toutes les circonstances qui regardent la personne, la manière dont les révélations se sont faites et les effets qui les ont suivies.*

Voici comment le cardinal Bona procède à cet égard[2]. On peut, selon lui, prendre pour types et modèles les révélations de sainte Thérèse, lesquelles, en effet, sont revêtues d'une autorité toute spéciale, au jugement des hommes les plus accrédités[3].

[1] Voir Amort, ouvrage cité, p. 43 et suiv. et *alibi passim.*
[2] *De Discr. Spir.*, cap. 20.
[3] On peut voir dans la *Vie de sainte Thérèse*, par les Bollandistes, les témoignages exceptionnels rendus à sa doctrine. Cependant les savants critiques réfutent l'opinion de certains auteurs grecs qui ont prétendu mettre cette sainte au rang des docteurs de l'Église.



Or, continue le docte cardinal, quels sont les signes principaux qui nous rendent certains de l'origine surnaturelle des visions et des révélations reçues par cette sainte? « Elle craignait toujours les illusions du démon, et pour cela elle ne demanda ni ne désira jamais d'avoir des visions, mais plutôt elle priait Dieu de la conduire par la voie ordinaire, ne désirant qu'une seule chose, c'est-à-dire que la volonté divine s'accomplît en elle. — Comme le démon a coutume de suggérer le silence et le secret aux âmes qu'il veut tromper, sainte Thérèse était souvent invitée par l'esprit qui lui parlait à s'ouvrir aux hommes doctes, et elle se soumit, en effet, à l'examen des personnages illustres qui se distinguaient alors en Espagne par leur renom de science et de sainteté, tels que saint Pierre d'Alcantara, saint François de Borgia, Jean d'Avila, Balthasar Alvarez, Dominique Bannès et autres. — Elle obéissait très-exactement à ses directeurs et, à la suite de ses visions, elle avançait dans la charité et l'humilité. — Elle recherchait de préférence les personnes qui lui témoignaient le moins de confiance, et elle aimait davantage ceux dont elle avait à souffrir des persécutions. — Son âme éprouvait une profonde tranquillité et un contentement extrême; son zèle pour le salut des âmes était très-vif, ses pensées très-pures, sa candeur très-grande et son désir de la perfection très-ardent. — Si elle avait des imperfections, des défauts, elle en était toujours réprimandée par celui qui lui parlait intérieurement. — Il lui fut dit que toutes les choses justes qu'elle demanderait à Dieu lui seraient indubitablement accordées, et, de fait, ayant souvent demandé elle fut toujours exaucée. — Toutes les personnes qui se trouvaient en relation avec elle, étaient excitées par son commerce à la modestie, à la piété, à l'amour de Dieu; à moins que leurs mauvaises dispositions n'y fussent un obstacle. — Ses visions avaient ordinairement lieu après une oraison longue et fervente, ou après la sainte communion, et elles produisaient dans son âme un très-ardent désir de souffrir pour Dieu. — Elle châtiait son corps par des jeûnes, des flagellations, des cilices, et se réjouissait au milieu des tribulations, des murmures et des maladies. — Elle affec-

tionnait la solitude, fuyant le commerce des hommes et se détachant absolument de toute affection aux choses terrestres. — Elle conservait la même attitude et la même tranquillité d'âme dans la prospérité comme dans l'adversité. — Enfin les hommes doctes n'ont jamais rien observé dans ses révélations ou dans leurs circonstances qui s'éloignât des règles de la foi ou de la perfection chrétienne, ou qui fût répréhensible en quelque manière. »

Après avoir énuméré tous ces signes, le cardinal Bona conclut en ces termes : « toutes les fois que de semblables conditions sont réunies dans une personne, l'on ne peut douter que ses révélations ne soient de Dieu. » C'est qu'en effet cet ensemble de règles est tellement combiné qu'il exclut jusqu'à la possibilité d'une illusion et d'une erreur, je veux dire d'une illusion grave et d'une erreur de quelque importance. S'il en était autrement, il semblerait que la divine Providence aurait failli à ses promesses. Quand surtout il est bien constant que les révélations sont précédées, accompagnées et suivies des sentiments d'une humilité vraie, d'une humilité à l'épreuve, le doute n'a plus de fondement raisonnable. L'humilité, disent les meilleurs auteurs[1], c'est la marque la plus sûre, la pierre de touche par excellence, pour discerner toutes les opérations divines : mouvements intérieurs, miracles, révélations, visions, extases ou ravissements.

Saint Jean Chrysostome nous fournit encore un autre principe très-important pour vérifier les révélations privées, quand il dit : « toutes les fois qu'il s'accomplit une chose au-dessus de la nature et bien au-dessus de la nature, de telle façon qu'elle soit distinguée par sa convenance et son utilité, il est clair qu'elle se fait par une force et une vertu divines[2]. » Ainsi, par exemple, lorsqu'une personne découvre des mystères et des secrets qui n'ont évidemment aucune proportion avec sa science acquise et sa porté d'esprit, il est certain d'abord que ces connaissances n'ont pu lui venir que du démon ou de Dieu. De plus, il est également certain qu'elles ne vien-

[1] Voir les nombreux témoignages cités par Benoît XIV, *loc. cit.*, cap. 51, § 3.
[2] Hom. 3, in I Cor.

nent point du démon, si, dans leur objet, leurs circonstances et leurs effets, elles ne renferment rien qui ne soit vrai, irrépréhensible, plein d'édification, propre à procurer la gloire de Dieu et le bien des âmes.

Cette preuve a une valeur incontestable, parfois même décisive. Remarquons cependant que l'esprit du mal voulant perdre plus sûrement une âme, commence souvent par lui suggérer les choses les plus belles et les plus saintes. On se tromperait donc grossièrement si l'on attribuait toujours à Dieu toutes les pieuses révélations prises isolément et sans égard aux autres signes. C'est pour cela que nous avons dit qu'on ne doit se fier absolument à aucun signe en particulier.

L'on aurait tort également d'accorder une valeur absolue à telles ou telles circonstances merveilleuses qui ont pu accompagner les révélations que l'on veut juger, comme extases avec élévation du corps au-dessus du sol, manifestation de certains secrets, prédictions accomplies, visions sublimes [1], mouvements de ferveur extraordinaire, desseins et résolutions héroïques. Rigoureusement parlant, ces choses peuvent être l'œuvre du démon, et quelques-unes même pourraient n'être que des phénomènes naturels.

Enfin, il importe souverainement de remarquer ceci, si sainte, si humble et si expérimentée que soit une personne, l'on ne saurait presque jamais conclure à coup sûr que parmi ses révélations les plus certaines, les plus indiscutables quant à leur substance et à leur ensemble, il ne s'est point glissé, dans les détails, une part plus ou moins considérable d'illusion ou d'invention personnelle. Ce principe capital exige quelques développements. Toute la question de l'autorité des révélations privées est là.

[1] La plupart des auteurs font cependant remarquer, et avec raison, ce semble, que les visions ou révélations purement *intellectuelles* sont toujours l'œuvre de Dieu. En tout cas il est certain qu'elles sont infiniment moins sujettes à l'illusion que les visions qui sont présentées à l'imagination ou aux sens extérieurs.

III

Bien qu'il soit très-difficile de comprendre, et plus encore d'expliquer ce qui se passe dans les extases, les visions et les révélations divines, une chose est cependant certaine, c'est qu'en accordant à une âme ces faveurs extraordinaires, Dieu ne lui communique pas pour cela le don d'infaillibilité, ni cette assistance spéciale, qui sont le privilége des auteurs inspirés ou de l'Église enseignante. D'ordinaire, et à part peut-être certains intervalles plus ou moins courts, l'âme élevée à l'état surnaturel le plus sublime, conserve jusqu'à un certain point l'usage de sa liberté, de son imagination et de sa faculté de raisonner. Dès lors, il n'est point douteux qu'elle ne puisse, même à son insu, mêler à l'opération divine quelques effets émanant exclusivement de son activité propre, et par conséquent modifier et transformer à un certain degré la nature même de cette opération.

D'ailleurs, il n'y a pas seulement à considérer le moment précis où Dieu se communique à l'âme, il faut aussi avoir en vue le temps qui vient immédiatement après. L'âme alors se sent encore tout échauffée, et comme frémissante et vibrante par suite du contact reçu. C'est surtout en cette période de transition que les illusions sont à craindre, car, selon la pensée de saint Ignace dans ses admirables règles du discernement des esprits, il arrive assez fréquemment que, soit habitude ou raisonnement, ou jugement propre, soit impulsion du bon ou du mauvais esprit, l'âme éprouve des sentiments, forme des délibérations qui n'émanent point de Dieu directement et qui exigent une discussion très-exacte avant qu'on y puisse donner son assentiment [1].

De plus, il faut noter que les personnes qui ont reçu des communications divines sont exposées à de nouvelles erreurs lorsqu'elles les racontent de vive voix ou par écrit. Tantôt ce sont les termes qui leur font défaut pour exprimer exactement

[1] *Exercit. spir.*; Reg. VIII, *de Discr. Spir.*, pro 2ª hebd.

leur pensée[1]; tantôt ce sont leurs souvenirs qui ont perdu de leur fidélité. Supposons, en effet, qu'un temps plus ou moins considérable se soit écoulé depuis que les révélations ont eu lieu : on conçoit sans peine que dans cet intervalle les différentes facultés aient pu modifier en quelque manière les notions ou les impressions reçues, en les amoindrissant, et surtout en y ajoutant des circonstances étrangères.

On le voit, les erreurs, les inexactitudes, les illusions peuvent se glisser de différentes façons dans les révélations privées. Dieu le permet ainsi pour l'instruction des âmes qu'il a favorisées de ces grâces privilégiées. Il veut leur apprendre à se tenir toujours sur leurs gardes afin d'éviter l'orgueil et la présomption. Il veut aussi enseigner à tous les chrétiens qui seraient peut-être tentés de se fier outre mesure à ces manifestations extraordinaires, que son Église seule demeure l'organe authentique de sa parole, l'interprète infaillible de sa loi et le guide toujours assuré de nos consciences.

En fait, quand on examine de près les révélations de plusieurs saints personnages, de ceux mêmes que l'Église a placés sur les autels, on y trouve bien des choses pour le moins douteuses et quelquefois très-fausses. Il n'est pas rare, en effet, que ces révélations soient en contradiction les unes avec les autres, et qu'elles renferment des prophéties non accomplies[2] ou divers signes d'hallucination. Le vaillant bollandiste Papebroch, après avoir discuté certaines révélations du bienheureux Herman Joseph, n'a pas hésité à dire catégoriquement : « Je souffrirai tout ce qu'on voudra plutôt que d'admettre de telles choses comme des communications célestes. » Les Bollandistes rejettent pareillement beaucoup d'autres révélations, entre autres celles de sainte Élisabeth de Schonaü sur le martyre de sainte Ursule et de ses compagnes[3]. Plusieurs savants criti-

[1] On doit conclure de là que certaines expressions inexactes dans un livre de révélations, ne suffiraient pas pour déclarer ces révélations fausses. Il y a quelquefois lieu d'appliquer à ces expressions une *interprétation bénigne.*

[2] On sait toutefois que certaines prophéties vraies peuvent bien ne pas se réaliser, parce qu'elles sont souvent conditionnelles.

[3] Voir les *Actes de sainte Ursule*, par le savant P. de Buck (*Acta SS.*, t. IX octobris.)

ques ont également soulevé de graves objections contre telles ou telles révélations que l'Église a jusqu'à un certain point approuvées, comme celles de sainte Hildegarde, de sainte Brigitte, et de sainte Catherine de Sienne [1].

Et qu'on ne dise pas qu'émettre un doute ou un dissentiment en pareil cas, c'est manquer de respect à la mémoire de ces âmes saintes. Le respect demeure parfaitement intact tant qu'on ne témoigne aucun sentiment de mépris et qu'on n'exprime point son opinion témérairement et sans quelque motif raisonnable. Dans ces limites, l'Église nous laisse toujours une grande liberté d'appréciation au sujet des révélations privées. « Peu lui importe, dit Melchoir Cano, que l'on croie ou que l'on ne croie pas aux visions de sainte Brigitte ou des autres : ces choses ne se rapportent nullement à la foi [2]. »

Il est vrai que la personne même à laquelle ces révélations sont communiquées par le ciel, peut et doit y croire d'une foi surnaturelle, pourvu qu'elle ait, non pas une simple probabilité, mais une vraie certitude de leur origine divine [3]. Mais quant aux autres fidèles, il est certain qu'ils ne sont nullement obligés d'y donner leur adhésion. En approuvant spécialement les révélations de quelques saints, l'Église n'entend en aucune sorte les imposer à notre croyance. Elle déclare seulement qu'elle n'y trouve rien qui soit directement contraire à la foi ou aux bonnes mœurs, et qu'on peut les lire avec profit ou sans danger, du moins en certains pays [4]. Du reste, elle ne se porte pas garant de la vérité de chaque proposition en particulier et elle permet pleinement d'y contredire à la seule condition de ne pas outre-passer les limites que nous indiquions tout à l'heure.

Quelle est donc en dernière analyse l'autorité des révélations privées ? Elles ont la valeur du témoignage de la personne qui les rapporte, ni plus ni moins. Or, cette personne n'est jamais infaillible; il est donc manifeste que les choses qu'elle atteste

[1] Amort, *op. cit.*

[2] *De locis theol.*, lib. XII, cap. III. — Cf. Ben. XIV, *op. cit.*, lib. III, cap. ult. n. 15. — [3] Ben. XIV, *loc. cit.*, n. 12 et 13.

[4] On sait que certains livres de révélations ne sont approuvés que pour tel ou tel pays.

ne sont jamais absolument certaines — sauf le seul cas d'un miracle directement opéré en faveur de cette attestation. Pour tout dire en un mot, les révélations privées n'ont qu'une autorité purement humaine et probable.

De là il résulte qu'on ne peut, généralement parlant, les alléguer pour trancher une question théologique controversée, encore moins pour résoudre un point de philosophie, d'histoire ou de science quelconque.

Ce serait aussi un abus, à part peut-être certains cas très-exceptionnels, de mentionner les révélations privées dans la chaire chrétienne. Tout au plus est-il permis, dans les exhortations adressées à quelques personnes pieuses, de les leur offrir comme aliment d'édification spirituelle; encore faut-il éviter à tout prix que ces personnes ne prennent le change et ne s'exagèrent l'estime qu'elles doivent en faire. Il importe à l'honneur et à la dignité d'une religion divine que ses disciples ne soient pas des âmes crédules et qu'ils sachent assez estimer leur foi pour la placer toujours infiniment au-dessus de tout ce qui n'est pas elle.

Quant aux directeurs de conscience chargés de conduire les âmes favorisées de grâces extraordinaires, plus que tous les autres, ils doivent s'appliquer le précepte de l'Apôtre : *Nolite omni spiritui credere*. Quiconque accueillerait facilement les visions et révélations, ferait preuve d'une imprudence inqualifiable dont les conséquences ne sauraient manquer d'être profondément funestes. Examiner les choses longtemps et sous toutes les faces, se retrancher dans une défiance qui ne sera jamais trop grande pourvu qu'elle n'aille pas jusqu'à l'incrédulité tout à fait systématique : voilà la seule ligne de conduite que dicte le bon sens le plus vulgaire. Et certes, elle est bien justifiée par toute la doctrine que nous avons exposée plus haut, en traçant les règles pour discerner les vraies et fausses révélations. Car s'il est une conclusion qui ressorte clairement de ces principes, c'est assurément que l'appréciation des faits surnaturels de ce genre est d'une extrême difficulté, d'une difficulté telle que parfois elle dépasse les forces de toute la science et de toute la pénétration humaine.

Il nous reste à dire, en terminant, un mot sur les dispositions avec lesquelles il convient de lire les écrits renfermant des visions ou des révélations particulières. Nous ne parlons pas, bien entendu, de ceux qui n'auraient pas été examinés par des hommes compétents et qui ne seraient revêtus d'aucune approbation ecclésiastique : ceux-là ne méritent aucune confiance et les fidèles doivent s'en interdire la lecture. Il s'agit exclusivement de deux catégories de livres : les premiers depuis longtemps signalés par la haute sainteté de leurs auteurs et par l'approbation qu'ils ont reçue du Saint-Siége; les seconds émanant de personnes d'une piété reconnue et déjà approuvés par un ou plusieurs évêques, après mûr examen de quelques hommes sûrs constatant que la doctrine en est saine et profitable.

Or bien qu'il soit juste de mettre une grande différence entre ces deux sortes d'écrits, on peut néanmoins affirmer que les uns et les autres offrent des titres suffisants pour que les fidèles puissent les lire avec fruit. Les livres de révélations particulières se font parfois remarquer par un singulier parfum de piété, par une limpidité de doctrine, par une onction pénétrante que l'on demanderait vainement à la plupart des ouvrages ordinaires de spiritualité. Une âme droite et sincère y trouvera incontestablement les plus précieux éléments d'édification, en les méditant dans un esprit de simplicité modeste et intelligente, sans parti pris hostile, sans prétention de critique exagérée, comme aussi sans crédulité puérile et sans estime excessive pour les faits merveilleux : deux excès qu'il importe également d'éviter en matière de révélations privées.

P. Toulemont.

JEANNE D'ARC

A-T-ELLE REMPLI SA MISSION?

(PREMIER ARTICLE.)

Si étrange qu'elle paraisse, cette question doit être aujourd'hui posée, discutée et, nous l'espérons, résolue. La gloire de Jeanne d'Arc y est engagée, c'est-à-dire la gloire même de la France.

Pour la première fois, au XVe siècle, la même question fut posée devant un tribunal anglais. Le promoteur du procès, guidé par une haine implacable, soutint que Jeanne d'Arc n'avait point rempli sa mission, et il en conclut que sa mission ne venait pas du ciel. Jeanne fut condamnée; mais, victime intrépide de l'étranger qu'elle avait vaincu, elle sut encore se ménager un dernier triomphe en forçant ses ennemis à nous transmettre par écrit ce consolant témoignage, qu'impuissante à se sauver elle-même, elle avait du moins accompli tout ce qu'elle avait à faire au nom du ciel pour le salut et l'indépendance de son pays.

Vingt-cinq ans plus tard, un tribunal français, annulant la sentence des premiers juges, déclara dans les formes les plus solennelles que Jeanne d'Arc avait bien rempli sa mission extraordinaire. La preuve en était d'ailleurs dans l'expulsion même de l'étranger, qui confirmait le témoignage de la victime immolée à Rouen. Il semblait qu'à l'œuvre libératrice de la Pucelle, rien ne manquait pour être complète et mériter sans réserve la reconnaissance de notre pays. Tous nos historiens, depuis plus de quatre siècles, s'accordaient à l'affirmer, et notre génération elle-même tenait le fait pour incontestable, lorsqu'un savant professeur, l'éditeur même des *Procès de con-*

damnation et de réhabilitation, vint livrer au public, comme fruit de ses longues recherches, une découverte aussi importante qu'inattendue. « Il me reste, disait-il, à articuler l'un des faits les plus faciles à établir de la vie de Jeanne, et l'un des moins apparents, il faut croire, puisqu'on a pu ne pas l'apercevoir jusqu'ici. Ce fait, c'est qu'elle n'accomplit qu'à moitié la mission dont elle se croyait investie d'en haut [1]. »

C'était un grave démenti donné à notre tradition nationale, qu'un tel fait articulé sur ce ton d'assurance par un juge réputé compétent. Un sérieux examen eût permis d'y signaler l'absence de tout nouveau document décisif; il n'y avait de nouveau que la valeur accordée au témoignage même du promoteur de Rouen. Mais notre siècle aime les découvertes, et il en est dont il peut à bon droit se glorifier; celle-ci parut telle. Publiée il y a quinze ans, elle fut bientôt accréditée par des écrivains de renom. Plusieurs historiens l'exploitèrent dans leurs récits, et la Sorbonne même, si prudente autrefois, l'adopta dans son enseignement officiel. Des sommités de la science, une nouvelle lumière descend et pénètre aujourd'hui jusque sur les bancs de nos écoles, et voici le ravissant spectacle qu'on promet à la jeunesse française : au lieu de « l'équivoque amazone badigeonnée par l'ignorance, » la vraie Jeanne d'Arc, celle du XVe siècle, apparaissant enfin dans tout l'éclat de ses traits naturels et inspirés, fraîchement restaurés par la critique contemporaine [2] !

Légende chimérique, nous dit-on aujourd'hui, que l'histoire

[1] M. J. Quicherat, *Aperçus nouveaux sur l'Histoire de Jeanne d'Arc* (1850), p. 39 et suiv. L'auteur avait déjà laissé entrevoir sa pensée dans les *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc* (t. IV, p. 2), et dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (2e série, t. II, p. 145). De Laverdy avait émis brièvement la même pensée dans les *Notices des manuscrits* (t. III, p. 338).

[2] M. H. Martin, *Revue de Paris*, livr. du 15 sept. 1856, et *Histoire de France* (4e *éd.*, t. VI). M. Sainte-Beuve, *Causeries du lundi* (2e édit., t. II). M. Ch. Louandre, *Revue des Deux-Mondes* (5e série, t. XV). M. A. Desjardins, *Vie de Jeanne d'Arc*. MM. Bordier et Charton, *Histoire de France* (t. Ier). M. Duruy, *Histoire de France*, (t. Ier), etc. — Nous ferons remarquer, une fois pour toutes, qu'à l'exemple de M. J. Quicherat, les partisans de l'opinion nouvelle admettent tous en principe : 1° la bonne foi de Jeanne d'Arc ; 2° le fait d'une certaine inspiration plus ou moins définie, mais compatible avec une désobéissance formelle de Jeanne à ses voix; 3° l'existence de perceptions, de révélations et de particulari-

de cette jeune fille dont la mission militaire se terminerait à Reims, et qui serait retenue dans l'armée par obéissance à d'autres ordres qu'à ceux de son conseil céleste ou de ses *voix!* Pour la vraie Jeanne d'Arc, sa mission subsiste tant qu'il reste un Anglais sur le sol de la France; après le sacre royal et jusque dans sa captivité, la guerrière est encore inspirée.

Aux témoignages invoqués à l'appui de cette assertion, les défenseurs de l'opinion traditionnelle ont opposé d'autres témoignages non moins nombreux et plus concluants. Mais ils ont commis la faute, à notre avis, de concentrer la polémique dans une citation de documents et de textes isolés. Ils se sont vus injustement condamnés, parce qu'ils paraissaient avoir tort sur quelques points secondaires, qu'il était pourtant facile d'éclaircir à la lumière d'une interprétation plus large et très-légitime. Nous constaterons plus loin qu'ils ont négligé d'excellents moyens de défense adoptés par Jeanne elle-même, comme aussi leurs adversaires se sont montrés tout à la fois plus sévères et moins habiles que les juges de Rouen.

Est-il vrai, oui ou non, que la mission militaire de Jeanne d'Arc se termine à Reims? En d'autres termes, Jeanne d'Arc, après le sacre de Charles VII, est-elle encore inspirée pour combattre les ennemis de la France? Voilà le fait supposé par la critique contemporaine, comme par le tribunal de Rouen. Mais, qu'on veuille bien le remarquer, pour se prononcer en connaissance de cause sur le fait en question, il ne suffit point de l'avoir discuté mesquinement à la façon de tout autre fait historique; il faut encore y tenir compte de deux conditions exceptionnelles, que personne d'ailleurs ne conteste aujourd'hui. Et d'abord, c'est un fait isolé et incomplet en lui-même que l'inspiration réelle ou imaginaire de la Pucelle dans les combats postérieurs au sacre royal. Ce fait, qui s'est produit

tés de la vie de Jeanne, « qui semblent sortir du cercle des facultés humaines. » (Cf. *Aperçus nouveaux*, p. 45, 70, 71, 35, 54-55, 46, 61 et suiv.) — Nous nous reprocherions de ne pas ajouter que l'opinion nouvelle compte un certain nombre de partisans qui en réprouvent les conséquences contraires aux saines doctrines religieuses. M. Lafontaine, *Vie de Jeanne d'Arc*. M. A. Trognon, *Histoire de France* (t. II). M. L. de Carné, *Revue des Deux-Mondes* (8e série, t. I.) M. H. Wallon, *Jeanne d'Arc*, etc.

seulement pendant quelques mois, dépend nécessairement d'un autre fait général, qui l'a précédé et qui l'a suivi, du fait même des communications habituelles de Jeanne avec ses voix durant sept années consécutives. C'est là qu'elle place tout le secret de sa mission extraordinaire, c'est là qu'elle nous invite à en chercher la véritable explication; et comment? sur la foi de son propre témoignage, seconde condition tout exceptionnelle, qu'on ne saurait négliger impunément dans la question présente. Il est évident que, sur les communications de la Pucelle avec le monde invisible qui l'envoie et la dirige, nous ne pouvons rien savoir que ce qu'elle nous en dit elle-même. Il s'agit ici d'un fait purement intérieur, qui échappe à l'observation d'autrui, qu'elle seule est à même de constater. En pareille matière, son témoignage garde seul une autorité décisive; tout autre n'a plus ou moins de valeur qu'autant qu'il en est l'écho plus ou moins fidèle. Ce n'est pas sans un dessein providentiel, que l'accusée de Rouen, sommée par ses juges de leur dévoiler tout le plan de ses révélations, a pu nous en laisser elle-même l'explication la plus authentique dans ses dépositions garanties par un serment dix fois renouvelé.

Voyons donc, d'après son propre témoignage et les documents historiques, non-seulement si sa mission se terminait à Reims, mais encore en quoi consistait toute sa mission, quelle en était l'origine, l'objet, l'étendue et le but déterminé. Nous en dégagerons la lumière qui nous expliquera sans peine les témoignages invoqués de part et d'autre sur le fait en litige. Quand nous aurons connu les deux points extrêmes de cette vie extraordinaire, en haut les révélations des voix, en bas les paroles et les actes de Jeanne d'Arc, et que nous aurons ainsi comparé ce que Jeanne avait à faire avec ce qu'elle a fait, nous serons en droit de conclure si elle a, oui ou non, rempli sa mission.

I

C'est la condition ordinaire des grandes missions, si Dieu en est l'auteur, qu'elles aient dans le monde une humble origine et d'utiles résultats. Dieu ne travaille jamais que pour sauver les hommes et les peuples de quelque malheur, et la France était bien malheureuse pendant les premières années du règne de Charles VII. En proie à toutes les calamités d'une guerre à la fois civile et étrangère, elle se voyait menacée de perdre jusqu'à son nom et de ne plus compter parmi les nations de l'Europe. Anglais et Bourguignons, partout victorieux, ont déjà cerné les quelques provinces restées fidèles. Voilà qu'ils concentrent l'élite de leurs troupes sur les bords de la Loire, pour enlever à la royauté française son dernier boulevard; Orléans est assiégé. A cette nouvelle, Charles VII, retiré au château de Loches, n'ayant contre ses ennemis ni soldats ni argent, ne comptant plus être sacré, tourmenté même par un doute cruel que motivent les scandales de la reine mère, sent son courage faillir avec tout espoir. Il s'agenouille dans son oratoire, et là, seul devant Dieu, il le conjure par une prière mentale, de lui envoyer quelque secours extraordinaire, s'il est vraiment l'héritier légitime du roi Charles VI; sinon, d'épargner tant de maux au pauvre peuple et de lui laisser à lui-même la liberté de chercher un refuge jusqu'en Espagne ou en Écosse (*Procès*, t. IV, p. 258, 270-280).

Ce jour-là, jour de la Toussaint de l'année 1428, c'était la cause même de notre indépendance nationale que son représentant le plus autorisé remettait à l'arbitrage de Dieu. Jamais, à nulle autre époque de notre histoire, cette cause ne fut humainement plus désespérée. Jamais l'intervention du ciel ne fut plus manifeste en faveur de notre pays. En voici la preuve consignée dans nos annales : une simple paysanne, vivant ignorée dans un village perdu sur la frontière, déclare au gouverneur de Vaucouleurs que Dieu lui a donné, depuis cinq ans, la puissance de rendre à Charles VII le royaume de ses pères.

Jeanne d'Arc, à l'âge de treize ans, était déjà réputée la fille la plus pieuse et la plus charitable de Domremy. On pou-

vait la croire destinée à servir de modèle aux habitants de son petit village, lorsqu'un nouvel avenir s'annonça pour elle, contre son attente et à l'insu du monde entier. Elle se trouvait seule, un jour d'été, vers midi, dans le jardin de son père. Tout à coup, à sa droite, du côté de l'église, elle voit de ses yeux une lumière éclatante, elle entend distinctement une voix inconnue. Devant cette étrange apparition, elle s'étonne d'abord, elle a grand'peur. Mais ce qui la rassure bientôt, c'est que la voix lui semble douce et digne. « Jeanne, lui dit-elle, sois sage et bonne enfant, fréquente l'église; il faut aller en France, Dieu t'aidera ! »

Commencées ainsi à jour fixe, près de la maison paternelle, les apparitions se succédèrent de plus en plus fréquentes, ayant pour théâtre tantôt le village même, tantôt les champs ou les bois de Domremy. Partout et toujours, c'était à des instants et dans des lieux déterminés, au moyen de signes sensibles, qui permettaient à la jeune fille de constater la présence des célestes visiteurs. Ils lui laissaient et gardaient eux-mêmes pleine et entière liberté, venant ou disparaissant à leur gré, mais lui donnant chaque fois de sages conseils pour sa conduite privée, et de nouvelles lumières sur le rôle important qui lui était destiné. Pour Jeanne émerveillée, plus de doute ni de frayeur; mais la certitude, la confiance et la joie. Qu'elle voudrait bien suivre, à leur départ, « ses frères du Paradis ! » S'élançant du moins par la pensée dans ce monde supérieur qu'ils ouvrent devant elle, ce qu'elle aime à y contempler, ce n'est plus seulement sa famille et son pays natal, c'est la France désolée, c'est son roi délaissé, c'est le ciel même décidé à intervenir avec elle, pauvre fille si faible, dans la lutte acharnée des deux plus grands peuples de la chrétienté ! « Et l'ange lui racontait la pitié qu'il y avait au royaume de France. » Et Jeanne, attendrie, s'était prise à aimer la France comme une personne malheureuse, qu'elle seule pouvait secourir.

Le principe d'une mission si extraordinaire, c'est le bon plaisir de Dieu. Prenant en pitié les maux du royaume de France, il a résolu de le délivrer. Or, « il plut à Dieu ainsi faire

par une simple pucelle. » Dès le premier jour, Jeanne a compris qu'un tel choix oblige; elle a fait d'elle-même le vœu de virginité. Un acte libre et réfléchi unit déjà, devant Dieu, sa destinée à la destinée du royaume de France; et ce qui lui a été révélé tout d'abord, ce qu'elle ne cessera d'avoir présent à l'esprit et de répéter avec certitude d'un bout à l'autre de sa carrière publique, c'est que son âme et la France seront également sauvées. Son âme, elle ira en paradis; la France, elle sera rendue tout entière à son roi légitime, en dépit des Bourguignons, qui seront soumis, et des Anglais, qui seront à la fin chassés du royaume.

Mais, si assurés qu'ils soient, ces deux buts extrêmes de la mission, l'un personnel, l'autre national, ne sont d'abord révélés à Jeanne que pour un avenir lointain et indéterminé. Ce sont pour elle deux récompenses mises en perspective dès le point de départ et destinées à stimuler son ardeur dans la carrière qu'elle doit parcourir. Elle ne les obtiendra toutefois qu'à des conditions et par des étapes nettement indiquées d'avance. Si la mission a été préméditée par Dieu lui-même et communiquée en son nom, c'est à lui seul qu'appartient le droit d'en tracer les limites et d'en régler l'exécution. Or, la première condition qu'il impose à sa mandataire et qui sera désormais comme la loi de cette existence exceptionnelle, c'est la soumission la plus complète aux ordres et à la direction des conseillers célestes. Après l'archange saint Michel, deux saintes, Catherine et Marguerite, sont députées vers Jeanne, et toutes deux ont le privilége significatif de réunir la gloire du martyre à celle de la virginité. Elles lui promettent bien, sur sa demande, de la conduire un jour en paradis; mais à quelle condition expresse? c'est qu'elle restera toujours bonne chrétienne et fidèle au vœu qui l'unit au royaume de France. Et le royaume, comment doit-elle le délivrer? Lui serait-il permis, comme on se l'imagine aujourd'hui, d'arborer elle-même le drapeau de l'indépendance pour écraser l'ennemi commun avec l'appui de volontaires ralliés autour d'elle et ne reconnaissant d'autre chef que la guerrière inspirée? Mais, pour quiconque était Français, il n'y avait alors qu'un seul

chef légitime, l'héritier du sang royal. L'envoyée du ciel reçoit ordre de se mettre à son service avant d'attaquer l'ennemi. Le royaume, à ses yeux, ne se sépare point de la personne royale; délivrer l'un, c'est rétablir l'autre dans la plénitude de ses droits et de son autorité.

Jeanne elle-même nous le déclare, elle a plus de révélations sur Charles VII que sur tout autre homme vivant. De Domremy, ses voix lui montrent ce prince entouré de rares serviteurs, découragé, doutant de ses droits à la couronne et ne songeant plus qu'à sauver sa liberté par la fuite en pays étranger. Le moment est venu de lui porter secours. Dieu a exaucé sa prière, et il faut, sans plus tarder, que l'envoyée du ciel aille d'abord le rassurer sur ses droits légitimes, puis disperser ses ennemis sous les murs d'Orléans, et enfin le conduire jusqu'à Reims pour y recevoir la même consécration religieuse que ses ancêtres. La cour de Charles VII, Orléans et Reims, voilà les trois grandes étapes nettement indiquées d'avance par les voix, publiquement annoncées par Jeanne à son entrée dans la carrière. Mais, d'après tous les témoignages qui nous sont restés, rien de plus, rien au delà, si ce n'est la perspective certaine et jusqu'alors illimitée de son propre salut et de la délivrance de tout le royaume, dont le sacre doit être le gage assuré.

Après cinq années de conseils et d'encouragements, les voix, devenues plus pressantes, parviennent à vaincre les répugnances naturelles de la fille inspirée. Elle aimerait bien mieux « coudre et filer avec sa mère, » car elle « ne sait ni monter à cheval ni faire la guerre. » Mais le danger du royaume exige qu'elle quitte son village, qu'elle aille parmi les gens d'armes, et elle partirait, « quand bien même elle aurait cent pères et cent mères, et qu'elle serait fille de roi.... Avant la mi-carême, il faut que je sois devant le roi, quand je devrais user mes jambes jusqu'aux genoux; car personne au monde, ni rois, ni ducs, ni fille de roi, ni d'autres, ne peuvent recouvrer le royaume de France, et il n'y a point de secours que par moi. Il faut de toute nécessité que j'aille faire ainsi, parce que mon Seigneur veut que je le fasse. »

Outre la certitude du triple but qui lui est montré, Jeanne a donc tout d'abord la certitude d'une coopération nécessaire, active et directe. Elle reçoit même des lumières assez précises pour déterminer l'époque où elle atteindra chacune des étapes vers lesquelles le ciel l'envoie et la dirige. A son départ, elle prédit qu'avant la mi-carême, elle sera devant Charles VII. Elle a déjà annoncé dans le village de Domremy, « qu'avant un an, une fille du pays fera elle-même sacrer et couronner le roi de France. » Entre ces deux termes extrêmes de sa carrière triomphante, il en est d'autres que des lumières certaines lui permettront d'indiquer publiquement à l'avance. C'est l'écueil des faux prophètes que les prophéties à courte échéance ; celles de Jeanne se sont accomplies, nous en avons la preuve dans des témoignages nombreux et unanimes. Nous y trouvons le second moyen de constater le fait de son inspiration dans sa mission militaire jusqu'au sacre royal. Reste un troisième moyen, qui complète les deux premiers ; il consiste dans une suite non interrompue de circonstances extraordinaires qui résultent de l'intervention positive des voix de Jeanne d'Arc. Quelques mots suffiront pour rappeler ce que tout le monde sait.

II

Arracher la France à une situation désespérée, en choisissant pour instrument une paysanne de dix-sept ans, c'était une entreprise qui ne pouvait être exécutée que dans des conditions tout exceptionnelles. Il ne suffisait pas de montrer de loin à cette enfant ignorante et inconnue les trois étapes de la carrière qu'elle avait à parcourir ; il fallait encore la soutenir sur la route contre sa propre faiblesse et contre tant d'obstacles extérieurs, que guerriers et politiques trouvaient insurmontables. Aussi ses voix, qui lui ont promis de l'assister, lui communiquent-elles, à chaque pas, une force d'impulsion irrésistible, avec de telles lumières qu'elles embrassent, non-seulement l'avenir, mais encore des objets et des faits passés ou présents, placés hors de la portée des facultés humaines.

Les preuves historisques existent, et elles sont incontestables, de l'aveu même des critiques les plus sévères [1].

De Domremy à Vaucouleurs, de Vaucouleurs à Chinon, partout le doute, l'hésitation, la résistance même; partout l'initiative des voix qui triomphe de toute opposition. Admise enfin à l'audience royale, Jeanne distingue sans peine Charles VII, lui fait connaître l'objet de sa mission, puis le tire à l'écart, et d'un ton inspiré : « Je te dis de la part de Messire, que tu es vrai héritier de France et fils du roi. » C'est la réponse à une prière connue de lui seul; il en devient « tout rayonnant de joie comme à une révélation de l'Esprit-Saint. » Voilà l'envoyée du ciel accréditée auprès du roi; il faut qu'elle le soit encore auprès de l'Église. « Je sais que j'y aurai bien affaire, dit-elle; mais Messire m'aidera. Or, allons de par Dieu ! » Elle se rend à Poitiers, où évêques et docteurs, après un long examen, déclarent ne trouver en elle « aucun mal et toute sorte de bien. » Mais ils attendent la prochaine délivrance d'Orléans, promise comme « un signe » public et certain du pouvoir qu'elle a reçu de conduire le roi jusqu'à Reims.

C'est le moment décisif pour la mission, et c'est alors que les guides invisibles manifestent leur présence par plusieurs effets aussi extraordinaires qu'éclatants. Ils ont pour témoins la cour, les hommes d'Église, les guerriers et le peuple, depuis la découverte miraculeuse de l'épée de sainte Catherine-de-Fierbois jusqu'à la délivrance en huit jours d'une ville que l'ennemi a pu, durant huit mois, investir et réduire à la dernière extrémité. La Pucelle d'Orléans a prouvé sa mission et donné à Charles VII un premier gage de salut. Mais d'Orléans, ses voix lui montrent Reims, en disant : « Fille de Dieu, va, va, va, je serai à ton aide, va ! » Vainement les Anglais s'avancent vers Patay pour prendre leur revanche. « En nom Dieu, s'écrie la Pucelle, quand ils seraient pendus aux nues, nous les aurons. Mon conseil m'a dit qu'ils sont tous nôtres. » Elle les disperse en un instant, les chasse des bords de la Loire, ouvre

[1] J. Quicherat. *Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc*, p. 61 et suiv. Nous invoquons, jusqu'à Reims, des faits et des documents incontestés.

à Charles VII les portes de Troyes et le conduit jusqu'à Reims, où il est sacré et couronné le 17 juillet de l'année 1429.

Après cette cérémonie solennelle, Jeanne d'Arc, en présence de tous les seigneurs, s'agenouille devant le roi, lui baise le pied, et, pleurant à chaudes larmes : « Gentil roi, dit-elle, ores est exécuté le plaisir de Dieu, qui voulait que je levasse le siége d'Orléans, et que je vous amenasse en cette cité de Reims recevoir votre saint Sacre, en montrant que vous êtes vrai roi et celui auquel le royaume doit appartenir. » Un langage si naïf et un spectacle si touchant, après tant de prodiges, arrachent des larmes à tous les assistants. D'autres Français ont pu voir sans doute des batailles plus sanglantes et de plus brillantes victoires ; nul n'a vu, à aucune autre époque, notre pays passer, en trois mois, d'une crise si désespérée à un tel triomphe. Et ce changement aussi rapide qu'inattendu, opéré avec tant d'éclat aux yeux de la France et de toute la chrétienté, comment l'expliquer par l'apparition subite d'une simple fille des champs, si le doigt de Dieu n'était pas là? A genoux devant le prince qui est devenu le roi de France par le double droit reconnu de la naissance et de la religion, Jeanne elle-même fait une profession de foi qui n'est que l'exacte expression de sa mission extraordinaire, telle qu'elle l'a reçue et annoncée dès son départ de Domremy.

C'était le bon plaisir de Dieu que, par l'entremise de conseillers célestes, une simple pucelle pût prévoir, prédire et accomplir elle-même le voyage de Chinon, la délivrance d'Orléans et le sacre de Reims. Ce qu'elle avait prédit, elle l'a exécuté, grâce à la puissante initiative de ses voix, qui l'ont comme tirée par la main du fond de son obscur village pour la conduire, guerrière incomparable, jusque dans la cathédrale de Reims. Chargée d'une double mission, comme prophétesse et comme guerrière, elle a prédit tout ce qu'elle avait à faire, et elle a fait tout ce qu'elle avait prédit ; elle a donc parfaitement rempli sa mission jusqu'au sacre de Charles VII. Tout le monde en convient.

Nous l'avons vu, dans la carrière qui était tracée à Jeanne

dès Domremy, il n'y avait point d'étape indiquée au-delà de Reims, il n'y avait rien absolument, sinon un double but, également certain et indéterminé, son propre salut et le salut de la France. Que les Anglais dussent un jour perdre leurs conquêtes et les Bourguignons reconnaître leur souverain légitime, Jeanne le savait avec certitude ; elle pouvait donc, elle devait même le prédire, et elle l'a prédit. Sur ce point, elle avait une mission comme prophétesse, et elle l'a remplie. Mais, après le sacre royal, a-t-elle encore, comme guerrière, la mission de poursuivre le but indéfini qu'elle a été chargée de prédire? C'est demander si la mission militaire continue, si Jeanne est encore inspirée pour combattre les ennemis de la France. Voilà précisément ce qu'affirment nos historiens contemporains, voilà la question que nous voulons d'abord examiner à la lumière de faits déjà connus.

Dans le plan de la mission, tel qu'il a été publié depuis Domremy jusqu'à Chinon et à Poitiers, la délivrance complète du royaume était présentée comme un événement qui devait résulter, pour un avenir plus ou moins éloigné, de l'accomplissement même du sacre royal. Nous avons à ce sujet plusieurs témoignages formels de Jeanne d'Arc. Arrivée à Chinon, elle pressa Charles VII « de la mettre en besogne, c'est à savoir qu'il lui baillât des gens d'armes » pour être bientôt sacré et couronné. Elle venait lui donner la couronne, et « la couronne signifiait qu'il tiendrait le royaume de France. » Ces paroles et autres semblables prouvent qu'elle regardait sa coopération active et militaire comme une condition indispensable pour le sacre royal, mais non pas pour le triomphe définitif de Charles VII, qu'elle rattachait, comme une conséquence nécessaire, à la cérémonie même du sacre. Sa pensée nous est d'ailleurs nettement expliquée dans la déposition de Dunois, le plus célèbre de ses compagnons d'armes : « La Pucelle fut toujours d'avis qu'il fallait aller à Reims, pour y faire sacrer le roi, et voici le motif qu'elle en donnait : lorsque le roi sera sacré et couronné, la puissance de ses ennemis ira toujours en diminuant, et ils ne pourront enfin nuire ni à sa personne ni à son royaume. Cet avis reçut une approbation unanime. » Sur

l'importance décisive du sacre, il n'y avait alors qu'une voix en France. Le régent anglais, Bedford lui-même, adressait d'amers reproches au conseil d'Angleterre sur l'inutilité de ses efforts pour que le jeune roi Henri VI pût prévenir à Reims son heureux rival[1].

Si Jeanne d'Arc savait avec certitude que Charles VII, une fois couronné, devait recouvrer tout son royaume, et qu'elle-même avait atteint la dernière étape fixée d'avance dans sa carrière militaire, pourquoi donc, après le sacre, ne dépose-t-elle pas les armes pour retourner dans son village de Domremy? C'est qu'elle se décide d'elle-même à rester dans l'armée française; nous en verrons plus loin la preuve certaine. Mais on prétend aujourd'hui qu'elle y reste par ordre de ses voix, qui lui montrent encore un triple but à atteindre : Paris à recouvrer, les Anglais à chasser jusqu'au dernier du sol de la France, et le duc d'Orléans à ramener d'Angleterre où il est retenu prisonnier depuis la défaite d'Azincourt.

Constatons tout d'abord que, sur Paris et sur le duc d'Orléans, pas un mot n'a été dit depuis Domremy jusqu'à Chinon; nous pouvons du moins affirmer qu'il n'en est fait mention dans aucun document contemporain. Que la Pucelle en ait parlé depuis, à Poitiers et ailleurs, qu'elle ait manifesté le désir de prendre Paris et de délivrer le duc d'Orléans, nous l'admettons volontiers. Mais n'est-il pas également certain qu'elle a formé le projet d'une croisade contre les Sarrasins et qu'elle a même invité par lettre les chefs de l'armée anglaise à évacuer leurs conquêtes pour aller avec elle jusqu'en Terre-Sainte? Sans insister ici sur un ensemble de faits qui demanderaient de longs développements, disons seulement que la France n'a peut-être jamais éprouvé un transport d'enthousiasme pareil à celui qu'inspira la suite non interrompue de prodiges opérés depuis Vaucouleurs jusqu'à Reims. La Pucelle devint l'objet de l'admiration universelle. Le peuple professait pour elle une sorte de culte, et les plus grands écrivains du temps avaient à cœur de raconter ses faits et gestes.

[1] *Procès*, t. Ier, p. 139-144, 232; t. III, p. 12-13. Rymer, t. X, p. 432.

L'un des auteurs présumés de l'*Imitation de Jésus-Christ*, le célèbre Gerson, mort cinq jours avant le sacre de Charles VII, voulut terminer sa carrière par l'éloge de la libératrice d'Orléans. On composait déjà, même au-delà du Rhin, divers traités sur la *Sibylle française*, et on lui attribuait généralement une inspiration infaillible en toute matière, ce qui ne laissait pas que d'être une grave tentation pour une paysanne de dix-sept ans. Les princes étrangers la consultaient par ambassadeurs sur les affaires les plus importantes, et le comte d'Armagnac la priait de lui dire lequel des trois papes était le chef légitime de l'Église. L'Allemagne implorait son secours pour arrêter les dévastations des Hussites, et la Pucelle chargeait son chapelain d'envoyer à l'empereur Sigismond une lettre menaçante à l'adresse des hérétiques. Les Grecs l'estimaient invincible, et elle-même partagea un instant l'opinion générale qu'elle couronnerait ses succès par la défaite des Sarrasins, elle qui, deux ans plus tard, devait être traitée par ses juges « comme une Sarrasine ! » (*Procès*, t. I, p. 245-246, 380 ; t. III, p. 294, 424 ; t. V, p. 16, 126, 156.)

De ces faits et autres semblables, nous pouvons conclure qu'il faut bien se garder de prendre pour un effet de l'inspiration toutes les paroles et tous les actes de Jeanne d'Arc. On oublie trop aujourd'hui que, sujette, comme les autres mortels, aux entraînements de la faiblesse humaine, elle a pu céder à la tentation d'exagérer son rôle, et même commettre des fautes dont nous la verrons faire l'humble aveu. Si elle a pu aller jusqu'à projeter une croisade contre les infidèles, faudrait-il s'étonner que, sur l'objet même de sa mission, qui lui tenait à cœur avant tout, sur la délivrance du royaume, qu'elle prédisait avec certitude, elle eût tiré d'elle-même des conséquences qui n'étaient pas dans sa mission ? A l'époque où elle échouera devant une place qu'elle dit assiéger contre son gré et sans révélation, n'écrira-t-elle pas encore aux habitants de Riom qu'elle a l'intention de reprendre toutes les villes du royaume ? Emprisonnée dans le château de Beaurevoir, n'essayera-t-elle pas, malgré la défense formelle de ses voix, de porter secours aux habitants de Compiègne, même au

risque de commettre une faute qu'elle avouera plus tard pouvoir bien être un péché mortel? (*Procès*, t. I, p. 150, 152, 160, 169; t. V, p. 147-148.)

Si admirable que soit Jeanne d'Arc, toutes ses paroles ne sont point paroles d'évangile, pas plus que tous ses actes ne sont ceux d'une sainte. Fille héroïque néanmoins, se dévouant tout entière pour Dieu et pour la France, finissant par mettre sous les yeux de ses mortels ennemis tout le cours de sa vie la plus intime, nous laissant ainsi une sorte de confession publique, telle qu'il n'en est point d'autre dans l'histoire, telle que peu de personnages pourraient en faire, et qui nous permet de suivre sans erreur l'exercice de sa liberté, depuis le concours fidèle à la grâce qui sauve notre pays, jusqu'aux tristes scènes de Beaurevoir et du cimetière de Saint-Ouen! Là se trouve, d'après son propre témoignage[1], tout le secret de sa mission.

C'est un principe de sens commun que, dans toute mission quelconque, les devoirs du mandataire dépendent de la nature même et de l'étendue du mandat qu'il a reçu. Jeanne d'Arc se dit la mandataire de Dieu; elle est devenue telle à Domremy en vertu d'un libre choix de Dieu, qu'elle a librement accepté. Dans ce contrat, passé au nom et dans l'intérêt de la France, Dieu s'engage, par l'entremise des voix, à fournir, comme il l'entend, les lumières et la force nécessaires pour procurer le salut de notre pays. Jeanne est tenue de s'y conformer, mais en conservant le plein exercice de ses facultés, qu'un secours surnaturel développe et dirige de manière à n'obtenir infailliblement que certains effets prévus et annoncés d'avance. L'envoyée du ciel est alors dans sa mission; son initiative se trouve d'accord avec l'initiative de ses voix, comme à Chinon, à Orléans et à Reims. Il peut arriver néanmoins, nous l'avons vu, qu'en vertu de la liberté qui lui reste toujours, elle se sépare de ses voix, et qu'elle s'en sépare plus ou moins sur les deux

[1] Nous prenons le témoignage de Jeanne d'Arc tel que l'acceptent les partisans de l'opinion nouvelle. Inutile de parler des moyens qui serviraient à le contrôler, si nous avions à déterminer le caractère même de l'inspiration de la Pucelle, qu'on suppose admise telle quelle dans la question présente.



points distincts qui font tout l'objet de son mandat extraordinaire.

Ce mandat, tel que nous l'avons connu à son origine, tel qu'il a été publié avant toute influence extérieure, en quoi consistait-il? D'abord en lumières sur la fin même de la mission; puis en lumières également certaines et ayant de plus pour objet précis des événements que Jeanne devait accomplir elle-même avec l'assistance de ses voix : le voyage de Chinon, la délivrance d'Orléans et le sacre de Charles VII. Elle était donc chargée de prédire et d'agir; mais, qu'on veuille bien le remarquer, elle devait moins agir que prédire, car ses voix lui promettaient moins d'impulsion qu'elles ne lui donnaient de lumières. Ses témoignages les plus explicites et tous les documents historiques nous autorisent à formuler cette loi importante de sa vie extraordinaire : s'il est des faits qu'elle a mission d'annoncer et de prédire sans les accomplir elle-même, il n'en est pas un seul qu'elle ait mission d'accomplir sans le prédire. La première partie se prouve par un grand nombre de faits sur l'accomplissement desquels elle a reçu des lumières, mais sans recevoir d'impulsion; nous ne citons que les quatre principaux, admis par nos adversaires eux-mêmes : le secret du roi, la découverte de l'épée de Sainte-Catherine-de-Fierbois, la blessure de la Pucelle à Orléans, et son supplice. La seconde partie, qui est capitale pour la mission, s'appuie d'abord, quoique dans un ordre supérieur, sur cette vérité élémentaire en morale : point d'acte volontaire sans connaissance préalable. C'est bien le moins d'admettre que les voix chargées de diriger Jeanne d'Arc, connaissent d'avance le but à atteindre, et qu'elles le révèlent à l'instrument libre et intelligent dont le concours leur est nécessaire. La vérité de la seconde partie de notre proposition se démontre ensuite par ce fait incontestable : Jeanne a prédit tous les événements à l'accomplissement desquels elle a eu mission de coopérer, la délivrance d'Orléans et le sacre royal, et même la victoire de Patay, la prise de Troyes et autres faits d'armes secondaires.

Mais, entre les voix et nous, se trouve Jeanne d'Arc, avec la liberté de correspondre à la lumière et à l'impulsion qui

lui sont communiquées; comment pourrons-nous constater dans quelle circonstance elle prête un concours fidèle à l'initiative de ses voix, et dans quelle autre elle ne fait que suivre simplement son initiative personnelle? Pour ce qui est de ses prédictions, elle nous fournit elle-même ce moyen, qu'ayant à s'expliquer sous la foi du serment devant ses juges, elle affirme ou non avoir annoncé d'avance tel ou tel événement en vertu d'une révélation positive de ses voix. Nous ne voulons pas dire toutefois qu'il soit absolument nécessaire que son témoignage nous offre toujours de telles garanties pour mériter notre confiance.

En second lieu, pour ce qui est des événements qu'elle est chargée d'accomplir elle-même et qui forment l'objet spécial de sa mission proprement dite, nous devons avoir évidemment des moyens plus nombreux et plus complets de connaître la vérité. Nous l'avons vu, pour la délivrance d'Orléans et pour le sacre royal, ces moyens sont au nombre de quatre : 1° Jeanne prédit le fait révélé ; 2° elle le prédit avec la certitude d'une coopération nécessaire, active et directe ; 3° elle en prédit l'accomplissement dans un temps déterminé ; 4° des signes extraordinaires nous permettent de constater l'intervention positive des voix pour diriger la fille inspirée vers le but qu'elle a annoncé d'avance. De ces quatre moyens, les deux premiers suffiraient assurément pour constituer la mission proprement dite. Inutile d'ajouter que nous ne prétendons pas établir ici une thèse absolue, mais uniquement formuler des observations motivées par tous les documents historiques.

Or, les moyens qui nous ont servi à constater la mission proprement dite jusqu'à Reims, quel résultat nous donnent-ils, si nous les appliquons à la prétendue mission qui suivrait le sacre royal? Nous admettons que l'envoyée du ciel, étant accompagnée dans sa carrière par le conseil qui l'envoie, puisse toujours en recevoir de nouvelles lumières sur l'avenir et une nouvelle impulsion pour coopérer à de nouveaux événements. Ne parlons ni du projet de croisade ni des autres projets, formés évidemment sans la participation des voix.

Restent les trois points sur lesquels on insiste : l'expulsion totale des Anglais, que Jeanne connaît depuis Domremy, la délivrance du duc d'Orléans et la prise de Paris, faits qu'elle a probablement connus plus tard et qu'elle a certainement prédits.

Toute la question consiste à savoir si ce sont là des événements que Jeanne doit accomplir elle-même. Voici, d'après des documents incontestés, le simple énoncé de tout ce qui sera développé plus loin : Premièrement, pour Paris, point sur lequel on insiste de préférence, Jeanne déclare elle-même n'avoir pas de révélation pour l'attaquer. Ni prédictions pour un temps déterminé, ni signes extraordinaires qui manifestent l'intervention de ses voix. Bien plus, quelques semaines seulement avant son supplice, elle recevra des lumières assez précises pour prédire à ses juges que les Anglais perdront sept ans plus tard la capitale de la France, ce qui exclut formellement la nécessité de sa coopération pour la recouvrer. Nous l'avons déjà remarqué, elle reçoit plus de lumières que d'impulsion ; elle ne recevra plus ni lumières ni impulsion pour combattre, mais seulement des lumières et des consolations pour supporter ses souffrances. Elle a déjà annoncé au roi qu'elle « ne durerait guère qu'un an. » Dans quelques mois, ses voix lui révéleront qu'elle sera prisonnière avant la Saint-Jean. Dieu seul est maître du temps, il en dispose comme il veut. (*Procès*, t. I, p. 84, 146-148, 239-241, 115, 253 ; t. III, p. 99.)

Secondement, pour la délivrance complète du royaume, Jeanne d'Arc la prédira avec certitude à ses juges, comme devant suivre la prise de Paris ; ce qui exclut encore formellement la nécessité de sa coopération active et directe pour le triomphe définitif de Charles VII. (*Procès*, t. I, p, 87, 174, 233, etc.)

Troisièmement, pour la délivrance du duc d'Orléans, elle dit d'abord à ses juges qu'il lui eût fallu trois ans, puis elle finit par avouer qu'elle ne se rappelle plus le terme, ce qui ne lui arrive jamais lorsqu'il s'agit de faits qu'elle estime importants. (*Procès*, t. I, p. 132, 134, 254.)

Nous pourrions déjà conclure que les trois points allégués par nos historiens contemporains ne constituent point une nouvelle mission pour la Pucelle au-delà de Reims. Mais le sujet est assez beau pour qu'on prenne intérêt à connaître le système qu'ils ont imaginé et les témoignages qu'ils invoquent à l'appui.

III

La période des succès de la Pucelle a duré deux mois et demi depuis son entrée à Orléans jusqu'au sacre royal ; la période de ses revers comprend dix mois entiers jusqu'à sa captivité. Dix mois, pendant lesquels on nous offre aujourd'hui ce triste spectacle : Dieu l'a décidé, les voix parlent, Jeanne s'élance avec ardeur, l'armée l'accompagne, et le peuple d'applaudir avec enthousiasme ! Douce illusion, qui va s'évanouir sous les murs de Paris ! Qui donc a pu compromettre ainsi la fortune de la France ? ce ne sont pas les Anglais, déjà défaits, humiliés et abattus ; ce n'est pas la Pucelle, qui reste, après le sacre, ce qu'elle a toujours été ; toujours même ardeur, même puissance, même inspiration. Les vrais coupables et les plus dangereux, ce sont les ennemis secrets de la Pucelle, ceux-là même qui l'entourent, le roi Charles VII et ses conseillers jaloux. Eux qui l'ont à grand'peine accompagnée jusqu'à Reims, ils l'arrachent à une victoire certaine sous les murs de Paris, et voilà qu'au lieu de la seconder dans l'accomplissement de sa tâche, ils ne cherchent plus désormais, par d'indignes manœuvres, qu'à l'arrêter et à la perdre, préparant eux-mêmes la victime immolée par l'Anglais ! Honte à eux, à eux seuls la responsabilité du crime, si la guerrière héroïque ne parvient pas à faire pour son pays tout ce qu'elle avait à faire ; si, loin de le délivrer tout entier, elle ne peut se sauver elle-même ; si elle périt enfin victime d'un cruel supplice et d'un malheur, hélas ! non moins cruel pour elle, du malheur même de la France : « Sa mission manquée [1] ! »

[1] M. J. Quicherat, *Aperçus nouveaux*, p. 44. M. H. Martin a été jusqu'à dire que Charles VII, coupable d'un crime tel qu'il n'y en a pas d'autre dans l'his-

Telle est l'opinion nouvelle; cette dernière expression la résume avec autant de justesse que d'énergie, et on déclare s'en servir à dessein, tout en la qualifiant, comme elle mérite, de « brutale. » Il est triste de penser que, dans notre pays, depuis plus de quinze ans, une pareille découverte ait pu inspirer tant de pages regrettables, rencontrer des sympathies si nombreuses, si peu de contradicteurs [1] et si peu écoutés. Comme s'il n'y avait pas ici dans tout cœur français et chrétien un sentiment instinctif de répugnance qui semble déjà une présomption infaillible contre l'erreur ! Ce qu'on change, ce qu'on dénature ainsi dans une foule de publications récentes, c'est le plus touchant et le plus bel épisode de notre histoire, c'est notre personnage le plus populaire, un personnage si exceptionnel qu'il est unique dans les annales humaines. D'autres peuples sans doute eurent leurs libérateurs, qu'il serait facile de nommer et de compter; ils furent aussi rares que célèbres. Au peuple français seul fut accordée la gloire de voir, dans une invasion désastreuse, Dieu lui-même susciter en sa faveur une simple paysanne, qui, à l'âge de dix-sept ans, se jetant au milieu d'une lutte séculaire, put tout à coup y jouer un rôle décisif et repousser le joug odieux de l'étranger. Et c'est ce rôle incomparable qu'on dénature aujourd'hui, en l'exagérant au point d'être manqué !

Ici, comme partout et toujours, la vérité a des lois rigoureuses, qu'on ne saurait violer impunément. On prétend, nous dit-on, embellir le rôle de Jeanne d'Arc, en nous la montrant, après le sacre, toujours inspirée et déployant toute l'énergie d'un caractère héroïque, que la légende avait trop longtemps annulé par une obéissance passive aux ordres de Charles VII.

toire, « a fait mentir Dieu, » en faisant « manquer la mission de Jeanne.» *Histoire de France*, t. VI, p. 196, 201, 215, 222. C'est un historien qu'on trouve presque toujours égaré sur tous les chemins de l'erreur poussée jusqu'au ridicule ou au blasphème.

[1] M. Du Fresne de Beaucourt s'est montré le défenseur le plus savant et le plus zélé de l'opinion traditionnelle. L'auteur est déjà connu par ses remarquables publications sur le XVe siècle et sur la fin du XVIIIe. Qu'on nous permette ici de recommander son nouveau recueil trimestriel, les *Questions historiques.* (M. Vrayet de Surcy, rue de Sèvres, 19.)

De là, ce récit dramatique, émouvant, capable de séduire les imaginations vives en faveur de l'héroïne qui lutte seule, avec l'aide du ciel, contre les Anglais si bien servis à leur insu par le gouvernement français.

Mais ce qui surprend d'abord, ce qui choque tout homme de sens, dans ce récit étrange, c'est de voir précisément qu'après le sacre, tous les rôles se trouvent intervertis au détriment de Jeanne elle-même. On prétend lui laisser ses voix jusqu'alors toutes-puissantes, et ses voix ne peuvent plus rien pour elle. On prétend l'exalter en la séparant du pauvre roi Charles VII, et ce roi devient tout-puissant contre Jeanne renforcée de ses voix. En la plaçant ainsi sous l'impulsion de deux forces contraires, de ses voix et de Charles VII, on est obligé, pour expliquer ses échecs, de l'annuler elle-même entre l'impuissance ridicule de ses voix et le crime monstrueux de Charles VII, jusqu'au jour où la guerrière inspirée, promettant encore la victoire, tombe enfin entre les mains des Anglais. Et les Anglais, malgré tout, restent assez puissants contre le ciel pour garder les positions qu'ils devaient perdre, assez heureux pour que Charles VII leur livre lui-même leur plus terrible adversaire et soit tout le premier responsable du supplice de Rouen! Mais leur plus grand avantage, celui qui assure définitivement aux ennemis de la France le plus beau rôle, et le plus triste à Jeanne d'Arc, c'est le droit réel qu'on leur accorde d'arracher du front de leur victime la glorieuse auréole de l'inspiration divine.

Les Anglais n'ont-ils pas, d'après nos récents historiens, la preuve positive, incontestable, que, depuis le sacre, Jeanne d'Arc a échoué dans sa mission, que sa mission a été manquée? Or, pour eux, une mission manquée, même une seule fois, c'est une mission qui n'a pas eu Dieu pour garant, pas plus avant qu'après le sacre de Charles VII. Succès ou revers, tout s'explique dès lors par d'autres causes que l'intervention divine. Il n'y a plus devant le tribunal anglais qu'une accusée vulgaire, mais avec cette circonstance aggravante, qu'elle est convaincue d'avoir été dans son parti et aux yeux de la chrétienté, la dupe d'une illusion diabolique ou l'auteur sacrilége

d'une grossière supercherie. Telle fut, en effet, la sentence juridique proclamée à Rouen contre la libératrice de la France. C'est cette sentence, annulée par l'Église, flétrie par l'animadversion publique, c'est la même au fond qu'on entreprend aujourd'hui, bon gré mal gré, de réhabiliter, en soutenant que Jeanne d'Arc n'a pas rempli sa mission. Bref, l'opinion nouvelle est anglaise, bien que son promoteur et ses partisans soient Français !

Il faut ajouter que nos historiens sont plus sévères que les juges de Rouen. Et d'abord, ceux-ci n'ont point prétendu que, de Reims, Jeanne promît, au nom de ses voix, la prise de Paris. Nos historiens répètent qu'elle hâta le départ de l'armée après le sacre royal; or, elle dit elle-même : « Si le roi était resté plus longtemps à Reims, il aurait reçu une couronne mille fois plus belle. » Et ce départ trop précipité, elle l'attribue aux sollicitations des habitants, pour qui la présence de l'armée était à charge (*Procès*, t. I, p. 91). On se demandera peut-être : pourquoi Jeanne restait-elle dans l'armée? Nous n'avons aucun document qui prouve qu'à Reims elle ait reçu l'ordre positif d'y rester ou de retourner à Domremy. Nous sommes en droit de conclure qu'elle pouvait d'elle-même prendre l'un ou l'autre parti. Nous verrons bientôt, d'après son propre témoignage, que, si elle sortit de Reims pour aller à de nouveaux combats, ce « ne fut ne contre ne par le commandement de ses voix. » « Ne contre, » donc elle n'était pas obligée de quitter l'armée; « ne par, » donc elle n'était pas obligée d'y rester. Donc elle pouvait, à son gré, rester ou partir; donc elle était libre, et elle se décida sans ses voix, agissant alors sous sa propre responsabilité.

En restant dans l'armée, Jeanne cède-t-elle aux ordres ou au désir du roi? On a du moins tout lieu de supposer que ce motif est d'un grand poids pour elle. Un acte royal, signé quatorze jours après le sacre, exempte d'impôts les habitants de Greux et de Domremy, « en faveur et à la requête de notre bien-aimée Jeanne la Pucelle, considéré le grand, haut, notable et profitable service, qu'elle nous a fait et fait encore chaque jour au recouvrement de notre seigneurie. » On ne

saurait nier non plus l'influence des seigneurs et des capitaines, puisque Jeanne elle-même nous en parle à propos des faits d'armes qui suivirent le sacre royal. Ne serait-il pas évident d'ailleurs, à défaut de tout document positif, qu'après des services si éclatants, Jeanne d'Arc devenait le personnage le plus populaire et le plus important de l'armée, qu'elle valait à elle seule des milliers de soldats, et qu'elle pouvait encore, par le seul prestige de sa présence, procurer de nouveaux avantages sur un ennemi déjà terrifié? En la retenant dans l'armée, qu'elle n'avait point ordre de quitter, les chefs auraient servi en hommes sensés les vrais intérêts de la France, et tout autre, à leur place, n'aurait pas manqué d'en faire autant.

Mais la Pucelle d'Orléans avait-elle besoin de subir une influence étrangère pour trouver des motifs suffisants de rester sous les armes? Si elle savait qu'à Reims, elle avait accompli tout ce qu'elle avait à faire en vertu de révélations positives, n'avait-elle pas également la certitude que, dans un avenir encore indéterminé pour elle, tout le royaume serait affranchi des maux de la guerre civile et étrangère? N'était-elle pas exposée naturellement à la tentation de concourir elle-même au triomphe définitif qui était l'objet de tous ses vœux? Son amour de la France, son dévoûment au roi, son ardeur militaire résultant de ses succès prodigieux, l'élan irrésistible qu'elle avait communiqué à l'armée, autant de motifs qui pouvaient encore l'entraîner dans la lutte nationale contre des ennemis qu'elle avait déjà humiliés, vaincus et épouvantés. Les chasser de la capitale, était un projet digne d'enflammer un cœur si généreux, le plus français peut-être qui fût jamais.

IV

De Reims, l'armée royale marche sur Paris. Charles VII recueille, chemin faisant, les premiers fruits de son sacre; toutes les villes situées entre la Seine, la Marne et l'Oise, s'empressent d'ouvrir leurs portes au roi de France. Le duc de Bourgogne, un moment ébranlé dans son alliance avec l'é-

tranger, consent à entamer des négociations ; il promet de livrer Paris et de faire la paix avec son légitime souverain aux conditions qui furent acceptées six ans plus tard dans le traité d'Arras. Ces simples données suffiraient déjà pour expliquer et justifier la politique royale. Jeanne d'Arc elle-même l'approuva d'abord, comme l'atteste la lettre touchante qu'elle écrivit au duc de Bourgogne le jour même du sacre : « Haut et redouté prince, Jeanne la Pucelle vous requiers de par le Roi du ciel, mon droiturier et souverain seigneur, que le roi de France et vous, fassiez bonne paix ferme, qui dure longuement. Pardonnez l'un à l'autre de bon cœur, etc. »

Mais, dans le récit de nos historiens contemporains, le fait supposé de l'inspiration de Jeanne entraîne nécessairement la condamnation d'une politique qui prétend être habile plutôt qu'agressive. Tout prend un tour belliqueux, le ciel se met de la partie, et Jeanne d'Arc n'écoute plus que ses voix, qui lui montrent Paris, comme elles montraient Orléans et Reims. Il est même des historiens assez osés pour leur prêter des paroles qu'elles n'auraient point approuvées, et qui ne sont certainement extraites d'aucun document de l'époque. Et sur quelles preuves s'appuie-t-on pour affirmer que la Pucelle d'Orléans a mission de rendre au roi la capitale de la France? sur divers témoignages de la Pucelle même ou de ses contemporains, tous constatant que, depuis son séjour à Poitiers, elle avait plusieurs fois manifesté l'intention d'enlever Paris aux Anglais. On n'ajoute pas et on le pourrait, car les preuves sont les mêmes, qu'elle a également manifesté le désir et l'intention d'enlever aux Anglais et aux Bourguignons toutes « les bonnes villes du saint royaume. » L'élan national se portait surtout vers Paris, parce que cette ville avait naturellement plus d'importance pour les Français, qui voulaient la prendre, comme pour les Anglais, qui voulaient la garder[1].

Tous les témoignages qu'on allègue, datant des années 1429 et 1430 jusqu'à la captivité de la Pucelle, nous les ad-

[1] V. les lettres de Gui de Laval, de Perceval de Boulainvilliers, des envoyés allemands, de trois gentilshommes angevins. (*Procès*, t. V, p. 105, 114, 351, 127). Les autres témoignages sont empruntés à la chronique de Perceval de Cagny

mettons [1], et nous ajoutons qu'ils ne prouvent absolument rien dans la question présente. Jeanne d'Arc elle-même les admettait, et les juges de Rouen, malgré leur sagacité malveillante, n'en tirèrent aucun parti contre elle. Pour en citer un exemple frappant, n'avaient-ils pas entre les mains, n'ont-ils pas transcrit dans leurs procès-verbaux, mais pour d'autres motifs, deux des principaux témoignages qu'on invoque aujourd'hui? Ce sont deux lettres authentiques, adressées par Jeanne elle-même, l'une aux Anglais sous les murs d'Orléans, l'autre au comte d'Armagnac et datée de Compiègne quinze jours avant l'assaut livré à la capitale. Dans toutes deux, elle parle d'aller à Paris. Les juges n'ont même pas eu la pensée d'en conclure qu'elle avait mission d'y aller. Bien plus, interrogée par eux à diverses reprises, mais avec plus d'habileté qu'on n'en montre aujourd'hui, sur l'attaque contre la capitale, Jeanne leur déclare hardiment. « Oui, je fis faire un assaut devant la ville de Paris. » Et elle ajoute une autre fois : « J'avais bien l'intention d'aller outre et de passer les fossés. » Les juges ne concluent point encore, comme on le fait aujourd'hui, de l'ardeur de Jeanne à son inspiration. Pourquoi? c'est que ni son ardeur, ni son désir, ni son intention, ni ses promesses, ni rien de ce qui appartient à son initiative personnelle, ne suffit de soi pour impliquer l'inter-

(t. IV, p. 4) et à la lettre de la Pucelle aux Anglais qui assiégent Orléans (t. V, p. 95). Tous ces témoignages parlent de l'intention qu'avait la Pucelle d'aller à Paris.

[1] Nous faisons exception pour la lettre d'Alain Chartier, qu'il est impossible d'admettre, à moins de rejeter le témoignage même de Jeanne d'Arc (t. V, p. 132). Il prête aux voix un langage direct qui ne ressemble à rien de ce que nous lisons ailleurs, et qui est formellement en contradiction avec ce que dit Jeanne elle-même. On peut juger de la confiance qu'il mérite par son exagération ridicule au sujet de la défaite des Anglais à Patay : « In modum pecudum usque ad unum cæsi sunt omnes. » En vérité, nous sommes surpris que le xv[e] siècle ne nous ait pas laissé plus de témoignages désavoués par Jeanne elle-même : c'est une tentation si naturelle et parfois si utile de prêter aux prophètes un langage conforme à ses propres désirs ! Nos historiens ne succombent-ils pas aujourd'hui à cette tentation, mais avec une circonstance aggravante dont personne ne se fût rendu coupable au xv[e] siècle? Ils vont nous représenter Jeanne recevant en même temps de ses voix deux directions contradictoires, l'une pour être victime patiente des Anglais, l'autre pour les chasser.

vention surnaturelle de ses voix. (*Procès*, t. I, p. 240, 82, 245-46, 57, 169.)

La grande erreur de nos historiens contemporains, c'est qu'ils s'obstinent à confondre l'ardeur de Jeanne avec son inspiration, ce qu'elle avait simplement à prédire avec ce qu'elle avait à faire, son initiative propre avec l'initiative de ses voix. Dans les combats qu'elle va livrer sous les murs de Paris et ailleurs, quels moyens pouvons-nous donc avoir pour constater si elle agit, oui ou non, en vertu d'une mission réelle? Tous ceux que nous avons expliqués, et d'abord il faut qu'elle nous affirme elle-même avoir la certitude de n'agir qu'en vertu d'une révélation positive de ses voix.

La première question à poser, c'est donc celle-là même que lui adressent les juges de Rouen : « se quand elle ala devant Paris, se elle l'eust par revelacion de ses voix de y aller. » Jeanne « respond que non; ne fut ne contre ne par le commandement de ses voix. » A la même question, renouvelée dans plusieurs interrogatoires, la réponse est toujours faite dans le même sens, toujours nette, précise, péremptoire, toujours la même pour l'attaque contre Paris et pour les autres principaux faits d'armes postérieurs au sacre : le siége de la Charité, le combat de Pont-l'Évêque et la sortie de Compiègne. (*Procès*, t. I, p. 146-148, 168-169, 57, 109, 115-116, 207, 250-251, 259-260, 298-300.)

Qu'on veuille bien le remarquer, cette réponse de Jeanne, ce n'est plus un témoignage historique tel quel, c'est une déposition faite sous la foi d'un serment prêté onze fois dans la forme la plus imposante. L'accusée a maintenu son assertion contre toutes les menaces et en face même des instruments de torture. Nous verrons plus loin quels témoignages ses juges prétendaient lui opposer. Parmi ceux qu'on invoque aujourd'hui, il n'en est pas un seul venant d'un témoin qui ait entendu Jeanne affirmer devant Paris et ailleurs, qu'elle combattait en vertu d'une révélation positive de ses voix. On insiste avec complaisance sur ce mot d'un chroniqueur normand : « Elle mettra le roi dedans Paris, si à lui ne tient. » Mais il n'y a là qu'une appréciation personnelle, plus ou moins motivée, n'im-

pliquant nullement le fait de l'inspiration. Dès lors que Jeanne d'Arc attaquait l'ennemi sans en avoir la mission, c'était, évidemment, à ses risques et périls, avec des chances plus ou moins probables de succès, que chacun est libre de calculer avec plus ou moins de sagacité. Mais c'est Charles VII, nous disent nos modernes historiens interprétant à leur manière le chroniqueur normand, c'est ce roi apathique et malveillant, qui a tout perdu devant Paris ! Par son obstination à venir trop tard, puis à rester à Saint-Denis et à donner l'ordre de cesser l'attaque, il a fait mentir Jeanne et ses voix ! (*Procès*, t. IV, p. 25 et 26.)

Mais, de bonne foi, si le succès de l'attaque ne dépendait, comme on l'assure, que du concours de Charles VII, n'est-il pas évident qu'on aurait lieu de compter sur la prise infaillible de la capitale? Lui, qui n'était pourtant ni à Orléans, ni à Patay, le voilà qui se tient en personne, ce jour-là, assez près de Paris pour aller loger le soir même dans le palais de ses ancêtres. Sous ses yeux, combat une armée plus nombreuse et plus confiante que jamais, et c'est seulement après la blessure de la Pucelle, après une lutte acharnée de six heures, c'est alors que la fatigue des assaillants, une résistance invincible et les ténèbres motivent le signal d'une retraite prudente. Qu'y manque-t-il donc pour le succès? Les promesses et l'assistance des voix, comme nous l'affirme Jeanne elle-même. Ses voix lui révéleront, quelques semaines avant sa mort, que Charles VII recouvrera Paris au bout de sept ans. Comment supposer qu'elles l'aient assistée pour prendre la ville un mois et demi après le sacre royal?

A cette campagne contre Paris, appartient une scène célèbre, qu'invoquent tous nos historiens contemporains contre l'opinion traditionnelle, qui n'attribue plus de mission militaire à Jeanne d'Arc après sa sortie de Reims. Ils prétendent que cette opinion a été accréditée par deux témoignages sans valeur aucune, dont l'un aurait été copié sur l'autre, et qui racontent ainsi le fait : « Au devant duquel (le roi) accouraient les peuples français de toutes parts, criant *Noël* et chantant *Te Deum laudamus*, et dévotes antiennes, versets et répons, et faisant

merveilleuse fête, regardant surtout moult la Pucelle. Laquelle, considérant leur maintien, pleurait moult fort, et soi tirant à part, dit au comte de Dunois : « En nom Dieu, voici un bon peuple et dévot, et je voudrais mourir en ce pays, quand je devrai mourir. » Et ce comte lui demanda alors : « Jeanne, savez-vous quand vous mourrez, et en quel lieu? A quoi elle répondit que non, et que c'en était à la volonté de Dieu, disant en outre à lui et aux autres seigneurs : « J'ai accompli ce que Messire m'avait commandé, qui était de faire lever le siége d'Orléans et de faire sacrer le roi. Je voudrais qu'il lui plût me faire ramener à mon père et à ma mère, afin que je gardasse mes brebis et fisse ce que j'avais coutume de faire. » (*Procès*, t. IV, p. 188, 189.)

Voici comment on attaque l'authenticité de ce texte, tiré du *Journal du siége d'Orléans* et de la *Chronique de la Pucelle*. Dans cette scène, qui se passe à Crépy en Valois, le chroniqueur suppose que Dunois est l'interlocuteur de Jeanne d'Arc. Or, nous avons la même scène racontée tout au long dans la déposition que fit Dunois lui-même pour le Procès de réhabilitation. Dans son propre récit, ce n'est pas lui, mais l'archevêque de Reims, qui est l'interlocuteur de Jeanne. Premier motif de supposer que le chroniqueur est mal renseigné. Un second motif, beaucoup plus grave, c'est que Dunois met dans la bouche de Jeanne une tout autre réponse à la question de l'archevêque : « O Jeanne, en quel lieu croyez-vous mourir? — Où il plaira à Dieu, répondit-elle, car je ne suis assurée ni du temps, ni du lieu, pas plus que vous-même. Et que je voudrais bien qu'il plût à Dieu, mon créateur, que je m'en retournasse à présent, quittant les armes, et que je revinsse servir mon père et ma mère, gardant leurs troupeaux avec ma sœur et mes frères, qui seraient bien contents de me voir! » Ici, dit-on, ce n'est plus la volonté du roi, mais la volonté de Dieu, qui retient Jeanne dans l'armée. Rien n'y donne lieu de supposer, comme dans la chronique, que Jeanne croie avoir accompli ce que Dieu lui commandait. Le témoignage de Dunois, qui avait entendu ses paroles, prive de toute autorité le témoignage du chroniqueur, et, par conséquent, l'opinion

même qu'il avait si longtemps accréditée. Et on ajoute : « Les paroles de Jeanne ne sont ni un aveu que sa mission est terminée, ni un désaveu de l'entreprise qu'elle poursuit ; c'est le cri du cœur au milieu des répugnances qu'elle savait vaincre pour obéir à ses voix [1]. »

Voici notre réponse, très-simple, péremptoire, et à laquelle personne ne paraît avoir pensé dans l'ardeur de la polémique : oui, la déposition de Dunois doit être préférée au texte du chroniqueur, car le comte était présent à la conversation ; Jeanne se trouvait placée entre lui et l'archevêque. Mais, premièrement, il nous paraît plus vraisemblable que, dans la dernière phrase du chroniqueur, *il lui plût* se rapporte à *Messire* et non pas au *roi*. Secondement, et c'est le point capital dans la question présente, la déposition même de Dunois, loin de donner un démenti à l'assertion du chroniqueur sur la mission terminée, la confirme en termes très-explicites et décisifs ; les voici : « Quand la Pucelle parlait sérieusement de la guerre, de son fait et de sa vocation, elle n'assurait jamais rien d'un ton affirmatif, sinon qu'elle était envoyée pour lever le siége d'Orléans, secourir le peuple opprimé dans la même ville et dans les lieux environnants, et pour conduire le roi à Reims et l'y faire sacrer. » (*Procès*, t. III, p. 16.)

Ainsi, le témoin qu'on invoque au profit de la nouvelle opinion, se tourne directement contre elle ; on n'en peut citer

[1] *Procès*, t. III, p. 14 et 15. M. H. Wallon, *Jeanne d'Arc*, t. Ier, p. 139-141. Tous les partisans de l'opinion nouvelle n'ont fait qu'adopter sur ce point important, comme sur tant d'autres, l'appréciation donnée d'abord par M. J. Quicherat (*Aperçus nouveaux*, p. 37-39). Le savant professeur de l'École des Chartes prétend que Villaret (*Hist. de France*, t. XIV), a été le premier à dire qu'après le sacre, la Pucelle avait demandé son congé et le roi le lui avait refusé. Cette tradition paraît être plus ancienne (V. Richer, Biblioth. impér., hist. miss., fol. p. 71, v° ; Mézeray, *Abrégé chronologique, etc.*, t. II, p. 253) ; M. Petitot, (t. VII), parle même de plusieurs chroniques du XVe siècle, mais sans les indiquer. Quoi qu'il en soit, tous nos anciens historiens sont d'accord pour affirmer ce fait certain, que la mission militaire de Jeanne d'Arc se termine à Reims. Dans la détermination prise par Jeanne d'Arc de rester avec l'armée française, ils admettent plus ou moins l'influence de Charles VII et des seigneurs ; mais il n'est pas un seul historien autorisé, du moins à notre connaissance, qui déclare Jeanne d'Arc coupable de désobéissance à ses voix, comme on se plaît aujourd'hui à le supposer pour avoir au moins un grief contre la tradition nationale.

aucun autre qui nous donne un motif suffisant de croire à l'inspiration de Jeanne d'Arc après sa sortie de Reims, spécialement dans la campagne contre Paris, point sur lequel on insiste de préférence. Jeanne elle-même déclare formellement qu'elle combattit alors sans l'intervention de ses voix. Nous pourrions déjà conclure que sa mission militaire était terminée à Reims. Mais on ne saurait avoir trop de lumières sur ce fait important. Que deviennent donc les voix de la Pucelle, qui lui ont promis le Paradis ? Silencieuses pendant près de deux mois pour lui laisser sa liberté, ne vont-elles point reparaître et lui parler, non plus de guerre, mais de martyre ?

F. Gazeau.

(*La fin prochainement.*)

FRÉDÉRIC HURTER

ET SA CORRESPONDANCE

La dernière livraison des *Études*, on s'en souvient peut-être, contenait une notice biographique sur Frédéric Hurter, mort à Gratz, le 27 août 1865. Ce travail était imprimé, lorsque de nouveaux renseignements communiqués par M. l'abbé Henri Hurter, fils du célèbre historien, furent mis à notre disposition par un ami à qui nous en exprimerons ici notre juste reconnaissance. Sans rien changer à notre notice, ces pièces nous fournissent la matière d'un supplément qui ne sera pas, croyons-nous, sans intérêt pour le public français ; elles nous apprennent que le vétéran des historiens allemands, bien que presque octogénaire, ne s'attendait guère à quitter si tôt ce monde, à dire un si prompt adieu à sa famille et à ses amis. Tout entier à ses occupations favorites, aux bonnes œuvres, à l'étude, il fut surpris par la maladie la plume à la main. Il avait livré à l'imprimeur, quelques semaines auparavant, un ouvrage intitulé : *De la propagation du protestantisme en Allemagne et dans les pays environnants.* (*Ueber die Ausbreitung der Reformation in Deutschland und den angrænzendem Lændern*). Cette publication était de nature à produire une profonde sensation ; tout le monde regrettera avec nous de la voir arrêtée par un si triste événement[1]. A l'aide du document que nous avons sous les yeux, on peut suivre l'historien d'Innocent III sur les divers théâtres de son activité littéraire et de son zèle religieux, en particulier dans ses travaux en faveur des écoles d'Orient et des missions de l'Afrique centrale, deux œuvres dont il était le président et qui reçurent de lui une impulsion féconde. On assiste à sa mort si belle, si édifiante, aux touchants témoignages de vénération et d'amour des habitants de Gratz, heureux de posséder les dépouilles mortelles de l'illustre défunt dont ils ont résumé la vie en ces paroles de l'Écriture, gravées sur sa tombe :

Vir justus et timoratus
Potens verbo et opere.

[1] L'ouvrage devait paraître (chez Kirkheim, à Mayence), en deux volumes, dont le second n'a pu malheureusement recevoir la dernière main.

Ces détails et bien d'autres trouveront place dans la monographie que doit publier M. l'abbé Henri Hurter, avec le concours de M. Weiss, professeur d'histoire à l'université de Gratz. C'est sur cette œuvre importante, promise pour 1866, que nous appelons l'attention de nos lecteurs, dans la pensée que plus d'un y sera personnellement intéressé. On se propose d'y insérer, à titre de pièces justificatives, la correspondance de l'illustre historien; correspondance très-étendue, qui embrasse la durée d'un demi-siècle et plus. Or, il va de soi qu'un pareil projet ne peut être réalisé par les efforts isolés d'un seul homme; il y faut le bienveillant concours de tous ceux qui ont eu l'avantage d'entretenir avec Frédéric Hurter un commerce épistolaire. C'est donc à eux que M. l'abbé Hurter fait appel en ce moment, les priant de vouloir bien lui communiquer, en original ou en copies fidèles, les lettres de son père qu'ils ont entre les mains, et l'autoriser en même temps à publier leurs propres lettres dont il est possesseur. Nous reproduisons cet appel en français, d'après un exemplaire signé par M. l'abbé Hurter le 6 décembre dernier[1]:

« Si c'est un devoir d'honorer la mémoire des morts illustres, en érigeant des monuments qui transmettent leur nom à la postérité, Frédéric Hurter mérite, à bon droit, un pareil hommage. Ce fut un homme comme il s'en rencontre peu de nos jours, remarquable à la fois par la profondeur de sa science, par l'élévation de son caractère et par une fidélité inébranlable à ses convictions. Parlerons-nous des services qu'il a rendus à l'histoire par ses études strictement impartiales? ils sont consignés dans ses ouvrages que tout le monde a lus. Faut-il rappeler ce qu'il a fait et souffert pour la défense de la justice et du droit? Le souvenir en est encore vivant dans toutes les mémoires. Des monuments nombreux attestent ce qu'il a fait pour l'Église catholique. Quant à sa valeur scientifique et morale, nous en trouvons la mesure dans l'estime profonde et universelle dont il a joui, dans l'émotion sympathique avec laquelle fut accueillie, en Allemagne et ailleurs, la nouvelle de sa mort.

« Toutefois, pour juger des hommes d'un mérite si exceptionnel, il ne suffit pas de les étudier uniquement d'après leurs grands ouvrages et leur vie publique. Pour que ce jugement soit complet et sans appel, il faut aussi interroger leur correspondance; c'est là qu'on voit se refléter, comme dans un miroir, l'homme tout entier; qu'on saisit la tournure de son esprit, ses idées de prédilection, la

[1] L'adresse de M. l'abbé Hurter est : Église Saint-Pierre, à Vienne. C'est là qu'on est prié de lui faire parvenir les lettres en question.

trempe de sa volonté, les principes qui réglèrent sa conduite ; en un mot, ce qu'il y a de plus intime, de plus caractéristique dans sa personnalité. Souvent aussi les lettres jettent sur l'époque qui les a vues naître, des clartés inattendues ; elles révèlent la trame des événements, et font connaître plus à fond les personnages qui occupaient alors la scène du monde. Cela est vrai en particulier de la correspondance laissée par Hurter, dont le nom a été mêlé aux événements les plus marquants de notre siècle, et qui entretenait un commerce très-animé avec les hommes les plus éminents du monde politique, savant et religieux. »

Il est bon qu'on le sache, le nombre de ces lettres dépasse 12,000 ; et parmi les correspondants de Hurter nous voyons figurer des noms très-distingués : Jean de Muller, Albrecht de Haller, Héfèle, Hirscher, Philipps, Schlosser, Overbeck, Varnhagen von Ense, Abel, ministre de Bavière, Solar de la Marguerite, le prince de Metternich. Clément-Auguste, archevêque de Cologne, les cardinaux Geissel, Viale-Préla, de Angelis, Ostini, enfin le roi Louis-Philippe et les papes Grégoire XVI et Pie IX.

La France y est représentée par MM. de Saint-Chéron[1], Poujoulat[2], Auguste Nicolas[3], le comte de Montalembert, M. Guizot ; et S. E. le cardinal Villecourt. C'est assez dire l'intérêt que doit offrir à tout esprit sérieux une pareille correspondance ; elle est surtout un vrai trésor historique en ce qui concerne les affaires religieuses et politiques de la Suisse, Hurter y ayant pris une part très-active.

La mission qu'il remplit à Paris, en 1843, forme un épisode des plus intéressants pour le public français. Le but de cette mission était d'amener le *mathématicien* (c'est le nom que porte constamment Louis-Philippe dans la correspondance de Hurter), et M. Guizot, son ministre, à s'unir à l'Autriche pour opposer une digue à la révolution qui avait envahi la Suisse, et préludait ainsi aux événements de 1848. Chose digne de remarque, à l'époque où il déployait en faveur de la cause catholique une activité et un zèle peu communs, Hurter ne comptait pas encore au nombre des enfants de l'Église ; bien mieux, il était alors le chef spirituel du clergé protestant de Schaffhouse. Mais telle était l'estime dont il jouissait auprès

[1] Traducteur de l'histoire d'Innocent III, et biographe de Hurter.

[2] Auteur de l'ouvrage intitulé : *Saint Augustin, sa vie et sa doctrine*, que Hurter a traduit en allemand (Schaffhouse, 1845).

[3] De son livre classique : *Études philosophiques sur le christianisme*, Hurter a traduit et annoté deux chapitres, sous le titre suivant : *Église et protestantisme* (Kirche und Protestantismus). Ce fragment parut en 1864 à Vienne.



des catholiques eux-mêmes, que ceux-ci recouraient volontiers à lui pour trouver une solution à des questions délicates et graves tout ensemble. Ainsi, un jour qu'il s'agissait de pourvoir en Allemagne à un siége épiscopal devenu vacant, il fut consulté sur le choix du candidat, et l'on vit une des célébrités théologiques de l'Allemagne catholique venir défendre son orthodoxie auprès d'un *antistes* protestant, et solliciter sa médiation auprès du Saint-Siége.

Mais il est temps de laisser de nouveau la parole à M. Henri Hurter, qui continue en ces termes :

« Après avoir entendu les motifs qui viennent d'être exposés, vous ne trouverez pas indiscret que le fils de celui que vous comptiez au nombre de vos amis vous demande instamment de lui faire parvenir, en original, ou, ce qui vaudrait mieux, en copie fidèle, les plus importantes lettres de son père, et de vouloir bien l'autoriser en même temps à donner la publicité à vos propres lettres qu'il aurait en sa possession , et dont il écartera, bien entendu, tout ce qui pourrait être d'un intérêt purement personnel. Quant à la restitution exacte des originaux, si on la désire, il la garantit sur son honneur. »

Heureux de pouvoir servir d'écho à cet appel, nous ne doutons pas que les correspondants de l'éminent historien ne s'empressent d'y répondre. Les lettres qu'ils communiqueront à son digne fils seront comme autant de pierres dont se composera le monument érigé à la mémoire de leur illustre et regrettable ami.

J. Martinof.

CORRESPONDANCE

CHINE. MISSION DU TCHÉLY SUD-EST. *Lettre du P. Leboucq.* — Grand nombre de catéchumènes. — Diverses sectes païennes. — Les *Mi-mi-kiâo.*

MISSION DU KIANG-NAN. *Lettre du P. Rousseau.* — Etat de la médecine en Chine. — Etat sanitaire du pays. — Le climat.

Lettre de Mgr Languillat. Voyage sur le Yang-tzé-Kiang. — Visite aux mandarins de Ngan-Kin — Nankin. — Entrevue avec le vice-roi des deux Kiang.

MISSION DU TCHÉLY. *Lettre du P. Leboucq.* Village de Kia-tsiien, 17 mars 1865. — Vous ne sauriez vous imaginer ce qu'est en ce moment-ci le mouvement des païens vers le catholicisme. L'an dernier nous en avions de quatre à cinq mille qui étudiaient la doctrine; cette année le nombre est presque doublé. Dans les sous-préfectures de Siu-nim, Ho-Kien, Chienchien, Kiao-Ho, ou Kiao, il ne restera bientôt plus de villages qui ne nous donnent au moins une famille chrétienne. Mais comment instruire, visiter et surtout connaître tant de convertis? Il nous faudrait, pour chacune de ces sous-préfectures, au moins dix catéchistes en qui nous eussions une entière confiance, et dont la science pût tenir tête aux objections des lettrés païens, qui ne manquent jamais de faire tous leurs efforts pour mettre nos catéchistes en défaut. Ces hommes, tels que je les voudrais, nous manquent complétement; ou s'il s'en trouve quelques-uns, ils sont presque tous retenus à la maison par leurs affaires domestiques. Joignez à cela qu'il faudrait pouvoir donner à chacun de nos prédicateurs 350 francs pour son entretien annuel, et que nos ressources sont loin de nous permettre ces frais.

Nos plus fervents convertis appartenaient presque tous aux sectes dites du *Nénuphar*, blanc ou rouge. D'autres moins nombreux et cherchant aussi la vérité, avaient embrassé d'autres religions, telles que celles du *Pa-kouà* (religion des huit traits), du *Hom-Kouà* (religion des traits rouges). Quoique ces diverses religions ressemblent assez à celles des hordes de brigands qui depuis plusieurs années dévastent le Chang-tong, le Ho-nan et le Tché-ly, il n'en est pas moins vrai que leurs adeptes sont presque tous des hommes droits et désireux d'appartenir à la véritable religion. Les uns observent chaque année plusieurs jeûnes pour rendre hommage au créateur inconnu qu'ils adorent, et le remercier des biens qu'il leur accorde; les autres se

prosternent matin et soir en face du soleil, à son lever et à son coucher, pour le prier de leur donner une abondante moisson. Un riche propriétaire, âgé de soixante-dix-huit ans, et qui vient de se faire inscrire au nombre des catéchumènes, m'a assuré que, depuis cinquante ans, il n'avait pas mangé de viande et observait chaque année une douzaine de jeûnes en l'honneur du soleil, qu'il croyait être le créateur du ciel et de la terre. Personne ne lui avait prêché cette doctrine ; mais, après avoir réfléchi sur toutes les religions qui existent en Chine, il avait jugé que toutes devaient être fausses, et s'était résolûment dédié au culte du soleil. Aujourd'hui, il veut bâtir à ses frais une église au vrai Dieu, dont il est devenu un fervent adorateur.

Dans le petit village de Ieou-Fam-Wam-Kia-Tchouam, j'ai eu la consolation de régénérer cinquante et un païens. Au mois de novembre 1864, ce village ne comptait pas un seul chrétien, il n'avait pas même un seul catéchumène. Vous vous croiriez cependant au milieu d'anciens chrétiens, tant ces heureux élus sont fervents. Un mot sur leur ancienne religion vous intéressera. Depuis deux ou trois ans, j'ai pu connaître la doctrine d'un grand nombre de sectes : je n'avais pas encore rencontré d'absurdités aussi étranges que celles que j'ai trouvées ici. Les soixante et quelques familles qui se sont converties dans ce village appartenaient toutes à la religion dite *Mi-mi-kiâo* (religion secrète). Le chef de cette religion ne peut, ou plutôt n'ose la prêcher que pendant la nuit, parce qu'elle a tous les caractères de nos sociétés secrètes et inculque à ses adeptes des principes qui sont en opposition avec les lois et usages de la Chine. Celui qui veut se faire Mi-mi-kiâo se rend à la maison où vient de descendre le prédicateur. S'il y vient avec sa femme et que, par distraction, celle-ci entre la première, l'infortuné mari sera condamné à se regarder désormais comme le serviteur et non le maître de la maison ; la direction des affaires domestiques appartiendra complétement à la femme. Si quelqu'un, fût-il très-âgé et d'une condition honorable, se trouvait précédé d'un petit enfant, garçon ou fille, riche ou pauvre, il devrait également le vénérer pour toujours et l'appeler son maître, ou sa maîtresse. Arrivé en présence du chef, l'aspirant Mi-mi-kiâo se met à genoux et s'incline profondément. Alors le maître lui présente une tasse de thé en lui disant : « Veux-tu entrer dans la religion des Mi-mi-kiâo ? » S'il répond affirmativement, il lui faut aussitôt faire serment de ne jamais dire à personne quels sont les engagements, les obligations de cette religion ; il doit jurer, la tasse de thé en main, la bouche et les yeux fermés (le serment se fait par une longue et forte aspiration du nez), que s'il trahit

jamais le secret, il consent à ce que le sang qui circule dans ses veines s'arrête et se change en poison, etc. Lorsqu'il a fini d'aspirer, le chef, qui était assis sur le lit, se lève et récite plusieurs prières, dont personne ne peut comprendre un seul mot ; puis il prêche la doctrine de Mi-mi-kiào. Elle n'est pas fort compliquée ; je vous en donne la substance :

Tout homme doit la vie, non pas à son père et à sa mère, comme l'enseignent la plupart des religions qui existent en Chine, mais à un esprit qui n'a ni père ni mère et qui ne tient son être que de lui-même ; il s'appelle : *Ou-Chemg-lâo-maou* (*sine-nativitate-antiqua-mater*). Cet esprit, auteur de tout ce qui existe, a donné à chaque homme une âme qui s'appelle *Lim-sin* (intelligence du cœur). Le poids de cette âme est d'une livre seulement ; mais comme le Lào-mou la chérit infiniment, il en a gardé quatre onces. La divinité *Iu-houam* (homme habile de Tchen-tim-fou, qui après sa mort fut déclaré divinité importante), pour être agréable au Lâo-mou, le supplia de lui donner aussi quatre onces de l'âme de chaque individu. Il allait donc rester à chaque mortel huit onces d'âme pour son usage particulier ; mais une autre divinité, nommée Pou-ssa, s'est présenté devant le Lào-mou, en lui disant : « Tes adeptes sont moins nombreux que les miens en Chine ; je veux avoir comme toi quatre onces de l'âme de chacun de ceux qui t'adorent. » La *Vieille Mère*, dans la crainte d'une mésintelligence avec Boudha ou Pou-ssa, consent à lui accorder ce qu'il demande, et ne laisse à ses créatures que quatre onces d'âme. La religion de Mi-mi-kiào n'impose aucune autre obligation que celle de garder le silence le plus profond sur les réunions qui se font entre les coreligionnaires cinq ou six fois par an ; seulement, tous doivent veiller à ce que leurs yeux et leur bouche restent fermés pendant un quart d'heure au moins, matin et soir, et cela tous les jours. Il leur est défendu aussi de se moucher ; car la substance qu'ils arracheraient à leur être est une partie de leur âme ; s'ils n'obéissent pas à ce précepte, il arrivera que bientôt les quatre onces d'âme que leur avait données le Lào-mou, seront entièrement sorties de leur corps.

J'ai passé la soirée d'hier à me faire expliquer ces absurdités, et j'ai fait réunir ce matin toutes les feuilles ou calendriers contenant tout le résumé de ladite doctrine. J'ai ramassé aussi cinq statues de Boudha, Iu-houam et Fò. Inutile de vous dire nos impressions au milieu de ces pauvres Chinois qui sortent de l'esclavage du démon pour se faire enfants de Dieu. Vous pouvez vous-même juger si l'aveuglement de ceux qui résistent à la grâce n'est pas capable de nous arracher des larmes, et si le cœur du missionnaire

éprouve de grandes et ineffables consolations, lorsqu'il lui est donné, comme à moi aujourd'hui, d'arracher à Satan plus de deux cents de ses victimes! Priez beaucoup pour nos Chinois : la grâce de notre divin Sauveur les poursuit visiblement; l'heure du salut paraîtrait avoir sonné pour cet infortuné pays; mais que d'obstacles dans les erreurs, l'indifférence désolante, le peu d'énergie de ses habitants! La formation d'un nouveau chrétien demande un travail constant, et partant une patience à toute épreuve. Puisque nous sommes tous frères et solidaires les uns des autres, il est de vos intérêts que nous ne gâtions pas l'ouvrage que Notre-Seigneur a daigné nous confier en Chine. Priez donc beaucoup pour nous.

MISSION DU KIANG-NAN. — *Lettre du P. Rousseau*, doct. méd. à un ex-chirurgien militaire, doct. méd. — *Tom-ka-dou*, 20 juin 1865. — Vous me demandez des renseignements sur l'état de la médecine en Chine et sur l'état sanitaire du peuple de notre mission. Pour bien répondre à vos questions, il faudrait plus d'expérience qu'on n'en acquiert en six mois, et plus d'espace que n'en comporte une lettre. J'omettrai forcément bien des choses. Obligé souvent de parler sur ouï-dire, j'en dirai peut-être qui auront besoin de rectification. Mais du moins je ferai tout ce qui dépend de moi pour satisfaire le moins mal possible votre légitime curiosité.

Etat de la médecine en Chine. — Elle est tout empirique. Chaque famille a ses recettes traditionnelles; chaque médecin a ses secrets, qu'il transmet à ses fils et livre quelquefois à un élève; mais il n'y a pas d'enseignement médical public, point d'examens, point de diplôme. S'intitule médecin qui veut; et chacun exerce son art comme il l'entend. Vous dire après cela que nos confrères chinois ne sont pas les premiers savants du monde, c'est ce que vous croirez sans peine. Que peuvent savoir des gens qui n'ont jamais ouvert un cadavre, qui n'ont aucune notion d'anatomie, ni de physiologie, qui ignorent même la circulation du sang? Ils suppléent au défaut de science par le charlatanisme. Appelés près d'un malade, ils l'abordent avec une gravité majestueuse; dédaignent de l'interroger et affectent de découvrir le siége et la nature du mal par une sorte de divination. Ils se bornent à promener leurs doigts en silence sur le pouls, pendant quinze ou vingt minutes. Après quoi, ils vous font une belle dissertation sur le chaud et le froid, prouvent qu'il y a excès de l'un ou de l'autre dans la poitrine, et concluent finalement que le malade ne peut guérir sans employer tel remède, dont le consultant seul a le secret, et qui coûte tant de piastres. Mais la cupidité, l'ignorance et le charlatanisme sont d'aussi mauvais moyens en Chine que partout ailleurs, pour conquérir l'estime publique et faire

honorer sa profession. Aussi les Hippocrates chinois ne jouissent pas d'une grande considération. L'exercice de la médecine n'est pas élevé, dans l'esprit des habitants du Céleste-Empire, au rang de ce que nous appelons en Europe les professions libérales. Un simple magister de village, s'il a le bouton de bachelier à son chapeau, gagne peut-être moins de sapèques, mais il est bien autrement considéré qu'un médecin. — Les livres de médecine abondent. Ce ne sont pour la plupart que des formulaires de recettes. On y trouve entremêlées quelques théories de fantaisie, où le chaud, le froid, l'humide jouent un très-grand rôle. Le diagnostic des maladies se fonde principalement sur la connaissance du pouls. Chaque organe a son pouls particulier : celui du bras gauche n'est pas le même que celui du bras droit; il y a le pouls de l'estomac, le pouls du foie, le pouls du cœur, le pouls de la tête, etc. Ils en comptent soixante-dix espèces! Pour la chirurgie, on peut dire qu'elle est nulle. En l'état de leurs connaissances anatomiques, comment nos praticiens chinois oseraient-ils enfoncer le bistouri dans un corps humain? Tout leur art chirurgical se réduit à peu près à une seule opération, l'une des plus petites, l'acuponcture ; mais ils en usent et abusent à plaisir. — Leurs remèdes se composent surtout de poudres et d'extraits, qu'ils appliquent en emplâtres ou administrent sous forme de pilules. Plusieurs Pères m'assurent qu'ils en ont d'énergiques et salutaires. Je suis loin de vouloir le contester ; je dis seulement qu'on ne peut guère avoir plus de confiance en leur pharmacie qu'en leur médecine. — Dans les villes ouvertes au commerce étranger, vous trouverez maintenant un certain nombre de médecins français, anglais ou américains, venus ici chercher fortune. On prétend que plusieurs sont sans diplôme, ou parce qu'ils n'ont pu en obtenir dans leur pays, ou parce qu'ils se sont tout simplement improvisés médecins. Quoi qu'il en soit, leur clientèle ne se compose guère que des résidents étrangers; il est bien rare que les Chinois les appellent. A cela deux raisons : d'abord le prix exorbitant auquel ces messieurs mettent leurs visites; ensuite la répulsion naturelle des Chinois pour tout ce qui n'est pas de leur pays. Cependant, quand il n'y a pas de piastres à débourser, ils savent imposer silence au patriotisme et viennent, sans se faire prier, chercher les soins et les remèdes des Barbares de l'Occident. Les protestants ont établi, non sans succès, des consultations gratuites et même des hôpitaux dans plusieurs villes, à Canton, Ning-pô, Chang-haï, Pékin, etc. Leur hôpital de Chang-haï est dirigé par deux docteurs anglais et un chirurgien chinois qu'ils ont envoyé, m'a-t-on dit, étudier en Europe. Ils ont le projet d'établir une école de médecine à Chang-haï. Ces messieurs, qui ont des

presses et des journaux, ne disent rien de nos écoles, ni des huit mille orphelins que nous élevons aux frais de la Sainte-Enfance; par contre, ils font grand bruit de leur hôpital-dispensaire. Il faut d'ailleurs reconnaître que, pour le soin des malades, ils nous ont devancés jusqu'ici. Mais ils vont perdre cet avantage. Le F. Bernard a commencé, il y a un an, à donner des consultations à Tom-kadou, et à distribuer des remèdes. Il nous vient déjà trois cents malades par jour, autant qu'à l'hôpital des protestants. Nous avons des consultations semblables en trois endroits différents : on songe à en établir d'autres; il ne manque pour cela que des médecins ou des infirmiers exercés. Si l'Europe nous en envoie, ils n'auront pas à craindre de voir leur dévoûment inutile. Au dire de notre Père Supérieur, il n'y a pas de moyen plus efficace que la médecine pour conquérir la Chine à Jésus-Christ.

Etat sanitaire du pays. — Ce que je puis dire de plus général, c'est que les vieillards n'y sont pas nombreux et que la moyenne de la vie doit être peu élevée. Bien des causes concourent à ce résultat : le défaut d'hygiène publique et privée, la malpropreté des villes et des personnes, l'exiguïté et l'humidité des habitations, l'encombrement, la misère, la débauche, l'infanticide. Nul moyen de prévenir ou d'arrêter les contagions; pas de vaccine, absence de médecins et de remèdes spécifiques, pas d'iode, pas de mercure, pas de quinine. Point d'établissements de bienfaisance pour les pauvres, les vieillards et les enfants; point d'hôpitaux, etc... Et je n'ai pas nommé le plus grand fléau, l'opium! A chaque pas vous rencontrez une de ces maisons où l'on paye patente pour avoir le droit de vous empoisonner. Que de bienfaits, même sous le rapport matériel, le christianisme apporterait à ce pauvre peuple! — Le tempérament des Chinois est généralement lymphatique. Ils ont le sang très-peu riche en globules et en fibrine. Il en résulte que les inflammations sont rares et peu redoutables; les plaies les plus graves guérissent avec une facilité étonnante et sans complications ; mais il y a beaucoup d'œdèmes et même des hémorragies passives. Par suite de ce tempérament, la scrofule a belle prise. Aussi se rencontre-t-elle fréquemment et sous toutes les formes : tumeurs, ulcères, caries des os, mal de Pott, ophthalmies. Nous faisons une dépense d'iode incroyable. Un bon quart des malades qui se présentent à nos consultations viennent pour des affections des yeux. Ce sont le plus souvent des affections externes : ophthalmies, maux des paupières, etc. Aussi les borgnes et les aveugles ne sont-ils pas rares en Chine. Les malheureux atteints de cécité ont pour industrie commune de s'établir au coin des rues pour dire la bonne aventure aux passants, ou bien d'aller dans les

maisons faire des sortiléges ou autres diableries auprès des malades. Mettez un autre quart pour les maladies de la peau. Il va sans dire que les parasites animaux et végétaux y ont la plus large part. Et je ne parle que de la gale et de la teigne; car pour la maladie pédiculaire, vous m'accorderez que ce n'est pas une maladie, sans quoi les dix-neuf vingtièmes des Chinois seraient perpétuellement malades. Nous avons beaucoup de dyspepsies, beaucoup de rhumatismes, pas mal de paralysies, des cancers, etc... Il est un groupe de maladies qu'on retrouve dans tous les pays et sous tous les climats, parce que dans tous les pays et sous tous les climats les hommes se livrent à la débauche. Or, en fait de corruption, le peuple chinois ne le cède à aucun autre peuple. Le printemps nous amène le typhus et la fièvre typhoïde; l'été, les flux intestinaux; l'automne, la fièvre intermittente. Les affections abdominales dominent de beaucoup les affections thoraciques. Les inflammations franches de poitrine sont rares. La phthisie est commune; mais beaucoup moins qu'en France, comme aussi plus facilement guérissable. Les FF. Bernard et Hersent m'assurent en avoir guéri bien des cas. Pour moi, j'ai rencontré trois phthisiques : le premier est mort promptement, le second me paraît guéri, le troisième est en bonne voie. — Je n'ai pas vu de cas de choléra jusqu'ici; sous ce rapport l'année est exceptionnelle. — Par ces quelques indications jetées en courant, vous comprenez bien que ce n'est pas un tableau complet des maladies de la Chine que je prétends tracer. Il faudrait, je le répète, plus d'expérience que je n'ai pu en acquérir. Cependant j'en ai assez pour pouvoir vous affirmer que la pathologie des Chinois est riche, et que ce pauvre peuple n'est point frustré de sa part dans le triste héritage du péché. — Si vous avez le temps de faire encore quelques études avant de venir, c'est aux maladies de la peau et à la chirurgie oculaire que vous vous appliqueriez, je crois, avec le plus de profit.

Je termine par un mot sur le climat. Nous avons en hiver un froid assez piquant; en été, une chaleur humide étouffante; en toutes saisons de brusques variations de température. Les hivers se rapprochent de ceux de France : il gèle et il neige; les étés rivalisent avec ceux des Indes : le thermomètre dépasse quelquefois 40°. — Le pays est traversé par de nombreux canaux et couvert d'eau stagnante pendant l'été, à cause des rizières. — Il est bien entendu qu'à propos de climat et même de beaucoup d'autres choses, je ne parle que de Chang-haï et de ses environs. Il ne faudrait pas généraliser tout ce que j'ai dit : ce qui est vrai ici, pourrait bien ne l'être pas à l'autre extrémité d'un empire dix fois aussi vaste que la France.

Lettre de Mgr Languillat, évêque de Sergiopolis, vic. apost. du

Kiang-nan. — Chang-haï, 12 juillet 1865. — Votre dernière lettre est venue me trouver à Nan-kin. Nous étions là au bivouac, les PP. Gonnet, de Carrère et moi, avec plusieurs officiers et matelots du *Tancrède*, exposés à la pluie, au milieu de la boue et du mortier, des menuisiers et des maçons. On restaurait à la hâte, près de l'ancienne cathédrale de Nan-kin, changée en grenier public, le misérable kom-sou des anciens chrétiens.

Dès que je connus les ordres de Sa Sainteté qui m'appelaient au Kiang-nan, une de mes premières pensées, un de mes plus ardents désirs fut d'aller visiter les contrées les plus reculées de cette mission. Et voilà qu'à peine arrivé à mon nouveau poste, je reçois de M. Pallu, commandant du *Tancrède*, l'aimable et pressante invitation de remonter sur son navire tout le cours du Yang-tzé-Kiang, jusqu'à Kien-Kiang, et même jusqu'à Han-Keou. Nous partîmes le 1er mai, sous les auspices de Marie, accompagnés des vœux et des prières de nos chrétiens. Chaque soir, et même quelquefois durant le jour, selon les sites et l'importance des localités, *le Tancrède* mouillait près du rivage. Nous aussitôt de descendre à terre pour parcourir les villes, les bourgs, les montagnes et les coteaux qui se trouvent sur le littoral du grand fleuve. Pour les touristes et les amateurs, que de magnifiques paysages à esquisser ou à photographier ! Tous ceux qui pour la première fois remontent le Yang-tzé-Kiang, sont frappés d'admiration à la vue du splendide panorama qui se déroule sous leurs yeux. Mais, à côté de l'admiration pour ces merveilles de la nature, combien de sentiments pénibles se pressent dans le cœur du missionnaire ! A Kiang-yn, notre second mouillage, c'était l'aspect du sépulcre et de ses horreurs. Dans la ville et dans les faubourgs, nous ne marchions que sur des ruines ; nous ne rencontrions que des cadavres ambulants, couverts d'ulcères et de lèpre. Nous avons établi récemment dans cette ville une petite résidence et une pharmacie. Le peuple, attiré par les remèdes qu'on lui donne, est bien disposé à entendre la parole de Dieu. A Tcheng-Kiang, port ouvert aux Européens, c'est la mort encore, mais vivifiée déjà par un souffle de résurrection. Nous y avons un petit pied-à-terre, tout à fait insuffisant ; car cette ville est en quelque sorte le centre des missions de l'Ouest.

De Tcheng-Kiang, grâce à la vapeur du *Tancrède*, nous arrivâmes bientôt devant Nan-kin ; mais, sans nous y arrêter pour le moment, nous poursuivîmes notre route et entrâmes dans le Ngan-hoei. Vous savez que le Kiang-nan a été divisé en deux provinces dont chacune a son gouverneur. Le Kiang-sou, capitale Se-Tcheou, comprend la partie orientale, et le Ngan-hoei, capitale Ngan-kin, la partie

occidentale. Nankin reste toujours la capitale de ces deux provinces et est la résidence du Vice-Roi des deux Kiangs; c'est-à-dire du Kiang-nan et du Kiang-si.

A Ngan-kin, nous voulûmes voir les mandarins ; car tel était le but principal de mon voyage. Je tenais à inaugurer par cet acte ma venue au Kiang-nan, selon la méthode que j'avais suivie au Tché-ly, aussitôt après la paix de 1860. Mais depuis cette époque les choses avaient changé de face. Je m'aperçois bien d'un revirement dans la politique chinoise : elle tend à refouler les Européens et les missionnaires dans les ports, et à ne leur donner aucune existence légale et officielle dans l'intérieur. Nous réussîmes toutefois à voir les mandarins; et cette visite fut un des épisodes les plus réjouissants de notre voyage. Nous envoyâmes d'abord nos cartes. Le *Fou-taï* (gouverneur de la province) était absent, nous dit-on. Nous acceptâmes cette réponse pour vraie, sans trop épiloguer. Le *Fan-taï* (trésorier général, second fonctionnaire) venait de recevoir son changement pour le Hou-Kouang ; et, puisque nous nous rendions en cette province, c'est là qu'il aurait l'honneur de recevoir notre visite, ou plutôt de nous prévenir de la sienne. Le *Gnié-Taï*, (juge criminel, troisième dignité) reçut notre carte et donna son heure, ainsi que le *Tché-Fou* (préfet de la ville). Nous nous rendîmes chez le Gnié-Taï en grand cortége, avec une escorte de marins sous les armes. Nous trouvâmes la porte fermée. — « L'heure est passée, nous dit-on ; le *Gnié-Taï* a été obligé de sortir, il y a quelques instants, pour des affaires très-pressantes. » — Comme nous étions réellement en faute pour l'heure, nous jugeâmes à propos de ne pas insister, et allâmes chez le *Tché-Fou*. Là aussi, visage de bois et même réponse. — « Les heures, probablement, ne s'accordent pas, dis-je en tirant ma montre. Toutefois, le *Tché-Fou* n'a pu si bien calculer la durée de notre visite chez son collégue, qu'il puisse nous accuser d'être venus trop tard au rendez-vous. — Il était bien libre, dit à son tour M. Pallu, dont j'avais admiré la patience devant la porte du *Gnié-taï*, il était bien libre d'accepter tout d'abord notre visite ou de la refuser ; mais après avoir donné sa parole, après avoir envoyé un de ses officiers pour nous saluer ou nous espionner à bord, il doit nous recevoir. Il sait qui nous sommes. — Mais il est absent. — Quand reviendra-t-il ? — Peut-être vers minuit. — Nous pouvons attendre son retour jusqu'à demain ou même au delà. » Sur ce, nous entrons, et nous nous installons dans une des premières pièces du tribunal. Peu à peu des siéges se trouvent, le thé nous est servi. Après une heure d'attente environ : « Il faut, que je le voie, dit M. Pallu, et cela dans quelques minutes ; si non, je vais envoyer un piquet de matelots faire

dans tous les recoins la visite de son domicile. En France, un honnête homme n'a qu'une parole. » Cependant les serviteurs allaient et venaient. Tout à coup ils nous introduisent dans l'intérieur avec politesse, en même temps que le hourra chinois annonçait la venue des mandarins. C'étaient précisément le *Fan-taï* et le *Gnié-taï*. Le pauvre *Tché-fou*, assiégé par nous, leur avait envoyé estafette sur estafette pour les conjurer en grâce de venir le délivrer. Tous deux se montrèrent fort aimables; le Fan-taï surtout. Ils nous dirent qu'ils aimaient les Européens, mais que, comme nous n'avions pas vu le vice-roi de Nankin, ils craignaient de se compromettre en nous recevant sans avoir pris ses ordres.

Cet aveu méritait d'être enregistré. Il me confirma, pour ma part, dans l'idée qu'à tout prix il fallait avoir une audience du vice-roi. Lors de mon voyage à Pékin, j'avais fait une faute en négligeant de voir le régent. Partout on me disait alors : « Avez-vous vu Kong-tsin-Wang? » ici la demande était : « Avez-vous vu le vice-roi ? » Tel est le peuple chinois : l'autorité a pour lui un prestige presque magique. La chose n'étant certes nullement vicieuse de sa nature, pourquoi heurter inutilement cette idée ? Bien des obstacles à la propagation de l'Évangile seront levés pour celui qui aura visité les hauts fonctionnaires de l'empire. Aussi, Nankin était-il, alors même que je le dépassais, le vrai but de mon ouvrage et l'objet de mes désirs. En partant de Kieng-kiang, pour remonter à Han-Kéou, je renvoyai donc le P. de Carrère à Nankin pour nous y préparer les voies, et surtout un pied-à-terre. J'étais loin de soupçonner les difficultés qu'il allait y rencontrer.

Le 17 juin, en vue de Nankin, je recevais un billet du P. de Carrère, en date du 11. Le Père nous conjurait de ne pas débarquer avant de l'avoir vu, parce qu'il avait des communications importantes à nous faire. Sur l'avis de M. Pallu, nous prîmes un moyen terme. Du mouillage à la porte sud-ouest de la ville, où l'on arrive par un canal, il y a deux grandes heures de route. Nous résolûmes d'aller jusqu'à ce point, où nous donnions rendez-vous au P. de Carrère. — « Pauvre évêque de Kiang-nan ! » me disait en riant le P. Gonnet, « à pied, mouillé, crotté, quelle entrée triomphante vous faites en votre ville épiscopale ! » — Heureusement, le P. de Carrère nous apprit que la situation s'était un peu améliorée depuis le 11 juin. Quand il avait voulu appeler des ouvriers pour restaurer le misérable reste de l'ancienne *mission* de Nankin (une petite habitation presque entièrement détruite par les Rebelles), les mandarins s'y étaient opposés, avaient ameuté une troupe de mauvais sujets, et fait observer au missionnaire qu'il était en danger de perdre la vie,

— « Voici mon passe-port, avait répondu le Père ; il ne peut vous laisser aucun doute sur ma personne. » Et comme les magistrats continuaient leur opposition : — « Je suis envoyé par l'évêque de Nankin. Dans quelques jours, il arrivera lui-même avec des navires français. » — Les mandarins redoublèrent leurs menaces. — « J'ai reçu mandat de prêcher l'Évangile ici, dit le Père d'un ton ferme, et vos menaces ne me feront pas reculer. Vous avez déjà fait assez de martyrs ; faites-en un de plus si vous voulez, mais il vous coûtera cher : bientôt vous aurez à rendre compte de mon sang. »

Cette réponse énergique laissa les magistrats tout interdits. Ils n'osèrent poursuivre leurs projets ; les attroupements se dispersèrent et le missionnaire put continuer en paix ses travaux.

L'arrivée du *Tancrède* et de la canonnière *le Hong-Kong*, que nous ramenions de Han-Kéou, ne pouvait être plus opportune. Il y eut un moment de surprise dans toute la ville. Le vice-roi se serait-il imaginé que nous venions dans un but hostile ? je ne puis le croire ; mais, soit crainte, soit forfanterie, il aurait fait dire : « Que les Français fussent circonspects, parce qu'il avait, lui aussi, des soldats aguerris et en grand nombre. » Lorsque nous lui envoyâmes nos cartes de visite, il fit répondre qu'il était occupé. De fait, nous nous présentions à un moment peu favorable. C'était l'époque des examens littéraires, jours sacrés, qui donnent au préfet et au sous-préfet une immense surcharge d'occupations. De plus, le vice-roi, entrant en charge, avait à s'entendre avec son prédécesseur et à se mettre au courant des affaires.

Je passe sur notre visite au préfet et au sous-préfet. Tous deux nous reçurent parfaitement, surtout le dernier. Je ne m'arrête pas non plus à vous décrire la ville, ou plutôt l'immense désert de Nankin. Un air de grandeur y respire encore partout, soit dans les monuments de la dynastie des Min, dont il reste de magnifiques ruines, soit même dans le palais de l'empereur rebelle et dans ceux des rois ses subalternes. Que nos futurs missionnaires se hâtent d'arriver, s'ils veulent voir quelque chose de la fameuse tour de porcelaine : elle n'est plus qu'une montagne de ruines, et il n'en restera bientôt rien. Le gouvernement chinois prend à cœur d'effacer jusqu'aux moindres traces qui rappelleraient l'occupation des Rebelles.

Le 20 juin, le sous-préfet nous rendit notre visite, et cette fois encore il se montra fort aimable. Mais la grande affaire, c'était l'audience du Vice-Roi, que nous attendions inutilement depuis trois jours. M. Pallu, qui devait partir le 22, méditait une protestation contre les refus que nous avions essuyés, quand, le 21, à midi, le

préfet arrive et nous annonce que le Vice-Roi nous recevra à quatre heures. En se retirant, il nous avertit que tous les mandarins seraient présents à l'entrevue. Je pense que, par cet appareil, on voulait nous éblouir, ou même nous effrayer.

A quatre heures, nous étions au palais. Le Vice-Roi vint à notre rencontre jusqu'à l'entrée de la salle d'audience, donna la main à M. Pallu, me rendit le profond salut que je lui fis, céda la place d'honneur au commandant, et, prenant pour lui la seconde, il me donna la troisième. Les PP. Gonnet et de Carrère nous accompagnaient. Nous nous assîmes. Le reste, mandarins grands et petits, civils et militaires, qui remplissaient la grande salle au nombre de cent cinquante peut-être, restèrent tous debout.

« Celui-ci est Européen, me dit le Vice-Roi en montrant M. Pallu; mais vous, vous êtes Chinois. — *Moi.* Chinois le plus qu'il nous est possible. Car il est difficile d'atteindre la perfection du type, et l'Européen se trahit toujours par quelque côté. — *Le Vice-Roi.* Je n'ai reçu de Chang-haï aucune nouvelle officielle à votre sujet. S'il vous fût arrivé quelque chose en route de la part du peuple, je n'aurais pu donner l'assistance et la protection voulues. Pourquoi donc, poursuivit-il, en s'adressant plus particulièrement à moi, pourquoi avez-vous amené ce monsieur et ses navires? »

A cette dernière apostrophe, peu s'en fallut que je n'éclatasse de rire : « Excellence, répondis-je, c'est tout le contraire qui est la vérité. Comme le cours du Yang-tzé-Kiang est libre et que les navires européens peuvent y naviguer jusqu'à Han-Kéou, M. le commandant désirait remonter ce fleuve pour visiter les mandarins et cimenter l'union qui règne entre les deux Empires. Il a eu la courtoisie de m'inviter à faire avec lui le voyage; c'est donc lui qui m'a amené. Je suis transféré depuis peu du nord ici au sud. Dès mon arrivée, mon premier désir fut d'aller à Se-Tcheou saluer Votre Excellence, pendant qu'Elle gouvernait le Kiang-sou. Ayant appris qu'Elle venait d'être élevée à la dignité de Vice-Roi des deux Kiang, nous fûmes, le commandant et moi, d'autant plus heureux d'avoir fait ce voyage, qu'il nous procurait l'honneur d'offrir à votre Excellence, avec nos hommages, nos compliments et nos félicitations pour sa nouvelle élévation. »

Ces dernières paroles touchèrent le Vice-Roi; il se leva un peu, fit un geste d'approbation et de remercîment. — « Comment, reprit-il, est-ce que vous me connaissez? — *Moi.* Qui ne connaît les mérites et les hauts faits de Votre Excellence? Elle a pacifié le midi de l'empire et d'un souffle dissipé les rebelles comme le vent disperse les nuages. »— C'est en effet à ce mandarin que la dynastie tartare doit d'avoir

recouvré tout le Kiang-nau. C'est lui qui, avec les corps Anglo-Chinois, a repris Sé-tchéou; lui qui, Sé-tchéou une fois repris, en mit les Européens à la porte. Les Anglais avaient acheté à vil prix des émigrés, leurs maisons, leurs terrains, etc. Li-Fou-Taï (c'est son nom) eut l'adresse et le courage de faire casser et annuler tous ces contrats. — *Le V.-R.* «J'ai lu tous vos livres de religion. Votre religion est bonne, mais les hommes sont mauvais. — *Moi.* La justice et l'humanité que prêchent vos livres et sur lesquelles vos lettrés font d'excellentes amplifications, sont bonnes aussi; mais les Chinois, et même les lettrés, sont-ils donc tous justes et humains? » — Nouveau petit soubresaut et geste involontaire d'approbation; ce qui eut lieu dans tout le reste de l'entretien. Cet homme, malgré sa fierté et son ton tranchant, avait cela de bon que, lors même que je le contredisais, s'il croyait voir jaillir un trait d'esprit, une réponse péremptoire, il approuvait, tout en continuant sa pointe.— *Le V.-R.* « Il y a une petite affaire que nous devons régler ensemble. Le *Fong-pei-tsang* (grenier de la parfaite abondance), sur le terrain de l'ancienne cathédrale, va bientôt être achevé et rempli de grains pour le pauvre peuple. C'est une œuvre d'utilité publique; il faut que vous consentiez à recevoir un autre terrain en compensation. — *Moi.* Excellence, la question est complexe; je demande la permission d'y répondre sous ses faces diverses. Il y a deux mois à peine que je suis à la tête de cette mission par suite de la mort de l'évêque. *Le V.-R.* J'ai connu l'évêque Meï (Le R. P. Lemaître). Où est-il? — *Moi.* Il est mort. Vous savez, Excellence, les services qu'il a rendus dans Chang-hai à tout le monde. Par notre vocation et notre ministère, nous sommes les amis de tous les hommes. » — Ici le Vice-Roi m'interrompit pour rendre bon témoignage à la mémoire du missionnaire défunt. — « Cette affaire, continuai-je, avant mon arrivée, avait été portée à la légation de France à Pékin et au ministère chinois des affaires étrangères, d'où elle a été renvoyée au Consul général de France à Chang-haï. Votre Excellence comprend que c'est avec M. le consul de France, qu'Elle doit traiter officiellement. Si réellement ce grenier est devenu d'utilité majeure et publique, je ne doute pas que M. le consul ne se prête à quelque conciliation raisonnable. Nankin est une ville immense qui possède une foule d'anciens édifices abandonnés et presque en ruines: oserai-je demander dans quel quartier de la ville se trouve situé le terrain que V. E. offre en compensation? — *Le V.-R.* Dans la ville, cela ne se peut, hors de la ville, partout où vous voudrez. — *Moi.* Je ne comprends pas l'exception que Votre Excellence fait pour nous. Outre que le traité chinois et nos passe-ports nous donnent

le droit d'acheter, de bâtir, d'affermer partout où nous voudrons, je dois encore vous dire qu'à Pékin, à Tsi-nan, capitale du Chantong, etc., partout dans l'empire, on a rendu à la religion les possessions qu'elle avait dans les villes. — *Le V.-R.* A Pékin, au Chang-tong, partout ailleurs, le peuple est bon; mais ici il est mauvais, il ne vous veut pas; je craindrais qu'il ne vous arrivât quelque malheur dont je serais responsable. — *Moi.* D'après la maxime chinoise, vous êtes le père du peuple : ce que le père veut, les enfants l'approuvent aussi. Quoi! le grand homme qui a abattu la rébellion, craindrait son peuple qui l'admire et qui l'aime! Vous pouviez avoir des doutes sur nos personnes. Mais maintenant que vous avez vu nos passe-ports, maintenant que voici le représentant de la France assis à vos côtés, couvert de décorations qui attestent son mérite.... (Ici le Vice-Roi regarde la poitrine de M. Pallu, et de ses doigts longs et osseux, se met à toucher toutes les médailles et les croix du commandant : il me faut expliquer la signification de tout; ensuite je poursuis) : « Vous ne pouvez ignorer qui nous sommes. Faites une proclamation ; et tous les préjugés, s'il en existe, tomberont d'eux-mêmes. — *Le V.-R.* Le peuple d'ici n'est pas bon. Il ne vous veut pas. D'ailleurs tous les terrains en ville appartiennent au peuple. — *Moi.* Celui que, hors de la ville, vous laissez à notre choix, à qui donc appartient-il? N'est-ce pas au peuple? — *Le V.-R.* Je vous laisse libres de prêcher hors de la ville. — *Moi.* Ou notre doctrine est bonne, ou elle est mauvaise; si elle est bonne, pourquoi en priver le peuple des villes? Si elle est mauvaise, pourquoi la laisser prêcher même hors des murs? — *Le V.-R.* Ne me résiste pas! Sais-tu que je suis tout-puissant? si tu m'obéis, tout te réussira à souhait; si non, crains mon ressentiment. Ce que j'écris à Pékin est blanc ou noir, selon que j'écris blanc ou noir. — *Moi.* Je vois que Votre Excellence a des griefs spéciaux contre moi. Les évêques de Pékin, du Chang-tong, et les autres, sont admis dans les villes ; moi seul j'en suis exclu. Qu'a donc Votre Excellence à me reprocher? Elle peut prendre des informations sur moi à la légation de Pékin, ou même au ministère chinois des affaires étrangères, etc. — *Le V.-R.* Si tu n'étais pas bon, on ne t'eût pas fait évêque ; mais vous êtes Chinois, vous devez m'obéir. — *Moi.* Nous sommes Chinois,.. soit; mais est-ce que les vrais Chinois, et même Votre Excellence, n'obéissent pas à l'Empereur? Enfreindre les traités conclus et ratifiés par Sa Majesté, n'est-ce pas enfreindre sa volonté? Car je ne puis croire que l'Empereur, à la face de l'univers, veuille manquer à l'honneur et à sa parole. Qu'en diraient les royaumes étrangers? — *Le V.-R.* Ne me résiste pas. Le peuple ne vous veut pas. Il n'y a

point de terrain en ville. — *Moi.* Votre Excellence vient d'arriver ici, peut-être n'a-t-elle pas encore eu l'occasion de connaître son peuple. Il nous est sympathique ; j'en atteste ce que mes yeux ont vu, ce que mes oreilles ont entendu dans la demeure que nous restaurons. — « Quelle demeure restaurent-ils? » interrompit le Vice-Roi, en interpellant le préfet de la ville. Celui-ci s'approche et atteste qu'à côté de l'ancien terrain réclamé, il y a eu de tout temps une chapelle chrétienne : « Excellence, repris-je, vous le voyez, nous sommes en ville par une possession plus que deux fois séculaire. Veuillez prendre des informations et puisse la vérité parvenir jusqu'à vous sans altération ! Votre Excellence, en combattant la rébellion, parce qu'elle combattait pour la justice, n'a pas craint la mort (sentence chinoise). — *Le V.-R.* Oh ! Oh ! la mort ! Je n'ose pas dire que je ne la crains pas. — *Moi.* Pour nous, nous avons reçu d'en haut notre mandat de prêcher l'Evangile. L'Evangile, la vérité, c'est comme la lumière qui éclaire tous les royaumes de l'univers, sans toucher à leurs limites dont elle laisse la démarcation libre aux hommes ; etc. La vérité, dont les conséquences sont éternelles, nous la devons à tous. Avant les traités, nous la prêchions ; maintenant que durent les traités, nous la prêchons. Supprimez les traités, nous la prêcherons encore. Frappez, tuez le missionnaire, il ne craint pas ; etc. »

Je n'ai plus bien présent à la mémoire tout l'enchaînement de cette conversation. Le ton, les interruptions et mille petites nuances adoucissaient ce qui pourra vous sembler un peu dur et trop hardi. Le Vice-Roi ne fut pas blessé, puisqu'il voulait nous retenir plus longtemps. Mais, comme il roulait toujours dans le même cercle, nous levâmes la séance. Il nous reconduisit avec politesse jusqu'à l'endroit où il nous avait reçus, et nous rendit nos saluts.

A quelques jours de là, en arrivant à Chang-haï, nous fûmes bien étonnés d'apprendre que le bruit de notre visite au Vice-Roi nous avait devancés. On ne la racontait pas à notre avantage. Li-Fou-Taï, disait-on, nous avait mal reçus, même maltraités. Comme dans cette audience nous étions environnés d'une foule de mandarins, troupe servile, qui n'avaient jamais entendu tenir un pareil langage au maître devant lequel ils tremblent, il n'est pas étonnant qu'ils aient interprété nos paroles défavorablement. Tous ces bruits sont déjà tombés ; mais l'assise que nous avons posée à Nankin restera, j'en ai la douce confiance. En me remettant en chaise, après avoir quitté le Vice-Roi, je remerciai saint Louis de Gonzague de ce que mes désirs avaient reçu leur accomplissement le jour même de sa fête. J'en augurai bien pour l'avenir, et lui consacrai d'avance les écoles, collèges et séminaires futurs de Nankin et de tout le Kiang-nan.

CHRONIQUE RELIGIEUSE DE L'ORIENT

Sommaire. — I. Syrie. — II. Bulgarie. — III. Serbie. — IV. Œuvre des missions en Russie. — V. Les Jacobites.

Nous éprouvons une véritable satisfaction à constater les rapides progrès de la presse russe; les liens qui la retenaient captive se relâchent peu à peu, les informations sont plus abondantes et plus sérieuses, la vérité n'a plus autant de peine à se faire jour, et l'on est agréablement surpris de rencontrer des faits et des appréciations où la sincérité triomphe des préventions les plus invétérées.

Ce n'est pas que nous n'ayons encore quelques réserves à faire; cependant le progrès est incontestable, et nous le constatons dans les journaux ecclésiastiques aussi bien que dans les journaux laïques.

I. Nous n'en voulons pour preuve qu'une correspondance d'Orient que nous trouvons dans la *Revue Orthodoxe* de Moscou (août 1865). « Les nouvelles d'Orient, nous dit cette revue, ne sont guère consolantes. » Après ce début, on nous apprend que l'an dernier les habitants *orthodoxes* de Jérusalem avaient envoyé une députation au Patriarche Cyrille, titulaire du siége de Jérusalem, mais en résidence à Constantinople. Il s'agissait principalement de fonder aux frais des Lieux-Saints des écoles sur lesquelles les pétitionnaires auraient exercé quelque surveillance. Mgr Cyrille répondit qu'il allait se rendre lui-même dans la ville sainte, et qu'il y règlerait tout sur place. Mais comme il ne se pressait pas d'arriver, on lui envoya une seconde députation qui n'eut pas plus de succès que la première. Par suite de cela, quelques-uns des *orthodoxes* ont embrassé le protestantisme, en donnant pour raison de leur conduite, que les établissements protestants leur fournissaient les moyens de procurer à leurs enfants le bienfait de l'éducation et de l'instruction. Lorsque le Patriarche s'est enfin décidé à venir à Jérusalem; il a fait quelques concessions, qui sans satisfaire les indigènes, ont cependant amélioré leurs rapports avec le clergé grec.

Nous avons tout lieu de croire que ces renseignements sont exacts; essayons de les compléter.

Il y a là deux questions; une question de nationalité et une question d'argent. Les habitants de la Palestine et de la Syrie aux-

quels on donne le nom de *Grecs*, sont arabes, et ne parlent pas d'autre langue que l'arabe; jusqu'au siècle dernier, le clergé était arabe. Depuis environ cent ans, le synode de Constantinople s'est arrogé le droit de nommer le Patriarche de Jérusalem comme celui d'Antioche, et il a soin de ne jamais élever un indigène à cette dignité : elle est réservée aux Grecs. Par une conséquence naturelle, la plupart des évêques sont également Grecs de naissance ; presque tous les monastères sont entre les mains des Grecs. Ces pasteurs étrangers n'ont pas réussi à se concilier les sympathies de leur troupeau, qui réclame un clergé indigène et des écoles nationales. Il y a quinze mois, lorsque je me trouvais dans le Liban, on y faisait circuler des pétitions dans ce sens. C'est, comme on voit, à peu près la même question qui s'agite en Bulgarie et en Syrie. Les Arabes pas plus que les Bulgares ne veulent avoir de Grecs pour évêques; les uns et les autres demandent un épiscopat indigène. Voilà la question de nationalité. Voyons maintenant la question d'argent.

Le clergé grec en Palestine est extrêmement riche. Sans parler de ses autres revenus, sur les sommes provenant des couvents *dédiés* de Valachie et de Moldavie, on assure qu'il touchait annuellement sept millions de francs. Que devenaient ces sommes énormes? Il eût été facile avec des ressources pareilles de fonder et d'entretenir des établissements extrêmement utiles aux indigènes, comme écoles, séminaires, bibliothèques, hospices, hôpitaux, etc., etc. Le clergé grec a d'autres préoccupations. Il a bien fondé dans le monastère de Sainte-Croix, auprès de Jérusalem, un séminaire qui est sur un très-bon pied, et pourvu d'une excellente bibliothèque; mais il faut bien le remarquer, c'est un établissement grec, et par suite, de peu d'utilité pour les Arabes. D'ailleurs, eu égard aux moyens dont on dispose, cet établissement unique est loin de suffire. A tort ou à raison, on pense que les prélats emploient la majeure partie des revenus ecclésiastiques, à enrichir leurs familles; de sorte que l'argent ne reste pas même dans le pays. C'est là une nouvelle source de mécontentement.

On voit maintenant quelle est la nature du mal dont souffre l'Église *orthodoxe* en Syrie, et la Revue de Moscou a bien raison de le signaler.

Elle avoue avec la même franchise, que la plupart des Grecs-unis qui avaient fait défection lors des affaires du calendrier, sont rentrés dans le sein de l'Église catholique avec l'évêque Joannice à leur tête. Ici encore il faut entrer dans quelques détails. Mgr Clément Bahus, patriarche des Grecs Melchites, c'est-à-dire des catholiques du rite grec en Syrie et en Égypte, avait cru devoir adopter

le calendrier Grégorien à la place du calendrier Julien qui était en usage. Les circonstances qui accompagnèrent cette mesure causèrent une vive irritation parmi les Melchites, sans en excepter les évêques; et la moitié d'entre eux se prononça contre le Patriarche. Les massacres de 1860 firent sentir le besoin de l'union : les évêques catholiques du rite Melchite se rapprochèrent et adoptèrent tous le calendrier Grégorien. Un petit nombre de dissidents, plus obstinés que les autres, voulurent maintenir à Beyrouth et à Damas l'ancien calendrier. Tout en se séparant du Patriarche, ils prétendaient bien rester catholiques et ne voulaient pas être confondus avec les schismatiques qui s'attribuent le nom d'orthodoxes. Mais le Saint-Siége refusait de reconnaître ceux qui étaient en rébellion vis-à-vis du Patriarche. D'un autre côté, l'évêque russe qui résidait alors à Jérusalem, Mgr Cyrille de Mélitopolis, leur faisait beaucoup d'avances et leur donnait de l'argent. Ils avaient dans leurs rangs un prêtre grec-uni qui avait participé à leur défection. C'était un homme intelligent et capable : les orthodoxes n'hésitèrent pas à le promouvoir à l'épiscopat. C'est ce Joannice dont parle la *Revue orthodoxe*. Il remplit pendant quelque temps les fonctions de vicaire du Patriarche d'Antioche à Damas. Mais le Patriarche étant venu dans cette ville, il y a deux ans de cela, ils se brouillèrent, et depuis ce temps Mgr Joannice cherchait à entrer dans l'Eglise catholique. Le Patriarche Clément lui imposait des conditions que le transfuge ne voulait pas accepter.

Dans l'intervalle, Mgr Clément Bahus donnait un rare et bel exemple d'humilité et de désintéressement: il abdiquait la dignité patriarcale et se retirait dans le couvent de Saint-Sauveur (Deir Mukhallès), près de Saïda. Les évêques, assemblés en concile au couvent de Saint-Jean-de-Chouair, élurent pour le remplacer le jeune et intelligent évêque de Saint-Jean-d'Acre, Mgr Grégorios. Le nouveau Patriarche savait qu'à Damas, véritable centre de l'Eglise Melchite, il y avait beaucoup de préventions contre lui. Il y alla immédiatement et y établit sa résidence, conformément à l'ancien usage dont Mgr Clément s'était écarté. En peu de temps, il dissipa toutes les craintes, conquit tous les suffrages, et fit rentrer dans la communion du Saint-Siége presque tous les dissidents qui s'en étaient éloignés à l'occasion du calendrier. Nous espérons bien qu'il n'en restera pas là, et qu'il ramènera dans le sein de l'unité ceux-là mêmes qui en sont séparés depuis beaucoup plus longtemps. Il est impossible que les Grecs non-unis ne fassent pas de comparaison entre leur Patriarche, contre lequel ils sont obligés de lutter pour défendre leurs plus chers intérêts, et ce Patriarche indigène, zélé, actif,

instruit, éloquent, ne s'occupant que du bonheur de la nation à la tête de laquelle il est placé et dont il partage toutes les peines et toutes les espérances. Puisse-t-il bientôt former un clergé qui lui ressemble! et l'on verra les Grecs non unis de la Syrie et de la Palestine se ranger en foule sous sa houlette et rentrer dans le sein de l'Eglise catholique.

Nous ne saurions trop insister sur ce point: l'avenir du catholicisme en Orient est tout entier dans les écoles et plus spécialement dans les écoles qui ont pour objet la formation du clergé. C'est pour cela que l'*Œuvre des écoles d'Orient* est une œuvre providentielle qu'on ne saurait trop encourager.

Il y a quelques années, le gouvernement russe jugea à propos d'envoyer un évêque à Jérusalem. Son choix se fixa sur Mgr Cyrille, évêque de Mélitopolis, quoique le synode eût, dit-on, un autre candidat. Ce prélat arriva en Palestine au moment où l'Eglise grecque-unie était agitée par cette malheureuse question du calendrier; il fit tout ce qu'il put pour l'envenimer et pour détacher de la communion du Saint-Siége le plus possible de Melchites. Nous ne savons pas dans quel couvent de la Russie l'évêque de Mélitopolis est retiré aujourd'hui; mais si les nouvelles de Palestine et de Syrie lui parviennent dans sa retraite, il peut méditer sur l'inutilité de ses efforts. Il a tout mis en œuvre, les voyages multipliés, les agréments de sa conversation, les ressources de sa diplomatie, les largesses et les promesses; et l'Eglise grecque-unie est aujourd'hui plus florissante et plus forte que le jour où il a mis pour la première fois le pied en Terre-Sainte.

Les lettres que nous recevons de Beyrouth nous apprennent que les conversions individuelles se multiplient parmi les Grecs non unis de cette ville. Elles sont dues en grande partie au zèle industrieux d'un jésuite dalmate, le Père Fiérowich, qui s'est particulièrement signalé pendant le choléra, et dont les journaux protestants eux-mêmes ont cité le nom avec honneur.

II. Un Bulgare, M. Bogoboieff, publie dans l'*Union Chrétienne* une série d'articles sur la question Bulgare. Nous y voyons qu'en 1857, on autorisa et ordonna la convocation à Constantinople d'une assemblée composée d'évêques et de laïques élus par les provinces. Les Bulgares n'y étaient représentés que par quatre personnes. Sur ce nombre, il y en eut deux qui, voyant qu'il n'y avait rien à faire, prirent le parti de se retirer; les deux qui restèrent ne purent rien obtenir. Après avoir duré deux ans, l'assemblée se sépara sans avoir pris en sérieuse considération les griefs des Bulgares.

Plus tard, invités à présenter par écrit leurs demandes, ils les

formulèrent en sept propositions dont nous donnons le résumé d'après M. Bogoboieff.

1° La nation bulgare, fière d'appartenir à l'Eglise orthodoxe, reconnaît et respecte S. S. le Patriarche de Constantinople comme ayant les priviléges d'honneur (c'est-à-dire la primauté d'honneur) dans cette Église.

2° Les Bulgares, peuple particulier, désirent avoir à eux une hiérarchie sous un archevêque bulgare résidant à Constantinople.

3° Cet archevêque sera élu par les Bulgares, et confirmé par le Patriarche.

4° Tous les évêques des Bulgares seront élus par le clergé indigène, avec les mandataires du peuple, et agréés par l'archevêque ci-dessus ou par l'un de ses délégués.

5° Les Bulgares se réservent le droit de régler seuls tout ce qui concerne leur administration ecclésiastique.

6° Les Bulgares respectant le trône patriarcal de Constantinople, s'offrent très-volontiers à donner chaque année au Patriarche une somme d'argent considérable.

7° Les Bulgares ne refusent pas non plus de contribuer, d'accord avec le peuple grec, à l'acquittement des dettes de l'Eglise de Constantinople, après examen et apurement des comptes. (*Union Chrétienne*, 3 décembre 1865.)

Il y a déjà longtemps que ces propositions ont été faites; elles sont venues se briser contre le mauvais vouloir des phanariotes et contre la résistance de la Porte Ottomane, qui oppose aux demandes des Bulgares ce dilemme : Ou le Patriarche de Constantinople ou le Pape. Nous espérons bien que le jour où la hiérarchie bulgare catholique pourra être constituée, les populations n'hésiteront pas. En attendant, nous devons constater un bruit qui nous arrive de Moscou, et d'après lequel il se serait formé parmi les Bulgares un parti nombreux et puissant qui demande une réconciliation immédiate avec le Patriarche de Constantinople. Le Journal bulgare le *Temps* sert d'organe à ce parti. Cette nouvelle nous est donnée par le *Jour* (Novembre 1865, n° 44.) qui insiste de son côté sur la nécessité de cette réconciliation; et par la *Gazette de Moscou* (250 14/26 novembre 1865) qui cite les journaux de Belgrade, d'Agram et de Neusatz.

C'est peut-être le cas de faire mention d'une brochure intitulée : *Les Bulgares et le Patriarche œcuménique*, publiée en 1861 à Constantinople. L'auteur anonyme de cet écrit soutient que la Russie, loin d'être favorable au rétablissement d'une hiérarchie bulgare indé-

pendante, s'y est toujours opposée, et qu'elle n'a pas été étrangère à la suppression du Patriarcat bulgare en 1767.

Nous ne tarderons pas à savoir quelles influences ont produit un si brusque revirement dans les sentiments des Bulgares et s'il est aussi général et aussi profond qu'on voudrait le faire croire. Quelques mots de la *Gazette de Moscou*, nous font penser que le sacre de Mgr Raphaël, que le Saint-Siége vient de donner pour évêque aux Bulgares unis, est pour beaucoup dans cette volte-face. Nous comprenons à la rigueur que les journaux russes se félicitent de ce projet de réconciliation ; mais il est difficile que les Bulgares ne s'aperçoivent pas que, ce qu'on leur demande, c'est tout simplement de renoncer à faire triompher leurs réclamations, et de se remettre sous le joug du Phanar ; ce n'est pas là une réconciliation, c'est une soumission [1].

III. Nous avons de nouveaux détails sur l'affaire de l'*intercommunion* entre l'Eglise Anglicane et l'Eglise Serbe (V. *Etudes*, Mai et Octobre 1865.) L'*Union Chrétienne* du 10 décembre contient sur ce sujet un intéressant article signé par un Serbe, M. Prawditch. Il y est dit que M. Denton a reçu la communion dans le célèbre couvent de Stoudenitza. Le Supérieur de cette abbaye, l'archimandrite Sébastien, est, au dire de M. Prawditch, un vieux moine ignorant, qui n'a pas compris ce qu'il faisait en donnant la communion à M. Denton, et qui a été circonvenu par les conseils de M. Stephanovitch, capitaine d'artillerie, Serbe et orthodoxe, qui accompagnait le voyageur anglais. Le P. Sébastien a été interdit et mis en jugement par son évêque, c'est-à-dire par Mgr Joannice, évêque d'Oujitza.

Nous avons tout lieu de croire M. Prawditch bien renseigné. Cependant M. Denton a protesté contre le récit du journal anglais de Constantinople, par des lettres adressées au *Morning Post*, au *Daily News* et au *Times*. Il affirme avoir reçu une communication du Métropolitain de Belgrade, dans laquelle ce prélat déclare qu'il n'a ni suspendu, ni réprimandé l'archimandrite. Suivant M. Prawditch, le P. Sébastien a été interdit et mis en jugement par l'Evêque d'Oujitza ; le Métropolitain de Belgrade peut donc dire à la rigueur qu'il n'a été ni suspendu, ni réprimandé par lui. Cependant, si Mgr Michel a écrit dans ces termes à M. Denton, il faut avouer qu'il s'est plutôt

[1] M. Bogoboieff, dans *l'Union chrétienne* du 24 décembre, dit qu'on est parvenu à s'entendre *à peu près* parfaitement sur les principaux points controversés, *sauf* celui qui concerne la composition du Synode, et il ajoute : « On a de très-bonnes espérances même là-dessus. » Nous ne nous attendions pas à trouver M. Bogoboieff de si bonne composition.

attaché à imiter la prudence du serpent que la simplicité de la colombe.

Mais le correspondant du *Levant Herald* (22 novembre 1865), va plus loin dans une lettre datée de Belgrade le 9 novembre dernier. Suivant lui, il est de notoriété publique dans cette ville que l'archimandrite a été cité, jugé et déposé pour le fait en question par un concile spécialement convoqué à Belgrade à cet effet, et présidé par le métropolitain de Serbie en personne. Il ajoute qu'il croit savoir que cette sentence a été approuvée par les synodes de Russie et de Constantinople.

Nous nous bornons à mettre sous les yeux de nos lecteurs les pièces du procès.

IV. L'Eglise russe à Stuttgard est desservie par un prêtre intelligent, M. Bazarof, qui s'est fait connaître par plusieurs publications. Dernièrement il proposait de former en Russie une *Œuvre des Missions*, à peu près sur le plan de l'*Œuvre de la Propagation de la Foi*. Cette idée a été goûtée; on a rédigé des statuts que l'empereur a revêtus de sa sanction le 16/28 juillet 1865. L'œuvre doit s'occuper des missions auprès des infidèles dans l'intérieur de l'empire et les pays adjacents. Le Caucase est exclu du cercle assigné à son activité, parce que, il y a peu d'années, on a fondé, à l'instigation du maréchal Prince Bariatinski, une autre société destinée à ressusciter et à propager la foi dans cette partie de l'Empire.

L'*Œuvre des Missions* compte actuellement un millier de membres, et on estime que leur cotisation annuelle doit produire une somme de 11,000 roubles (44,000 francs). On s'est assemblé pour la première fois dans les salons de Madame Potemkin, le dimanche 21 novembre (v. s.)[1]. Il s'agissait de procéder à l'élection des sept membres du Conseil qui doit, suivant les statuts, administrer l'œuvre. Ont été nommés : Mgr Gérasime, Madame Potemkin, M. Solovief, M. Pogrébof, le Prince Nicolas Galitzin, M. Gromof et l'archimandrite Germain; M. Osinin, secrétaire; M. Vargounin, trésorier.

Madame Potemkin, née princesse Galitzin, est une dame aussi pieuse qu'intelligente, dont le concours est assuré à toutes les œuvres de zèle. Mgr Gérasime est l'évêque auxiliaire du métropolitain de

[1] L'assemblée doit se réunir tous les ans, à pareil jour, chez madame Potemkin. On a choisi la date du 21 novembre, probablement parce que c'est la fête de la Présentation de la sainte Vierge; la coïncidence est singulière : ce jour correspond, dans le nouveau calendrier, au 3 décembre, fête de saint François Xavier, apôtre des Indes et du Japon, et patron de l'*Œuvre de la Propagation de la Foi*.

Saint-Pétersbourg. M. Pogrébof est le maire de la capitale ; M. Gromof est un riche négociant ; ces deux messieurs ont la réputation d'hommes intelligents, actifs et éclairés.

Nous sommes heureux de voir des noms aussi honorables figurer dans le Conseil de l'œuvre. Des personnes comme Madame Potemkin, M. Pogrébof, M. Gromof, ne peuvent manquer de comprendre la responsabilité qu'elles ont acceptée devant Dieu et devant les hommes, en consentant à se charger de ces fonctions. Jusqu'à présent la propagation du christianisme parmi les infidèles de la Russie a été confiée, on peut le dire avec assurance, à la police. Les membres du nouveau Conseil ne voudront pas que leurs noms servent à abriter les moyens déplorables, pour ne rien dire de plus, auxquels on a eu recours jusqu'ici. Nous n'exagérons pas ; on peut s'en convaincre en lisant un article récemment publié par la *Revue orthodoxe*, qui n'est certainement pas hostile à la Russie ni à l'Église russe.

L'auteur de ce travail s'est occupé exclusivement des Tatares soi-disant chrétiens du gouvernement de Kazan : il avait à sa disposition les pièces et documents officiels qui se rapportent à ce gouvernement ; les autres lui ont fait défaut. Mais il affirme que la situation est encore moins favorable dans les gouvernements adjacents.

Il résulte de cet article très-intéressant, qu'en réalité il n'y a pas de propagande chrétienne dans ce pays. Les Tatares baptisés ignorent le catéchisme et jusqu'aux premiers éléments de la doctrine et de la morale chrétiennes. La religion qu'ils sont censés professer est une formalité purement extérieure qui ne dit rien ni à leur intelligence, ni à leur cœur. On les dit chrétiens et ils ne connaissent pas Jésus-Christ !

Pour convertir les Tatares on a eu beaucoup moins recours à la prédication des missionnaires qu'à l'intervention et à la surveillance de la police, appuyée, en cas de rébellion, par la force armée.

On ne s'est avisé que tout dernièrement d'ériger des écoles pour les enfants des Tatares baptisés, et de propager parmi eux des livres de religion écrits dans leur langue. On se félicite beaucoup des succès obtenus par cette voie. Le moyen est sans doute beaucoup plus efficace et plus rationnel ; mais quand comprendra-t-on que les livres eux-mêmes ne suffisent pas, qu'il faut à ces peuples des prêtres, de véritables prêtres qui leur apprennent à connaître et à aimer Jésus-Christ ?

Tant que la nouvelle association n'aura pas réussi à former des missionnaires, c'est-à-dire des apôtres, le plus grand service qu'elle puisse rendre à l'humanité, c'est d'arrêter immédiatement toute intervention de la police dans l'œuvre de la conversion des âmes.

Si la propagande chrétienne n'existe pas, on ne peut en dire autant de la propagande musulmane. Dans les temps qui ont suivi la prise de Kazan, l'islam, terrassé par les armes, ne pouvait songer à opposer de résistance; mais dès le siècle dernier, on a pu constater la lutte du Coran contre l'Évangile; elle a donné lieu à de nombreuses révoltes qui ont été réprimées par les exécutions militaires.

Dans notre siècle, l'islam a recours à d'autres moyens; une masse de livres musulmans est répandue parmi les Tatares; les mollahs enseignent de vive voix la doctrine de Mahomet; ils exercent leur apostolat avec tant de succès, qu'il est très-rare aujourd'hui de voir un Tatare qui consente à se faire baptiser; on en voit au contraire beaucoup qui abandonnent le christianisme pour l'islam. Si les Tatares anciennement convertis montrent moins d'inclination pour le Coran, il ne faut pas en conclure qu'ils soient plus attachés à l'Évangile. Ils ne sont ni musulmans, ni chrétiens; les croyances et les superstitions antérieures à l'islamisme se transmettent d'une génération à l'autre. Mais ces vieilles traditions vont s'affaiblissant et c'est Mahomet qui en profite.

La propagande musulmane a été organisée au commencement de ce siècle. Elle avait fait tant de progrès en 1827, qu'on vit les Tatares soi-disant chrétiens des gouvernements de Kazan et de Simbirsk, adresser à l'empereur Nicolas quatorze pétitions revêtues d'un très-grand nombre de signatures, pour obtenir l'autorisation de retourner à l'islamisme.

Au lieu d'exaucer leur demande, on leur envoya des prêtres pour les engager à renoncer à leur dessein. Mais ces prêtres, à part de rares exceptions, ne savaient pas la langue tatare et ne pouvaient se faire comprendre de ces pauvres gens. Comment auraient-ils pu les toucher et les convaincre?

Cependant, grâce à l'intervention de la police, ils vinrent à bout de ramener à la profession extérieure du christianisme la majeure partie de ceux qui avaient signé les pétitions, c'est-à-dire deux mille hommes environ. Mais l'autorité civile, aussi bien que l'autorité ecclésiastique, était si bien convaincue du peu de sincérité de ces conversions, qu'on eut recours à une autre méthode. On résolut de soustraire les signataires des pétitions à l'action de la propagande musulmane. Ceux qui refusaient de se conformer, même extérieurement, aux pratiques du christianisme, furent transportés en Sibérie. On entendait quelquefois ces malheureux protester que ni la crainte de la déportation, ni même celle de la mort ne leur ferait abandonner Mahomet. Ils étaient entretenus dans ces sentiments par des mollahs qui les visitaient dans leurs maisons, leur lisaient et leur expliquaient

le Coran. On vit des villages entiers renoncer au christianisme.

Quant à ceux qui se montraient moins mal disposés, on les transportait, sans sortir du gouvernement de Kazan, dans des villages exclusivement habités par d'anciens chrétiens ; le nombre de ces transportés est considérable, et ils ne sont guère moins à plaindre que leurs frères envoyés en Sibérie. La *Revue orthodoxe* raconte comment s'opèrent ces déportations. Les agents de la police, en arrivant, commencent par tout saisir, mobilier, bestiaux, provisions ; tout ce qu'ils trouvent, ils le vendent ; puis ces pauvres gens ainsi réduits au plus affreux dénûment sont emmenés dans un autre village quelquefois très-éloigné. Il faut se rappeler que le gouvernement de Kazan est, à lui seul, deux fois grand comme la Belgique. Arrivés au lieu de leur nouvelle résidence, on les livre à la merci de la population *orthodoxe*, chargée de leur apprendre à vivre en chrétiens. Aussi, dès qu'ils manquent à quelque jeûne ou à quelque abstinence, dès qu'en appelant leurs enfants ils oublient de leur donner le nom qu'ils ont reçu au baptême, ils se voient refuser le boire et le manger, ou bien on les frappe. La *Revue orthodoxe* parle d'un sbire qui faisait donner jusqu'à cent coups de verges à quelques-uns de ces Tatares, en leur criant à chaque coup ; « Faites-vous orthodoxes, faites-vous orthodoxes ! » (p. 483, *Affaire du 29 Mai* 1849).

On voit que la Russie de Nicolas Ier ne peut pas reprocher à la France de Louis XIV la révocation de l'édit de Nantes, ni les dragonnades.

Le récit de ces horreurs est quelquefois mêlé de scènes burlesques. Ces agents de l'autorité qui distribuent si généreusement les coups de verges, sont souvent de très-petits personnages de l'administration locale ; il arrive quelquefois qu'ils sont pris parmi les musulmans. Alors la médaille a un revers. Un délateur se présente devant un de ces petits magistrats et lui déclare que tel Tatare a abandonné le christianisme ; il s'attend à recevoir le prix de sa délation, mais le juge, qui est musulman, le fait fouetter (p. 483).

La Russie possède tout un code de procédure sur les moyens à employer pour ramener dans le giron de l'Eglise *orthodoxe* ceux qui auraient eu l'audace d'en sortir. Un des moyens prescrits par ce code est l'*exhortation*, Rien ne semble plus apostolique et plus conforme à l'esprit du christianisme. Mais dans la pratique cette homélie prend un autre caractère. Après les exhortations faites par le curé, on doit subir celles du consistoire. C'est une espèce de tribunal ecclésiastique, siégeant dans un prétoire en présence de toutes sorte d'employés de la police. Le malheureux amené en ce lieu comme

un accusé devant ses juges, n'est guère disposé à se laisser convaincre ; tout cet appareil est peu propre à inspirer la confiance. L'exhortation elle-même est une pure formalité. Celui qui la prononce est persuadé d'avance qu'elle ne peut avoir aucune efficacité. Souvent elle n'est pas faite par un prêtre, mais par un laïque ou même par quelque agent de police.

Pendant longtemps, les Tatares avaient consenti à faire baptiser leurs enfants et à se marier à l'église, refusant tout autre acte de la vie chrétienne ; mais bientôt ils ne voulurent plus de l'intervention du prêtre, même dans ces deux grandes circonstances de la vie ; il fallut avoir recours à la police pour administrer les sacrements de baptême et de mariage à des gens qui n'en voulaient pas. Le 12 juin 1853, un prêtre écrit à l'autorité diocésaine que l'avant-veille, avec l'aide de Dieu *et le secours de la police*, il a purifié dans les eaux du saint baptême les enfants des Tatares de certain village qui avaient embrassé l'Islamisme. Comme de raison, ces enfants baptisés sont élevés par leurs parents dans la religion de Mahomet.

Quelquefois le prêtre est de meilleure composition. Dès qu'il apprend qu'il y a un nouveau-né dans une maison tatare, il se présente, prend l'argent qu'on lui met dans la main, et en se retirant sans avoir administré le baptême, il déclare qu'il songera à trouver un nom pour l'enfant.

Nous le répétons, tout cela se lit dans la *Revue orthodoxe* du mois d'avril dernier. L'article est signé Malof. Nous ne connaissons pas M. Malof; mais il nous semble que l'œuvre des Missions, qui veut publier un bulletin, ne saurait mieux faire que de lui en confier la direction.

Ce qui importe aujourd'hui, ce n'est pas d'annoncer à la fin de l'année que l'on a baptisé tant d'adultes et tant d'enfants, c'est d'arrêter cette propagande sauvage qui est un outrage à la religion et à l'humanité.

M. Malof dit que si les Tatares soi-disant chrétiens du gouvernement de Kazan étaient libres, plus des trois quarts abandonneraient le christianisme pour embrasser l'Islamisme ; et quand on a lu attentivement son travail, il est impossible de ne pas partager cette opinion. On peut bien penser que les doctrines de Mahomet ne nous inspirent aucune espèce de sympathie ; nous croyons fermement qu'elles entraînent la dégradation et la perte des peuples qui ont le malheur de les adopter ; et cependant il n'y a pas à hésiter, aucune considération ne peut engager l'œuvre des Missions à tolérer l'ordre de choses qui existe actuellement.

Nous nous sommes arrêtés sur ces détails pour plusieurs motifs.

Ils ont d'abord une relation évidente avec la nouvelle œuvre dont nous annonçons la fondation. De plus, ils doivent nous faire réfléchir sur la situation contemporaine de l'islamisme. Nous sommes trop portés à le croire atteint de décadence et de décrépitude. On nous dit trop qu'il va mourir et qu'il n'y a plus qu'à faire son oraison funèbre. Que voyons-nous cependant? Les Murides au Caucase, les Babides en Perse, les Wahabites en Arabie montrent bien que le Coran ne manque pas de fanatiques sectateurs. La dernière révolte aux Indes contre les Anglais a été ourdie à la Mecque, et ce sont les musulmans qui y ont pris la plus grande part. Aujourd'hui encore, il y a une insurrection musulmane en Chine. Il nous suffit d'indiquer l'Algérie et le Maroc. Dans l'intérieur de l'Afrique, l'islamisme est en progrès ; et voilà que nous retrouvons une propagande musulmane active, intelligente, prospère dans les provinces orientales de la Russie d'Europe[1] ! Etrange phénomène. Les sociétés musulmanes sont en décadence, et l'islamisme possède une énergie puissante et communicative ; on dirait une de ces maladies épidémiques qui tuent tous ceux qu'elles atteignent et vont puisant de nouvelles forces dans les ravages qu'elles font[2].

Un autre motif encore nous a déterminé à communiquer ces extraits aux lecteurs des *Etudes*. Nous voulons leur faire toucher du doigt les progrès que fait la presse russe. Quand on n'hésite pas à éclairer des lumières de la publicité tous les coins du tableau qu'un amour-propre étroit conseillerait de maintenir dans l'ombre, c'est qu'on est bien sincèrement résolu à rompre avec un passé déplorable, à faire la guerre à tous les abus, à encourager toutes les réformes utiles. Il y a dans ces aveux de la presse russe quelque chose qui fait involontairement songer à la confession publique, et on reconnaît à la mâle franchise de ses accents, la sincérité de la rupture avec le passé, et des résolutions prises pour l'avenir. Personne désormais n'a le droit de reprocher aux rédacteurs de la *Revue orthodoxe* une solidarité quelconque avec les abus qu'elle signale si courageusement.

C'est notre espérance, que le conseil nommé dans les salons de

[1] A l'heure qu'il est, on délibère à Pétersbourg pour savoir si, dans le Turkestan et l'Asie centrale, on ne s'appuyera pas sur l'islamisme, si l'on ne remettra pas l'autorité entre les mains des plus fanatiques musulmans!

[2] Qui nous donnera un travail sérieux et complet sur la situation contemporaine de l'islamisme ? Personne, ce semble, ne serait plus capable de le faire que M. de Vogué, l'auteur du très-remarquable article sur *l'islamisme et son fondateur*, que nous avons lu dans la livraison de novembre dernier du *Correspondant*.

Mme Potemkin comprendra la question comme la *Revue orthodoxe* l'a comprise, et fera toutes les réformes que réclame impérieusement la situation des Missions de l'Eglise russe.

V. D'après les nouvelles que nous recevons de Constantinople, le patriarche jacobite, avec ses évêques et sa nation, aurait exprimé le désir d'être admis dans la communion du Saint-Siége, à des conditions que le délégué apostolique aurait jugé pouvoir être acceptées.

J. GAGARIN.

BIBLIOGRAPHIE

Le livre de Marco Polo et sa récente publication en 1865, avec commentaires.

M. Pauthier nous adresse bon nombre d'observations sur les critiques d'un professeur italien que publiait notre avant-dernier numéro. L'éditeur français a certainement tout droit de se prétendre bien informé sur la valeur du texte dont il a fait choix pour son travail, et qui lui a coûté tant de peines. Un simple amateur qui n'a pas mis la main à pareille besogne, n'y soupçonne pas toujours ce qu'on y a dépensé de labeurs opiniâtres : aussi trouve-t-on alors facilement certains motifs d'épiloguer que l'on écarterait soi-même si l'on acceptait la tâche d'une édition définitive longtemps méditée. Pour moi, qui m'étais fait tout uniment l'interprète des censures adressées par mon correspondant, je conviens très-volontiers que l'éditeur français en fait généralement assez bonne justice.

Reproduire ici toute la polémique que m'adresse M. Pauthier, ce serait plonger de nouveau les lecteurs des *Etudes* dans maints détails spéciaux qui n'appartiennent pas à leurs occupations ordinaires. Et puis l'auteur de la réponse regretterait peut-être plus tard que nous eussions donné accès ici à certaines vivacités du premier moment, que ne partagent point les gens étrangers aux sentiments de la paternité littéraire.

En somme, je n'hésite pas à dire que le sinologue français me semble avoir réfuté le plus grand nombre des objections que lui opposait mon correspondant.

M. Pauthier n'entend point plaisanterie sur le texte qu'il a donné comme revu par Marc Pol lui-même pour le comte Thiébaut de Cépoy. Selon lui, le voyageur vénitien, de retour dans sa patrie, et

pouvant disposer de notes qu'il n'avait pas à Gênes, corrigea ses manuscrits à loisir. Il avait là tous les avantages que l'on ne peut posséder dans une prison, surtout quand il ne s'agit pas d'œuvres de poésie. De notre côté, nous n'avions pas dissimulé, ce semble, que les commentaires géographiques et historiques de M. Pauthier avaient élevé son livre à l'état de monument remarquable pour la gloire du ministre chrétien de Koubilaï. L'aristarque étranger prétendait seulement que le choix du texte n'était pas heureux dans la nouvelle édition. J'avoue qu'après avoir lu attentivement la défense de M. Pauthier, je lui donne raison sur presque toute son apologie. S'il le désire, nous communiquerons ses notes à l'auteur des critiques, pour que celui-ci réponde à loisir; mais nos lecteurs n'auront sûrement pas vu dans notre dernier article l'intention de dénigrer l'œuvre du savant français. Quand on désignait le texte publié en 1865, comme l'œuvre d'un copiste au service du comte de Cépoy, c'était dans l'hypothèse d'une question à juger entre les différentes leçons, et qui se débattrait sur les pièces du dossier. La décision en faveur du manuscrit vénitien est claire pour M. Pauthier; mais le préjugé du contradicteur pour le manuscrit génois était affaire contentieuse, où demandeur et défendeur ne manquent guère de s'attribuer chacun raison à qui mieux mieux. Aujourd'hui nous pencherions beaucoup plus vers l'édition vénitienne patronnée par le sinologue français, en dépit de Méon qui a surveillé le texte adopté par la *Société* française *de Géographie*. C. CAHIER.

— *Histoire du dogme catholique pendant les trois premiers siècles de l'Eglise et jusqu'au concile de Nicée*, par Mgr Ginoulhiac, évêque de Grenoble, (3 vol. in-8°, Paris. Auguste Durand).

Nous ne pouvons que signaler aujourd'hui la deuxième édition de cet ouvrage, l'un des plus solides et des plus consciencieux qui aient paru depuis le commencement de ce siècle.

Le savant et vénérable auteur nous dit lui-même qu'il a fait de son premier travail une révision exacte et complète et qu'il a mis a profit les découvertes faites dans ces quinze dernières années telles que les *Philosophoumena*, les fragments de Méliton et le poëme de Commodien, le texte de l'Epitre de saint Barnabé et des premiers livres d'Hermas, etc... Aussi cette nouvelle édition désirée depuis longtemps se recommande par des retouches considérables et des additions très-importantes. Ce livre est la meilleure réponse à la plupart des objections soulevées de nos jours relativement aux origines chrétiennes. — A. M.

— *Pèlerinages à Tours et à Poitiers.* Lettres à un vicaire Vendéen, par Amédée Gallet, in-18, 164 p. Nantes, Forest et Grimaud, 2 fr.

Les *Etudes* ont depuis longtemps fait connaître en détail l'OEuvre du Pèlerinage de Saint-Martin, poursuivie avec tant de persévérance et de succès par Mgr l'archevêque de Tours. Assurément, tout ce qui intéresse en quelque manière cette belle et sainte entreprise, mérite les plus vives sympathies d'une âme catholique. C'est à ce titre que nous aimons à signaler un volume qu'on a bien voulu nous adresser, et dont le but principal est de glorifier le grand thaumaturge des Gaules. Les *Pèlerinages à Tours et à Poitiers*, écrits sous forme de lettres à un ami, respirent d'un bout à l'autre les sentiments d'un vrai pèlerin animé d'une foi vive et d'une piété touchante. Nosseigneurs les évêques de Nantes, de Luçon et d'Orléans en ont approuvé le bon esprit et recommandé la lecture, comme intéressante et profitable. Ajoutons que le livre se vend au profit de la reconstruction de la basilique. En contribuant à le propager, l'on contribuera donc aussi très-directement au succès d'une œuvre éminemment chrétienne et nationale[1].

— *Vie du Bienh. Josaphat, archevêque de Polotsk, du rite gréco-russe*, par Domitien Miezcowski, in-12. 90 p. Cracovie, 1865 (en polonais).

Cette Biographie a paru le jour même où le B. Josaphat a été proclamé digne d'être mis au nombre des saints. En la lisant, nous croyions lire l'ouvrage de l'évêque Souscha, mais traduit dans la langue de Scarga, et quelque peu modifié. Ce n'est point un blâme que nous exprimons, non; nous disons simplement l'impression qu'a produite sur nous la lecture de cet opuscule, excellent résumé, bien propre à faire beaucoup de bien au public que l'auteur a eu en vue. Il n'apprendra rien de nouveau aux hommes spéciaux, à ceux qui ont étudié l'histoire de ce grand saint dans les sources. En revanche la masse des lecteurs en demeurera satisfaite; or, c'est aux masses que s'adressent d'ordinaire de pareils livres. Sous ce rapport, l'opuscule de M. Miezcowski, ne manquera pas de produire son effet. Il contient une quantité de faits que la plupart des lecteurs ne connaissent pas, et qui sont racontés avec simplicité, sans divagations, dans le but unique de faire connaître la belle et attrayante figure du généreux défenseur du Saint-Siége. De tels récits sont la meilleure réplique aux déclamations passionnées des adversaires de l'union qui voudraient nous persuader que Josaphat, cet ange de douceur et de bonté, n'a été qu'un fanatique et un tyran!

[1] L'ouvrage est adressé *franco* à toute personne qui envoie, *dans une lettre affranchie, 2 francs en timbres-poste de 20 centimes*, à M. Amédée Gallet, quai Cassart, 5, à Nantes.

L'auteur n'a pas oublié de contenter la piété de ceux des fidèles qui auraient pour le Bienheureux patron de la Lithuanie une dévotion particulière. On trouve à la fin du livre un petit office, suivi de cantiques en l'honneur de l'illustre martyr de Vitebsk.

J. M.

— *Joannis Dlugosz Senioris, canonici Cracoviensis Opera omnia, cura Alexandri Frzezdziecki edita.* vol. VII, VIII et IX. Cracoviæ, 1863-1864.

Il y a longtemps, très-longtemps, qu'on attendait une édition complète des œuvres de Dlugossus de Niédzielsk, connu aussi sous le nom de *Longin* (*dlugi*, en polonais, veut dire *long*). C'est à notre temps qu'il a été donné de voir ce vœu accompli. Les trois beaux volumes dont on vient de lire le titre, terminent, en effet, cette précieuse collection. A eux seuls, ils forment un ouvrage à part ayant un titre spécial : *Liber beneficiorum diœcesis Cracoviensis, nunc primum e codice autographo editus.* Le premier volume contient l'inventaire de l'église cathédrale de Cracovie et des églises collégiales ; le second celui des églises paroissiales, le troisième enfin traite des monastères. Pour comprendre l'importance de cette publication, il faut se rappeler que le vaste diocèse de Cracovie comptait autrefois plus de mille églises dont la plupart étaient richement dotées. Aussi que de souvenirs historiques se pressent à chaque page dans ces volumes ; et surtout quelle riche mine pour les amis de la géographie ecclésiastique du moyen âge ! Comme exécution typographique l'édition est irréprochable ; et d'ailleurs, le nom seul de M. le comte Alexandre Przezdziecki, si connu par ses autres publications, est déjà une recommandation. — J. M.

— *Heine, J. Documentirte geschichte des Bisthums und hochstiftes Breslau.* (Histoire du diocèse et de la cathédrale de Breslau, faite sur des documents authentiques, 2 forts vol. In-8°, Breslau 1861-1864).

Nous arrivons un peu tard peut-être pour signaler les deux volumes de M. Heine. Toutefois le mal n'est pas grand, puisque l'ouvrage est encore assez loin d'être fini. De cette histoire de l'église de Breslau, nous n'avons jusqu'ici que la première période, (966-1355) et une partie de la seconde, laquelle devait finir au traité de Westphalie (1648). Le soin consciencieux avec lequel ces deux parties ont été traitées, et les précieux renseignements qu'on y trouve, ont valu à l'ouvrage, de la part de la presse allemande, un accueil sympathique, et des éloges tempérés seulement par la crainte de ne pas voir de sitôt paraître la suite. Espérons que cette crainte sera vaine. — J. M.

— *The great schools of England*, etc., by M. Howard Staunton. London 1865.

Ce livre, au jugement de la revue anglaise le *Month*, est un excellent manuel où l'on peut puiser des notions précises sur les dotations, les fondations et la discipline des principales écoles de la Grande-Bretagne. Ce n'est pas chose facile que de parvenir à connaître ces établissements. Ils ne sont pas tous, comme en France, formés sur un même modèle. Chaque Université, chaque école importante a ses méthodes particulières, son caractère spécial; elle est un petit monde, une petite nation qui conserve son esprit propre, ses traditions primitives avec un soin que nous ne comprenons guère. Ainsi l'usage de saluer une statue de Notre-Dame placée au-dessus de la porte d'entrée, s'était maintenu jusqu'à nos jours parmi les écoliers de Winchester. Il n'a été supprimé que par le principal actuel du collége, le docteur Moberly. Il n'est donc pas étonnant que le *Month* reproche à la plupart des écrivains d'avoir commis autant d'erreurs en traitant des écoles publiques, qu'un Français peut en commettre lorsqu'il décrit l'Angleterre après l'avoir rapidement traversée. Il est si rare, en effet, que l'on parle d'une association, d'une corporation avec justesse quand on y est étranger, avec impartialité quand on en fait partie! M. Staunton a atteint ces deux qualités: la première par une étude sérieuse de son sujet; la seconde en évitant toute idée *a priori*, toute théorie exclusive sur l'éducation. Son ouvrage en est moins éloquent, moins intéressant peut-être; mais il en est plus sûr et par conséquent plus utile.

A l'époque où nous vivons, ce livre présente un intérêt particulier. Partout, en Angleterre comme en France, on parle d'instruction publique; aujourd'hui beaucoup d'Anglais demandent la réforme des institutions qui ont fait la gloire de leur pays. Pour donner quelque satisfaction à ces réclamations et à l'esprit du temps, le gouvernement a nommé une commission chargée d'examiner quelles améliorations on peut introduire dans les colléges et les Universités. Un rapport en quatre gros volumes a été publié. Le *Month* nous promet quelques remarques sur les parties les plus intéressantes de ce rapport. Dès à présent, la Revue anglaise se plaint que les membres de la Commission aient émis l'idée de créer un comité de surveillance, une sorte de ministère; elle trouve ce système plus français qu'anglais, et elle voit avec peine cette marque de défiance à l'égard des administrations qui dirigent les corps enseignants du pays. Comment d'ailleurs obliger ces établissements, qui sont un des grands pouvoirs de l'État, à adopter cette réforme radicale? Il est à craindre que la défaveur qui s'attache à cette proposition, ne s'étende sur l'ensemble des travaux de la Commission et n'empêche

que l'on profite des excellents conseils qu'elle a fait entendre. Ces observations du *Month* nous font vivement désirer des articles complets sur ce sujet si peu connu. — H. de B.

— *Dictionnaire des communes de la France*, contenant pour chaque commune la division administrative, la population d'après le recensement de 1861 ; la situation géographique, l'altitude ; la distance des chefs-lieux de canton, d'arrondissement et de département ; les bureaux de poste, les stations et correspondances des chemins de fer et le bureau de télégraphie électrique ; la cure ou succursale ; l'indication de tous les établissements d'utilité publique ou de bienfaisance ; le commerce, l'industrie, l'agriculture, les richesses minérales, la nature du terrain ; enfin, les curiosités naturelles ou archéologiques, les collections d'objets d'art ou de sciences, avec la description détaillée de tous les cours d'eau, de tous les canaux, de tous les phares, de toutes les montagnes ; et des notices géographiques, administratives et statistiques sur les quatre-vingt-neuf départements ; et précédé d'une introduction sur la France ; par Adolphe Joanne, avec la collaboration d'une société d'archivistes, de géographes et de savants. 1 vol. in-8° raisin ; 2272 pp. à deux colonnes très-compactes, avec une introduction de CLIX pp. Paris, L. Hachette et Ce.

Donner le titre entier d'un ouvrage de ce genre, c'est à peu près en faire le compte-rendu ; dire qu'il remplit le cadre dessiné à son frontispice, n'est-ce pas lui décerner le plus bel éloge auquel il puisse prétendre ? Eh bien ! non ; ce serait ici n'être juste qu'à moitié : les promesses menteuses qui s'étalent sur la couverture de tant de livres nous ont un peu déshabitués de comprendre les titres comme il faut les entendre ici. L'*Introduction*, par exemple, n'est rien moins qu'un ouvrage complet, en trois parties et trente chapitres, sur la géographie physique, statistique et politique de la France. Partout où les choses en valent la peine, le reste du livre est, proportion gardée, conçu d'une manière aussi large. On y retrouve fréquemment le souvenir de ces *Itinéraires*, dont certains hommes d'esprit s'amusent à dire du mal, mais que tout le monde achète avant de commencer un voyage d'agrément. Aussi ne voudrais-je pas garantir que les hommes d'affaires, avares du temps qu'on leur dérobe, ne trouveront pas ce Dictionnaire trop amusant. *A part cela*, c'est la perfection du genre. — E. P.

— *Revue des Cours littéraires ; Revue des cours scientifiques* de la France et de l'étranger ; paraissant tous les samedis, par livraisons d'une feuille gr. in-8° chacune (16 p. format in-4°) et formant dans l'année un volume de 900 pages environ. — Abonnements à partir du 1er décembre et du 1er juin, chez *Germer Baillère* (17, Ecole-

de-Médecine). — Prix de chaque Revue : pour Paris, 15 fr.; pour les départements, 18 fr.; pour l'étranger, 20 fr. — Prix des deux Revues réunies : 26 fr. pour Paris; etc.

Répandre et populariser toutes les formes de l'enseignement supérieur, tel est le but de ces deux Revues. Tout y trouve place : philosophie, théologie, histoire, législation, archéologie; sciences mathématiques et naturelles; cours du Collége de France, des Facultés de Paris et des départements; soirées littéraires de la Sorbonne et des villes de la province; conférences de la rue de la Paix, etc., voire même quelques leçons des Universités étrangères. Quand nous disons que toutes ces choses entrent dans ces deux publications, il faut pourtant s'entendre. Cela veut dire que les rédacteurs prennent çà et là les leçons qui leur ont semblé les plus intéressantes ou qu'ils ont reçu l'autorisation de reproduire. Le seul cours que nous y trouvions *in extenso*, est celui de M. Laboulaye au Collége de France. (*De l'administration française sous Louis XVI*). Du reste, ce ne sont pour l'ordinaire que des leçons ou des discours détachés, et le plus souvent, au lieu d'une reproduction intégrale, nous n'avons que des comptes rendus plus ou moins développés. En fait d'analyses de ce genre, nous citerons très-spécialement celles du cours de M. de Quatrefages sur un sujet d'un puissant intérêt : *L'unité de l'espèce humaine*.

Il nous est d'ailleurs bien difficile de donner en quelques lignes une idée vraiment suffisante de ces Revues. Un seul mot encore sur leur caractère et l'utilité qu'elles peuvent présenter.

A dire vrai, l'esprit de la rédaction n'est pas toujours ce que nous souhaiterions ; plus d'une fois l'on y sent passer je ne sais quel souffle voltairien. Pas n'est besoin d'ajouter que certaines leçons reproduites tiennent fort peu de compte de la vérité religieuse, quand elles ne l'attaquent pas ouvertement. Mais la justice nous oblige de reconnaître que cette hostilité ne se rencontre nullement dans l'enseignement de plusieurs professeurs ; car, grâce à Dieu, l'Université en compte un bon nombre qui se renferment dans la neutralité de la science, ou qui même proclament hautement la croyance chrétienne. A tout prendre, les deux *Revues des Cours publics* sont de nature à rendre service à beaucoup de personnes. Elles sont presque indispensables pour les établissements d'instruction qui tiennent à se mettre bien au courant des progrès scientifiques. Elles serviront aussi très-utilement à tous ceux qui ont à cœur de suivre de près le mouvement général des esprits à notre époque. C'est surtout à ce point de vue que cette double publication nous semble offrir beaucoup d'intérêt et d'importance.

LE DOCTEUR PUSEY

ET SON NOUVEAU PROGRAMME D'UNION AVEC L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

Les pages qu'on va lire nous ont été adressées au dernier moment par une personne qui a suivi depuis plusieurs années le mouvement religieux en Angleterre. Tout en remerciant cordialement notre honorable correspondant pour cette communication dont l'intérêt ne saurait échapper à nos lecteurs, il nous semble convenable de déclarer que nous la reproduisons plutôt à titre de document et de renseignement que comme l'expression pleine et entière de nos appréciations personnelles. Peut-être serions-nous quelque peu en désaccord avec notre savant ami, si nous avions à définir avec précision le sens, le caractère et la portée de cette nouvelle évolution où vient d'entrer le puséisme. Il ne nous paraît pas bien démontré, par exemple, que l'homme éminent qu'on nous donne comme le plénipotentiaire accrédité de la paix, ait derrière lui, ainsi qu'on nous l'assure, la majeure partie de l'épiscopat anglican et la portion la plus considérable de l'Église établie. Nous ne voyons pas très-clairement non plus que les démarches faites par les anglicans pour proposer à l'Église orientale l'*intercommunion*, impliquent de leur part un rapprochement aussi marqué qu'on le suppose vers l'Église romaine.

Mais après tout ce sont là de simples doutes que nous émettons, et rien de plus. Les événements ultérieurs ne tarderont pas, du reste, à éclairer certains aspects encore assez obscurs de ce mouvement si remarquable. Nous en suivrons les phases avec le plus sympathique intérêt, en formant les vœux les plus sincères pour qu'elles aboutissent au résultat si ardemment désiré. Nous ne sommes pas de ceux que Donoso Cortès appelait les *fatalistes de la miséricorde*; nous sommes

beaucoup moins encore du nombre des *fatalistes de la justice*. Le magnifique règne de Pie IX a déjà vu s'accomplir de grands événements qui en présagent de plus grands encore : un branle immense imprimé à l'œuvre des missions chrétiennes, les Bulgares et d'autres schismatiques orientaux revenus à l'unité ou fortement sollicités à revenir dans son sein, la hiérarchie catholique rétablie en Hollande et jusque dans cette Angleterre qui semble aujourd'hui commencer à en éprouver les effets salutaires. Qui sait si une suprême joie n'est pas réservée comme une compensation inespérée aux augustes douleurs de notre Père bien-aimé? Qui sait s'il ne lui sera pas donné de voir rentrer dans l'Église cette grande et noble race anglo-saxonne jadis si fidèle à la papauté qui l'avait engendrée à la foi?

En tout cas, il n'appartient qu'au chef de l'unité, à celui qui a reçu les clefs du royaume des cieux, d'en ouvrir ou d'en fermer l'entrée, d'accueillir ou de rejeter les avances de l'Église anglicane. Quant à nous, le seul rôle qui nous convienne, c'est de laisser raconter les faits, sans prétendre nous poser en juges des conditions ou des propositions de paix. Une telle prétention — nous n'aurions pas besoin de le déclarer — est tout aussi éloignée de notre pensée que de celle de notre correspondant.

Sous le bénéfice de ces observations, nous nous empressons de lui céder la parole.

Si nos lecteurs ne partagent pas toutes ses appréciations, ils reconnaitront du moins l'élévation de ses vues, ainsi que la bienveillance et la parfaite loyauté de son caractère.

LA DIRECTION.

L'Angleterre voit en ce moment s'accomplir dans son sein un mouvement singulièrement digne d'attention. Dieu qui donne sa grâce avec abondance, même à ceux qui doivent en abuser — et cela afin que personne au jour du suprême jugement ne puisse accuser sa justice — Dieu seul connaît le résultat final de ce travail intérieur dont l'anglicanisme nous offre le spectacle. Ce résultat sera-t-il la réconciliation générale de l'Eglise établie avec l'Eglise catholique? Ou

bien se bornera-t-il au retour partiel de quelques âmes dans l'unité? C'est, je le répète, le secret de l'avenir et du Maître des cœurs.

Mais tout en faisant avec une sincère humilité cet aveu d'ignorance, je me permets de penser que le rôle des catholiques ne doit pas s'arrêter à de stériles désirs. *Une grande porte nous est ouverte*, comme parle l'apôtre saint Paul, et notre premier devoir, c'est de ne pas la fermer par des excès de zèle, de sévérité ou de tout autre sentiment blâmable. Prier Dieu pour qu'il achève l'œuvre commencée, c'est un autre devoir auquel nul ne doit se soustraire. Il y en a un autre encore — mais celui-là ne s'impose qu'à quelques hommes — c'est que par la parole et par la plume on s'efforce d'aplanir les obstacles qui s'opposent à la réconciliation tant désirée. Certes, en vous adressant ces pages, je n'ai garde d'entreprendre une tâche semblable : elle serait infiniment mieux remplie par des évêques, surtout par ceux qui comptent beaucoup de protestants dans leurs diocèses. D'ailleurs une revue comme la vôtre, si sérieuse qu'elle soit, ne se prête guère à des discussions de ce genre. J'éviterai donc de me poser en théologien ou en canoniste, me bornant à vous faire un exposé vrai, clair, simple et précis de l'état des choses, avec l'indication des difficultés qui restent à surmonter. Je n'oserais aller jusqu'à suggérer les moyens qu'il conviendrait de prendre pour vaincre ces difficultés : ce qui est un devoir pour les docteurs de la loi serait de ma part audace et témérité.

Le nom du docteur Pusey est aussi connu des catholiques que des protestants. Cet homme semble avoir été suscité de Dieu pour le salut d'une multitude d'âmes. Non seulement ses doctrines ont frayé les voies à un grand nombre de ministres anglicans et de protestants instruits, aujourd'hui rentrés au sein de l'Eglise catholique; mais, ce qui est plus considérable encore, par ses écrits sur le baptême, il a rétabli en Angleterre et dans les pays qui en relèvent la vraie matière et la vraie forme de ce sacrement; en sorte que, à cette heure, des millions d'enfants hérétiques sont purifiés de la tache originelle, et comme le tiers au moins de ces enfants meurt avant l'âge de discrétion, ce sont des légions d'anges qui entrent chaque année dans le ciel! Après la destruction de la mission d'Abyssinie, cette mission où tant d'hommes distingués par leur sainteté et leur science avaient travaillé, on demandait à quoi avaient abouti tant de labeurs, tant de sacrifices : les défenseurs des missionnaires répondirent triomphalement : « N'eût-on fait que rétablir la véritable forme du baptême, encore faudrait-il s'applaudir d'avoir fondé cette mission aux dépens de tant de peines et d'argent! » Et qu'est-ce, je le demande, qu'est-ce

que l'Ethiopie comparée aux immenses possessions de l'empire britannique ?

Je l'avoue, la pensée de ces âmes en si grand nombre qui, après Dieu, doivent principalement leur salut au docteur Pusey, m'a toujours fait bien augurer du célèbre professeur d'Oxford, lors même que je lisais certaines impressions toutes contraires émises sur son compte par quelques-uns de ses anciens amis et collègues. Ai-je tort de penser que la voix de tant d'êtres innocents qu'il a sauvés aura plus de force pour crier miséricorde dans le ciel que n'en a la voix des martyrs pour crier vengeance? Et comment ne pas espérer que cette même intercession attirera les bénédictions de Dieu sur les derniers travaux du courageux publiciste en faveur de la réconciliation des Eglises? Oui, unie aux prières de tant de saints de la vieille Angleterre, elle finira par faire violence au cœur de Dieu. Trois siècles se sont écoulés depuis que la reine Elisabeth a consommé la rupture ; mais cette rupture aura un terme et l'unité demandée par Jésus-Christ à son Père règnera enfin au sein du bercail.

Il est certain, quoi qu'il arrive, que pour unir l'Eglise établie à l'Eglise catholique, le docteur Pusey a fait des avances considérables et telles qu'aucun pacificateur protestant n'en avait jamais fait de semblables. L'archevêque anglican de Cartorbéry, Wake, dans sa correspondance avec Ellies Dupin et autres docteurs de Sorbonne, ne travaillait qu'à détacher de l'Eglise romaine les jansénistes, les ultragallicans et même toute l'Eglise gallicane[1]. Mais l'ancien professeur d'Oxford, lui, ne veut rien tant que l'approbation de Rome. Les explications de Bossuet lui-même, quelque grande que soit son autorité, ne lui suffisent pas. Il faut que Rome parle ; Rome est l'autorité; c'est Rome seule qui peut pleinement rassurer les anglicans qui se présentent le rameau d'olivier à la main.

Il faut ajouter que M. Pusey procède dans ses démarches avec pleine connaissance de cause. Aucun protestant peut-être n'a mieux que lui étudié la doctrine catholique, et d'un autre côté les principaux docteurs de l'Eglise anglicane lui sont également connus.

Or c'est avec cette pleine compétence qu'il a dit dans un écrit récent : « En comparant ma croyance avec celle qu'exprime le « concile de Trente, j'ai pensé que les termes dont celui-ci s'est « servi, expliqués par plusieurs docteurs catholiques particuliers « mais ayant autorité parmi les catholiques, ne condamnent pas ce « que je crois et n'exigent pas que j'admette des choses que je n'ad-

[1] Voir les lettres de Wake, dans la traduction française de *l'Histoire ecclésiastique* de Mosheim, t. VI, p. 102 et suiv.

« mets point. J'ai pensé que le concile de Trente, ainsi expliqué, « peut servir comme base à l'union. Si je puis me résumer briève- « ment, je pense qu'en tout ce qui concerne l'enseignement sur la « Sainte-Trinité, sur l'Incarnation, sur le péché originel, sur la jus- « tification, et dans toutes les doctrines sur la grâce, il n'y a nulle- « ment lieu d'en venir à de nouvelles explications. Pour ce qui « regarde le canon des Écritures, la sainte Eucharistie et l'Extrême- « Onction, il y a des points qui doivent être expliqués de part et « d'autre; enfin il y en a d'autres qui peuvent être considérés « comme de moindre importance, par exemple ceux auxquels il est « fait allusion dans notre article XXII : ceux-là ne demandent pas « seulement à être expliqués, mais encore à être limités, en ce sens « qu'il faudrait déterminer ce qui est proprement de foi. »

On le voit, il y a là des avances sérieuses, et peut-être même tous les éléments nécessaires pour établir l'entente. Quelques changements à faire dans la forme, quelques conséquences à déduire de principes admis, quelques idées peut-être à compléter, ne sauraient devenir une pierre d'achoppement, surtout lorsqu'on fait preuve de tant de loyauté et de bonne volonté. Il est vrai que M. Pusey a déclaré en même temps qu'il n'est qu'un simple prêtre, qu'il n'est investi d'aucune autorité, et qu'en conséquence il n'a pas cru pouvoir prendre sur lui de donner des explications détaillées. Mais ne serait-ce pas là un effet de cette humilité, de cette modestie à laquelle un ancien ami de M. Pusey, le chanoine Oakeley, s'est plu à rendre hommage? Quant à moi, j'ai lieu de croire qu'il a derrière lui une grande partie de l'Église anglicane, certainement la partie la plus saine, la plus savante, la plus chrétienne; et c'est apparemment pour cela que deux lettres, postérieurement adressées par lui au *Weekly Register*, contiennent des avances bien plus importantes et bien plus ouvertes encore que celles du passage cité.

Mais pour bien faire comprendre tout ceci, il est nécessaire de raconter en quelques mots les événements qui se sont passés.

Il y a peu de mois, M. Pusey a fait paraître un ouvrage anglais ayant pour titre : *L'Eglise d'Angleterre, partie de l'Eglise une, sainte, catholique, du Christ; et moyen de rétablir son unité visible. Irenicon, ou pacification proposée dans une lettre à l'auteur de l'Année chrétienne, par E. B. Pusey, docteur en théologie, professeur royal d'hébreu et chanoine de l'Eglise du Christ, à Oxford.* Cet ouvrage a tout d'abord l'air d'être une énigme. D'un côté l'auteur y fait des avances inattendues aux catholiques, et d'un autre côté, il semble avoir en vue d'empêcher ses coreligionnaires de passer au catholicisme. L'on a très-bien dit qu'il se présente aux catholiques

avec une branche d'olivier dans une main et avec un glaive dans l'autre. Cela n'a pas empêché le livre de produire en Angleterre la sensation la plus profonde. Pouvait-il en être autrement, quand on y trouvait des paroles comme celles-ci? « C'est à de tels hommes (ceux qui n'exagèrent pas les doctrines de foi), que nous tendons les mains, nous à qui Bossuet et de Noailles auraient prêté l'oreille. Le combat avec l'incrédulité occupe et met en tension les forces de l'Église; les armées de Satan sont unies, du moins pour faire la guerre à la foi dans le Christ. Ceux qui sont chargés de défendre cette foi seront-ils seuls à ne pas s'entendre? *Nous désirons voir l'Eglise unie sur des bases que Bossuet*, nous en avons la confiance, *aurait sanctionnées*. A tous ceux qui, en Orient ou en Occident, désirent voir rétablir la communion ecclésiastique entre tous les fidèles qui gardent la foi de l'Église indivise, nous disons: « Ce n'est pas là « simplement notre désir; c'est ce qui est exprimé dans notre liturgie « par ceux qui nous ont précédés; dans ce but, chaque fois que « nous célébrons la sainte Eucharistie, nous sommes tenus de prier « Dieu *qu'il daigne donner constamment à son Eglise universelle « l'esprit de foi, d'unité et de concorde.* » C'est là ma prière quotidienne. Pour cela je mourrais avec joie : « *O Seigneur, ne tardez pas!* »

Cette conclusion du livre fait facilement oublier bien des pages peu agréables à des oreilles catholiques. Les protestants, adversaires de l'union, ne s'y trompèrent pas. Plusieurs meetings furent tenus à Londres pour demander à la reine qu'elle voulût bien retirer au savant docteur ses fonctions de professeur d'hébreu. Mais ces demandes n'eurent aucun succès. C'est qu'en effet les temps sont bien changés. Il y a vingt ans, on pouvait compter les membres du parti puséiste : aujourd'hui ils sont innombrables, et tous les jours ils gagnent du terrain. « On ne peut nier, dit un publiciste très au courant de ce qui se passe dans l'Église anglicane, qu'on ne prêche maintenant dans des centaines de chaires anglicanes presque toutes les doctrines catholiques, et cela ne se fait plus comme à l'origine du mouvement puséiste, par manière d'essai (*tractarian*), mais franchement (*boldly*) et distinctement; de sorte que le mode même de cette prédication indique à ne pouvoir s'y méprendre que les chefs sont bien assurés de parler à des auditoires suffisamment pénétrés des idées catholiques pour pouvoir comprendre leurs prédications et sympathiser avec eux. »

Ce qui achève de rendre sensible la différence entre la timide réserve de 1840 et l'attitude d'aujourd'hui, c'est de voir les ornements sacerdotaux catholiques rétablis en tant d'églises; car ces

ornements à eux seuls expriment et représentent toute une profession de foi sur le sacrifice eucharistique.

Mais il y a quelque chose de bien plus significatif encore. Les deux archevêques d'Angleterre (de Cantorbéry et d'York) et la moitié au moins des évêques se sont déclarés ouvertement partisans des doctrines catholiques. Voici à quelle occasion. Le parti de M. Pusey ne travaille pas seulement à renouer les liens d'unité entre l'Église anglicane et l'Église catholique; mais des efforts ont été faits sur divers points pour faire entrer dans l'union l'Église orientale orthodoxe, spécialement la Russie. Les conditions que les anglicans mettent en avant sont, de leur part, la profession de foi du concile de Trente et, de la part des Orientaux, la profession de foi du concile de Florence. On ne présente pas les conditions sous cette forme, mais elles reviennent à cela, et je les exprime ainsi pour mieux me faire comprendre par des lecteurs catholiques. Il paraît aux partisans de M. Pusey que, comme l'Église catholique se présente, à son tour, avec le concile de Florence aux Orientaux et avec le concile de Trente aux protestants, il ne faut rien de plus pour que le tronc et les deux branches séparées se réunissent de nouveau. On peut donc conclure que tous ceux qui prêtent leur concours à l'exécution de ce plan d'union admettent les doctrines catholiques.

Or, ces unionistes ont convoqué, le 25 novembre dernier, une réunion à laquelle ils ont invité des prélats russes. Aucun de ceux-ci ne s'y est rendu. On y a vu seulement M. le prince Nicolas Orloff, ambassadeur de Russie à Bruxelles, M. le comte Alexis Tolstoï et Eugène Popow, aumônier de l'ambassade russe à Londres. On ne sait pas ce que cet ecclésiastique a dit dans le discours qu'il a prononcé; mais le prince Orloff, qui avait demandé à Mgr Philarète, métropolite de Moscou, des indications sur la ligne de conduite à tenir, s'est exprimé de manière à désespérer tous ceux qui attendent quelque chose de favorable du côté de la Russie[1].

On en jugera du reste par l'extrait que je vais reproduire d'une lettre très-curieuse adressée à M. Maslow par le prince Orloff[2]. Le point le plus intéressant de cette pièce au point de vue auquel je me place, c'est qu'elle fait connaître le nombre des évêque anglicans qui ont

[1] Je ne crois pas pourtant que telles aient été les intentions du prince Orloff. La partie du discours dont les idées lui appartiennent est favorable à l'union; mais la partie qui exprime les idées du métropolite de Moscou n'a qu'un but, celui d'enterrer la question de l'union ou de l'empêcher de surgir.

[2] Cet extrait a paru d'abord dans la *Gazette de Moscou* du 16 décembre; puis il a été reproduit par les journaux anglais et en dernier lieu par plusieurs journaux du continent.



adhéré aux doctrines catholiques. Quant aux derniers mots du prince Orloff relatifs à certains résultats politiques, ils sont, j'en conviens, fort naturels sous la plume d'un diplomate, mais, à vrai dire, je n'attends rien de bon de cet ordre de considérations : L'intervention de la politique n'a fait jusqu'ici que gâter tous les projets d'union. Quoi qu'il en soit, voici la lettre du prince russe :

Bellefontaine, près Fontainebleau, le 16/28 novembre.

« Je vous avais promis de vous communiquer ce qui s'est passé au meeting de Londres du 13/25 novembre.

« Le président du meeting était l'évêque d'Oxford, Wilberforce; il y avait quatre-vingts membres appartenant en majeure partie au « High Church. »

« Les plus importants de ces membres étaient l'évêque de Lincoln, l'évêque-coadjuteur d'Édimbourg, les docteurs d'Oxford Pusey et Lydden, le docteur de Cambridge Williams, le chanoine de Westminster Wordsworth, etc. La réunion avait un caractère tout privé. En fait de Russes, il y avait notre révérend et digne prêtre de Londres, le P. Eugène Popow, le comte Alexis Tolstoï (auteur du *Prince Serebrennoï*) et moi.

« Après la lecture de la résolution du meeting de l'année dernière, portant qu'il était opportun d'étudier en détail les doctrines de l'Église orientale dans le but de s'en rapprocher, l'évêque d'Oxford me pria de prendre la parole. Je dis alors que, tout en ne parlant que comme homme privé, je pouvais affirmer que le clergé russe, priant tous les jours pour l'unification des Églises, serait toujours prêt à y coopérer, et je citai, à l'appui de mon dire, le fait que dans nos écoles ecclésiastiques on avait introduit l'enseignement de la langue anglaise et je fis part de la disposition où on était de discuter sans caractère officiel les questions en litige. A cela j'ajoutai que, d'après l'opinion du vénérable prélat de notre Église, l'archevêque de Moscou, Philarète, il ne faudrait pas mettre trop d'impatience à atteindre le but, mais bien commencer par étudier avec soin la question, peu élucidée encore. Je proposai ensuite :

« 1° D'éditer en Angleterre des livres exposant dans tous ses détails l'histoire de l'Église anglicane, ses doctrines et sa situation actuelle, dans le but de prouver pourquoi elle est une Église non pas protestante, mais catholique, et comment elle se rapproche de l'Église orientale. En faisant cette proposition, je fis observer que cette question est peu connue du public russe et devrait lui être bien clairement expliquée.

« 2° D'envoyer à Saint-Pétersbourg et à Moscou des prêtres anglicans, qui sympathiseraient avec l'idée de l'union des Églises.

« 3° De ne point se presser, de ne point forcer les circonstances et d'attendre le succès plutôt de la volonté de Dieu que des efforts des hommes. Il me semble, dis-je en concluant, que nous devons nous borner à préparer le terrain en répandant des notions sur ce sujet. Plus tard peut-être les générations futures récolteront ce que nous aurons semé, si telle est la volonté du Seigneur.

« Le P. Popow se rangea à cette manière de voir dans une brillante allocution remplie de pensées chrétiennes. Je passe les discours des théologiens sur les points dogmatiques, d'autant plus que probablement le P. Popow en ren-

dra compte dans son rapport au procureur général du saint-synode. D'ailleurs, tous ces discours ne se rapportaient pas directement à la question.

« On lut ensuite des lettres de dix évêques et de deux archevêques qui s'exprimaient d'une manière sympathique en faveur de l'union. C'est dans ce même sens qu'était écrite la lettre de Gladstone, que la reine avait appelé à Windsor. Le primat d'Écosse rappelait dans sa lettre qu'en 1718 déjà l'Église écossaise était entrée en pourparlers avec l'Église orthodoxe et que ce ne fut que la mort de Pierre le Grand et l'influence luthérienne alors prépondérante en Russie qui interrompirent les négociations. Les évêques d'Oxford et d'Édimbourg ajoutèrent que selon eux, il était inutile d'attendre les générations futures, et qu'il était possible d'écarter le côté dogmatique de la question en établissant l'union au moyen de la communion réciproque (intercommunion), si tant est que cela fût accepté par les chefs de l'Église russe.

« Un des assistants fit remarquer alors que déjà tout orthodoxe pouvait communier dans une église anglicane. Cela fut confirmé par les évêques présents, ainsi que par l'archevêque de Canterbury, le primat d'Angleterre. Un autre membre dit qu'en Serbie on avait admis un anglican à la sainte cène dans une église orthodoxe.

« Avant la clôture du meeting, on me donna de nouveau la parole. Je répétai mes propositions en rappelant que l'Église russe n'est que la cinquième partie de l'Église orientale et je fis observer qu'aucun prêtre, aucun archevêque ne pouvait de son propre pouvoir résoudre ce que l'Église n'avait pas encore résolu. Quant au fait qui se serait passé en Serbie, il a été reconnu inexact.

« Le meeting avait en général un caractère tout ecclésiastique. Il commença et se termina par une prière en commun. On ne prit point de résolution positive, mais tout le monde tomba d'accord qu'il fallait agir avec circonspection et lenteur, quoique d'une manière continue.

« Le lendemain, j'ai été voir à sa campagne l'archevêque de Canterbury, primat d'Angleterre. Il semblait avoir l'intention d'envoyer en Russie deux évêques, mais sur mes observations, il a remis l'exécution de ce projet. Le vétéran de l'Église anglicane, l'octogénaire évêque d'Exeter, Henri, est porté de tout cœur vers l'idée de l'union. Dans tout cela il n'y a pas de but politique, quoiqu'il soit facile de comprendre que dans le cas de l'union des Églises, les intérêts russes et anglais dans l'Europe orientale pourraient bien se confondre.

« Prince N. ORLOFF. »

Encore une fois, il résulte de ce document que M. Pusey n'est pas isolé et que la partie la plus respectable de l'Église établie marche d'accord avec lui dans ses projets de réconciliation.

Plus d'un mois avant la réunion dont le prince Orloff est devenu l'historien, un ancien membre de l'Église anglicane, le R. P. Lockhart aujourd'hui supérieur des Rosminiens de Londres, avait fait insérer dans le *Weekly Register*, un compte-rendu de l'*Irenicon* de M. Pusey. Pour apprécier cette analyse, je n'ai qu'un mot à mon usage, c'est celui de *chef-d'œuvre*. Le vénérable religieux saisit admirablement le point de vue auquel s'est placé M. Pusey. Ce dernier admet les doctrines catholiques, mais il ne fait pas partie de la

communion catholique. Il soutient donc que les communions anglicane, orientale et romaine, ayant la même doctrine, les mêmes sacrements et le même sacerdoce, ne forment qu'une seule Église, et qu'il n'y a pas entre elles rupture ou schisme proprement dit, mais seulement suspension de relations. Cet état de suspension, toujours d'après M. Pusey, est, à la vérité, contraire à l'ordre établi par Jésus-Christ ; toutefois, il n'est pas sans exemple dans l'histoire ecclésiastique, et il trouve son explication dans le passé. Ces idées étant données, M. Pusey est conséquent avec lui-même. Afin de justifier la suspension de communion entre l'Église anglicane et l'Église romaine, il faut bien qu'il allègue des griefs anciens et des griefs nouveaux : les premiers pour montrer comment la suspension a été amenée, les seconds pour expliquer comment elle se continue actuellement. De là la double attitude prise par l'auteur de l'*Irenicon* : une attitude bienveillante, parcequ'il veut négocier la paix, une attitude hostile, parcequ'il veut en même temps défendre la position prise par l'Église anglicane.

C'est en ce sens que le R. P. Lockhart a compris l'ouvrage du professeur d'Oxford. Il reconnaît du reste que M. Pusey fait aux catholiques toutes les concessions capitales qu'il peut leur faire sans cesser d'appartenir à l'anglicanisme. Aux yeux du savant rosminien, le titre d'*Irenicon* n'est nullement un mensonge, en dépit de certaines paroles dures et injustes qu'il renferme. En somme, le P. Lockhart laisse dans l'ombre ces accusations fâcheuses, pour ne s'attacher qu'à la pensée fondamentale du livre, pensée certainement conciliante et pacifique, malgré toutes les apparences contraires.

M. Pusey n'a pas tardé à répondre au travail du R. P. Lockhart, dans une lettre adressée au *Weekly Register*. Cette lettre est si importante que je crois nécessaire d'en donner ici la traduction aussi exacte que possible.

Monsieur, je vous remercie de tout mon cœur de la bienveillante appréciation que vous avez faite de mon *Irenicon*. Je vous suis reconnaissant de ce que vous avez mis en relief le but et l'objet de mon livre, et la pensée que j'ai eue moi-même en l'écrivant, laquelle consistait à montrer qu'il n'y a, selon moi, aucun obstacle insurmontable s'opposant au rétablissement de l'union entre les communions (pardonnez-moi ces termes que vous devez rejeter) entre les communions romaine, grecque et anglicane. Depuis longtemps je suis convaincu qu'il n'est rien dans le Concile de Trente qui ne puisse être expliqué d'une manière satisfaisante pour nous, si cette explication nous est donnée *avec autorité*, c'est-à-dire par l'Église romaine elle-même, et non pas seulement par de simples théologiens. Ceci suppose de mon côté la conviction que nos articles expliqués dans leur vrai sens, n'offrent rien qui soit en contradiction avec n'importe quel article de foi de l'Église romaine. Le même corps de doctrines de foi est tenu

également des deux côtés. Pour ce qui regarde les points dont il est parlé dans le XXII[e] article[1], je crois (pour me servir des paroles d'un éminent gentleman italien), que « notre *maximum* et votre *minimum* sont à l'unisson. »

Quant à fournir des explications détaillées, ce n'était pas à moi, — simple prêtre sans autorité — qu'il appartenait de le faire. Sous ce rapport, vous êtes dans la même position. En exprimant l'espoir que les autorités de la communion romaine *peuvent penser*, « *qu'une réunion sur le pied des principes de Bossuet vaut mieux que le schisme perpétué*, » et tout en manifestant un désir sincère d'union, vous avez, je le crois, mis dans cette manifestation une réserve, fondée sur l'absence apparente d'espoir que Rome accorde à l'Église anglicane des conditions qu'elle puisse accepter.

Me permettrez-vous d'ajouter qu'en écrivant mon *Irenicon*, rien n'a été plus éloigné de mon intention que d'y insérer quoi que ce soit de pénible pour les membres de votre communion? Une défense, en effet, suppose nécessairement un certain blâme donné; ce blâme, dans le débat, tombe sur l'une des deux parties ou sur les deux ensemble; mais enfin un défenseur ne peut le faire peser exclusivement sur la partie dont il soutient la cause. Ayant aplani honnêtement pour les membres de mon Église toutes les difficultés qu'il m'était possible d'aplanir, j'ai cru ne remplir qu'une obligation de justice en leur indiquant ou gît selon moi, le véritable obstacle[2]. Vos propres autorités ne peuvent résoudre nos difficultés sans les connaître.

Le désir exprimé par moi qu'aucun point du système qui est maintenant matière d'*opinion pieuse*, ne soit déclaré de foi, comme la doctrine de l'Immaculée Conception, vous paraîtra superflu. Mais vu le but que nous poursuivons d'arriver à l'union espérée, tout ce que vous faites nous affecte. Permettez-moi d'ajouter que je n'écris pas en réformateur; je ne fais que me tenir sur la défensive. Il ne nous appartient pas de prescrire aux Italiens ou aux Espagnols ce qu'ils ont à croire ou comment ils doivent exprimer leurs opinions pieuses. Tout ce que nous désirons, c'est de recevoir l'assurance officielle que, en cas de réunion, nous ne serons pas tenus de nous y conformer. Rien n'a été plus loin de ma pensée que de lancer contre un seul auteur cité par moi « l'imputation d'aimer la mère de Notre-Seigneur aux dépens de l'amour qu'ils doivent à son fils. » Mon intention était seulement de décrire le système que je crois être le grand obstacle à l'union[3]. Je n'ai pas songé le moins du monde à censurer les saints personnages qui ont mis ce système en pratique.

[1] Cet article porte pour titre : *du Purgatoire*. En voici la teneur : « La doctrine romaine touchant le « Purgatoire, les Indulgences, le culte et l'adoration des « Images et Reliques ainsi que l'invocation des Saints, est une chose sans fondement, vainement inventée et qui, loin de trouver quelque garantie dans l'Écri« ture, est plutôt opposée à la parole de Dieu. » Les anglicans unionistes disent, en s'appuyant sur les anciens docteurs, que cet article n'est pas dirigé contre l'enseignement catholique sur le Purgatoire, etc., mais contre les exagérations de quelques théologiens et contre des abus proscrits par le Concile de Trente lui-même.

[2] Le prétendu système pratique sur lequel il revient plus loin.

[3] Un très-petit nombre d'écrivains catholiques qui consultent beaucoup moins la rigueur doctrinale que les transports de leur imagination, ayant avancé des affirmations exagérées et sortant des voies communes, M. Pusey et généralement ses partisans en concluent qu'il existe chez les catholiques tout un système po-

Comme il m'importe de n'être pas mal compris de mes compatriotes, j'ajouterai encore que je n'ai pas eu l'intention d'exprimer une opinion sur le chef visible de l'Église. Nous reconnaissons de bon cœur la primauté du siége de Rome, mais nous croyons que les relations de cette primauté avec d'autres Églises locales (*the bearings of that primary upon other local churches*), sont un objet de droit ecclésiastique et non de droit divin; quant à la suprématie en elle-même, elle ne renferme rien qui provoque de notre part des objections. Nous craignons seulement que cette suprématie exercée dans la nomination de nos évêques, n'implique la réception de ce système pratique quasi-autoritaire, qui est, je crois, la cause et en même temps (pardonnez-moi de vous le dire), la justification à nos propres yeux de l'éloignement où nous restons.

Mais quoique mon dessein fût de garder la défensive et de faire peser sur l'Église romaine une partie de la responsabilité de la suspension de communion, vous m'avez témoigné une tendre charité, et je vous en remercie. Elle vous a permis de voir le but que je poursuivais à travers un long ouvrage d'un caractère nécessairement mélangé. Je pense que la manière dont vous avez parlé de notre essai loyal et sincère, afin de trouver une base pour la réunion sur les principes débattus, il y a deux siècles, entre l'archevêque Wake et les théologiens gallicans, servira à ranimer l'espérance et à donner une nouvelle impulsion vers l'union. Le désespoir est inerte, il ne fait rien. Si l'espérance de voir l'unité rétablie parmi les chrétiens peut rentrer dans le cœur des Anglais, elle fera monter des prières plus ferventes vers Celui qui a fait les hommes pour qu'ils soient « *d'un même sentiment dans une même maison*, » et nos prières ne seront pas repoussées faute de charité.

Votre obéissant serviteur,

E. B. PUSEY.

Peu de temps après la publication de cette pièce, le 23 novembre dernier, le chanoine Frédéric Oakeley, lui-même ancien oxfordien, a adressé au *Weekly Register* une lettre où il relève l'importance de la publication de l'*Irenicon*, et surtout de la lettre de M. Pusey à ce

pulaire très-différent du système dogmatique. Voici un échantillon de ce prétendu système populaire pris dans la table même des matières de l'Irenicon. Tout ce qui est enseigné d'une manière courante « dans l'Eglise ou exprimé par « le Pape doit être considéré comme étant de foi divine. La doctrine concernant « Marie est calquée sur celle qui regarde Jésus. Marie a donné Jésus, comme « quelque chose d'elle-même, pour mourir pour nous. Elle l'a aidé à subir la « mort pour nous. Jésus, en mourant pour nous, a obéi à la volonté de sa mère. « Parallèle précis entre les prérogatives et les fonctions de Marie et celles de « Jésus. Les âmes nées de Dieu et de Marie. Marie, habitant dans l'âme, la « prépare pour Jésus et l'Esprit-Saint. Marie est co-présente avec Notre-Seigneur dans la sainte Eucharistie. Elle nous nourrit de sa propre chair. Elle « est présente dans l'hostie. » Je ne veux pas rechercher les auteurs de ces assertions; mais je dis qu'il y a fort peu de catholiques, j'en suis sûr, qui en aient jamais entendu parler.

même journal : M. Oakeley montre quel chemin on a fait depuis vingt ans, depuis cette époque où M. Ward et lui-même eurent à subir la déposition de leurs fonctions, non pas pour avoir dit, comme M. Pusey, que le sens des XXXIX articles est catholique, mais qu'un des sens qui peuvent leur être donnés est catholique. L'honorable chanoine fait ensuite remarquer que les aspérités de l'*Irenicon* ont disparu par la déclaration faite par M. Pusey, à savoir qu'il ne se présente pas aux catholiques comme réformateur ou redresseur d'abus, rôle d'autant moins acceptable que les abus sont imaginaires. Enfin il appelle l'attention sur deux conditions exigées pour toute union durable : la première, une soumission sans réserve à l'Eglise; la seconde, la reconnaissance du pouvoir papal comme ayant une source divine.

Cette lettre de M. Oakeley a provoqué une réponse de M. Pusey également publiée dans le *Weekly Register*, à la date du 6 décembre. Le célèbre professeur y fait un pas de plus vers l'union, en ce sens du moins qu'il s'exprime avec une singulière précision sur les deux questions par lui traitées : La première a pour objet les motifs pour lesquels il croit toute la doctrine catholique ; la seconde roule sur la suprématie du Pape.

Je ne transcrirai pas ici cette seconde lettre, me proposant d'y revenir une autre fois. J'aurai alors occasion d'examiner de plus près les conditions de paix proposées par les Anglicans et la nature des obstacles qui peuvent en arrêter la conclusion.

En attendant, ce rapide exposé que j'ai aujourd'hui tracé de la situation suffit bien, ce me semble, pour faire comprendre le sens et la haute portée de la nouvelle attitude prise par le docteur Pusey.

***

Pour les articles non signés :

P. TOULEMONT.

Le Gérant : E. PATON.

PARIS. — IMPRIMERIE VICTOR GOUPY, RUE GARANCIÈRE, 5.

BOSSUET A LA COUR DE LOUIS XIV

Études sur la vie de Bossuet, jusqu'à son entrée en fonctions, en qualité de précepteur du Dauphin (1627-1670), par M. A. Floquet, 3 vol. in-8°. Paris, Firmin Didot, 1855. — *Bossuet, précepteur du Dauphin, fils de Louis XIV, et Évêque à la cour* (1670-1682). 1 vol. in-8°.

« C'est le privilége des grands siècles, » a dit le comte de Maistre dans son célèbre livre de l'*Église gallicane*, « c'est le privilége des grands siècles de léguer leurs passions à la postérité et de donner à leurs grands hommes je ne sais quelle seconde vie qui nous fait illusion et nous les rend présents. Qui n'a entendu des disputes pour et contre madame de Maintenon, soutenues avec une chaleur véritablement contemporaine? Bossuet et Fénelon présentent le même phénomène. Après un siècle, ils ont des amis et des ennemis dans toute la force des termes, et leur influence se fait sentir encore de la manière la plus marquée. »

Lorsqu'il tenait ce langage, empreint de la remarquable sagacité qui caractérise bon nombre de ses jugements sur les hommes et sur les choses, le comte de Maistre était témoin de l'accueil empressé fait par tous les gens instruits, et en particulier par le clergé, à l'*Histoire de Bossuet* récemment publiée par un membre éminent de l'Église de France, le cardinal de Bausset, ancien évêque d'Alais ; il ne se doutait pas, probablement, que déjà, dans le silence du cabinet, se préparait un nouvel historien, disons mieux, un véritable historiographe de Bossuet, un écrivain voué par vocation et par choix au culte désintéressé de cette grande mémoire, celui-là même qui, en 1855, nous donnait trois importants volumes d'*Études sur la vie de Bossuet*, et qui vient d'y ajouter un quatrième volume : *Bossuet précepteur du Dauphin, fils de Louis XIV, et évêque à la cour.*

Nous venons bien tard pour louer un mérite si recommandable et si universellement apprécié. Mais qu'importe après tout ? Notre tâche en sera d'autant plus facile et nous n'en aurons pas moins la satisfaction du devoir accompli. Devoir

sérieux, car enfin une vie entière consacrée à d'aussi honorables travaux, réclamait de nous autre chose que le silence. De toute façon, une étude sur Bossuet, sur son caractère et son génie, sur les actes les plus marquants de sa carrière épiscopale, trouvait assez naturellement place ici ; et si, en présence d'un sujet semblable, dont Joseph de Maistre a si bien senti l'intérêt toujours vif et actuel, nous nous étions abstenus, nos lecteurs auraient eu le droit de s'en étonner.

Nous ne répéterons pas sur l'ouvrage de M. Floquet ce que déjà tout le monde sait ou devine. La date à laquelle remontent les premiers travaux du consciencieux écrivain, cette date seule est éloquente. Près de cinquante ans employés à rassembler, à coordonner les éléments de cette grande biographie, c'est tout au moins la preuve d'une forte et persévérante conviction. Aussi s'aperçoit-on bien vite à la lecture que l'auteur a poursuivi la vérité avec passion, ne s'épargnant aucune sorte de recherches, soit dans les dépôts publics, soit dans les bibliothèques particulières, pour éclaircir un doute, pour ressaisir le fil souvent brisé d'une chronologie incertaine ou obscure, et venant à bout de tout à force de sagacité critique et de patiente assiduité. On en pourrait citer maint exemple curieux pour l'instruction des jeunes érudits.

Le cardinal de Bausset ne s'était pas imposé un si rude labeur, et l'on peut même croire qu'il n'en eut jamais la pensée, étant trop du XVIIIe siècle pour avoir pleinement conscience des besoins tout nouveaux que la Révolution, en nous séparant du passé par un abîme, venait de créer pour nous, hommes du XIXe siècle. Né en 1748, évêque d'Alais en 1784, député des états du Languedoc et membre de deux assemblées des notables, le premier historien de Bossuet appartenait à l'ancienne société française, dont il avait les goûts, les habitudes d'esprit et même les préjugés, dont toutes les traditions lui étaient devenues, par le long usage, une seconde nature. Comment donc eût-il jamais vu matière à érudition et à commentaires dans les choses du XVIIe siècle, qu'il avait trouvées toutes fraîches encore dans la mémoire des contemporains de sa jeunesse? La Révolution, dont il fut témoin et quelque peu victime, a

changé pour les nouvelles générations les perspectives de l'histoire, elle a rejeté le XVIIe et même le XVIIIe siècle dans un lointain imaginaire, et d'une époque encore toute récente elle nous a fait une sorte d'antiquité prématurée. Or cette antiquité de fraîche date avait son prestige tout comme une autre, l'attrait de l'inconnu, par où elle devait exercer sur beaucoup d'esprits une irrésistible séduction. Aussi, qu'est-il arrivé? En même temps qu'on recueillait parmi les ruines les premiers débris dont se sont formés nos musées d'art national, on se mettait pour la première fois à déchiffrer les énigmes de l'âge qui venait de finir ; et, comme toujours, la rareté des documents ajoutant à leur prix, et la difficulté de savoir aiguisant le zèle des chercheurs, nous avons vu naître peu à peu toute une branche d'érudition ignorée de nos pères, celle où les Monmerqué et les Walkenaer se sont acquis une illustration modeste, et qui continue à s'enrichir tous les jours de produits plus ou moins estimables, mais ordinairement accueillis avec faveur par une curiosité ardente et nullement dédaigneuse. Sous l'empire de cette excitation universelle, l'histoire et la biographie ont agrandi leur domaine dont les limites tendent de plus en plus à s'effacer, et jamais l'anecdote et l'inédit n'y occupèrent tant de place. On fait en histoire de la peinture hollandaise, exacte et minutieuse au possible, où les figures sont étudiées à la loupe et où le portrait prend une importance souveraine. Qu'il s'agisse de la Fontaine ou de madame de Sévigné, du cardinal Mazarin ou de la duchesse de Longueville, de l'hôtel de Rambouillet ou de Port-Royal, soyons sûrs que nous apprendrons maintes particularités piquantes dont les contemporains eux-mêmes ne se doutaient pas, et que les personnages les plus fiers et les plus discrets vont nous faire leur confession, grâce à l'art d'écouter aux portes et de décacheter les lettres, où nos modernes érudits sont passés maîtres.

Si donc vous avez entrepris de retracer la vie de quelque homme ou femme célèbre des deux derniers siècles, en particulier de ce XVIIe siècle qui a si grand air, et qui subjugue par sa politesse et son éclat notre époque démocratique, ne vous gênez pas trop, ô biographe, et si vous avez eu la main

heureuse, si vous êtes en possession de quelques découvertes, grandes ou petites, ne craignez pas d'importuner le lecteur en étalant complaisamment sous ses yeux ce qui vous a coûté tant de labeurs et valu aussi de si intimes jouissances. Loin de vous la sobriété austère et même un peu sèche de vos devanciers! Plus vous serez abondant, plus vous serez neuf, et le public vous tiendra compte de vos veilles.

L'honorable M. Floquet avait-il fait ces réflexions en prenant la plume? Non, je ne crois pas qu'il y ait mis tant de calc ul Il cédait naïvement, si je puis ainsi parler, à une passion, à un attrait invincible. Ne voyant rien d'égal à Bossuet, il a pensé que c'était le cas ou jamais de prendre pour devise le mot du chancelier d'Aguesseau : *Dans la vie des grands hommes, il n'est rien d'indifférent*. Comptez donc sur sa fidélité à ne rien omettre, à ne rien négliger comme indigne de l'histoire, à ne glisser sur aucun détails, de ceux-là même dont l'apparente insignifiance avait jusqu'ici servi d'excuse au silence des biographes. Dès la première page, le voilà qui fixe au 27 septembre 1627 la date du baptême de Bossuet, contrairement à la persuasion de Bossuet lui-même, qui en célébrait tous les ans l'anniversaire le 29 de ce mois, jour de saint Michel. Mais les registres de la paroisse Saint-Jean de Dijon sont là, il n'y a pas à dire, Bossuet s'est trompé. Bientôt après, nous faisons connaissance avec les ascendants et les collatéraux du grand homme, avec Jacques Bossuet, son aïeul paternel, avec Bénigne Bossuet, son père, avec Marguerite Mochet, sa mère, avec tous les Bossuet, les Mochet et les Bretagne, la plupart conseillers ou avocats au parlement de Bourgogne.

Peu curieux de généalogie, vous vous disposez peut-être à passer outre; prenez garde : du sein de cette famille parlementaire et du foyer chrétien où fut placé le berceau du jeune Bénigne, il s'échappe çà et là de fugitives clartés dont s'illumine tout à coup la figure du grand homme. Est-il indifférent, par exemple, de savoir qu'au moment où l'on vint annoncer à l'aïeul de Bossuet la naissance de son petit-fils, le vieillard était occupé à lire la Bible, et qu'aussitôt il écrivit sur son journal domestique tel verset du Deutéronome par lequel

il souhaitait la bienvenue au nouveau-né et lui promettait l'abondance des bénédictions du Ciel? N'apprend-on pas aussi avec un certain intérêt, qu'au temps de la Ligue, les ancêtres de Bossuet n'étaient ni avec les Huguenots ni avec le duc de Mayenne, mais parmi les magistrats restés fidèles à la cause de Henri IV, et qui avaient suivi à Flavigny le président Frémyot, père de sainte Chantal? De ces particularités, ignorées jusqu'à ce jour, ne peut-on pas tirer déjà certains pronostics? Cette Bible de l'aïeul, n'est-ce pas celle où le jeune Bénigne apprendra à lire, qui donnera à son imagination une couleur antique, à sa pensée je ne sais quoi de grand et d'auguste, et qui, plus tard, élèvera son génie sur les ailes des prophètes? Et ces sentiments monarchiques, sucés avec le lait, ne les retrouverons-nous pas aussi dans le sujet toujours si soumis au bon plaisir du plus absolu des rois, dans le précepteur du Dauphin, dans l'auteur de la *Politique sacrée*, et ne serviront-ils pas d'explication, d'excuse peut-être à quelques-unes des fautes de l'évêque?

Ainsi se révèle, à travers mille détails, l'unité de cette grande vie, ainsi se déploie cette personnalité éclatante qui occupe dans le XVIIe siècle une place si considérable; et, chemin faisant, on recueille des lumières sur une foule de choses, sur le collége de Navarre et la Sorbonne, sur les missions fondées et dirigées par saint Vincent de Paul, sur les protestants de Metz, sur le jansénisme et la signature du formulaire, etc. Malgré l'âpreté d'un style étrangement saccadé, malgré les embarras d'une phrase où la pensée se heurte à une multitude d'incises qui réclament à la fois son attention, on finit par prendre un sérieux plaisir à cette substantielle lecture, et l'on arrive à la fin du troisième volume sans presque s'être aperçu qu'on a tout juste atteint la quarante-troisième année de Bossuet, c'est-à-dire parcouru la même période que le cardinal de Bausset avait renfermée tout entière en un seul volume. Œuvre immense, si l'auteur lui conserve jusqu'au bout les mêmes proportions et s'il lui est donné, comme nous le souhaitons, de la conduire à bon terme.

Avec le quatrième volume s'ouvre une nouvelle phase de la vie de Bossuet, la plus solennelle à raison du théâtre où elle

se déploie, mais aussi la plus sujette à contestation par la nature délicate des faits qui la remplissent. C'est, nous l'avons dit, le volume intitulé : *Bossuet précepteur du Dauphin, fils de Louis XIV, et évêque à la cour.*

Évêque à la cour! titre heureux et presque piquant, emprunté par l'historien à Massillon, qui s'était plu à montrer dans le précepteur du Dauphin, *un évêque au milieu de la cour*, à la différence de tant d'autres qui ne furent jamais que des évêques de cour. Tel est le jugement des contemporains, et il ne me semble pas que l'histoire se refuse à le ratifier. Écoutons Joseph de Maistre, qu'on ne suspectera pas d'engouement pour Bossuet, dans un livre dirigé tout entier contre les quatre articles et les doctrines gallicanes : « La cour, dit-il excellemment, était pour lui un vrai sanctuaire où il ne voyait que la puissance divine dans la personne du roi. La gloire de Louis XIV et son absolue autorité ravissaient le prélat comme si elles lui avaient appartenu en propre. Quand il loue le monarque, il laisse bien loin derrière lui tous les adorateurs de ce prince qui ne lui demandaient que la faveur. Celui qui le trouverait flatteur montrerait bien peu de discernement. Bossuet ne loue que parce qu'il admire, et sa louange est toujours parfaitement sincère. Elle part d'une certaine foi monarchique qu'on sent mieux qu'on ne peut la définir, et son admiration est communicative, car il n'y a rien qui persuade comme la persuasion. Il faut ajouter que la soumission de Bossuet n'a rien d'avilissant, parce qu'elle est purement chrétienne ; et comme l'obéissance qu'il prêche au peuple est une obéissance d'amour qui ne rabaisse point l'homme, la liberté qu'il employait à l'égard du souverain, était une liberté chrétienne qui ne déplaisait point. » (*de l'Église gallic.*, ch. XII.) C'est avec cette liberté chrétienne que Bossuet finit par émouvoir la conscience de Louis XIV sur le scandale qu'il donnait à la cour, et par obtenir de lui l'éloignement de madame de Montespan. Bientôt sans doute il dut regretter, avec Bourdaloue, que Clagny ne fût pas à cinquante lieues de Versailles ; mais le peu de succès de ses efforts ne doit pas nous empêcher d'en tenir compte à sa mémoire. S'il est vrai que ma-

dame de Maintenon ait écrit en cette occasion, « que M. de Condom avait beaucoup d'esprit, mais qu'il était à regretter qu'il n'eût pas celui de la cour, » un pareil reproche ne fait tort qu'à elle-même. Heureusement qu'il n'y a là rien de bien authentique, car ces paroles ne lui sont attribuées que dans le recueil de ses lettres publiées par les soins de la Beaumelle, éditeur plus que suspect, et dont M. Lavallée a démasqué récemment les audacieuses supercheries [1]. Les lettres à madame de Saint-Géran, en particulier, ont été fabriquées de toutes pièces; or c'est là précisément que se trouve le malheureux passage sur Bossuet. M. Floquet n'aurait pas reproduit ce passage, s'il avait eu, en composant son livre, les informations précises dont nous sommes redevables à M. Lavallée.

Ce qui est bien autrement redoutable pour Bossuet, dans cette phase de sa vie, c'est l'inévitable comparaison avec Fénelon. Bon gré mal gré, le précepteur du duc de Bourgogne fait tort au précepteur du grand Dauphin, le premier apparaissant dans tout son prestige et dans toute la séduction de ses qualités aimables et charmantes là où son rival semble s'éclipser. Otez à Fénelon son élève, vous lui ravirez le plus pur de sa gloire; mais Bossuet, il n'y perdra rien! Le chef-d'œuvre de Fénelon, ce n'est pas son *Télémaque*, mais cette autre épopée d'une vérité plus belle et plus touchante que la fable, où il tient lui-même la place de Mentor, et où l'on sent en lui la présence, non de la sagesse profane qui se cachait sous les traits du mystérieux vieillard, mais de la Sagesse incréée. Rien d'intéressant et de pathétique comme la lutte qui s'engage entre la haute raison du précepteur et la bouillante nature du jeune prince. La victoire est complète, le résultat magnifique, et la France entière y applaudit. L'amitié des ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, le groupe admirable que forment, autour de l'héritier du trône, ces trois hommes d'élite, le rare spectacle qu'ils donnent à la cour, puis les ombrages de Louis XIV, la disgrâce et l'exil de l'archevêque, les regrets inconsolables du duc de Bourgogne, la muette entrevue de

[1] V. *Une Supercherie littéraire*, art. de M. Th. Lavallée, *Correspondant* de novembre 1865.



Cambray, où l'on ne peut s'expliquer que par des larmes, tout cela compose un tableau unique en son genre, plein de charme et de grandeur, où nous sommes accoutumés à voir l'idéal et le modèle achevé d'une éducation vraiment royale, à prendre ce mot dans son sens le plus élevé et dans toute l'étendue de sa signification chrétienne.

Qui ne le voit tout d'abord? Le nom de Bossuet, précepteur du Dauphin, n'évoque point de ces magiques souvenirs. Que dis-je? il attire forcément notre attention sur un prince indolent et mou, obscur à l'ombre du plus glorieux des trônes, et dont la mort n'excita aucun regret parce que toute sa vie avait été profondément stérile. Des entretiens du maître avec l'élève, des tête-à-tête de Bossuet avec l'héritier présomptif de Louis XIV, que savons-nous aujourd'hui? Rien, absolument rien. Pas un mot, pas un trait caractéristique, pas une saillie qui nous révèle l'effet produit par les leçons de Bossuet sur cette nature inerte et sans ressort. Et une fois l'évêque rentré dans son diocèse, tout est dit; on ne voit pas que son royal disciple ait éprouvé le besoin de recourir à ses lumières ou de lui témoigner sa reconnaissance. Telles sont, à vrai dire, les réflexions que suscite la rencontre de ces deux grands hommes sur un même théâtre et dans un même rôle; elles sont toutes au désavantage de Bossuet et tendraient à nous persuader que ce grand orateur fut un instituteur médiocre. Aussi bien, la sublimité de son génie élève contre lui le même préjugé, car on n'est pas accoutumé à voir à la fois tant de dons supérieurs réunis en un même homme. L'aigle de Meaux, répète-t-on volontiers, n'a pu prendre sur lui d'abaisser son vol au niveau d'une intelligence d'enfant; et le cardinal de Bausset, subissant lui-même l'empire de ce préjugé, nous représente le jeune Dauphin interdit, tremblant et saisi de peur « en présence de ce vaste génie. »

Mais non, grâce aux belles études de M. Floquet, tel ne sera pas, sur Bossuet précepteur du Dauphin, le jugement définitif et le dernier mot de l'histoire. Fénelon gardera, sans doute, la supériorité qui lui est acquise, mais, après lui, Bossuet occupera encore un fort beau rang, et l'on restera convaincu que

ce grand homme ne fut médiocre en rien, pas même dans l'enseignement des humanités et de la grammaire. Au reste, les monuments de sa vie de précepteur subsistent encore, soit dans ses manuscrits, soit dans ses œuvres imprimées, et à qui sait les consulter, ils attestent d'une manière éloquente que, pour remplir les devoirs de sa charge, il ne recula devant aucune besogne, si peu attrayante fût-elle pour un homme de son âge et dont le vigoureux esprit était alors entièrement tourné à la théologie et aux controverses religieuses. Oui, de cette plume déjà si redoutable aux docteurs de la Réforme, il ne dédaigna pas d'écrire des *Observations sur les règles les plus curieuses de la grammaire*, *sur la force et le jeu des conjonctions*, *sur les particules indéclinables*, en un mot une *grammaire latine*, sans compter les nombreuses annotations dont il couvrit les pages d'un dictionnaire latin-français manuscrit, à l'usage de son élève. Les thèmes qu'il dictait au fils de Louis XIV, et dont il empruntait le sujet à nos vieux annalistes, forment une histoire de France qui a paru sous son nom. On a sa *Logique*, retrouvée par M. Floquet, qui en a donné la première édition en 1828; son *Traité des causes*, autre découverte de M. Floquet, dont la publication est due à M. Nourrisson; enfin son *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même*, dont il est inutile de faire l'éloge, et qui, avec les deux précédents, forme un véritable cours de philosophie. Le *Discours sur l'histoire universelle*, la *Politique sacrée*, encore deux ouvrages composés pour le Dauphin, et destinés à être mis entre ses mains, non, comme on l'a cru, dans un âge encore tendre, mais à l'époque où, devenu homme, il entrait par le mariage dans le sérieux de la vie. Quelle éducation que celle qui nous a valu de pareils chefs-d'œuvre! Notre grande littérature n'a rien de plus beau; je ne parle pas du langage, mais des grandes et fortes pensées dont ces écrits sont remplis et de la haute philosophie chrétienne qui en a inspiré toutes les pages.

Mais à la vue de tant d'écrits, et nous sommes loin encore de les avoir nommés tous, ne pourrait-on pas croire que le prélat consacrait à ce genre de travaux le meilleur de son

temps, et qu'il dirigeait, du fond de son cabinet, l'éducation du Dauphin, sans y prendre lui-même une part très-active? Ceux qui ont à cœur d'être pleinement édifiés sur ce point n'ont qu'à lire M. Floquet, car il n'est rien de tel en pareille matière qu'un récit abondant et circonstancié. Bornons-nous à dire, en deux mots, qu'ayant à sa disposition un sous-précepteur du mérite de Daniel Huet, et pouvant très-bien se faire suppléer par lui, Bossuet donna toujours seul toutes les leçons. En quelque lieu que fût la cour, à Saint-Germain, à Versailles, ou à Fontainebleau, jamais il ne perdait de vue son élève. Il était avec lui en Bourgogne en 1674, et les distractions du voyage n'interrompaient pas la régularité des études accoutumées. Voyez-le aussi accompagnant le jeune prince dans ses promenades, et, avec une industrie digne de Fénelon, y cherchant pour lui l'occasion de quelque utile leçon d'histoire ou de morale chrétienne; un jour, lui faisant visiter les sépultures mérovingiennes de Saint-Germain-des-Prés, les tombeaux d'un Childebert Ier, d'un Childéric II, d'une Frédégonde; une autre fois, le conduisant à Saint-Denis et descendant avec lui « dans ces demeures souterraines où dorment dans la poussière, des rois, des princes » si puissants aux siècles passés et dont il ne reste à cette heure *qu'un je ne sais quoi qui n'a plus de nom dans aucune langue*, « leurs tombeaux seuls maintenant faisant quelque figure. »

On ne saurait faire assez remarquer à quel point Bossuet allait au solide et au pratique dans son enseignement, combien il se donnait de garde de charger la mémoire de son auguste élève de choses de pure curiosité et dont il n'aurait eu que faire sur le trône. En cela beaucoup plus sage et plus avisé que le duc de Montausier, gouverneur du jeune prince, lequel, n'écoutant que son goût pour les études philologiques et en général pour tous les raffinements de l'esprit, avait décidé, dès le principe, qu'on enseignerait au Dauphin les *origines de tous les mots latins et de tous les mots grecs*. (Rien que cela!). Avec un pareil programme, fidèlement suivi, on aurait fait de l'héritier du trône un Saumaise ou tout au moins un Ménage, et je laisse à penser quel ornement de plus c'eût été

pour la cour du grand roi. Ce plan avait eu un commencement d'exécution lorsque le Dauphin était encore entre les mains du président de Périgny, prédécesseur de Bossuet, et il paraît même que cet excellent homme en fut la première victime ; car, comme il n'était pas spécialement versé dans la connaissance des langues anciennes, le travail qu'il dut s'imposer pour répondre à l'attente du gouverneur, ruina en peu de temps sa santé et il mourut à la peine. Qui sait si l'application précoce, qu'on exigea du Dauphin, à des études rebutantes et stériles, ne lui inspira pas pour toujours le dégoût des choses de l'esprit? Quoi qu'il en soit, il n'était pas à craindre que le nouveau précepteur se laissât dominer par les idées si peu saines de Montausier. « Les vraies études, disait-il fort bien (*Politique*, l. v.), sont celles où l'on apprend les choses utiles à la vie humaine. Il y en a qui sont dignes de l'application d'un prince habile; dans les autres, c'est assez pour lui d'exciter l'industrie des savants par les récompenses. » Dès son entrée en charge, il fit part au roi de ses réflexions à ce sujet et lui représenta que c'était assez pour un prince de connaître la *signification* des mots, sans qu'il lui fût besoin d'en rechercher si curieusement les *origines*. Louis XIV était homme à comprendre une pareille chose à demi-mot, il approuva cette manière de voir et l'on n'essaya plus désormais de faire du Dauphin un philologue. De même en histoire, on se garda bien de lui remplir l'esprit de minuties et de curiosités, (*non minuta quæque et curiosa sectati*. Lettre à Innocent XI, sur l'éducation du Dauphin); le sage précepteur poussait le ménagement jusqu'à ne vouloir pas l'embarrasser de *difficultés d'années*. « La chronologie contentieuse, lui disait-il, n'est pas votre objet et sert peu à éclairer l'esprit d'un grand prince. » Enfin, en philosophie, qu'enseignait-il à son élève, Aristote ou Descartes ? Non, ni l'un ni l'autre, ou, s'il sembla incliner vers Descartes, ce fut en le prenant par les grands côtés, par où il touche à saint Augustin, à saint Anselme, à une foule de génies supérieurs. Mais il s'abstint, en général, de tout ce qui tient aux systèmes et aux disputes de l'école; il s'attacha uniquement aux *choses indubitables et utiles*; quant aux

opinions, il se contenta de les exposer historiquement. « La dignité d'un prince, disait-il encore, demande qu'il écoute les différents partis et qu'il les protége également, mais sans entrer dans leurs contestations ; celui qui est né pour le commandement devant apprendre à juger, non à discuter. »

Quel bon sens supérieur, et comme il y aurait profit, lorsqu'il s'agit de rédiger des programmes d'études pour soi ou pour les autres, à se pénétrer de ces vues si droites et si pratiques ! Bossuet, il est vrai, ne s'occupe que des princes. Je suis loin de prétendre que sa méthode soit la plus propre à former des avocats et des journalistes. Cependant, qu'on y réfléchisse, il serait utile de s'en rapprocher quelque peu, surtout dans un siècle où les princes ne sont pas les seuls dépositaires du pouvoir, et où c'est affaire au grand nombre de participer, dans une certaine mesure, aux devoirs et aux charges de la vie publique.

Le fils de Louis XIV profita peu de ces leçons, il fut un prince obscur, non méprisable mais vulgaire, et dont la mémoire n'éveille aucune sympathie ; voilà le grand préjugé qui se dresse contre l'illustre précepteur, et quand ensuite on songe à Fénelon et au duc de Bourgogne, le contraste est si désavantageux pour Bossuet, que sa gloire en paraît ternie. Cependant, il ne faut rien exagérer, même au sujet du Dauphin. Ce fils si peu semblable à son glorieux père, cet élève si peu digne d'un tel instituteur a droit lui-même à une certaine justice qu'on ne lui rend pas toujours. Là, comme en tant d'autres rencontres, la maligne et dénigrante influence de Saint-Simon s'est fait trop sentir. Le jaloux duc et pair haïssait mortellement dans la personne du Dauphin l'ami de ces princes lorrains dont le rang et la faveur étaient un perpétuel cauchemar pour son orgueil. Dès lors, ne cherchez pas ailleurs le mobile auquel il obéit lorsqu'il s'acharne à représenter ce prince, « sans aucune sorte d'esprit, sans lumières ni connaissances quelconques et radicalement incapable d'en acquérir, sans discernement, *absorbé dans sa graisse et dans ses ténèbres.* » Franchement, ce n'est point là le langage de l'impartiale histoire, mais celui d'une passion aveugle, désordonnée, sans mesure. Le Dauphin ma-

lade, Saint-Simon n'a qu'une crainte, c'est qu'il en revienne. Sa mort est-elle certaine, il éclate en transports de joie et ne se lasse pas de vous parler, avec une indécence et un cynisme révoltants, de *son élargissement à cette nouvelle*, de sa *délivrance si grande, si inespérée, si subite, sous les plus agréables apparences pour les suites*; de son sommeil très-agité après une si violente émotion, des insomnies pleines de douceur, des réveils amoureux qui succèdent à ces *affres* remplies d'angoisses dont il était saisi à la pensée que ce prince régnerait peut-être. Laissons donc là Saint-Simon et ses Mémoires, et, si nous voulons recueillir sur le Dauphin un témoignage non suspect, croyons-en plutôt madame de Sévigné, qui est ordinairement l'écho des honnêtes gens et non pas seulement d'une coterie. Elle rappelle dans ses lettres la belle conduite du prince au siége de Philippsbourg, où sa froide intrépidité remplit d'admiration Duras et Beauvilliers, et où Vauban lui-même, qui s'y connaissait, était ravi de le voir si *affriandé à la tranchée*. Le chevalier de Grignan, qui avait été son menin, s'applaudissait d'avoir toujours bien auguré de lui. « Je l'avais bien dit, répétait-il à tout le monde, je n'en suis pas surpris ; » et beaucoup de gens ajoutaient que s'il évitait de briller, c'était pure politique. Peut-être, en effet, avait-il le sentiment d'une vérité que le fils de Louis XV devait ériger en maxime : *Il faut qu'un Dauphin de France paraisse un personnage inutile*. On s'accordait à lui reconnaître du bon sens, de la droiture, qualités précieuses sur le trône et qui tiennent souvent lieu de beaucoup d'autres. Son règne n'eût ressemblé en rien à celui de son père. Sous un prince d'humeur pacifique, *vivant fort bien sans gloire*, la France se serait reposée, avec plus de dignité, je le présume, que sous ce régent dont Saint-Simon possédait toute la confiance ; et qui oserait dire que, dans ce cas, la France eût perdu au change?

On aimerait à suivre pas à pas M. Floquet à travers tous les détails de cette vie d'*évêque à la cour*, à pénétrer avec lui sous les ombrages du *petit parc* de Versailles, dans la célèbre *allée des philosophes*, afin de contempler un instant Bossuet se promenant en compagnie de Fénelon et de l'abbé Fleury, de

Pélisson, de Cordemoy, de la Bruyère; causant gravement et familièrement avec eux, et tantôt, sur leur demande, résolvant une difficulté d'Écriture sainte, tantôt traitant un point de dogme ou de philosophie; puis descendant de ces hauteurs pour s'entretenir de l'ouvrage nouveau et de l'événement littéraire du jour; s'échauffant peu à peu, livrant son âme à l'enthousiasme, à l'inspiration du moment, et récitant avec feu les plus beaux morceaux des poëtes anciens ou modernes. Volontiers aussi on assisterait à quelques-unes de ces conférences, commencées à Saint-Germain le premier dimanche de l'avent 1673, continuées les années suivantes et connues sous le nom de *petit concile*. Là Bossuet est entouré de ceux qu'il a nommés ses *rabbins*, tous versés dans la connaissance des saintes lettres et des langues de l'Orient : les Renaudot, les Thoynard, les Gallois et les d'Herbelot, etc. Une Bible de Vitré est toute grande ouverte au milieu de l'assemblée; on y lit un passage d'Isaïe, de Jérémie ou d'Amos, et chacun des assistants propose tour à tour des difficultés et des explications. Bossuet résume les débats, et, sous sa dictée, l'abbé Fleury, qui tient la plume, écrit sur les marges de la Bible les conclusions adoptées par les Pères du concile.

Ces souvenirs sont beaux, sans doute, et ils illuminent d'une vive clarté la cour de Louis XIV, à laquelle il manquerait une gloire singulière, sans cette grande figure d'évêque apparaissant au milieu des magnificences mondaines de Saint-Germain et de Versailles et imposant à tous l'admiration et le respect. Mais d'autres souvenirs d'un intérêt encore plus puissant, et qui tiennent une place plus large dans l'histoire, réclament en ce moment notre attention. Il est tout simple que le *petit concile* de Saint-Germain s'efface devant l'Assemblée générale du clergé de France, devant cette célèbre Assemblée de 1682 où le rôle de Bossuet fut si considérable, et à laquelle, avec raison, M. Floquet a consacré un chapitre à part. Pour certains hommes, de plus en plus rares, c'est encore une des belles pages de la vie de Bossuet; pour d'autres, et nous sommes de ce nombre, c'est, de toutes, la plus regrettable. Moins nous marchandons notre admiration à ce

grand homme, moins nous jugeons à propos de dissimuler ses erreurs de conduite et de jeter un voile officieux sur les défaillances de son caractère. *Les papes*, disait fort bien Joseph de Maistre, *n'ont besoin que de la vérité.* Ajoutons que les hommes de génie n'ont droit, à leur tour, qu'à la vérité.

Nous ne referons pas l'histoire de l'Assemblée de 1682, histoire aujourd'hui bien connue et qui se trouve partout. L'unique chose qu'il importe ici de savoir, c'est qu'une telle assemblée n'était pas un concile, qu'elle n'avait aucun caractère canonique, aucune qualité pour prendre des décisions en matière de foi ou de discipline. On peut ajouter qu'elle représentait mal le clergé de France, dont les choix n'avaient pas été libres. Les ministres de Louis XIV avaient eux-mêmes choisi les députés, ou du moins pris des mesures efficaces pour que ce fussent tous des hommes sûrs, c'est-à-dire à la dévotion du pouvoir. Qu'on ne s'étonne donc pas de la servile complaisance de cette assemblée; qu'on ne juge pas, d'après elle, l'épiscopat français de ce temps. L'épiscopat valait mieux qu'elle et comptait dans ses rangs des hommes courageux qu'on s'était bien gardé d'appeler à Paris [1]. On nourrissait alors des projets hostiles au Saint-Siége et il était décidé qu'on donnerait une leçon à Innocent XI, coupable d'avoir opposé aux prétentions excessives de Louis XIV une fermeté que ce prince n'était guère accoutumé à rencontrer autour de lui. « Le pape nous a poussés, disait-on, il s'en repentira. » Tel était le langage peu filial de Colbert, de François de Harlay, et peut-être aussi du P. de la Chaise, confesseur du roi, dont je ne veux pas me constituer ici l'avocat. Il fallait — c'était la pensée de Colbert — il fallait profiter de la mésintelligence survenue entre le cabinet de Versailles et le Vatican, pour trancher la question de l'autorité du pape. « On ne la décidera jamais, disait-il, qu'en temps de division. » La belle raison, et l'honnête moyen de triompher d'un adversaire désarmé! Disons-le bien haut à l'honneur de Bossuet : lui, au contraire,

[1] On en trouvera la preuve dans d'intéressants articles sur l'Assemblée de 1682, publiés par la *Revue des Sciences ecclésiastiques*. (Mars-Juillet, 1865.)

dans sa sagesse, dans son grand amour de la paix, dans son respect sincère pour le Vicaire de Jésus-Christ, trouvait le moment peu propre à de si graves et si périlleuses décisions, et l'Assemblée, qui l'avait choisi pour son orateur, entendit sortir de sa bouche ces paroles mémorables : « Loin de nous toutes vues particulières; ne soyons pas des hommes vulgaires; agissons en évêques. » Hélas ! pourquoi ces conseils ne furent-ils pas écoutés ? On sait le résultat : l'Assemblée entière fléchit sous la main du pouvoir, Bossuet comme les autres. Chargé par ses collègues d'expliquer les sentiments prétendus du clergé de France sur l'autorité du Saint-Siége, il prit la plume, et, bien à contre-cœur, rédigea les quatre articles. Il avait accompli un acte auquel répugnait sa conscience d'évêque, un acte qui encourut la juste animadversion du Saint-Siége et dont l'Église de France souffre encore. Voilà l'histoire, non au point de vue purement et strictement romain, si l'on peut ainsi parler, mais selon les appréciations de ceux-là mêmes qui partagent en cette matière les sentiments de Bossuet et de l'école gallicane.

Il ne suffit donc pas, pour excuser ce grand homme, de dire qu'il apportait à l'Assemblée de 1682 des vues pacifiques et fit l'impossible pour empêcher la malheureuse Déclaration. Tout cela, nous le savions depuis longtemps; les *Nouveaux Opuscules* de Fleury, publiés en 1807, nous l'avaient appris, et le comte de Maistre lui-même, dans son livre de *l'Église gallicane*, avait tenu compte à Bossuet de ses scrupules et de sa résistance qui ne fut pas héroïque. L'évêque de Meaux, agissant contre son intime conviction, dut se répéter tout bas ces paroles qui ne serviront jamais d'excuse à nos faiblesses :

Video meliora proboque,
Deteriora sequor.

Mais, nous dit-on, il ne faisait, après tout, que persévérer dans une doctrine dont il ne s'était jamais départi, la même qu'il avait professée dans l'*Exposition de la Doctrine catholique*. — Point du tout, il y a là erreur manifeste. A quoi s'était-il arrêté dans le livre de l'*Exposition*? Il nous l'apprend lui-même en tête de cet ouvrage : « Écartant (dit-il) les

choses dont on dispute dans les écoles, et qui ne sont pas de la foi catholique, nous mettons l'autorité essentielle de ce siége dans les points dont toutes les Églises catholiques sont d'accord » (Avertissement de l'*Exposition*). Ne fait-il rien de plus dans les quatre articles, dans le quatrième, par exemple, déclarant que le *jugement du Saint-Siége n'est pas irréformable, à moins que le consentement de l'Église ne vienne s'y joindre?* Est-ce là ce qui s'appelle écarter les disputes d'école, et cette dernière restriction (à moins que le consentement de l'Église ne vienne s'y joindre), est-ce un point de foi catholique? Que Bossuet, après coup, ait cherché à se persuader qu'en cédant il n'avait pas varié, je le conçois; mais un instant de réflexion suffit pour nous convaincre qu'il se faisait là une étrange illusion.

Enfin on dit, — et c'est le dernier effort de ce plaidoyer officieux, — on dit que les quatre articles étaient par-dessus tout une voie ouverte aux protestants pour faciliter leur retour à l'unité, l'Assemblée, par sa déclaration, ayant surtout en vue de dissiper leurs préventions contre les catholiques et contre le Saint-Siége. — De bonne foi, était-ce rendre aux protestants le retour plus facile, que de leur donner le spectacle de divisions qu'ils ne soupçonnaient peut-être pas, spectacle dont l'effet le plus infaillible était d'obscurcir à leurs yeux la sereine majesté de l'Église? Non, les quatre articles, à part la censure dont ils furent frappés, n'étaient pas le vrai, le large chemin pour ramener à l'unité nos frères séparés. Ce chemin, Bossuet l'avait magnifiquement tracé dans son livre de l'*Exposition* où il supprimait les discussions d'école; et ces mêmes discussions étaient ravivées par les quatre articles. Au reste, c'est s'aviser un peu tard de cette raison charitable, et nous ne voyons pas qu'elle ait pesé d'un grand poids dans les déterminations de l'Assemblée, alors qu'elle se prêtait aux vues mesquinement vindicatives du ministre de Louis XIV.

Comme Bossuet serait grand si, à ce moment décisif, son courage eût égalé ses lumières! Je vois Louis XIV ouvrir les yeux, réprimer le zèle intempestif de ses ministres, entrer en voie d'arrangement avec Innocent XI et, par là, épargner à

l'Église de France les maux qu'entraîne une situation ambiguë et contradictoire. Non, je ne me figure pas que Louis XIV, éclairé par sa foi profonde et son bon sens supérieur, eût résisté à des conseils partis d'une telle bouche et donnés avec autant d'autorité que de déférence. Si l'empereur Napoléon, au plus fort de son irritation contre Rome, écouta la voix courageuse d'un simple prêtre, qu'il avait fait siéger en sa présence dans une assemblée d'évêques, et rendit hommage à la liberté apostolique de son langage[1], n'en doutons pas, le prince des orateurs sacrés du grand siècle, Bossuet, presque un Père de l'Église, aurait eu assez d'empire sur le roi très-chrétien pour lui faire accepter la vérité. Malheureusement, il s'était persuadé, ainsi qu'on peut le voir dans une célèbre lettre à Innocent XI, qu'il y a des occasions où *il n'est pas permis d'employer le courage*. Mais il a beau dire, le courage est toujours permis, souvent nécessaire et jamais inutile; car il importe singulièrement à la justice et à la vérité, leur cause parût-elle désespérée, d'être défendues *quand même* et jusqu'au martyre.

C'est une grande chose, a dit saint Jean Chrysostome, que la charge pastorale; il y faut beaucoup de sagesse et beaucoup de courage. *Magnum quiddam Ecclesiæ prælatio, et quæ multa indiget sapientia et fortitudine.* De ces deux qualités épiscopales, Bossuet possédait la première à un degré supérieur; sa science le mettait au premier rang des docteurs, son jugement était d'une rectitude admirable, et l'on vit rarement au service de la vérité un esprit plus beau, plus vaste et plus fécond; tellement qu'on a pu, sans trop de complaisance, le nommer *le dernier des Pères de l'Église*. Mais le caractère, on l'a dit aussi avant nous, n'était pas chez lui à la hauteur du génie; et voilà pourquoi, si ce fut un grand homme, ce ne fut pourtant pas, dans toute l'étendue et la réalité du mot, un grand évêque.

CH. DANIEL.

[1] V. la Vie de M. Émery, supérieur du séminaire et de la Compagnie de Saint-Sulpice, par M. Gosselin. Paris, 1861. T. II, p. 303.

L'ASIE MÉRIDIONALE ET ORIENTALE

NOUVELLES DÉCOUVERTES

GÉOGRAPHIQUES ET ETHNOLOGIQUES

Plaçons-nous un instant en face d'une belle carte de l'Asie; portons notre regard vers le grand arc de cercle formé, au centre de ce continent, par de gigantesques montagnes, l'Altaï, le Bolor et l'Himalaya. Dans son ensemble, cette ligne courbe nous paraît être un immense croissant, irrégulièrement découpé au septentrion, et pour ainsi dire géométriquement tracé dans sa partie méridionale. La vaste concavité, tournée vers l'orient, est inégalement divisée par trois chaînes de montagnes, qui rattachent la grande courbe centrale aux divers systèmes orientaux. Le contre-fort du milieu, le Kouen-lun, prolongeant l'Hindou-kosch ou Caucase indien, coupe le Bolor, et forme le demi-diamètre qui, arrivé au centre, se ramifie en une multitude infinie de chaînes, répandues dans tout le Céleste Empire. Au sud et au nord, toujours dans l'intérieur du cercle, courent, parallèlement au Kouen-lun, deux autres lignes de hauteurs, qui bordent des contrées excessivement pittoresques, très-remarquables par l'élévation des montagnes, par le nombre et la grandeur des fleuves, par les lacs, par les vallées profondes, par les curiosités de toute espèce.

Ce sont les deux Suisses de l'Asie. Celle du nord s'appelle la Dzoungarie; nous n'en parlerons pas dans le présent article, puisqu'elle se rattache intimement à l'Asie septentrionale. La Suisse du sud est le Tibet, véritable point de départ des deux régions que nous allons étudier. Nous en donnons d'abord une idée sommaire, avant de parler des deux presqu'îles méridionales, et surtout de l'Indo-Chine où la France vient de s'établir. Nous revenons ensuite au Tibet avec un peu plus de détails, pour mieux décrire la région de l'est.

I. LES DEUX PÉNINSULES DU MIDI.

Ces deux péninsules, l'Hindoustan et l'Indo-Chine, ont le Tibet pour début naturel et pour tête. Le Tibet (Thibet, Tübet, *Thou-fan*), s'offre à nos imaginations comme une région d'autant plus merveilleuse, qu'elle est plus obstinée à se dérober aux regards. Une politique ombrageuse, au service d'une monstrueuse superstition, ajoute des difficultés sans nombre aux obstacles qu'oppose la nature. Le nom seul du Tibet rappelle ces montagnes glacées qu'il faut franchir pour entrer dans le pays, ces autres montagnes abruptes et froides qui se rencontrent à chaque pas dans l'intérieur ; on songe à ces vallées étouffantes de chaleur où il faut vivre; on frissonne en pensant aux ponts coulants, à ces cordes fortement tendues au-dessus des précipices et des abîmes, sur lesquelles il faut glisser d'un bord à l'autre, dès qu'il s'agit d'entreprendre un voyage même peu considérable. Depuis le XVIIe siècle, les relations des PP. Goès, d'Andrada et Desideri ont signalé à l'Europe ces effrayantes curiosités. Les *Annales de la Propagation de la foi* en ont bien des fois, de nos jours, rappelé le souvenir. Puissent du moins nos missionnaires, au prix de leurs sacrifices, nous acquérir les connaissances qui nous manquent sur cette importante région, et puissent-ils surtout y faire de grandes conquêtes au profit du christianisme et de la civilisation!

La région montagneuse du Tibet est, pour l'Asie méridionale et orientale, ce que la Suisse et le Tyrol sont pour une partie de l'Europe. On ne peut bien connaître les contrées basses, sans connaître les hauts plateaux et les monts. Outre cette raison géographique, il y a une raison de religion et de race qui fait désirer, sur le Tibet, des notions plus particulières que sur notre Suisse : le Tibet est le centre du bouddhisme, la religion des masses dans l'extrême Orient ; le Tibet et les pays attenants sont, très-probablement du moins, l'anneau qui doit rattacher ensemble les deux portions d'une grande famille ethnographique.

Mais nous sommes apparemment bien éloignés de l'époque où le Tibet n'aura plus de mystères pour la science, plus de

barrières infranchissables pour le christianisme. Les contrées environnantes et géographiquement subordonnées, seront parfaitement connues et mesurées, qu'on ne pourra peut-être encore approcher de cette région mère.

On sait que la grande presqu'île de l'Hindoustan est complétement relevée, sur de belles cartes, par des ingénieurs anglais. Ce grand travail, commencé en 1801, a été terminé de nos jours; il se poursuit au nord des possessions britanniques [1]. Aujourd'hui, on peut suivre le moindre affluent du Gange ou du Sindh, le cours du Godavery, du Cavery et des autres rivières; la direction des deux chaînes du Dekkan, parallèles aux côtes de Malabar et de Coromandel. Pas une insurrection n'éclatera dans le pays, qui ne puisse être épiée sans surprise, et écrasée sans merci. L'itinéraire, les campements, les haltes des troupes, on pourra les tracer et les prescrire de Londres. Pour l'ethnologie, on est et on doit être moins avancé. On sait néanmoins distinguer les principales races entre elles : les descendants des Aryas, des descendants déshérités d'une famille antérieure, quels que soient ses noms.

Tout ce qui est à l'occident et au sud-ouest du Tibet se trouve donc décrit et fixé, au moins sous le rapport géographique. Il n'en est pas de même de la région orientale. Et pourtant quelle région!

Figurons-nous un voyageur, un Humboldt ou un Schlagintweit, armé de toutes pièces, et parvenu au sommet du pic le plus oriental de l'Himalaya; il a pu s'y faire une demeure pour quelques jours et s'y bâtir un observatoire. Sous un ciel serein, il a de tout côté un horizon immense; il domine le

[1] Cf. numéro d'octobre dernier : l'*Asie occidentale*. Puisque nous renvoyons à cet article, pour rappeler un beau travail dû aux Anglais, réparons une omission qui concerne un Français. A propos de la mer Morte et des explorations dont elle a été récemment l'objet, nous avons bien parlé des Anglais et des Américains; mais, avant eux, et sans le secours des moyens mis depuis au service des expéditions scientifiques, un noble et savant Français, M. le comte de Bertou, par le nivellement de la vallée du Jourdain et de la mer Morte, était arrivé, dès 1838, aux résultats de nouveau constatés, et que nous signalions. La date, déjà ancienne, de cette importante opération, pouvait excuser notre silence. On n'aime pas cependant, quand on est Français, à céder sa gloire à d'autres, lorsque cette gloire est si légitimement conquise.

plateau le plus élevé du globe : il peut jouir du plus beau spectacle de l'univers. A l'occident, il contemple les cimes du Tchamoulari et de l'Everest qui alimentent le Gange et que contourne le Dzong-bo Brahma-poutra ; il plonge le regard sur de profonds abîmes. A l'orient, il voit cinq ou six grands fleuves décrire, assez près l'un de l'autre, des courbes concentriques, pour diverger ensuite. Au sud, il peut suivre le cours de ces fleuves et la direction des monts qui les encaissent. Au nord et au nord-est, il apercevra peut-être les lointaines montagnes de la Chine centrale et méridionale, où naissent plusieurs de ces fleuves et d'autres plus grands encore.

En effet, ce haut plateau, dont le Tibet occupe le faîte, et qui va s'abaissant très-lentement à l'est, après plusieurs centaines de lieues, bien au delà des frontières de l'Yunnan, voit naître, à une distance relativement petite, et le Hoang-ho (fleuve jaune), et le Yang-tsé-kiang (fleuve bleu), qui s'avancent vers l'est, et le Sindh (Indus) qui court vers l'ouest, et le Gange et le Brahma-poutra, qui descendent au sud, et l'Irâvâdy, et le Lou-tse-kiang (Salouen), et le Më-nam (rivière de Siam), et le Më-kong (rivière de Cambodje), et le Seng-kha, qui prennent la direction du sud-est. Ces cinq derniers fleuves, nés dans les mêmes parages, resserrés d'abord et comme étranglés par les mêmes défilés, forcés ensuite par des montagnes continues de se séparer pour courir à des mers très-différentes, gardent néanmoins des communications intimes dans leurs cours, offrent dans leur ensemble une symétrie étonnante, et présentent, dans leurs embouchures, une frappante similitude. Chacun d'eux se termine par un delta; chacun d'eux est une artère proportionnelle à la nervure montagneuse qui l'accompagne, et à la proéminence péninsulaire qui lui doit sa fécondité et même sa formation. Les deux extrêmes, plus divergents, arrivent plus vite à leurs mers respectives, et sont les plus petits. Celui du milieu, le beau fleuve des Siamois, paraît avoir une longueur moyenne. Ses deux voisins sont les plus grands, et correspondent aux deux plus grands avancements de l'Indo-Chine dans l'océan Equatorial.

Il nous est facile de parler des côtes, où viennent aboutir

les fleuves du plateau tibéto-chinois : ces contrées nous sont parfaitement connues, depuis le temps d'Albuquerque et de Xavier, ces deux grands conquérants des Indes orientales. Aujourd'hui les Anglais et les Français, sans sortir de leurs possessions, peuvent étudier et mesurer plus à loisir une bonne partie du littoral de l'Indo-Chine. Les Anglais occupent presque toute la côte occidentale : Chittagong, Aracan, Pégou, Ténassérim, Malacca, sans négliger tout à fait les îles Andaman et Nicobar. On sait le parti qu'ils tirent de ces pays, et comment ils les exploitent. Les Français, depuis quatre ans, se sont établis à demeure sur la côte orientale. Ils n'occupent qu'une faible portion du littoral ; mais c'est aux bouches d'un grand fleuve, c'est en un terrain très-fertile, et c'est pour garantir la plus sacrée des libertés. Puissent-ils réussir, et se montrer eux-mêmes, sur ces lointaines plages, vrais catholiques et bons Français !

L'histoire de la conquête et de l'établissement définitif de la France à l'embouchure du Cambodje, les ressources et les productions du territoire conquis et cédé, ont été l'objet de publications intéressantes. Nous devons l'histoire à M. Pallu [1], dont le nom rappelle tout naturellement un nom vénéré dans ces mêmes régions, « ce saint pontife, cet homme simple et magnanime, dont le cœur était plus grand que le monde [2]. » Le lieutenant Pallu nous avait déjà fait lire une belle narration de l'expédition de Chine. Depuis cette *Histoire de l'expédition de Cochinchine*, nous avons pu être bien informés par le journal de la colonie, le *Courrier de Saïgon*, et par les *Annales de la Propagation de la Foi*.

Pour ce qui concerne l'administration de notre colonie, la nature du sol et les habitants, nous avons, outre les articles de journaux et de revues, les ouvrages de MM. Bineteau et Francis, mais surtout ceux de M. Aubaret [3], dont le plus im-

[1] *Histoire de l'expédition de Cochinchine en 1861*. Paris, 1864.

[2] Fénelon, Sermon pour la fête de l'Épiphanie, Ire part.

[3] *Onze mois de sous-préfecture en basse Cochinchine*. Napoléon-Vendée, 1863. — *Gia-dinh Thung-chi* (Description du pays de Gia-dinh), traduction du chinois. Paris, imp. Imp., 1864. Le pays de Gia-dinh, ou Cochinchine du sud, com-

portant, sans contredit, est la traduction d'un livre écrit en chinois, il y a quelque trente ans, pour servir de guide et d'instruction aux mandarins, aux agriculteurs et aux commerçants indigènes. Ce livre donne le relevé exact des productions et des richesses de la basse Cochinchine, la meilleure manière d'en tirer parti, et le système à suivre pour gouverner sagement les habitants. Quand même nos procédés européens et nos instruments perfectionnés devraient nous promettre un succès plus rapide et plus sûr, il n'en demeure pas moins certain que nous pouvons profiter beaucoup de l'expérience acquise par les indigènes, depuis si longtemps, sous un ciel tout différent du nôtre. C'est cette expérience que nous offre le *Thung-chi*. Nous l'affirmons donc sans hésitation : M. Aubaret a mieux mérité de son pays en traduisant un livre, qu'en stipulant un traité, mort-né fort heureusement. Le traité rendait à Tu-duc les trois provinces occupées par nos troupes, à la condition que l'Annamite payerait une indemnité, respecterait les missionnaires et accorderait aux Français de grandes libertés commerciales. Les lecteurs devinent aisément ce que le rusé despote aurait fait de ces conditions, dès le lendemain de notre embarquement : les missionnaires le savent trop bien. Comme notre gouvernement s'est décidé à garder les trois provinces, que cette ferme résolution n'a pas peu contribué à la liberté de conscience des chrétiens[2], et à la liberté commerciale de nos nationaux, on peut bien, à présent, remercier M. Aubaret. La colonie française est gouvernée aujourd'hui par un homme énergique et prudent, en qui les chrétiens annamites et les prêtres européens peuvent mettre leur confiance : l'amiral de la Grandière n'est pas homme à tomber dans un piége.

Nous possédons de nombreuses cartes de notre colonie cambodjienne, sans parler de celles qu'on trouve dans les

prend huit préfectures, dont trois nous appartiennent : Biên-Hóa, Phan-Yên Sai-Gôn) et Mi-Tho.

[2] Voir le curieux édit de Tu-duc, dans le numéro de juillet 1865 des *Annales de la Prop. de la foi.* Nous remarquons avec plaisir que la rédaction de ce précieux recueil a beaucoup gagné en intérêt depuis l'année dernière.

ouvrages dont nous venons de parler. Mais pour peu que nous pénétrions dans l'intérieur du pays, ne serait-ce qu'à vingt lieues de Saïgon, pour visiter les ruines imposantes d'Ongkor, ou la peuplade des Moï, ces cartes ne nous guident plus sûrement. Il faut alors s'en rapporter aux cartes et aux renseignements donnés, il y a plus de vingt ans, par Mgr Jean-Louis Taberd. Ce sont encore les détails les plus véridiques et les plus précis que nous ayons sur l'ensemble de l'empire annamite. Les Anglais de la *Société asiatique du Bengale* et l'*Univers* de Didot, font le plus grand cas des travaux de l'évêque d'Isauropolis, et l'imprimerie impériale de France vient de reproduire sa belle carte. Ses dictionnaires annamite-latin et latin-annamite, sont dignes d'une égale considération.

C'est à un évêque (catholique romain, bien entendu), que nous devons quelques notions positives sur le Tonquin et la Cochinchine. C'est encore à des évêques de la même communion que nous nous adresserons pour les pays voisins de difficile accès. « Ces braves prêtres catholiques romains pénètrent partout, » disait un colonel anglais, au sujet d'un de ces prélats ; et le brave colonel ne va pas plus loin.

Une puissance asiatique sépare notre jeune colonie des possessions britanniques ; elle s'appelle le royaume *Thai*. Cette puissance est, depuis longtemps déjà, bien connue en France, sous le nom de royaume de *Siam*. C'est en présence des ambassadeurs de Siam que Fénelon prêchait son sermon sur l'Épiphanie, en 1687. Le roi de Siam avait envoyé des ambassadeurs à Louis XIV, et ce prince, de son côté, avait envoyé à Siam des représentants. Par l'un d'eux, l'abbé de Choisy, et par nos marins, la France a été tenue au courant des affaires de ce pays ; par les missionnaires français nous avons eu quelques informations sur les habitants, leurs mœurs, leur religion. Mais aucun ouvrage ancien ne nous introduit aussi avant dans cette connaissance, que la *Description du Royaume Thai ou Siam* [1], par Mgr Pallegoix, évêque de

[1] 2 vol. in-12, avec une carte dressée par M. Charle, et diverses gravures. Paris, 1854.

Mallos. Ce prélat fut l'ami vénéré des rois de Siam, qu'il sut si bien conseiller, et si sagement rapprocher de la France ; il fut aussi l'ami de tout le peuple Siamois, comme l'ont prouvé ses touchantes funérailles ; il fut un ouvrier intrépide que trente années d'apostolat usèrent, sans le dégoûter un instant.

La Description du royaume Thai, et le Dictionnaire Thai, en latin, en français et en anglais, ont été publiés à Paris, il y a dix ans, durant une courte apparition qu'y fit le prélat : ces deux ouvrages capitaux sont le fruit de vingt-quatre ans de séjour dans le pays, le résumé d'observations quotidiennes, faites par l'homme le plus à même de tout voir et de tout juger sûrement. « Il serait bien à désirer que, dans chaque mission, l'évêque ou quelqu'un de ses missionnaires entreprît un ouvrage de ce genre ; car ordinairement les pays les plus lointains ne sont guère connus en Europe que par les relations des voyageurs, qui n'ont fait qu'une courte apparition dans ces contrées ; qui n'ont pas eu le temps d'en étudier la langue, les mœurs et la religion. Aussi leurs relations fourmillent-elles d'inexactitudes et de fausses informations. » Ces paroles sont de Mgr Pallegoix, dans la préface de sa *Description*. Tout le monde forme le même vœu, et peu de lecteurs refuseront de s'associer à la critique [1].

Quand on a lu les deux volumes de la Description, on a une idée de la langue et même de la littérature civile et religieuse des Thai ; on sait quelque chose de net sur le pays, ses dépendances, ses productions, ses villes, sur Bangkok notamment ; on se croit sur les rives de Më-nam ; on connaît les pagodes, les talapoins et tout l'attirail du culte bouddhique ; on peut puiser, dans ce livre, des notions suffisantes sur l'histoire des rois, la législation, les mœurs. Ce qu'on y trouve de plus singulièrement instructif, c'est une appréciation modérée, mais profondément vraie et saisissante, de la déplorable religion de Bouddha. Je voudrais pouvoir me per-

[1] Il est grandement à désirer que le docteur Petermann, de Gotha, réunisse des documents authentiques, comme l'est celui-ci, pour dresser sa *Carte des missions chrétiennes*. Nous applaudissons à son idée : une pareille carte, bien faite, ne fera pas rougir les Catholiques.

suader qu'ils n'avaient point lu cette exposition si claire et ces conclusions si bien déduites, ceux qui ont essayé de réhabiliter le bouddhisme, en prêtant à sa morale la charité comme base, en attribuant des miracles à son fondateur, et en essayant d'expliquer raisonnablement le *nirvâna*, ce royaume immortel et précieux de l'*anéantissement final*. Quel espoir! Et partant quelle morale! M. Emile Burnouf, à qui je fais allusion [1], note bien l'ouvrage de Mgr Pallegoix ; il le note même avant ceux d'Eugène Burnouf, son proche parent; mais ce pourrait n'être qu'une formalité bibliographique, beaucoup des notions données, la plupart des appréciations et toutes les conclusions étant diamétralement opposées à celles du savant évêque.

II. La région orientale.

Quittons ce pays, bien connu désormais et bien uni à la France, grâce à Mgr Pallegoix. Remontons le Më-nam avec ce guide fidèle : il ne nous laissera seuls qu'au-delà des limites de son vicariat, par 97° de long. orientale et 22° de lat. septentrionale. Nous sommes arrivés dans le pays des Laos, tributaires du royaume Birman (Barma, en anglais Burma) ; c'est la juridiction ecclésiastique de Mgr Bigandet, un savant, lui aussi, un correspondant émérite des orientalistes européens, un juge compétent sur les matières que nous traitons. A l'endroit désigné, le Më-nam est déjà considérable ; ce qui prouve une fois de plus l'imperfection de bien des cartes même toutes récentes, relativement à cette région des sources. Ces cartes osent placer la source du Më-nam au 20° de latitude ; et, deux degrés plus au nord, ce fleuve est assez large et profond pour porter de grandes barques, pour arroser les plaines voisines, même en dehors des mois d'automne, où ses eaux bienfaisantes se répandent sur les rizières, et peut-être se mélangent aux eaux également débordées du Më-kong et du Salouen. Mgr Pallegoix n'hésite pas à affirmer que « le Më-nam (*mère des eaux*), dont le cours est d'environ trois cents lieues, prend

[1] Dictionn. des Lettres et Beaux-arts, article *Bouddhisme*.

sa source dans les montagnes de l'Yunnan, en Chine. » Tout porte à croire qu'il a raison.

Puissions-nous avoir les mêmes garanties sur les quatre autres fleuves indo-chinois, et sur deux encore qui complètent l'éventail, le fleuve Jaune et le mystérieux Dzong-bo ! C'est dire assez clairement que nous n'avons rien de bien positif sur toute la partie orientale du plateau sud-est de l'Asie. La triangulation anglaise du Bengale reste beaucoup en-deçà du Boutan; les anciens jésuites, mathématiciens géographes de l'empire chinois, se sont arrêtés à l'Yunnan, province la plus méridionale de la Chine propre. Des voyageurs, tels que le naturaliste français Mouhot, et le noble touriste Russell-Killough, ont récemment parcouru quelques cantons du versant méridional du grand plateau. Mais de là à la connaissance approfondie d'une terre si accidentée, si difficile à étudier, il y a un abîme. La terre fût-elle mesurée et parfaitement décrite, resteraient les peuplades qui l'habitent, et dont la connaissance importe autant à la géographie que la conformation et les productions du sol. Car le pays dont nous parlons, celui que circonscrirait un rayon de deux cents lieues autour d'un point central pris à 25° lat. N. et à 95° long. E., ce pays renferme des peuplades infinies en nombre, différentes par les mœurs, les institutions et le langage.

On nous pardonnera donc l'utopique désir d'un observatoire sur une cime de l'Himalaya oriental; on embrassera l'heureuse idée que Mgr Bigandet expose[1], celle de fonder une mission chez les sauvages Khakhiens, pour abréger de 600 lieues l'itinéraire des missionnaires en Chine et au Tibet. Nous désirons vivement que la lumière luise sur les grandes obscurités signalées; mais nous comprenons et tâchons de faire comprendre qu'il faut se résigner à ignorer, même des choses très-importantes. Personne, j'en suis sûr, ne voudrait que les Anglais fissent la guerre au Boutan, uniquement pour l'avantage de la géographie : les Anglais eux-mêmes ne le voudraient pas. La géographie et l'ethnologie, sciences éminemment

[1] *Annales de la Prop. de la foi*, janvier 1866.

pacifiques, attendent tout leur progrès des observateurs sagaces et patients, des hommes bien placés pour juger, non de loin, mais sur les lieux, non au passage et superficiellement, mais à la longue et solidement. Tels sont éminemment les missionnaires et les évêques catholiques. Un renseignement qu'ils donnent, une description de pays ou de peuple, un itinéraire tracé, une simple note envoyée par eux, tout est accueilli avec empressement par les sociétés savantes. On l'imprime dans les bulletins, on le discute, on le commente, on le corrige quelquefois, on le loue le plus souvent. Les publications de M. Huc [1], ses *Souvenirs* surtout ont déjà perdu leur actualité, assez du moins pour nous dispenser de les donner comme exemple. Il n'en est pas de même d'une communication faite, en 1861, au gouverneur anglais de Rangoun, par Mgr Thomine-Desmazures, de la Congrégation des Missions étrangères, vicaire apostolique du Tibet [2]. L'évêque catholique, obtempérant au désir du représentant de S. M. la reine Victoria, écrit ce qu'il sait, ce qu'il a observé personnellement, sur les contrées situées entre le Tibet, l'Yunnan et la Birmanie, celles-là mêmes qui préoccupent le plus vivement les géographes. Pendant longtemps on s'entretint, dans la colonie pégouane, des précieux détails contenus dans ce mémoire; on l'imprima à Calcutta, et de nombreuses Revues l'ont reproduit. Il est vrai que le nom et les titres du vénérable correspondant ont perdu quelque chose en passant par l'orthographe anglaise, avant de revenir en France. Nouvelle preuve que cette orthographe, accommodée à la prononciation de nos voisins d'outre-Manche, ne devrait pas être une règle pour nous. Sans détester l'anglais, on peut voir avec peine des livres classiques français et des journaux officiels, adopter de confiance cette fallacieuse orthographe [3].

[1] *Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie, le Thibet et la Chine en 1844-46*, 2 vol. in-8; — l'*Empire chinois*, 2 vol. in-8, impr. imp., 1854; — *le Christianisme en Chine, en Tartarie et au Thibet*, etc.

[2] Rev. Thomine Mazure, vic. ap. of Thibet. *Memorandum on the countries betwen Thibet, Yunân and Burmah*. Calcutta, August, 1861 (*Journal of the Asiatic Society of Bengal*).

[3] Sans quitter l'extrême Orient où nous sommes, signalons *Shang-hai*, écrit

L'accueil empressé fait par les savants aux notes de Mgr Thomine-Desmazures, présage le même accueil aux lettres de ses coopérateurs, principalement à celles de M. Durand, qui se trouvent imprimées ou analysées dans les derniers numéros des *Annales de la Propagation de la Foi*[1].

Donnons à nos lecteurs une idée de ces pièces importantes.

Le prélat fournit des notions sur le royaume du Tsa-rong et les pays voisins; mais il s'étend principalement sur la description des tribus qui occupent ces régions. Il peut en parler pertinemment, après un long séjour au Ssu-Tchuen, et des courses répétées dans les terres qui séparent cette province chinoise du Tsa-rong, première dépendance du Tibet. Ce sont bien en effet les populations qui attirent surtout l'attention de l'apôtre; c'est à la recherche des âmes qu'il s'emploie et s'use; c'est des âmes, et non des découvertes, qu'il aura d'abord à rendre compte. Soyons reconnaissants de ce qu'il donne en sus. Hélas ! le vénérable évêque ne pourra peut-être plus envoyer de sa mission aucune note savante ni même religieuse : victime d'un déni de justice et brisé de fatigue, il a dû revenir en Europe, sans espérance humaine de pouvoir retourner dans son vicariat apostolique.

Quatre missionnaires intrépides restent sur les lieux à lutter contre les bonzes ameutés, contre les autorités suspectes et contre le démon en furie. Nous pouvons attendre de ces Messieurs le récit de persécutions, plus que l'annonce de nouveaux faits géographiques. Leurs lettres sont presque toutes datées de Bonga, vallée étroite, longue d'environ six lieues, et formant l'extrémité méridionale du Tsa-rong. Cette vallée fut accordée à perpétuité, en 1854, à nos missionnaires qui en ont fait leur établissement central. Elle paraît située par 28° 20' de Lat. N. et 94° 36' de Long. E.; conséquemment au S.-E. de H'lassa et assez près de l'Assam[2]. C'est justement le milieu de

pour faire prononcer Chang-hai; *Hankow* pour Han-keou, *Burmah* pour Birma, ou du moins pour Barmah, etc.

[1] Numéros de mai, juillet et novembre 1865, compris dans le t. XXXVII de la collection. — [2] *Annales*, t. XXXVII, p.422.



la région la plus inexplorée et la plus importante de l'Asie. Les excursions autour de Bonga nous valent des descriptions de villes, comme de Kiang-Ka, de Meng-Kong, etc.; des itinéraires tracés, des fleuves indiqués, le Lan-Tsan-Kiang, le Lou-tse-Kiang, et d'autres[1]. Les montagnes ne sont guère nommées ; mais en revanche, nous connaissons mieux certaines peuplades, celle des Lou-tse, par exemple, sauvages d'un caractère doux et timide, d'habitudes simples, d'une figure et de traits commençant à s'éloigner du type chinois et tibétain. Leur langage est doux comme leur figure[2].

Les sauvages inoffensifs des défilés tibétains nous amènent à parler des Schans et des Khakhiens de la Birmanie septentrionale ; des Lolos, des Miao-tse ou Mân-tse, et autres montagnards cantonnés sur les hauteurs de l'Yunnan, du Ssu-Tchuen et du Kouei-Tcheou, vers la grande courbe méridionale du Fleuve-Bleu. Ces montagnards, plus rudes et plus indépendants que les Lou-tse, loin de recevoir sans se plaindre le joug des Chinois, revendiquent toujours, comme leur propriété, les terres de l'empire du Milieu. Cette revendication date de bien loin, s'il est vrai que dès le temps de Confucius, il y a de cela 2400 ans, ils tenaient en échec les Chinois, les traitant d'étrangers et de ravisseurs. Quant au droit, la conscience de ceux-ci se serait depuis longtemps tranquillisée, si les Miao-tse s'étaient contentés de crier. Mais, vivant sur les hauteurs, isolés au milieu des Chinois, ils sont pour eux une menace continuelle ; ils servent d'appoint à tous les mécontentements et à toutes les insurrections, comme ils le font encore aujourd'hui en appuyant les Taïpings. Ces prétendus propriétaires de la vieille Chine étaient, il y a deux ou trois siècles,

[1] La lettre de M. Durand (*L. c.*, pages 234 et 280) intéresse vivement par les descriptions et les narrations. Mais, faute d'indications précises, le lecteur a grand'peine à suivre le missionnaire dans le voyage que celui-ci raconte. En se rendant de Kiang-ka à Bonga, M. Durand trouve d'abord le Lan-tsan-kiang, grand fleuve, qui, après avoir traversé l'Yunnan et l'empire d'Annam, se jette, par le Cambodge (*le royaume, ou le fleuve de ce nom ?*), dans la mer des Indes (c'est dans *la mer de la Chine*, en tout cas) ; puis, il arrive sur les bords du Lou-tse-kiang, qui se jette dans le golfe de Martaban. Où est donc Kiang-ka ?

[2] *Ib.*, p. 312.

ce qu'ils sont de nos jours; la chose est certaine. Il suffit de comparer ce que disait d'eux le P. du Halde, d'après les sources chinoises[1], avec ce que disait naguère M. Fenouil, des Missions étrangères[2].

Nous ne voulons pas entrer, bien entendu, dans la discussion des droits en litige entre les Chinois et les Miao-tse. Nous prenons seulement acte de quelques particularités notables. Les montagnards n'ont ni la même langue, ni le même type, ni les mêmes mœurs que ceux qu'ils nomment étrangers et nouveaux venus; ceux-ci ont une langue à part, un type à part, forment une unité très-compacte, très-homogène. Ce point est à remarquer pour la grande question ethnologique de l'origine des Chinois.

Ce que nous venons de dire des Miao-tse, comme population, a besoin d'éclaircissements; les hauteurs où ils se cantonnent sont moins connues encore, malgré les efforts faits au XVII[e] et au XVIII[e] siècle par les jésuites français, pour dresser et rectifier la carte des dix-huit provinces de l'empire du Milieu. En février 1861, quatre Anglais avaient conçu un projet de nature à favoriser les reconnaissances chez les Miao-tse, et à procurer une foule d'autres avantages très-désirables. Ce projet consistait à remonter le Yang-tse-Kiang, le plus grand fleuve de l'Asie, depuis son embouchure jusqu'à sa source principale, à 1400 lieues vers l'ouest, dans les territoires mitoyens entre la Chine et le Tibet. On aurait tâché de rejoindre ensuite le Dzong-bo, — le grand fleuve tibétain, — et puis le Sindh, pour redescendre paisiblement, par la mer d'Oman, à Bombay. C'était comme trois mille lieues à parcourir en barque ou par terre! On en a bien parcouru 600, et les notes et les calculs de ces nouveaux explorateurs confirment l'exactitude des calculs des jésuites et des cartes de d'Anville. Nos braves Anglais sont revenus sur leurs pas.

Nous attendons des résultats moins grandioses, mais bien plus positifs, des vicariats apostoliques et des missions catho-

[1] *Description de la Chine*, t. I, p. 55 et sqq.

[2] *Annales*, juillet 1862; — Cf. Pauthier, Chine moderne, p. 127, dans l'*Univers* de Didot.

liques de la Chine. Une province, entre toutes, se distingue par un élan général et spontané vers la religion du Seigneur du ciel; c'est le Kouei-Tcheou, la plus petite et officiellement la dernière des provinces, mais la mieux placée pour la solution des questions pendantes. On envoie à Mgr Faurie de nombreux renforts d'ouvriers évangéliques. Voilà au moins une province qui profite de la liberté, conquise par nos soldats français et stipulée dans les traités les plus solennels. Hélas! dans la province voisine, au Ssu-Tchuen, un missionnaire nantais vient d'être martyrisé tout récemment[1]. Mais jamais le danger n'a fait peur aux braves. Nous pouvons donc espérer des récits de nombreuses conversions au Kouei Tcheou, des descriptions de mœurs, des itinéraires, dont la géographie et les autres sciences feront leur profit.

Hâtons-nous d'achever notre aperçu géographique de l'Asie orientale. Aussi bien, nous touchons aux limites que nous nous sommes tracées. Car que peut-il rester? Le Japon? Mais il rentre mieux dans l'Asie septentrionale, comme la Grande-Bretagne, son pendant, rentre ordinairement dans l'Europe du Nord. La Corée, la Mandchourie, la Mongolie sont voisines du bassin de l'Amoûr, ou séparées du Sud par le grand désert de Gobi : ces pays appartiennent au septentrion.

Pour ce qui regarde la Chine, vaste et singulier pays, ce que nous venons d'esquisser nous paraît presque suffisant. Il ne s'agit pas, en effet, de refaire ce qui a été fait, et bien fait. La description du pays, de ses productions, de son industrie, de ses usages; le relevé des provinces et des villes; les diverses religions, sectes philosophiques et religieuses; les annales des dynasties et des règnes qui se sont succédé : tout cela se trouve dans des ouvrages qui ne sont pas si rares, et qu'il est difficile de dépasser. Outre la collection des *Lettres édifiantes*, et les 4 vol. in-folio (*Description de la Chine*) du P. du Halde, nous avons, en 12 vol. in-4°, l'*Histoire générale de la Chine*, non pas seulement traduite, mais bien composée par le P. de Mailla, jésuite français, et les *Mémoires sur les Chinois*, en

[1] Ce missionnaire est M. Mabileau (*Monde*, 5 décembre 1865).

15 vol. in-4° : deux ouvrages d'une haute valeur, édités par l'abbé Grosier[1], auteur lui-même d'une nouvelle description de la Chine.

Pour nous borner à la géographie, des traités spéciaux et de bonnes cartes nous permettent de suivre tous les événements politiques, et de fixer dans notre esprit les détails locaux, renfermés dans les livres précédents. Que dis-je? nos marins et nos soldats n'ont pas eu d'autres guides dans les expéditions de 1858 et 1860, et ces guides ne les ont pas égarés. A qui la science, le commerce et la guerre sont-ils redevables de ces ouvrages et de ces cartes, et quelle est encore aujourd'hui leur valeur? Ici, nous ne sommes pas assez désintéressés pour répondre, on le comprend sans peine; et pourtant la vérité est bonne à dire. Qu'on l'écoute donc de la bouche d'un voyageur moderne : un coup d'œil habituellement sûr, un esprit très-lucide, n'aura pas été sans doute, ici plus qu'ailleurs, la dupe d'une impression passagère et d'un patriotisme aveugle.

« Livré pour la première fois à la rêverie dans cette ville de Péking, je passai en revue dans mon esprit ces illustres et héroïques légions de missionnaires, presque tous de France, qui avaient jadis daté, de cet endroit même, des lettres qui auraient dû être immortelles, et dont cependant la mémoire semblait ensevelie avec leurs cendres. Je crus le monde coupable d'une grande ingratitude, en pensant que ces écrits vraiment apostoliques, où nous pourrions puiser des renseignements si exacts, étaient relégués aujourd'hui dédaigneusement aux derniers étages de nos bibliothèques, pour faire place à des écrits sur la Chine dont les auteurs avaient à peine vu vingt fois lever le soleil de Chang-Hai ou de Macao. Mais, je proteste que les détails qui pleuvent sur Péking, ne nous ont rien appris de nouveau, et que..., si nous voulons apprendre quelque chose..., c'est encore aux vieux ouvrages des mis-

[1] Jésuite avant la suppression, publiciste depuis, et bibliothécaire de l'Arsenal, cet abbé se faisait à Paris le correspondant et l'éditeur de ses anciens confrères restés en Chine, notamment du P. Cibot, de Limoges, et du P. Amiot, de Toulon.



sionnaires qu'il faut avoir recours[1]. » M. Vivien de Saint-Martin adopte ces vues, sans y faire de restrictions notables.

Nous acceptons ces témoignages glorieux pour d'illustres ancêtres, pour des hommes difficiles à remplacer. Nous nous croyons cependant obligés, nous, à faire des réserves honorables pour les travaux géographiques et linguistiques d'un J. Klaproth, d'un Abel Rémusat, des deux de Guignes, d'un G. Pauthier, d'un Stan. Julien, et, plus près de nous, pour la *Notice sur la baie du Peï-ho*, par le capitaine de vaisseau S. Bourgois, pour les Mémoires un peu humoristiques de M. le comte d'Escayrac de Lauture.

A un autre titre, nous signalons un livre dans le goût de Mgr Pallegoix et de M. Russell : *La mission du Kiang-nan*, par le R. P. Broullion, S. J.[2].

Si on voulait remonter jusqu'au XIIIe siècle, et savoir comment la Chine d'alors apparaissait aux yeux d'un Européen, il faudrait lire Marco Polo, dans l'édition que vient de donner M. Pauthier, en la confrontant quelquefois avec une édition italienne récemment publiée à Milan. — Plus anciennement encore, des Occidentaux, des ambassadeurs de Marc-Aurèle, ont vu la Chine ; M. Reinaud établit le fait[3]. Mais ce qu'ils ont vu, senti, ou pu écrire, nous ne le savons pas.

Nous ne prétendons pas avoir donné tout ce qui était vraiment remarquable sur la géographie de l'extrême Orient. Des volumes n'y suffiraient point. Puissions-nous seulement n'avoir été ni trop incomplet, ni trop fastidieux ; c'est le seul but que nous ayons pu nous proposer.

III. ETHNOLOGIE.

En 1816, il y a de cela cinquante ans, un philologue danois, déjà célèbre par ses recherches sur les anciens idiomes scan-

[1] Le comte H. Russell-Killough, *Seize mille lieues à travers l'Asie et l'Océanie*, 2 vol. gr. in-18. Paris, 1864.

[2] *Mémoire sur l'état actuel de la mission du Kiang-nan*. 1 vol. in-8, 488 p. Paris, 1855.

[3] *Relations politiques et commerciales de l'empire romain avec l'Asie orientale*. Paris, Imp. impér., 1863.

dinaves et doué du génie des langues, Christian Rask, parcourait la Russie, la Géorgie et le Caucase, la Perse et l'Afghanistan, pour aller séjourner aux Indes, et y faire une abondante moisson de manuscrits anciens et de textes orientaux. Durant son séjour en Orient, il posait, dans une dissertation, un problème dont peut-être il n'entrevoyait pas toute la portée. N'y a-t-il pas dans les langues, comme il y a dans les types, des traits profonds de ressemblance entre les divers peuples non-aryens et non-sémitiques de l'immense Asie? Telle est, en substance et en termes plus modernes, la formule du problème posé il y a un demi-siècle.

Nous avions alors en France des orientalistes capables de faire avancer la solution; mais de regrettables rivalités et et d'autres raisons s'y opposèrent. Ch.-Louis de Guignes se bornait à faire valoir l'héritage de son père, la philologie chinoise, et l'opinion que la Chine est une ancienne colonie égyptienne ; Abel Rémusat se circonscrivait dans le Tibet, la Chine et la Mandchourie ; Jules Klaproth lui-même épousait trop facilement certaines vues étroites qu'il n'avait pas apportées de Berlin. Hors de France, on s'occupait peu de cette question. Mais depuis cette époque, depuis une dixaine d'années surtout, la solution a fait des pas de géant, et tous les jours elle s'élucide et se dégage de plus en plus. C'est grâce à Wilhelm Schott, le professeur émérite de Berlin, et à ses belles études altaïques ; c'est grâce au voyageur finnois Alexandre Castrèn, à ses recherches pénibles et à ses œuvres posthumes sur les langues finnoises, ouraliennes et sibériennes ; c'est surtout grâce à Max Müller, et à son génie synthétique : Max Müller, un Allemand positif, un professeur applaudi d'Oxford, un homme doué et placé, comme personne, pour prononcer sur ce point un jugement compétent. Nous ne citons que les noms les plus marquants. Laissons aujourd'hui les deux premiers et les régions du Nord, et descendons avec le dernier vers les pays qu'il affectionne, ces mêmes pays que nous venons de décrire. Nous suivrons notre guide, non comme des esclaves dociles, mais comme des hommes qu'il faut instruire et convaincre ; c'est bien entendu.

Deux ouvrages de M. Max Müller nous donnent sa pensée et ses preuves sur le sujet qui nous occupe : le plus ancien (il a douze ans de date) est écrit sous forme de lettre au fameux chevalier Bunsen ; mais cette lettre a 260 pages in-8°[1]. C'est un vrai livre, traitant la matière *ex professo*. Le second ouvrage est le 1er volume des *Lectures* faites à Oxford : il est de 1861[2] ; mais des éditions subséquentes lui permettent de se tenir au courant des plus récentes publications et de résoudre les principales difficultés. Trois tableaux ethnologiques terminent ce volume : l'un pour la famille aryenne ; l'autre, très-court, pour la famille sémitique ; le troisième, très-développé, est consacré à la *famille touranienne*. Oui, *famille*, le même mot et dans le même sens que pour les Aryens et les Sémites, dont on admet généralement la fraternité et la communauté d'origine ; tel est le terme que l'auteur, après réflexion, croit devoir adopter. Pour lui, c'est une seule famille, et elle comprend les deux tiers des peuples Asiatiques. Quant à l'appellation de *Touranienne*, qui emporte l'idée d'une vie nomade, elle semble n'indiquer, par le contraste, qu'une opposition avec les Aryens laboureurs et sédentaires ; mais elle indique aussi, *à fortiori*, une distinction d'avec les Sémites, plus sédentaires encore.

Voilà donc le nom unique qui va remplacer ou représenter, pour l'Asie du moins, les noms de Tartares, de Mongols, de Turks, d'Ougriens, de Chino-Japonais, et d'autres noms génériques plus modernes, comme *groupes altaïques* et *rameaux dravidiens*. C'est évidemment la pensée et la grande synthèse du célèbre professeur d'Oxford, si toutefois nous exceptons le chinois qu'il ne peut *philologiquement* introduire dans cette famille. Nous allons revenir sur cette exception.

Mais faisons encore une observation sur l'ensemble du ta-

[1] *The last results of the Researches* respecting the non-iranian and non-semitic languages of Asia or Europe, or the Turanian family. Oxford, 1853.

[2] *Lectures on the science of languages*, delivered to the royal institution of Great Britain in april, may and june 1861, in-8, 432 p. — Cet ouvrage a obtenu, de notre Académie des inscriptions, le grand prix en 1862 ; il a été traduit en français en 1864. Paris, Durand, p. XXX-460. Nos lecteurs se rappellent un article publié dans le numéro d'avril 1865.

bleau de la grande famille touranienne, ou seulement sur la seconde partie de ce tableau qui comprend la section du sud (Southern Division), puisqu'elle seule nous occupe aujourd'hui. On est frappé de l'énorme disproportion qui s'y voit, entre l'infinité des peuplades soumises à l'analyse, et la vaste étendue de la synthèse. Que de peuples, que de tribus, que de noms divers, qu'on a grand'peine à retrouver, même sur une bonne carte générale ou partielle de l'Asie[1] ! Soixante-quatre peuplades sont désignées en détail, distinguées des homonymes par un terme local ou une position astronomique. Est-ce bien tout? L'analyse est-elle complète? L'auteur ne le dit pas; et il est à croire qu'il ne peut le dire. Tous les ans on découvre, dans l'Hindoustan même, de nouvelles variétés parmi les Ghonds, une des populations primitives de cette contrée; et on aurait la prétention d'affirmer que sur les montagnes et dans les vallées situées à l'est du Tibet et au sud-ouest de la Chine, il ne se trouvera pas autant de variétés au moins que parmi les Ghonds! Connaît-on, par exemple, la langue des 41 tribus des Miao-tse, et de tant d'autres qu'on a entrevues à peine? Le tableau ne donne pas même le nom des Miao-tse, ni celui des Lou-tse, des Lo-los, etc., qui certes ne sont pas Chinois. L'analyse n'est donc pas complète. Dieu nous garde néanmoins de vouloir aucunement infirmer par là l'étonnante synthèse du docte et prudent linguiste! le génie a son apercevance à lui. D'ailleurs, les variétés nouvellement constatées viennent se classer auprès des précédentes, et une induction légitime permet d'attendre le même résultat des variétés à venir. Les langues ne parlent pas seules; à leur défaut, les visages peuvent aussi parler très-éloquemment.

Tous les éléments des idiomes méridionaux, étudiés jusqu'ici, se répartissent en quatre ou cinq classes. (Le texte de l'auteur diffère un peu de son tableau : cela ne nous paraît pas essentiel à la question.) Ces classes, en français technique,

[1] Comme celles du bel Atlas sphéroïdal de Garnier (Paris, veuve Renouard, 1862). Nous ne pouvons citer avec éloge l'Atlas de M. Babinet. Le perfectionnement apporté aux cartes, mal réussies et peu nettes, ne vaut pas ce qu'a fait le même M. Babinet pour la machine pneumatique.

peuvent se nommer : la classe *Thaïque* (des Thai, Siamois); la classe *Gangétique*, soit au-delà, soit en-deçà de l'Himalaya; la classe *Lohitique*, laquelle, avec la précédente, peut former une seule classe tirant son nom ou du Tibet ou du Boutan; puis vient la classe *Munda*, et enfin la classe *Tamoulique*. Nous omettons à dessein une sixième classe, la *Malaïque*, dans laquelle Max Müller comprend le malais et les dialectes polynésiens; nous la renvoyons à l'Océanie. Nous évitons également de jeter un coup d'œil anticipé sur l'Amérique; nous ne voulons pas même reporter notre regard sur l'Afrique, malgré l'invitation de notre guide.

Nous nous bornons présentement à l'Asie du sud-est, et nous constatons que les cinq classes mentionnées en embrassent presque tous les idiomes. Le *tamoul*, langue an-aryenne de l'Hindoustan, donne le nom générique des huit ou neuf idiomes parlés dans la péninsule par les castes et les populations de la couche inférieure. Le nom des langues *dravidiennes* ne paraît pas dans le tableau; elles sont pourtant comprises dans cette classe. On n'y voit point figurer non plus l'idiome des Zingari ou Bohémiens, ces mystérieux vagabonds que plusieurs auteurs nous donnent comme originairement unis aux parias de l'Hindoustan. Le *Thaï* ou siamois sert à dénommer les langues de l'Indo-Chine, moins le malais et l'annamite. D'après Mgr Bigandet, la langue des Schans méritait mieux que le Thaï le nom de langue mère dans cette classe; mais laissons M. Müller préférer un nom plus connu. Les trois classes intermédiaires comprennent tous les idiomes étudiés dans cette large bande qui sépare les deux presqu'îles, sur les deux versants de l'Himalaya, dans toute leur étendue, et jusqu'au golfe du Bengale. La langue tibétaine est la plus connue de toutes celles qui rentrent dans ces classes.

On n'oublie pas, sans doute, qu'il ne s'agit ici ni du sanscrit védique ou littéraire, ni de l'hindoustani, ni du bali ou pali, qui dérivent de la vieille langue des Aryas. Ces langues sont indo-européennes ou japhétiques [1].

[1] Cf. article précédent, numéro d'octobre 1865.

Il existe donc pour les langues primitives de toute l'Asie méridionale, un lien qui les rattache; elles ont entre elles des rapports qui les ramènent à l'unité, et nous ne trouvons, dans les études nécessairement locales de nos missionnaires, rien qui s'oppose à cette belle synthèse de la philologie comparée, rien qui ne s'accorde avec elle.

Mais le chinois et les idiomes qui en dépendent (en fin de compte, il n'y a guère que l'idiome annamite) peuvent-ils rentrer dans l'unité de cette grande famille? Voilà une question capitale : il s'agit de tout l'est de l'Asie, et cela mérite considération. Nous ne nous le dissimulons pas. Nous savons aussi que M. Max Müller fait du chinois une classe entièrement à part, attendu qu'il est monosyllabique, ce qui constitue le tout premier degré dans l'échelle philologique; le second degré est l'agglutination, et c'est un progrès; le troisième est la flexion, et c'est la perfection même. Nous savons cela, nous croyons le comprendre, et nous nous l'expliquons facilement par ce besoin universel qu'on a de nos jours, de trouver le *progrès* partout.

Notons d'abord, puisqu'il s'agit des Chinois, que ce peuple diffère de tous les autres, surtout par son écriture qui n'est nullement alphabétique. Les Chinois expriment leurs idées sur le papier, non par des lettres, mais par des signes ou par des caractères significatifs; un signe ou caractère chinois représente une conception, et non pas un mot. Voici un exemple vulgaire : j'écris 5, et je prononce *cinq;* un Anglais prononce *five*, un Grec πέντε : l'Anglais et le Grec ont la même conception que moi; le mot que nous prononçons, tout différent qu'il est, n'altère en rien cette conception; le mot et le signe sont donc parfaitement distincts l'un de l'autre. Dans une science abstraite, cela importe peu sans doute; mais quand il s'agit d'une langue, c'est tout différent. Et cependant que ne peuvent l'habitude invétérée et l'autorité politique dans ces contrées de l'Orient! L'histoire de la Chine, qui nous mentionne l'origine en partie céleste et en partie impériale des caractères primitifs, nous dit aussi qu'il fut un moment où l'écriture était sur le point de devenir alphabétique. Mais le

pouvoir s'en mêla, le vieux système fut sauvé, et il demeure [1]. Aucune langue sur terre n'a dépendu, comme celle-là, des conventions et des règlements humains; c'est à renverser bien des thèses! C'est, d'un autre côté, à en consolider plus d'une; celle, par exemple, qui montrerait le peu d'efficacité qu'ont de pareils règlements pour la formation et le développement normal d'une langue.

De l'isolement des caractères, il suit naturellement que la langue chinoise est tout orale, toute traditionnelle. Ce qui explique assez bien sa multiplicité, dans une même ville, dans une même région, malgré l'identité des signes représentatifs. En Chine, on a la langue sacrée, la langue mandarine et la langue populaire; celle-ci varie suivant les provinces; la langue vulgaire de Canton est très-différente de la langue populaire de Nankin ou de Pékin, sans que le caractère diffère en rien. Que dis-je? une langue tout à fait étrangère, la langue annamite, et même la langue japonaise, peuvent s'écrire en caractères chinois.

Que maintenant la langue chinoise soit monosyllabique, c'est-à-dire composée de monosyllabes, s'accolant sans perdre leur indépendance et sans flexion aucune de déclinaison ou de conjugaison, est-ce une raison suffisante pour l'isoler à jamais? Le Chinois, tout singulier qu'il est, doit-il désespérer de retrouver nulle part ni frères, ni parents? Nous ne le croyons pas; et nous le prouvons, nous semble-t-il, invinciblement.

Suivant le témoignage irrécusable de Mgr Pallegoix, la langue de Thaï est monosyllabique dans son fonds, dans ce qu'elle a de plus constitutif [2]. M. Max Müller, ici sur son terrain, a dû nécessairement constater la même chose. Il range cependant, pour de bonnes raisons, la langue Thaï dans la famille *touranienne :* le monosyllabisme, essentiel à cette langue, ne suffit donc pas pour qu'on l'isole de ses voisines. La même singularité, fondamentale dans le chinois, ne peut donc

[1] Pauthier, *Chine moderne*, dans l'*Univers* de Didot, p. 278 et suiv.
[2] Ouvr. cité, t. I, p. 370.

seule déterminer une séparation définitive. Et puis, ils sont encore nombreux les savants philologues qui parlent, comme d'un seul groupe, du *Tibeto-chinois* ou du *Chino-japonais*. Ces savants ont donc vu, dans les langues qu'ils unissent ainsi, des relations qui motivèrent le rapprochement. Or, le très-savant philologue d'Oxford n'est pas éloigné de rattacher les Japonais à ses Touraniens ; et les Tibétains, il les place au centre même de la famille.

Il est beau de faire des théories sur la formation des langues ; on peut se plaire à trouver le progrès partout, même en ce point. D'autres seraient tentés de croire le contraire, et sauraient le prouver en montrant seulement les langues de l'Europe moderne, moins belles, sans contredit, que leurs mères. Nous pensons qu'il vaut mieux se faire à son siècle et parler de progrès ; mais le progrès, il faut l'attendre, en cette partie et en tout, d'une science bien informée. Personne ne peut nous démentir. La philologie comparée a pris le chinois isolément, comme l'avaient livré à l'Europe les Ricci, les Schall et les Verbiest, les premiers et les plus éminents des sinologues. Mais la philologie comparée est une science toute jeune : elle n'a peut-être pas pris le temps de comparer suffisamment, ou elle n'a pas encore trouvé le terme de comparaison. Applaudissons à ce qu'elle a fait, et comptons sur elle pour l'avenir : le résultat n'est guère douteux.

Car ce que la philologie n'a pu faire jusqu'ici, une autre science l'a fait depuis longtemps. La parole humaine s'est tue, le visage a parlé. Le Chinois, avec son œil oblique, ses pommettes saillantes, son teint jaunâtre et ses autres traits, est de la race *mongolique :* on n'a pas de doute là-dessus. Or, cette race est la famille touranienne elle-même. Effaçons le mot, si l'on veut ; nous n'y tenons pas plus qu'aux catégories de langues *monosyllabiques* et *agglutinantes ;* la chose reste avouée de tous les ethnographes. L'histoire nous dirait, au besoin, que les Chinois se regardaient eux-mêmes comme étant d'origine scythique ou turque [1], ce qui les ramène encore au Tou-

[1] Reinaud, ouvr. cité, p. 198. Pausanias, Ammien et les écrivains arabes, com-

ran; et l'on trouvera peut-être moyen d'expliquer un jour leurs rapports avec les Égyptiens, sans rien forcer, comme on accuse Joseph de Guignes de l'avoir fait. M. Vivien de Saint-Martin[1] dira, avec une frappante vraisemblance, par quelles voies, suivant quels versants ou quelles rives, les Chinois sont arrivés du centre de l'Asie au littoral de l'extrême Orient. Les Chinois sont des Touraniens civilisés et stationnaires.

Il reste donc établi que toutes les populations du sud et de l'est de l'Asie sont des populations congénères : l'Hindou des basses castes est le frère du Chinois civilisé ; les tribus et les royaumes de l'Indo-Chine se relient au Tibet, et par le Tibet aux hordes mongoles et tartares du septentrion, qui nous attirent et nous invitent à contempler, sous une autre face, cette unité qui se révèle et la grande vérité qui se dégage.

A. Jean.

pulsés et confrontés par l'auteur, par Heeren et Klaproth, sont le fondement de cette tradition.

[1] Cf. les pages 279-290 de la première *Année géogr.* — Nous saisissons avec bonheur l'occasion qui se présente ici, pour remercier le savant auteur des sympathiques encouragements qu'il a bien voulu nous adresser.

LES DOCTRINES

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

SUR LA LIBERTÉ

(SIXIÈME ARTICLE[1].)

LE PROBABILISME.

En résumant les controverses dont nous avons parlé précédemment, le P. de Ravignan s'exprimait ainsi:

« Je puis l'affirmer, notre esprit consista toujours dans une vraie tendance à garder les droits de la liberté humaine et de la raison. Luther, Calvin, Jansénius, un grand nombre de philosophes du dernier siècle voulurent imposer à l'homme le dogme abrutissant du fatalisme. Notre compagnie lutta constamment en faveur de la liberté.... Affranchir les âmes, rendre à la liberté, à la raison humaine leurs véritables prérogatives, sans jamais les en laisser déchoir; leur faire noblement accepter les droits éminemment raisonnables de la foi et de l'autorité, qui ne détruisent en nous que l'orgueil des préjugés et les souffrances du désordre; relever la faiblesse de la nature, la consoler et l'encourager, pour la conduire, sous l'action de la grâce, au grand but des destinées immortelles, c'est ce qu'une société d'apôtres doit se proposer dans tous ses efforts; c'est le sens et le vœu exprimés par toutes les doctrines de la Compagnie[2]. »

Ces nobles et franches paroles trouvent naturellement ici leur place; et ce passé de notre société montre assez quelle doit être son attitude pour l'avenir.

Le premier service à rendre à la liberté humaine dans

[1] Voir Octobre et Décembre 1864; Janvier, Juillet et Septembre 1865.

[2] De l'existence et de l'Institut des Jésuites, chap. III.

l'ordre doctrinal, n'est-ce pas d'en défendre l'essence et la nature contre les faux systèmes qui l'altèrent? Le régime auquel on la soumettra dépendant nécessairement de l'idée qu'on s'en est faite, il est aisé de voir combien ceux-là travaillent pour elle, qui revendiquent ses droits absolus et métaphysiques, principe et fondement de tous les autres. Quand donc nos Pères n'auraient rien fait autre chose que de se placer sur ce terrain, d'empêcher le libre arbitre de devenir, comme le voulaient Baïus et Jansénius, un pur mécanisme mis en mouvement tantôt par la concupiscence, tantôt par la grâce efficace, ils auraient puissamment contribué à conserver à l'homme sa naturelle autonomie, et par suite sa dignité dans la société civile comme dans la société religieuse.

Mais désormais le théâtre s'élargit et d'autres luttes vont se dérouler devant nous, avec un caractère plus directement pratique. Il ne s'agira plus de la liberté considérée d'une manière abstraite; il s'agira de son action, de la sphère où elle s'exerce, des limites entre lesquelles elle peut se mouvoir légitimement et sans péril. Nous descendons, on le voit, des hauteurs de la théorie pure, et nous abordons des questions qui touchent à la direction de la vie. Bien que ces controverses aient été contemporaines des premières, elles ont duré davantage, elles se sont prolongées jusqu'à nos jours: la clarté autant que l'ordre chronologique demandaient que l'on complétât le tableau des précédentes avant d'aborder cette nouvelle matière.

I

Les études morales sont à l'ordre du jour. On a beaucoup écrit de notre temps sur le devoir, sur la conscience, sur la liberté, sur la loi naturelle. On a souvent parlé du probabilisme, et bien des fois sans se douter de ce qu'il est en réalité. Afin d'en donner la notion précise, il importe de dégager la question de tout ce qui lui est étranger; il sera bon aussi de signaler les dispositions où se trouvent généralement les esprits par rapport à cette doctrine.

Si je n'écrivais que pour les théologiens, je n'aurais pas besoin d'avertir que le système moral dont j'ai à parler n'a rien de commun avec ce que l'on a appelé quelquefois le *probabilisme* de la *Nouvelle Académie*. Carnéade, on le sait, rejetait toute certitude et n'admettait que des *probabilités* dans l'intelligence humaine. C'était un scepticisme mitigé, ou plutôt le pyrrhonisme absolu revenant fatalement, alors même qu'on semblait l'exclure. Tout au contraire, le probabilisme de l'école présuppose la certitude et en fait son point de départ. C'est à l'aide de principes regardés par lui comme indubitables, qu'il cherche la voie à suivre dans les cas où le devoir apparaît douteux et problématique.

Faut-il encore ajouter que la *morale relâchée* n'a rien à voir non plus dans le procès que nous examinons? Chacun sait le bruit qui s'est fait, en France surtout, au XVII[e] et au XVIII[e] siècles, autour d'un certain nombre de propositions, les unes complétement fausses, les autres équivoques ou hazardées, que la malignité autant qu'un zèle sincère s'était plu à ramasser çà et là, dans les innombrables solutions données par les casuistes. Ce n'étaient point seulement les auteurs jésuites qui les avaient fournies; on en avait déterré partout, et, à vrai dire, il n'est guère de traités de morale, si rigides qu'on les suppose, qui ne puissent prêter par quelque endroit à de semblables critiques. Pour donner satisfaction à l'opinion émue, les souverains pontifes condamnèrent plusieurs de ces affirmations. Je n'ai point à m'en occuper dans l'examen d'une doctrine absolument indépendante de ces applications erronées.

Le probabilisme est un système général soutenant l'existence de la liberté, quand l'homme se trouve placé en présence d'une obligation incertaine. C'est une question préalable qui doit être débattue avant d'aborder les diverses parties de la science des mœurs. On peut sans doute en abuser, comme on abuse de toutes choses et même de l'Evangile; il ne faut donc pas être surpris que son nom se soit trouvé mêlé plus d'une fois aux reproches que les prélats de France adressaient à des décisions imprudentes et téméraires. Quelque

effort qu'on ait fait pour la rendre solidaire de ces erreurs de détail, l'Eglise n'a jamais confondu ces deux causes; tandis qu'elle flétrissait l'une, elle a constamment refusé de rien faire contre l'autre; et non contente de cette impartialité, elle n'a pas craint, surtout dans ces derniers temps, de donner au probabilisme le témoignage des plus hautes et des plus manifestes sympathies.

Dès l'origine des discussions, le Saint-Siége, en condamnant des deux côtés certaines propositions extrêmes, avait resserré le champ de la dispute et déterminé les bornes qu'elle ne devait pas franchir. La liberté était laissée au probabilisme; néanmoins aucune sentence doctrinale n'avait encore été rendue en sa faveur. C'est depuis le commencement de ce siècle que plusieurs décisions importantes sont intervenues et qu'un revirement notable s'est produit dans l'opinion publique.

Le fait le plus considérable est l'approbation donnée aux ouvrages de théologie morale de saint Liguori. On ne l'ignore pas, la théologie de ce saint évêque, toute basée sur le probabilisme, a été jugée irréprochable[1] et son auteur solennellement reconnu *prudent jusqu'à l'héroïsme;* en outre, dans deux réponses adressées en 1831 au cardinal de Rohan-Chabot, archevêque de Besançon, le tribunal de la sacrée Pénitencerie déclarait : 1° qu'un professeur peut en sûreté de conscience suivre lui-même et enseigner aux autres les opinions que ce saint docteur professe dans sa théologie morale; 2° qu'on ne doit point inquiéter un confesseur qui, dans la conduite des âmes, suit toutes les opinions de saint Liguori, par la considération seule que le Saint-Siége a déclaré ses écrits exempts de censure[2].

A la suite de ces déclarations, un grand changement s'est opéré dans les appréciations du clergé français, et l'on peut dire que le mouvement commencé alors a été grandissant jusqu'à nos jours.

[1] Décret de la Sacrée Congrégation des Rites (18 mai 1803), confirmé par le pape Pie VII.
[2] Réponse de la Pénitencerie, 5 juillet 1831.

Il y a trente ans, quand Mgr le cardinal Gousset, alors vicaire-général de Besançon, entreprenait de justifier l'enseignement du saint prélat[1], il rencontrait encore bien des préjugés à détruire et qu'il ne pouvait attaquer sans ménagement. La sévérité léguée au pays par l'ancienne Sorbonne n'avait point disparu; la morale de Collet et de Bailly régnait dans les séminaires, et il n'était guère de diocèses où l'on ne rencontrât plus ou moins le levain du vieux rigorisme. Que de chemin parcouru depuis cette époque! A ces idées étroites ont succédé des idées plus larges, et on les a vues gagner rapidement tout le terrain que perdait l'esprit gallican, dernier vestige de l'esprit janséniste. Une doctrine moins austère, plus suave, a pris pied parmi nous; la preuve en est que les ouvrages de théologie morale qui ont obtenu le plus de succès, sont tous rédigés dans le sens du probabilisme. Il suffit de nommer les Bouvier, les Gousset, les Scavini, les Gury, dont les écrits sont entre les mains de tous. Si quelques auteurs contemporains ont paru adopter des principes différents, ils se rapprochent tellement des premiers dans la pratique, que le plus souvent, la nuance est difficile à saisir et la distinction comme inappréciable[2].

De tout cela, que conclure, sinon que nous sommes désormais dans des conditions favorables pour entreprendre une étude sérieuse et impartiale sur cette grande question et sur les luttes qu'elle a suscitées dans le sein du catholicisme? Si pendant plus d'un siècle elle a passionné les écoles, si le nuage de poussière scolastique qui se mêlait aux éclairs de vérité jaillissant du choc des idées contraires, a été capable, pour un temps, d'obscurcir l'horizon et d'arrêter la lumière; aujourd'hui qu'un apaisement général s'est fait dans les esprits et que le débat n'a plus l'acharnement d'autrefois, l'heure ne semble-t-elle pas venue, sinon de formuler défini-

[1] *Justification de la théologie morale du Bienheureux Alphonse-Marie de Ligorio*. 1832.

[2] Voir dans le t. XI du *Cursus theologicus* de Migne, l'*Appendix De probabilismo*, et en particulier le ch. III, qui a pour titre : *Conciliatio Systematum theologicorum de delectu opinionum in praxi*. Nous n'avons pas besoin d'indiquer aux théologiens la source autorisée d'où cette dissertation est sortie.

tivement, du moins de préparer et d'éclairer le jugement de l'histoire.

Ce n'est point une nouvelle apologie du probabilisme que j'entreprends; loin d'en avoir besoin, il est bien plutôt un titre de gloire pour ceux qui ont osé rester fidèles à son drapeau, en face d'oppositions nombreuses faites pour intimider les plus mâles courages.

Ce n'est point non plus une démonstration proprement dite que je viens offrir au public; mais laissant de côté, autant que possible, le langage de l'école et sa méthode rigoureuse, je voudrais, sous une forme accessible à tous, dégager quelques-uns des principes qui dominent la discussion, et montrer la base rationnelle sur laquelle le système s'appuie. Ceux qui n'en ont qu'une idée vague ou inexacte, comprendront plus aisément en quoi il consiste, et pourquoi la Compagnie, sans l'adopter absolument comme le Molinisme, a pourtant toujours eu pour cette opinion une préférence marquée, qui a fini par prévaloir et qui est devenue universelle.

II

Un des plus graves problèmes que l'homme se propose, c'est assurément de savoir dans quelle mesure s'accordent et s'harmonisent l'autorité et la liberté.

Les concilier dans ce qui touche aux intérêts publics, est le grand effort des politiques; faire à chacune sa part légitime dans ce qui concerne la conduite privée, est le but que poursuivent les moralistes. Mais avant de réaliser cette conciliation, soit dans les constitutions sociales, soit dans l'ordre des devoirs individuels, n'importe-t-il pas de remonter plus haut, de mettre en présence ces deux grands éléments de la vie morale, pour les considérer dans leurs rapports généraux, en un mot de donner à la question toute sa portée et de l'embrasser dans toute son étendue? C'est ce que fait le probabilisme.

La noblesse originelle de l'homme est d'être libre. Mais, comme l'a bien dit M. Jules Simon, être libre sans une loi, c'est être abandonné. La liberté n'a de prix que par le pouvoir

qu'elle possède de se mettre d'accord avec le bien, non par contrainte, mais par choix, non par une nécessité naturelle, mais par une détermination qui n'a d'autre principe qu'elle-même. C'est cette puissance que Dieu respecte; il aime mieux la laisser s'égarer que d'employer la force pour la réduire, parce que, comme dit l'Écriture, la gloire éternelle de l'homme sera de n'avoir point prévariqué alors que la prévarication était possible, d'avoir évité le mal alors qu'il ne tenait qu'à lui de s'y abandonner [1]. Telle est pour nous la condition du mérite et du prix que Dieu attache à notre obéissance.

La loi est donc la limite de la liberté; non toutefois une de ces limites qui imposent une nécessité physique et implacable; ce n'est qu'une barrière morale, que la volonté peut briser et franchir, mais dès lors elle se met en contravention avec le devoir et accepte fatalement les conséquences de sa faute.

Le moraliste doit montrer où cette contravention commence et où elle finit. Il ne lui appartient ni d'avancer la borne, ni de la reculer arbitrairement. Interprète de l'obligation et non son auteur, il doit craindre de léser les intérêts contraires qui sont devant lui; il lui est aussi bien interdit de restreindre sans motifs la sphère du libre arbitre, qu'il lui est défendu de l'étendre outre mesure.

En effet, si les droits de l'autorité sont sacrés et inviolables, les droits de la liberté n'ont pas une origine moins respectable ni moins divine. Serait-ce être utile à l'humanité, que de rendre plus âpre pour elle le chemin déjà escarpé du devoir? Serait-ce procurer la gloire de Dieu et le bien des âmes, que de rétrécir encore la voie si resserrée qui mène à la vie? Non sans doute. De même qu'il n'est pas permis au théologien de débarrasser l'homme d'une obligation certaine à laquelle il était soumis, de même aussi il ne lui est point permis d'ajouter un joug nouveau à celui dont l'a chargé l'Évangile.

Des deux côtés, égal danger, égale prévarication, égale er-

[1] Erit illi gloria æterna qui potuit transgredi et non est transgressus, facere mala et non fecit. (*Eccli.*, XXXI, 10.)

reur. On ne pourrait se rassurer sous prétexte que les droits de Dieu doivent prévaloir sur ceux de l'homme ; car, à vrai dire, c'est Dieu lui-même qui est partout en cause : ici dans la loi qu'il a établie, là dans la liberté qu'il a fondée ; d'une part, dans le respect qu'exige son commandement qui intervient et sa volonté qui se révèle ; d'autre part, dans l'inviolabilité que réclament les priviléges accordés par lui à sa créature et le vœu qu'il forme de son salut ; tel est le point de vue juste, et seul légitime, auquel il faut tout d'abord se mettre pour apprécier avec équité le système probabiliste.

Toutes les fois que l'homme a la connaissance certaine, soit d'un précepte qui le lie, soit d'une liberté qui lui est laissée, nulle hésitation n'est possible et ce que nous avons à dire ne trouve point d'application.

Mais il s'en faut bien que dans les choses morales nous puissions arriver toujours à cette pleine intelligence du devoir. Au lieu du jugement tranquille et sûr où l'esprit trouverait un parfait repos, parce qu'il y serait en possession de l'évidence, combien de fois des raisons diverses ne viennent-elles pas s'offrir à lui contradictoirement, les unes appuyant le parti le plus sévère, les autres militant pour le parti le plus doux ; sans que, dans ce conflit de motifs dont chacun a sa valeur, on puisse arriver à savoir où se rencontre la vérité pure ! En pareille circonstance, quelle est la conduite à tenir ? Faudra-t-il se déterminer invariablement pour le parti de la loi ? Pourra-t-on décider toujours en faveur de la liberté ?

Ni l'un ni l'autre. Car les propositions allant à l'extrême dans les deux sens ont été justement condamnées. L'une affirmait qu'on ne peut jamais se former la conscience d'après une simple probabilité, même quand elle atteindrait le degré le plus élevé [1] ; l'autre prétendait établir en règle que la probabilité suffit toujours pour agir prudemment, même en supposant qu'elle reste dans le degré le plus infime [2].

De ces deux condamnations en sens contraire, nous avons à

[1] *Non licet sequi opinionem vel inter probabiles probabilissimam.* Condamnée par Alexandre VIII (7 déc. 1690).

[2] *Generatim dum probabilitate sive intrinseca sive extrinseca quantumvis*

recueillir un double enseignement. De même que ce serait un rigorisme outré d'exiger toujours la certitude, sous peine d'être astreint au parti le plus sûr; de même, ce serait un relâchement excessif d'autoriser à ne plus tenir compte de la loi, du moment qu'il existe un doute, si léger qu'on voudra, sur l'obligation qu'elle impose.

Ainsi la discussion se resserre, et c'est seulement entre ces limites que les opinions peuvent osciller.

Le *tutiorisme* et le *laxisme* une fois écartés, le débat ne peut plus avoir pour objet que les cas, du reste nombreux, où l'on se trouve en présence de deux probabilités sérieuses [1]. Alors, des deux côtés, se présentent des autorités graves ou des considérants capables de faire impression sur un esprit attentif; deux partis se montrent qui ont chacun à faire valoir leurs raisons et fondent une vraisemblance réelle, bien que parfois inégale. Si les plateaux de la balance s'équilibrent, aura-t-on la faculté de choisir? Lors même que l'un des deux paraîtrait un peu l'emporter, en supposant que l'autre ait pour lui un poids considérable, pourra-t-on donner à celui-ci la préférence?

Telles sont les questions éminemment intéressantes que pose et que résout affirmativement le probabilisme. En théorie la première est séparable de la seconde; car on peut accorder la liberté lorsque les probabilités se contrebalancent, sans être obligé de la reconnaître dans le cas où elles ne sont

tenui, modo e probabilitatis finibus non exeat, confisi agimus, semper prudenter agimus. Condamnée par Innocent XI (2 mars 1679).

[1] Écoutons le P. Segneri, qui définit admirablement la probabilité. « Ce qui constitue en premier lieu l'opinion véritablement probable, c'est qu'elle soit toujours fondée non sur des raisons frivoles, mais sur des raisons solides, telles que ne le sont pas les raisons évidemment insoutenables. Sans doute que les raisons mêms qui paraissent bonnes ne doivent pas trop vite être jugées telles, si l'on n'est pas assuré qu'ayant été vivement débattues entre les docteurs et ayant été mises, en quelque sorte, sur l'enclume, elles y ont déjà longtemps résisté et y résistent toujours : ce qui fait que non-seulement les personnes qui passent pour avoir un bon jugement, mais les docteurs classiques même, dans leurs ouvrages, les trouvent dignes d'être suivies. Et s'il s'en trouve un qui ne soit pas de cet avis, on voit bien que c'est par singularité, par bizarrerie, et plutôt par la bonne opinion qu'il a de son esprit que par la force des objections... Ce qui constitue en second lieu les doctrines probables, c'est d'être adoptées et approuvées par les auteurs classiques; etc. (Lettre I, n. 27.)

pas équivalentes. Néanmoins, en pratique, il est difficile de s'en tenir rigoureusement à ce milieu : les choses morales, en effet, ne se mesurent point mathématiquement; la probabilité des sentiments contraires ne se prête pas toujours à une stricte comparaison ; on ne saurait la vérifier par une opération de *double pesée*. S'il fallait établir une équation parfaite avant qu'on pût agir, à quels troubles, à quelles hésitations les consciences ne seraient-elles pas livrées !

Il n'y a donc, à proprement parler, que deux grandes opinions en théologie morale [1] : l'une, qui s'appelle le *probabiliorisme*, exige pour qu'on puisse user de la liberté, qu'elle ait en sa faveur une probabilité supérieure à celle de la loi; l'autre, à savoir le probabilisme, admet que l'obligation est nulle pratiquement, toutes les fois qu'il y a des deux côtés une probabilité sérieuse et véritable [2].

III

Tout le monde convient que l'action humaine, pour être bonne et morale, ne doit pas reposer seulement sur des probabilités. Il lui faut une base plus solide ; elle doit s'établir, en dernière analyse, sur le terrain de la certitude. En effet, la conscience aurait-elle droit de se rassurer, si, considérant son acte lui-même, dans sa dernière détermination, elle était obligée de se dire : Il est possible que je fasse bien, mais il est possible aussi que je fasse mal ? Un objet ainsi conçu deviendrait par là même mauvais et ne pourrait plus être la matière d'une élection légitime.

[1] Ce que nous disons ici n'empêche pas qu'il y ait des nuances nombreuses entre les théologiens, et c'est ce qui fait distinguer les *équiprobabilistes* des simples probabilistes. Mais, à vrai dire, il n'y a là qu'une différence de degré, et le système, au fond, reste le même.

[2] Il faut excepter tous les cas où il s'agit d'un résultat tout à fait indépendant de l'opinion qu'on peut avoir, et auquel on est tenu, soit par devoir d'état, soit en vertu de la loi naturelle... Par exemple, un prêtre ne peut user d'une opinion probable quand il s'agit de la valeur des sacrements, ni un médecin pour ce qui concerne la santé de son malade, ni, en général, un homme quelconque, quand la vie du prochain serait en jeu, etc. Dans toutes ces circonstances, c'est le parti le plus sûr qu'il faut prendre ; et l'on en saisit facilement la raison.

Il y a donc ici deux sphères bien différentes. D'abord l'homme se place dans l'ordre spéculatif : il examine d'une manière purement abstraite le caractère de l'action proposée, pour savoir si, en elle-même, elle est permise ou défendue. Supposons qu'il y ait doute à ce premier moment, le doute pourra-t-il s'évanouir quand on se mettra à un autre point de vue ? Ce qui était incertain et problématique en théorie, pourra-t-il devenir clair et déterminé dans la pratique ?

L'expérience prouve qu'il en est ainsi. Tous les jours nous voyons des questions s'éclaircir quand on les fait descendre de la région des abstractions à celle de la réalité actuelle et concrète. Comment s'opère cette transformation ? La lumière que nous n'avions pas dans la spéculation, d'où nous est-elle venue quand nous sommes mis en demeure d'agir et que nous arrêtons le parti à prendre ?

Evidemment ce ne sont pas les opinions plus ou moins probables sur la bonté de l'acte qui fournissent cette nouvelle clarté ; elle dérive d'ailleurs, elle vient d'un principe tenu pour certain, qui dicte à la conscience ce qu'elle peut ou ce qu'elle doit, alors même que spéculativement elle flotterait dans l'indécision et dans le doute.

Les probabilioristes ne nient point cette doctrine. Eux aussi ont leurs maximes pour se décider, en l'absence de la certitude théorique ; c'est ce qu'on appelle les principes réflexes ; nous allons faire connaître ceux qui sont le plus en usage dans le système moral que nous exposons.

Le fondement sur lequel repose toute la théorie probabiliste, c'est que la conscience garde son indépendance tant qu'on ne lui montre pas une loi certaine qui y mette obstacle. C'est là ce que signifie ce principe qu'on n'a tourné en ridicule que parce qu'on ne l'a pas suffisamment compris : *Libertas possidet*, la liberté a pour elle une sorte de *possession* : elle ne peut être évincée que sur de bonnes preuves.

Les antiprobabilistes nous disent : Vous supposez ce qui est en question ; l'homme n'est libre moralement qu'autant qu'il se démontre à lui-même la légitimité de son acte ; avant de rien affirmer, il faut qu'il examine s'il y aura conformité

entre sa conduite et son devoir ; la loi et la liberté sont corrélatives et l'on ne peut établir la *possession* au profit de l'une plutôt que de l'autre.

Ce raisonnement renverse l'ordre naturel et confond des choses essentiellement distinctes.

Oui, sans doute, avant de se déterminer, l'homme doit pouvoir prononcer avec certitude sur l'honnêteté morale de l'acte qu'il va accomplir ; mais cette honnêteté ne saurait être révoquée en doute, tant que la voix de la conscience ne s'élève point pour la nier. L'interdiction se prouve et ne se présume pas. Je n'ai pas besoin d'une permission explicite pour être libre, tandis que je dois voir une raison positive pour comprendre que je cesse de l'être.

Il ne s'agit nullement ici de gravir jusqu'aux cimes ardues de la métaphysique, ni d'aller chercher, dans les mystères de l'essence divine, comment s'allient entre elles l'idée de la loi et l'idée de la liberté. Restons dans l'ordre purement humain ; mettons-nous à un point de vue plus accessible et ne sortons pas de la question pratique, puisque, après tout, c'est celle-là qu'il faut terminer.

De fait, l'homme existe et il se conçoit comme libre, avant de se concevoir comme soumis à une loi morale. Le précepte positif, et même le précepte naturel, présupposent la liberté et ils s'y surajoutent [1]. Tant que la conscience ne les a pas reconnus, elle n'a aucun motif pour circonscrire le champ assigné à son action ; la liberté règne alors sans conteste, elle occupe, pour ainsi dire, tout l'espace qui n'a pas été réservé, et, comme le fleuve, elle ne peut être refoulée dans un lit plus étroit, qu'à la condition de voir s'élever devant elle des digues qui lui ferment le passage.

Où sont ces digues ? Voilà ce qu'il faut montrer. C'est à l'obligation qu'il incombe de se prouver elle-même ; ce n'est pas à la liberté à établir son existence. Et je parle, on le comprend, de la liberté *morale*, puisque, aussi bien, elle ne se distingue de toute autre qu'autant que la loi existe et

[1] C'est l'expression de l'Écriture : *Deus ab initio constituit hominem et reliquit illum in manu consilii sui* : ADJECIT *mandata et præcepta sua*. (Ec. XV, 14.)

qu'elle est connue. Si la loi a posé son *veto* sur certains actes, ils échappent aussitôt au domaine de la liberté; jusque-là on ne voit pas pourquoi ils lui seraient soustraits, puisqu'ils ne sont marqués d'aucun signe; puisque rien n'indique une interdiction provenant de l'autorité compétente.

Tel est, à notre avis, le sens de l'axiome si souvent invoqué par les probabilistes. Du moment qu'on l'entend ainsi, il n'y a plus à lui objecter qu'il transporte dans l'ordre moral un principe qui ne vaut qu'en matière civile. Sans doute, quand il s'agit des propriétés humaines, on comprend que la possession est un titre et fonde une présomption, dont nous ne trouvons pas l'équivalent ailleurs. Mais ce qui est égal de part et d'autre, c'est, si je puis parler de la sorte, la condition des parties. Est-ce au possesseur, et non pas plutôt à celui qui demande l'éviction, à établir solidement son droit? De même n'est-ce pas à la loi à se révéler clairement, si elle veut restreindre l'exercice de la liberté humaine?

Il y a des circonstances où la *possession* est pour la loi : *Lex possidet.* Si déjà elle existait certainement, si elle était en vigueur, il faudra une preuve positive pour juger qu'on n'y est plus soumis : car alors la présomption, c'est qu'elle oblige, tant qu'on n'a pas de motifs de croire le contraire. Ce sera donc à la liberté à présenter ses moyens de défense et à faire valoir ses prétentions. Si le jugement de la conscience n'est pas rendu en sa faveur, les choses resteront dans le *statu quo*, c'est-à-dire que l'obligation gardera toute sa force. Mais il n'en est plus de même quand la loi n'a jamais été en possession, c'est-à-dire quand elle n'a pas existé, ou quand son existence n'a pas été certainement établie. N'ayant plus ce précédent à mettre en avant, il lui faut évidemment d'autres témoignages.

Je le demande, ces assertions des probabilistes ne semblent-elles pas conformes au bon sens et fondées sur la nature? N'est-ce pas ainsi que prononce la rectitude native de l'esprit humain, avant tout parti pris et en dehors de toute opinion préconçue?

IV

Passons à un autre principe non moins capital.

Une loi douteuse, disent les probabilistes, n'engendre aucune obligation : *Lex dubia non obligat.* Et ils le prouvent de cette manière :

L'obligation est un effet de la loi ; et, comme chacun sait, un effet ne saurait renfermer ce qui n'est pas contenu dans sa cause. Dans le cas où la loi est douteuse, elle manque par là même de ce caractère de fixité et de détermination absolue qui est essentiel à l'obligation. Comment donc veut-on qu'elle le produise? Un commandement dont l'existence est incertaine, ne peut donner naissance qu'à un devoir incertain, c'est-à-dire nul dans la pratique; car enfin la conscience pourra-t-elle se regarder comme liée par une chaîne dont la réalité même est contestable; et un nœud qui peut-être n'existe pas, sera-t-il de nature à restreindre la liberté dans son exercice?

En vérité, je ne puis comprendre ce qu'on objecterait de sérieux à ce raisonnement. S'il est clair que toute obligation morale soit une limitation très-positive du champ assigné à notre action, encore faut-il que nous apercevions la barrière, pour dire où le domaine du libre arbitre s'arrête. Par quelle magique vertu une loi dont je ne puis affirmer qu'elle est, va-t-elle tout à coup équivaloir à une autre dont l'existence et l'application sont hors de doute?

Vous me dites qu'il y a des motifs de croire que je suis astreint; mais il y en a d'autres aussi, et de sérieux, pour croire que je ne le suis pas. Dans ce conflit d'opinions opposées, alors qu'il est impossible de savoir de quel côté la vérité se trouve, dans cette obscurité résultant des raisons contraires qu'on apporte, ou des autorités en sens inverse qu'on allégue, une seule chose apparaît manifestement, c'est que, du moins en théorie, l'obligation n'est point assurée. De quel droit la rendez-vous certaine dans la pratique, et comment faites-vous sortir de prémisses mal établies une conclusion qui n'y est pas renfermée?

On voit ici quelle est l'attitude des deux systèmes et leur manière de procéder. Dans le doute, le probabiliste s'abstient, tandis que son adversaire prononce. Le premier, ne voyant pas l'obligation avec une certitude véritable, n'ose pas dire à celui qui le consulte : Vous êtes tenu. Le second, qui ne la voit pas davantage, assure néanmoins qu'elle existe. L'un semble avoir surtout le respect de la loi, l'autre, le respect de la liberté. Mais la condition n'est pas égale : car, encore une fois, c'est pour lier qu'il faut un motif et non pour laisser l'homme à sa volonté personnelle.

On l'a dit avec justesse, la conscience est un tribunal, et si le moraliste a près d'elle une fonction auguste à remplir, c'est celle d'un juge impartial qui n'invente pas la loi, mais qui l'interprète fidèlement et l'applique sans exagération comme sans faiblesse. Mais encore, pour faire cette application, a-t-il besoin de voir clair dans le procès dont la décision lui est déférée. Le probabiliste refuse de rien prendre sur lui. Si vous ne lui apportez pas une preuve sans réplique, un texte sans ambiguité, en d'autres termes, si la loi en elle-même ou dans son application au cas dont il s'agit, ne lui est pas démontrée, il ne prononcera rien, et renverra les parties comme elles sont venues. Or dans cette abstention, il est évident que c'est la liberté qui a gain de cause.

Décider en sa faveur, c'est rendre une ordonnance de non-lieu; sentence purement négative, parfaitement en rapport avec l'état flottant où se trouvent les esprits ; c'est débouter la loi d'une prétention qui n'a pu être établie, et par conséquent remettre en possession l'indépendance naturelle de la volonté humaine. Cela revient simplement à une déclaration d'incompétence émanant d'un tribunal devant lequel la cause n'a pu être suffisamment instruite ; pour la donner, il n'est pas nécessaire d'avoir des preuves positives, il suffit, au contraire, de n'en avoir pas.

Mais la décision du probabilioriste est un jugement qui ne semble pas motivé ; il conclut à appliquer la loi, sans être certain qu'elle existe, ou du moins qu'elle s'étende aux circonstances qu'il considère ; il s'arrête au parti de la rigueur sans y

être contraint par le code moral qu'il interprète; sa sentence va au delà des considérants sur lesquels il s'appuie; ce qu'il prononce ne ressort ni des témoignages qu'il a entendus, ni de l'information qu'il a faite.

En outre, ajoutent encore les probabilistes, la loi, pour produire une véritable obligation, doit être suffisamment intimée. *Lex ut obliget debet esse sufficienter intimata.* Ce n'est pas tout qu'elle existe, il faut encore qu'elle soit connue. L'ignorance excuse les transgresseurs, surtout si elle n'implique de leur part aucune faute, et si elle peut être considérée comme invincible. Or, quelle ignorance moins volontaire ou plus invincible que celle dont on n'a pu sortir ni par un examen attentif, ni par un recours réitéré aux hommes les plus habiles dans la matière?

Quand les sages eux-mêmes sont partagés, quand les interprètes de la loi ne sont pas d'accord, la conscience ne peut-elle pas se regarder comme déchargée, du moins jusqu'à un plus ample informé, jusqu'à une instruction plus complète?

Remontons à la racine de l'obligation morale. Les théologiens discutent pour savoir s'il faut placer sa source première dans la volonté du Créateur, ou dans son intelligence. Je n'entre pas dans ces subtilités. Toujours est-il que la volonté du législateur ne saurait être étrangère à l'obligation, que c'est elle qui en détermine la portée et la mesure. La loi positive, soit divine, soit humaine, n'a pas d'autre fondement. La loi naturelle elle-même n'astreint l'homme qu'en tant qu'elle lui est révélée par son auteur, dans cette lumière primitive qu'il fait briller au fond des consciences; c'est la grande et universelle promulgation de la volonté divine sur l'humanité; c'est la règle de l'honnêteté et du devoir, qui, selon la belle expression de saint Augustin, n'est que la participation de l'ordre éternel dans la créature raisonnable. Si cette loi elle-même a besoin d'être authentiquement manifestée, je veux dire par un témoignage interne, où il est impossible de ne pas reconnaître la voix de Dieu, les autres lois réclament bien plus encore une solennelle intimation, avant d'être revêtues de leur force obligatoire.

Or, serait-il de la sagesse d'un législateur prudent d'étendre tellement les effets du précepte, qu'il embrasse même les cas auxquels son application est douteuse? En d'autres termes, lorsque, toutes choses pesées mûrement, une véritable incertitude subsiste, soit sur l'existence d'une loi, soit sur son interprétation par rapport à une circonstance donnée, faudra-t-il juger que le législateur prétend nous enchaîner, nonobstant cette incertitude et malgré cette ignorance? Ne devra-t-on pas penser au contraire que la loi, telle qu'on la connaît, ne disant rien de précis sur la matière, n'est pas manifestée suffisamment pour y être étendue? Quand il s'agit de Dieu, sa bonté ne nous autorise-t-elle point à croire qu'il aurait éclairé davantage le devoir s'il avait voulu l'imposer; et quand il s'agit d'une autorité purement humaine, ne sommes-nous pas en droit de la récuser si elle parle d'une manière équivoque?

L'ignorance invincible excuse de faute formelle; tout le monde en est d'accord. Or, celui-là ignore invinciblement, à qui il est impossible de reconnaître la vérité sur tel point en litige parmi les moralistes. Use-t-il alors de sa liberté, la conscience n'a rien à lui opposer de concluant; et il se justifie aisément aux yeux de sa propre raison, puisqu'elle n'a pu lui fournir aucune lumière. Nous ne voyons donc pas en vertu de quel principe on condamnerait sa conduite.

Mais ce principe, le voici, au dire des probabilioristes : L'homme est tenu, avant tout, de chercher la vérité et d'y conformer sa vie; s'il ne lui est pas toujours possible de la découvrir avec certitude, il doit du moins s'en rapprocher autant qu'il peut; telle est la loi de ses opinions, telle est aussi la loi de ses actes. Comment donc l'autoriser à suivre une simple probabilité, surtout lorsqu'elle serait moindre que la probabilité contraire?

On comprend aisément la force de cette objection, la seule, croyons-nous, qui ait quelque valeur.

A Dieu ne plaise que les probabilistes révoquent en doute la maxime qui lui sert de point de départ! Oui, l'homme est fait pour la vérité, c'est elle qu'il doit poursuivre avec ardeur

dans la sphère des idées et des opinions ; c'est elle qu'il doit aimer d'un amour pratique, en la reproduisant autant que possible dans ses mœurs et dans toute sa conduite. Mais il arrive souvent que, malgré ses efforts, il ne peut l'atteindre d'une manière absolue. Bien souvent, à la place de cet éclat doux et pur qui montre clairement la route à suivre, il n'aperçoit que de simples lueurs répandues çà et là, qui semblent l'appeler dans des directions diverses. En supposant que ces lueurs soient d'égale intensité, pourquoi l'amour de la vérité obligerait-il à choisir l'une plutôt que l'autre? Et quand même il y aurait entre elles quelque différence, si cependant chacune illumine suffisamment la voie où elle brille, ne permettrez-vous pas de prendre un chemin plus facile, quoique peut-être un peu moins éclairé? Y aura-t-il témérité dans ce choix, imprudence condamnable dans cette préférence ?

Sans nul doute, du moment que la vérité elle-même vient à se révéler, l'amour que nous lui portons doit nous faire sacrifier tout pour elle. Alors, il n'est pas permis d'hésiter un instant; le parti à prendre est d'avance indiqué, et toute délibération devient coupable. Mais, dans l'hypothèse présente, on a devant les yeux de simples apparences, c'est-à-dire des représentations plus ou moins exactes, des images plus ou moins fidèles, entre lesquelles il faut se décider, sans qu'on puisse s'assurer soi-même que celle à laquelle on s'attachera, soit la meilleure. Car enfin, si une de ces opinions a une physionomie qui semble un peu plus en rapport avec la vérité, il n'est pas prouvé pour cela que ce soit la vérité même; comment donc, d'après vous, a-t-elle les mêmes droits? Comment nous commandera-t-elle avec la même autorité, et s'imposera-t-elle à nous d'une manière tout aussi puissante? Vous ne sauriez égaler pratiquement à l'évidence une vraisemblance qui pourrait fort bien être illusoire; vous ne pouvez pas mettre sur le même rang, pour l'effet à produire, deux sentiments dont l'un n'a pour lui qu'un degré supérieur de probabilité, et dont l'autre au contraire a en sa faveur une pleine certitude.

Somme toute, l'homme garde toujours sa liberté, tant que le dernier jugement pratique, qu'il doit prononcer sur son action, ne l'amène pas à dire : Je suis obligé. Or ce jugement n'est que l'énoncé d'une loi qui s'impose à lui avec certitude. Cette loi, où est-elle? qui l'a établie? quel fait ou quel principe la démontre? Tant qu'on n'apportera pour la fonder que des raisonnements contestés ou que de pures vraisemblances, nous sommes en droit de la considérer comme douteuse, et par conséquent de nous retrancher dans une abstention au moins provisoire. C'est tout ce qu'il faut pour que le probabilisme ait raison et pour qu'on puisse le suivre en sûreté de conscience.

V

Après ce que nous venons de dire, il n'est pas difficile de concevoir pourquoi les Jésuites ont généralement embrassé ce système. Il est vrai qu'aucun texte de leur Institut ne leur en faisait un devoir. Bien plus, les congrégations générales, ainsi que nous le verrons un peu plus tard, établirent positivement le droit d'opter entre les deux doctrines opposées. Néanmoins, à un petit nombre d'exceptions près, les moralistes de la Compagnie se rangèrent sous l'étendard du probabilisme ; ils le défendirent même à leurs risques et périls, et soutinrent les plus rudes assauts pour lui rester fidèles.

Avant de raconter les luttes où cette fidélité les engagea, n'est-il pas à propos de rechercher les motifs de leurs manifestes préférences? Y avait-il donc une sympathie secrète entre l'esprit de saint Ignace et la doctrine dont il s'agit? Quelque instinct caché, ayant sa racine dans les constitutions mêmes de l'ordre et dans ses tendances générales, poussait-il les enfants de la Compagnie à professer une morale plus douce et moins effrayante?

On ne saurait élever sur ce point un doute sérieux. Si la plupart des Jésuites adoptèrent ce système, ce ne fut point l'effet du hasard; ce ne fut point non plus le résultat d'un amour-propre de corps, puisque le probabilisme régnait

avant eux dans l'école et qu'ils n'en furent pas les inventeurs; ce fut bien plutôt la conséquence naturelle d'un esprit général, largement puisé aux sources mêmes où s'abreuvait leur vie et leur formation religieuse; ce fut comme un corollaire qu'ils tirèrent spontanément, sans toujours s'en rendre compte, de tous les principes posés par leur bienheureux patriarche et développés par lui dans les règles qu'il leur avait laissées pour la direction de leurs frères.

Rien de plus propre à saint Ignace que l'art de conduire les âmes au bien par une voie suave. C'est par l'amour qu'il veut les mener à Dieu, bien plus que par la crainte. Dans les *Exercices spirituels* où il prend l'homme sous sa conduite pour lui inculquer son esprit, qui n'est après tout que celui de l'Évangile, il se garde presque toujours de lui rien imposer; c'est de soi-même, de son propre fonds, de ses réflexions solitaires faites devant Dieu et en présence des éternelles vérités, que le retraitant devra tirer des conclusions efficaces sur ce qu'il veut être et sur ce qu'il veut faire; au lieu de lui présenter le joug des commandements dans son austère sévérité, on a soin de lui mettre sous les yeux le vivant et divin modèle, où toute leur rigueur s'efface et vient se résoudre en une aménité ineffable. L'âme se trouve ainsi non point poussée par une main étrangère, mais soulevée d'elle-même et comme portée sur ses propres ailes; graduellement l'ascension s'opère selon la mesure de ses forces et celles de la grâce, sans rien de violent et surtout sans secousse venue du dehors. C'est un ascétisme puissant mais aimable, plein d'efficacité, mais aussi de douceur; celui dont on respire le parfum dans les écrits de l'apôtre saint Jean, celui que tant de chrétiens aiment à savourer dans les ouvrages de saint François de Sales. Tel est le moule où se façonne tout d'abord l'enfant de la Compagnie; il lui imprime une forme qui ne devra jamais s'effacer.

Les constitutions qu'on lui donne ensuite pour diriger son action, sont nées de la même pensée et tendent au même but. Ce que leur auteur s'est proposé, c'est de former un ordre apostolique travaillant à sauver les hommes, en leur faisant aimer la religion, le devoir, toutes ces grandes et saintes

choses qui sont faites pour ravir le cœur, du moment qu'on parvient sérieusement à les connaître. Si les membres de cette milice sacrée doivent faire entendre les menaces que l'Évangile leur met à la bouche, ils doivent bien plus encore, à l'exemple du Sauveur, dont ils veulent être les auxiliaires, s'adresser à ce qu'il y a de plus profond et même de plus tendre dans les affections humaines; ils ne seront donc pas de ceux dont parle l'Évangile, qui chargent les épaules de leurs frères de fardeaux insupportables, qu'ils seraient eux-mêmes hors d'état de remuer; mais bien plutôt, semblables à l'Apôtre des nations, ils sauront se faire faibles avec les faibles, souffrants avec ceux qui souffrent, en un mot être tout à tous pour les gagner tous à Jésus-Christ. Voilà leur vocation; voilà l'esprit qui les animera.

Certes nous sommes bien loin du complot inventé par Pascal. Il ne s'agit pas de corrompre de gaîté de cœur la morale humaine, d'altérer la pureté de l'Évangile, pour y trouver la justification de tous les excès et de tous les vices; ou bien encore, d'appuyer l'édifice des mœurs sur des principes à double effet, d'avoir des décisions sévères pour ceux qui recherchent l'austérité, et des solutions faciles pour ceux qui s'effrayent des aspérités du devoir, en un mot de tendre les bras à tout le monde par une conduite *obligeante et accommodante*[1]. Le bon sens du public a fait depuis longtemps justice de ces accusations; et s'il fut un temps où les Jésuites passaient pour indulgents, plaise à Dieu qu'en se tenant dans les mêmes limites, ils ne paraissent pas aujourd'hui trop sévères! Le joug des commandements divins, même présenté par les mains du probabilisme, n'effraye-t-il pas trop souvent la faiblesse de notre siècle? Les exigences de la loi chrétienne, même en les renfermant dans les bornes du devoir certain, ne sont-elles pas accusées tous les jours d'être inconciliables avec l'imperfection de notre nature et avec les nécessités de l'existence moderne?

Du moins on ne peut blâmer ceux que préoccupe avant

[1] Voyez la cinquième *Provinciale* : *Politique des Jésuites.*

tout le bien des âmes, de donner la préférence à un système moral autorisé dans l'Eglise, qui présente le salut sous sa forme la plus accessible et la moins propre à décourager. Déclarer aux hommes qu'on ne leur demandera rien autre chose que de remplir les obligations claires et certaines qui leur sont imposées par le ciel, ce n'est pas compromettre le christianisme ou trahir la loi; mais c'est assurément soulager les consciences et les décharger d'appréhensions pénibles. Saint Bernard disait en parlant du confesseur : « Que sa volonté soit pénétrée d'un sentiment de compassion et du désir de décharger celui qui s'adresse à lui; qu'il s'efforce d'adoucir les sévérités de la loi en imitant la mansuétude du Sauveur [1]. » N'est-ce point là ce que fait le probabilisme? Et n'a-t-il pas plus de chances, en suivant cette conduite modérée, d'amener ceux qui s'égarent à la pratique du bien, que s'il surfaisait la vertu et s'il hérissait de difficultés la voie qui conduit à Dieu?

Un des auteurs les plus autorisés pour la direction du clergé, fait à ce sujet les réflexions suivantes: « Si l'on éprouve déjà tant de répugnance à remplir les obligations claires, certaines et déclarées telles par tous les docteurs ; si l'on voit de si fréquentes transgressions des préceptes divins sur lesquels ne plane aucun doute, combien n'aura-t-on pas plus de peine à se soumettre à des obligations très-difficiles, obscures et combattues par d'autres docteurs [2] ? » Il en conclut que s'il fallait choisir entre deux maux, l'excès d'indulgence serait préférable à l'excès de rigidité, parce que, suivant la parole de saint Bonaventure, la conscience large sauve parfois celui qui se serait damné, tandis qu'une conscience trop étroite perd souvent celui-là même qui aurait dû se sauver [3].

En France surtout, où l'influence du parti janséniste ré-

[1] *Habeat in voluntate compati et liberare eum et nitatur aliquid detrahere severitati, imitans dulcedinem Domini sui.* (Serm. de S. Andrea.)

[2] *Le Prêtre sanctifié par la juste, charitable et discrète administration du sacrement de pénitence.* (Tr. de l'italien, n. 18.)

[3] *Cavenda est conscientia nimis larga et nimis stricta... prima sæpe salvat damnandum; secunda damnat salvandum.* (*Compend. theol. verit.*, l. XII, c. LII.)

pandait presque partout je ne sais quelle atmosphère de rigorisme et je ne sais quelle teinte de théologie sévère, n'était-ce pas rendre un vrai service à la religion, que de propager des principes moins désolants et de restituer au joug évangélique le caractère de suavité qui lui est propre ?

C'est ce que se persuadèrent les Jésuites. Et pour maintenir une liberté qu'ils regardaient comme le salut d'un grand nombre, ils ne craignirent point de s'exposer eux-mêmes à l'indignation fardée de leurs austères contradicteurs. Nous verrons combien il fallut combattre pour sauver cette grande cause de la proscription dans laquelle on voulait l'ensevelir.

En assistant à son triomphe à peu près universel de nos jours, il serait trop facile d'oublier ce qu'il coûte d'efforts et ce qu'il a demandé de sacrifices. C'est le propre des idées salutaires de ne pouvoir s'établir dans le monde qu'en luttant corps à corps avec des rivalités multiples. La doctrine dont nous parlons n'échappa point à cette loi, et le crédit qu'elle obtient après tant de contradictions, n'est pas un des moindres signes de ses harmonies avec la vérité.

A. Matignon.

DE LA SUCCESSION LÉGITIME

SUR LE SIÉGE PATRIARCAL ARMÉNIEN

A PROPOS DE LA PROCHAINE ÉLECTION D'UN *CATHOLICOS*

La vacance simultanée des deux principaux siéges patriarcaux des Arméniens non-unis, Etschmiadzin et Sis[1], est un événement des plus importants pour cette Église. Unis en apparence, ces deux siéges se disputent, depuis des siècles, l'autorité suprême sur toute l'Église arménienne. Dans le cours des temps, celui d'Etschmiadzin avait prévalu de fait : il était reconnu par la presque totalité de la nation, et l'autorité de Sis était restreinte à la Cilicie. Cependant, Sis n'a jamais renoncé à ses prétentions ou plutôt à ses droits, et son patriarche continuait à se nommer : *Catholicos* de tous les Arméniens. La question de prééminence va sans doute s'agiter de nouveau; il est même fort à présumer qu'Etschmiadzin perdra sa prépondérance et que tous les Arméniens de l'empire ottoman, c'est-à-dire les quatre cinquièmes de la nation rentreront sous l'autorité du patriarche de Sis. Au moins, si nous en croyons les bruits qui courent dans les journaux, c'est déjà une chose décidée que les Arméniens de Constantinople prendront part à l'élection de Sis.

Pour quiconque s'est occupé tant soit peu de l'état actuel de l'Église arménienne non-unie, une telle détermination n'a rien qui doive surprendre. Depuis que la province dans laquelle s'élève le couvent d'Etschmiadzin, est annexée à l'empire de Russie, le patriarche a dû subir tant d'humiliations et de tracasseries, la liberté de son élection a été tellement entravée

[1] La mort de Mgr Matthaeus, patriarche d'Etschmiadzin, annoncée dans la Chronique religieuse du mois de novembre dernier (p. 381), n'a précédé que de peu de jours celle de Mgr Cyriacus, patriarche de Sis.

qu'il est tout naturel pour les Arméniens de l'empire ottoman, de chercher à soustraire leur chef spirituel à cette influence illégitime. D'un autre côté, les Arméniens de Constantinople n'ont pas encore oublié, non plus que les Grecs, dans quelle situation précaire se trouvaient autrefois leurs patriarches vis-à-vis du gouvernement de la Sublime Porte. Ils ont appris que le chef suprême d'une Église doit être à l'abri des influences et des pressions que les gouvernements aiment à exercer sur les autorités spirituelles : aussi préfèrent-ils avoir leur patriarche à Sis, plutôt qu'à Constantinople. Assez éloigné de la capitale de l'empire ottoman pour rendre toute influence directe, sinon impossible, du moins très-difficile, Sis est en outre à proximité des montagnes de Zeithoun, exclusivement habitées par cette partie valeureuse de la nation arménienne qui, comme les Maronites dans le Kesrouan, a su défendre sa liberté et repousser toutes les attaques des Turcs. Les montagnes de Zeithoun pourraient, au besoin, jouer pour l'indépendance du catholicos le rôle d'un petit *Patrimoine de Saint Pierre*.

Mais laissons de côté ces considérations pour envisager la question sous le point de vue plus élevé du droit et de la légitimité. Il est bien vrai que le patriarche d'Etschmiadzin a toujours été et est encore regardé par la grande majorité de sa nation, comme le successeur légitime de saint Grégoire l'Illuminateur; il est vrai encore que presque tous les auteurs catholiques qui se sont occupés de cette question, ont suivi l'opinion commune des Arméniens non-unis : toutefois, nous croyons pouvoir démontrer que c'est à tort, et que les Arméniens, en retournant à Sis, ne quitteraient qu'un usurpateur. Bien plus, tout en admettant le droit de Sis sur Etschmiadzin, nous pensons être à même de prouver que Sis, depuis plus d'un siècle, a perdu la légitimité de la succession, et que si les Arméniens veulent vraiment être soumis au successeur légitime de leur premier patriarche et du grand *Illuminateur* de leur nation, ils doivent le chercher ailleurs qu'à Etschmiadzin et à Sis [1].

[1] Nous ne parlerons pas des patriarches de Constantinople, de Jérusalem et d'Aghtamar : le premier n'a jamais prétendu à la succession légitime, ni usurpé

I

Comme nous l'avons indiqué tout à l'heure, le siége d'Etschmiadzin a prévalu avec le temps sur son rival. Il paraît qu'au commencement de la séparation, il n'y avait guère plus d'une trentaine de siéges épiscopaux soumis à Etschmiadzin; tous les autres, que nous pouvons évaluer à deux ou trois cents, restèrent fidèles à Sis [1]. Mais au milieu du siècle dernier, nous ne trouvons plus que cinquante évêques sous l'obéissance de celui-ci, et aujourd'hui c'est à peine si l'on peut en compter une quinzaine dans la Cilicie et dans une partie de la Mésopotamie. Quiconque sait de quel prestige Etschmiadzin jouit aux yeux des Arméniens, comme église fondée par leur grand apôtre saint Grégoire à l'endroit même où le Fils de Dieu lui apparut, ne trouvera point étonnant que ce prestige l'ait emporté sur le bon droit de Sis dans l'esprit du simple peuple et d'un clergé ignorant. Ce qui est étonnant, c'est que ce bon droit, déjà parfaitement reconnu et proclamé par Cl. Galanus [2], ait été contesté par la plupart des auteurs catholiques qui se sont

le nom de *Catholicos*, titre réservé chez les Arméniens au chef suprême de leur Église, et les deux autres ont renoncé depuis longtemps à toute prétention sérieuse. Quant au siége primatial des Arméniens-unis de Constantinople, fondé en 1830 seulement, il est évident qu'il n'en peut être ici question. Quoique plusieurs auteurs affectent de parler d'un patriarche arménien-catholique de Constantinople, il n'y en a jamais eu : ni Mgr Hassoun, ni ses prédécesseurs ne se sont jamais donné ce titre.

[1] Cappelletti (*l'Armenia*, Firenze, 1841, III, p. 150), fait monter à cinq cents le nombre total des siéges épiscopaux existant au XIII[e] siècle. Il est vrai que depuis ce temps jusqu'à la séparation des deux siéges, de grands désastres avaient ravagé l'Église arménienne. Cependant il semble que, même au XV[e] siècle, il y avait encore plus de trois cents diocèses arméniens. Thomas de Medzoph, dont nous allons parler bientôt, nomme tous les évêques qui étaient présents à l'élection du nouveau patriarche d'Etschmiadzin, ou qui donnèrent par écrit leur assentiment à cette élection ; il y en a vingt-neuf. C'est donc à ce nombre qu'il faut réduire la *multitude* d'évêques dont parlent le P. Tschamitsch et les autres auteurs.

[2] Galanus, *De conciliatione eccl. arm. cum rom.*, Romæ, 1650, I, p. 226. « In ea (sc. Etschmiadzensi sede) alterum denuo patriarcham, *legitimo adhuc superstite in Cilicia*, collocarunt : eumque quippe in pristino sacrosancto Gregorii throno constitutum nunc ut supremum agnoscunt, *sacri potius ejusdem Gregorii loci quam legitimæ successionis rationem habentes.*

occupés de cette question. Les plus chauds défenseurs d'Etschmiadzin sont le P. Tschamitsch[1], un des plus savants membres de la congrégation des Mékhitaristes de Venise, Jean de Serpos[2], arménien catholique de Constantinople, et Joseph Cappelletti[3], prêtre italien, membre de l'Académie arménienne de Saint-Lazare à Venise[4]. Nous allons reproduire leur récit de la séparation des deux siéges, pour le comparer ensuite avec les sources d'où ils prétendent l'avoir tiré. Voici ce que nous raconte M. Cappelletti, d'accord avec le P. Tschamitsch et J. de Serpos, sauf sur quelques détails peu importants.

Après la mort du catholicos Joseph III, en 1440, le clergé et le peuple de Sis craignirent que l'on ne voulût transférer le siége patriarcal de leur ville à Etschmiadzin. Pour prévenir ce danger, ils élurent par acclamation Grégoire IX, avant que les évêques et surtout les quatre principaux archevêques qui, d'après les canons de l'Eglise arménienne, devaient assister à l'élection, eussent eu le temps de se réunir. (Ces quatre principaux archevêques sont, d'après le P. Tschamitsch et J. de Serpos, ceux de Haghbad, Betschin, Dathev (Siunia) et Saint-Thaddée.) Les évêques et wartabeds de la nation, offensés de ce procédé illégal, ne voulurent point reconnaître Grégoire; ils se réunirent en concile à Etschmiadzin, où ils élurent comme vrai et légitime successeur de Joseph III le wartabed Cyriacus. Cependant ils concédèrent à l'église de Sis, qui avait

[1] Tschamitsch, *Hist. arm.*, III, p. 485, sqq.

[2] Serpos, *Comp. stor. di mem. cronol.*, etc. della nazione Armena, II, p. 128, sqq.

[3] Cappelletti, *L'Armenia*, III, p. 87 sqq.

[4] L'opinion de ces auteurs a été reçue par Papas, *Hist. de l'Église* (en arm.); Venise, 1848, p. 649, et généralement par tous les écrivains de la congrégation des Mékhitaristes de Venise; par Moroni, *Dizion. di erudiz. stor. eccl.* LI, p. 317; par Nève, *Étude sur Thomas de Medzoph.* Paris, 1855, pp. 15 et 54; par Silbernagl, *Verfassung*, etc. *der Kirchen des Orientes;* Landshut, 1865, p. 171 et 178.

Le Quien (*Or. christ.*, I, p. 1410), raconte, au sujet de cette séparation, une fable dont se moquent à bon droit les partisans d'Etschmiadzin. Il a été suivi par l'auteur anonyme de la brochure : *Princip. teol.*, etc. Siena, 1786, p. 31. — Je ne sais où M. Welte (*Dict. encycl. de la Théol. cath.*, II, 19) a trouvé que « l'abbé (?!) d'Etschmiadzin prit le titre et exerça les fonctions de patriarche de toute la contrée. » Il cite comme autorité le P. Tschamitsch, qu'il nomme par erreur Tschamtschenanz. Or, celui-ci est tout opposé à l'opinion émise par M. Welte.

si longtemps donné asile aux Catholicos, le droit d'être gouvernée dorénavant par un patriarche, à la condition que celui-ci fût soumis au catholicos d'Etschmiadzin et reçût de lui le saint chrême en signe de dépendance.

Le P. Tschamitsch ajoute deux autres raisons pour justifier la nouvelle élection d'Etschmiadzin : la première, que la plus sainte relique des Arméniens, la main droite de saint Grégoire, conservée à Sis, avait disparu dans ce temps et s'était retrouvée à Etschmiadzin ; la seconde, que Grégoire, pour agrandir son parti, avait, le jour même de sa propre consécration, sacré cinq nouveaux évêques sans élection préalable.

Trois mémoires du wartabed Thomas de Medzoph sont la principale source d'où nos auteurs prétendent avoir tiré le récit qu'ils donnent de ces événements.

Certes ils n'en auraient pu choisir une meilleure. Thomas n'est pas seulement contemporain, il est acteur dans cette affaire, et même chef et meneur du parti d'Etschmiadzin. Nous allons nous servir nous aussi de son témoignage pour mettre les faits dans leur vrai jour : on ne pourra nous reprocher de puiser à une source suspecte, si nous citons exclusivement les écrits du plus grand adversaire de Sis [1]. Ses trois mémoires font suite à sa chronique; ils ont pour titre : « De l'union des Arméniens et de la consécration du patriarche en l'an 890 de notre ère (1441). » « De la bénédiction de la sainte église d'Etschmiadzin. » « De l'exil du Catholicos Cyriacus. » Ils n'ont jamais été imprimés [2], mais les manuscrits n'en sont pas rares. Nous ferons usage pour les citations de celui de la

[1] Nous n'avons pas à nous étendre ici sur la valeur de Thomas comme historien; nous renvoyons pour cela à une bonne *Étude sur Thomas de Medzoph*, publiée par M. F. Nève. Paris, 1855. Nous aurions désiré seulement que M. Nève dît aussi un mot sur le caractère vraiment curieux et passablement ridicule imprimé à ces trois mémoires, par le récit de tant de « *visions nocturnes*, » etc., par lesquelles l'auteur tâche de justifier le parti d'Etschmiadzin en le montrant comme guidé visiblement par la main de Dieu.

[2] La chronique de Thomas a été publiée à Paris en 1857. Pourquoi n'a-t-on pas ajouté les trois mémoires qui, dans tous les manuscrits anciens, sont réunis à cette histoire? Peut-être a-t-on craint qu'une telle publication ne montrât trop clairement la faiblesse du fondement sur lequel reposent les prétentions d'Etschmiadzin ?

bibliothèque impériale (Man. Arm. N. 96, anc. fonds), qui paraît avoir été écrit vers le milieu du XVII[e] siècle.

Toute la difficulté roule sur la légitimité de l'élection de Grégoire IX; car si Grégoire était le successeur légitime de Joseph et de Constantin, naturellement le parti d'Etschmiadzin n'avait aucun droit de faire une autre élection. Les deux raisons ajoutées par le P. Tschamitsch pour justifier ce parti, ne méritent pas une discussion sérieuse[1].

Grégoire était-il légitimement élu? Thomas n'en paraît pas douter. Voici comment il raconte le fait : « Le patriarche Constantin était mort. Alors on éleva sur le trône patriarcal un évêque, Grégoire, qui consacra dans ces jours-là cinq nouveaux évêques. On avait permis à un prêtre ivrogne de dire la messe, et le patriarche nouvellement élu n'avait pas d'autorité (pour empêcher cet abus), parce que lui-même était sous le coup de soupçons honteux[2] (*կնոջ եղեալ կաթուղիկոսն, ոչ իշխէ զի բազայասանուղղայս եղեալ ունէր ի վերայ ինքեան*). Alors quatre évêques de l'intérieur (de la Cilicie) écrivirent à nous et à tous les wartabeds et évêques orientaux (de la grande Arménie), pour exprimer leur mécontentement, et m'adressèrent cette lettre : « Nous sommes devenus, disaient-ils, les plus méprisables et les plus vils entre « tous les peuples. » Et moi, je commençai une circulaire à toute la nation, pour l'inviter à se réunir près de la très-sainte église d'Etschmiadzin pour la consécration d'un patriarche[3]. »

On voit que Thomas ne parle point d'une élection anticanonique : pour lui, Grégoire est simplement le *patriarche nouvellement élu;* il lui reproche seulement de ne pas avoir

[1] Remarquons seulement, au sujet de ces deux raisons, que, si Thomas rapporte la consécration de cinq nouveaux évêques, il ne dit point du tout qu'elle eut lieu le jour même de la consécration du patriarche, ni qu'elle fut faite sans élection préalable (*և նա ի նոյն աւուրսն ե̅ նոր եպս̅ ձեռնադրէ* et ille *in illis ipsis diebus* quinque novos episcopos consecravit.) Quant à la relique de saint Grégoire, on admet assez généralement aujourd'hui qu'elle n'a jamais quitté Sis.

[2] On pourrait aussi bien, et même mieux traduire, « des soupçons *injustes*, » ce qui serait plus favorable encore à notre thèse.

[3] Man. arm. n. 96. p. 86 v. 2[e] col.



assez d'autorité pour s'opposer à la violation des lois de l'Église, parce que lui-même n'est pas irréprochable. Les quatre évêques de la Cilicie qui étaient au nombre des mécontents, ne parlent pas non plus d'illégitimité; il semble qu'à leurs yeux aussi Grégoire est seulement coupable de faiblesse. Ils ne connaissaient donc pas plus que Thomas, le canon attribuant le droit exclusif d'élection aux évêques de Haghbad, Betschin, Dathev et Saint-Thaddée; canon sur lequel le P. Tschamitsch et les autres champions d'Etschmiadzin s'appuient pour invalider l'élection de Grégoire. Remarquons encore que, dans l'énumération des évêques présents au conciliabule d'Etschmiadzin, Thomas ne donne pas la première place à ces quatre personnages, comme le fait Tschamitsch (III, p. 486); il les nomme parmi les autres, et n'indique en rien qu'ils jouissent d'une prérogative quelconque.

Que faut-il donc penser de ce canon? De quelle époque est-il? — Serpos (*l. c.*), suivi en cela par M. Silbernagl (*l. c.*), affirme qu'il fut donné par un concile national d'Ani, au xe siècle. Nous avons dans ce siècle deux conciles d'Ani (970 et 972), tous les deux réunis, il faut l'avouer, au sujet de difficultés pour l'élection d'un Catholicos; mais il est impossible que ce canon ait été porté dans l'un d'eux. Car parmi les quatre siéges auxquels on veut attribuer un droit d'élection exclusif, se trouve Haghbad : or, nous savons pertinemment que Haghbad, en ce temps-là, était un évêché insignifiant, et c'est en 1082 seulement que Basile Ier, consacré dans cette église, l'érigea en archevêché[1]. De plus, nous avons assez de détails sur l'élection de plusieurs patriarches immédiatement après 970, et nous ne voyons pas ces quatre siéges y jouer un rôle important. Le P. Tschamitsch est beaucoup moins affirmatif sur ce point que Serpos : il ne pense pas aux conciles d'Ani, mais il dit, en parlant du concile de Sèvlearn (1114) : « *Il paraît* que dans ce concile fut donné le canon, etc. « (III, p. 37). Nous avouons que cela ne nous paraît point du tout probable. Car deux des siéges en question, ceux de Saint-Thaddée et de

[1] ամթու. ձեծ. Tschamitsch, III, p. 7.

Dathev (Siunia), étaient alors schismatiques [1], et soutenaient l'anti-patriarche David d'Aghthamar contre Grégoire III et le concile de Sèvlearn.

Un concile qui lança l'excommunication contre les schismatiques, leur conféra-t-il en même temps un privilége comme celui dont il s'agit? La chose est d'autant moins croyable que le concile eût ainsi mis en doute la légitimité de son propre patriarche.

Supposé même que ce canon ait été porté, a-t-il été observé? Tant que subsista le royaume de Cilicie, s'est-on jamais préoccupé de l'assentiment ou du dissentiment de ces quatre siéges? Nous n'en trouvons aucune trace, et nous savons au contraire que, par exemple, au concile de Sis (1307), où fut élu ou réélu Constantin II, aucun des quatre évêques n'était présent. Affirmons-le donc sans crainte : cette loi, — dont l'existence est encore à prouver, — était au moins tombée depuis longtemps en désuétude lors de l'élection de Grégoire IX; et par conséquent les évêques de Cilicie étaient dans leur droit quand ils n'en tinrent nul compte.

Cependant, le P. Tschamitsch affirme avoir vu trois chroniques contemporaines, dans lesquelles le siége patriarcal était considéré comme vacant depuis la mort de Constantin V jusqu'à l'élection de Cyriacus. Soit! mais il a dû en voir beaucoup plus qui considèrent Joseph III et Grégoire IX comme patriarches légitimes. Pourquoi les donne-t-il lui-même comme tels dans la liste qui figure à la fin de son ouvrage [2]? Quant à nous, nous n'avons vu jusqu'à présent aucune liste des Catholicos arméniens, même parmi celles qui ont été dressées et imprimées par les soins de sujets d'Etschmiadzin, qui ne donne ainsi la série : Constantin V, Joseph III, Grégoire IX (pendant deux ans) et ensuite Cyriacus. Les défenseurs d'Etschmiadzin eux-mêmes considèrent donc Grégoire comme légitime pour les deux premières années de son patriarcat. Or, s'il était le chef légitime de l'Église arménienne au temps du conciliabule d'Etschmiadzin, quel droit avaient

[1] Le prêtre Samuel dans sa chronol. man. arm. n. 96 fol. 42 r.

[2] Tschamitsch. Tableaux à la fin du 3e volume, p. 92 et 110.

les wartabeds et les évêques de la grande Arménie d'en élire un autre? Naturellement, aucun. Quelles raisons avaient-ils pour agir ainsi? Thomas de Medzoph va nous le dire.

Dans son premier mémoire, il en donne douze, dont la plupart ont trait à des crimes qu'il reproche aux prélats de Cilicie (à tort ou à raison, je ne l'examine pas); les deux dernières concernent l'accomplissement de deux prophéties. La première et, à certains égards, la sixième ont seules de l'intérêt pour notre étude.

Voici la première : « Quant aux raisons pour lesquelles nous avons mis un patriarche à Etschmiadzin, c'est premièrement parce que les rites et les canons de nos saints Pères étaient violés par les prélats de Cilicie, où le catholicat était resté depuis 147 ans par la volonté du premier roi cilicien; *mais surtout parce que le ferment de l'hérésie de Constantin et de Grégoire d'Anazarbe, qui avaient été des Chalcédoniens, était resté chez eux* (*մանաւանդ զի մնացեալ էր խմոր աղթարմայութեան Կոստանդեայ և Գրիգորի Անաւարզացւոյ քաղկեդոնական գոլով*)[1]. Dans la sixième, il reproche aux Ciliciens leur simonie et continue : « *La nation orthodoxe des Jacobites* avait la coutume de recevoir de notre patriarche la consécration; mais, scandalisés par nous, ils sont allés en Égypte pour recevoir la consécration des Coptes[2]. »

Pour mieux comprendre la portée de ces raisons, jetons un coup d'œil sur les événements de ce temps. En 1434, le pape Eugène IV avait invité toutes les Eglises orientales au concile de Florence, et le Catholicos arménien Constantin V y avait député un évêque et trois wartabeds, avec pleins pouvoirs de souscrire en son nom à l'union des Églises. Constantin ne vit pas le retour de ses députés; ce fut son successeur Joseph III qui les reçut et se donna, comme le remarque Serpos (II, p. 475),

[1] Man. arm. n. 96, fol. 85, r. 1e col. Je traduis : *աղթարմայութիւն*, par *hérésie*. M. Nève (l. c., p. 17) rend *աղթարմայք*, par *renégats*. Ces mots sont très-peu usités, mais ce qui est bien sûr, c'est qu'en les employant Thomas désigne constamment ceux qui ont accepté le concile de Chalcédoine (p. ex. fol. 67, v. 1re col., fol. 70, v. 2e col.); ce qui à ses yeux implique une hérésie.

[2] Man. arm. n. 96, p. 85 r. 2e col.

des peines incroyables pour faire accepter et mettre en pratique les instructions que le pape avait adressées à l'Église arménienne. La mort empêcha Joseph de mener à bonne fin une si louable entreprise. Grégoire IX, qui lui succéda, marcha sur les traces de ses prédécesseurs. Mais le parti de la grande Arménie, ou pour parler plus exactement, quelques-uns des wartabeds et des évêques de la grande Arménie, minorité à laquelle se joignirent quelques mécontents de la Cilicie, ne voulurent pas entendre parler d'union avec l'Église romaine. Croyant que le siége patriarcal, s'il restait en Cilicie, serait trop exposé aux influences des occidentaux, ils invitèrent Grégoire IX à transférer son siége à Etschmiadzin. Ils n'avaient pas encore oublié les conciles de Sis (1307) et d'Adana (1314); les patriarches Grégoire VII d'Anazarbe et Constantin II de Césarée [1], qui avaient convoqué et célébré ces conciles, étaient pour eux des hérétiques qui, en s'unissant avec l'Église latine, avaient détruit l'ancienne union des Arméniens et des Jacobites monophysites. Dès lors, avec quelle horreur ne voyaient-

[1] Le passage de Thomas concernant ces patriarches est si clair, qu'il n'est pas d'une grande importance pour notre but de savoir à quel point est fondée l'opinion généralement reçue, au sujet de la convocation du concile de Sis par Grégoire d'Anazarbe. D'après la liste des patriarches de ce temps, dressée par M. Ed. Dulaurier (*Le royaume de la petite Arménie*, p. 52) sur les indications de la chronique de Sempat, Grégoire n'aurait régné que de 1292 à 1299; or, le concile de Sis ne tombe qu'en 1307. Ce serait donc Constantin II (1299-1322) qui l'aurait convoqué et célébré. — Nul moins que nous n'est disposé à élever un doute contre les nouvelles recherches de notre savant professeur, qui a le premier donné une base solide à la chronologie arménienne. Cependant le célèbre académicien nous permettra bien d'être sur ce point d'un autre avis. Car dans les actes du concile donnés par Galanus, actes qui paraissent mériter toute confiance, Constantin ne signe encore que comme *évêque de Césarée* : au concile d'Adana (1314), il apparaît comme *Catholicos*. Il a donc été élevé à la dignité patriarcale après, ou plutôt dans le concile de Sis. De plus, la lettre de Grégoire VII, lue dans le concile, est bien adressée au roi Léon IV; mais celui-ci n'arriva au trône qu'après 1299 (*Dulaurier*, l. c. 2e tabl. génér.), probablement en 1305 (l. c., p. 9). Nous trouvons ensuite une lettre du pape Clément V au patriarche Grégoire, écrite VI non. Jul. 1306. (Rayn. ad h. an. n. XIII.) Enfin nous ajoutons, sans vouloir donner à cette citation beaucoup d'importance, que la chronologie du prêtre Samuel, écrite en 1636, donne aussi à Grégoire quatorze ans de patriarcat; elle le fait mourir un an avant la célébration du concile. Cependant elle ne met le concile qu'en 1311 et l'avénement de Grégoire en 1296. (Man. arm. de la Bibl. impér. n. 96 anc. fonds. fol. 46, vers.) Il faudra donc s'en tenir à l'opinion reçue.

ils pas un nouveau Constantin et un nouveau Grégoire marcher sur les traces de ces courageux devanciers, qui s'étaient toujours montrés inébranlables, même à l'heure où le parti du schisme osa leur écrire par la main de son chef, Etienne Orbellini, archevêque de Siunia : « Nous aimons mieux aller en enfer avec nos pères, qu'au ciel avec les Latins. » Grégoire IX, au lieu de céder à leurs invitations pressantes et de venir à Etschmiadzin, y répondit par l'excommunication contre tous ceux qui ne voulaient pas se soumettre à son autorité.

Comprend-on maintenant combien Thomas a raison de dire que l'hérésie de Grégoire d'Anazarbe et de Constantin,— c'est-à-dire la vraie foi catholique, — était encore défendue par les prélats de la Cilicie?

On a bien des fois voulu faire croire que le seul grief des Arméniens contre l'Eglise romaine étaient les efforts tentés par elle pour les « latiniser. » De telles tentatives, si elles ont eu lieu, ou si elles se produisent jamais, ne nous auront pas pour défenseur. Bien que nous n'ayons séjourné que peu d'années en Orient, ce que nous avons vu suffit pour nous convaincre que les Orientaux ne sauraient être ramenés au giron de l'Eglise par de tels moyens. Mais ici nous parlons de rites, et nous ne sommes point disposé à y comprendre, avec Thomas de Medzoph, les dogmes définis par les conciles et par les Souverains Pontifes. Or, dans tout ce chisme d'Etschmiadzin il ne s'agit pas d'autre chose : ce qui l'a provoqué, ce n'est ni une élection illégale, ni la crainte de perdre d'anciens rites; c'est tout simplement la haine contre le concile de Chalcédoine, accepté à Florence par les députés patriarcaux; c'est l'aversion contre l'Eglise catholique, dans laquelle Grégoire et Constantin voulurent faire rentrer leur troupeau. De telles raisons peuvent-elles légitimer l'élection de Cyriacus et faire perdre à Sis ses anciens droits? Non certes! Par conséquent, Grégoire IX étant légitimement élu et ne pouvant perdre ses droits par le procédé illégal du conciliabule d'Etschmiadzin, est le seul successeur légitime de saint Grégoire l'Illuminateur; Cyriacus avec tous ses successeurs ne peuvent être considérés que comme des intrus.

II

Reste à résoudre une dernière objection sur laquelle Serpos et Cappelletti insistent beaucoup. Selon ces auteurs, les patriarches d'Etschmiadzin seraient reconnus par le Saint-Siége comme successeurs légitimes de saint Grégoire. La réponse à cette objection nous mène à la seconde partie de notre thèse; à savoir que la succession légitime s'est également perdue à Sis, et réside maintenant chez les Catholicos arméniens-unis qui ont leur siége dans le Liban.

Dès que nous aurons prouvé que ceux-ci ont toujours été reconnus comme les patriarches légitimes de la nation arménienne, l'objection des auteurs précités tombera d'elle-même.

C'est un sujet que peu d'auteurs ont abordé jusqu'ici. Le P. Tschamitsch n'a pas trouvé, dans ses trois gros volumes in-4° sur l'histoire arménienne, une seule page pour en dire un mot; en revanche, comme le remarque très-bien M. Dulaurier [1], il a donné beaucoup de place à des choses oiseuses. Il nous semble, à vrai dire, qu'une pareille question pouvait attirer l'attention d'un auteur catholique; toutefois, nous aimons mieux un silence complet que la manière indigne dont en ont parlé J. de Serpos et M. J. Cappelletti. Quant à nous, nous raconterons simplement les faits d'après des notes que nous avons pu recueillir pendant notre séjour en Orient. On nous permettra seulement quelques remarques qui suffiront à réfuter ces deux auteurs [2].

[1] Dulaurier, *Royaume de la petite Arménie*, p. 26, note.

[2] Serpos, II, p. 164 sqq. Cappelletti, l'*Armenia*, III, p. 100 sqq.; il emploie presque les mêmes termes dans sa *Storia del Cristianesimo*. (Firenze, 1847, p. 98 sqq.) Ils ont été suivis par M. Silbernagl, qui nous permettra bien de faire observer que son livre eût beaucoup gagné, s'il ne s'était pas fié trop exclusivement à ces deux auteurs. Leurs ouvrages sont des écrits de parti : il suffit d'une lecture superficielle pour s'en convaincre. M. Silbernagl a bien senti (p. 170) qu'ils vont trop loin quand ils ne veulent pas même accorder que les Arméniens soient schismatiques; leur science et leur critique historique devaient lui être aussi suspectes. Que penser en effet d'un auteur qui, de la prétendue bulle de saint Silvestre (Galanus, I, 34) veut déduire un droit de juridiction pour le Catholicos arménien, sur les patriarches d'Antioche, d'Alexandrie et de Jérusalem, et puis ose affirmer qu'on trouve dans les auteurs des preuves de l'exercice de ce droit jusqu'au IXe siècle ? C'est ce que fait Cappelletti (III, 158).

Les premiers patriarches de Sis, après le schisme d'Etschmiadzin, restèrent dans la bonne voie tracée par leurs prédécesseurs Constantin V, Joseph III et Grégoire IX[1]. Cependant, peu à peu, les bonnes relations avec l'Église occidentale se ralentirent; il paraît même qu'elles furent complétement interrompues pendant un certain temps. Dans le cours du XVI[e] siècle, nous trouvons un seul patriarche, Azarias, en communication directe avec Rome (1584-1601)[2]. Mais le courant schismatique, qui existait aussi à Sis, l'emporta encore : dès la seconde lettre qu'Azarias adressait à Sixte V, il avait à lutter contre des anti-patriarches. L'élément catholique commence à percer plus vigoureusement vers le milieu du XVII[e] siècle. Khatschadour IV (1657-1679), Grégoire X (1687-1691), Asdouadzadour (1691-1694) étaient en correspondance avec les souverains pontifes, et au commencement du siècle suivant, nous voyons Pierre (1701-1712) réduit à mourir en exil à cause de son orthodoxie et de son attachement à la véritable Église : c'est que les schismatiques avaient prévalu de nouveau. Mais la vraie foi ne meurt pas sous la persécution : Pierre laissa derrière lui des disciples fervents, prêts à continuer la lutte. Parmi eux, on remarque surtout Abraham, qu'il avait sacré évêque d'Alep. Le zèle de ce jeune prélat le rendit bientôt odieux aux adversaires des conciles de Chalcédoine et de Florence; lui aussi dut quitter son siége. Exilé à Trébisonde[3], il y eut bientôt formé une communauté assez nombreuse de zélés catholiques ; mais la haine de ses adversaires l'atteignit de nouveau, et il alla expier sur les galères de Constantinople le crime d'être resté fidèle à l'Église et d'avoir étendu le royaume de Dieu. Heureusement il recouvra bientôt

[1] Serpos, II, p. 478. — [2] Le Quien, I, p. 1417; Tschamitsch, III, p. 528, etc.

[3] *Serpos* (II, p. 167), *Cappelletti* (III, p. 101) et *Silbernagl* (p. 290), prétendent qu'Abraham était évêque de Trébisonde, et fut transféré à Alep. C'est une erreur : Abraham fut consacré en 1708 évêque d'Alep. Ces auteurs n'ont pas considéré que Trébisonde était sous l'obéissance d'Etschmiadzin, tandis qu'Alep dépendait de Sis. Il y a chez eux beaucoup d'autres erreurs au sujet d'Abraham. Cappelletti fait confirmer Abraham par Benoît XIV en 1750, mais Abraham était déjà mort en 1749; Serpos fait mourir Abraham en 1754, et ne remarque pas que l'allocution du 26 nov. 1750, qu'il rapporte tout entière, confirme son successeur, etc.

sa liberté, et obtint même la permission de retourner à sa résidence épiscopale. Dans ce temps mourut Luc, patriarche de Sis, et comme on ne pouvait s'entendre sur l'élection de son successeur, le siége patriarcal resta vacant pendant quelque temps. Alors quelques évêques arméniens, sincèrement attachés à l'Église catholique, se réunirent à Alep, et, d'accord avec le clergé et le peuple de cette ville, ils élurent Abraham pour successeur de Luc sur le siége patriarcal de saint Grégoire l'Illuminateur[1]. Il est indubitable que si le nouveau patriarche était allé directement à Sis, il eût été reconnu par tout le patriarcat. Mais Abraham, persuadé qu'il fallait mettre fin à ces luttes continuelles contre Rome, en s'unissant avec elle par des liens plus étroits, prit la route de l'Italie pour demander au souverain pontife la confirmation de son élection, et chercher, près du tombeau des Saints Apôtres, la force de supporter la lourde charge qu'il avait dû accepter. Arrivé à Rome au commencement de 1741, il tomba malade, et le consistoire pour sa confirmation ne put se tenir que le 26 novembre 1742. Peut-être aussi Benoît XIV avait-il voulu attendre pour s'informer plus exactement de la légitimité de l'élection faite à Alep. Après avoir reçu le pallium de la main du souverain pontife (8 décembre 1742), Abraham revint en Orient, vers Pâques de 1743. Les schismatiques avaient mis son ab-

[1] Que cette élection se fasse à Alep d'accord avec le clergé de cette ville et non pas avec celui de Sis, il n'y a là rien d'étonnant. Nous en avons d'autres exemples. Il faut bien remarquer d'ailleurs que le clergé de Sis n'avait pas plus de droit de participer à l'élection du catholicos, que le clergé de chaque autre ville. Le patriarcat arménien n'est pas, comme les autres, lié à un siége déterminé, Sis ou Etschmiadzin : la preuve en est, que nous trouvons des évêques sur ces siéges en même temps que les patriarches y avaient leur résidence; nous voyons par exemple au concile d'Adana (1314), Constantin, évêque de Sis, à côté de Constantin II, catholicos de Sis; au conciliabule d'Etschmiadzin figure un évêque d'Etschmiadzin parmi les électeurs du patriarche de cette église. Le canon dont voulait nous gratifier Serpos, et d'après lequel les douze évêques les plus voisins de Sis avaient le droit exclusif d'élection, n'a existé que dans son imagination. Serpos est assez sincère pour avouer que ce canon n'a jamais été observé, ce qui revient au même pour le cas présent. Serpos a confondu les douze évêques les plus voisins de Sis, avec les douze évêques de la *Porte patriarcale*. En outre, le droit de ces évêques, par rapport à l'élection, n'était point du tout exclusif, comme le prétend Serpos. La preuve s'en trouve dans toutes les élections dont nous connaissons les circonstances.

sence à profit pour élire à Sis un anti-patriarche du nom de Michaël (1741)[1]. Trouvant son siége envahi par cet intrus, Abraham eut la pensée d'aller à Constantinople pour y faire valoir ses droits. Mais les circonstances étaient peu favorables : à Constantinople aussi, le parti schismatique prévalait à cette époque. Le patriarche se retira donc dans le Liban, d'où il gouverna les églises restées fidèles à leur pasteur légitime. Elles furent d'abord peu nombreuses; c'étaient Alep, Khillis, Merdin et Dierbekr. Sous les successeurs d'Abraham, on vit successivement revenir Marache (1752), Amasia (1752)[2], Malatia (1761), Tokat (1769), Adana (1788), Césarée (1828), Alexandrie (1849), Jérusalem (1855) et Antioche (1864).

Nous avons déjà indiqué la solution de plusieurs objections que l'on pourrait faire contre la légitimité de cette élection; sans la discuter longuement, nous nous contenterons d'ajouter quelques mots qui trancheront la difficulté. Abraham et ses successeurs ont-ils été vraiment reconnus par le Saint-Siége comme successeurs légitimes de saint Grégoire et catholicos des Arméniens ? Serpos, Cappelletti et M. Silbernagl le nient : nous croyons pouvoir l'affirmer.

« Il n'était pas dans l'intention des évêques réunis à Alep, dit Serpos (II, p. 168), d'élire Abraham comme patriarche, mais seulement comme supérieur, comme abbé d'une communauté religieuse. Le bon prélat, continue-t-il, ne pensa pas à former une hiérarchie ecclésiastique, mais une congrégation de moines et de docteurs orthodoxes d'après l'exemple

[1] D'après le P. Tschamitsch (dans sa liste des patriarches de Sis), Luc serait mort en 1736 et aurait eu Michaël pour successeur dans la même année. Au contraire, l'auteur des *Princ. teol.* (p. 38) et Mgr Paul Masâd (*Collier de perles*; (en arabe) *Tamisch*, 1863, p. 102), mettent la mort de Luc et l'avénement de Michaël en 1742; M. Silbernagl (p. 290), en 1739. Cette dernière date est celle que j'ai trouvée sur une liste des patriarches Ciliciens provenant de Sis: elle me paraît la vraie. Ce qui est bien sûr, c'est que l'élection d'Abraham a précédé celle de Michaël. Serpos et Cappelletti même sont forcés d'en convenir, quoiqu'ils se trompent tous les deux pour la date de cette élection : elle n'a été faite, comme le dit expressément Benoît XIV dans son allocution du 26 nov. 1742, qu'au mois de novembre 1740. L'élection de Michaël est donnée, dans la liste précitée, comme faite en 1741.

[2] Amasia est maintenant sous la juridiction de l'archevêque-primat de Constantinople.

du P. Mékhitar. Comme ce projet souffrait trop de difficultés, sa destination fut changée, et il se fit donner après son retour de Rome le titre de patriarche de Cilicie. »

Comparons avec ces assertions les paroles de Benoît XIV dans son allocution du 26 novembre 1742 : « Itaque in nobilissimâ Syriæ urbe Aleppo congregati... episcopi una cum Presbyteris, clericis et populo in *patriarcham suæ nationis* eligendum curarunt Abraham, olim antedictæ Aleppensis ecclesiæ antistitem. » Il paraît que pour Serpos toute la nation arménienne ne forme qu'une congrégation religieuse. « Hunc diem, s'écrie le souverain pontife, nobis pariter ac vobis faustum, felicem et lætitiæ plenum fore non dubitamus. Videmus enim oculis nostris exemplum a S. Silvestri Pontificis tempore non amplius visum, *patriarcham scilicet Armenorum Ciliciæ* ad urbem venisse et in Nobis, quamquam immerentibus, Ecclesiæ primatum, et in hac ipsa Romana Ecclesiâ centrum unitatis agnoscere. » Benoît XIV compare donc le patriarche Abraham, alors présent, à ce patriarche arménien qui, d'après la tradition, était venu voir saint Silvestre à Rome; c'est-à-dire à saint Grégoire l'Illuminateur : pour lui, l'un et l'autre sont *patriarchæ Armenorum Ciliciæ*. Toujours dans la même allocution, le pape énumère, à partir de saint Grégoire, « qui a S. Silvestro patriarchatum seu primatum inter Armenos accepit, » quelques-uns des catholicos arméniens qui ont reçu de Rome le pallium. Dans cette série, il donne à Abraham le même titre qu'à Grégoire VI, à Jean VII, à Grégoire IX. N'avons-nous pas le droit d'en conclure qu'aux yeux de Benoît XIV Abraham était leur successeur légitime? En vérité, cela est trop clair pour qu'il nous soit permis de nous y arrêter plus longtemps.

Quant à l'assertion de Serpos (l. c.), Cappelletti (III. p. 101). et Silbernagl (p. 291), que la destination d'Abraham fut changée après son retour de Rome, ces auteurs ont oublié d'en donner les preuves. Nous n'avons trouvé aucune trace de ce fait, mais bien la preuve du contraire. Dans toutes les allocutions où les souverains pontifes confirment les successeurs d'Abraham, ils leur donnent les mêmes titres dont s'est servi

Benoît XIV à l'égard d'Abraham. Serpos et autres n'auraient pas si légèrement affirmé que les papes n'ont jamais accordé aux patriarches de Bezoummar le titre de « catholicos de la nation arménienne », s'ils avaient lu les actes du consistoire secret tenu le 10 septembre 1788, actes dans lesquels Pie VI, en confirmant le patriarche Grégoire, le nomme expressément *patriarcha nationis Armenorum et Ciliciæ*. Prétendre, après Cappelletti et Silbernagl, que ce titre ferait du catholicos de Bezoummar un patriarche *in partibus*, serait tout simplement ridicule. Celui-là est évêque *in partibus* qui n'a pas de troupeau à gouverner : or, depuis Abraham I, les patriarches de Bezoummar n'ont jamais manqué d'ouailles. Ils n'ont pas seulement sous leur houlette ces trois petits couvents du Liban, dont se moquent Serpos et Cappelletti : ils ont des diocèses. Certes, ce troupeau fidèle à l'Église catholique n'était pas, n'est pas encore très-nombreux ; il se monte à peine à 50,000 âmes ; mais grâce aux travaux des infatigables missionnaires du patriarcat, il croît chaque jour [1], et nous avons sujet d'espérer que le temps n'est pas loin où la majorité des Arméniens, dans les provinces sur lesquelles s'étend la juridiction du patriarche, sera rentrée dans le giron de la véritable Église.

Arrêtons-nous : nous croyons avoir démontré, pour quiconque étudie l'histoire de l'Église arménienne sans idée préconçue, que la succession légitime n'est jamais retournée à Etschmiadzin depuis la translation du patriarcat en Cilicie, et qu'elle ne se trouve plus actuellement à Sis, mais que les Arméniens, s'ils veulent être soumis au légitime successeur de saint Grégoire, doivent se soumettre au patriarche arménien-uni qui réside dans le Liban. Pourquoi ne le feraient-ils pas ? Ils affirment toujours qu'ils n'ont pas d'autres dogmes que l'Église catholique ; que le rite seul nous sépare, que s'ils ne

[1] Voici un aperçu des conversions les plus remarquables faites par les zélés missionnaires de la congrégation de Bezoummar, depuis 1854 jusqu'à 1865 : à Marache, 900 familles ; à Adana et Tarsus, 400 ; à Aintab, 60 ; à Césarée, 100 ; à Malatia, 600 ; à Bireschik, 50 ; à Édesse, 5 à 600 ; à Antioche, 100 à 140 ; à Merdin et Dierbekr, 80 : soit en tout près de 3000 familles, qui représentent de 14 à 16000 personnes.

veulent pas d'union, c'est uniquement pour sauvegarder leur rite et leur nationalité. Leur rite ! mais personne ne pense à le leur ôter; qu'ils en retranchent seulement ce que plusieurs de leurs ancêtres, ouvertement hérétiques, y ont ajouté, ce qui est en contradiction flagrante avec les parties plus anciennes de leur liturgie. On ne pense pas davantage à leur ôter leur nationalité : au contraire, quand disparaîtront les funestes dissensions dont nous sommes aujourd'hui témoins, quand les Arméniens non-unis prendront l'heureuse détermination de s'unir avec leurs frères catholiques sous l'obéissance de leur seul catholicos légitime, alors seulement la nationalité arménienne ressuscitera, alors elle pourra accomplir la mission que la Providence paraît lui avoir assignée, celle de régénérer l'Orient. Car nous n'hésitons point à l'affirmer, il n'y aurait pas de nation parmi les Orientaux qui pût exercer une aussi vaste, aussi puissante, aussi salutaire influence.

R. CORNELY.

P. S. Cette étude était imprimée quand les journaux nous ont appris la mort de Mgr Grégoire III Pierre VIII, catholicos des Arméniens-unis et patriarche de Cilicie (à Bezoummar). Les trois siéges patriarcaux se trouvent donc vacants à la fois.

La mort de ce digne prélat est une grande perte pour les Arméniens. Prêtre depuis 1810, évêque de Césarée en 1828, catholicos depuis 1842, Mgr Grégoire[1] n'a jamais cessé de travailler et de souffrir pour la conversion de ses nationaux, et c'est grâce à son zèle que les missions ont pris un si grand élan depuis quelques années. Même dans sa vieillesse il ne prenait pas de repos, et l'année dernière encore nous le voyions faire chaque jour une classe de théologie à ses séminaristes, pour avoir un prêtre de plus à envoyer dans les missions. Le plus ardent de ses désirs, le sujet continuel de ses conversations, c'est-à-dire l'union des Arméniens catholiques d'abord, puis l'union de toute la nation arménienne, aura maintenant un avocat puissant auprès du Chef invisible de l'Église.

[1] Les journaux, en l'appelant Michaël, lui donnent le nom qu'il portait autrefois comme évêque de Césarée.

LA

MISSION CATHOLIQUE D'ASTRAKHAN

AU XVIIIe SIÈCLE

Un journal hebdomadaire de Saint-Pétersbourg a publié l'année dernière quelques articles sur la mission catholique d'Astrakhan [1]. Sans nous arrêter à l'esprit dans lequel ce travail a été conçu et aux réflexions dont il est accompagné, nous nous attacherons à en extraire les renseignements qui peuvent présenter de l'intérêt. Les matériaux qui ont aidé M. Coustodief à rédiger ces articles, ont été empruntés aux archives ecclésiastiques d'Astrakhan.

La population de cette ville, au XVIIIe siècle, présentait un curieux spectacle. C'était un ramassis de gens de toutes langues, de toutes nations, de toutes religions, dont la vie était en général fort licencieuse. On y voyait des Kalmouks adonnés au bouddhisme, des Tatares musulmans, des Persans de la secte d'Ali, des Arméniens, des montagnards du Caucase. Les Russes n'y étaient pas nombreux : on comptait parmi eux des Rascolniques de toute espèce, des criminels qui avaient fui l'intérieur de la Russie pour échapper à la justice, des hommes de toute provenance et de toute origine, qui cherchaient une existence sans entraves et sans frein. On n'a pas de peine à croire que la dépravation des mœurs y fût très-grande. Les archives du consistoire ecclésiastique sont encombrées de dossiers relatifs à des divorces, à des cas de bigamie et à toutes sortes d'unions illicites ; la sainteté du mariage n'était guère respectée par ces aventuriers, la vie de famille leur était pour ainsi dire inconnue.

Le journaliste russe a beau nous prévenir que, pour des motifs faciles à comprendre, il se gardera bien de dire tout ce qui en est, il ne peut nous cacher que le clergé russe

[1] *Les Entretiens spirituels* ; 20 mars, 17 avril et 8 mai.

d'Astrakhan ne valait pas mieux que le reste de la population.

Quand on songe à la manière dont ce clergé se recrutait, on est bien obligé de reconnaître qu'il ne pouvait guère en être autrement. Tantôt c'étaient des soldats qui avaient commencé par déserter, et qui se mettaient à l'abri des poursuites en se faisant admettre dans les rangs du clergé; tantôt des prêtres et des moines qui, à la suite de graves désordres, avaient été obligés de fuir leur diocèse ou leur couvent, et venaient chercher dans ce pays de flibustiers l'impunité et la facilité de se livrer à leurs passions. Ce fut seulement en 1776 que l'on songea à fonder un séminaire à Astrakhan. Mais quel séminaire! Tous les ans, après les vacances, les séminaristes refusaient d'y retourner; et l'on avait toutes les peines du monde à les faire rentrer. La chose est assez facile à comprendre, pour qui sait comment ces aspirants au sacerdoce passaient leurs vacances. Vers la mi-juillet, ils s'assemblaient en troupe, ils revêtaient un costume uniforme, consistant en casaques faites d'une étoffe rayée avec des bandes de diverses couleurs, puis ils allaient fondre sur les villages des Kalmouks ou des Tatares. Ces belles équipées se faisaient encore il n'y a pas bien longtemps, et le souvenir de la terreur qu'inspirait la venue de ces bandes est encore vivant dans les environs d'Astrakhan.

On ne sera pas surpris après cela que ce clergé ait eu fort peu de zèle pour le salut des âmes. Il y avait là 200 ou 300,000 Kalmouks livrés à toutes les superstitions du bouddhisme; et pendant tout le XVIIIe siècle, on ne peut citer qu'un seul missionnaire de l'Église russe qui se soit occupé d'eux; encore ne savait-il pas leur langue et était-il obligé de se servir d'un truchement, qu'on lui enlevait sous le moindre prétexte; par exemple, pour aller à la pêche. Il ne peut donc être question de conversions opérées par l'Église russe parmi les Kalmouks; mais en revanche on voyait des Russes embrasser le Bouddhisme.

Cependant les succès des missions catholiques au Caucase avaient frappé le gouvernement russe : il voulut organiser une mission orthodoxe.

En 1745, sous Élisabeth, on entreprit la conversion des Ossètes qui semblaient être bien disposés et ne devoir pas faire grande résistance. Un rapport de Méthode, archevêque d'Astrakhan, nous fait connaître la situation de cette mission en 1764, dix-neuf ans après sa fondation. Suivant cet évêque, l'archimandrite Pacôme, l'hégoumène Grégoire et plusieurs autres prêtres avaient réussi à faire entrer dans le sein de l'Église russe un grand nombre de montagnards; mais il ajoute que ces nouveaux convertis ne connaissaient pas la loi dont ils étaient censés faire profession ; qu'ils n'avaient pas entendu parler des dogmes du christianisme; qu'ils se trouvaient dans l'impossibilité d'assister aux offices et de participer aux sacrements, parce que l'archimandrite et ses compagnons, au lieu de cultiver leurs âmes et de les instruire, passaient la plus grande partie de leur temps à Kizlar, occupés à labourer leurs champs ou à soigner leurs vignes. M. Coustodief complète ces renseignements d'après les documents qu'il a consultés. Les prétendus missionnaires se livraient au commerce, tenaient des auberges ou des cabarets, et passaient le temps à se quereller les uns les autres. En outre ils étaient adonnés à l'ivrognerie. L'auteur cite le couvent de Saint-Nicolas, à Petrowski, dont tous les moines avaient été fouettés, parce qu'ils étaient tous ivrognes. On avait souvent recours à ce moyen pour inspirer aux prêtres et aux moines le goût de la tempérance; mais il paraît que le remède était peu efficace[1].

Il est heureux pour nous que ce soit un journal ecclésiastique de Pétersbourg qui nous transmette ces détails : on ne nous accusera pas de vouloir dénigrer et calomnier le clergé russe.

[1] Nous essayerons plus tard de mettre dans tout son jour cette histoire des missions de l'Église russe. Aujourd'hui nous nous bornerons à quelques remarques. De temps à autre, on nous parle des travaux de ces missionnaires, on leur attribue de grands succès, on cite le chiffre des personnes qu'ils ont baptisées ; mais pour qui veut y regarder de plus près, tout cela s'en va en fumée, absolument comme dans le rapport de l'évêque Méthode. Tout récemment encore, on vient de fonder en Russie une œuvre des missions ; ses statuts ont été sanctionnés par l'empereur ; on en fait grand bruit ; et à la séance d'ouverture on a prononcé

Telle était la situation morale et religieuse de ces contrées, quand les Pères Capucins, qui avaient déjà des missions au Caucase, résolurent de s'établir à Astrakhan. En 1720, l'un d'eux, nommé le Père Antoine, s'arrêta dans cette ville en revenant de la Perse, et s'installa dans le quartier des Arméniens. Il eut bientôt construit une église en l'honneur de la sainte Vierge, et assemblé autour de lui un petit troupeau de catholiques. C'étaient principalement des Arméniens convertis. Peu à peu plusieurs autres religieux vinrent s'adjoindre au P. Antoine, et Astrakhan devint le centre des missions que les Capucins avaient établies chez les Kalmouks et chez les montagnards du Caucase.

On ne sera pas surpris d'apprendre que le clergé russe ait vu de très-mauvais œil l'arrivée des missionnaires catholiques. La comparaison n'était pas difficile à faire, et elle ne pouvait être favorable au clergé orthodoxe. Aussi nous le voyons, pendant toute la durée du XVIII[e] siècle, travailler avec acharnement à faire chasser les Capucins. L'Evêque agit auprès du gouverneur, il écrit au synode, le synode intervient en sa faveur, ordonne des enquêtes, réclame auprès du gouver-

un discours dans lequel on a été obligé de convenir que jusqu'à présent (1865), ce qu'on avait fait se réduisait à peu près à rien.

L'appui du gouvernement n'a jamais fait défaut aux missionnaires russes. Par un oukase du 16 novembre 1737, l'impératrice Anne exempte de la capitation et du recrutement tous ceux qui consentiront à quitter leur religion pour se faire recevoir dans l'Église russe. En 1743, l'impératrice Elisabeth promet toutes sortes de récompenses aux Kalmouks qui voudront bien se laisser baptiser. N'oublions pas qu'il s'agit de populations placées, sous tous les rapports, dans la dépendance la plus absolue du gouvernement russe.

Il est vrai qu'en même temps on témoignait peu de confiance dans la sincérité des conversions qu'on opérait. Ainsi le 2 décembre 1741 on rédige un ordre secret par lequel il est recommandé de surveiller les Turcs baptisés, afin qu'ils ne puissent avoir de rapports avec l'ambassadeur de la Porte. Le 7 novembre 1746, paraît un oukase pour défendre de laisser sortir du pays les Juifs qui ont reçu le baptême.

Il est à remarquer que ce sentiment subsiste encore. On est très-irrité contre les Russes qui abandonnent l'Église du pays ; mais lorsqu'il s'agit d'étrangers qui se font admettre dans le sein de l'Église officielle, on ne peut se défendre à leur égard d'un sentiment de défiance. On a peine à croire à leur sincérité ; et il est bien rare que ces soupçons ne se fassent jour par quelque côté. Au fond du cœur, il n'y a guère de Russe qui admette qu'on entre dans l'Église nationale par conviction ; ils n'y voient qu'un calcul.

nement. Si le clergé russe d'Astrakhan avait dépensé auprès de ses ouailles le quart du zèle qu'il a déployé pour se débarrasser de rivaux incommodes, il est probable que le pays aurait changé de face. Mais au lieu de lutter de zèle et de charité avec les Capucins, on trouva plus commode d'invoquer contre eux le secours du bras séculier.

Hâtons-nous de dire, à l'honneur du gouvernement russe, que ces plaintes et ces réclamations restèrent sans effet. Précisément parce que la comparaison était si facile à faire, parce qu'il y avait un contraste si complet entre la conduite des Capucins et celle du clergé russe, des hommes qui n'étaient pas directement intéressés dans la lutte ne pouvaient que se prononcer en faveur des missionnaires catholiques. Les gouverneurs voyaient très-bien que les Capucins étaient les seuls qui eussent apporté dans le pays un principe d'ordre, de moralité, de civilisation et de religion; et il ne leur venait pas seulement à l'esprit d'attendre quelque chose de pareil du clergé qu'ils avaient sous les yeux et dont ils devaient sans cesse réprimer les écarts.

Le premier gouverneur d'Astrakhan dont il soit fait mention dans la relation de M. Coustodief, est le célèbre Volynski, le même qui devait quelques années plus tard tomber victime des intrigues de Biren [1]. Cet homme remarquable, loin de molester les missionnaires, n'hésita pas à leur accorder sa protection. L'évêque, au contraire, se prononça immédiatement contre eux et fit tout ce qu'il put pour les faire proscrire. Volynski n'ayant aucun égard à ces colères, l'évêque ne se découragea pas; il essaya d'intéresser le synode à sa cause.

Celui-ci fit quelques démarches, à la suite desquelles on écrivit de Pétersbourg à Volynski pour lui demander des éclaircissements sur la présence des Capucins à Astrakhan. Il répondit que l'on comptait dans la ville un grand nombre

[1] Volynski fut accusé d'avoir conspiré contre l'impératrice, ou plutôt contre Biren. Il fut mis à mort avec Moussin-Pouchkin, Solmonof, Khroustchof, Yeropkin et quelques autres, le 27 juin 1740. L'impératrice Anne mourut le 17 octobre de la même année. Biren fut précipité du faîte des grandeurs le 8 novembre et envoyé en Sibérie.

de commerçants autrichiens et arméniens professant la foi catholique; qu'il n'y avait aucun motif d'empêcher les missionnaires de résider à Astrakhan; que bien plus, leur présence était utile au pays, car ils enseignaient à la jeunesse le latin et plusieurs langues étrangères. Ce qui prouve que Volynski n'obéissait pas à un sentiment personnel, mais que sa conduite lui était tracée par les besoins du pays confié à son administration, c'est qu'en 1734 nous le trouvons remplacé par Ismaïlof, et ce nouveau gouverneur, aussi bien que le commandant Tchirikof, autorise le P. Joseph, supérieur des Capucins d'Astrakhan, à rebâtir son église.

Cependant, en 1735, on avait promulgué un oukase qui interdisait aux catholiques comme aux protestants toute propagande dans les limites de l'empire; il ne leur était pas même permis de travailler à la conversion des païens. Si un Kalmouk venait à ouvrir les yeux à la vérité de l'Évangile, et si en même temps il n'était pas convaincu que l'Église russe fût l'unique dépositaire de la vérité, s'il ne croyait pas que le synode eût reçu ses pouvoirs de Notre Seigneur Jésus-Christ, il fallait qu'il se résignât à rester bouddhiste. Cette loi n'est pas encore abrogée à l'heure qu'il est. Sous le règne de l'empereur Alexandre Ier, il avait été question de permettre aux Jésuites de convertir au catholicisme les populations de la Sibérie qui professent encore le paganisme. Cette demande avait été appuyée dans les conseils du gouvernement par quelques hommes sages; mais Derjavine la fit rejeter, et nous attendons encore qu'il surgisse en Russie un homme d'État doué d'assez de bon sens et d'équité pour procurer l'abrogation de cette loi. Qu'il vienne! la postérité se souviendra de son nom[1].

[1] Cet édit inique et absurde fut rendu sous la forme d'un manifeste en faveur de la liberté de conscience. En effet, on permettait à tous les étrangers le libre exercice de leur culte, à la condition qu'aucun Russe ne pourrait jamais, sous aucun prétexte, être amené à changer de religion. Ce manifeste est du 22 février 1735; voilà cent trente ans qu'il est en vigueur. Vraiment, on sent le besoin de se rappeler que, la même année, il y eut un oukase pour assurer au fisc le monopole de la rhubarbe et défendre à qui que ce fût, sous peine de mort, de vendre une parcelle de cette précieuse drogue. Il faut dire encore que cette année-là, en date du 4 septembre, il parut un édit très-sévère contre les Ras-

Quoi qu'il en soit, la promulgation de cet oukase en 1735, présentait au clergé d'Astrakhan une occasion trop favorable pour qu'il ne se hatât pas d'en profiter et d'ouvrir une nouvelle campagne contre les pauvres Capucins. En 1739, l'évêque Hilarion écrit au synode qu'il n'y a aucune raison de tolérer une église catholique à Astrakhan ; que dans cette ville, ni parmi les employés, ni parmi les marchands, il n'y a pas un catholique, mais que les Capucins sont les seuls catholiques qui s'y trouvent. Pendant plusieurs années, le synode ne cesse de réclamer auprès des autorités civiles, toujours sans succès. Enfin, en 1748, la chancellerie du gouverneur répond assez dédaigneusement qu'il y a un bon nombre de catholiques parmi les employés du gouvernement et les étrangers.

Ce fait, affirmé déjà par Volynski, ne peut être l'objet d'un doute, et si l'évêque a dit le contraire, tant pis pour lui : c'est un trait de plus à ajouter au tableau que notre journaliste nous a laissé du clergé d'Astrakhan. Il faut lui en savoir gré.

Nous avons vu que la plupart des catholiques établis dans ce pays lointain étaient des Arméniens convertis. Comme de raison, les Arméniens schismatiques voyaient ces conversions de fort mauvais œil. En 1750, un évêque de cette nation vient fixer sa résidence à Astrakhan, et se trouve immédiatement en lutte avec les Capucins. Ils prennent pour juges de leurs débats les autorités russes. Le gouverneur et même l'évêque Hilarion donnent raison aux Capucins. L'évêque arménien ne se tient pas pour battu ; il croit venir facilement à bout de ses adversaires, en les accusant de recevoir dans

kolniques, qui furent en butte à une véritable persécution ; que le 20 mai 1731, un oukase ordonne de brûler les sorciers ; qu'en 1738 un capitaine de la flotte nommé Wosnitzin fut mis à mort pour avoir embrassé le judaïsme. On voit que l'Église officielle était l'objet d'une protection énergique. Mais sa condition n'en était pas meilleure. Le 10 et le 12 juin 1734, il était défendu d'ériger des chapelles, et de recevoir des novices dans les couvents. Le synode, qui réclamait contre la présence de quelques Capucins à l'extrémité de l'empire, mettait encore plus d'empressement et d'énergie à condamner des évêques et des collègues qui avaient eu le malheur d'encourir la disgrâce du protestant Biren. Qu'il nous suffise de nommer Théophylacte Lopatinski : il ne fut pas la seule victime de la servilité du synode, mais il fut la plus illustre.

l'Église catholique non-seulement des Arméniens, mais des orthodoxes; et il joint à son rapport une liste qui ne contient au reste que des noms d'Arméniens sujets russes, qui avaient quitté l'Eglise arménienne pour embrasser la foi catholique. Cette dénonciation fut on ne peut mieux accueillie par le synode et souleva contre les Capucins une violente tempête. On voulut leur faire subir un interrogatoire, mais ils refusèrent de répondre et de laisser entamer l'affaire avant d'avoir instruit de tout ce qui se passait leur ambassadeur à Pétersbourg. Dans les pièces conservées au consistoire d'Astrakhan, cet ambassadeur est désigné sous le nom d'ambassadeur romain. Notre journaliste accuse les Capucins de mensonge, parce qu'ils devaient savoir que le Pape n'avait pas de représentant à la cour de Russie; mais je crois que M. Coustodief est dans l'erreur : la suite du récit fait bien voir qu'il ne peut être question que de l'ambassadeur de l'empereur d'Allemagne, auquel les Capucins pouvaient très-bien donner le titre d'empereur des Romains. Dans ces circonstances, le P. Soter et le P. François n'hésitèrent pas à partir pour Pétersbourg afin d'y plaider eux-mêmes leur cause; le P. Gabriel resta seul sur les lieux. Dans l'intervalle, la mort d'Hilarion leur donna un peu de répit. L'affaire traîna en longueur. Le 1er septembre 1757, le collége des affaires étrangères écrivait au synode qu'il ne serait pas raisonnable d'user de toute la rigueur de la loi contre les Capucins, protégés par l'empereur d'Allemagne, qui professe comme eux la foi catholique; et en 1758 on envoya au gouverneur d'Astrakhan l'ordre de donner aux Pères Capucins toute assistance, et de mettre fin à leurs démêlés avec le clergé arménien.

Cependant le synode avait donné un successeur à Hilarion, dans la personne d'un certain Méthode, et il le chargea de recueillir des renseignements sur l'église catholique d'Astrakhan. Celui-ci commença par s'adresser directement au P. Gabriel. Le Père répondit qu'il n'y avait dans la ville qu'une seule église catholique; qu'elle avait été bâtie en 1720 avec l'autorisation de l'empereur Pierre Ier; que lors de son séjour à Astrakhan, en 1722, ce prince s'était montré bienveillant pour les Capu-

cins ; que l'impératrice Catherine et l'impératrice Anne avaient aussi témoigné de leur bon vouloir à l'égard des missionnaires; que les Pères étaient au nombre de trois, quelquefois plus, quelquefois moins; que le nombre des catholiques de toutes nations résidant à Astrakhan pouvait être évalué à 300.

Après avoir reçu ces renseignements, l'évêque Méthode s'adressa à la chancellerie du gouverneur. Il lui fut répondu qu'il y avait des catholiques sujets russes, et d'autres qui ne l'étaient pas. A la première catégorie appartenaient 219 Arméniens, 14 Kalmouks, 2 Tatares, 5 Géorgiens et 1 Persan. Parmi les étrangers, on comptait 35 familles d'Arméniens domiciliées à Astrakhan, et 36 individus de la même nation y résidant temporairement, plus 2 Kalmouks.

Ces chiffres s'accordent fort bien avec ceux qu'avait fournis le P. Gabriel; ils étaient en contradiction manifeste avec les affirmations de l'évêque Hilarion. Ce qui n'empêcha pas l'évêque Méthode de dire dans son rapport au synode, que personne à Astrakhan n'était catholique d'origine ; qu'il n'y avait aucune raison d'y maintenir une église catholique. Quant aux Capucins, pour les empêcher de convertir désormais qui que ce fût, il fallait les faire partir. Mais ces colères impuissantes du clergé russe d'Astrakhan, vinrent encore se briser contre le bon sens des autorités locales. Elles voyaient trop bien la différence entre les missionnaires latins, qu'au témoignage même de leurs adversaires on ne pouvait empêcher de faire des conversions qu'en les expulsant, et cet autre clergé que les verges et les fouets ne parvenaient pas à corriger de l'ivrognerie.

En 1760, on vit arriver à Astrakhan trois nouveaux Capucins : les PP. Canut, Crescence et Romuald, sujets autrichiens et originaires de Bohême. Ils avaient des passeports signés par Marie-Thérèse et visés par le comte de Keyserling, ambassadeur russe à Vienne. Le P. Romuald était docteur en médecine, les autres exerçaient aussi le même art. Ils ne tardèrent pas à gagner la confiance, l'estime et l'amitié de ceux-là mêmes qui n'étaient pas catholiques. Deux ans après leur arrivée, ils commencèrent à bâtir une grande église en pierre,

qui fut achevée malgré toutes les oppositions du clergé russe. On y voit encore, à l'entrée, à main gauche, un portrait du P. Romuald avec cette inscription : *Doctor Ecclesiæ Romano-catholicæ Astrachaniensis Pater Romualdus ordinis Capucin. Doctor medicinæ. Anno Domini* MDCCLXII.

A partir de cette époque les renseignements font défaut sur les Capucins d'Astrakhan ; on sait seulement qu'en 1792 l'un d'entre eux, le P. Antonewicz, était professeur de latin et de français au séminaire *orthodoxe* de la ville[1]. Au commencement du XIX[e] siècle, les Capucins disparaissent et sont remplacés par les Jésuites. En 1802, les PP. Jésuites avaient été chargés par le gouvernement russe de donner les soins de leur ministère aux catholiques des colonies allemandes de Saratof, et bientôt après ils s'établirent dans la ville d'Astrakhan où ils résidaient habituellement au nombre

[1] On sera peut-être bien aise d'avoir quelques données sur la situation des protestants à Astrakhan. Nous les empruntons au remarquable ouvrage de M. Busch. (*Materialien zur Geschichte und Statistik des Kirchen und Schulwesens der Ev. Luth. Gemeinden in Russland*. S. Petersburg. 1862. in-8°). Suivant cet écrivain, dès 1713 il y avait une centaine d'Allemands à Astrakhan. Mais ils furent presque tous massacrés par les strélitz ; bientôt après il n'en restait que trois. En 1717, les protestants allemands sont si nombreux, qu'ils se trouvent à l'étroit pour célébrer leur office dans une chambre. En 1722, ils sont au nombre de 1000; puis ils commençent à décroître. En 1727 la peste fait de tels ravages parmi eux, qu'il n'en reste plus que 100. C'est en cette même année 1727 qu'a été construite la première église luthérienne. Quelques années après elle devint la proie des flammes ainsi que la maison du pasteur et l'école. On ne tarda pas à rebâtir une nouvelle église luthérienne, adossée contre le mur du Kremlin. Elle était en bois. En 1761, l'ordre vint de Pétersbourg de la démolir et de la transporter dans le quartier des Arméniens. Cette petite église, qui porte le nom de Saint-Pierre et Saint-Paul, a été restaurée en 1842.

Les pasteurs qui se sont succédé pendant 150 ans à Astrakhan sont au nombre de 21, ce qui donne pour chacun en moyenne 7 ans 1 mois et 21 jours. Mais ce résultat est encore beaucoup trop fort ; il faudrait faire entrer en ligne de compte les pasteurs provisoires, dont M. Busch fait mention, sans dire combien il y en a eu ; il faudrait aussi tenir compte des vacances qui ont duré quelque fois deux, quatre, cinq, sept, et même dix ans. Il nous suffira de dire qu'au cimetière d'Astrakhan, on trouve les tombes de 8 pasteurs ; tous les autres sont allés mourir ailleurs.

En 1858, on comptait à Astrakhan 68 familles protestantes. Il y a parmi eux des employés, des médecins, des pharmaciens, des professeurs, des marchands et des ouvriers. Mais le tiers de cette population (et la partie la plus sédentaire) se compose de colons allemands venus des bords du Volga pour faire à Astrakhan le commerce des grains et des farines.

de cinq. Ils ne tardèrent pas à se concilier l'estime et l'affection non-seulement des catholiques, mais aussi des Russes. C'est encore notre journaliste qui le dit, quoiqu'il semble leur en faire un reproche. En 1807, avec l'autorisation du gouvernement, ils ouvrirent un pensionnat dans lequel on enseignait le latin, le français et l'allemand. Cette école était très-fréquentée, et même des élèves du séminaire russe allaient y recevoir des leçons; ils étaient dans le ravissement des soins affectueux dont on les entourait; ce qui ne semble pas étonnant, dit notre auteur, quand on songe à la grossièreté qui régnait dans les séminaires russes et surtout dans celui d'Astrakhan. Les Jésuites étaient dans les meilleurs termes avec les autorités civiles et ecclésiastiques. Bientôt ils établirent une mission pour les Kalmouks, et ils virent leurs efforts couronnés de succès. Mais cela ne devait pas durer longtemps. En 1816, les Jésuites avaient ordre de quitter les deux capitales, Pétersbourg et Moscou; en 1820 ils furent chassés de l'empire. Cependant, à Astrakhan, grâce à l'affection et à la confiance que leur témoignaient les habitants, ils purent demeurer jusqu'en 1824. Il y a encore aujourd'hui dans cette ville des gens qui se souviennent de leur départ. Non-seulement les catholiques, mais avec eux beaucoup de Russes orthodoxes, les accompagnèrent hors de la ville en versant des larmes[1].

M. Coustodief, en terminant ce récit, ajoute: « Il faut en conclure qu'à Astrakhan les Jésuites avaient su se montrer du bon côté, et que personne ne s'aperçut de ce qu'ils étaient en réalité. »

[1] Les détails donnés par M. Coustodief auraient besoin d'être contrôlés; mais les documents nécessaires ne sont pas en ce moment à notre portée. En attendant, voici quelques courtes observations.

Il est très-vrai que les Jésuites ont été traités, non-seulement à Astrakhan, mais dans toute la Russie, avec une rare bienveillance: après leur expulsion, ils en ont conservé le meilleur souvenir. A Astrakhan, le supérieur des Jésuites était considéré comme un véritable ami par le gouverneur et par l'évêque russe; chez ce dernier, son couvert était toujours mis deux fois par semaine.

Nous savons les noms de quelques-uns des Pères qui étaient à Astrakhan. Le P. Henry, Belge, demeura en Russie jusqu'en 1824, non pas à Astrakhan, mais à Mozdok. Le P. Jacobs, Allemand, s'est signalé par son dévoûment pendant

Nous avons peine à croire que cette observation soit de M. Coustodief; la naïveté serait trop charmante. Comment! il y a cinq ou six Jésuites à Astrakhan, ils y demeurent 22 ans, ils sont en contact continuel avec les habitants, et pendant ce quart de siècle ils sont si habiles qu'ils parviennent à se faire prendre pour de braves gens, à se faire estimer de ceux-là mêmes qui ne partagent pas leurs croyances; on ne veut pas les laisser partir, et, quand il faut céder à l'impérieuse nécessité, tout le monde les reconduit en versant des larmes. Et la conclusion de ce récit est que c'étaient d'abominables scélérats. Non, nous aimons mieux penser que cette note a été imposée à la rédaction par un censeur peu intelligent, qui a cru par là tempérer l'effet que le simple récit des faits devait produire sur le lecteur.

Qu'il nous soit permis de faire un rapprochement.

Nous lisions l'autre jour dans la *Gazette de Moscou* un tableau saisissant du déplorable état dans lequel se trouvent tous les établissements d'éducation publique en Russie. En terminant, la *Gazette* s'écriait: « Malheureux enfants! malheureux parents! malheureuse Russie! Nous ne pouvons nous défendre d un sentiment de joie mêlé de tristesse, quand nous entendons dire qu'il y a quelque part des enfants russes qui sont élevés n'importe où à l'étranger. Ils ont évité nos tristes gymnases. » La *Gazette de Moscou* n'a rien de la naïveté que nous venons d'admirer dans la censure ecclésiastique, c'est une justice que nous nous empressons de lui rendre. Nous lui recommandons cependant l'article du journal du synode; elle le comprendra peut-être mieux que lui.

J. Gagarin.

une épidémie qui faisait de grands ravages dans la ville. Pour être plus tôt prêt à aller jour et nuit partout où l'on réclamait son ministère, il avait établi une sonnette qui aboutissait du dehors dans sa chambre, et il passait la nuit tout habillé sur sa chaise. Nous avons connu en France le P. Suryn, qui est mort il n'y a pas bien longtemps. Tous ces Pères ne restèrent pas à Astrakhan, comme le dit M. Coustodief, quatre ans après l'expulsion de la Compagnie : on fit tout pour les retenir, mais on ne réussit à les garder que quelques mois. Le P. Henry resta à Mozdok jusqu'en 1824.

Le même fait s'est reproduit à Riga, où les Jésuites furent maintenus une année entière après l'expulsion de leurs confrères.

BIBLIOGRAPHIE

Die Convertiten seit der Reformation, nach ihrem Leben und aus ihren Schriften dargestellt. (*Les Convertis depuis la Réforme*, d'après leur vie et leurs écrits), von D. Andreas Ræss, Bischof von Strassburg. Bd. I, von Anfang der Reformation bis 1566, XVI-604 p. — Freiburg, Herder, 1866.

Voici le commencement d'un ouvrage considérable et dont l'importance au point de vue de l'apologétique catholique n'échappera à personne. Il est le fruit, sinon d'un travail, au moins d'une pensée de cinquante ans. Le savant prélat qui le publie célébrait tout dernièrement le cinquantième anniversaire de son sacerdoce et le vingt-cinquième de son épiscopat. Durant tout ce temps, il a suivi avec une attention particulière la controverse protestante; et les nombreux ouvrages qu'il a composés, soit seul, soit avec la collaboration de Mgr Weiss, évêque de Spire, l'ont déjà mis à même d'éclairer de nouvelles lumières la plupart des questions qui touchent à cet ordre de connaissances. Aujourd'hui, il nous donne un livre à la fois d'histoire et de controverse, renfermant des notices biographiqués sur les plus célèbres convertis depuis la Réforme jusqu'à nos jours, et des extraits plus ou moins étendus de leurs œuvres où se trouvent exposés les motifs de leur conversion. Il était temps, grand temps qu'une main sûre commençât un ouvrage dont le protestantisme semble avoir pris à tâche de faire disparaître tous les matériaux. Malgré des recherches continuées avec persévérance, je pourrais dire avec une louable opiniâtreté, Mgr Ræss n'a pu encore trouver tous les ouvrages de ces convertis dont les titres lui sont connus, et ce n'est qu'avec des difficultés presque incroyables qu'il a pu consulter des exemplaires parfois uniques, dont l'existence lui avait été signalée. Néanmoins ce qu'il lui a été donné de recueillir forme une abondante matière, qui demandera probablement de 10 à 12 volumes in-8 pour être livrée au public.

Qu'on ne se figure pas le travail de l'auteur comme une simple compilation qui consisterait à réunir dans un cadre déterminé des biographies toutes faites et des extraits d'ouvrages tels qu'ils ont été publiés. Ici le travail personnel domine. Pour ce qui regarde les biographies, il s'agissait, ou de les créer, ou du moins de les rectifier. Les catholiques, disons-le nettement, se sont mis trop peu en peine de conserver le souvenir des conversions opérées par la grâce divine d'une manière souvent si frappante et si pleine d'enseigne-

ments. La plupart de ces biographies sont l'œuvre de protestants, et trop souvent les préjugés ou l'esprit de parti y ont altéré la vérité des faits. Les écrivains catholiques, en puisant ensuite à ces sources corrompues, y ont trouvé l'erreur mêlée à la vérité. Nous n'en voulons donner ici que deux exemples :

Le court article de Feller sur Witzel renferme plusieurs indications notoirement fausses. Il y est dit entre autres choses : « Wicelius se fit religieux; mais à l'âge de trente ans il quitta la vie monastique pour embrasser les erreurs de Luther. Rentré dans la communion de l'Eglise romaine, il fut pourvu d'une cure et devint conseiller des empereurs Ferdinand et Maximilien. » Que Witzel ait été moine, cela n'est pas prouvé. Mélanchton l'a traité de moine, mais seulement par injure, à peu près comme certains libres penseurs, depuis un siècle, ont appelé jésuite tout catholique qui leur déplaisait. Quand Witzel embrassa les erreurs de Luther, il était âgé, non de trente ans, mais de vingt-trois à vingt-quatre ans; et c'est précisément à trente ans qu'il se convertit et rentra dans l'Eglise catholique. Il n'est pas exact non plus de dire qu'après sa conversion il fut pourvu d'une cure. A Eisleben, où il demeura pendant quelque temps avec sa femme et ses enfants, on lui permit de prêcher, mais il n'exerça aucune autre fonction ecclésiastique; il n'eut jamais charge d'âmes, et rien n'autorise à croire qu'on lui ait même permis de dire la messe. Il fut conseiller de l'empereur Ferdinand, mais il ne le fut pas de l'empereur Maximilien.

M. l'abbé Migne, dans son *Dictionnaire des Conversions*, semble aussi avoir puisé parfois à de mauvaises sources. Nous lisons à l'article Dalechamps : « Nous avons de Conrad Gessner, naturaliste non moins célèbre, une lettre remarquable adressée à ce même Dalechamps, qu'il avait réussi à gagner à l'Église catholique (p. 1467). » — Conrad Gessner était zwinglien zélé, et non catholique, comme le suppose l'auteur de l'article du *Dictionnaire des Conversions*; il écrivit une lettre à Dalechamps à propos de sa conversion, mais ce ne fut point pour l'en féliciter; car cette lettre est une véritable philippique contre celui à qui elle est adressée. Loin d'avoir contribué à la conversion de Dalechamps, Gessner fut très-fâché de n'avoir pu l'empêcher.

On voit par ces deux exemples combien la biographie des convertis du protestantisme laisse à désirer, même dans les meilleurs auteurs catholiques. Aura-t-on recours aux travaux des protestants? Ils sont, il est vrai, plus nombreux et plus étendus, mais les erreurs y abondent. Ainsi, à propos de Witzel dont nous venons de parler, Schunk dit : « Jeune encore il se fit moine; mais il abandonna

bientôt son couvent, se maria et se tourna vers les luthériens... Cette confession de foi ne lui plut pas longtemps, et comme il ne pouvait retourner à l'Église catholique latine sans se séparer de sa femme, il s'adressa à l'Eglise grecque, où il fut ordonné par un évêque de ce rit. » (*Beitraeg. zur Mainzer Geschichte*, t. III, p. 159). Dans ce peu de mots, que d'erreurs! Witzel ne fut point moine; il était prêtre avant son apostasie et avant son mariage; il ne fut point ordonné par un évêque grec, puisqu'il l'avait été par un évêque latin avant de passer au protestantisme.

La partie apologétique et polémique de l'ouvrage de Mgr Ræss n'a guère dû lui coûter moins de travail que la partie historique. Outre la difficulté de réunir les matériaux, il y avait encore celle du choix à faire parmi tant de documents, dont la reproduction intégrale risquait de devenir fastidieuse pour le lecteur; il y avait celle de la traduction en allemand des ouvrages écrits en latin ou en d'autres langues; l'allemand même du XVIe siècle avait besoin de quelques retouches pour être intelligible à tous. Enfin, en publiant de nouveau ces *Motifs de conversion*, il y avait lieu de faire plus d'une rectification au point de vue de la doctrine. La grâce qui touche les cœurs assez vivement pour les ramener à Dieu, n'éclaire pas nécessairement les esprits au point de dégager à elle seule la vérité de toutes les obscurités et des faux jours où les préjugés et une longue habitude de l'erreur l'ont placée. De là vient que les âmes les plus sincères dans leur retour gardent souvent comme une empreinte de l'erreur qu'elles ont abjurée et qu'elles détestent. C'est ce qui est arrivé entre autres au célèbre converti Theobald Gerlach ou Gerlacher, appelé aussi Billicanus, de Billigheim (Palatinat), lieu de sa naissance. Le docte éditeur, en reproduisant l'Apologie de Gerlach adressée à Jean Stopfer, a cru devoir l'accompagner de notes rectificatives destinées à prévenir les idées fausses ou exagérées que la lecture du texte pourrait donner. Nous ne signalerons que les suivantes : 1° C'est le célibat et non le mariage qui constitue l'état normal du sacerdoce. 2° La vie monacale et religieuse n'est pas seulement, ni principalement, un refuge pour les coupables pénitents, mais plutôt un asile ouvert aux âmes vertueuses que Dieu appelle à la perfection. 3° La communion sous une seule espèce ne prive les fidèles d'aucun des avantages spirituels de la communion sous les deux espèces. 4° Nulle contradiction entre le concile de Constance affirmant la présence de Dieu tout entier sous chaque espèce dans l'Eucharistie, et le concile de Bâle permettant en certains pays l'usage du calice, à condition de rappeler d'abord aux fidèles que Jésus-Christ est tout entier sous chaque espèce. 5° La

décadence générale du clergé au XVIe siècle n'était pas si universelle qu'on l'a dit souvent et que Gerlach semble l'admettre. Les ordres réguliers alors dans la ferveur de la fondation ou de la réforme (Théatins, 1524; Barnabites, 1536; Jésuites 1534; Franciscains de la stricte observance, 1584; Capucins, 1525; Frères de Saint-Jean-de-Dieu, 1540), assurément n'avaient point dégénéré.

Le volume que nous annonçons va jusqu'en 1566. Il s'occupe d'une première série d'hommes remarquables, qui dès le siècle même de la Réforme ont retrouvé le chemin de la vérité. Ces hommes ont été contemporains des réformateurs, et ont eu avec eux de fréquents rapports. Comme eux, ils admettaient qu'il y eût des abus dans l'Église et croyaient à la nécessité d'une réforme; mais ils reconnurent où l'on va lorsque, au lieu de corriger les fautes et les faiblesses des hommes dans l'Église, on s'enhardit à changer l'organisation établie de Dieu et à toucher au dépôt de la foi. Ce sont des témoins parfaitement croyables, parce que, par leurs relations et leurs talents personnels, ils se sont trouvés en position de bien connaître tout ce qui touchait aux affaires de l'Église, et d'approfondir la doctrine catholique.

Cette première galerie de célèbres convertis s'ouvre par la grande figure du savant et courageux Pirkheimer, qu'on a surnommé le Xénophon allemand. Après lui viennent Billicanus, avec son Apologie remarquable à plus d'un point de vue; Crotus Rubeanus, Witzel ou Wicelius, dont la vie n'a été qu'un combat contre la persécution: Jean Hanner, l'ami de Witzel, Loriti (Glareanus), le familier de Zwingle et l'ami d'Erasme; Jean de Botzheim, à Constance, et Ulrich Zasius, d'abord si chaud partisan du moine augustin, à Wittemberg. Puis ce sont des notices sommaires sur Jean de Staupitz, le supérieur régulier de Luther; sur Jean Wildenauer, un des intimes de Luther; sur le prédicant Jacob Strauss et sur le littérateur et dialecticien Vitus Amerpach. Viennent ensuite avec plus d'étendue la vie de Théobald Thamer, dont l'apologie, traduite du latin en allemand, nous permet d'apprécier le genre et les procédés de la polémique des réformateurs; la vie d'un champion de la vérité catholique en Bavière et dans les montagnes du Tyrol, Jean Nasus (Nas, Nasz,) dont le sermon sur la véritable Église convertit une ville entière d'un seul coup; la vie de Frédéric Staphylus et celle de Martin Eisengrein. Parmi les convertis d'Outre-Rhin figure aussi le fondateur de la monarchie prussienne, le malheureux duc Albert de Brandebourg, dont le retour au catholicisme est désormais un fait avéré. Le père Augustin Theiner a rétabli la vérité sur ce point dans un ouvrage intitulé: *Herzogs Albrecht von Preuszen*,

gewesenen Hochmeisters des deutschen Ordens, erfolgte, und Friedrich I, Kœnigs von Preuszen, versuchte Rückkehr zur katholischen kirche... Von Augustin Theiner, Priester des Oratoriums. (Augsbourg, Kollmann, 1846).

La France fournit aussi son contingent. Sans parler de Thamer de Rosheim et de Rabus de Strasbourg, l'un et l'autre Alsaciens, on remarque le bouillant chevalier de Malte, Durand de Villegagnon, qui maniait avec une égale facilité le glaive et la plume; le conseiller du parlement Florimond de Rémond, dont le style respire l'énergie qui l'animait; enfin Dalechamps, qui n'écrivit rien pour motiver sa conversion, mais dont le noble silence fut la meilleure réponse aux injures et aux invectives que lui adressa Gessner à cette occasion.

Mgr Ræss a l'intention de continuer ces biographies jusqu'à nos jours, et Sa Grandeur espère pouvoir le faire d'une manière suffisamment complète. Le second volume est en partie imprimé, et plusieurs des suivants sont déjà préparés. Un volume séparé donnera les noms de tous les convertis dont la vie n'a point été écrite faute de renseignements. Nous faisons des vœux pour qu'un si excellent ouvrage se répande surtout en Allemagne et y produise les fruits de salut que nous sommes en droit d'en attendre.

H. Mertian.

Mémoire historique sur la décadence et la ruine des missions des Jésuites dans le bassin de la Plata. —Leur état en 1864. Par le docteur V. Martin de Moussy, membre de diverses sociétés savantes. 1 vol. in-8° avec deux grandes cartes. Paris, Douniol. Prix : 5 francs.

L'esprit de haine antireligieuse qui caractérisa le xviiie siècle, inventa contre les missions des Jésuites dans le nouveau monde, d'étranges calomnies. Quelques voix autorisées, cependant, protestèrent. Montesquieu, Buffon, Haller, Muratori parlèrent avec éloge des établissements fondés par la Compagnie de Jésus dans les régions que baignent le Rio de la Plata et ses magnifiques affluents. Depuis, des écrivains respectés qui ont visité ces contrées, les d'Orbigny, les de Straten-Ponthoz etc., etc., en rendant hommage à la vérité, ont réhabilité les missionnaires diffamés par le mensonge.

Parmi toutes ces apologies, la plus complète, sans contredit, est l'intéressant et substantiel travail publié récemment par le docteur Martin de Moussy. Indépendamment de son encyclopédique description de la République Argentine, ouvrage monumental, publié aux frais de cette République, et dont nous nous réservons de rendre

compte plus tard, ce voyageur, qui a passé plus de vingt années dans les régions platéennes, a voulu condenser, dans un volume séparé, le passé, le présent et l'avenir de la grande province des Missions.

Les circonstances actuelles donnent une véritable opportunité au Mémoire de M. de Moussy. Le bassin de la Plata vient d'être le théâtre de plusieurs combats entre la république du Paraguay et le Brésil. Au bout de quarante-cinq années, les mêmes rivalités et les mêmes ambitions qui amenèrent la ruine des Missions occidentales par les Portugais, de 1818 à 1820; celle des Missions orientales, en 1828, par le Montévidéen Rivera, — ensanglantent aujourd'hui ces malheureuses contrées. Or M. de Moussy a joint à son Mémoire deux magnifiques cartes qui renferment tout le territoire de la guerre actuelle et font voir la distribution des colonies indiennes sur les deux fleuves Parana et Uruguay, les limites de la province des Missions, avec le Rio-Grande, le Corrientès et le Paraguay; les nouveaux établissements de Taruma et les routes tentées à travers le Chaco pour relier ces établissements avec ceux de Chiquitos et de Moxos, placés à 500 lieues au nord de Yapégu, capitale des Missions de l'Uruguay et du Parana. Le livre de M. le docteur Martin de Moussy, écrit sur les lieux mêmes par un voyageur patient, un écrivain aussi instruit que consciencieux, est donc une bonne fortune pour tous les hommes désireux d'étendre le cercle de leurs connaissances historiques et géographiques.

Ainsi que nous venons de le dire, le travail de M. de Moussy se divise en trois parties. Dans la première sont racontées à grands traits la découverte du Rio de la Plata et sa colonisation par les Espagnols, dans le courant du XVIe siècle. L'auteur montre comment les Indiens se soumirent, et comment, distribués en serfs aux conquérants, sous le régime brutal des commanderies, ils trouvèrent, dans le clergé et dans les ordres religieux, d'intrépides défenseurs. Ce régime des commanderies, plusieurs fois aboli, renaissait sans cesse sous le souffle de la cupidité. Il fut la cause de toute les guerres indiennes. Les Jésuites, en s'y opposant, s'attirèrent la haine des colons et de fréquentes dénonciations auprès des gouvernements de Lisbonne et de Madrid. L'historien donne la clé de toutes ces intrigues et entre dans des détails très-circonstanciés sur la trop fameuse guerre des Missions, de 1751 à 1756. On sait que cette guerre a eu pour résultat, non pas immédiat, mais définitif, la décadence des Missions, leur ruine et l'expulsion des Jésuites par le Portugal (1759) et par l'Espagne (1767). Le Mémoire historique en récapitule ainsi les causes et les désastres. Un traité conclu en 1750, entre l'Espagne et le Portugal, forçait trente mille

Indiens chrétiens et civilisés, fidèles sujets de la couronne d'Espagne, à abandonner leurs villages, leurs fermes, les tombeaux de leurs ancêtres, pour aller s'établir ailleurs sans indemnité d'aucune sorte, dans le seul but de favoriser les âpres convoitises de quelques négociants espagnols, qui poussaient le cabinet de Madrid à échanger les Missions de la rive gauche de l'Uruguay, contre la Colonia, foyer de contrebande portugaise. C'était une iniquité révoltante : les Jésuites se permirent de l'appeler par son nom. Les Indiens, non pas stimulés par les Jésuites, comme l'ont dit les marchands espagnols et portugais, mais indignés, exaspérés de toutes ces vexations, se refusèrent à cette transportation. Pour les y contraindre, on les extermina. Les Jésuites, qui avaient eu l'audace de ne pas applaudir à ces atrocités, furent déclarés traîtres à la patrie, et, peu d'années après, bannis de tous les domaines des couronnes de Portugal et d'Espagne. Pour justifier cette nouvelle iniquité, on eut recours à la calomnie. Les Jésuites furent accusés de se créer un empire dans la Plata. Qu'on lise M. de Moussy ; son récit appuyé sur des faits et non sur des phrases, démontre qu'une fois de plus on a imputé aux victimes les crimes des bourreaux. Les dernières conséquences de cette guerre non-seulement injuste, mais brutale, aussi bien que les événements de 1801, 1816, 1820 et 1828, étaient jusqu'ici à peu près inconnus en Europe.

Dans la seconde partie de son Mémoire, M. de Moussy expose l'état actuel du pays, les ruines qui se dressent tristement au milieu des palmiers, des caroubiers, des arbres sans nombre qui ont escaladé les murailles, percé les toits demi-brulés. Il célèbre la beauté sans rivale de cette région, jadis un paradis terrestre, et dont la méchanceté humaine a fait un désert. Rien pour consoler le voyageur attristé, qu'une petite colonie française, établie en 1860 à Yapégu.

M. de Moussy, cependant, ne croit pas tout perdu sans retour. Il rêve pour cette contrée qu'il aime, des jours meilleurs entre des mains honnêtes et intelligentes.

« Peut-être, dit-il, amènerons-nous aussi sur ces plages hospi-
« talières, des habitants nouveaux qui, profitant d'un climat admi-
« rable, d'un sol fertile et salubre, les rendront à leur splendeur
« passée. Il feront à leur tour, des bords de l'Uruguay et du Parana,
« ce qu'en avaient fait jadis les mains de religieux instruits et in-
« telligents, gouvernant paternellement un troupeau d'Indiens
« dociles, un véritable jardin, et reproduiront en partie quoique
« d'une autre manière, les merveilles dont les récits de Chateaubriand
« et des *Lettres Edifiantes* ont enchanté notre jeunesse. »

En terminant, l'auteur juge aussi le régime de communauté établi dans les Missions.

« Quant au régime étrange que l'on suivait dans ces établisse-« ments, à ce communisme tant critiqué avec un semblant de raison « peut-être, la meilleure preuve qu'il convenait aux Indiens, c'est « que les successeurs des Jésuites se virent forcés de le continuer « presque jusqu'à l'époque actuelle, et que sa destruction, non pré-« parée par des mesures intelligentes et paternelles, n'a eu d'autre « résultat que de jeter les Indiens dans la misère. — A l'heure « qu'il est, leurs derniers héritiers regrettent amèrement ce régime, « imparfait sans doute, mais si bien approprié à leurs instincts et « à leurs mœurs.

« Croit-on qu'à l'époque où nous sommes, après l'émancipation « des colonies espagnoles et portugaises, avec l'affluence de l'immi-« gration étrangère vers ces plages, les Jésuites, si distingués par « leur intelligence pratique, eussent continué l'isolement et la com-« munauté, alors que la civilisation moderne, avec ses besoins et « ses instincts, débordait dans le bassin de la Plata? — Ils auraient « sans nul doute, au moment venu, préparé leurs néophytes à la « propriété, à la liberté, et les auraient amenés graduellement à la « civilisation, à la fusion avec la race européenne qui les aurait « modifiés d'abord, puis absorbés sans les détruire. Nul homme de « sens ne peut faire à cette Compagnie, si remarquable par la net-« teté de ses plans et la suite de ses idées, l'injure de croire qu'on « ait voulu ériger le régime communautaire des Réductions gua-« ranies en système permanent applicable à tous et partout. — Ainsi « que nous avons pu le voir, si les Indiens étaient considérés par « les Jésuites comme de grands enfants, ils les aimaient au moins, « les soignaient et les traitaient comme tels; mais les enfants arri-« vent à l'âge d'homme, et les nations grandissent comme eux. L'é-« poque de la virilité serait arrivée pour les Guaranis, et leurs direc-« teurs auraient su les conduire dans cette nouvelle phase de leur « développement. »

L'estimable voyageur complète son mémoire par une chronologie de l'histoire des Missions depuis 1836 jusqu'à 1848. Il y a joint des notes nombreuses sur le mouvement de la population indienne dans les Missions de la Plata et dans celle de Chiquitos; il indique les maladies épidémiques qui retardent l'accroissement de la population indigène. Enfin, en résumant les opinions des voyageurs et des écrivains modernes qui ont traité le même sujet, en y ajoutant la sienne propre qui est celle d'un observateur sérieux et de bonne foi, M. Martin de Moussy a fait une œuvre utile à l'Amérique qu'il

aime, et rendu un véritable service à l'histoire générale. Il a ainsi comblé une lacune qui existait dans l'histoire des Missions. Avant la publication de son ouvrage, on ignorait en Europe et dans la plus grande partie de l'Amérique ce qu'étaient devenus ces établissements jadis si vantés. Grâce au *Mémoire historique*, on le sait aujourd'hui.

J. Jouan.

Portugaliæ monumenta historica a sæculo octavo post Christum usque ad quintum decimum, jussu Academiæ scientiarum Ulisiponensis edita. — Monuments historiques du Portugal, du VIIIe au XVe siècle après J.-C., publiés par ordre de l'Académie des sciences de Lisbonne [1].

La publication du recueil dont nous annonçons les premières livraisons est un service signalé rendu à la science. Nous allons enfin pouvoir étudier à notre aise et dans les sources l'histoire si intéressante et si peu connue du Portugal au moyen-âge. Jusqu'ici, en effet, de tous les documents où ses élements divers sont dispersés, chroniques, relations, mémoires, chartes, correspondances et droit public ou privé, une partie seulement et la plus minime avait vu le jour. Encore était-elle disséminée et comme perdue dans de volumineux ouvrages, que l'élévation de leur prix ou leur rareté rendaient inabordables au commun des lecteurs et même à beaucoup d'érudits. Le reste gisait enseveli dans les archives générales du royaume (*Torre do Tombo*) et dans les archives particulières des villes ou des universités. Or, qu'étaient les archives il n'y a pas encore longtemps? Que sont-elles aujourd'hui même en maint endroit? De nouveaux jardins des Hespérides, gardés par autant de dragons, qui, pour être habillés comme vous ou moi, n'étaient et ne sont guère moins farouches que celui de la Fable. Les archives du Portugal n'avaient, au reste, en ce qui nous concerne, aucun besoin de tels défenseurs : l'éloignement et la difficulté des communications les protégeaient suffisamment contre toute agression scientifique. Les Académiciens de Lisbonne ont donc acquis un droit spécial à notre reconnaissance, en mettant généreusement à notre portée des trésors dont nous étions de fait presque entièrement privés.

Les Monuments Historiques du Portugal sont divisés en trois grandes sections entre lesquelles on a sans peine réparti tous les anciens documents qu'on a pu retrouver. Sous les titres respectifs d'*Historiens* (Scriptores), de *Lois et coutumes* (Leges et consuetudines), et de *Diplômes* (Diplomata), chacune d'elles forme un tout distinct, et

[1] *Scriptores*, livr. I à III; *Leges et consuetudines*, livr. I à III, en tout 6 livraisons in-fº. Lisbonne, imprimerie Académique. Paris, Durand.

ne se rattache aux deux autres que par le titre général placé en tête de l'ouvrage.

I

Un mot d'abord sur la dernière de ces sections, non certes pour en examiner le contenu, puisqu'elle n'existe encore qu'en projet ; mais pour soumettre humblement aux éditeurs une objection qu'a fait naître dans mon esprit l'exposé du plan qu'ils se proposent de suivre. Cette partie de leur recueil doit renfermer les chartes, diplômes, contrats, correspondances, concordats avec le Saint-Siége, traités de paix ou d'alliance avec les princes étrangers ; bref, sauf les lois, réservées pour une autre section, tous les actes publics ou privés de nature à jeter quelque jour sur l'état social, religieux, économique et politique de la société portugaise au moyen-âge. Mais ici les recherches ont été couronnées de si heureux succès, que l'Académie n'a pas cru pouvoir admettre indistinctement dans sa collection les innombrables chartes et diplômes réunis par les soins de ses délégués. Elle s'est décidée à ne donner place qu'aux documents d'une importance réelle. Il y aura donc examen et triage préalable. Sont néanmoins exceptées de cette mesure les pièces qui par leur date remontent au-delà du douzième siècle. Celles-ci, en effet, vu leur antiquité et leur petit nombre relatif, ne seront en aucun cas frappées d'exclusion.

En présence de *six ou sept mille* documents de ce genre déjà inventoriés, je m'explique sans trop de peine une pareille détermination. Toutefois, si je n'ose la blâmer, je ne puis, en revanche, prendre sur moi d'y applaudir sans réserve. Apprécier à sa juste valeur un diplôme ou un contrat d'une époque historique si éloignée de nous, est, de soi, chose fort délicate. Les plus doctes et les plus fins s'y sont trompés et s'y trompent encore tous les jours de la meilleure foi du monde. Pourquoi ? Parce qu'en une foule de cas, cette valeur est essentiellement relative : ce qui paraît insignifiant au Portugais parfaitement versé dans l'histoire de son pays, ne le sera nullement aux yeux de l'étranger qui en possède à peine les premiers éléments. Tel nom, telle date, tel événement dont l'historien proprement dit n'a que faire, aura pour l'archéologue, le généalogiste, ou l'annaliste des ordres religieux, le mérite d'une révélation inattendue. La même pièce pourra donc être tour à tour accueillie ou rejetée par deux critiques d'égale force, mais placés pour la juger à des points de vue tout différents. Ajoutons à ce qui précède une dernière considération. La critique, depuis trois siècles, a trop souvent servi les partis aux dépens de la vérité, dont la manisfesta-

tion devrait être le but unique de ses travaux, pour n'avoir pas beaucoup perdu de son ancienne autorité. Il n'est pas aujourd'hui d'homme sensé qui consente à la croire sur parole, et qui ne veuille par lui-même et sur pièces contrôler la justice des arrêts qu'elle a rendus. Je crains donc que la décision prise par l'Académie n'excite bien des réclamations. Le moyen d'y couper court serait peut-être de renoncer au système de l'exclusion absolue, sans toutefois s'astreindre à la reproduction intégrale des pièces réputées sans valeur. Ce moyen consisterait à donner de chacune d'elles une analyse succincte où figureraient les noms de lieux et de personnes, ainsi que les dates. Les *Calendars of state Papers*, publiés sous les auspices et par ordre du gouvernement anglais, fourniraient au besoin d'excellents modèles en ce genre de travail.

II

Après avoir parlé de ce qui n'existe point encore, venons aux deux sections des *monuments historiques* déjà en voie d'exécution. Celle des Historiens (Scriptores) appelle tout d'abord et naturellement notre attention. Sous ce titre viennent se ranger par ordre de temps les chroniques générales et spéciales, les relations particulières, les biographies, les mémoires généalogiques, en un mot tout ancien récit sur les hommes et les choses du Portugal, soit avant soit depuis son érection en royaume indépendant. Les passages d'histoires étrangères, où il est incidemment traité des mêmes personnes et des mêmes événements, trouveront leur place à la suite des historiens nationaux. De cette section trois livraisons seulement, si je ne me trompe, ont paru jusqu'à présent. Leur contenu plein d'intérêt pour l'historien et l'antiquaire, n'est pas sans charmes pour le simple lecteur. Si, comme il y a lieu de l'espérer, la suite répond au début, ces nouveaux monuments historiques ne peuvent manquer d'occuper un jour, dans l'estime des hommes d'étude, un rang distingué parmi les meilleurs recueils du même genre.

Dans les quatre cents pages dont se compose le spécimen que nous possédons, se déroule la série presque entière des écrivains galiciens ou portugais, qui, du huitième siècle à la seconde moitié du douzième, ont, d'une façon ou d'une autre, écrit l'histoire de leur patrie. Aux chroniques et relations empruntées en grand nombre aux *Acta Sanctorum*, à l'*España Sagrada*, aux preuves de la *Monarchia Lusitana* ou de l'*Historia Genealogica da Casa real portuguesa* et à beaucoup d'autres recueils analogues, — chroniques et relations dont on n'a inséré le texte dans la collection présente, qu'après

l'avoir soigneusement revu et corrigé sur les anciens manuscrits encore existants, — les éditeurs ont joint plusieurs ouvrages, restés inédits en partie ou en totalité, que de patientes recherches ont fait tomber entre leurs mains. Nous signalerons entre autres les petites chroniques et les récits détachés de Sainte-Croix de Coimbre (Breves chronicas e memorias avulsas de S. Cruz de Coimbra); les actes de sainte Senhorine de Basto et des martyrs du Maroc (Vita B. Senorinæ virginis, — Legenda Martyrum Morochii), dont les Bollandistes ne donnent qu'un abrégé; la biographie de l'archidiacre de Coimbre, Don Tello, fondateur du monastère de Sainte-Croix (Vita Tellonis archidiaconi notitiaque fundationis monasterii S. Crucis Conimbricensis); la narration épistolaire du siége et de la prise de Lisbonne, écrite par un des croisés anglais qui prirent part à cette glorieuse expédition (Cruce signati anglici Epistola de expugnatione Olisiponis), complément obligé des récits du même événement, que nous ont laissés un autre croisé (Epistola Arnulphi ad Milonem episcopum Morinensem) et l'historien anonyme du célèbre monastère de Saint-Vincent (Indiculus fundationis monasterii S. Vincentii); enfin les livres de Lignages (os livros de Linhagens), reproduction intégrale et suffisamment correcte d'un ouvrage aussi curieux que rare, dont on n'avait publié jusqu'ici que les deux premiers livres.

OEuvre collective d'écrivains inconnus se succédant l'un à l'autre dans le cours de plusieurs siècles, cette compilation mérite une étude toute particulière. Qui se contenterait d'y jeter en passant un regard distrait, risquerait fort d'en méconnaître la valeur réelle. Au fait, rien de moins attrayant au premier coup-d'œil : ce n'est en apparence qu'un épais fourré d'interminables généalogies, se croisant et s'enchevêtrant en tous sens avec la fougue luxuriante et capricieuse de ces lianes tropicales, à travers lesquelles le voyageur ne peut se frayer un chemin qu'à coups de *machete* ou de coutelas. Et toutefois, au lecteur intrépide qui osera s'y engager, je ne crains pas de promettre qu'il ne regrettera ni son temps, ni sa peine. Après avoir erré, quelque peu au hazard, dans ces broussailles de noms propres, il verra s'ouvrir devant lui de fraîches clairières, où, sous un gai soleil, s'épanouissent pêle-mêle les plus riantes fleurs de l'histoire et de la légende.

Qu'il recueille les unes sans négliger les autres; car toutes ont leur prix. Sous une première couche de détails mensongers, d'anachronismes ridicules et des plus étranges méprises quant aux lieux et quant aux personnes, la légende, en effet, cache un fond de vérité qu'en bien des cas on chercherait vainement ailleurs. Dégager

cet élément historique de la gangue d'erreurs qui le recouvre : telle est et doit être la tâche d'une critique consciencieuse. Si ardue qu'elle soit parfois, cette tâche est rarement impossible. Prenons pour exemple l'épisode romanesque du roi Don Ramire (Livros de Linhagens, pag. 180, 181 et 272, 273). Ce qu'il renferme de légendaire n'est pas difficile à déterminer : c'est l'attribution à ce prince d'une aventure dont, au témoignage de l'histoire, aucun des rois de ce nom n'a été le héros. Mais qu'en ce temps de razzias chaque jour renouvelées, du maure sur le chrétien et du chrétien sur le maure, un noble quelconque de la Galice ou de Léon se soit furtivement glissé en pays ennemi pour y chercher sa femme emmenée captive ; qu'au péril de sa vie, il ait pénétré dans l'alcazar du chef arabe dont elle était la prisonnière, et qu'il l'ait rendue à la liberté et à sa patrie : voilà qui est très-vraisemblable et qui doit être vrai ; car nous le retrouvons dans les traditions populaires de l'Espagne, aussi bien que dans celles du Portugal. On me prouverait également que le comte Henri de Bourgogne n'a jamais, sur son lit de mort, adressé à son fils Alphonse Henriquez le discours dont lui font honneur les livres des Lignages (p. 254, 255), que je n'en serais nullement surpris. Mais qu'importe, puisque, apocryphe ou non, ce discours n'en contient pas moins l'exposé parfaitement authentique des devoirs du souverain tels qu'on les comprenait à cette époque? Sous ce dernier rapport, il appartient donc à l'histoire.

En somme, la légende la plus chimérique se rattache nécessairement, au moins par un de ses côtés, à la réalité de la vie. Ne connaissant pas d'autres croyances ni d'autres coutumes que celles de la société au sein de laquelle elle s'est spontanément développée, elle les lui emprunte, pour les prêter à son tour à ses fabuleux héros. Ce sera donc là un *minimum* de vérité qu'on pourra toujours lui demander.

Aux curieux détails semés çà et là dans les livres des Lignages il faut, en outre, si l'on se propose de connaître à fond les Portugais des anciens temps, joindre les renseignements non moins précieux dont fourmillent, à la lettre, les relations et les notices biographiques réunies ici pour la première fois : celles en particulier de saint Rosendo (Rudesindus), et de sainte Senhorine (xe siècle); de saint Theotonio et de l'archidiacre Don Tello (xie siècle). Rapprochés les uns des autres et coordonnés entre eux, les mille traits de mœurs répandus à profusion dans ces écrits divers, se fondent en un tableau fidèle de ce vaillant petit peuple, que plus tard, et pour un moment, Dieu devait élever si haut. C'est même plus et mieux qu'un tableau : c'est une véritable résurrection de ces générations oubliées dont

tant de siècles nous séparent, et qui sortent du tombeau pour rejouer une fois encore, à notre bénéfice, le drame de leur existence passée. Dans ce drame aux scènes multiples figurent sans exception toutes les classes de la société : le roi guerroyant tour à tour contre ses comtes ou contre les Maures ; l'évêque visitant son diocèse, évangélisant les rudes populations des montagnes, fondant des églises ou des monastères, et, quand il le faut, repoussant à main armée les invasions des pirates normands en Galice, et des Arabes au sud du Minho ; le moine allant en France chercher les manuscrits dont il enrichit sa bibliothèque ; le fidalgo blessé et grondeur mettant par ses exigences le trouble dans le couvent qui l'héberge et qui le nourrit ; la jeune fille se préparant à la vie religieuse par l'étude de l'Écriture sainte et des Docteurs de l'Église ; le paysan battant son blé dans l'aire ; et le porte-balle juif, venu de Tolède la sarrazine pour étaler ses marchandises aux portes des églises que fréquentent les pèlerins. Jamais l'intérêt ne languit, car tout est nouveau pour le spectateur. L'illusion est complète : pas un mot, pas un geste des personnages ne vient maladroitement nous rappeler aux préoccupations et aux idées de notre époque. Les auteurs du drame sont de leur temps ; ils en connaissent les hommes et les choses : aussi, voient-ils clair et juste, là où par ignorance des vieilles mœurs nous sommes réduits à tâtonner. Songeons-y bien, et ne les taxons pas trop vite de méprise ou d'erreur ; l'accusation témérairement lancée retomberait souvent sur notre tête. Ce premier mérite est, chez nos chroniqueurs, relevé par un autre, commun alors et plus rare aujourd'hui : celui de la modestie et du tact. Ils n'imposent au lecteur ni leurs opinions, ni leurs antipathies, ni leurs jugements, et lui laissent toute liberté d'apprécier les faits à sa guise. Le rôle de simple narrateur leur suffit, et ils abandonnent volontiers à qui veut s'en charger celui du pédagogue qui se croit nécessaire et qui n'est qu'importun. A plus forte raison ne les voit-on pas manipuler l'histoire au profit de systèmes préconçus ou de rancunes mesquines. Puissent-ils avoir en ceci beaucoup d'imitateurs !

III

La section des *Lois et coutumes* est, comme son titre l'indique, consacrée aux monuments de l'antique jurisprudence du Portugal. Toute loi en vigueur au moyen-âge, soit dans le royaume entier, soit dans quelques-unes des villes et des corporations qu'il renfermait en son sein, y trouvera sa place. Ces lois, d'origine diverse, se partagent en trois catégories distinctes : 1° *Lois gothiques*, représen-

tées dans notre recueil par le *Forum Judicum* (Jus Gothorum, Lex gothica, Leges Gothorum, Fuero Judgo ou Juzgo des Espagnols). Ce code, dont la rédaction définitive remonte vraisemblablement au règne d'Egica (a. c. 687-701), est aussi remarquable par la sagesse et le bon sens de ses prescriptions, que par l'ordre logique de leur classement. Appliqué en Portugal jusqu'au douzième siècle, il l'est encore de nos jours en Espagne, dans toutes celles de ses dispositions que n'ont point abrogées des lois plus récentes. Le texte reproduit ici est tiré de l'excellente édition publiée à Madrid par l'Académie de l'Histoire, en 1815. — 2° *Actes des Conciles et des Cortès* célébrés dans le royaume de Léon avant la *sécession* du Portugal. Le nombre en est petit : trois en tout. Mais, par une singulière bonne fortune, les éditeurs ont pu mettre la main sur les actes primitifs du concile de Coyanza, dont jusqu'ici on ne possédait qu'un texte remanié à une époque postérieure, dans le but évident d'accommoder les décrets de ce concile aux changements que le cours des années avait introduits dans les besoins, les mœurs et les usages des populations. La comparaison des deux textes donnerait lieu à d'intéressantes observations, que je me vois forcé d'omettre pour ne pas dépasser de trop loin des limites que j'ai déjà franchies. — 3° *Lois nationales* promulguées en Portugal, depuis son émancipation complète, sous Alphonse I, jusqu'au quinzième siècle. Presque tous les documents de cette dernière série, étaient restés inédits jusqu'à ce jour, et de beaucoup d'entre eux on n'a retrouvé qu'une ancienne version portugaise. Les éditeurs en ont extrait le plus grand nombre de deux compilations manuscrites, où ils étaient entassés pêle-mêle; ils les ont classés par ordre de temps et de règne; au prix de quels labeurs et de quelles recherches, c'est ce dont on ne peut se faire une juste idée qu'en lisant l'introduction placée en tête de l'ouvrage. La partie publiée renferme les lois et décrets rendus par les rois et les Cortès, ainsi que les Fueros ou chartes municipales octroyées sous les quatre premiers règnes de 1128 à 1279. Bornons-nous à cette sèche et rapide énumération : une étude même superficielle exigerait presque un volume, elle nous est donc interdite. Je crois cependant devoir ajouter que la lecture de ces vieilles lois, en dehors de l'intérêt qui lui est propre, peut en outre servir de contre-épreuve à celle des historiens de la même époque. Elle éclaire, en effet, et confirme sur presque tous les points ceux de leurs récits qui, à première vue, nous paraîtraient obscurs ou douteux.

J. Tailhan.

PENSÉES SUR LA RELIGION, par Jean THOMASSY, conseiller honoraire à la Cour impériale de Paris; suivies de l'opuscule intitulé : *Jésus-Christ* (2e édition), 1 vol. in-8°, 585 pages. Paris, 1865. H. Plon.

Il y a près de trois ans, au plus fort du scandale produit par la fausse *Vie de Jésus*, un honorable magistrat voulant comme tant d'autres protester contre le livre sacrilége, publiait un vigoureux appel au bon sens public, en faveur de la divinité de Jésus-Christ. Cette démonstration était accompagnée de *pensées* détachées qui, pour la plupart, se rapportaient plus ou moins directement au même sujet. Elle avait pour titre : *Jésus-Christ, par un conseiller.* Quelques organes de la presse religieuse signalèrent cette brochure avec beaucoup d'éloges, et nous-mêmes nous eûmes l'occasion d'en constater le mérite vraiment remarquable. (*Études*, décembre 1863.)

Encouragé sans doute par un premier succès, le savant auteur a de nouveau présenté son œuvre au public, signée cette fois de son nom, *Jean Thomassy*, et en même temps agrandie, développée, transformée; car l'opuscule intitulé : *Jésus-Christ*, ne forme plus qu'un appendice, et les *Pensées*, au lieu d'être, comme auparavant, l'accessoire, sont devenues la partie principale et le corps même de l'ouvrage. Cependant, en s'élevant aux proportions du majestueux in-octavo, la brochure primitive n'a pas perdu tout-à-fait son caractère; l'objet en est resté identique au fond : c'est toujours l'idée de Jésus-Christ qui domine tout le livre et qui en forme le lien et comme le centre vivant.

Analyser ou résumer des *Pensées* ou des fragments détachés serait évidemment impossible. Mieux vaut citer quelques traits qui permettront au lecteur d'apprécier le genre et la manière de l'auteur. Nous prenons ces passages presque au hasard.

« *Corde creditur*, a dit saint Augustin; ce qui équivaut au mot « de Pascal : Dieu sensible au cœur. Le cœur a, dans ses mysté- « rieuses profondeurs, des raisons de détermination plus puissantes « que les raisons de la raison. On croit, parce que l'on aime; on « doute parce que l'on n'aime pas; on nie parce que l'on hait. « C'est du cœur que partent les nuages qui obscurcissent l'entende- « ment et déguisent notre rébellion sous l'apparence d'un défaut « de conviction; la prétendue cécité à l'encontre des preuves n'est « qu'un sophisme créé par la passion et dont on aime à être dupe. « L'incrédule est inquiet, agité; il cherche moins la vérité que des « motifs d'endormir sa conscience; il demande au profit de ses pas- « sions un bill d'indemnité à son intelligence, devenue *à priori* et « sans examen ennemie de la loi chrétienne. Laissez-là vos preu-

« ves et vos démonstrations : ce que l'on hait n'est jamais prouvé. »
« P. 19.

« La logique a laborieusement fait son œuvre.... On va tirer de « prémisses certaines, une conclusion exorbitante; mais tout à coup « le libre arbitre intervient, et le terrible Donc s'évanouit et l'on re- « tombe volontairement dans les brouillards du doute. » P. 21.

« Il y a dans le monde intelligible certains sommets escarpés où « le vertige vous prend et où l'air cesse d'être respirable. »

« La philosophie spiritualiste, si elle fait divorce avec la foi chré- « tienne, n'aboutira qu'au panthéisme, quand elle ne se transfor- « mera pas en un scepticisme idéaliste et nuageux. Cette philoso- « phie méprise d'Holbach, et elle a raison, mais qu'elle se place « elle-même en face du miroir de l'Evangile, et elle perdra sa grande « propre estime. » P. 140.

« Avez-vous un seul instant réfléchi sur la vie de l'homme sans « Dieu? quelle affreuse solitude ! quelles ruines et quelles ténèbres! « Sa raison finit par chanceler comme une femme ivre au milieu des « brumes glaciales du scepticisme, et le dernier rayon de l'intelli- « gence affaissée, s'éteint avec le désespoir dans le cœur. Il n'y a rien « là de bien attrayant. Si la vérité est chez vous et fait partie du « sol que vous foulez, permettez-moi de courir tout haletant aux « antipodes. » P. 194.

« Dans les espaces sans bornes du firmament, il existe une pla « nète qui gravite autour du soleil et accomplit ses révolutions « diurne et annuelle.

« C'est un point dans l'immensité que cette planète, et le terme de « cette planète est fixé dans les éternels décrets du Tout-Puissant. « Sur ce point, dans l'immensité, s'est consommé le plus grand des « mystères, qui tient dans le silence du ravissement les puissances « les plus sublimes du monde intelligible : le Verbe de Dieu s'incar- « nant et prolongeant à travers les siècles son incarnation dans le « mystère encore plus incompréhensible de l'Eucharistie. Et voilà « l'homuncule qui s'approche de l'autel sacré, mange le pain des « anges, boit le sang théandrique, et s'écrie avec amour : Jésus- « Christ est ma vie et la mort m'est un gain. — Ne me parlez plus « des idées rétrécies, des petitesses d'esprit des disciples du Christ. » P. 279.

Voilà certes de belles et nobles pensées revêtues d'un langage qui n'est pas indigne d'elles. Nous ne croyons pas exagérer en disant que le livre tout entier répond pleinement à l'idée avantageuse qu'on peut s'en faire d'après ces citations. Ajoutons cependant pour être dans le vrai, qu'en examinant de près le style, l'on y pourrait trou-

ver certains tours, certaines expressions bizarres, abruptes, et où le mépris de l'art se fait par trop sentir. Mais les quelques taches que la critique peut trouver dans les *Pensées sur la Religion*, sont très-amplement rachetées par des qualités rares et supérieures. Cet ouvrage est le fruit de vastes études et de longues méditations. Par-dessus tout l'on y remarque je ne sais quoi d'éminemment honnête, de loyal et de sincère, un bon sens exquis, une gravité douce, sereine et presque majestueuse, et enfin tout cet ensemble de choses qui caractérisent l'un des types les plus respectables de notre société française, le type du magistrat solidement chrétien.

Nous ne saurions douter que le livre de M. Thomassy ne soit destiné à produire les effets les plus salutaires sur bien des âmes, et très-spécialement sur les hommes du monde abusés par l'incrédulité et pourtant sensibles encore à la voix de l'honneur et du bon sens. De longues et savantes démonstrations les frapperaient peut-être beaucoup moins que ces réflexions courtes, fermes, sensées, incisives, originales, qui, comme autant de traits vigoureusement lancés, vont se fixer profondément au plus intime de l'esprit et du cœur.

P. Toulemont.

Esquisses historiques. *Quatre femmes au temps de la révolution*, par l'auteur des *Souvenirs de madame Récamier*. 1 vol. in-12. Librairie académique de Didier.

Avec un peu moins de simplicité, mais non sans justesse, on aurait pu encore intituler ce volume : *De l'héroïsme vrai et faux chez les femmes;* car il offre, de l'un et de l'autre, d'éclatants exemples. Marie-Antoinette, plus grande au Temple et à la Conciergerie qu'à Trianon et à Versailles, et à côté d'elle cette autre victime dont le sacrifice avait commencé sur les marches du trône si longtemps avant de s'achever sur l'échafaud, Madame Elisabeth, l'assemblage des plus rares vertus rehaussées par une grâce angélique; puis ce groupe illustre de femmes fortes qui eurent pour mère la duchesse d'Ayen et pour aïeule la maréchale de Noailles, ce groupe où domine la noble figure de la marquise de Montagu, voilà pour le véritable héroïsme, et il faut convenir que sa part est assez belle. Est-il besoin d'assigner sa place à madame Roland, mal servie, en vérité, par le zèle des récents éditeurs de ses écrits, assez imprudents pour nous révéler les plus intimes secrets de son âme? On ne la proposera pas pour modèle aux mères et aux épouses chrétiennes, et l'on serait tenté de la reléguer parmi les héroïnes de théâtre, tout en reconnaissant qu'elle a soutenu son rôle jusqu'à la fin avec un courage digne d'être associé aux délicates vertus de son sexe. Mais quel jugement porter sur « cette

étrange et sublime créature, dont un ardent patriotisme arma la main, et qui commit un crime avec l'innocence et l'héroïque dévoûment qui fait accomplir les grandes actions? » Que faut-il penser de Charlotte Corday? Vous pouvez le demander avec confiance à l'auteur de ces *Esquisses*, qui, sans s'ériger en juge ni en docteur, n'a pas, Dieu merci, imposé silence à la voix éloquente et sûre de sa conscience. Ainsi que le laisse entrevoir la signature de l'ouvrage, cette conscience est de celles dont le témoignage est irréfragable, quand il s'agit de savoir où gît la solide grandeur et l'héroïsme véritable de la femme. Ch. Daniel.

LE DOCTEUR PUSEY

ET SON NOUVEAU PROGRAMME D'UNION AVEC L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

En publiant dans notre précédente livraison une première correspondance sous le même titre qu'on vient de lire, nous exprimions, on s'en souvient, nos réserves sur certaines appréciations qui s'y trouvaient émises. Nous savions, en effet, que les écrits du docteur Pusey n'ont pas été, il s'en faut bien, accueillis partout avec les mêmes sympathies, avec la même confiance. Entre beaucoup d'autres preuves, nous citerons le jugement sévère dont l'*Eirenicon* a été l'objet dans l'excellente revue anglaise, *The Month* (décembre 1865).

Il résulte d'ailleurs de tous les renseignements qui nous sont parvenus, que la nouvelle évolution du puséisme est très-diversement appréciée par les catholiques anglais : les uns l'envisageant avec bienveillance et confiance, les autres, au contraire, avec des dispositions plus ou moins défiantes et hostiles.

On comprend que nous n'avons pas la prétention, à la distance où nous sommes, d'énoncer une opinion quelque peu compétente et autorisée sur un débat qui divise les meilleurs juges. Nous dirons seulement, avec toute la réserve qui convient, que la sincérité, la bonne foi, les louables intentions de l'éminent professeur d'Oxford et d'un grand nombre de ses adhérents ne sauraient nous paraître douteuses ; mais quant à croire à un résultat tel que la conversion en masse de l'É-

glise anglicane, franchement, sauf le cas de miracle, cela nous serait plus que difficile.

Du reste, notre savant correspondant, malgré ses tendances légèrement optimistes (il nous permettra ce reproche amical), est beaucoup trop clairvoyant pour n'avoir pas aperçu les graves obstacles qui s'opposent à un retour universel et simultané. Dans la première partie du travail que nous publions aujourd'hui, il a précisément pour but de signaler quelques-uns de ces obstacles, et, à vrai dire, celui qu'il constate en premier lieu semblerait être tout simplement insurmontable, sans un vrai coup d'état de la Providence.

Ce qu'on peut raisonnablement espérer du mouvement provoqué par le docteur Pusey, c'est qu'il amènera, sinon immédiatement, du moins à la longue, un grand nombre de retours partiels vers l'unité. Les personnes les plus graves affirment, il est vrai, qu'à cette heure les écrits et les actes du docte professeur tendent à arrêter l'essor des conversions individuelles. Là est sans contredit l'un des côtés les plus fâcheux de la situation. Aussi notre correspondant nous promet-il d'aborder de front cette difficulté dans une communication ultérieure, où il se propose de prouver que les Anglicans sont obligés en conscience de se convertir individuellement et sans tergiversations.

En attendant, nous insérons très-volontiers le présent article. On pourra, si on le veut absolument, faire abstraction des espérances exprimées par l'auteur, pour ne s'attacher qu'à la substance des considérations historiques et théologiques qu'il nous présente. Nos lecteurs apprécieront sans doute ces considérations remarquables à bien des égards. Qu'il nous soit permis d'espérer aussi que ces pages, tombant sous les yeux de quelques anglicans, dissiperont dans leur esprit bien des préventions et des préjugés contre la vérité catholique.

I

J'ai précédemment exposé, comme je la comprends, la nouvelle attitude prise par le docteur Pusey et son parti, vis-à-vis de l'Église catholique. J'essayerai d'exposer aujourd'hui avec la même sincérité

les principaux obstacles qui s'opposent, selon moi, à la conversion des Anglicans, ainsi que les conditions de paix qu'ils proposent à l'Eglise romaine.

Il serait puéril de chercher à le dissimuler : les obstacles sont très-sérieux et très-graves. Le premier de tous vient de la constitution même de l'Anglicanisme. L'Église d'Angleterre est avant tout un établissement de l'Etat ; la Reine, le Parlement, plusieurs cours et tribunaux ont sur elle une autorité dont on doit contester la légitimité, mais qui n'en existe pas moins.

Cette autorité fait ployer devant elle non-seulement les évêques isolés, mais tous les évêques en corps. Elle tranche les questions disciplinaires ; elle va jusqu'à prononcer en dernier ressort sur les points de dogme ! L'union est-elle possible aussi longtemps que l'Eglise Anglicane demeurera ainsi enchaînée à l'Etat ? Il est vrai, l'Eglise peut beaucoup souffrir dans sa liberté : témoin la tyrannie que lui faisaient subir autrefois les Parlements français, les cours et tribunaux belges, les administrations de Naples, de Palerme, de Turin, ainsi que les gouvernements imbus de principes Joséphistes, comme les cours de Vienne, de Florence et de Lisbonne. Mais tous ces gouvernements, sénats, cours et tribunaux reconnaissaient en principe que l'Eglise est souveraine dans les matières spirituelles, que le Pape est le chef de l'Eglise, et qu'en cette qualité, il a des droits à exercer. Aucun pouvoir public en Angleterre n'admet rien de semblable.

Ainsi, pour que l'Eglise anglicane fasse sa paix avec l'Eglise catholique, elle doit, préalablement, ou se séparer de l'Etat, ou convertir l'Etat. Convertir l'Etat, c'est-à-dire amener la Reine, la majorité des ministres, la majorité des deux Chambres, à professer les dogmes catholiques, à les proclamer lois de l'Etat, c'est ce que personne n'ose rêver. A l'heure qu'il est, le personnel de l'Etat, des cours et tribunaux ouvre la porte au latitudinarisme et, loin de défendre le dépôt doctrinal de l'Eglise, permet de le disperser à tous les vents : c'est précisément pour cela que les anglicans restés fidèles aux convictions chrétiennes, veulent donner la main aux catholiques, et cherchent la force dans l'union.

Reste donc la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Dès l'origine du puséisme (qu'on me pardonne ce mot qui est européen, mais inexact), des tendances en faveur de l'indépendance ecclésiastique ont commencé à se produire, et elles n'ont fait que se fortifier, à la suite de plusieurs jugements latitudinaires, prononcés par des tribunaux laïcs. Mais ces tendances vont-elles jusqu'à demander la séparation de l'Eglise et de l'Etat, seule condition qui puisse, dans le cas pré-

sent, assurer une véritable indépendance? Et en supposant que cette séparation soit efficacement désirée, y a-t-il chance qu'elle soit accordée? Il n'est guère probable au moins que le gouvernement y donne volontiers les mains, et la raison, chacun la voit sans peine. Cependant, l'opinion se prononce de jour en jour davantage pour l'égalité des communions chrétiennes devant la loi, égalité qui ne pourra se traduire entièrement en fait, tant que l'Eglise établie conservera sa position officielle. Mais quelque puissance que l'on suppose au parti de M. Pusey, il lui serait impossible d'obtenir par lui-même des modifications dans les relations légales entre l'Eglise et l'Etat. L'appui des libéraux ne lui suffirait pas même pour amener un si grand changement dans la constitution anglaise. Les *dissenters* qui jalousent les priviléges de l'Eglise officielle devraient prêter leur aide. Mais ceux-ci, une fois qu'il verraient que la séparation de l'Eglise et de l'Etat doit préparer les voies à une réconciliation avec l'Eglise catholique, voudraient-ils encore l'affranchissement de l'Eglise établie?

Telle est la première difficulté qui se présente et, à vrai dire, la solution ne m'en paraît pas facile à trouver, humainement parlant. Toutefois, la gravité de cet obstacle n'a pu échapper à M. Pusey et à tant d'hommes clairvoyants qui secondent ses projets; si donc ils n'ont pas reculé pour cela, ne faut-il pas qu'ils aient aperçu ou du moins entrevu un moyen quelconque qui, Dieu aidant, puisse tourner, aplanir ou vaincre la difficulté?

Une seconde difficulté provient de la manière dont le baptême et les ordinations ont été administrés pendant de longues années en Angleterre. Ni M. Pusey, ni aucun de ses adhérents ne nieront que la doctrine sur la régénération baptismale ne fût très-obscurcie dans l'Église anglicane, avant qu'ils eussent uni leurs efforts pour remettre cette doctrine dans son vrai jour. Le travail du savant docteur sur cette matière, quoiqu'il soit inachevé et qu'il renferme quelques erreurs, est une des plus belles dissertations théologiques qui existent. On ne doit pas oublier les dépenses que les hommes de ce parti ont faites si généreusement pour soutenir différents procès où la nécessité du baptême était impliquée, ni le zèle si louable avec lequel ils ont cherché à rétablir, par tous les moyens qui étaient en leur pouvoir, l'administration valide de ce sacrement. Mais ces efforts mêmes démontrent clairement une chose, à savoir la nullité de la plupart des baptêmes conférés par les ministres de l'Église anglicane. Les plus nombreux témoignages viennent d'ailleurs confirmer cette conclusion. On sait qu'en France, en Angleterre, en Belgique, en Hollande, l'usage de baptiser sous condition tous ceux qui ont

été baptisés par des protestants de quelque dénomination qu'ils soient, a prévalu parmi les catholiques et y a acquis presque la force d'une prescription disciplinaire. Cela ne s'est pas fait à la légère : il y a eu des luttes assez vives dans quelques églises, entre les prêtres qui voulaient rebaptiser conditionnellement les protestants convertis et ceux qui ne le voulaient pas. Ces derniers n'ont cédé qu'à l'évidence des faits. Ils ne se sont rendus que lorsqu'ils ont vu de leurs propres yeux qu'il n'y avait pas d'état à faire sur les baptêmes conférés par les protestants. Les ministres anglicans qui se sont convertis à la religion catholique ont apporté, à leur tour, leur témoignage. Qui pourrait accorder quelque valeur aux baptêmes tels qu'ils se pratiquaient, il y a vingt ou trente ans, dans les grandes villes d'Angleterre ? Quelques gouttes d'eau tombant sur les langes de l'enfant ou sur la personne qui le tient entre ses bras, ne seront jamais une matière suffisante pour la validité du sacrement. Que dire d'un signe de croix fait avec de la salive sur le front ? Est-ce là une purification extérieure faite sous l'invocation expresse de la sainte Trinité ? Et combien d'autres défauts substantiels l'on pourrait signaler encore, défauts que les réformateurs de ces déplorables abus connaissent bien mieux que les catholiques !

De tout cela il résulte que si, par hypothèse, les anglicans se présentaient en masse pour entrer dans l'Église catholique, ils devraient se prêter à recevoir de nouveau le baptême sous condition — excepté, bien entendu, ceux qui l'auraient déjà reçu de la main des puséistes, car le sacrement conféré par ces derniers doit être certainement considéré comme valide. Ainsi l'a jugé, il y a quelques années, un évêque de Belgique. Une jeune personne puséiste se présentait pour faire son abjuration : l'évêque l'admit dans l'Église sans baptême conditionnel, parce qu'il constait qu'elle avait été rebaptisée sous condition par un ministre anglican partisan de la régénération baptismale.

Telle paraît donc être la pratique de certains ministres anglicans à l'égard des personnes baptisées par les sectes dissidentes : ils les rebaptisent conditionnellement. Aussi je me persuade que les anglicans vraiment convaincus de la nécessité du premier des sacrements, ne sauraient s'opposer à ce que l'Église en demande la réitération conditionnelle pour tous les cas où sa validité serait douteuse.

A plus forte raison, devraient-ils reconnaître que cette réitération est indispensable pour les ministres et les évêques de l'Église établie. En effet, ils admettent, tout comme les catholiques, que le baptême est la porte par laquelle on arrive aux autres sacrements et que les ordres conférés à une personne non validement baptisée

sont radicalement nuls. Or, combien d'évêques, combien de ministres y a-t-il aujourd'hui dans l'Église anglicane dont le baptême puisse inspirer une confiance suffisante? Eux-mêmes, ils baptisent bien; mais là n'est pas la question. Il s'agit de savoir si eux-mêmes ont été bien baptisés. Et si le baptême des ministres a été nul par défaut de forme ou de matière, quelle peut être la valeur des ordres qu'ils ont reçus? Et si les évêques présents et les consécrateurs passés ont été dans le même cas, quelle est la valeur de la dignité épiscopale qu'ils s'arrogent et des ordinations qu'ils font? Les anglicans diront : qui nous garantit que les évêques romains ont été toujours bien baptisés, que jamais erreur n'a été commise dans leur sacre? Cette réplique n'est pas sérieuse. Dieu n'a jamais permis que la doctrine de la régénération baptismale ait été altérée dans l'Église catholique, et le moindre doute raisonnable y a toujours suffi pour qu'on renouvelât le baptême et les saints ordres. La même Providence n'a pas veillé sur l'Église anglicane depuis qu'elle s'est soustraite à l'autorité du Pontife romain.

Voilà donc toute une nouvelle source d'objections qui s'élèvent contre les ordinations anglicanes au moment où quelques autres semblent vouloir disparaître. Cependant toutes les anciennes difficultés sont loin d'être levées. Peu de personnes ajoutent encore foi à l'histoire de l'ignoble consécration de Parker dans la taverne de la *Tête de cheval*. Les registres de Lambeth acquièrent tous les jours plus de crédit, et l'on prétend que l'on a trouvé des actes dressés par un des notaires qui ont souscrit au procès-verbal de la consécration de Parker. En comparant son écriture avec celle d'un personnage connu et autorisé, des experts auraient constaté qu'elle était de la même main; ce qui prouverait, dit-on, l'authenticité du susdit procès-verbal[1].

L'insuffisance de la forme était un autre argument par lequel on

[1] Cette authenticité pourtant est peut-être contestable; voici pourquoi. D'après les documents produits, la reine Élisabeth confirma l'élection de Parker le 9 septembre 1559; elle donna l'autorisation de le consacrer le 6 décembre, et Parker, d'après le registre, fut consacré le 17 décembre. Mais une commission royale, en date du 29 octobre, où Parker est nommé jusqu'à trois fois *archiepiscopus Cantuariensis*, jamais *electus*, cause un vrai embarras. Ce dernier document a une forme authentique, tandis que l'acte du 6 décembre, acte dont dépend la sincérité du registre de Lambeth, en est dépourvu. Lequel des deux doit l'emporter, ou l'acte authentique d'après lequel Parker était déjà archevêque le 20 octobre, ou l'acte non authentique du 6 décembre d'après lequel il ne l'était pas? Voilà une assez grosse difficulté qu'élèvent ceux qui combattent l'authenticité du registre de Lambeth.

attaquait les ordinations anglicanes, spécialement la consécration de Parker. « Mais, répond le docteur Pusey, la forme employée dans ce sacre a été soigneusement empruntée au sacre de l'archevêque Chichele, consacré pendant le schisme d'Avignon. Il y a plusieurs années que j'ai fait cette découverte en collationnant les registres de Lambeth. » Il me paraît évident que M. Pusey est tombé ici dans l'erreur. Au commencement du xve siècle, l'Angleterre ne reconnaissait ni le pape de Rome, ni le pape d'Avignon ; l'archevêque de Cantorbéry fut donc sacré sans bulles papales, mais l'office de sa consécration se fit d'après le pontifical romain. Parker fut aussi consacré sans bulles papales ; ce qui fut cause qu'on se modela sur une partie des cérémonies observées à l'occasion du sacre de Chichele ; mais la forme de la consécration elle-même fut différente. Dans le sacre de Parker on récita, ainsi que le témoigne le registre de Lambeth, *orationes et suffragia quædam juxta formam libri auctoritate parliamenti editi* (sous Edouard VI).

On a dit que dans le nouvel *ordo*, l'Esprit-Saint n'est pas invoqué et qu'il n'est pas déterminé si c'est un prêtre qui est ordonné ou un évêque qui est consacré : aucune de ces deux affirmations n'est exacte, du moins si l'on prend l'office dans sa totalité. Mais cela suffit-il pour rendre la nouvelle forme efficace ?

Les nouveaux anglicans et les catholiques sont d'accord sur ce point, que l'Ordre est un des cinq sacrements dont notre divin Sauveur n'a pas déterminé le rite, que ce rite est déterminé par l'Eglise et qu'en tout cas il doit signifier, soit par les actes extérieurs, soit par les paroles, la grâce propre au sacrement. Mais ce rite est-il encore suffisant lorsqu'il a été institué par des laïcs, comme un roi et son parlement, ou par un épiscopat tombé dans le schisme et dans l'hérésie ? Je crains fort que les anglicans ne trouvent bien peu de théologiens qui l'affirment.

Supposons-le cependant, et admettons tous les principes que pose Assemanni dans sa dissertation sur les ordinations des Coptes : encore est-il nécessaire que dans la forme il soit clairement dit qu'on veut ordonner un vrai prêtre ou consacrer un vrai évêque. Dans le sacre de Parker il a été dit et répété que c'est un évêque qu'on avait intention de faire. Mais ce mot d'*évêque* avait-il dans le rituel d'Edouard VI, la signification d'un vrai évêque, c'est-à-dire d'un chrétien ayant la plénitude du sacerdoce, ou ce mot signifiait-il seulement un *inspecteur ecclésiastique*, un *overseer*, comme les anglicans le traduisaient à cette époque ? N'avait-on pas effacé impitoyablement du rituel les mots de *sacerdoce*, *d'autel*, de *sacrifice ?* En retenant le mot catholique *évêque*, ne lui avait-on pas substitué un sens lé-

gal qui n'avait rien de catholique[1] ? On dira qu'en ce point comme en tant d'autres, on s'est servi de formules ambiguës dont les protestants et les anglicans pouvaient s'accommoder. Mais n'est-ce pas là avouer que la consécration est ambiguë, incertaine, douteuse?

Enfin Barlow, le consécrateur, avait-il lui-même reçu la consécration épiscopale? Ce qui est hors de contestation, c'est que Barlow fut pendant un certain temps, par suite de son ambassade d'Ecosse, *episcopus electus*, évêque élu de Saint-Asaph et puis de Saint-David ; que tout à coup, après son retour d'Ecosse, il s'intitula évêque de Saint-David, sans que, malgré des recherches qui remontent à plus de deux siècles, on ait pu trouver la moindre trace de sa consécration. Ce qui est certain encore, c'est qu'il détestait et considérait comme superstitieux les rites de la consécration épiscopale, et qu'il regardait la nomination royale comme la seule condition nécessaire pour faire un évêque. On objecte qu'en se permettant de faire les fonctions d'évêque sans avoir reçu la consécration épiscopale, Barlow s'exposait au courroux de Henri VIII et même à la mort; qu'il est donc tout à fait improbable que Barlow, qui a exercé incontestablement plusieurs fois les fonctions épiscopales, n'ait pas été consacré évêque. Mais cette manière de raisonner tendrait à prouver également que Barlow n'aurait pu enseigner les doctrines les plus radicales du protestantisme, notamment en ce qui regarde les saints ordres, et cependant il est certain que ces doctrines ont été enseignées par lui. Les allées et venues auxquelles donnait lieu l'ambassade d'Ecosse et les irrégularités que produisait nécessairement la révolution religieuse qui s'opérait en Angleterre, permettaient de couvrir bien des démarches illégales. Ce qui trompe, c'est que nous substituons le présent au passé. Henri VIII ne connut jamais l'hypocrisie de Barlow comme nous la connaissons, et en 1536 on n'avait pas les moyens de publicité qui nous servent aujourd'hui.

Toutes ces preuves accumulées ont déterminé, dès le commencement, les catholiques anglais à considérer les ordinations anglicanes comme nulles. Le 17 avril 1704, la question fut discutée à Rome dans la Congrégation du Saint Office, en présence du pape Clément XI. Les ordinations anglicanes y furent déclarées nulles. Les anglicans objectent contre cette décision qu'elle se fit sur un faux exposé ; que Jean Clément Gordon, ex-évêque anglican de Glascow, présenta aux

[1] Pour une foule d'autres choses on a agi de même. Ainsi, avant la Réforme et après la Réforme, il y a eu à Oxford un jour appelé *commémoraison*. Avant la Réforme on disait ce jour-là la messe pour les fondateurs et les bienfaiteurs, depuis la Réforme on récite un discours en leur honneur. Dira-t-on que le mot *commémoraison* est employé dans le même sens avant et après la Réforme?



cardinaux comme une histoire véritable la fable de la consécration burlesque de Parker, et que ce qu'il leur dit de la forme anglicane est tout à fait incomplet; bref, que ce mémoire trompeur est le seul document qui ait été examiné par le Saint Office, et que la cause n'a pas été discutée contradictoirement. Le procès-verbal de la séance de la sacrée Congrégation semble favoriser ces affirmations. Mais qu'en résulte-t-il? Que les ordinations anglicanes sont valides? En aucune manière; tous les faits et principes que je viens d'exposer subsistent tout entiers, et la force en est telle que, quand les ministres anglicans ne sont plus intéressés dans la question, ils se prononcent contre la validité de leur ordination avec bien plus de résolution et de vigueur que les anciens catholiques eux-mêmes[1]. Enfin, on a vu certains ministres qui n'ont pas encore abandonné l'Eglise établie, parcourir le continent et s'aboucher avec des prêtres catholiques en vue d'éclaircir les doutes dont ils étaient agités sur la validité de leur sacerdoce.

Serait-il donc nécessaire que les évêques et les ministres anglicans fissent l'aveu implicite ou explicite que jusqu'ici tous les sacrements qu'ils ont administrés, à l'exception du baptême, sont de nul effet par défaut de pouvoir? Cela n'est probablement pas requis. Il paraît suffire qu'ils se soumettent à recevoir le baptême et les saints ordres sous condition. La condition pourrait s'exprimer ainsi: « Si vous êtes baptisé, prêtre ou évêque, je ne vous baptise pas, je ne vous ordonne pas, je ne vous sacre pas. Mais si vous n'êtes pas baptisé, je vous baptise, etc. » De cette manière la validité du baptême et du sacerdoce sera assurée contre tous les doutes. Les anglicans ne sauraient évidemment repousser une mesure si sage. Lorsqu'on dit et qu'on imprime qu'on est prêt à mourir pour l'union de l'Eglise, saurait-on se refuser à montrer un peu de condescendance? Quelque réelle donc que soit la difficulté, elle n'est pas insurmontable: un peu de bonne volonté suffit pour la vaincre.

Un troisième obstacle provient de la divergence de vues que l'on remarque chez les anglicans partisans de l'union. Beaucoup d'évêques, de ministres, de laïcs, ont montré un penchant décidé pour les doctrines catholiques; mais, il faut bien l'avouer, toutes les voix ne sont pas à l'unisson. Il y en a qui semblent croire que l'Eglise n'a pas absolument besoin de professer partout la même foi; selon d'au-

[1] Un ministre converti, homme vraiment savant, qui avait beaucoup étudié toute la partie historique des ordinations anglicanes, me disait un jour: « Depuis ma conversion, qui remonte à plus de dix ans, je n'ai jamais été tenté de croire à mon sacerdoce. Il me paraît que je ne suis pas plus prêtre *que ne l'est un cheval.* »

tres, il n'est pas nécessaire qu'un lien d'autorité quelconque relie entre elles toutes les Eglises; il en est qui voudraient bien l'union, mais ils n'osent pas viser si haut; ils se contenteraient pour le moment de l'*intercommunion*, c'est-à-dire de communications fraternelles entre évêques et d'une sorte de droit d'hospitalité universelle entre les adhérents des diverses dénominations chrétiennes qui ont conservé le gros des doctrines catholiques, surtout la notion de l'autorité dogmatique résidant dans l'Eglise enseignante. Quelques-uns prétendent que ce qui est de foi, c'est ce qui est tenu par les Eglises latine, grecque et anglicane, mais ils expliquent leur symbole de manière à y faire entrer toutes les définitions des conciles de Florence et de Trente. Les partisans de l'union n'ont pas non plus d'opinion bien arrêtée sur les voies à suivre pour la rétablir : les uns ne veulent rien faire sans le pape, les autres ne veulent rien faire avec le pape. On en trouve qui parlent de conciles, d'autres qui se contentent de négociations. Ce qui est commun à tous, ce qui fait croire à beaucoup de catholiques qu'il n'y a rien à espérer, mais ce qui est pourtant la chose la plus naturelle du monde, c'est la persuasion où ils sont que leur situation actuelle est, non pas la meilleure, non pas la plus conforme aux vues de Notre Seigneur Jésus-Christ, mais enfin parfaitement justifiable. Ils doivent bien penser et parler de la sorte, à moins d'avouer devant leur conscience et devant les hommes qu'ils sont des gens malhonnêtes, hypocrites, menteurs.

Mais dans toutes ces divergences d'opinions, dans toutes ces inconséquences, il n'y a rien qui doive surprendre; ce sont les suites nécessaires de l'état étrange où se trouvent les ministres anglicans. Pour les juger équitablement on ne doit pas se consulter soi-même, on doit se mettre à leur place.

Tous aiment d'un amour vraiment tendre ce qu'ils appellent leur Eglise. C'est elle qui les a baptisés et qui a été l'instrument dont Dieu s'est servi pour leur communiquer beaucoup d'autres grâces; c'est d'elle qu'ils ont reçu les saintes Écritures, les symboles de foi, beaucoup d'excellents traités de théologie; c'est dans ses universités qu'ils ont acquis une instruction et une éducation dont ils sentent la supériorité. De plus, à leurs yeux, cette Eglise, malgré ses défectuosités, est en Angleterre un des principaux remparts opposés au protestantisme radical qui sape tout et à l'impiété qui nie tout. Enfin cette même Eglise présente un côté si séduisant que des catholiques anglais et même des convertis — or, l'on sait qu'ils ne sont pas les moins sévères à l'égard de l'établissement, — disent que, grâce aux éléments catholiques qu'elle possède encore et au génie national qui

l'a pénétrée dans toutes ses parties, c'est l'institution humaine la plus belle qui se puisse imaginer. Est-il étonnant que des hommes nés et élevés dans une telle Eglise, s'y attachent, s'efforcent de la défendre et cherchent à se prouver à eux-mêmes qu'ils ne sont pas tenus de la quitter? D'autre part, les clartés catholiques les environnent, leur montrent une autre route et leur font entrevoir une Eglise toujours la même, toute catholique, sans mélange de protestantisme, ayant ses racines dans le collége des apôtres, perdant des branches durant le cours des âges, mais demeurant toujours le tronc vivifiant. Attirés de part et d'autre, ballottés en tous sens, voulant l'unité et n'osant la vouloir tout à fait, ayant la vérité devant eux et n'osant y fixer les yeux, s'excusant devant Dieu de ce qu'ils restent dans l'Eglise anglicane; il se forme nécessairement dans leur esprit des courants d'idées très-opposées. Principes, déductions, sentiments, tout subit des influences personnelles : on s'entend et on ne s'entend pas; on veut arriver au même but et on se traverse; on croit parler un même langage et c'est une nouvelle Babel que l'on crée.

En assistant à cette confusion, des catholiques s'écrient : « Il n'y a rien à faire! » — Ne vont-ils pas trop loin? Il est permis de le penser. Les convertis qui ont été amenés par les circonstances à expliquer les voies par lesquelles ils ont été conduits à l'Eglise catholique sont passés par toutes ces idées quelque incohérentes qu'elles soient. Mettons-nous encore une fois à la place d'une de ces âmes se livrant à une dernière lutte avant de se décider à entrer dans l'Eglise catholique. Quel flux et reflux de pensées et de sentiments! Quels combats entre la grâce et la nature, entre la foi et les préjugés de toute la vie! La place forte est défendue et démantelée pièce par pièce. Un désordre épouvantable a lieu à l'intérieur. Le trouble, la confusion, l'inconséquence, règnent souverainement. Mais enfin la lumière chasse tous les nuages et la grâce, victorieuse sur tous les points, ramène le calme et le repos. Si tel est l'état des âmes qui ont le courage de passer, seules et isolées, à l'Eglise catholique, que de pensées contraires et sans suite doivent s'entre-choquer dans les esprits moins décidés, moins logiques, moins courageux, de la masse des anglicans? Mais toutes ces hésitations, toutes ces obscurités, toutes ces marches et contremarches intellectuelles cesseraient, lorsqu'il s'agirait de conclure la paix, de refaire l'union. Croit-on que, quand le concile de Carthage réunit les donatistes à l'Eglise, ceux-ci n'avaient auparavant qu'une seule opinion, que des vues identiques? Et au concile de Florence, quelles négociations ne furent pas nécessaires pour amener l'union entre les Grecs et les Latins? et quelles diversités de desseins chez les Grecs ne vit-on pas se manifester

dans ces négociations? En fut-il autrement au concile de Brecz, quand les évêques ruthènes résolurent de rentrer dans l'unité?

Il me paraît donc que les tiraillements qui existent entre les prélats et les docteurs anglicans ne sont pas des difficultés aussi grandes qu'on l'imagine. La volonté ferme et sérieuse de refaire l'union les fera passer par-dessus toutes les divergences qui existent à présent. L'unité du but fera que chacun sacrifiera ses vues particulières sur le choix des moyens à prendre, moyens dont fort heureusement l'honnêteté n'est point un objet de contestation. Tous s'accordent à reconnaître que la vraie Eglise a une autorité prépondérante, ils seront les premiers à bénir cette autorité dès qu'ils seront catholiques. Comme tant d'autres, ils n'auront de difficulté à reconnaître l'Eglise catholique pour leur seule vraie mère qu'aussi longtemps qu'ils seront hors de son sein.

II

La manière la plus simple, la plus naturelle, la plus ordinaire de faire sa paix avec l'Eglise, c'est sans contredit de se soumettre sans hésitation à son autorité, de demander l'absolution des censures qu'on a encourues et d'exécuter les œuvres satisfactoires imposées comme pénitence. Les âmes ardentes, généreuses, fortes, surtout celles qui se piquent de sévérité de principes, ne connaissent que cette voie. A entendre quelques-unes de ces personnes, il ne faut rien expliquer, rien aplanir, rien faciliter. Les masses doivent être traitées comme les individus. Toute condescendance devient crime. Ce n'est là ni l'esprit, ni la doctrine de celui qui ne brisait pas le roseau froissé et n'éteignait pas la mèche encore fumante. Ce n'est pas non plus la pratique de l'Eglise. L'homme qui a traité avec le plus de science et de sagesse les questions ecclésiastiques si difficiles soulevées à l'occasion de la Révolution française, M. l'abbé Emery, l'immortel supérieur de Saint-Sulpice, a presque épuisé cette matière dans son écrit sur *La conduite de l'Eglise dans la réception des ministres de la religion qui reviennent de l'hérésie ou du schisme, depuis l'âge de saint Cyprien jusqu'aux derniers siècles*[1]. Cet ouvrage, composé avant le concordat, avait pour but de montrer que, tout en sauvant les principes, il était possible en usant d'indulgence, de détacher presque tous les prêtres schismatiques des évêques constitutionnels et de réduire ces derniers à l'état d'évêques *in partibus*. Naturellement il déplut beaucoup aux gens

[1] M. l'abbé Migne a réimprimé ce livre introuvable, quoiqu'il ait eu deux éditions, dans les *Œuvres complètes* de M. Emery.

extrêmes des deux partis. Des schismatiques obstinés attaquèrent l'écrivain avec rage; des catholiques rigides l'appelèrent *jureur, fauteur du schisme constitutionnel, homme exercé à falsifier l'histoire*. C'étaient là les injures qui étaient à la mode à cette époque; à présent d'autres ont cours, et je ne serais pas surpris de m'entendre taxer de libéralisme, de gallicanisme ou d'indifférentisme, parce que je crois avec l'Eglise de tous les temps que ce n'est pas avec une rigueur inflexible qu'on éteint les schismes, surtout les schismes invétérés. Grâces à Dieu, je n'ai aucune accointance avec les libéraux et je souscris pleinement à la doctrine ultramontaine enseignée par Grégoire XVI dans son *Triomphe du Saint-Siége*. Je proteste surtout que je réprouve tout ce qui peut favoriser l'indifférence religieuse, et que je n'ai par conséquent aucun rapport avec la Société pour procurer le rapprochement des communions chrétiennes, société dont je n'ai appris l'existence que par la juste sentence du Saint Office qui interdit aux catholiques anglais d'en faire partie [1]. Ai-je besoin de répéter qu'étant sans autorité dans l'Eglise, je n'ai pas la prétention de prescrire aux juges de la foi et aux supérieurs de la communion catholique la conduite qu'ils ont à tenir vis-à-vis des anglicans qui s'offrent à renouveler l'ancienne union? L'exposé des conditions qu'ils proposent, l'énoncé de quelques précédents, l'indication de quelques difficultés qui ne semblent pas résolues; en un mot, un travail bien plus historique que théologique: voilà tout ce que je crois pouvoir me permettre dans ces pages.

Ainsi que je l'avais constaté dans mon précédent travail, M. Pusey offre de renouer l'union en faisant profession de toute la doctrine définie par le concile de Trente. Mais tout d'abord il demande que Rome garantisse aux anglicans qu'*il suffit, pour être catholique, d'admettre et d'expliquer les définitions de ce concile dans le même sens que leur ont donné les auteurs catholiques*.

Reste à savoir quels sont ces auteurs catholiques. L'éminent professeur parle plusieurs fois de la correspondance de Guillaume Wake, archevêque anglican de Cantorbéry, avec Ellies Dupin, docteur de Paris et auteur de la *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*. C'est apparemment pour montrer à ses coreligionnaires qu'une grande partie des doctrines catholiques étaient admises par les an-

[1] Cette société a été fondée par des anglicans partisans de l'union. Son but, qui est de hâter par la prière le rétablissement de l'union entre les communions catholique, anglicane et russo-grecque, est sans contredit très-louable; mais ce qu'un catholique ne saurait admettre, c'est l'organisation. La vraie Église a l'air d'y être mise sur le même rang que les deux autres communions, ce qui ne peut que favoriser l'indifférence religieuse chez les catholiques.

glicans au commencement du XVIII[e] siècle, mais nullement pour offrir une base sur laquelle on puisse s'entendre. Le *Commonitorium* que Dupin adressa à Wake n'a jamais été publié et ne se retrouve pas en Angleterre; nous ne possédons même presque rien de ses lettres. Tout ce qui nous reste, ce sont des extraits de lettres de Wake, précédés d'un résumé de la négociation par Archibald Maclaine, le traducteur anglais de l'*Histoire ecclésiastique* de Mosheim [1]. Après la mort de Dupin, ses papiers furent saisis. On peut voir dans l'*Histoire de la constitution Unigenitus* par Lafitau, qui assista au dépouillement de ces papiers, qu'on y trouva l'abandon de plusieurs articles de foi [2]. J'omets bien d'autres considérations encore. Tout homme raisonnable, et M. Pusey le premier, se hâtera de reconnaître que l'introduction du nom de Dupin dans cette question n'est d'aucune utilité et ne peut que retarder l'œuvre de l'union.

Au reste, il ne manque pas de noms infiniment plus autorisés. Depuis le XVI[e] siècle, un grand nombre de théologiens catholiques en Allemagne, en Irlande, en Angleterre et surtout en France, se sont efforcés de dissiper tous les nuages entassés par les hérétiques sur la véritable doctrine du concile de Trente. Ils ont expliqué ce que ce concile a défini et ce qu'il n'a pas défini, en donnant à chaque proposition son vrai sens altéré par les fausses interprétations des sectaires. Les livres de ces auteurs sont parfaitement d'accord entre eux, car avec un peu de connaissance de la théologie il n'est pas difficile de discerner les points définis comme articles de foi. Cependant les ouvrages dont ils s'agit ne sont pas également clairs, nets, précis. De l'aveu de tout le monde, le premier rang appartient aux écrits irénétiques de Bossuet et particulièrement à son *Exposition de la doctrine de l'Eglise catholique*, ouvrage approuvé par un grand nombre de savants cardinaux et évêques, par une foule de docteurs, par toute l'Eglise de France, et enfin par le Saint-Siége lui-même. Il est difficile à coup sûr que tant de garanties se trouvent réunies

[1] Ce résumé avec les lettres de Wake forme le troisième appendice de l'*Histoire* de Mosheim. Eidous a donné cet appendice dans sa traduction française. La *Société Anglo-Continentale*, en vue de séduire les catholiques ignorants, a fait faire une nouvelle traduction française de l'écrit de Maclaine et l'a publiée sous le titre : *D'un projet d'union entre les Églises gallicane et anglicane. Correspondance entre Wake, archev., de Cant. et Dupin, docteur de Sorbonne*. Oxford. Rivington.

[2] Je sais qu'on s'inscrit en faux contre le témoignage de Lafitau ; mais on ne produit rien de concluant. Benoît XIV, si indulgent pour les écrivains de quelque renom, va jusqu'à douter si Dupin était catholique.

pour démontrer qu'un livre renferme l'expression exacte et fidèle de l'enseignement de l'Eglise et du concile de Trente.

C'est pourquoi, sans exclure les autres auteurs, il convient, ce semble, de prendre les ouvrages de Bossuet comme les meilleurs exposés de la doctrine catholique. On dira peut-être que Rome ne leur a pas conféré la valeur d'une déclaration symbolique. Mais en vérité cela eût-il été désirable? Que M. Pusey et tous ses adhérents supposent un instant qu'ils font partie de l'Eglise catholique : dans cette supposition croiront-ils encore qu'il soit utile de multiplier les écrits symboliques, surtout sur des matières qui ont déjà été définies par le concile de Trente et sur lesquelles il n'y a pas deux opinions parmi les catholiques? Si je m'adressais à des hommes moins profondément versés dans l'antiquité sacrée, je pourrais rappeler ce que les Pères et les autres écrivains ecclésiastiques ont pensé de tous les symboles des ariens et des sémiariens, de toutes les expositions de foi des monothélites, etc... Peut-on souhaiter à la Mère commune des fidèles qu'elle fasse elle-même ce que ses enfants ont tourné de tout temps en dérision? Et que l'on ne dise pas que, pour contenter les Grecs, l'Eglise a anathématisé ceux qui prétendraient que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, comme de deux principes, quoique jamais personne n'eût soutenu cette doctrine destructive de toute notion de l'essence divine. Là il ne s'agissait que d'un seul point, et encore avait-on pour but de déterminer en quel sens l'Esprit-Saint procède du Père et du Fils. Mais dans le cas présent quel autre résultat aurait le nouveau symbole, que celui de faire dire aux protestants que l'Eglise a été injuste jusqu'ici en exigeant l'adhésion à un symbole qu'elle reconnaît elle-même être obscur et incomplet? Que l'on considère de plus le nombre immense de points qu'embrasserait cette nouvelle ecthèse! Quel temps, quels soins, quelles études ne faudrait-il pas, non pour dire ce qui est de foi, mais pour le dire sans porter préjudice à des opinions libres, pour mesurer chaque expression de manière à ne pas prêter à des conséquences imprévues; en un mot pour dresser un nouveau symbole au moyen duquel on couperait court, sans blesser d'autres intérêts, à toutes les fausses interprétations données à la doctrine catholique par la malveillance ou l'ignorance des sectaires! Car, si ce n'est pas cela que l'on veut, le concile de Trente et la profession de foi de Pie IV sont suffisamment clairs, précis, intelligibles. Il me semble que ces réflexions devraient frapper un homme aussi sensé que M. Pusey.

Du reste, puisque les anglicans ont tant de défiance sur l'interprétation du concile de Trente, il ne tient qu'à eux d'être rassurés à

cet égard. Tous les jours ils voient entrer dans l'Eglise des hommes qui se soumettent aux enseignements de ce concile dans le sens où les ont entendus Véron, Bossuet, les frères Wallenbourg, Milner et plusieurs autres controversistes catholiques anglais. C'est donc que l'Eglise, en admettant ces convertis dans son sein, reconnaît clairement que leur manière d'interpréter le saint concile est pleinement légitime ; car enfin l'Eglise ne saurait jamais transiger sur le dogme. Eh bien, que les anglicans se présentant en masse à l'Eglise protestent donc, s'ils le veulent, de la manière la plus solennelle, que c'est dans le sens de ces mêmes controversistes qu'ils croient de cœur et professent de bouche la vérité catholique : je ne pense pas que personne trouve ou cherche dans cette protestation un motif pour leur fermer la porte de l'Eglise.

— M. Pusey, au nom des anglicans, demande une autre condition. Il voudrait qu'on *garantisse à ses coreligionnaires qu'on ne les forcera pas plus tard d'admettre une foule d'opinions, de suivre certaines pratiques qui, sans appartenir au dogme, sont néanmoins très-répandues parmi les catholiques.*

Cette demande ne repose, ce me semble, que sur une connaissance imparfaite de ce qui a lieu parmi nous. M. Pusey n'élève aucune objection contre les enseignements et les prescriptions disciplinaires de l'Eglise. Or, aux anciens catholiques on ne demande que la soumission à ces enseignements et à ces prescriptions ; et on ne demandera jamais davantage aux nouveaux catholiques. En dehors de cet ordre de choses, il règne parmi les catholiques une grande liberté. Ce que les supérieurs exigent, c'est qu'on se serve de cette liberté avec modération, qu'on ne la tourne pas en licence et surtout qu'on n'en abuse pas pour troubler l'Église. La maxime de Saint Augustin : *In necessariis unitas, in dubiis libertas, in omnibus caritas*, est connue même des simples fidèles.

Dans l'application de cette maxime, il faut, comme en toute chose, prendre pour règle ce que dicte le bon sens. Parmi les opinions et les doctrines qui ne sont pas définies, il y en a pour lesquelles plus d'égards et de respect sont commandés. C'est pourquoi il convient de distinguer entre opinions et opinions, entre doctrines et doctrines. Autre est la valeur des croyances populaires, autre celle des enseignements des princes de la théologie et de leurs écoles, autre celle des jugements de l'autorité ecclésiastique.

Toutefois, les croyances religieuses populaires sont en général bien plus pures que plusieurs ne se l'imaginent. Elles se forment avant tout par les catéchismes. Il n'est pas probable que M. Pusey ait de sérieuses préventions contre ces abrégés de la doctrine catholique.

Les définitions qu'ils contiennent — et presque tout est dans les définitions — sont généralement empruntées aux catéchismes de Canisius, de Bellarmin et de Bossuet. Les livres de prières, qui forment une autre source d'enseignement populaire, sont ou des extraits du Missel et du Bréviaire romain, ou des traductions du *Cœleste Palmetum* de Nakatenus, du *Paradisus animæ* de Horstius, du *Catholicum precationum selectissimarum enchiridion* de Verepæus et d'autres livres latins semblables. Je ne crois pas non plus qu'on soulève des difficultés contre tout ce qui provient de cette source. M. Pusey lui-même a publié à l'usage des anglicans une traduction du livre de Horstius, et cette traduction est à sa troisième édition. J'ai vu d'autres livres de prières à l'usage des anglicans, lesquels étaient presque en entier des reproductions de nos prières catholiques. On y voyait, entre autres choses, la messe d'après le Missel romain, avec des exercices pour la confession et pour la communion, tirés de saint François de Sales et de saint Alphonse de Liguori. Je ne prétends pas cependant que tous les livres de prières catholiques soient irréprochables. Mais ceux qui laissent à désirer sont en bien petit nombre et presque sans débit. L'intérêt pécuniaire des libraires vient ici en aide à l'autorité des évêques et des censeurs de livres[1]. »

Une troisième source d'instruction populaire sont les livres spirituels, ou les livres de méditations et de lecture spirituelle. On peut dire que la plupart de ceux qui ont cours relèvent des *Exercices spirituels* de saint Ignace de Loyola et des ouvrages ascétiques de Louis de Grenade, d'Alphonse Rodriguez, de Louis du Pont et de Saint-Jure. En dehors de ceux-là il n'y a guère que l'*Imitation de Jésus-Christ*, le *Combat spirituel*, la *Vie dévote* de saint François de Sales et quelques opuscules de piété de saint Alphonse de Liguori, qui jouissent d'une certaine faveur ; et cette faveur est bien légitime, puisque les anglicans ont traduit plusieurs de ces livres à l'usage de leurs coreligionnaires. Il est vrai, on en publie d'autres où l'imagination et une sorte de sensiblerie dominent et qui ont été dernièrement stigmatisés par Mgr Dupanloup ; mais qu'on demande aux libraires combien d'éditions ils font de ces productions légères, ou qu'on s'informe dans des couvents de femmes, — qui sont un baro-

[1] M. Pusey se plaint de la négligence ou de la trop grande facilité de quelques censeurs. On ne conteste pas l'existence de cet abus, rendu manifeste par la mise à l'*index* d'ouvrages portant approbation épiscopale. Mais quand le monde a-t-il été sans abus? M. Pusey a-t-il bonne grâce d'appuyer sur le fait que des livres qui contiennent des doctrines excessives ont été approuvés par des évêques? — Généralement, ces approbations disent seulement qu'on n'a rien trouvé dans le livre *qui soit contre la foi ou les bonnes mœurs*.



mètre sûr pour ces sortes de matières, — si l'usage de ces livres est en grand crédit, et l'on apprendra bien vite que les écrits en question sont peu recherchés et encore moins lus, tandis que les autres se lisent jusqu'à ce qu'ils soient détruits par l'usage.

Viennent ensuite les histoires de l'Ancien et du Nouveau Testament, les histoires des papes et de l'Eglise, les vies des saints, les recueils d'anecdotes édifiantes, et d'autres livres de ce genre. Dans quelques-uns la critique fait défaut, il est vrai; mais la doctrine qu'on y lit est exacte et le sentiment de piété qui y règne est exquis. Le peuple ne peut y apprendre qu'à mieux connaître et pratiquer sa religion.

Il est certain que les livres religieux extravagants ne pénètrent pas dans les masses. Ces livres sont écrits par des hommes d'imagination, qui transportent dans les choses de la piété les excès du romantisme. Le style en est donc beaucoup trop imagé pour que le vulgaire les comprenne. De plus, comme il n'y trouve pas les mots de son catéchisme et de son livre de prières, il les croit composés par des ministres protestants [1] : circonstance qui suffit généralement pour qu'un livre soit irrévocablement condamné.

Ce que je viens de dire est égralement vrai, si on l'applique aux prédicateurs. Dans la plupart des prônes on se contente de prêcher ce qui est contenu dans les catéchismes, et lorsque les fêtes ou les évangiles du dimanche engagent à sortir des limites du texte, on n'en reste pas moins dans les bornes de la doctrine élémentaire.

Qu'on interroge un homme, une femme, un enfant du peuple, ayant reçu une instruction primaire : ils ne sauront rien de ce que M. Pusey appelle le *système populaire* et qu'il croit exister chez les catholiques à côté de l'enseignement dogmatique.

D'après M. Pusey, la pierre d'achoppement, la *crux*, que les anglicans trouvent chez les catholiques, c'est la manière dont se pratique parmi eux le culte de la sainte Vierge, non pas celui qui a l'assentiment officiel de l'Église, — celui-là M. Pusey l'approuve, — — mais le culte populaire, le culte propagé par les livres de dévotion. A Dieu ne plaise que je blâme des livres qui ont été régulièrement examinés et trouvés ne mériter aucune censure; mais enfin ce jugement est purement négatif et n'ajoute rien à l'autorité des doctrines contenues dans les livres examinés. J'accorderai donc volontiers que ces doctrines sont en certains cas fort contestables. Cependant j'ajouterai que la plupart des auteurs qui ont écrit sur la

[1] C'est là du moins l'impression que les ouvrages dont je parle produisent sur les fidèles, dans les villes catholiques où les protestants ont cherché à faire de la propagande.



sainte Vierge, ne méritent nullement le reproche d'exagération porté contre eux. Ainsi, par exemple, on a eu grand tort quand on a accusé saint Alphonse de Liguori d'enseigner dans un sens insoutenable, dans un sens qui subordonnerait le créateur à la créature, que Marie est le canal des grâces, etc. Dans l'*Avertimento al lettore* qui est en tête des *Glorie di Maria*, saint Alphonse explique *ex professo* sa pensée. Il dit que toutes les grâces nous viennent par Marie : 1° parce qu'elle a mis au monde Jésus, notre salut, notre vie, notre résurrection ; 2° parce qu'elle a prié pour nous sur le Calvaire et qu'elle s'est unie d'esprit à son fils mourant pour nous ; 3° parce que son intercession est si puissante auprès de Dieu que par elle nous pouvons obtenir toutes les grâces nécessaires pour éviter le mal et faire le bien. Saint Liguori n'a-t-il pas raison de protester qu'en soutenant cette doctrine, il ne dit rien qui ne soit conforme à la théologie la plus solide ?

Assurément il y a parmi les catholiques un grand nombre d'opinions sur les matières religieuses, qui n'ont point une valeur dogmatique. La multiplicité de ces opinions est une conséquence nécessaire de l'activité humaine. Cependant, en général, elles se concentrent dans les écoles de théologie. L'âpreté que mettaient autrefois les écoles à défendre leurs sentiments a disparu, surtout depuis que les papes leur ont défendu de se censurer mutuellement. Comme on peut le voir dans les anciens théologiens, un des devoirs que s'imposaient autrefois les maîtres de théologie, était de rechercher quelle *note* méritaient les doctrines qu'ils combattaient. Suarez exerce largement cet office à l'égard de Vasquez, et Vasquez n'est pas moins libéral de ces corrections fraternelles à l'égard de son émule. Ces temps sont passés. Lorsque l'Église n'a pas parlé, les théologiens ne cherchent plus si telle ou telle doctrine n'est pas *proxima hæresi*, *falsa*, *erronea*, *temeraria*, *piarum aurium offensiva*, etc. Ils laissent ce soin aux évêques ou au Saint-Siége.

La qualification de *sententia pia* donnée au mystère de l'Immaculée Conception, avant qu'il fût déclaré vérité dogmatique, préoccupe beaucoup M. Pusey. Il a l'air de craindre qu'un jour on n'élève à la même dignité une foule d'opinions plus ou moins probables. Cette crainte est chimérique. L'Église, assistée par l'Esprit-Saint, ne déclare dogme que ce qui est révélé par Dieu, et ce n'est qu'après avoir reconnu que l'Immaculée Conception faisait partie du dépôt doctrinal confié par Dieu à sa garde, qu'elle a défini que le contraire est une hérésie.

Je n'ai pas, du reste, à défendre ici cette définition solennelle. Je voudrais seulement expliquer avec quelques détails ce qu'il faut

entendre par ces mots : *pieuses croyances*, *opinions pieuses*.

On se sert quelquefois de ces termes pour signifier qu'une croyance n'a aucun fondement solide, mais qu'elle ne heurte en rien la piété ; d'autres fois on veut dire par là qu'une croyance, sans avoir plus de solidité, peut aider à développer les sentiments de piété. Beaucoup de récits légendaires appartiennent à l'une ou à l'autre de ces catégories. Il arrive, à la vérité, que des dévotions populaires se rattachent à ces sortes de croyances et que l'Église accorde des grâces spirituelles à ceux qui pratiquent ces dévotions. Mais il importe de remarquer qu'en cela elle ne prétend pas favoriser les croyances elles-mêmes ; elle ne favorise que les dévotions.

Ainsi, lorsque le P. Étienne, supérieur général des Lazaristes, soumit à Sa Sainteté le pape Pie IX une supplique pour lui demander des indulgences en faveur de ceux qui porteraient le scapulaire de la Passion, il lui dit quelques mots sur des communications célestes qu'une Sœur de Charité croyait avoir eues, sans y ajouter, comme il s'exprime dans sa relation, une grande importance. Cela n'empêcha pas le Souverain-Pontife d'accorder de nombreuses indulgences à ce scapulaire, afin d'engager les fidèles à penser plus fréquemment aux mystères de la Passion de Notre-Seigneur [1].

On peut ranger dans le même ordre d'opinions pieuses un certain nombre d'assertions qui se lisent dans les martyrologes, dans les bréviaires et autres livres liturgiques. *Obligatio est recitandi, non item singula credendi*, dit le savant Papebroch [2], et Benoît XIV [3] ne dédaigne pas de s'appuyer sur le même auteur pour enseigner que, malgré tout le respect dû au Bréviaire romain, c'est un excès que de prétendre qu'il ne renferme rien qui mérite d'être corrigé.

Le même pape ne s'arrête pas à ce point particulier ; il traite même la question générale qui nous occupe. « La foi pieuse, dit-il [4], a divers degrés. Il y a des choses qui ont un côté religieux et qu'on peut nier ou affirmer sans inconvénient. Ainsi peu importe qu'on soutienne ou qu'on nie que saint Prosper ait été évêque. Il n'en est pas de même de la présentation de la sainte Vierge au Temple. L'Église ne prétend pas que le fait soit tout à fait certain, mais il ne saurait être permis d'enseigner publiquement le contraire. D'autres choses, comme les canonisations des saints qui ne sont prononcées qu'après beaucoup d'examens et de prières et qui sont intime-

[1] Voir la Relation du P. Étienne dans Migne, *Dictionnaire des Indulgences*, col. 1273 et suiv.

[2] *Acta sanctorum bollandiana vindicata*, p. 284.

[3] *De canonizatione SS.*, lib. IV, part. II, cap. 13, num. 8.

[4] *Ibid.*, lib. I, cap. LXIV, num. 13. Nous abrégeons le texte.

ment liées au culte de Dieu et à la morale, doivent être reçues avec beaucoup plus de déférence. Ce ne sont pas des articles de foi, mais celui qui prétendrait que l'âme d'un homme canonisé selon toutes les formes, n'est pas dans la béatitude, encourrait les censures prononcées à la fin des bulles papales. » A moins de soutenir qu'on peut tout attaquer et mettre librement le trouble dans l'Église, il faut bien avouer que la saine raison est parfaitement d'accord avec cette doctrine.

Les croyances *pieuses* peuvent se subdiviser encore par opposition avec les diverses qualifications, notes ou censures théologiques. Une proposition peut être *impie et blasphématoire*, ou dérogeant aux infinies perfections de Dieu ; *hérétique*, ou directement contraire à une vérité révélée, proposée comme telle par l'Église ; *sentant l'hérésie et approchant de l'hérésie* ou faisant soupçonner que l'auteur n'admet pas un dogme défini ; *fausse*, comme cette assertion que saint Pierre n'a pas été à Rome ; *erronée*, comme l'affirmation que le pape n'est pas le successeur de saint Pierre ; *scandaleuse et pernicieuse*, ou diminuant l'horreur du mal ; *téméraire*, ou contraire au sentiment commun des théologiens, sans appui solide, ne reposant que sur de vagues conjectures ; *dangereuse*, ou prêtant facilement à des abus ; *malsonnante*, ou exprimant une vérité en termes durs, indécents, capables de la rendre odieuse ; enfin *captieuse*, ou cachant du venin sous des termes supportables.

Or, les propositions contradictoires des propositions condamnées, méritent, à divers titres, d'être qualifiées de *pieuses ;* mais les contradictoires des propositions impies, blasphématoires ou hérétiques, sont seules de foi. Les autres censures n'imposent pas la même obligation ; cependant les docteurs sont d'accord pour affirmer qu'elles créent toutes des devoirs de conscience. Reuter, qui résume ce que les meilleurs théologiens ont enseigné sur cette matière, dit [1] : « Si une proposition est condamnée sous un rapport, sous ce rapport elle est certainement digne de condamnation ; et elle est, quant à la pratique, improbable. Ainsi, si une proposition est condamnée comme scandaleuse et offensante pour les oreilles pieuses, elle doit être considérée comme telle et comme improbable pour la pratique. De Lugo (*de fide*, d. 20, *n.* 134), Moya, etc., croient qu'on ne peut pas inférer de là que la proposition soit fausse [2]. Cependant, si une propo-

[1] *Theologia moralis*, part. I, edit. II, p. 24.

[2] La Constitution de saint Pie V, portant condamnation des erreurs de Baïus, dit positivement *nonnullas Baji propositiones aliquo pacto sustineri posse, licet non in rigore et proprio verborum sensu ab assertoribus intento*. Vasquez, Suarez, le cardinal Noris, Noël Alexandre et presque tous les théologiens mo-

sition était condamnée comme téméraire, et si quelqu'un, sans alléguer un nouveau motif, jugeait que la proposition est certainement vraie, ce serait une erreur en matière dogmatique, parce qu'il jugerait le contraire de ce qu'a jugé l'Eglise, à savoir que la raison sur laquelle on base une proposition et qu'elle a déclarée n'être pas grave, serait néanmoins grave. (Voir *Lacroix*, lib. II, *n*. 204). »

Le concile de Constance, Léon X et plusieurs autres papes ont condamné un certain nombre de propositions en bloc, *in globo*, comme *respectivement* fausses, scandaleuses, hérétiques, etc., sans appliquer à chacune en particulier la note ou la qualification qui lui convient. Les jansénistes ont attaqué beaucoup ce mode de condamnation au siècle passé. Ils disaient : Que nous apprend une pareille sentence? « Elle nous apprend, répond Bergier[1], qu'il n'est aucune des propositions comprises dans la censure, qui ne mérite quelqu'une des notes ou qualifications qui leur sont données en général, par conséquent qu'il n'est permis d'en soutenir aucune telle qu'elle se trouve dans le livre condamné; elle nous apprend que la lecture de ce livre est pernicieuse aux fidèles, et n'est plus permise à aucun. Qu'importe au simple fidèle de savoir si telle proposition est hérétique ou seulement erronée et fausse? Quand elle ne serait que malsonnante ou captieuse, n'en est-ce pas assez pour qu'il faille s'en abstenir? C'est l'affaire des théologiens de voir en quels termes chacune doit être notée. »

C'est faute de connaître cette doctrine ou de l'avoir présente à leurs yeux que certains esprits se livrent à des interprétations si étranges, toutes les fois que l'autorité ecclésiastique porte une condamnation en bloc contre telles ou telles propositions. On ne cherche pas, on n'examine pas ce qui est précisément condamné; mais on substitue à ce qui est écrit ce qu'on a soi-même dans la tête; on lit et l'on comprend avec l'imagination au lieu de lire et de comprendre avec l'intelligence; on se persuade enfin qu'on est obligé de s'attacher à la proposition contraire qui est peut-être une fausseté, tandis que c'est la proposition contradictoire qu'il faut suivre. Avec un peu de connaissance de ces matières, — et on peut l'acquérir rien qu'en lisant l'ouvrage de Viva : *de propositionibus damnatis*, — tout devient clair, simple et facile. C'est pourquoi je ne puis m'empêcher de manifester mon étonnement quand je vois un homme aussi savant que

dernes remarquent que plusieurs propositions de Baïus n'ont été proscrites qu'à cause de la censure qu'il y avait jointe ou de l'âpreté avec laquelle il s'exprimait. Voir Clerc de Beauberon, *Tractatus de gratia*, dans Migne, *Cursus completus theologiæ*, t. X, col. 904.

[1] *Dictionnaire de théologie*, art. *Censure*.

M. Pusey, lui qui a si bien étudié les canons du concile de Trente, lui qui connaît les fausses interprétations des écrivains protestants sur ces canons, et qui, par conséquent, devrait être édifié sur la portée des censures doctrinales, tomber néanmoins dans les grosses méprises dont il a rempli le *Post-scriptum* de son *Eirenicon*. Assurément il eût évité ces méprises s'il avait lu l'excellente lettre que l'évêque de Grenoble adressait, il n'y a pas longtemps, à son clergé.

M. Pusey n'est ni plus exact ni plus équitable lorsqu'il reproche aux catholiques de vouloir ériger en articles de foi toutes les paroles des papes.

Pour peu qu'on soit au courant de ce qui se lit dans les journaux religieux, on doit connaître plusieurs protestations, dont la source officielle n'est pas obscure, dirigées contre la conduite de plusieurs visiteurs, lesquels abordant le Saint Père avec des phrases combinées d'avance, et obtenant de lui certaines réponses, les interprètent ensuite à leur guise et prétendent les imposer à tout le monde comme des décrets infaillibles. C'est là un abus qui ne saurait être assez flétri. Jamais les papes n'ont prétendu que tout ce qui sortait de leur bouche, surtout après des informations incomplètes, dût être tenu pour oracle. Une pareille prétention n'a été inventée que par les hérétiques pour jeter de l'odieux sur le Saint-Siége.

Les plus zélés défenseurs des prérogatives de la papauté, enseignent une doctrine toute contraire. D'abord ils s'accordent pour dire que quand le pape parle ou écrit comme docteur privé, il n'est pas infaillible. Benoît XIV, dans la préface de ses livres *de synodo diocesana* dit expressément : « Nous souscrivons volontiers à la doctrine de l'excellent écrivain Melchior Cano, lorsqu'il dit : « Quand « les papes publient un ouvrage sur quelque sujet que ce soit, ils « expriment leurs sentiments comme d'autres hommes savants, « mais ils ne prononcent pas par là comme juges de la foi. » Benoît XIV propose ensuite l'exemple du pape Innocent IV, qui donna pleine liberté aux autres docteurs d'attaquer les opinions exprimées par lui dans les ouvrages qu'il écrivit durant son pontificat. *Facile passus est opiniones suas, quas tamquam privatus doctor proposuerat, ab aliis doctoribus oppugnari*. Grégoire XVI[1], n'est pas moins explicite sur ce point.

Il ne saurait être inutile de donner un autre exemple d'un pape parlant comme docteur privé. Dans le consistoire tenu pour la canonisation de saint Didaque ou Diègue, Sixte V fit un discours où il

[1] *Triomphe du Saint-Siége*, chap. XXIV.

enseigna que « le pape ne peut errer ni faillir dans la canonisation des saints; *in sanctorum canonisatione errare aut falli non posse*; et il essaya de prouver qu'il fallait croire cette doctrine, non-seulement comme une doctrine pieuse, mais comme une doctrine nécessaire et de foi ; *idque non modo pie, sed necessario et certissima fide credendum affirmavit.* Le pape Benoît XIV[1], qui rapporte ce fait, en conclut-il que les paroles de Sixte V terminent la controverse agitée par les théologiens, à savoir si le pape est infaillible dans la canonisation des saints? En aucune manière; il pense que le pape, même dans une si grande solennité, dans une conjoncture si grave, au milieu de ses cardinaux assemblés d'office, ne parlait pas *ex cathedra*, mais comme docteur privé ; *assertiones Sixti pontificis tamquam a privato doctore prodiisse dicendum esse videtur.*

Le pape Grégoire XVI[2] remarque que, même dans une définition où le Souverain-Pontife prononce comme juge suprême, il s'exprime quelquefois comme docteur privé; « par exemple, lorsqu'il cherche « à appuyer sa définition par des preuves et des raisonnements « théologiques. Le pape alors, continue-t-il, n'est qu'un simple « théologien, quoique bien digne de respect. »

Voilà ce que les papes pensent, écrivent, proclament eux-mêmes. Sans doute ils veulent que leur autorité soit reconnue même dans les choses qui n'appartiennent pas au dogme proprement dit; mais parce qu'ils ne permettent pas que leur personne soit traînée sur la claie du journalisme ni que leurs actes soient livrés à la malignité de la critique, prétendent-ils pour cela à l'infaillibilité en toutes choses? Un père qui fait respecter son autorité par ses enfants excède-t-il les droits inhérents à la paternité? Et n'y a-t-il pas de milieu entre la soumission absolue à l'infaillibilité et le refus de toute adhésion, de toute obéissance et de tout respect? Des hommes, conservateurs par principes comme M. Pusey, devraient venger plutôt qu'attaquer S. S. Pie IX qui, dans ces temps de licence, en défendant sa propre autorité tant spirituelle que temporelle, défend en même temps l'autorité de tous les princes, de tous les magistrats, de tous les chefs de famille.

La doctrine ultramontaine sur l'infaillibilité du pape, qui semble tant peser à M. Pusey, est loin d'être vague, sans bornes et sans règles. Elle enseigne que quand le pape parle *ex cathedra* (j'expliquerai tout à l'heure la signification de ces termes), il est *le héraut ou l'interprète infaillible de l'Eglise infaillible.* C'est la formule dans

[1] *De canonisat. SS.*, lib. I, cap. XLIII.
[2] *Loc. cit.*

laquelle le pape Grégoire XVI renferme l'ultramontanisme le plus autorisé. « Personne, dit-il[1], n'ignore que la révélation fut faite à l'Église, y compris son chef qui en est le fondement, et qu'elle en reste le dépositaire. Tout le monde sait qu'on ne peut cesser de s'accorder avec sa foi, sans tomber dans une hérésie formelle, et enfin que ses décisions sont la règle infaillible qui détermine les objets à croire. C'est ce qu'enseignent les professeurs dans leurs écoles et les pasteurs dans les temples. Mais le point de la difficulté qui divise les opinions, c'est de savoir par quel moyen l'on peut et l'on doit reconnaître la foi de la véritable Église. Le saint docteur (saint Thomas) nous indique la parole du pape : *Ad ipsum pertinet nova editio symboli*. Opstraet (un janséniste), au contraire, prétend pouvoir, en suivant sa doctrine (de saint Thomas), nous convaincre que c'est à l'Église à présenter elle-même aux fidèles la règle de la foi : comme s'il y avait contradiction à dire que la règle de la foi est de l'Eglise, et qu'elle doit être présentée par le pape, qui par conséquent doit être aussi infaillible que l'Église!.... Ainsi quand le pape fait une nouvelle publication du symbole, nous croyons *inconcussa fide* que ce symbole renferme la foi de l'Église, de manière que la raison formelle est d'abord modifiée par l'autorité de l'Église, et ensuite par celle du Pape, établi par Jésus-Christ l'interprète, le gardien et le héraut de la révélation faite à l'Église. » Grégoire XVI applique ensuite cette doctrine à l'enseignement de l'Église assemblée en concile, et de l'Église dans son état ordinaire. Puis, après avoir longuement examiné quelles sont les conditions requises pour qu'une définition pontificale soit considérée comme faite *ex cathedra*, il conclut en ces termes : « De tout cela il résulte qu'on ne pourra jamais regarder comme une décision véritablement dogmatique du pape parlant *ex cathedra*, c'est-à-dire avec la plénitude de sa primauté d'autorité, un décret qui 1° ne traite pas de questions de foi; 2° dont les termes annoncent quelque hésitation; 3° qui n'exprime pas la volonté expresse d'obliger les consciences; 4° qui n'est pas adressé à toute l'Église; 5° qui manque des formalités caractéristiques; 6° où l'on n'a en vue que les preuves théologiques et les sens incidents, et non ce qui en fait l'objet immédiat[2]. »

Les papes, pas plus que les conciles œcuméniques, ne procèdent à des actes de si haute importance sans se livrer à beaucoup d'examens préalables en vue de connaître avec précision l'enseignement présent et passé de l'Église, parce que c'est l'assistance, et non pas

[1] *Ibid.*, chap. V, num. 11 et 12.
[2] *Ibid.*, chap. XXIV, num. 6.

l'inspiration du Saint-Esprit, qui leur a été promise. Bellarmin[1] exige ces examens, sous peine de nullité, dans les conciles œcuméniques : et parce que le concile de Constance n'a pas procédé avec cette maturité dans sa quatrième session, il rejette le décret porté dans cette séance. On sait ce que le même cardinal dit au Pape Clément VIII lorsque celui-ci se disposait à terminer les discussions *de auxiliis*[2]. Dans les annales de Baronius on trouve plusieurs autres traits semblables ; aucun n'est plus saillant que la liberté que prirent les Pères du concile de Reims vis-à-vis du pape Eugène III dans l'affaire de Gilbert de la Porée. Du reste les papes eux-mêmes connaissent mieux que personne et ils observent toujours ce devoir qui leur est imposé de s'éclairer en étudiant les auteurs savants. Grégoire XVI[3] porte le défi aux jansénistes d'indiquer avec preuves à l'appui un seul décret dogmatique qu'un pape ait porté sans examen suffisant. A ce défi, les jansénistes n'ont jamais pu répondre que par des cris de rage ou des anecdotes calomnieuses.

De tout ce que je viens de dire, en m'appuyant presque exclusivement sur l'enseignement des papes, il résulte avec la dernière évidence que l'ultramontanisme n'est pas un monstre livré à ses caprices, ne connaissant pas de lois, absorbant en faveur du pape tout l'épiscopat, toute l'Eglise. Veut-on voir, du reste, la mise en pratique de la croyance ultramontaine ? On n'a qu'à se rappeler ce que S. S. Pie IX a fait lorsqu'il a défini le dogme de l'Immaculée Conception. Avant de poser ce grand acte, il s'est adressé aux évêques de tout l'univers ; il leur a demandé quel était l'enseignement existant dans leurs diocèses ; s'ils croyaient la question assez mûre pour être définie et si cette définition leur semblait opportune. Il fit de plus examiner toutes ces questions sous ses yeux, les examina lui-même, et ce ne fut qu'après s'être assuré que la doctrine de l'Immaculée Conception était, en partie explicitement, en partie implicitement, contenue dans l'Écriture et dans la Tradition, et que tel était l'enseignement universellement suivi dans l'Église, qu'il prononça comme docteur infaillible la sentence définitive.

M. Pusey analyse longuement dans son *Eirenicon*, les avis des

[1] *De conciliorum auctoritate*, lib. II, cap. XIX, § *Neque verum est.*

[2] Bellarmin lui-même le rapporte dans l'appendice à son autobiographie : « *Ipse tamen N.*, dit-il en parlant de lui-même, *sæpe admonuit pontificem ut caveret fraudes et ut non putaret se studio proprio, quum theologus non esset, posse ad intelligentiam rei obscurissimæ pervenire.* Clément VIII avait chargé Bellarmin d'une manière spéciale de lui dire la vérité.

[3] *Triomphe*, etc., chap. XXVI, num. 16 et suiv.

évêques qui firent des objections contre le dessein du Saint-Père. Ces objections concernent généralement la question d'opportunité. A peine quelques évêques se prononcèrent-ils contre la définition même. Certainement, bien peu de conciles ont vu éclater une pareille unanimité, et il est surprenant que M. Pusey tourne et retourne les objections des évêques opposants, surtout sans dire qu'on a savamment répondu à toutes leurs raisons et qu'ils ont fini par se ranger au sentiment commun[1].

Quoi qu'il en soit, les critiques de M. Pusey ne pourront jamais empêcher que la définition du dogme de l'Immaculée Conception, ne soit un exemple admirable de l'accomplissement de toutes les conditions qu'exige Grégoire XVI pour qu'on puisse dire que le pape a parlé *ex cathedra*.

Mais il est temps d'en finir avec la demande du docteur anglican, qui m'a entraîné dans ces longues explications. M. Pusey veut donc, en résumé, que ses coreligionnaires, en revenant à l'unité, soient pleinement assurés qu'on ne les violentera pas en matière d'opinions libres. Or, cette garantie se trouve déjà toute formulée dans la bulle *Sollicita ac provida*, de Benoît XIV, bulle qui ne doit pas servir seulement de règle aux consulteurs du Saint Office, mais encore aux évêques, aux prêtres, à tout le monde. On y lit, § 17, ces admirables paroles que je me borne à reproduire sans commentaires : « *Nationis, familiæ, scholæ, instituti affectum excutiant; studia partium seponant; ecclesiæ sanctæ dogmata et communem catholicorum doctrinam, quæ conciliorum generalium decretis, Romanorum pontificum constitutionibus et orthodoxorum patrum atque doctorum consensu continetur, unice præ oculis habeant; hoc de cætero cogitantes, non paucas esse opiniones, quæ uni scholæ, instituto aut rationi certo certiores videntur et nihilominus sine ullo fidei aut religionis detrimento ab aliis catholicis viris rejiciuntur atque impugnantur, oppositæque defenduntur, sciente ac permittente apostolica sede, quæ unamquamque opinionem hujuscemodi in suo probabilitatis gradu relinquit. Utinam*, continue le même pape, § 22, *in aspectum lucemque hominum libri ejusmodi in hac temporum licentia et pravitate non ef-*

[1] M. Pusey se trompe également en disant que la doctrine de l'Église russe est contraire à l'Immaculée-Conception. Il est vrai que des Russes, éclairés par l'*Indépendance Belge*, se sont mis à crier et à écrire contre un dogme enseigné si clairement par les anciens Pères orientaux et par les Docteurs russes. On peut voir quelques passages empruntés à ces derniers dans l'*Annus ecclesiasticus Græco-Slavicus*, par le P. Martinof. Quant aux témoignages des premiers, Mgr Malou les a recueillis dans son ouvrage sur l'Immaculée-Conception.



ferrentur, quibus dissidentes auctores mutuis se jurgiis conviciisque proscindunt, aliorum opiniones nondum ab Ecclesia damnatas censura perstringunt, adversarios eorumque scholas ac cœtus sugillant et pro ridiculis ducunt, magno quidem bonorum scandalo, hæreticorum vero contemptu, qui, digladiantibus inter se catholicis seque mutuo lacerantibus, plane triumphant! C'est pourquoi, conclut le même pape, dans le paragraphe suivant : *Non feratur omnino privatas sententias veluti certa ac definita Ecclesiæ dogmata a quopiam in libris obtrudi, opposita vero erroris insimulari, quo turbæ in Ecclesia excitantur, dissidia inter doctores aut seruntur aut foventur et christianæ caritatis vincula persæpe abrumpuntur.*

***

(La suite à la prochaine livraison.)

UNE RÉPONSE AU DOCTEUR PUSEY

PAR LE R. P. NEWMAN

Le docteur Pusey, dans son *Eirenicon*, avait emprunté au R. P. Newman quelques paroles pour les opposer aux catholiques. Pris ainsi à partie et mis en demeure de se prononcer, l'illustre oratorien vient de répondre par une brochure portant pour titre : *A letter to the Rev. E. B. Pusey, D. D., on his recent Eirenicon, by John Henry Newman, D. D. of the Oratory.* (Veni, Domine, et noli tardare, relaxa facinora plebi tuæ, et revoca dispersos in terram tuam.) London, Longmans.

Nous ne saurions nous dispenser de signaler immédiatement cette importante publication, tout en regrettant vivement de ne l'avoir point reçue en temps opportun pour pouvoir en faire un examen plus approfondi et plus détaillé.

Constatons tout d'abord que le R. P. Newman, comme notre savant correspondant, reconnaît l'autorité exceptionnelle du

docteur Pusey et la haute portée du mouvement provoqué par l'*Eirenicon*. Comme notre correspondant aussi, il rend hommage à la loyauté de l'éminent professeur, il proclame les glorieux services qu'il a rendus; en un mot il lui témoigne tous les sentiments d'estime et de respectueuse affection que l'on avait déjà remarqués dans l'*Apologie*[1]. Sans doute, il ne dissimule pas l'affliction que lui ont causée les violences et les fausses accusations qui se rencontrent si fréquemment dans l'*Eirenicon;* mais au lieu de s'en irriter, il s'en plaint à son *ami* sur un ton plein de franchise et de charité. Il lui dira, par exemple, avec un aimable enjouement, en parlant de ce livre batailleur : « On dit que les guerriers d'autrefois enveloppaient leur lance avec des feuilles de myrte; pour vous — excusez-moi — vous semblez lancer votre branche d'olivier avec une catapulte. » Impossible, du reste, de traiter un adversaire avec plus de délicatesse, avec une attention plus émue et plus touchante.

Le R. P. Newman ne s'étonne ni des préjugés que M. Pusey garde encore, ni des dispositions hostiles que plusieurs catholiques éprouvent à son endroit. Il se souvient que lui-même, avant sa conversion, se vit en butte aux accusations les plus imméritées de la part des hommes trop zélés; il se rappelle aussi qu'il a partagé toutes les préventions de son ami jusqu'au moment où, comme à Saul, les écailles lui sont tombées des yeux. L'éminent oratorien est donc de ceux qui espèrent la conversion de M. Pusey et des hommes considérables et nombreux qui le reconnaissent pour leur chef.

Cet espoir, il ne le cache pas dans l'introduction de son opuscule. Il y explique, en outre, quelques-unes de ses paroles dont M. Pusey s'était servi pour attaquer les catholiques.

Dans le corps même de sa lettre, le R. P. Newman s'attache à répondre exclusivement aux reproches formulés par

[1] Tout le monde a entendu parler de cet admirable livre que l'on a si heureusement appelé l'*Histoire d'une âme*. Il a été récemment traduit en français par M. du Pré de Saint-Maur, sous ce titre : *Histoire de mes opinions religieuses*. par John-Henri Newman, de l'Oratoire de Saint-Philippe de Néri. 1 vol. in-8°. Paris, 1866. Ch. Douniol. — Les *Études* en rendront compte très-prochainement.

l'*Eirenicon* contre le *culte exagéré de la Sainte Vierge dans l'Église romaine*. Il traite d'abord, mais seulement en passant, de l'Immaculée-Conception, et, au moyen du système du *développement dogmatique*, il déduit cette croyance de la notion tout apostolique que Marie est la nouvelle Ève. Puis il s'explique sur la vraie et la fausse dévotion à la Sainte Vierge. Après le sermon de Bourdaloue sur le même sujet, il n'y a peut-être pas un écrit qui ait mieux éclairci cette matière.

Puisse donc le docteur Pusey reconnaître l'erreur qu'il a commise en attribuant à l'Église les pieuses exagérations de quelques écrivains ! Puisse-t-il cesser de voir un épouvantail dans ce prétendu *système populaire* si bien réfuté par le R. P. Newman ! Alors il sera plus équitable envers l'Église catholique; alors il ne généralisera plus des aberrations tout individuelles; alors il donnera un sens plus favorable aux croyances et aux pratiques populaires elles-mêmes, malgré les abus qui viennent s'y mêler; alors enfin nous verrons se réaliser l'espoir d'un retour qui sera une grande joie pour l'Église de la terre et pour l'Église du ciel ! *Veni, Domine, noli tardare !*

Pour les articles non signés :

P. TOULEMONT.

Le Gérant : E. PATON.

PARIS. — IMPRIMERIE VICTOR GOUPY, RUE GARANCIÈRE, 5.

LE PRÉTENDU CONFLIT D'ANTIOCHE

(TROISIÈME ARTICLE)

SOLUTION DIRECTE

Afin de résoudre une question assez simple en elle-même, mais que la critique a réussi à embrouiller, il nous paraît absolument nécessaire de faire connaître avant tout les bases sur lesquelles nous voulons en asseoir la solution, et d'indiquer parmi les différentes interprétations données au texte de saint Paul par les commentateurs catholiques, quelle est celle que nous choisissons pour point de départ. Cette exposition raisonnée fait l'objet du présent article. Nous aborderons ensuite de front chaque difficulté en particulier, et nous tâcherons d'en trouver la solution dans l'enseignement des saints Pères et des théologiens.

Aujourd'hui, rendons-nous compte d'abord des circonstances dans lesquelles les faits se sont produits et distinguons nettement les différentes parties de l'ensemble, à mesure que nous donnerons au texte l'interprétation qui nous semble préférable.

Quels étaient les rapports de saint Paul et de saint Barnabé entre eux et avec l'Église d'Antioche? Quelle fut la conduite de saint Pierre à Antioche tant avant qu'après l'arrivée des judaïsants de Jérusalem? Quelles furent les conséquences de la démarche du prince des Apôtres? Comment saint Paul jugea-t-il sa conduite et quelle attitude prit-il lui-même en cette circonstance? Quel fut enfin le résultat définitif? Autant de questions à examiner séparément. Le lecteur voudra bien nous pardonner, en faveur de la clarté, cette marche d'ailleurs peut-être trop méthodique.

I

PAUL, BARNABÉ ET L'ÉGLISE D'ANTIOCHE.

Joseph, appelé Barnabé par les apôtres, était un lévite originaire de l'île de Chypre et « un homme vertueux, rempli du Saint-Esprit, plein de foi » (*Act.*, XI, 24). Parmi les premiers disciples qui vendirent leurs biens pour en remettre le prix aux apôtres, il est seul nommé (*Act.*, IV, 37), soit à cause de l'importance de son offrande, soit en raison du ministère éclatant auquel il était destiné. Ce fut lui qui introduisit saint Paul auprès des apôtres, lorsque celui-ci vint à Jérusalem « pour voir Pierre » (*Act.*, IX, 27). Ce fut lui aussi qui l'appela à Antioche, lorsque les progrès de l'Évangile exigèrent la présence de plusieurs ouvriers dans cette ville (*Act.*, XI, 25).

Née en quelque sorte de la persécution qui suivit la mort de saint Étienne, premier martyr, cette chrétienté prit de rapides développements surtout parmi les païens. Les fidèles de Jérusalem ou de la Judée que la dispersion conduisit dans la capitale de la Syrie, n'annonçaient la bonne nouvelle qu'aux Juifs, comparativement peu nombreux dans une ville presque exclusivement païenne. Mais quelques autres chrétiens, natifs de Chypre ou de Cyrène, également chassés de Jérusalem, encouragés peut-être par l'exemple récent de saint Pierre dans la conversion de Corneille, s'adressèrent aussi aux Gentils, « et la main du Seigneur était avec eux et un grand nombre de personnes crurent et se convertirent au Seigneur. » De si heureux succès obligèrent les apôtres d'envoyer Barnabé à Antioche, et bientôt de nouvelles conversions forcèrent celui-ci d'appeler à son secours Paul, qui était alors à Tarse, sa patrie. Ils demeurèrent ensemble une année entière et instruisirent beaucoup de monde; en sorte que ce fut à Antioche que les disciples commencèrent à porter le nom de chrétiens (*Act.*, XI, 19-26).

A partir de ce moment, jusqu'à l'incident d'Antioche, nous voyons dans le livre des *Actes*, Paul et Barnabé plus étroitement unis que jamais. Ensemble ils vont porter à Jérusalem

les aumônes destinées aux chrétiens de la Judée (*Act.*, XI, 27-31); ensemble ils reçoivent la consécration épiscopale et la mission d'évangéliser les Gentils (*Act.*, XIII, 1-4); ils parcourent ensemble une partie de l'Asie mineure pour y prêcher la foi, puis, de retour à Antioche, ils y demeurent ensemble assez longtemps avec les disciples (*Act.*, XIII, 5-52; XIV, 1-27). C'est Paul et Barnabé qui résistent une première fois dans cette ville aux zélateurs de la loi; Paul et Barnabé vont soumettre à la décision du concile la question des observances légales, et rapportent de Jérusalem le décret apostolique, avec Jude et Silas; et, après le retour de Jude en Palestine, nous trouvons encore à Antioche « Paul et Barnabé enseignant et annonçant avec plusieurs autres la parole du Seigneur » (*Act.*, XV, 1-35).

Par rapport à la loi mosaïque, ils tenaient l'un et l'autre la même conduite. Ils faisaient passer les Gentils immédiatement du paganisme au christianisme, sans les soumettre aux observances de la loi judaïque. Dans les chrétientés qu'ils établissaient en dehors de la Judée, au milieu de la gentilité, la minorité juive qui se réunissait à la majorité païenne par l'adoption d'une même croyance, se fondait naturellement aussi avec cette majorité pour toutes les autres relations de la vie. Le contact habituel des Juifs de la dispersion avec les Gentils les avait dès longtemps préparés providentiellement à cette entière fusion. Sans imposer cette communauté de rapports aux nouveaux convertis, Paul et Barnabé se gardaient bien de l'entraver; ils la favorisaient même puissamment en donnant à entendre par leur propre exemple et par leurs discours, que la partie cérémonielle de la loi mosaïque n'obligeait plus personne. Ils obtenaient ainsi dans ces chrétientés mixtes plus d'homogénéité et, par conséquent, une union et une unité plus compactes.

Tout se passa de même à Antioche. Aux termes de la doctrine catholique souvent répétée et fortement inculquée par Paul et Barnabé, tous les hommes, juifs ou païens, étant égaux devant Dieu, sans aucune préférence des uns sur les autres, et l'acceptation de l'Évangile leur donnant à tous les mêmes

droits à la grâce du salut, le petit nombre des Juifs qui se convertirent à la foi se crurent suffisamment autorisés par là à se réunir entièrement au grand nombre, et à faire tomber la barrière que la loi établissait entre eux et les Gentils devenus chrétiens comme eux.

Cet état de choses ne pouvait être ignoré à Jérusalem, puisque Paul et Barnabé n'agissaient en quelque sorte que par délégation apostolique, celui-ci ayant été envoyé de Jérusalem même à Antioche, et celui-là appelé par lui de Tarse. Cependant, lorsqu'ils allèrent porter en Judée les aumônes des fidèles qu'ils évangélisaient, nous ne voyons pas qu'on leur ait fait la moindre observation au sujet du mélange des Juifs et des païens dans une même chrétienté. Et quand, plus tard, ils revinrent à Jérusalem pour le concile où la question de la loi mosaïque fut abordée de front, on se contenta de déclarer les païens libres du joug de la loi. Quant à la question des rapports des Juifs avec les païens, elle fut laissée complétement dans l'ombre.

Ne peut-on pas inférer de là avec raison que saint Pierre et les autres apôtres désiraient, autant que saint Paul, voir tomber les entraves, quoiqu'ils fussent obligés à une plus grande réserve que lui ? S'ils continuaient à se conformer aux cérémonies légales dans les communautés de la Palestine entièrement composées de chrétiens juifs, sans toutefois enseigner nulle part la nécessité de cette observation pour le salut, c'était uniquement parce que le caractère même de ces communautés maintenait plus fortement parmi les masses le respect et l'attachement pour la loi. Mais ils ne faisaient rien pour empêcher la même loi de tomber en désuétude dans les chrétientés formées en dehors de la Palestine, dans lesquelles la grande majorité païenne entraînait facilement et presque forcément avec elle la minorité juive relativement peu importante. Cette induction s'accorde parfaitement avec le passage de saint Irénée, que nous avons cité dans notre dernier article [1]. Elle reçoit d'ailleurs une éclatante confirmation par la conduite de saint Pierre à Antioche.

[1] *Études relig.*, t. VIII. p. 333.

II

SAINT PIERRE A ANTIOCHE.

Arrivé dans cette ville, et voyant la chrétienté que saint Paul et saint Barnabé y avaient évangélisée jusqu'alors, établie sur le pied de l'union, de l'égalité et de la communauté de rapports la plus parfaite entre les Juifs et les Gentils, saint Pierre ne fit aucune difficulté de se conformer à l'usage général. Laissant donc de côté, pour le moment, la manière de vivre des Juifs, il adopta celle des Gentils [1] ; c'est-à-dire qu'il communiquait librement avec les païens, prenait part à leurs repas [2], sans faire de distinction entre les viandes lévitiquement pures ou impures, et ne tenait aucun compte de la séparation que la loi mettait entre les Juifs et les païens, considérés par elle comme impurs. En effet, « vivre à la manière des païens, c'est, selon saint Jean Chrysostome, vivre en dehors des observances judaïques ; c'est ne garder aucun des rites qu'elles prescrivent, tels que circoncision, sabbat, ou autre chose semblable [3]. » Ainsi vivaient les païens convertis. N'ayant jamais été soumis à la loi avant leur conversion, et n'étant pas tenus davantage de l'observer après leur entrée dans l'Église, ils ne connaissaient aucune séparation religieuse entre les hommes, aucune distinction légale par rapport à la fréquentation des uns ou des autres, aucune restriction au sujet des mets, aucune de ces observances enfin, qui étaient particulières aux Juifs. Ainsi vécut saint Pierre durant les premiers temps de son séjour à Antioche.

En agissant de la sorte, il était pleinement dans son droit, en même temps qu'il se montrait parfaitement conséquent avec lui-même. A l'occasion de la conversion de Corneille, — on le voit par les reproches qui lui furent adressés à son retour par certains zélateurs de la loi, — ne s'était-il pas déjà mêlé aux Gentils et n'avait-il pas mangé avec eux [4] ? Dans le

[1] « Gentiliter vivis et non judaice. » *Gal.*, II, 14.
[2] « Cum gentibus edebat. » *Gal.*, II, 12.
[3] In Epist. ad Gal.
[4] *Act.*, XI, 3.

discours qu'il tint au concile de Jérusalem, en attribuant le salut de tous les hommes et des Juifs eux-mêmes, non aux œuvres de la loi, mais à la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ, n'avait-il pas donné à entendre que le joug de la loi était devenu inutile pour le salut, non-seulement des Gentils, mais aussi des Juifs [1] ? Quoique Juif d'origine, il pouvait donc légitimement s'en affranchir, et, en le faisant réellement, dans une chrétienté où l'usage général sanctionnait ce genre de vie, il agissait sagement et d'une manière d'ailleurs tout à fait conforme aux principes du christianisme. Cependant un fâcheux incident vint bientôt le mettre dans un cruel embarras, et comme dans la nécessité de scandaliser malgré lui, ou les Juifs, ou les Gentils.

Arrivent de Jérusalem un certain nombre de chrétiens d'origine juive. Étaient-ils envoyés par saint Jacques, ou venaient-ils de leur propre mouvement? Saint Paul ne s'en explique point. Le texte ne le dit pas clairement non plus, l'expression ἐλθεῖν ἀπὸ Ιακώϐου pouvant signifier également : venir de chez Jacques, ou : venir de la part de Jacques [2] ; et les interprètes qui s'arrêtent à ce détail, admettant l'une et l'autre explication. S'il s'agit d'envoyés proprement dits, à coup sûr saint Jacques ne leur avait pas donné mission de contrecarrer ou de surveiller saint Pierre. Mais il nous semble assez clair qu'il n'est point question d'envoyés de cette sorte. Quels étaient, en effet, ces hommes? « Des zélateurs de la loi, professant un égal respect pour la loi et pour le Christ, ce qui est contraire aux principes de la foi, » dit l'auteur du commentaire attribué à saint Ambroise [3]. Ils étaient sans doute du nombre de ces faux frères dont saint Paul disait quelques lignes avant le passage qui nous occupe : « Introduits furtivement parmi nous, ils épient la liberté que nous avons en Jésus-Christ, pour nous réduire en servitude » (II, 14). Dans

[1] *Act.*, XV, 10, 11.

[2] Comparez pour le premier sens, *Marc.*, V. 35; *Luc.*, XXIII, 26; pour le second, *Matth.*, XXVI, 47; *Joan.*, VII, 28; VIII, 42.

[3] Ambrosiaster, *Commentaria in Epp. S. Pauli*, inter Opp. S. Ambros. Venet. 1751, t. IV.

quel but venaient-ils? Était-ce simplement pour voir comment avait été résolu pratiquement dans cette chrétienté mixte, quoique composée en majorité d'incirconcis, le difficile problème des rapports des Juifs avec les Gentils dans le sein de l'Église? Était-ce pour empêcher les Juifs convertis d'abandonner les observances légales et de se fondre entièrement avec les Gentils devenus chrétiens, ce qui paraissait aux zélateurs une véritable apostasie? A en juger par l'impression produite sur saint Pierre par leur arrivée, ils s'inspiraient plutôt de ce dernier motif. Car s'ils ne s'étaient présentés qu'en observateurs, en hommes qui veulent voir uniquement pour s'informer et s'instruire, il n'y aurait eu rien à craindre de leur part. Et pourtant saint Pierre n'était pas sans crainte à leur sujet [1]. Assurément, il ne craignait pas, comme Lechler voudrait nous le faire croire [2], que si ces hommes dénonçaient sa conduite aux chrétiens circoncis, sa réputation et son autorité n'en souffrissent quelque atteinte auprès de ces derniers. De pareils sentiments ne pouvaient entrer dans le cœur d'aucun des apôtres de Jésus-Christ. Il ne craignait pas davantage pour la sûreté de sa propre personne : *veritus non sibi periculum*, dit Théophylacte; « ce n'est pas qu'il craignît pour lui-même quelque danger, lui qui déjà avait appris à ne pas redouter même la mort pour Jésus-Christ, » dit Estius dans son commentaire. Que craignait-il donc?

Il craignait les troubles et les violences des zélateurs de la loi, non-seulement de ceux d'entre eux qui étaient venus de Jérusalem à Antioche, mais de tout le parti [3]. Ces craintes étaient fondées. Saint Pierre connaissait le caractère entreprenant et brouillon de ces agitateurs. Il savait qu'à Antioche même ils avaient déjà excité de grands troubles qui ne furent apaisés pour un temps que par le décret du concile de Jérusalem joint aux bonnes paroles de Jude et de Silas (*Act.*, XV, 30-34). Lui-

[1] « Timens eos qui ex circumcisione erant. » *Gal.*, II. 12.

[2] Lechler, *Das apostolische und nachapostolische Zeitalter*, 423.

[3] « Timebat enim impetum audaciæ eorum qui æmulabantur legem. » (Ambrosiast.) « Ne Judæi facto suo offensi, legis æmulatione, novas turbas excitarent, quibus cursus evangelii impediretur. » (Estius.)

même avait eu affaire personnellement à ces zélateurs, et il n'était parvenu à calmer les esprits des fidèles de Jérusalem qu'ils avaient prévenus contre lui, qu'en s'autorisant d'une intervention manifestement divine (*Act.*, XI, 1-18). Or des troubles de ce genre ne pouvaient être que très-préjudiciables aux progrès de l'Évangile en général, et en particulier à la chrétienté d'Antioche jusque-là si bien unie.

Saint Pierre avait aussi à craindre de scandaliser, outre les zélateurs de la loi, les autres fidèles de la Palestine qui, sans admettre la nécessité des observances légales pour le salut, y restaient néanmoins attachés de cœur et s'y conformaient dans la pratique. La réserve du concile de Jérusalem au sujet de l'abolition pratique de la loi pour les Juifs, montre assez que le temps n'était pas venu où l'on pourrait, sans inconvénient, rompre les derniers liens, lever toutes les barrières. Et de fait, plusieurs saints Pères pensent que saint Pierre, en résistant trop directement aux zélateurs, craignait de paraître ainsi vouloir l'abolition entière et immédiate de la loi même pour les Juifs, au risque de voir retourner au judaïsme bon nombre de chrétiens de la Palestine. C'est le sentiment de saint Jean Chrysostome, d'Œcumenius, de Théophylacte et de saint Thomas.

Il y avait donc des dangers réels créés par l'arrivée des zélateurs; comment échapper à ce double péril du scandale des faibles et des menées des agitateurs? L'apôtre crut y arriver par quelques concessions. Dans l'impossibilité de transiger sur les principes, il se plaça sur le terrain de l'application pratique, où l'observation de la loi pouvait encore se mouvoir avec une certaine latitude et dans des sens divers, selon les circonstances. Il se retira et se sépara des Gentils, dit saint Paul, ὑπέστελλε καὶ ἀφώριζεν ἑαυτὸν. Ces deux expressions et le temps auquel elles se trouvent, indiquent une certaine durée et un accroissement de concessions. L'apôtre commença d'abord par éviter les païens et par se soustraire à leur société, ὑπέστελλεν ἑαυτὸν; ce premier pas ne suffisant point, il en fit un second, en se séparant d'eux entièrement, ἀφώριζεν ἑαυτὸν, pour s'en tenir exclusivement aux judéo-chré-

tiens, observant avec eux et comme eux la loi mosaïque sur les mets et les purifications. Là se bornèrent ses concessions; il n'ajouta pas la parole à l'action, ni le conseil à l'exemple.

Considérée en elle-même et indépendamment des inconvénients qu'elle pouvait avoir par rapport à d'autres, cette conduite était à l'abri du reproche. « Pierre n'a point péché en reprenant pour un temps les observances légales, dit saint Thomas, parce qu'étant d'origine juive cela lui était permis [1]. » Mais le résultat de cette démarche ne répondit pas aux espérances que l'apôtre en avait conçues.

III

CONSÉQUENCES DE LA DÉMARCHE DE SAINT PIERRE.

D'abord, les chrétiens circoncis d'Antioche qui, depuis leur entrée dans l'Église, avaient cessé d'observer la loi rituelle, se retirèrent de la table et de la société des païens convertis, et conformèrent en tout leur conduite à celle de saint Pierre. Puis Barnabé lui-même se laissa entraîner par l'exemple de l'apôtre et de ses imitateurs (*Gal.*, II, 13). Voilà les conséquences de fait immédiates. En elles-mêmes et de prime abord, elles pourraient ne point paraître d'une importance majeure, puisqu'à cette époque il était encore permis à ces chrétiens, comme à saint Pierre, de se conformer aux prescriptions de la loi. Mais les conséquences éloignées et les conséquences morales qui se rattachent à ces faits, sont d'une tout autre portée.

Pourquoi, en effet, ces chrétiens reprirent-ils le joug de la loi? Saint Pierre n'avait changé que sa manière de faire extérieure et non sa croyance; mais ses imitateurs ont-ils bien compris sa pensée de la sorte? ont-ils agi par le même motif? Entendaient-ils seulement faire aux zélateurs une innocente concession de fait, mais non de principe? Une distinction de ce genre n'était-elle pas trop subtile pour venir à l'esprit d'une masse populaire et même pour en être comprise? Ces

[1] 1ª 2ᵉ, q. 103, art. 3, ad 2.

chrétiens, ou du moins le plus grand nombre d'entre eux, devaient donc se tromper dans l'appréciation du motif qui faisait agir saint Pierre, et partant, ils agirent d'après la fausse opinion qu'ils avaient conçue de la nécessité du retour aux pratiques judaïques pour être sauvés. Le petit nombre, s'il y en eut, qui agirent uniquement par condescendance, sans que leur conviction fût altérée, n'étaient pas pour cela dans de meilleures conditions. En changeant de conduite sans changer de principes, ils dissimulaient extérieurement leur véritable croyance. Cette dissimulation fut-elle purement négative, comme celle de saint Pierre? Se borna-t-elle à un changement extérieur sans aucune intention de tromper par ce changement? Et si ces chrétiens, pour contenter les zélateurs, firent semblant de croire à la nécessité et à l'obligation de la loi, leur conduite n'avait-elle pas tous les caractères d'une coupable hypocrisie? Dès lors, n'eût-il pas mieux valu pour eux se tromper comme les autres, que de tromper en dissimulant positivement et avec intention leur croyance? C'est ce qui nous fait penser que non-seulement la plus grande partie, mais la totalité des judéo-chrétiens d'Antioche furent induits en erreur par la démarche de saint Pierre, et que « ils furent trompés, ne comprenant pas que l'apôtre dissimulait sa pensée [1]. »

Quant à saint Barnabé, on ne peut guère supposer autre chose, sinon qu'en se ralliant à saint Pierre, il le fit par conviction. Un homme qui avait toujours prêché jusque-là aux Juifs comme aux Gentils l'inutilité des observances légales pour le salut, un homme qui avait résisté énergiquement avec saint Paul aux prétentions des zélateurs (*Act.*, XV, 1, 2), pouvait-il, s'il n'était au moins ébranlé dans ses premières convictions par l'exemple et l'autorité du prince des apôtres, se laisser aller si facilement à faire des concessions à ceux qu'il avait toujours combattus, surtout après que le décret du concile de Jérusalem eut pleinement justifié la conduite

[1] « Fallebantur... non intelligentes illum simulare. » (Marius Victorinus, dans Maï, *Script. vet. nova coll.*, t. III, 2.)

que saint Paul et lui avaient constamment tenue jusqu'alors par rapport aux Gentils ?

Quelles que fussent, au reste, ses intentions, son exemple ajouté à celui de saint Pierre et des chrétiens nés juifs d'Antioche, devenait, en toute hypothèse, funeste aux païens convertis. Comment ceux-ci auraient-ils pu ne pas considérer les observances légales, sinon comme absolument nécessaires, au moins comme plus profitables au salut, quand Pierre, après les avoir abandonnées pendant quelque temps, jugeait à propos de les reprendre; quand tous les chrétiens circoncis se rangeaient à cette pratique; quand Barnabé enfin laissait la pratique constante de saint Paul pour adopter la nouvelle pratique de saint Pierre? C'est là cette contrainte morale que saint Paul reproche avec tant de vivacité au prince des apôtres, quand il dit : « Comment forcez-vous les Gentils à judaïser? » (*Gal.*, II, 14.) Cette contrainte n'était point volontaire de la part de celui qui l'exerçait; elle n'en était pas moins réelle : « Des hommes étrangers à la nation juive, dit à ce sujet un commentateur de l'épître aux Galates, des hommes auxquels il paraissait saint et salutaire de suivre en tout saint Pierre comme leur chef, se trouvaient poussés à se conformer aux rites et cérémonies judaïques, sans qu'il pût y avoir pour eux d'autre raison de le faire, si ce n'est l'opinion où ils étaient que la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ, sans les institutions légales, ne suffisait point à notre justification et à notre salut; ce qui est la plus détestable opinion que l'on puisse inventer [1]. »

C'était déjà une assez grave contrainte que de faire croire, même sans le vouloir, à une nécessité qui n'existait pas réellement; mais là ne s'arrêtaient pas les conséquences de la démarche de saint Pierre. Par la retraite de tous les chrétiens circoncis, sans en excepter Barnabé, à la suite de l'apôtre, les chrétiens incirconcis se trouvaient isolés, séparés du chef de l'Église pour tous les rapports extérieurs, comme les païens l'étaient des Juifs par la loi, et par là même, comme extérieu-

[1] Seripando, *Comment. in Ep. S. Pauli ad Gal.*; Antwerp. 1567.



rement excommuniés, l'Église n'étant et ne paraissant que là où est et paraît son chef. Ils étaient donc pour ainsi dire mis en demeure, ou de renoncer à la communauté extérieure et, par suite, à l'unité parfaite de communion avec les chrétiens circoncis et le chef de l'Église, ou de racheter leur admission dans le sein de la communauté, au prix de leur liberté vis-à-vis d'une loi qui, au fond, ne les obligeait pas plus comme chrétiens que comme païens. Quelque parti qu'ils prissent, il y avait assurément pour eux dans la nécessité qu'ils subissaient par la force même des choses, une véritable contrainte, que saint Jérôme fait ressortir en paraphrasant ces paroles de saint Paul : *Si tu, cum Judæus sis, gentiliter vivis, et non judaice, quomodo gentes cogis judaizare?* « Si vous, ô Pierre, vous Juif de naissance, circoncis dès votre enfance, observateur fidèle de tous les préceptes de la loi, vous savez que maintenant, par la grâce de Jésus-Christ, ils n'ont plus par eux-mêmes aucune utilité, parce que ce n'étaient là que des figures et des images de l'avenir; si vous prenez votre nourriture avec ceux qui viennent d'entre les Gentils, et vivez avec eux, non plus comme auparavant avec une religieuse circonspection, mais librement et indifféremment; comment maintenant, en vous retirant de ceux d'entre les Gentils qui ont cru, et en vous séparant, en vous distinguant d'eux comme s'ils étaient impurs, les poussez-vous à judaïser? Car si ceux d'auprès desquels vous vous retirez sont impurs, et que vous vous en retiriez parce qu'ils n'ont pas la circoncision, vous les poussez à se faire circoncire et à devenir juifs, tandis que vous-même, qui êtes né juif, vous avez vécu à la manière des Gentils [1]. »

[1] *Commentarior.*, l. I, in Ep. ad Gal. — Saint Justin (*Dialog.*, c. XLVII), considère aussi la manière de voir des chrétiens judaïsants comme une contrainte exercée contre les chrétiens de la Gentilité : Ἐὰν δὲ οἱ ἀπὸ τοῦ γένους τοῦ ὑμετέρου πιστεύειν λέγοντες ἐπὶ τοῦτον τὸν Χριστόν... ἐκ παντὸς κατὰ τὸν διὰ Μωσέως διαταχθέντα νόμον ἀναγκάζωσι ζῆν τοὺς ἐξ ἐθνῶν πιστεύοντας ἐπὶ τοῦτον τὸν Χριστὸν ἢ μὴ κοινωνεῖν αὐτοῖς τῆς τοιαύτης συνδιαγωγῆς αἱρῶνται, ὁμοίως καὶ τούτους οὐκ ἀποδέχομαι. Merveilleux commentaire de l'expression de saint Paul !

IV

LA CONDUITE DE SAINT PIERRE AU JUGEMENT DE SAINT PAUL.

Quel fut le jugement de saint Paul sur la conduite de saint Pierre ? Au premier abord, il paraît sévère : le prince des apôtres était répréhensible, *reprehensibilis erat* (II, 11); il usait de dissimulation, pour ne pas dire d'hypocrisie, συνυποκρίθησαν αὐτῷ (II, 13); sa démarche n'était pas selon la vérité de l'Évangile, *quod non recte ambularent ad veritatem evangelii* (II, 14); il forçait les Gentils à judaïser, *quomodo gentes cogis judaizare* (II, 14)? il se montrait inconséquent en exigeant des autres ce dont il avait cru pouvoir se dispenser lui-même, *si tu, cum Judæus sis, gentiliter vivis, et non judaice, quomodo gentes cogis judaizare ?* Mais il est aisé de voir que toutes ces expressions, pour correspondre à la vraie pensée de saint Paul, doivent être adoucies.

D'abord saint Pierre était-il répréhensible? Le texte grec, κατεγνωσμένος ἦν, ne le dit pas. La plupart des interprètes le traduisent par *reprehensus erat*, il était repris, il était blâmé. Par qui? Par les chrétiens d'Antioche, selon saint Jérôme et saint Chysostome; par sa conduite antérieure, d'après Windischmann [1]; par la vérité, dit l'auteur du commentaire attribué à saint Ambroise, *reprehensibilis utique ab evangelica veritate.* Ce dernier sens se rapproche beaucoup de celui de la Vulgate. Et de fait, si saint Pierre n'avait pas été répréhensible au moins en quelque manière, saint Paul aurait eu tort de le reprendre. Nous pouvons donc dire qu'au jugement de ce dernier, il a été réellement répréhensible, non à cause d'une faute proprement dite, mais à cause d'une fausse démarche ; non formellement, mais matériellement. Cette explication s'accorde du reste avec le texte original ; car il ne manque pas de passages du Nouveau Testament où, dans le grec, le participe présent ou passé tient lieu de l'adjectif verbal et se traduit parfaitement par un adjectif latin en

[1] *Erklaerung des Briefes an die Galater.*

bilis[1]. Mais quel que soit le sens qu'on choisisse, on ne sera nullement autorisé par l'expression dont se sert saint Paul à regarder saint Pierre comme coupable.

Pour qualifier la conduite du prince des apôtres, l'apôtre des nations se sert du mot dissimulation, ὑποκρίσις. Saint Pierre fut-il donc véritablement hypocrite? Dieu nous garde de le penser! L'expression du texte peut aussi bien désigner la feinte, la non-manifestation, la dissimulation que l'hypocrisie proprement dite. Saint Luc (xx, 20) se sert du verbe ὑποκρίνεσθαι dans le sens de imiter, contrefaire; et saint Basile applique le nom de ὑποκρίτης à l'acteur qui joue son rôle[2]. L'hypocrisie proprement dite est un mensonge en action. De même que parler contre sa pensée, dans le dessein de donner le change, c'est mentir; de même, agir contrairement à ses convictions, dans l'intention de tromper les autres sur sa véritable pensée, c'est agir en hypocrite. Telle fut peut-être la conduite de quelques-uns des chrétiens nés juifs, qui suivirent l'exemple de saint Pierre, mais telle ne fut point la sienne. L'apôtre ne voulait pas donner le change sur ses convictions, il tint seulement une conduite qui n'était pas la manifestation directe et explicite de ses convictions. Il fit une fausse démarche, mais non pour tromper les autres : *Conversationis fuit vitium, non prædicationis*, dit Tertullien[3]. L'intention fallacieuse une fois écartée, il ne pouvait plus y avoir hypocrisie ou dissimulation proprement dite; il y avait simplement non-manifestation de sa pensée.

Quand saint Paul dit que la démarche de saint Pierre n'était pas selon la vérité de l'Evangile, il n'entend pas qu'elle lui fût contraire, mais seulement qu'elle ne résultait pas de cette vérité comme la conséquence découle de son principe. Dans l'expression πρὸς τὴν ἀλήθειαν, πρὸς n'a pas proprement le sens de κατα, selon, dans la direction de, d'après ; elle marque une

[1] Voyez I *Cor.*, I, 28; II, 4; II *Cor.*, X, 10; *Coloss.*, I, 23; [*Hebr.*, XI, 3; XII, 18, 27; *Apoc.*, VIII, 2.

[2] Ὑποκρίτης εστὶν ὁ ἐν θέατρῳ ἀλλότριον πρόσωπον ὑπελθῶν, δοῦλος ὢν πολλάκις τὸ τοῦ δεσπότου καὶ ἰδιωτὴς τὸ τοῦ βασιλέως. Homil., *de jejun.*

[3] *De præscript.*, c. 23.

conséquence, comme dans saint Luc (XII, 47), la seconde épître aux Corinthiens (v. 10) et celle aux Ephésiens (III. 4). Elle indique donc seulement que la conduite de l'apôtre n'avait pas sa raison d'être dans les principes évangéliques ; ce qui s'accorde très-bien avec le verset douzième qui donne pour mobile à cette conduite la crainte des Juifs. De même l'expression *non recte ambulare* ne s'entend nullement d'un manque de droiture intérieure qui affecte la conscience, mais plutôt du défaut de manifestation extérieure de la droiture intérieure des actes et des intentions. Au reste, si nous ne nous trompons, on peut admettre que le blâme renfermé dans cette phrase, *cum vidissem quod non recte ambularent ad veritatem evangelii*, ne tombe que sur les imitateurs de saint Pierre, desquels on vient de parler immédiatement auparavant. Saint Paul dit : « Avant l'arrivée de quelques Juifs de chez Jacques, Pierre mangeait avec les Gentils, mais après leur arrivée, il se sépara et s'éloigna des Gentils, craignant les circoncis. Les autres Juifs, à son exemple, usèrent de dissimulation, en sorte que Barnabé lui-même s'y laissa entraîner. Mais lorsque je vis qu'*ils* ne marchaient pas droit selon la vérité de l'Evangile, je dis à Céphas, etc. » Rien ne force ici à rapporter le pronom *ils*, non-seulement aux Juifs et à Barnabé, mais aussi à saint Pierre. A n'envisager que l'enchaînement de la phrase, le contraire est plus naturel. Si l'apôtre et ses imitateurs se trouvent renfermés ensemble dans le mot συνυποκρίθησαν, ce n'est pas au même titre : sa dissimulation était purement négative ; celle des autres était positive, et on pouvait lui infliger un blâme qui ne retombait pas également sur saint Pierre. Enfin, saint Paul s'adresse à saint Pierre dans sa réprimande, non parce qu'il entendait l'envelopper avec les autres dans une même réprobation, mais parce qu'un avertissement donné à l'auteur du mouvement pouvait seul en arrêter le progrès. *Ideo in solum Petrum invehitur, ut in eo, qui primus est, discerent cæteri* (Ambrosiaster).

Nous avons vu plus haut de quelle manière saint Pierre forçait les Gentils à judaïser. Il ne les y contraignait pas par ses paroles, ses insinuations, ses exhortations. Ses déclarations

antérieures au sujet de l'inutilité des observances légales pour le salut ne laissent aucun doute à cet égard, et il ne pouvait en aucune manière contredire le décret que lui-même avait porté dans le concile de Jérusalem. La contrainte qu'il exerçait résultait seulement de sa démarche mal interprétée, sans qu'il y eût dans ce scandale des chrétiens d'Antioche rien de volontaire de sa part; et saint Thomas affirme que s'il y eut dans sa conduite quelque faute d'imprévoyance, elle ne fut point telle que les autres pussent s'en scandaliser avec raison[1]. Cette contrainte était donc purement passive dans ceux qui l'éprouvaient; elle n'était nullement active de la part de saint Pierre. Ainsi tombe de lui-même le reproche d'inconséquence, qu'on prétendait fonder sur l'opposition de cette contrainte et de la liberté dont l'apôtre avait lui-même fait usage. Saint Paul en lui faisant remarquer cette opposition, ne taxait point sa conduite d'inconséquence; il montrait seulement à saint Pierre qu'il devenait urgent de la changer, parce que si, après avoir reconnu la contrainte qu'elle exerçait sur les Gentils, il persévérait dans sa démarche, il deviendrait alors inconséquent avec lui-même!

Le jugement de l'apôtre des nations sur le prince des apôtres peut donc se résumer en ces termes : Saint Pierre a été répréhensible, mais il ne l'a été que matériellement; sa conduite n'a été ni une hypocrisie véritable, ni une dissimulation positive, ni une démarche contraire à la droiture ou aux principes de la vérité évangélique; la contrainte qu'elle exerçait sur les Gentils n'étant que passive, ne mettait point saint Pierre en contradiction avec lui-même.

D'après cela, quoique plusieurs Pères latins et quelques théologiens ou commentateurs aient vu dans cette conduite un péché véniel, nous pensons que s'il y a eu dans la démarche de l'apôtre quelque faute matérielle, il y avait aussi dans la situation où il se trouvait assez de circonstances atténuantes pour qu'on puisse l'excuser entièrement de tout péché même véniel.

[1] « Non tamen factum Petri erat tam grave peccatum quo merito possent alii scandalizari. Unde patiebantur scandalum passivum : non autem erat in Petro scandalum activum. » 2ª 2ᵉ, q. 43, art. 6, ad 2.

D'abord, il faut mettre de côté la croyance; elle est ici hors de cause, et nous avons peine à comprendre qu'un commentateur catholique, d'ailleurs fort estimable, ait pu se tromper sur ce point. « Paul, dit-il, qui manifeste toujours ses convictions avec cette décision qui le caractérise, se sert ici de l'expression un peu forte d'hypocrisie; mais, au fond, c'était plutôt défaut de fermeté et de clarté dans les convictions de l'apôtre, qu'une dissimulation dont il eût conscience. Et ce défaut était facile à excuser[1]. » Certes, s'il y a ici confusion d'idées et manque de netteté, c'est dans l'esprit du commentateur; car la conduite de saint Pierre est beaucoup plus excusable que l'excuse qu'on prétend lui donner. Il est à regretter qu'en écrivant ces lignes, M. Bisping n'eût pas présent à la mémoire le mot de Tertullien : *Conversationis fuit vitium, non prædicationis.*

Il faut remarquer ensuite que, dans l'intention de saint Pierre, sa démarche avait un caractère tout à fait personnel et ne devait servir d'exemple à personne. Dans ces conditions, elle n'avait rien de répréhensible en elle-même. L'observation de la loi, à cette époque, n'était ni obligatoire ni illicite pour les chrétiens circoncis; ils étaient libres de la garder ou non; un changement était pour eux chose indifférente. Les chrétiens d'origine juive observant encore la loi de Moïse, saint Pierre l'observait comme eux, lorsqu'il se trouvait avec eux. Quand Dieu lui eut fait connaître que tous les mets sont purs, et que les païens eux-mêmes deviennent purs par la foi et le baptême, il ne fit aucune difficulté de laisser de côté les observances judaïques durant son séjour dans la maison du centenier Corneille. De retour à Jérusalem, dans une communauté toute d'origine juive, il reprit son genre de vie accoutumé, non point sous la pression des judaïsants qui s'étaient déclarés pleinement satisfaits de ses explications, mais librement et parce qu'il lui paraissait plus naturel de vivre à la manière de ceux au milieu desquels il se trouvait. Lorsqu'il vint à Antioche où les chrétiens circoncis vivaient comme ceux

[1] Bisping, *Erklaerung des Briefes an die Galater.* Münster 1857.

de la gentilité, il crut devoir accommoder sa conduite personnelle à l'usage général. Ce changement avait sa raison d'être dans des circonstances locales, et nous ne faisons pas difficulté de penser que, après son séjour dans la capitale de la Syrie, saint Pierre, en rentrant dans les chrétientés de la Palestine, dut se conformer de nouveau aux observances légales, jusqu'à ce que le temps les eût fait tomber en désuétude. Lors donc que les zélateurs venus de Jérusalem se montrèrent choqués de le voir vivre à la manière des Gentils et le pressèrent de se séparer d'eux, il crut devoir revenir aux pratiques judaïques, pour ne point heurter de front leurs préjugés et ne pas les pousser ainsi à exciter de nouveaux troubles. Ce changement, abstraction faite des conséquences qu'il pouvait avoir, était tout aussi licite que les précédents, et le motif qui guidait l'apôtre était louable. Sa démarche, en elle-même, ne fut donc point coupable [1]. Dans ses conséquences, elle ne pouvait l'être qu'autant qu'elles auraient été réellement prévues en quelque manière par saint Pierre, ou du moins qu'elles auraient pu l'être facilement. Mais qui ne voit que telle n'était pas la situation, ni la position faite à l'apôtre par les événements?

D'une part, il voyait clairement le scandale des zélateurs et il redoutait raisonnablement leurs excès, s'il continuait à vivre à la manière des Gentils. De l'autre, s'il revenait aux observances judaïques, il n'était pas aussi évident pour lui que les chrétiens d'Antioche en seraient choqués. Il savait ces chrétiens instruits dès longtemps sur la véritable valeur de la loi par rapport au salut. Saint Paul et saint Barnabé leur avaient assez fortement inculqué ce principe, pour qu'il semblât qu'ils ne dussent plus avoir le moindre doute à cet égard. Il dut donc naturellement se persuader que ces chrétiens verraient seulement dans sa démarche le simple usage de la liberté que la loi chrétienne lui laissait par rapport à la loi judaïque, en même temps que le moyen de satisfaire ceux qui venaient de Jérusalem.

[1] « Non autem peccavit Petrus in hoc quod ad tempus legalia observabat : quia hoc sibi licebat, tanquam ex Judæis converso. » S. Thom., 1ª 2ª, q. 103, art. 3, ad 2.

Si l'on pense que cette persuasion ne fut point assez ferme pour exclure toute appréhension de scandale de la part des chrétiens d'Antioche, saint Pierre se trouvait alors en face de deux inconvénients, l'un douteux et l'autre certain, l'un moins grave dans la pensée de l'apôtre, et l'autre d'une extrême gravité, puisque, selon plusieurs saints Pères, il avait à redouter de ce côté la défection d'un grand nombre de judéo-chrétiens, lesquels formaient alors de beaucoup la majorité de l'Église. Entre ces deux maux ne convenait-il pas de choisir le moindre, le moins certain, celui qui affectait la partie la moins notable de l'Église? Tout au moins, la position était assez perplexe pour excuser dans saint Pierre un défaut de justesse d'appréciation.

V

INTERVENTION DE SAINT PAUL ET RÉSULTAT DÉFINITIF.

Nous avons déjà fait connaître la conduite que saint Paul tint en cette grave conjoncture. Il s'opposa, avec l'énergie qui le caractérise, à ce que les chrétiens incirconcis suivissent l'exemple des chrétiens circoncis, et il représenta publiquement à saint Pierre que sa démarche avait l'inconvénient de les y provoquer. Mais ce qu'on ne saurait trop faire ressortir, c'est la modération dont il usa jusque dans sa fermeté.

Il ne voulut rien faire avec précipitation. Comme il connaissait mieux que tout autre la chrétienté d'Antioche, il pouvait prévoir, dès le premier pas de saint Pierre dans la voie des concessions, quelles en seraient les conséquences. Néanmoins, avant de rien dire, il voulut laisser l'effet se produire, au moins en partie, afin d'être bien sûr de ne point se faire illusion. « Remarquez, dit Cajétan, cette manière de parler, *sed cum vidissem*, par laquelle saint Paul insinue qu'il patienta quelque temps[1]. » Le premier de tous, saint Pierre se retire de la société des païens; mais il était le chef de l'Église et il ne convenait pas qu'un inférieur lui fît des remontrances sans une grave

[1] « Nota modum loquendi, *sed cum vidissem*; insinuantis siquidem est, quod aliquantulum toleraverit Paulus. » Dans Reithmayr, p. 165.

nécessité : saint Paul ne dit rien. Tous les chrétiens circoncis suivent l'exemple de saint Pierre ; ils se soumettaient ainsi à des observances qui n'étaient nullement nécessaires à leur salut, mais auxquelles, après tout, ils pouvaient encore se conformer : saint Paul garde encore le silence. Mais quand Barnabé lui-même, le dernier des chrétiens d'origine juive, se fut retiré, la contagion de l'exemple menaçant de gagner aussi les chrétiens de la gentilité, et par là de porter atteinte au décret du concile de Jérusalem qui leur assurait la liberté, alors seulement saint Paul intervint pour éclairer saint Pierre sur la portée réelle de sa démarche. C'est cette modération qui fait sa force; car désormais les faits sont là pour attester la vérité de ses paroles.

De même, il aurait pu faire valoir bien des arguments en faveur de la liberté des chrétiens incirconcis. Il aurait pu rappeler le décret qui leur assurait cette liberté. Mais il se contenta de faire connaître les fâcheuses conséquences du retour de saint Pierre aux observances légales, d'indiquer en passant l'argument *ad hominem* que lui fournissait la conduite antérieure de l'apôtre, mise en regard des conséquences de ce retour : *Si tu, cum Judæus sis, gentiliter vivis, et non judaice, quomodo gentes cogis judaizare?* Et ici encore, parce qu'il est modéré, il n'en est que plus fort; grâce à cet unique argument que saint Pierre lui fournit, ce n'est plus saint Paul qui reprend saint Pierre, c'est saint Pierre qui se reprend lui-même par la bouche de saint Paul.

Au reste, nous pouvons nous en rapporter sur ce point au témoignage du prince des apôtres lui-même, lequel ayant lu les Epîtres de saint Paul dans lesquelles l'incident d'Antioche est raconté tel qu'il eut lieu, les loua néanmoins sans réserve, témoignant par cet éloge qu'il n'avait rien à blâmer dans la conduite que l'apôtre des nations y dit avoir tenue à son égard. C'est la pensée de saint Grégoire le Grand. « Paul dans ses Épîtres a écrit que Pierre était répréhensible, et Pierre dans les siennes affirme que Paul est admirable dans ses Epîtres. Assurément Pierre avait lu celles-ci, autrement il ne les aurait pas louées; mais s'il les a lues, comme c'est là que Paul

l'a dit répréhensible, il l'a bien vu. Cependant par amour pour la vérité il les a louées, quoiqu'elles disent qu'il a été répréhensible[1].

Enfin, ce qui achève de mettre en évidence la modération de saint Paul en même temps que l'humilité de saint Pierre, c'est l'approbation tacite donnée au premier par le silence et la conduite subséquente du second. Les saints Pères et les commentateurs ne mettent point en doute ce résultat. « Pierre, dit saint Cyprien, ne méprisa point Paul qui avait été d'abord persécuteur de l'Eglise, mais il accepta de sa part un conseil de la vérité[2]. » Origène dit également : « Quand Paul dit à Pierre devant tout le monde, *si vous qui êtes Juif*, etc., celui-ci se tut, *hic tacuit cum fortitudine*[3]. » Et Théodore de Mopsueste ajoute : « L'accord qu'ils gardèrent toujours dans la suite fit voir que cette dispute n'avait mis entre eux aucune désunion[4]. »

Mais le résultat le plus important de ce conflit, ce fut la proclamation authentique de la liberté des chrétiens vis-à-vis de la loi, quelle que fût leur origine. « Le silence de l'apôtre, dit saint Jean Chrysostôme, apprit aux juifs que désormais on n'avait plus à s'en tenir aux prescriptions de la loi. » Le concile de Jérusalem avait proclamé en principe la liberté pour tous les chrétiens vis-à-vis de la loi, en attribuant à la grâce indépendamment de la loi le salut de tous les hommes ; mais le décret de ce concile ne consacrait cette liberté dans la pratique que pour les chrétiens venant de la gentilité. Les temps n'étaient pas mûrs pour la réduire également en pratique dès lors pour les chrétiens nés juifs. Les zélateurs, interprétant pharisaïquement les intentions du concile, voulaient non-seulement que les fidèles circoncis s'en tinssent à la loi, mais qu'ils la regardassent comme nécessaire ; ils essayaient même indirectement de l'imposer aux fidèles incirconcis et de les ame-

[1] *In Ezechiel.*, lib. II, homil., VIII.
[2] Epist., LXXI.
[3] In Joann.
[4] *Comment.* in h. l.; texte du *spicileg. solesmense*, t. I, p. 49. — Voyez en outre : Augustin., in h. l.; Gregor. Naz., *Carmin. adv. iram*, vers 222-228 ; Opp., t. II, p. 522, édit. Caillau, etc.

ner à la circoncision et aux autres observances légales, excitant partout des troubles à ce sujet. L'approbation tacite donnée à la pratique de saint Paul par le silence de saint Pierre leur ôta tout prétexte, et l'application du principe de la liberté évangélique aux Juifs de la dispersion dans les communautés mixtes de la gentilité, se trouva par là même sanctionnée. Le temps, en diminuant peu à peu l'attachement des Juifs à la loi, et surtout la destruction de la nationalité juive, en dispersant tout le peuple parmi les nations, étendirent successivement l'application du même principe à toutes les communautés et à toutes les Églises de la chrétienté. C'est ainsi que Dieu sait faire servir le mal au bien, et conduire toutes choses à ses fins par les voies en apparence les plus éloignées du but. Le conflit d'Antioche eut pour résultat dernier de confirmer le concile de Jérusalem et de donner une solution pratique au problème des relations des Juifs avec les païens dans les communautés mixtes, question que le concile n'avait point explicitement tranchée.

H. Mertian.

JEANNE D'ARC

A-T-ELLE REMPLI SA MISSION?

(DEUXIÈME ARTICLE [1].)

Dans la vie des personnages célèbres, comme dans celle des peuples, l'histoire peut signaler des journées décisives qui font époque. Telle fut pour Jeanne d'Arc la journée du 8 septembre 1429. Après une attaque acharnée, elle voyait pour la première fois la victoire tromper tous ses efforts sous les murs de Paris. Injuriée par les défenseurs de la ville, blessée, couchée à terre par la douleur près de la porte Saint-Honoré, la guerrière restait là, intrépide, criant aux siens de combattre encore et refusant obstinément de s'éloigner. Il fallut la mettre à cheval et l'emmener malgré elle, vers dix heures du soir, sous le feu du canon ennemi. Vaincue, elle perdait le prestige de sa gloire militaire devant la grande cité, qui a vu briller et disparaître tant d'autres gloires moins pures et moins utiles à notre pays. (*Procès*, t. I, p. 57; t. IV, p. 26, 86, 198, 392, 455.)

C'était la France elle-même qui, ce jour-là, recevait l'échec le plus solennel. Depuis quatre mois, le ciel avait combattu pour elle avec la Pucelle d'Orléans. Et voilà qu'après tant de succès prodigieux, sous les murs mêmes de la capitale, le ciel vient d'abandonner publiquement la France, en refusant son

[1] Voir la livraison de janvier, p. 64. A propos de ce qui a été dit sur la liberté laissée à la Pucelle d'Orléans après le sacre de Charles VII (p. 85), on objecte le témoignage des trois principaux documents sur lesquels, dit-on, s'appuie la tradition nationale. Voici notre réponse : 1° le principal document en faveur de cette tradition, c'est le procès de condamnation, qui renferme le témoignage formel et décisif de Jeanne d'Arc ; 2° les trois documents qui affirment que la mission se termine à Reims, n'en admettent pas moins que Jeanne était libre de rester dans l'armée. Voir le *Journal du siége d'Orléans* (*Procès*, t. IV, p. 197-200), la *Chronique de la Pucelle* (c. LXI) et la déposition de Dunois (*Procès*, t. III, p. 16.) Cf. ci-dessus, p. 92.

concours tout-puissant à l'ardeur opiniâtre de la Pucelle ! Et cette guerrière héroïque, naguère encore tant admirée, qui a fait triompher jusqu'ici la cause de l'indépendance nationale, la voilà forcée d'avouer sa défaite, en se retirant sur la route de Saint-Denis, au milieu de ses compagnons d'armes attristés !

A Saint-Denis, enfin, les voix de la Pucelle vont lui parler. Trop tard, hélas ! Pourquoi donc ont-elles gardé le silence au moment décisif ? S'il fallait en croire nos modernes historiens, jamais elles n'auraient plus parlé, jamais elles n'auraient fait autant d'efforts que pour la prise de la capitale. Efforts et paroles imaginaires[1], supposés à dessein par les Anglais et répétés gratuitement par nos historiens ; nous l'avons prouvé, Jeanne d'Arc elle-même en nie formellement la réalité. Lorsqu'elle est venue « faire une vaillance d'armes devant Paris, ce n'a été ni contre ni par le commandement de ses voix. » Mais n'est-il pas étrange qu'après cette vaillance inutile, quand ses voix interviennent, elles lui disent tout simplement « de rester dans la ville de Saint-Denis ? » S'il est vrai, comme on le prétend, qu'elles lui aient donné mission d'expulser les Anglais jusqu'au dernier, pourquoi donc ne lui commandent-elles pas de retourner sous les murs de la capitale, d'y réparer une défaite qui lui ôte son prestige aux yeux du monde chrétien et qui fournira un grief contre elle à ses mortels ennemis ? (*Procès*, t. I, p. 57, 146, 168, 169.)

« Mais Charles VII s'y refuse, au dire de nos historiens ; la guerrière inspirée est victime d'un complot impie[1]. » — Complot chimérique comme l'inspiration qu'il est supposé tenir en échec. Dans ce jour néfaste qui a vu s'évanouir de si belles

[1] M. J. Quicherat, *Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc*, p. 34-35. M. H. Martin, *Histoire de France*, 4e édit., t. VI, p. 213-215. Tous les partisans de l'opinion nouvelle accusent le roi Charles VII d'avoir empêché la guerrière inspirée de prendre Paris. M. H. Martin prête à la Pucelle d'Orléans et à ses voix des paroles qui ne sont extraites d'aucun document de l'époque. Il s'est rencontré des auteurs assez malheureux pour confondre les voix de la Pucelle avec la voix de M. H. Martin.

espérances, c'est bien assez pour Jeanne d'avoir à déplorer son infortune et celle de la France. Gardons-nous d'y ajouter à plaisir le complot monstrueux d'un roi qui, pour se fermer l'entrée de sa capitale, parviendrait à triompher de la puissante intervention des voix célestes. Rien n'est simple comme la vérité, et Jeanne d'Arc, vaincue, en a déjà le pressentiment douloureux. Ses voix, silencieuses depuis le sacre royal, lui ont laissé la liberté de s'engager dans une nouvelle carrière, qui fera contraste avec sa mission militaire. Autrefois, ses voix la guidaient elles-mêmes contre les Anglais; aujourd'hui, elles lui conseillent de rester à Saint-Denis, même sous le poids accablant d'un premier revers. Avec ses voix, dans Orléans, c'était le signe public et éclatant du triomphe qui l'attendait dans la cathédrale de Reims; sans ses voix, devant Paris, c'est le signe public et éclatant des malheurs qui la conduiront jusque sur le bûcher de Rouen. De là, deux parts bien distinctes dans cette vie extraordinaire; mais elles n'ont pas été, comme on le suppose aujourd'hui, tranchées tout à coup par une conspiration criminelle. Les documents historiques nous permettent d'en suivre le contraste et l'harmonie sous la direction supérieure des voix, qui tirent de son village la guerrière inspirée pour ne quitter la guerrière captive qu'à l'instant de son supplice.

C'est l'honneur de l'homme, être libre et intelligent, qu'il soit placé sur la terre pour y remplir devant Dieu une mission personnelle, laissée à sa propre responsabilité. Nul n'en fut jamais dispensé, pas même Celui qui daigna prendre sur lui les destinées éternelles du genre humain. N'oublions pas que Jeanne d'Arc, chargée de sauver la France, devait et voulait se sauver elle-même. « Jamais, dit-elle, je n'ai demandé à mes voix d'autre récompense finale que le salut de mon âme. » Et ses voix, que lui ont-elles promis dès leurs premières visites, par un privilége tout spécial? — « De la conduire un jour en paradis. » (*Procès*, t. I, p. 57, 87.)

A Domremy, Jeanne eut donc tout d'abord devant les yeux, avec une égale certitude, ces deux perspectives attrayantes : pour elle, le paradis; pour la France, le triomphe définitif du

souverain légitime. Elle eût bien désiré, la pauvre fille, elle désira jusqu'à la fin aller en paradis par la route glorieuse qui devait assurer le triomphe de la France. Mais les âmes et les grandes nations n'obtiennent d'ordinaire leur salut ni par les mêmes armes ni dans les mêmes combats. Si Jeanne a reçu mission de vaincre les Anglais pour le bonheur de son pays, Dieu permettra qu'elle soit la victime des Anglais avant d'atteindre la récompense promise. Le christianisme repose tout entier sur le dogme de la rédemption par la souffrance ; faut-il s'étonner que des malheurs extraordinaires soient réservés à la guerrière que le ciel a choisie pour instrument privilégié de sa puissance et de son amour?

La vie de la fille inspirée est un drame; tout y prépare, dès le début, un dénoûment tragique. Deux saintes martyres sont chargées de la gouverner; par où conduiraient-elles en paradis, sinon par l'âpre sentier de l'épreuve et du sacrifice? Un acte libre et spontané de leur protégée unit déjà, devant Dieu, sa destinée à celle du royaume de France. Jamais si grande alliance ne fut contractée au prix de si grande infortune; aussitôt commence la rude école de la douleur. Durant cinq années, Jeanne travaille, sous le divin préceptorat, à surmonter ses répugnances naturelles. C'est d'abord contre elle-même que s'exerce sa liberté, ce précieux instrument de la grâce qui doit sauver son âme et son pays. Puis, au moment d'obéir à la volonté de Dieu, « sans laquelle elle aimerait mieux être écartelée que de partir; » lorsqu'enfin ses voix la pressent d'aller au secours de son roi malheureux, voilà qu'elles lui refusent positivement leur assistance pour faire le premier pas et le plus difficile : c'est le premier essai public de sa liberté. « Mes voix s'en rapportèrent à moi de le dire à père et mère, ou de m'en taire. » (*Procès*, t. I, p. 74, 129.)

Or, père et mère veulent retenir leur enfant. Comment remportera-t-elle cette première victoire, qui est la condition obligée de toute grande mission? Complice de la résistance paternelle, un jeune villageois somme Jeanne, devant l'official de Toul, de lui tenir une prétendue promesse de mariage. Jeanne a pris de tout autres engagements, elle a donné sa foi

à meilleur parti. Ses voix la rassurent, elle nie avec serment une telle promesse, et gagne son procès par une fermeté inattendue : premier apprentissage de ce qu'elle sera un jour devant des tribunaux plus redoutables. Mais son père, irrité, la garde à vue, la menace et dit à ses fils : « Si je savais qu'il lui advînt ce que j'ai vu en songe, je vous dirais : Noyez-la ; et, si vous ne le faisiez, je la noierais moi-même. » Forcée enfin d'opter entre la volonté paternelle et la volonté divine, la Pucelle débute dans sa carrière par un sacrifice généreux, emportant secrètement dans son cœur une plaie douloureuse, que fermera plus tard le pardon demandé par écrit et obtenu. (*Procès*, t. I, 127-132.)

Hors de sa famille et de son village, combien d'autres épreuves pénibles pour la fille inspirée ! A Vaucouleurs, menacée de soufflets comme une intrigante de bas étage, méprisée comme une visionnaire, exorcisée comme une démoniaque ; à Chinon, réputée folle et de mœurs suspectes ; à Poitiers, subissant une visite humiliante, et examinée par une commission de docteurs qui lui paraît d'abord plus terrible qu'une troupe d'Anglais. Dans Orléans, sur le principal théâtre de sa gloire militaire, elle verse bien des larmes : blessée, elle pleure ; injuriée dans sa pudeur, elle pleure, gémit et « invoque le Roi des cieux. » Etre l'envoyée de Dieu, et néanmoins qualifiée de « vachère, ribaude, femme des Armagnacs ! » Bien plus, elle a entendu le mot fatal ; l'un des chefs ennemis, Glacidas, lui a crié que, « si les Anglais peuvent la tenir, ils la feront brûler. » Glacidas, attaqué par les Français, tombe dans la Loire, et la Pucelle de s'écrier : « Glacidas ! Glacidas ! rends-toi, rends-toi au Roi des cieux ! Tu m'as insultée ; j'ai grand'pitié de ton âme ! » Et, « saisie de pitié, elle se met à verser des larmes abondantes sur le malheureux sort de Glacidas et de beaucoup d'autres noyés avec lui. » Pitié magnanime, digne de la guerrière que ses voix appellent « la Fille au grand cœur ! » Elle ne saurait comprendre la première menace de passions implacables, bien qu'elle ait été inspirée pour prédire à Glacidas qu'il « mourrait sans saigner. » (*Procès*, t. I, p. 130 ; t. III, p. 110 ; t. IV, 154-155, 221.)

Dans cette vie extraordinaire, rien ne doit paraître livré aux caprices du hasard. Les guides célestes savent tout prévoir, tout diriger vers le double but indiqué d'avance. Malgré leur impulsion irrésistible, combien n'y a-t-il pas encore, jusqu'à Reims, de luttes morales à soutenir, de résistances à vaincre, de peines à endurer! Que sera-ce au delà de la dernière étape fixée à la guerrière dans sa carrière triomphale? Le ciel même lui fournit des indices trop significatifs d'un avenir malheureux. Son roi est couronné, et, nous l'avons vu, elle n'a plus d'inspiration pour combattre, il ne lui reste plus que des lumières certaines sur un triomphe définitif, encore éloigné et qu'elle sait pouvoir s'accomplir sans elle. « Je ne durerai qu'un an, et guère au delà, avait-elle dit au roi: il faut songer à me bien employer cette année. » Plus d'étape glorieuse indiquée devant elle ; plus d'impulsion de ses voix. Hélas! où va-t-elle? vers Paris, pour ne s'arrêter qu'à Rouen. (*Procès*, t. III, p. 99.)

A l'extrémité de cette nouvelle carrière où s'engage la Pucelle d'Orléans, quel Français pourrait apercevoir, sans une pitié mêlée d'indignation, le fatal bûcher dressé par la main des Anglais? On est tenté de regretter que, dans la cathédrale de Reims, la Pucelle n'ait point pris le parti de déposer les armes. Elle eût épargné à elle-même de cruelles douleurs, à nous Français bien des larmes, à nos voisins un grand crime. Son digne père était là : lui, qui avait voulu la retenir, que ne l'a-t-il ramenée dans sa paisible demeure de Domremy?— Mais le bon villageois, logé aux frais de la cité de Reims, émerveillé de tant de prodiges, fier à bon droit d'une telle fille, il a fait plus que pardonner; il a tout approuvé, tout admiré, si bien que la nouvelle du supplice le tuera. Mais sa fille, laissée à elle-même par les voix du ciel, a écouté la voix auguste de son roi, les désirs de ses compagnons d'armes et une illusion si généreuse qu'un cœur français aurait peine à la condamner. (*Procès*, t. III, p. 198; t. V, p. 141, 266, 267.)

Tout semble sourire à qui voit le succès assuré et n'agit que dans l'éclat d'une gloire incomparable; tout s'assombrit aux yeux de qui n'a plus devant soi que le terme prochain de

sa carrière. De là ces vagues pressentiments de la guerrière et ce cri touchant qui lui échappe du cœur, à Crépy en Valois, lorsque l'archevêque de Reims lui demande : « O Jeanne, en quel lieu croyez-vous mourir ? — Où il plaira à Dieu, car je ne suis assurée ni du temps ni du lieu, pas plus que vous-même. Et que je voudrais bien qu'il plût à Dieu, mon créateur, que je m'en retournasse à présent, quittant les armes, et que je revinsse servir mon père et ma mère, gardant leurs troupeaux avec ma sœur et mes frères, qui seraient bien contents de me voir ! » (*Procès*, t. III, p. 14, 15.)

Le lendemain, pour la première fois depuis le sacre royal, on se trouve en face de l'armée anglaise, à Montépilloy, près de Senlis. C'est la première fois que la Pucelle d'Orléans hésite, « tantôt voulant combattre, tantôt ne le voulant plus ; » c'est la première fois que le combat reste indécis et que les Anglais se maintiennent dans leur position. Le prestige récent du sacre engage encore quelques villes à ouvrir leurs portes, et l'évêque Pierre Cauchon, chassé de Beauvais, s'enfuit, emportant avec lui, loin de son diocèse, une haine mortelle. La guerrière qu'il doit condamner au nom des Anglais, fait peu après une perte de mauvais augure. Arrivée à Saint-Denis, elle aperçoit une femme qui, malgré sa défense, se trouve parmi les hommes d'armes ; n'écoutant que son zèle pour la vertu et pour l'honneur de son sexe, elle la poursuit, l'atteint, et, la frappant sur le dos, brise son épée, la miraculeuse et chère épée de Sainte-Catherine-de-Fierbois ! Comme la Pucelle elle-même, « le roi en eut grand déplaisir et il lui dit qu'elle aurait dû prendre un bon bâton et frapper dessus, sans abandonner ainsi cette épée, qui lui était venue divinement. » (*Procès*, t. I, p. 54, 55, 76, 77 ; t. III, p. 99 ; t. IV, p. 22, 83, 93, 190.)

Pourquoi, dans la main de la Pucelle, son épée victorieuse s'est-elle brisée en pièces que nul ouvrier n'a été capable de ressouder ? c'est que l'heure approche où sa puissance militaire, jusqu'alors réputée invincible, va se briser à jamais contre les murs de Paris. Vainement elle attaque la porte Saint-Honoré, sous les yeux du roi placé en observation avec la

moitié de l'armée près de la butte Montmartre. Tout à coup, voilà son étendard qui roule dans la poussière, l'étendard « qu'elle aime quarante fois plus que son épée, » le saint étendard qu'elle a reçu de ses voix elles-mêmes, « de par le Roi du ciel ! » Ses voix lui ont ordonné de le prendre hardiment et de compter sur l'aide de Dieu, mais elles ne lui ont point promis de remporter toujours la victoire, et c'est aujourd'hui qu'elles la refusent à ses efforts désespérés, dans le moment le plus solennel de sa carrière, sous les murs de la capitale, en présence du roi, malgré l'ardeur des assaillants, les légitimes espérances des bons Français et l'attente du monde chrétien ! « Rendez, s'écrie-t-elle, rendez la ville au roi de France ! ». On ne lui répond que par de grossiers outrages. Pourquoi donc ses voix ne se montrent-elles point pour la venger, comme autrefois dans Orléans ? Ce n'est pas qu'un nouveau triomphe soit au-dessus de leur puissance ; les prodiges déjà accomplis le prouvent assez. Mais la guerrière « n'est pas venue devant Paris par révélation, » elle y est venue à ses risques et périls, elle n'a point mission de prendre la ville. Ses voix lui révèleront plus tard qu'au bout de sept années seulement, les Anglais, chassés de la capitale, « feront une plus grande perte que devant Orléans. » Ce qu'elles permettent, ce qu'elles veulent aujourd'hui, c'est que la guerrière, laissée à sa propre responsabilité, paraisse enfin aux yeux du monde dépouillée de l'inspiration, qui l'a abandonnée depuis le sacre royal ; c'est que, n'ayant plus à combattre au nom du ciel pour le salut de son pays, elle essuie une défaite éclatante, à laquelle elle est déjà préparée, et qui est le prélude de sa captivité. A l'être prévilégié qui reçoit pour mission la délivrance d'un grand peuple et pour salaire le paradis, Dieu n'a-t-il pas le droit de ménager un échec devant Paris ? (*Procès*, t I, p. 84, 117, 146, 182 ; t. IV, 26, 198, 392.)

Vaincue, blessée, accablée de douleur, la guerrière se dépouille de ses armes. C'est pour les déposer dans la basilique de Saint-Denis, comme une offrande au saint martyr, dont le nom « est le cri de France. » Silencieuses depuis près de deux mois, les voix de la Pucelle lui conseillent alors de rester

dans la ville ; elles ne reparaîtront plus que pour lui annoncer sa prochaine captivité et lui donner des consolations, jamais pour lui parler, comme autrefois, de ses exploits militaires. Si l'envoyée du ciel n'a plus mission de vaincre les ennemis de la France, quel besoin n'aura-t-elle pas d'être soutenue dans la carrière douloureuse qui s'est annoncée pour elle dès Domremy, et qui vient d'être révélée à toute la chrétienté sous les murs de la capitale ? Le fait le plus instructif et l'un des mieux avérés dans cette vie extraordinaire, c'est qu'aux saintes chargées de la gouverner, il a fallu moins de temps et de conseils pour sauver la France avec Jeanne, que pour amener Jeanne à se sauver elle-même. (*Procès*, t. 1, p. 57, 179, 304.)

VI

Rien ne répugne à l'homme autant que le malheur, et c'est un sentiment naturel de le supposer incompatible avec les dons du ciel. La Pucelle caressa longtemps cette décevante illusion. Atteinte par le malheur, elle songera encore à s'y soustraire ; il est certain que, captive, elle ne cessera d'espérer sa délivrance que le jour même de son supplice. Sa piété était néanmoins trop éclairée pour ne pas accepter les desseins que Dieu avait formés sur elle. Un jour, ses juges lui demandent si la voix du ciel « ne lui a point failli, de ce qu'elle a été prise ? » — « Je crois, répond-elle, puisqu'il plaît à Notre-Seigneur, que c'est le mieux que je sois prise. » On lui demande encore si la voix « n'a point changé quelquefois dans ses conseils ? » — « Jamais, répond-elle, je ne l'ai trouvée avoir deux langages contradictoires. » Aussi nous a-t-elle laissé dans ses dépositions l'explication la plus précise et la plus complète de la sage direction qui lui fut donnée pour le salut de son âme comme pour la délivrance de notre pays. (*Procès*, t. I, p. 63, 126.)

Dans la plupart des écrits publiés depuis vingt ans sur Jeanne d'Arc, on s'obstine à ne lui prêter qu'une mission militaire. Cette mission commence à Domremy pour finir à Rouen le jour même du supplice. Il semble que Jeanne n'ait reçu des

révélations que pour combattre les Anglais et les chasser jusqu'au dernier du sol de la France. Ce système chimérique condamne le ciel à la nécessité de donner sans mesure : la guerrière serait inspirée pour le triomphe complet de son pays, et ce serait apparemment par cette route glorieuse qu'elle devrait aller en Paradis, sans avoir traversé les dures épreuves de l'adversité. Pour échapper a la réalité des faits, on est obligé d'opposer à l'inspiration permanente de la guerrière un contre-poids capable d'en neutraliser la puissance. C'est le pauvre roi Charles VII qu'on sacrifie à ce rôle odieux. A partir de Reims, on nous le représente travaillant avec acharnement à la perte de la fille héroïque qui vient de le faire sacrer, et il y réussit à tel point, contre ses propres intérêts, qu'il réduit dès lors les voix célestes à promettre toujours la victoire pour n'essuyer jamais que des échecs humiliants.

Cette conception grotesque, qui répugne au simple bon sens, invoque pour base un fait historiquement faux : la mission militaire de la Pucelle continuant après le sacre royal ; nous avons prouvé qu'elle se terminait à Reims. Il est vraiment étrange qu'après l'échec essuyé devant la capitale, nos historiens contemporains s'opiniâtrent dans leur erreur. C'est pour trouver jusqu'à la fin le démenti le plus formel dans les révélations de la Pucelle. Ont-elles d'autre but que la diriger dans une carrière tout opposée à celle qui lui avait été tracée jusqu'à Reims ? Tandis que les voix ne parlent à leur protégée que de malheurs à endurer, nos historiens ont le triste courage de nous parler sans cesse de mission militaire, de nouveaux triomphes à obtenir sur les Anglais. C'est pousser l'erreur jusqu'à l'évidence de la contradiction.

Une simple réflexion suffirait d'ailleurs pour renverser tout l'échafaudage de l'opinion nouvelle. S'il est vrai, comme on l'assure, que les voix de la Pucelle lui aient promis la prise de Paris, l'événement leur a donné un démenti qui ne permet plus de s'en rapporter à leurs promesses. Dans la croyance de l'époque, et c'est la seule qui s'accorde avec le bon sens et la foi catholique, des voix qui parlent réellement au nom du ciel doivent être infaillibles. La preuve une fois acquise qu'elles

ne le sont pas, libre à Charles VII et à ses conseillers de n'en plus tenir compte, de ne suivre que les inspirations naturelles de la prudence humaine. Nous rentrons alors dans le plan ordinaire de la Providence.

Il y a donc une grave erreur historique dans les reproches qu'on adresse aujourd'hui à Charles VII pour avoir pris conseil de la politique plutôt que d'une prétendue inspiration de la Pucelle d'Orléans. Le principal grief invoqué contre lui, c'est qu'il a entamé des négociations avec le duc de Bourgogne. Mais si, comme on l'espéra d'abord, un traité avait été conclu dès 1429, aux mêmes conditions que celui d'Arras, n'aurait-il pas sauvé la vie à la Pucelle, préservé la France des maux de la guerre civile durant six années, et hâté la prise de Paris, qui dépendait surtout des Bourguignons? — Il eût fallu, dit-on, livrer le 9 septembre un nouvel assaut à la capitale, il y avait chance de s'en emparer. Comme si l'échec de la veille, à la suite d'un combat acharné, ne donnait pas tout lieu de présumer qu'on rencontrerait une résistance encore plus énergique chez un ennemi encouragé par un premier succès! Pour une armée de 12,000 hommes, il n'y avait humainement qu'un seul espoir d'entrer dans Paris, c'était d'essayer une attaque qui fût appuyée à l'intérieur par une portion notable des habitants. Or, on n'a qu'à lire à ce sujet les faits constatés par un témoin oculaire, le greffier du Parlement (*Procès*, t. IV, p. 457-458). Le parti bourguignon dominait dans la ville; il vivait pour lors en bonne intelligence avec les Anglais. Ce n'était point qu'il y eût un grand dévoûment à la domination étrangère : fallait-il allumer des feux de joie, on se plaignait de ce que « la bûche coûtait si cher! » Cette population turbulente a presque toujours eu moins d'attachement à ses maîtres qu'à ses intérêts matériels et à ses passions mobiles. Charles VII, ce n'était pas pour elle le roi de France nouvellement couronné, c'était simplement « messire Charles de Valois, » le chef de la faction odieuse des Armagnacs. On avait même répandu le bruit calomnieux qu'il voulait « faire passer la charrue sur cette cité peuplée d'habitants très-chrétiens. » Et il y avait avec lui, dit le journaliste parisien

de l'époque, « une créature en forme de femme, qu'on nommait la Pucelle; ce que c'était, Dieu le sait; » et il n'en ajoute pas moins, sous forme de commentaire, de longues appréciations fort peu charitables. (*Procès*, t. IV, p. 464 et suiv.)

N'ayant aucun espoir d'entrer dans la capitale, Charles VII se décide à retourner vers la Loire. La Pucelle a reçu de ses voix « le conseil de rester à Saint-Denis, et elle voudrait y rester; mais les seigneurs l'emmènent malgré elle. » Si elle veut rester, disent nos historiens, c'est qu'elle est inspirée pour s'emparer de la capitale. Mais comment supposer, d'après son propre témoignage, que ses voix lui donnent maintenant une mission qu'elles lui ont refusée avant et pendant l'assaut? La guerrière qui n'a pu pénétrer dans la ville avec l'armée française, doit-elle la prendre avec la garnison peu nombreuse de Saint-Denis, et après que Charles VII vient de signer une trêve qui comprend même Paris? N'est-ce pas plutôt une attention maternelle de ses voix? Jeanne finit pourtant par obtenir la permission de suivre l'armée. (*Ib.*, p. 57, 260.)

Nouveaux griefs de nos historiens contre Charles VII, qu'ils accusent toujours de résistance opiniâtre à la grâce du ciel. La Pucelle désirerait pousser la guerre à outrance; et l'aveugle monarque la laisse d'abord dans l'inaction. Le duc d'Alençon demande à l'emmener avec lui pour reconquérir ses domaines en Normandie; et le perfide souverain l'envoie dans le Nivernais où elle prend Saint-Pierre-le-Moustier, mais pour essuyer bientôt un second échec, qu'on lui ménage à dessein devant la Charité. Tout son désir est d'aller combattre les Anglais dans l'Ile-de-France; et on veut la retenir à la cour, en la persécutant « de prévenances et d'honneurs [1]. » Enfin, « la Pucelle, qui avait vu et entendu tout le fait et manière que le roi et son conseil tenaient pour le recouvrement de son

[1] M. J. Quicherat (*Aperçus nouveaux*, etc., p. 35 et suiv.), a mis à profit, en l'exagérant, le récit d'un chroniqueur normand, très-dévoué au duc d'Alençon et très-hostile à Charles VII. Le savant professeur va jusqu'à changer le sens de quelques textes pour étayer l'opinion nouvelle au détriment du roi. Un jour, le roi, témoin de la peine que Jeanne se donnait, « eut pitié d'elle, *habuit pietatem de ea;* » ce que l'on traduit par « lui fit beaucoup de compliments, » et on



royaume, elle, très-mécontente de ce, trouva moyen de partir d'avec eux ; et sans le su du roi ni prendre congé de lui, elle fit semblant d'aller en aucun ébat. » N'écoutant, dit-on, que l'inspiration du ciel, elle portait la guerre dans l'Ile-de-France : elle ne devait plus revoir Charles VII [1].

C'est en ce moment solennel que les voix reparaissent pour lui donner enfin la nouvelle positive d'une fin tragique. « Dans la semaine de Pâques, dit-elle à ses juges, comme j'étais sur les fossés de Melun, il me fut dit par mes voix, c'est à savoir, sainte Catherine et sainte Marguerite, que je serais prise avant qu'il fût la Saint-Jean, qu'ainsi fallait-il qu'il fût fait, et que je ne m'en ébahisse, mais prisse tout en gré, et que Dieu m'aiderait. » (*Procès*, t. I, p. 115, 253-254.)

Voilà la vérité, une vérité douloureuse, exprimée simplement par une accusée qui dépose contre elle-même. A peine a-t-elle quitté secrètement le roi à Sully-sur-Loire, qu'elle rencontre ses voix sous les murs de Melun. Nous le demandons aux partisans de l'opinion nouvelle, ces voix qui l'arrêtent en chemin pour lui annoncer qu'elle sera prise, sont-ce les mêmes qui l'ont décidée à partir de Sully pour combattre? N'est-il pas évident qu'à son départ, elle suivait son initiative et son désir personnels, et que sur la route, elle reçoit tout à coup de ses voix célestes une révélation peu conforme à ses projets? « Je voulais, dit-elle, aller en France, » et les

ajoute que, dans la circonstance, c'était un langage qui devait causer à la Pucelle le plus grand chagrin (*Ib.*, p. 23). N'est-ce pas dénaturer la langue, que de dire Jeanne « persécutée de prévenances et d'honneurs, » parce que le roi l'anoblit avec toute sa famille, en stipulant, par un privilége unique, que la noblesse se transmettrait également par les femmes?

[1] M. J. Quicherat. *Aperçus nouveaux*, etc., p. 36. *Procès*, t. IV, p. 32. Tous les partisans de l'opinion nouvelle approuvent cette « séparation d'éclat, » parce qu'à leur avis, la Pucelle devait travailler à l'accomplissement de sa mission, plutôt que de séjourner plus longtemps auprès d'un roi qui ne songeait qu'à la contre-carrer. M. Henri Martin ne manque pas l'occasion d'aller jusqu'au ridicule : « Quels déchirements elle a dû endurer avant de reconnaître ou tout au moins d'entrevoir que ce roi, le type vivant de la France, est un néant devant Dieu, qu'il n'a point d'âme! Quel effort terrible que de briser ces personnifications où l'on s'est complu à résumer l'être collectif, la patrie! Les nations entières s'obstinent dans ces illusions durant des siècles, etc. » *Hist. de France*, 4e édit., t. VI, p. 225.

saintes veulent la prévenir d'une captivité prochaine et inévitable. Il y a ici deux volontés contraires. Or, la volonté qui se manifeste à Melun, n'est-ce pas celle qui avait investi la Pucelle de sa mission militaire, depuis Domremy jusqu'à Reims? Il faut en conclure que cette mission militaire n'existait pas à Sully, et la Pucelle nous affirme d'ailleurs que, depuis le sacre royal, ni devant la Charité ni autre part, elle n'a combattu par révélation de ses voix.

Il est triste de voir nos modernes historiens nous présenter sans cesse une mission imaginaire et, comme contre-poids obligé, un complot de Charles VII, si habilement ourdi contre les intérêts de la France, si perfide et si monstrueux, qu'il réduirait à néant l'intervention du ciel en faveur de notre pays. Qu'on blâme, si l'on veut, l'indolence et les autres défauts du prince qui fut surnommé le roi de Bourges ; qu'on flétrisse la politique intéressée du sire de la Trémouille et de quelques autres personnages de la cour ; à la bonne heure! Mais qu'on ne vienne pas nous parler de machinations chimériques, qui ont le triple inconvénient d'être odieuses, inutiles et ridicules. Pourquoi ne pas laisser à qui de droit le mérite d'une telle invention?

VII

A Jeanne d'Arc, non moins qu'aux autres mortels, s'applique la vérité proverbiale : l'homme propose et Dieu dispose. Le plan céleste révélé tout à coup par ses voix, dérangeait celui qu'elle avait formé pour de nouveaux combats. Peu de jours auparavant, elle écrivait de Sully, aux habitants de Reims : « Si les ennemis viennent vers vous, fermez vos portes ; j'y serai, et je leur ferai chausser leurs éperons en telle hâte, qu'ils ne sauront par où les prendre. » Et ces ennemis, qu'elle avait d'abord terrassés, pour qui elle s'estimait encore si redoutable, voilà qu'elle doit tomber elle-même entre leurs mains! Que deviennent dès lors ces menaces adressées naguère aux hérétiques de Bohême, ce rêve de croisade et tant d'autres illusions caressées par la guerrière? Elle, à

qui l'on avait d'abord attribué des lumières surnaturelles pour toutes les questions importantes de la chrétienté; qu'on avait consultée sur le vrai pape, qu'on avait appelée à pacifier l'Allemagne et à exterminer les Sarrasins ; elle, qui avait pu jouer un rôle décisif dans la lutte de deux grands peuples ; elle, la Pucelle d'Orléans, se voir destinée à la honte et à la douleur d'être captive de ceux-là mêmes qu'elle avait vaincus ! (*Procès*, t., V, p. 160, 162.)

Aussi, les voix, dans leur tendre sollicitude pour la faiblesse humaine, ont-elles soin de recommander à la Pucelle de « ne point s'ébabir et de prendre tout en gré, » et elles ajoutent que « Dieu lui aidera. » Souvent et presque tous les jours, elles « lui répètent qu'elle sera prise. » Et la Pucelle de leur demander que, « lorsqu'elle sera prise, elle meure bien vite, sans long travail de prison. » Et les voix de répondre « qu'elle prenne tout en gré, et qu'il faut qu'il en advienne ainsi. »

De tout temps, ce fut un spectable admirable que celui du juste aux prises avec l'adversité. Mais il est sans égal dans les annales humaines, le spectacle que nous offre la Pucelle d'Orléans, ayant d'avance la certitude d'être prisonnière des ennemis de son pays, et les attaquant néanmoins avec intrépidité. Après un premier avantage obtenu près de Lagny, elle échoue dans un combat livré aux Bourguignons sous les murs de Pont-l'Évêque. La voilà dans Compiègne, et elle a encore le courage de faire une sortie pour délivrer la ville, mais sans connaître l'heure fatale. « Si elle l'eût sue, elle n'y fût point allée ; elle a plusieurs fois demandé de savoir l'heure, et ses voix ne la lui dirent point. » Pressée par les questions de ses juges, l'accusée déclare en toute sincérité « que, si elle eût su l'heure, et qu'elle dût être prise, elle n'y fût point allée volontiers. » Mais la fille héroïque ajoute : « Toutefois, j'aurais fait leur commandement à la fin, quelque chose qui me dût advenir. » (*Procès*, t. I, p. 114-116.)

Prise par les Bourguignons, après une défense énergique, la Pucelle est d'abord renfermée dans le château de Beaulieu. Comme elle « n'a point donné sa foi, » elle se réserve encore

le droit de saisir l'occasion favorable pour recouvrer sa liberté. Un jour, elle croit l'avoir trouvée : elle est parvenue à passer entre deux ais de la porte et à renfermer ses gardes dans la tour. Mais elle est aperçue par hasard, et, d'après son propre témoignage, « il ne plaisait pas à Dieu qu'elle échappât pour cette fois. Il fallait qu'elle vît le roi des Anglais, comme ses voix venaient de le lui annoncer. » (*Procès*, t. I, p. 163, 249.)

Transférée au château de Beaurevoir, près des sources de l'Escaut, la prisonnière y reçoit coup sur coup deux nouvelles funestes : elle est vendue aux Anglais, et tout doit être mis à feu et à sang dans la ville de Compiègne, jusqu'aux enfants âgés de sept ans. De là un double désir, échapper aux Anglais et secourir Compiègne; de là une tentation violente, durant laquelle s'engage la lutte la plus étrange et la plus instructive entre la direction de ses voix et sa propre volonté.

La pensée lui est venue de s'évader en sautant d'en haut du donjon où elle est renfermée; ses voix n'oublient rien pour l'en détourner. « J'aimerais mieux mourir, dit-elle, que d'être en la main des Anglais, mes adversaires. » — « Sans faute, disait sainte Catherine, il faut que vous preniez tout en gré, et vous ne serez point délivrée que vous n'ayez vu le roi des Anglais. — Vraiment, répondait Jeanne, je ne le voudrais point voir; j'aimerais mieux mourir que d'être mise en la main des Anglais. » Presque tous les jours, nouveau dialogue entre les saintes qui prodiguent de sages conseils et la prisonnière qui leur oppose des objections suggérées par la nature. « Comment! disait-elle, Dieu laissera mourir ces bonnes gens de Compiègne, qui ont été et sont si loyaux à leur seigneur! J'aimerais mieux mourir que de vivre après une telle destruction de bonnes gens. » Sainte Catherine s'efforçait de la calmer et d'éloigner de son esprit sa pensée fixe. « Dieu, ajoutait-elle, vous aidera, et même à ceux de Compiègne. » — « Puisque Dieu, répondait Jeanne, aidera à ceux de Compiègne, j'y veux être. »

Pour tout observateur attentif, il y a d'utiles lumières dans un tel dialogue, souvent renouvelé, reproduit naïvement par la Pucelle devant ses ennemis mortels. Si la prisonnière a voulu,

malgré ses voix, aller au secours de Compiègne, comprend-on que la guerrière, laissée libre par ses voix, ait pu vouloir, après le sacre royal, assister à la prise de Paris et à la délivrance de tout le royaume, qu'elle était chargée de prédire? N'est-il pas ici de toute évidence qu'il faut distinguer entre les lumières et les actes de la fille inspirée, qu'elle sait plus de choses qu'elle n'en doit accomplir? Si elle connaît par révélation la future délivrance de Compiègne, n'a-t-elle pas néanmoins la défense formelle de faire aucune tentative pour y coopérer ? Nos historiens contemporains affirment que, captive, elle est encore investie d'une mission militaire. Sa mission serait ici, apparemment, d'aller à Compiègne, comme elle le désire. C'est la dernière occasion qui se présente à elle de combattre; les voix qui l'ont aidée à délivrer Orléans pourraient rendre son évasion facile. Pourquoi donc s'y opposent-elles ? Nos historiens oseraient-ils soutenir que Jeanne ne tient pas d'elles sa mission, ou bien que Jeanne a mission d'accomplir ce qu'il lui est défendu d'entreprendre sous peine de péché?

Il faut en croire une accusée qui, sur un fait intérieur connu d'elle seule, pousse la sincérité jusqu'à nous laisser à sa charge, par l'entremise de ses ennemis, une déposition si grave[1],

[1] M. J. Quicherat dit dans ses *Aperçus nouveaux sur l'hist. de Jeanne d'Arc* (p. 55 et 57) : « Nous trouvons (à Beaurevoir) sa personnalité même aux prises avec ses voix, son libre arbitre surmontant l'efficacité de la grâce... La voix céleste fut impuissante contre la tentation. » Cette distinction importante est admise par tous les partisans de l'opinion nouvelle, tant il y a d'évidence et de sincérité dans le témoignage de Jeanne d'Arc. Les juges de Rouen allèrent jusqu'à lui reprocher d'être fataliste pour avoir dit que, malgré la défense de ses voix, elle « n'avait pu se retenir : en quoi elle paraît avoir une fausse opinion sur le libre arbitre de l'homme, et tomber dans l'erreur de ceux qui prétendent que la liberté suit nécessairement des dispositions fatales. » Art. XXXVII[e] du réquisitoire, p. 260. Le saut de Beaurevoir a fourni matière à cinq autres griefs, longuement énumérés dans divers articles du réquisitoire : 1° l'accusée a désobéi à ses voix ; 2° à l'instigation du diable, elle a eu l'intention de sauver le corps des Compiégnois plutôt que son âme ; 3° elle a péché par impatience et irrévérence envers Dieu (on lui reprochait sans preuve d'avoir dit : comment ! Dieu laissera *mauvaisement*, etc.) ; 4° après sa chute, elle a blasphémé Dieu, les saints et les saintes, « en termes *horribles et qui faisaient frémir ceux qui étaient présents* » (autre grief imaginaire, bien entendu); 5° elle se vante de savoir qu'elle a obtenu le pardon du péché commis à Beaurevoir. (*Ibid.*, p. 259-61, 266, 271, 272, 319.) Le tribunal avait d'abord supposé une intention de sui-

Oui, Jeanne a lutté longtemps contre la direction de ses voix, elle y a résisté ; elle a été plus loin, elle a été jusqu'à la désobéissance la plus formelle. Ces voix puissantes qui, avec une simple fille des champs, sont parvenues à secourir efficacement un grand pays comme la France et à sauver son indépendance nationale; ces voix si sages et si bonnes, qui, durant tant d'années, ont instruit cette fille, qui en ont fait une guerrière incomparable, qui l'ont si souvent redressée et consolée, les voilà réduites à l'impuissance devant sa volonté rebelle! Et cette fille inspirée qui a déployé tant de courage contre les Anglais, voilà qu'elle en manque contre elle-même ; « elle ne se peut plus retenir, et, invoquant Dieu et Notre-Dame, se précipite du sommet du donjon ! »

Telle est la responsabilité personnelle laissée à l'homme, et telle aussi sa faiblesse. Rien n'égalerait sa misère, si Dieu pouvait jamais se lasser de solliciter au bien la liberté dont il a voulu permettre l'abus. Quand les saintes « virent sa nécessité et qu'elle ne savait ni ne pouvait se retenir, elles lui secoururent sa vie et la gardèrent de se tuer. Puis, elles la reconfortèrent, lui dirent de se confesser et de requérir merci à Dieu de ce qu'elle avait sauté ; lui assurant que, sans faute, ceux de Compiègne auraient secours avant la Saint-Martin d'hiver. Et alors elle se prit à revenir, commença à manger et fut bientôt guérie. » (*Procès*, p. 109-111, 150-152, 160-161, 169.)

Dans cette triste scène de Beaurevoir, nous voyons une nouvelle preuve, ajoutée à tant d'autres, que nos historiens contemporains soutiennent une opinion complétement erronée. Pour établir le fait d'une inspiration militaire postérieure au

cide : « Quand vous avez sauté, croyiez-vous vous tuer? — Non, » répond-elle. Le promoteur n'en parle pas dans son réquisitoire, qui contient tant de faits imaginés ou dénaturés. M. J. Quicherat est plus sévère, sans avoir plus de preuves (*Aperçus*, etc., p. 56, 57) ; il estime que, pour la pensée du suicide, « il est impossible de ne pas l'attribuer à la Pucelle. » Comment concilie-t-il ce monstrueux démenti donné à Jeanne d'Arc, avec la bonne foi qu'il lui accorde en principe dans plusieurs pages de ses *Aperçus*? Sans insister, disons seulement que, d'après une chronique composée par un auteur du temps, tout près de Beaurevoir, Jeanne d'Arc, au lieu de sauter du haut de la plate-forme, « en cuida escaper par les fenestres. Mais ce à quoi elle s'avalait, rompit. » Cf. *Histoire de Charles VII* (1863, t. II, p. 176), par M. A. Vallet.

sacre, ils invoquent des témoignages sans valeur. Le démenti le plus formel leur est donné par Jeanne d'Arc elle-même, qui déclare positivement, à diverses reprises, avoir fait de son propre mouvement, sans aucune révélation, l'attaque de Paris, le siége de la Charité, la tentative contre Pont-l'Evêque et la sortie de Compiègne. Quant aux deux avantages obtenus à Saint-Pierre-le-Moustier et près de Lagny, ni Jeanne ni ses juges ne les attribuent à quelque révélation. Même silence de la part de nos historiens, qui ne s'accordent d'ailleurs qu'à supposer une mission permanente et des révélations particulières pour l'attaque de la capitale; la plupart avouent que la Pucelle n'avait pas de révélations pour combattre à la Charité, à Pont-l'Evêque et à Compiègne.

Dans les documents de l'époque, il n'y a trace ni de révélations, ni de prédictions, ni d'aucun signe extraordinaire pour les six faits d'armes qui ont suivi le sacre de Charles VII. Donc, la mission militaire de la Pucelle n'existait plus; donc, la guerrière s'était décidée d'elle-même à rester sous les armes, attaquant à ses risques et périls les ennemis de la France. Mais alors ses échecs et ses malheurs rentrent dans l'ordre naturel des choses humaines; il est également faux et inutile d'en chercher la cause dans une conspiration assez criminelle pour neutraliser la puissance de l'inspiration divine. Bien loin d'être réelle, comme on le prétend, cette inspiration de la guerrière devient impossible. Les mêmes voix qui lui avaient indiqué d'avance des étapes glorieuses jusqu'à Reims, ne lui révèlent plus que des événements malheureux jusqu'à sa mort.

C'est une nouvelle direction que les voix adoptent, et le témoignage même de Jeanne d'Arc nous en donne l'explication par la différence des deux buts qu'elles ont tout d'abord assignés à sa vie extraordinaire : l'un national, le salut de la France; l'autre personnel, le salut de son âme, qu'elles ont promis de conduire en Paradis. Pour délivrer la France, elles ont communiqué à la guerrière les lumières et l'impulsion qui lui ont permis de marcher de triomphe en triomphe jusque dans la cathédrale de Reims; pour sauver Jeanne, elles l'ont laissée s'engager d'elle-même dans une voie douloureuse, à laquelle elles

l'ont déjà préparée, et où elles ne cessent plus de lui communiquer des lumières et des consolations. Comme il n'y a pas de mérite sans liberté, il faut bien qu'elles lui laissent l'initiative et la responsabilité de ses actes; mais elles n'oublient rien pour adoucir jusqu'à la fin ses cruelles épreuves, qui deviennent le moyen providentiel de la conduire en Paradis. La guerrière avait d'abord appris par révélation qu'elle ne pourrait combattre qu'un an, guère au delà; puis, c'était l'époque prochaine de sa captivité, que ses voix, dès le mois d'avril, fixaient avant la Saint-Jean, et elle est prisonnière depuis le 23 mai de l'année 1430; enfin, elle apprend qu'elle est destinée à voir le roi des Anglais. Au lieu de l'aspect d'abord si attrayant du Paradis, voilà l'horizon qui s'assombrit de plus en plus devant la pauvre fille, et elle en détourne ses regards pour les porter vers cet autre horizon, resté toujours radieux, le salut et le triomphe de la France. Ses voix connaissent son illusion et ses répugnances naturelles; vainement elles lui répètent « qu'elle n'en soit point étonnée, qu'elle prenne tout en gré, qu'il le faut, que Dieu lui aidera; » vainement elles prodiguent les sages conseils, les consolations maternelles, les trésors d'une bonté toute céleste. Le malheur auquel Jeanne s'est exposée sans elles, Jeanne ne peut l'endurer avec elles, Jeanne cherche à s'y soustraire malgré elles; Jeanne veut à tout prix fuir les Anglais et délivrer Compiègne. Elle, qui était partie libre de Reims, vaincue de Saint-Denis, captive de Compiègne, la voilà qui, pour retourner à Compiègne, s'élance et tombe, coupable, en bas de sa prison de Beaurevoir!

Nous le demandons à nos historiens contemporains: est-il possible d'admettre, devant une telle intervention et un tel résultat, que Jeanne d'Arc soit encore investie d'une mission militaire, c'est-à-dire qu'elle tienne encore de ses voix la promesse formelle de chasser elle-même tous les Anglais du royaume, de prendre Paris et de délivrer le duc d'Orléans? Les voix célestes peuvent-elles en même temps entretenir et combattre son illusion? N'y aurait-il pas ici, évidemment, deux directions contradictoires, incompatibles, se détruisant l'une par l'autre, avec les circonstances aggravantes qui se présentent

naturellement à l'esprit de tout lecteur sensé? Inutile d'insister sur une vérité qui va recevoir du procès de Rouen une nouvelle évidence.

VIII

C'est la gloire de la France, aux yeux du monde chrétien, que Dieu, dérogeant aux lois ordinaires de sa providence, ait choisi et inspiré une simple fille des champs pour relever sa cause désespérée et déconcerter les projets des Anglais jusqu'alors victorieux. Un tribunal anglais ne saurait admettre en principe une telle intervention du ciel. Tout le procès intenté à la libératrice de la Franee a pour but de démontrer qu'elle n'a point été investie d'une mission divine. Il faut nécessairement que le promoteur, dans son réquisitoire, arrive à conclure que l'accusée s'est attribué d'elle-même une mission imaginaire, ou mieux encore, qu'elle a été dupe d'une illusion diabolique. Flétrir d'abord la mission de Jeanne la Pucelle, et, du même coup, la cause du roi Charles VII; puis, immoler Jeanne à une haine invétérée : voilà ce qu'on a décidé d'avance. Les preuves existent. (*Procès*, t. I, p. 19, 485 et suiv.)

Que peut l'accusée contre des juges disposés à lui ôter le prestige de l'inspiration divine et la vie? Exposer la vérité, rien que la vérité, et c'est ce qu'elle fait avec une franchise, un bon sens et une hardiesse que l'on aurait peine à s'expliquer sans l'assistance continuelle de ses voix. Son malheur même fournit au tribunal un excellent prétexte de supposer que les voix lui ont failli. « Et comment m'auraient-elles failli, répond-elle, quand elles me confortent tous les jours? Et j'entends ce confort, que c'est de sainte Catherine et de sainte Marguerite. » Les deux saintes, personne ne les voit ni ne les entend ; mais on sent bien, au ton de l'accusée, qu'elles sont là pour protéger les droits sacrés de l'innocence et de la vérité, méconnus par des juges criminels. (*Procès*, t. I, p. 126, 127.)

Le principe même de la mission, son origine divine, tel est le point capital des questions et des réponses. L'accusée at-

tribue au même principe sa mission et ses malheurs : c'est le bon plaisir de Dieu. « Il plaît à Dieu » qu'elle ait secouru le roi de France et qu'elle ait été prise. (*Procès*, t. I, p 126, 145.)

Quant à l'objet de la mission, les juges admettent en principe toutes les règles que nous avons appliquées jusqu'ici. Ainsi, il n'y a pas ombre de doute pour eux sur la légitimité de cette distinction importante que, parmi les événements dont l'accusée prétend avoir eu connaissance par révélation, les uns puissent être simplement prédits par elle, les autres prédits et accomplis avec sa coopération active et directe. Mais le tribunal aurait-il le moindre prétexte de condamner Jeanne, s'il acceptait son témoignage et l'explication que nous en avons donnée ? Dans ses prédictions, il ne veut voir que présomption, vaine jactance et témérité ; dans ses échecs, il espère trouver la preuve qu'elle s'attribuait elle-même une mission militaire, démentie par l'événement.

Hâtons-nous de le dire, les juges et nos historiens contemporains tirent la même conséquence des échecs de la Pucelle; mais ils n'y arrivent point par les mêmes moyens. Le tribunal était trop compétent en pareille matière pour confondre l'initiative personnelle de Jeanne avec l'initiative de ses voix ; il ne lui supposait point une mission permanente. Ce qu'il cherchait, avant tout, et ce qui lui suffisait, c'était de constater le fait de révélations spéciales pour chacun des quatre échecs postérieurs au sacre de Charles VII. « Quand vous avez été devant Paris, avez-vous eu révélation de vos voix pour y aller? » Même question pour le siége de la Charité, pour le combat de Pont-l'Évêque et pour la sortie de Compiègne. Toujours même réponse, nette, précise, péremptoire : « Elle répond que non [1]. »

[1] *Procès*, t. I, p. 57, 109, 115, 116, 146-148, 159, 168, 169, 250, 251, 259, 260, 298-300. Le promoteur comprend dans le même article, et pour le même motif, les quatre échecs de la Pucelle postérieurs au sacre royal. Nos historiens devraient imiter son exemple, d'autant plus que, dans leur système, la mission militaire n'est point déterminée par des révélations particulières ; elle subsiste en permanence, tant qu'il reste un envahisseur à expulser du sol français. Que penser d'une mission qui serait toujours en puissance, et qui, dans l'occasion favorable, n'est même plus supposée se réduire en acte ? Aucun historien

Comment le promoteur pourra-t-il impliquer les voix de la Pucelle dans ses revers militaires, pour établir qu'elles ne sont pas infaillibles, ni, par conséquent, des voix célestes? En mettant l'accusée en contradiction avec elle-même, à l'aide de témoins qui l'aient entendue promettre le succès au nom de ses voix. Tel est, au sujet des quatre échecs, le système exposé longuement dans l'article LVII du réquisitoire (t. I, p. 298-300). Le système est excellent en principe; mais il y manque de bons témoins. « Il y a pourtant beaucoup de témoins dignes de foi, dit le promoteur, qui affirment.... ce que Jeanne a nié devant vous, parce que l'événement n'a pas répondu à ses promesses. » Mais quels sont-ils, ces témoins? On ne les nomme pas, on se borne à dire qu'ils sont nombreux et dignes de foi; ce qui ne pouvait pas manquer. C'est une assertion gratuite; et le moyen d'y croire? Le promoteur ose affirmer (art. X, p. 215) : « Jeanne intenta procès à un jeune homme, devant l'official de Toul, pour cause de mariage; mais ce

contemporain, du moins à notre connaissance, n'affirme que la Pucelle ait eu la mission de combattre à Pont-l'Évêque et sous les murs de Compiègne. La plupart hésitent pour le siége de la Charité. Mais tous impliquent la mission dans l'assaut livré à la capitale. Le témoignage négatif de Jeanne d'Arc est aussi formel pour ce fait d'armes que pour les trois autres; il est même renouvelé plus souvent dans les interrogatoires. Sur ce fait important, le tribunal cherche partout matière à grief contre l'accusée. Le promoteur lui reproche d'avoir usé de sortiléges, avant l'assaut, pour encourager les troupes; d'avoir dit ensuite que « Jésus lui avait failli; » d'avoir suspendu ses armes dans la basilique de Saint-Denis, pour y être adorées comme des reliques; d'y avoir dit la bonne aventure aux enfants; en leur versant sur la tête de la cire fondue, etc. : autant de circonstances imaginées par le promoteur, niées par l'accusée. (*Ibid.*, p. 236, 298, 304, 305.) On lui fait un crime d'avoir attaqué Paris le jour de la Nativité de la sainte Vierge. « Si j'ai fait un péché, répond-elle, c'est à Dieu d'en connaître, et en confession à Dieu et au prêtre. » (*Ibid.*, p. 159, 264.) Cette réponse et beaucoup d'autres prouvent que ni Jeanne d'Arc ni ses juges ne concluaient, comme on le fait aujourd'hui, de son ardeur à son inspiration, de son initiative personnelle à l'initiative de ses voix. Enfin, on l'accuse d'avoir désobéi à ses voix, lorsqu'elle partit de Saint-Denis. Mais elle déclare « qu'à son départ, elle eut congé de s'en aller. » (*Ibid.*, p. 259, 260.) C'est donc par erreur que M. J. Quicherat (*Aperçus*, etc., p. 35) et beaucoup d'autres affirment qu'elle s'était éloignée de Paris malgré ses voix. M. H. Martin (*Hist. de France*, t. VI, p. 216) aggrave cette erreur par un gros contresens, fidèlement reproduit dans son histoire de Jeanne d'Arc : « On l'emmena contre le vouloir du Seigneur même, » *Contra ipsius voluntatem domini eduxerunt eam*; ce qui veut dire, les seigneurs l'emmenèrent contre sa propre volonté. (*Ibid.*, p. 57.)

jeune homme, apprenant qu'elle avait vécu en compagnie de femmes perdues, refusa de l'épouser. » Vainement Jeanne a protesté : « Ce n'est pas moi qui l'ai fait citer, c'est lui qui m'a fait citer pour cause de mariage, etc. » Sa déposition n'en est pas moins dénaturée dans le réquisitoire. Même procédé pour cent autres témoignages connus ; que sera-ce des témoignages inconnus ? Nos historiens, on l'a vu, nous en présentent d'une autre sorte, qui ne sont pas plus concluants ; nous préférons à tous celui de Jeanne d'Arc elle-même. En voici, d'ailleurs, la confirmation la plus éclatante, qui détruit par sa base tout le système de l'opinion nouvelle.

Dans la séance du 1er mars 1431, l'accusée était interrogée sur ses révélations, en présence de plus de soixante membres du tribunal. Les greffiers eurent à insérer le même jour dans leur procès-verbal les trois principales prophéties qu'elle ait faites pendant son procès : la prise de Paris, la délivrance de tout le royaume et le terme prochain de sa vie.

On lui reprochait d'avoir adressé des menaces téméraires aux Anglais devant Orléans. « Les Anglais, dit-elle, avant qu'il soit sept ans, perdront un plus grand gage qu'ils n'ont fait devant Orléans, » la ville de Paris, qui leur fut enlevée six ans plus tard ; « ils perdront tout en France. » Au sujet de la capitale, elle ajoute : « Les Anglais feront une plus grande perte qu'ils n'ont jamais fait en France. — Comment le savez-vous ? — Je le sais bien par la révélation qui m'en a été faite. — Par qui le savez-vous ? — Je le sais par les saintes Catherine et Marguerite ; la chose arrivera avant sept ans, et je serais bien fâchée qu'il y eût un tel délai. » Pressée de nouveau, « Je le sais, dit-elle, par révélation ; je le sais tout aussi bien que je sais que vous êtes à présent devant moi ; je ne sais ni le jour ni l'heure. » Harcelée de questions sur le roi de France, « Voulez-vous, répond-elle, que je vous dise ce qui regarde le roi de France ? Je sais bien qu'il obtiendra le royaume de France, que ses adversaires le veuillent ou non. Je le sais tout aussi bien que vous êtes devant moi en jugement. Je serais morte, sans la révélation qui me conforte tous les jours. » (*Procès*, t. I, p. 84, 85, 88, 239-241, etc.)

Ces deux prédictions, si solennelles, si précises, ont été renouvelées et complétées dans d'autres interrogatoires. Le promoteur les a reproduites dans un article spécial de son réquisitoire (art, XXXIII, p. 251-255); il a eu soin d'y ajouter la prédiction qui a pour objet la délivrance du duc d'Orléans [1]. Quel but se propose-t-il? Il l'explique lui-même, c'est de prouver que « ladite Jeanne, par présomption et témérité, s'est vantée et se vante encore de connaître d'avance l'avenir. Le privilége qu'on attribue à la divinité, Jeanne se l'attribue à elle-même, créature humaine simple et ignorante. » C'est alors que l'accusée fait cette humble et belle réponse : « Il est à Notre-Seigneur de révéler à qui il lui plaît; » réponse suivie de ses précédentes dépositions, qui en sont le plus magnifique commentaire. Dieu avait permis à dessein ce démenti juridique donné à la fille inspirée : c'était le moyen le plus authentique de constater l'éclatant démenti que l'avenir allait donner au réquisitoire.

La prise de Paris, la délivrance du duc d'Orléans, le triomphe définitif de Charles VII par l'expulsion des Anglais et par la soumission des Bourguignons : voilà donc trois événements que Jeanne d'Arc était chargée simplement de prédire, et

[1] La prophétie de Jeanne d'Arc qui concerne le duc d'Orléans, est conditionnelle. D'après sa déposition, « si elle eût duré trois ans sans empêchement, elle l'eût délivré. » (*Procès*, t. I, p. 133, 134, 254.) Connaissant par révélation le fait certain de cette délivrance, elle avait songé à y travailler par un échange de prisonniers, et même au besoin, par une descente en Angleterre, « J'eusse passé la mer pour l'aller quérir avec puissance en Angleterre. » Ces conjectures et ces projets de la Pucelle ne rentrent pas plus dans sa mission que tout ce qui tient à son illusion sur la délivrance qu'elle espère jusqu'au jour de sa mort. On a voulu s'autoriser de la prophétie en question pour supposer que la Pucelle avait promis, au nom de ses voix, la prise de Paris, mais à la condition d'un concours suffisant. Historiquement, on pourrait prouver que ce concours a été plus suffisant pour l'attaque de Paris que pour tous les faits d'armes précédents. Mais voici la réponse décisive : Jeanne nie formellement qu'elle eût promis la prise de Paris au nom de ses voix; il n'y a donc pas lieu de chercher une condition exprimée dans une prophétie qui n'existe pas. Pour avoir méconnu ce témoignage de la Pucelle, on est réduit, même avec les meilleures intentions, à la douloureuse nécessité de défigurer la dernière partie de sa vie extraordinaire, et de dire, par exemple, que les conseillers de Charles VII « ont sacrifié, avec Jeanne, le prince, la patrie et Dieu même; car ils ont, autant qu'il était en eux, fait mentir ses oracles, etc. » (Wallon, *Jeanne d'Arc*, t. II, p. 220.)

qu'elle prédisait avec certitude devant ses juges. Ceux-ci s'accordaient avec elle à n'y voir que de simples prédictions, nous en avons la preuve dans le réquisitoire. Nos historiens contemporains s'obstinent à soutenir que l'accusée devait non-seulement prédire, mais encore accomplir elle-même les trois événements en question. Voilà précisément, nous disent-ils, le triple but que les voix de la Pucelle n'ont cessé de lui montrer depuis Reims, vers lequel elles l'ont dirigée et qu'elles lui donnent mission d'atteindre.

Mais c'est aux voix de la Pucelle, ce nous semble, qu'il appartient tout d'abord d'expliquer le vrai sens de leurs révélations. Or, le sens ne peut laisser ici le moindre doute. La Pucelle reçoit pendant son procès de nouvelles lumières destinées à préciser et à compléter celles qui lui avaient déjà été communiquées sur la prise de Paris, sur le triomphe de Charles VII et sur la délivrance du duc d'Orléans. De l'aveu même du promoteur, l'accusée ne s'attribue ici qu'une mission de prophétesse, nullement celle de guerrière. On a peine à comprendre qu'une telle évidence ne suffise pas à convaincre nos historiens. Ils acceptent, ils admirent même jusqu'à l'enthousiasme les dépositions si nettes et si fermes de la Pucelle. D'où vient qu'ils n'y ont pas trouvé d'eux-mêmes la preuve de leur erreur, à l'aide de cette réflexion bien simple et pourtant décisive ? Les voix de la Pucelle ne peuvent lui donner mission d'accomplir elle-même ces trois événements, si elles excluent formellement le fait et la nécessité de sa coopération active et directe. Or, cette exclusion est clairement exprimée dans les dépositions mêmes de la Pucelle; le réquisitoire le constate en reproduisant, dans le même article XXXIII, la prédiction qu'elle fit de sa mort prochaine. Dans trois mois, voilà le terme certain de sa vie; dans quelques années seulement, voilà le terme fixé pour l'accomplissement des trois autres événements prédits au nom des voix. Il ne reste à nos historiens que cette alternative : ou admettre que la Pucelle, qui annonce son prochain supplice, n'a pas mission de prendre part aux trois événements postérieurs; ou bien rejeter toutes ses prédictions mentionnées ensemble par des ennemis mortels dans l'ar-

ticle XXXIII du réquisitoire. Ainsi, point d'autre issue possible pour ces historiens qui s'acharnent à défigurer le plus bel épisode de nos annales : ou reconnaître simplement la vérité, ou nier l'un des faits les plus incontestables que le passé nous ait transmis par voie juridique.

Le jour même où l'accusée annonce la prise de Paris et le triomphe définitif de Charles VII, le tribunal lui pose cette question : « Votre conseil vous a-t-il dit que vous serez délivrée de prison ? — Parlez-m'en dans trois mois ; je vous en répondrai. Et il faudra bien que je sois une fois délivrée. » Puis, s'expliquant : « Mes voix me disent que je serai délivrée par grande victoire ; et après mes voix me disent : « Prends tout en gré, n'aie pas souci de ton martyre, tu t'en viendras enfin au royaume du paradis. » Et ce me disent mes voix simplement et absolument, c'est à savoir sans faillir. J'appelle ce, martyre, pour la peine et adversité que je souffre en la prison, et je ne sais si j'en souffrirai de plus grand, mais je m'en attends à Notre-Seigneur. » (*Procès*; t. I, p. 87, 88, 154, 155, 254, 255.)

Dans la vie extraordinaire de Jeanne d'Arc, rien de plus prodigieux ni de mieux constaté qus cette prophétie, faite d'abord le 1er mars, en présence de témoins nombreux et malveillants. Le 28 mars, le promoteur la cite à l'appui du grief énoncé dans l'article XXXIII de son réquisitoire; l'accusée la confirme, en déclarant que, « ce qu'elle a dit sur l'avenir, elle le sait par révélation » (p. 251). Enfin, cette prophétie, faite à courte échéance et à jour fixe, s'accomplit en public, juste au bout de trois mois, le 30 mai 1431. Il est vraiment étrange que, dans cet intervalle de trois mois, nos historiens contemporains persistent encore à nous représenter l'accusée comme investie d'une mission militaire. Tous invoquent à l'appui de leur opinion une parole qu'elle prononça dans l'admonition publique du 2 mai, vingt-huit jours avant son supplice. C'est que, par une méprise à peine croyable, nos historiens s'opiniâtrent à nous donner pour mission de Jeanne ce qui n'est en elle qu'une illusion suggérée par la nature et permise par une maternelle condescendance de ses voix.

Si les voix célestes laissaient luire à ses yeux la flamme du fatal bûcher dressé devant elle, la pauvre fille reculerait épouvantée. Une admirable sagesse proportionne les lumières à la valeur et à la faiblesse de la victime. L'envoyée de Dieu prédit avec certitude son prochain martyre ; la fille infortunée n'écarte que pour les autres les voiles de l'avenir, elle détourne ses regards et, au lieu du vrai martyre, elle ne voit que les souffrances endurées dans sa prison. Seule, elle ne comprend pas la douloureuse réalité qu'elle indique au nom de ses voix; l'instinct naturel parle en elle un autre langage que l'inspiration, et c'est à cet instinct inférieur, non aux lumières surnaturelles, que nos historiens attribuent la mission de la libératrice de la France. L'opinion nouvelle n'a pour fondement qu'une triste équivoque.

Telle est la nature humaine que, de son propre mouvement, elle fuit ce qui lui répugne, pour s'attacher à ce qui la flatte. Jeanne d'Arc, pour avoir été inspirée, ne fut point exempte de la loi commune. Guerrière, même vaincue, elle rêva des projets belliqueux, sans la participation ni l'aveu de ses voix; captive, elle voulut aller à Compiégne ; accusée, elle nourrit l'espoir de sa délivrance et menace ses juges. Le jour même où elle prédisait avec tant de certitude la « grande victoire » qui lui était promise, n'ajoutait-elle pas qu'à son avis, elle devait recouvrer sa liberté à l'aide des Français ou de quelque trouble excité en sa faveur? N'allait-elle pas jusqu'à compter sur un secours miraculeux? Et pourtant, elle avouait elle-même que ses voix, malgré sa demande, ne lui avaient point accordé la permission de s'évader. Dieu a voulu que, durant tout ce procès fameux, il y eût, d'après le témoignage même de l'accusée, une distinction si évidente entre son initiative personnelle et celle de ses voix, qu'aucun historien français n'avait pu s'y tromper jusqu'à nos jours. (*Procès*, t. I, p. 120, 133, 155, 163, 176.)

Pierre Cauchon lui-même n'eut jamais la malencontreuse pensée de regarder l'illusion de sa victime comme une preuve qu'elle eût manqué sa mission. Il y vit d'abord matière à tout autre grief. « J'affirme par serment, s'écria l'accusée, que je

ne voudrais point que le diable m'eût tirée de prison. » Cette fille si pieuse, douée d'un bon sens si exquis, devait pourtant, par suite de son illusion, faire à Rouen une chute non moins déplorable que celle de Beaurevoir. Vainement ses voix lui ont renouvelé dans sa prison la promesse de la conduire bientôt en Paradis ; vainement elles ont fixé le terme de trois mois, et lui ont dit que, pour ce qui est d'être brûlée, « elle s'en attende à Notre-Seigneur, et il lui aidera ; » vainement elles ont cherché à la prémunir contre « la pitié d'une grande trahison : » Jeanne finit par tomber dans le piége dressé par des ennemis aussi habiles qu'acharnés à sa perte. Au cimetière de Saint-Ouen, elle abjure la vérité, mais pour la proclamer peu après ; et si elle peut encore douter à l'instant où se dissipe sa longue illusion sur la délivrance promise, la vérité lui apparaît enfin dans tout son éclat, en face du bûcher. On l'entend répéter jusqu'au milieu des flammes : « Oui, mes voix venaient de Dieu, et elles ne m'ont point déçue ! » (*Procès*, t. I, p. 296, 401, 456, 457 ; t. III, p. 170.)

IX

Non, les voix de Jeanne d'Arc ne « l'ont point déçue » : elles lui ont tenu tout ce qu'elles avaient promis, et Jeanne a fait en leur nom tout ce qu'elle avait à faire pour son pays ; sa mission est remplie. Du fond de son obscur village, ses voix lui ont montré au terme de sa carrière deux magnifiques récompenses à obtenir, le salut de la France et le salut de son âme. Pour sauver la France, la fille inspirée s'est d'abord élancée sur la route glorieuse tracée devant elle : prophétesse et guerrière, elle est parvenue à assurer le triomphe du roi légitime dans la cathédrale de Reims. Compléter elle-même ce triomphe, tel serait son désir ; mais, si la prophétesse est encore inspirée pour le promettre, la guerrière ne l'est plus pour l'obtenir.

La mission militaire de la Pucelle d'Orléans est terminée à Reims. Ses voix l'avaient d'abord guidée contre les ennemis de la France ; elles la laissent libre de les combattre encore à

ses risques et périls. Silencieuses sur ces faits d'armes, elles ne lui parlent plus que de ses malheurs et du paradis. Jusqu'à Reims, elles lui avaient communiqué des lumières de plus en plus précises et une force d'impulsion irrésistible, en vue du triomphe ; jusqu'à Rouen, elles prodiguent de plus en plus les lumières et les consolations, en vue du martyre. Grâce à leur sage direction, la Pucelle a déjà préparé son salut, tout en sauvant la France par ses victoires ; elle travaille encore efficacement au triomphe de la France, en arrivant elle-même au triomphe qui lui a été promis. « Où serai-je ce soir? dit-elle avant de monter sur le bûcher (*Procès*, t. III, p. 191) ; par la grâce de Dieu, je serai en Paradis. » Elle y va, mais en laissant les Anglais effrayés, marqués au front de la tache ineffaçable du sang innocent, plus que jamais odieux aux Français, et chargés de transmettre eux-mêmes à la France et à la postérité le testament le plus authentique de la mission divine et des vertus de leur victime !

Ce testament sera exécuté, malgré l'étranger et contre lui. La fille inspirée qui a uni, devant Dieu, sa destinée à celle du royaume de France, a pu léguer au royaume trois magnifiques promesses garanties par le Ciel. Moins de sept ans après sa mort, l'étendard aux fleurs de lys flotte triomphant dans Paris. Le duc d'Orléans revoit la cité fidèle qui a été miraculeusement délivrée. Déjà terrassés par la main de la Pucelle, les léopards ennemis quittent enfin la Normandie et la Guyenne pour rentrer à jamais dans leur île. Le roi légitime, qui a été couronné à Reims, ne voit plus en France que des sujets fidèles ; il veut que la victime immolée à Rouen soit réhabilitée, et une sentence solennelle, d'accord avec l'événement, atteste que Jeanne d'Arc a bien rempli sa mission.

Cette sentence, qui, depuis plus de quatre siècles, paraissait aussi conforme à la vérité qu'à l'honneur national, on prétend aujourd'hui l'annuler au profit du tribunal de Rouen. Jeanne d'Arc aurait échoué dans sa mission : elle aurait dû, dit-on, accomplir elle-même les trois événements qu'il lui fut donné de prédire devant ses juges. Mais les voix célestes qui lui donnaient, à Rouen, assez de lumières pour prédire ces événe-

ments, étaient capables de lui donner auparavant assez de puissance pour les accomplir. C'est qu'elles ne l'ont pas voulu, et la preuve en est dans les prédictions mêmes de Jeanne d'Arc qui excluent nécessairement le fait de sa coopération. En second lieu, Jeanne reçoit, après le sacre royal, une nouvelle direction qui est incompatible avec une mission militaire. Enfin, cette prétendue mission ne peut être prouvée de fait ni pour l'attaque de Paris ni pour aucun autre combat postérieur. Nous en avons pour garant le témoignage positif et souvent renouvelé de Jeanne d'Arc elle-même. Nos historiens contemporains ne sauraient défendre leur opinion, sans imputer à Jeanne une duplicité poussée jusqu'au parjure, à Charles VII un crime monstrueux, et aux voix célestes qui ont pu secourir la France, deux directions contradictoires aboutissant à une impuissance ridicule.

Bannissons de notre histoire nationale ces tristes chimères. Français, respectons du moins le testament de la fille inspirée qui arracha la France au joug de l'étranger. On glorifie outre mesure la mission de prétendus Messies libérateurs, qui versèrent beaucoup de sang sur les champs de bataille; et nous rabaisserions à plaisir la mission de la libératrice qui, pour notre pays, ne versa jamais d'autre sang que le sien ! Si nous l'admirons dans ses succès prodigieux, sachons la plaindre dans ses malheurs ; gardons-nous d'y ajouter des crimes imaginaires, indignes d'elle et de nous. Commencée dans le jardin paternel, sa vie extraordinaire, ayant un double but, se termine à deux jours bien différents : un jour de triomphe dans la cathédrale de Reims, un jour de deuil sur le bûcher de Rouen. Dieu l'avait permis : le bûcher de Rouen conduisait la victime en Paradis; le triomphe de Reims devait conduire la France au triomphe définitif. C'était l'unique salaire temporel que la Pucelle eût demandé à ses voix ; elle l'avait promis en leur nom, et nous ne pensons pas que, du haut du ciel, elle ait pu voir avec indifférence l'entier accomplissement de sa mission divine : elle aimait tant la France, « le plus beau royaume après celui du Paradis ! »

F. Gazeau.

LES JÉSUITES FRANCS-MAÇONS

ET LES ILLUMINÉS DE BAVIÈRE

D'APRÈS LA REVUE DES DEUX-MONDES

C'est bien ici le cas de le répéter · *Habent sua fata libelli;* et j'en prends à témoin quiconque a lu dans la *Revue des Deux-Mondes* les articles intitulés : *Un prince allemand au* XVIII[e] *siècle*[1]; assurément, le landgrave de Hesse, désigné sous ce titre, n'aurait jamais soupçonné la profonde signification que l'on attacherait un jour à quelques pages innocentes dérobées à ses mémoires. M. Saint-René Taillandier est l'auteur de cette petite révolution littéraire, car il a enrichi le texte assez pauvre du prince allemand d'un commentaire abondant et quelque peu libre, où l'histoire de l'Illuminisme est refaite à neuf au grand étonnement de ceux qui l'avaient étudiée ailleurs, sans compter qu'un fort beau chapitre est décidément ajouté à notre propre histoire, le chapitre des Jésuites francs-maçons. Si, en ce dernier point, il n'est pas inventeur, personne du moins ne lui contestera le mérite d'avoir remis en circulation une monnaie qui n'avait plus cours, mais dont il a oublié d'éprouver le titre avant d'en rajeunir le millésime. Et voilà comment à propos du landgrave de Hesse, qui n'avait jamais songé à rien de tel, on est amené à parler ici des Jésuites francs-maçons et des Illuminés de Bavière.

I.

Mais avant d'aller plus loin, qu'est-ce que ce landgrave? Il n'a pas laissé dans l'histoire une trace assez lumineuse pour

[1] 1er décembre 1865 et 15 février 1866.

que son nom éveille à l'instant des souvenirs précis. Beau-frère de deux rois, Christian VII de Danemark et Gustave III de Suède, gouverneur de Norvége, confident de Fréderic II en ses derniers jours, tels sont les titres les plus brillants de sa vie publique et princière, et il faut avouer qu'ils ne manquent pas d'importance. Et cependant, faut-il le dire? c'était un mince esprit et un médiocre caractère, si bien que ce n'est pas sans ironie qu'on a pu le prendre pour type d'*un prince allemand au* XVIII*e siècle*. A la fois libre penseur et dévot, rêveur et sentimental au possible, crédule jusqu'à la niaiserie, philanthrope, théosophe, plein d'attrait pour les sciences occultes, il fut aussi franc-maçon et illuminé. Cependant il affirme que, pénétrant les sinistres pensées de la secte, il s'arrêta épouvanté sur le bord de l'abîme. Mais il n'en devint pas beaucoup plus sage, puisque nous le retrouvons à Paris quelques années plus tard, dans l'antre du jacobinisme, côte à côte avec son compatriote Anacharsis Clootz. Dieu sait ce qu'il allait faire dans cette galère! Malheureusement ses mémoires se ferment au seuil de cette époque la plus aventureuse de sa carrière, et c'est dommage; car, entre les mains habiles de M. Saint-René Taillandier, c'eût été matière à de fort beaux et utiles commentaires.

Pauvre prince! Voulez-vous avoir la mesure de son génie et de son caractère? Lisez ce qu'il raconte de sa liaison avec le fameux comte de Saint-Germain, avec Saint-Germain, ce charlatan émérite, illustre entre tous ceux d'un siècle où fleurirent Mesmer et Cagliostro, et qui se donnait pour possesseur de certain élixir auquel il devait ses bonnes jambes et sa belle mine quoiqu'il eût depuis longtemps dépassé l'âge de Mathusalem. Un jour pourtant, las, sans doute, d'une existence errante et agitée, il chercha une retraite opulente où il pût mourir en paix, et naturellement il s'adressa au prince Charles dont il ne pouvait ignorer les mœurs débonnaires.

« Je vis à mon retour à Altona, raconte celui-ci, le fameux comte de Saint-Germain, qui parut se prendre d'affection pour moi, surtout lorsqu'il apprit que je n'étais point chasseur, ni n'avais d'autres passions contraires à l'étude des hautes

connaissances de la nature. Il me dit alors : « Je viendrai vous voir à Slesvig, et vous verrez les grandes choses que nous ferons ensemble. » Je lui fis comprendre que j'avais bien des raisons pour ne point accepter dans le moment la faveur qu'il voulait me faire. Il me répondit : « Je sais que je dois venir chez vous et que je dois vous parler. » Je ne sus aucun autre moyen pour éluder toute autre explication que de lui dire que le colonel Koeppern, qui était resté en arrière malade, me suivrait dans une couple de jours, et qu'il pourrait lui en parler. J'écrivis alors une lettre à Koeppern pour lui dire de prévenir et de dissuader au possible le comte de Saint-Germain de venir ici. Koeppern arriva à Altona et parla avec lui, mais le comte lui répondit : « Vous pouvez dire ce que vous voudrez; je dois aller à Slesvig, et je n'en démordrai point. Le reste se trouvera. Vous aurez soin de me tenir un logis préparé. » Bref, à l'aide de certaines habiletés racontées fort longuement par le prince, qui a peine à dissimuler son admiration, voilà Saint-Germain installé chez lui malgré lui, pour travailler avec lui au bien de l'humanité « par l'embellissement des couleurs et l'amélioration des métaux, » mais sans prétention de faire de l'or, car il avait pour principe qu'il n'en fallait pas faire même si on le savait. Renonçant prudemment à l'exercice des sciences occultes, le demi-dieu, sorti de son nuage, devint tout bonnement pharmacien, chimiste et teinturier. C'était surtout ce dernier art où il excellait. « Il croyait, dit le prince, rendre le monde heureux en lui procurant de nouvelles jouissances, de plus belles étoffes, de plus belles couleurs, à bien meilleur marché, car ses superbes couleurs ne coûtaient rien. » Comment ne pas sourire en lisant les lignes suivantes : « Il connaissait les herbes et les plantes à fond, et avait inventé les médecines dont il se servait continuellement, et qui prolongeaient sa vie et sa santé. J'ai encore toutes ses recettes, mais les médecins se déchaînèrent fort contre sa science après sa mort. Il y avait un médecin, Lossau, qui avait été apothicaire, et auquel je donnais douze cents écus par an pour travailler les médecines que le comte de Saint-Germain lui dictait, entre autres et principalement son thé, que les riches achetaient et

que les pauvres recevaient pour rien... Après la mort de ce médecin, dégoûté des propos que j'entendais de tous côtés, je retirai toutes les recettes, et je ne remplaçai point Lossau. » Pauvre prince, encore une fois; comme il achetait chèrement son repos, lui qui sacrifiait avec ses recettes l'espoir d'une longue vie et d'une santé florissante!

Je demanderais pardon au lecteur de ces enfantillages, que j'abrége beaucoup, si j'avais moi-même choisi le guide qui doit nous introduire, à la suite de M. Saint-René Taillandier, dans le sanctuaire de l'illuminisme et de la maçonnerie. Il fallait pourtant bien qu'on fût édifié sur sa valeur intellectuelle et morale. En historien consciencieux, M. Saint-René Taillandier a exécuté le portrait en pied du landgrave; j'ai réduit tant que j'ai pu; est-ce ma faute si cette miniature sent la charge et donne une triste idée du personnage?

Personne ne s'étonnera de voir un si bon prince reçu à bras ouverts dans les sociétés secrètes; seulement on soupçonnera que, s'il fut élevé aux grades supérieurs, on se garda bien de l'initier aux derniers mystères et de confier à ses faibles mains le gouvernement et les destinées de l'ordre. Ainsi en usait-on constamment avec ses pareils; leurs titres servaient de passe-port et de sauf-conduit, leur hermine protégeait les travaux des loges; on ne leur en demandait pas plus. Des nombreux membres de maisons souveraines dont les noms figuraient alors sur les rôles de la maçonnerie, peut-être ne s'en trouvait-il pas trois qui fussent pris au sérieux par les vrais adeptes. Les autres étaient dupes, et l'on devine assez quel pouvait être le rôle du prince Charles.

« Au printemps de l'année 1774 (ainsi s'exprime-t-il), je fus reçu maçon dans la loge de Slesvig, alors assez peu nombreuse. Ce pas a eu sur le reste de ma vie une plus grande influence qu'on ne saurait le croire, en partie par les liaisons intimes que je fis dans cette société, en partie par les connaissances que j'y acquis. »

Deux années plus tard (1776), Adam Weisshaupt, professeur de droit canonique à l'Université d'Ingolstadt, jetait dans cette ville, à la faveur de son enseignement, les fondements

d'une société plus puissante et plus vivace que la maçonnerie, qu'elle devait supplanter et absorber en partie dans son sein : nous voulons parler des *Illuminés*.

II

Aujourd'hui encore, beaucoup de personnes en France ne connaissent d'autres Illuminés que ces faux mystiques, disciples de Swedenborg et de Saint-Martin, tous plus ou moins adonnés à la théurgie et aux sciences occultes. Les Illuminés de Bavière n'ont de commun avec ceux-là que le nom ; gens très-positifs et nullement mystiques, purs rationalistes, très-souvent matérialistes et athées, et dont le but est exclusivement politique et social. La fantasmagorie en usage dans les loges ne leur inspira jamais qu'un profond dédain, et ce n'est pas eux qu'on aurait surpris à imiter les momeries des Rose-Croix. Leur fondateur, Weisshaupt (*Spartacus*), une sorte de Cromwell, un *hypocrite raffiné*, incapable de scrupule aussi bien que de remords, était doué d'un génie souverainement organisateur. Son premier coopérateur, Zwach (*Caton*), l'*adepte incomparable*, passait pour un esprit extrêmement délié et on le vit réussir à merveille dans la carrière diplomatique. Devenu conseiller intime du prince de Salm-Kyrbourg, il fut son agent près la chambre impériale de Wetzlar et il assistait en 1797 au congrès de Rastadt. Le baron de Knigge (*Philon*), bel esprit, habile et fécond écrivain, homme de bonne compagnie, mit au service de la secte une ardeur et une activité incroyables : on le considérait comme l'apôtre du Nord. Par lui, l'Illuminisme, concentré d'abord dans la Bavière et les états circonvoisins, pénétra dans les pays protestants du nord de l'Allemagne, où, mollement combattu, il fit de rapides progrès. Les choses en étaient là, et Knigge avait déjà brillamment débuté, lorsque, sous les auspices de son Altesse le prince Ferdinand de Brunswick, Grand-Maître de la maçonnerie allemande, le congrès général des députés maçonniques fut convoqué à Wilhelmsbad pour l'année 1782.

Magnifique occasion pour étendre l'empire de l'Illuminisme,

puisque les deux ordres avaient même but, mêmes tendances, à cela près que les disciples de Weisshaupt, plus exempts de préjugés, étaient décidés à opérer, n'importe par quels moyens, une immense révolution qui devait faire table rase de tout l'ordre social et supprimer d'un coup religion, gouvernement, propriété. Tous les maçons n'étaient pas de force à envisager de sang-froid une pareille perspective et à imprimer une direction si radicale à leurs travaux. Néanmoins, dans les hauts grades, beaucoup ne demandaient pas mieux, et les autres pouvaient être au moins de fervents novices. Le génie entreprenant de Knigge conçut aussitôt le hardi projet de mettre la main sur la maçonnerie et de conclure avec ses chefs, réunis à Wilhelmsbad, un traité tendant à une sorte d'annexion en masse, au profit de l'Illuminisme. Il échoua, en partie du moins, et ses propositions furent publiquement rejetées. Mais il travailla dans l'ombre et non sans résultat. Secondé par Bode (*Amélius*), une nouvelle recrue destinée à un grand avenir, il procéda à des enrôlements partiels dans l'élite et l'état-major de la maçonnerie. Somme toute, l'Illuminisme gagna beaucoup de terrain à Wilhelmsbad; repoussé par les Rose-Croix et par la stricte observance, il s'introduisit dans les loges éclectiques et, quand il s'y fut solidement établi, il s'apprêta à dominer l'ordre entier par une ruse de guerre dont on verra plus loin le brillant succès.

A Wilhelmsbad nous retrouvons le prince de Hesse, appelé en sa qualité de grand-maître provincial des deux provinces allemandes et de celle d'Italie. Il se tait sur les travaux du congrès. « Je ne puis, dit-il, me permettre de révéler les ouvrages qui s'y firent. Il suffit de dire qu'on améliora infiniment cet ordre et qu'une tendance religieuse remplaça ses buts précédents. » Il ne nous reste donc qu'à le croire sur parole et à respecter son silence. *Odi profanum vulgus et arceo.* Mais il est plus explicite sur l'apparition de l'*Illuminisme*, qu'il appelle un *système inique*, et qu'il assimile sans façon au *jésuitisme* et au *jacobinisme* (quelle irrévérence pour le jacobinisme !). Ce mot de *jacobinisme* n'ayant pas encore été inventé en 1782, il est évident que le bon prince recueillait

ses souvenirs à distance. Quant aux émissaires de Weisshaupt, il nous les représente cantonnés dans le voisinage, à Francfort, et faisant des prosélytes, mais en petit nombre, parmi les députés. Cependant, l'année suivante (1783), arrive chez lui, muni des pleins pouvoirs de son ordre, le Frère Bode, qui lui offre la charge de *National du Nord*, c'est-à-dire une juridiction qui s'étendra à tout le nord de l'Allemagne, au Danemark, à la Suède et à la Russie. Le prince demande à voir les statuts, on les lui donne. Après les avoir parcourus à la hâte, son premier mouvement est de repousser « les horreurs qui s'y trouvaient. » Mais Bode, fin diplomate, lui avait dit : « Voici un système qui peut faire le malheur de l'humanité, s'il tombe en de mauvaises mains ; mais, gouverné par un homme qui pense sagement, il peut aussi faire beaucoup de bien. »

Ecoutons la fin du récit du prince : « Je ne balançai point et je répondis à Bode, quand il revint chez moi, sur la question qu'il me fit : « Eh bien ! avez-vous lu les papiers ? Comment les trouvez-vous ? Acceptez-vous la charge, qui vous est offerte ? — Je n'ai point lu encore jusqu'à la fin, mais j'accepte la charge, avec la condition coutumière dans les hauts grades de l'ordre de la maçonnerie, que personne ne puisse être reçu qu'avec ma permission. — Cela s'entend, répondit-il, et vous pouvez être sûr de pouvoir tout arranger comme vous le trouverez bon. »

« Le nom de la charge s'appelait *le national du Nord*. C'était un plan parfait de l'introduction du jacobinisme. Je reçus les listes des membres déjà existants ; elles n'étaient heureusement pas fortes, et lorsque je retournai en Danemark, je parlai à plusieurs des premiers, prenant chacun d'eux séparément, — des premiers, dis-je, mais qui n'avaient pourtant pas encore les hauts grades et ne connaissaient aussi point l'abîme où on les entraînait. Je les en instruisis en leur disant que je n'avais accepté d'être le *chef du Nord* que pour arrêter les progrès de cette monstrueuse société. Dieu soit loué ! elle ne fit plus un pas dans le nord, au moins de mon su. Les persécutions commencèrent en Bavière, et le jacobinisme ne put prendre racine en Allemagne, comme il le fit en France,

où j'appris déjà à Wilhelmsbad qu'on préméditait une révolution. »

Quel curieux mélange de réticences maladroites et de piquantes naïvetés ! On y recueille çà et là des aveux précieux. Ainsi, dès l'année précédente, à Wilhelmsbad (où l'on ne s'occupa que du bien de la religion), on parlait d'*une révolution qu'on préméditait pour la France*. D'un autre côté, le *National du Nord*, le fondé de pouvoir des Illuminés de Bavière, s'imagine qu'à lui seul il arrêtera, dans le reste de l'Allemagne, les progrès de *cette monstrueuse société*. Et pour conclusion : « Dieu soit loué ! elle ne fit plus un pas dans le Nord, *au moins de mon su*. » Mais il ne savait pas tout sans doute, le bon prince ; et, lorsqu'il ajoute qu'après le procès de Weisshaupt (1786), le mal fut coupé dans sa racine, il prouve une fois de plus son incomparable candeur ; car, d'après son caractère connu, je penche pour l'hypothèse la plus indulgente. Pour Bode, ce parfait honnête homme, la suite du récit montrera comment il tint parole !

III

Ouvrons ici une parenthèse et donnons enfin accès aux interprétations de M. Saint-René Taillandier, que nous avons un peu négligé, afin de donner plus de cohésion aux éléments très-divers dont se compose cette curieuse histoire.

Jusqu'ici, on l'a vu, il n'a nullement été question des Jésuites, supprimés en 1773, si ce n'est pour les assimiler courtoisement aux Jacobins qui feront leur apparition dans quelques années. Entre la suppression de la Compagnie de Jésus et la naissance de l'Illuminisme, le prince de Hesse n'a signalé, que je sache, aucune relation. L'influence que ces deux événements exercent l'un sur l'autre est donc, si je ne me trompe, une découverte de M. Saint-René Taillandier; car, selon lui, le sombre génie de Weisshaupt ne se serait jamais révélé, si l'ordre fondé par saint Ignace eût subsisté. Laissons-le nous expliquer sa pensée : « L'événement décisif en cette affaire, c'est la suppression de l'ordre des Jésuites. Lorsque le

bref pontifical du 21 juillet 1773 eut supprimé la fameuse compagnie, les Jésuites d'Allemagne se montrèrent les plus impatients à ressaisir sous une autre forme la domination qui leur était enlevée. Ne pouvant plus s'immiscer dans les affaires temporelles sous le masque des intérêts religieux, l'idée leur vint de prendre le masque de la franc-maçonnerie. En peu de temps, les Jésuites bavarois (j'entends les hommes d'action et d'intrigue, non pas les âmes religieuses assurément) eurent pied dans toutes les loges. Insensiblement la franc-maçonnerie de l'Allemagne du sud se serait transformée en une vaste association jésuitique, si l'Allemagne du nord n'avait poussé un cri d'alarme à réveiller les morts. »

Et là-dessus, on nous représente Nicolaï, le libraire érudit et lettré de Berlin, parcourant la Bavière, l'Autriche, le Wurtemberg, démasquant l'ennemi en toute rencontre et disant aux siens : Défiez-vous ! Puis c'est Mirabeau lui-même qui, sous le coup des révélations de Nicolaï, dénonce à l'Europe la conspiration jésuitique. Enfin Weisshaupt, le professeur d'Ingolstadt, pour battre en brèche la franc-maçonnerie jésuitique, organise une milice du même genre, et cette milice n'est autre que l'Illuminisme.

A cette manière de faire l'histoire, nous voyons une petite difficulté : c'est que le voyage de Nicolaï dans le sud de l'Allemagne est de l'année 1781 ; le cri d'alarme qu'il fait retentir au loin, plus tardif encore ; le livre de Mirabeau, qui fait écho à ce cri, de l'année 1788 ; tellement que toutes ces choses réunies ne suffisent pas à nous expliquer l'origine de l'Illuminisme, qui remonte à l'année 1776.

Mais il y a plus, — et ceci importe singulièrement à la vérité de l'histoire, — Nicolaï, Mirabeau et les autres dénonciateurs de la franc-maçonnerie jésuitique n'étaient eux-mêmes que les représentants et les organes de l'Illuminisme bavarois, répandu dans tout le nord de l'Allemagne à la suite du congrès de Wilhelmsbad (1782) ; et jamais ils n'auraient imaginé cette fable ridicule, s'ils n'avaient eu un intérêt majeur à jeter l'alarme au camp maçonnique, afin d'assurer à l'Illuminisme une domination qui est restée célèbre dans les fastes de l'Allemagne.

IV

Ici on m'arrête pour me dire : « Est-ce que l'Illuminisme n'avait pas été frappé à mort en 1786 ? Dès 1785, les sourdes menées de Weisshaupt sont dénoncées à la police bavaroise ; l'enquête commence, elle amène des découvertes compromettantes, la main du pouvoir est sur le chef et ses adhérents ; les archives de l'ordre sont saisies chez Zwach et le baron Bassus (1786), les mystères dévoilés, les peines les plus graves infligées par la justice électorale, et Weisshaupt, dont la tête est mise à prix, chassé de Ratisbonne où il s'était enfui, est trop heureux de trouver enfin asile auprès du duc Louis-Ernest de Saxe-Gotha. Après ces événements, accomplis de 1785 à 1786, est-il donc encore question d'Illuminisme, et n'est-il pas constant que cette secte a été étouffée presque en naissant dans le sud de l'Allemagne d'où elle n'est jamais sortie ? » C'est du moins ce qu'affirme positivement, ainsi qu'on l'a vu tout à l'heure, un témoin candide et nullement suspect, le *National du Nord*, notre landgrave Charles de Hesse. Du jour où il est investi du pouvoir suprême, il refoule dans son antre *cette société monstrueuse*. « Dieu soit loué ! se dit-il, elle ne fit plus un pas dans le Nord, au moins de mon su. Les persécutions commencèrent en Bavière et le jacobinisme ne put prendre racine en Allemagne. »

Mais l'ingénieux et clairvoyant interprète du landgrave sera-t-il aussi d'avis que l'Illuminisme a été anéanti de 1785 à 1786 ? — Sans le moindre doute.

Aussi se demande-t-il avec étonnement comment il se fait que de 1785 à 1815 et au delà, « presque tous les publicistes qui s'occupent des *Illuminés* ne cessent de voir derrière ce nom aboli une effroyable conspiration perpétuellement renaissante ? » On pourra peut-être le lui expliquer tout à l'heure, et ce ne sera plus une énigme pour personne. « On ignore, dit-il, que la société n'a duré que neuf ans, de 1776 à 1785 ; on lui attribue des événements qui ont précédé sa naissance et des événements qui ont éclaté longtemps après sa ruine. » En est-il bien sûr ? Où donc a-t-il pris ses informations ? Il a daigné

nous l'apprendre. Car il a voulu, assure-t-il, faire œuvre d'historien, non de romancier ou de poëte. Les mémoires du landgrave sont précisément pour lui l'occasion « d'étudier le bizarre épisode des Illuminés plus sûrement qu'on ne l'a fait jusqu'ici parmi nous. » Cet espoir l'a réconcilié avec un si mince et si insignifiant personnage. « Qu'importe que la figure du prince s'efface par moments dans ce tableau, si nous éclairons, grâce à lui, quelques fragments d'une histoire où règnent encore toutes les obscurités de la légende. » Il a donc recouru aux sources, il veut qu'on le sache; il a pris pour guide et pour boussole « d'excellents travaux publiés en Allemagne, entre autres un mémoire très-curieux dans l'Encyclopédie d'Ersch et Gruber. »

Nous avions le livre sous la main, mais peut-être, sans l'indication du docte écrivain, n'aurions-nous pas songé à consulter, sur un sujet bien connu d'ailleurs, cette volumineuse collection, d'autres travaux, également publiés en Allemagne, ayant déjà dissipé pour nous « les obscurités de la légende. » Mais, comme il faut toujours profiter d'un bon avis, nous avons voulu lire dans l'ouvrage en question l'article *Illuminés* (Illuminaten-Orden)[1], et quelle n'a pas été notre surprise en arrivant aux années 1785, 1786 ! M. Saint-René Taillandier, qui se réfère à ce document, a-t-il lu l'article jusqu'au bout?

Savez-vous ce que c'est, aux yeux de toute l'Allemagne, que cette fuite de Weisshaupt, proscrit à Munich et reçu à Gotha comme un prophète, et quelle influence cet événement a exercée sur les destinées de l'Illuminisme ? La même absolument que la fuite de Mahomet sur les destinées de l'Islamisme. La fuite de Weisshaupt, mais c'est son hégire ! Voilà ce qu'on répétait de Berlin à Munich. De là, en effet, datent ses plus belles et ses plus solides conquêtes ; de là, la diffusion de ses apôtres et de son évangile par toute l'Europe, son triomphe en un mot, son règne ; car, pendant vingt ans et plus, il a régné sur l'opinion, sur les lettres, sur la politique de tous les

[1] *Allgemeine Encyclopædie der Wissenschaften und Künste*, herausgegeben von J. S. Ersch und J. G. Gruber. — H.-N. Leipsig, Brockhaus, 1839.

cabinets de l'Allemagne. Ah! vous croyez l'Illuminisme étouffé dans son berceau en 1786? Vous êtes loin du compte! Il n'a fait alors que changer de capitale; d'Ingolstadt, il a transféré son siége à Berlin, la ville du roi philosophe, la grande école de la libre pensée protestante, et là il dressera ses batteries sur une si vaste échelle que désormais tout ce qui précède passera pour enfantillage et jeu d'écoliers. Encore une fois, voilà ce que nous répondent tout d'une voix les écrivains allemands qui ont traité cette matière à fond, en particulier ceux auxquels nous adresse M. Saint-René Taillandier et dont les savants travaux figurent dans l'Encyclopédie de MM. Ersch et Gruber.

Suivons pas à pas M. Rœse, auteur de l'article *Illuminés*, et récapitulons avec lui toute l'histoire de la secte à partir de la fameuse hégire de 1786.

A ce moment, Bode (*Amélius*), l'enrôleur si timoré et si honnête du naïf prince de Hesse, — quelle comédie! — Bode, l'ami particulier de Weisshaupt, et qui jouissait d'une grande estime auprès de Wieland et de Bœttiger, Bode prend en main la direction générale de l'ordre, où il va bientôt déployer un rare savoir-faire. Et d'abord, comme de juste, un cri de réprobation s'élève contre l'électeur de Bavièr Charles-Théodore, qui a fait preuve d'un incroyable fanatisme en sévissant contre les apôtres des lumières. Afin de rassurer les esprits timides, troublés par les révélations d'Ingolstadt et de Munich, on laisse dire et croire, ou plutôt on affirme bien haut que l'Illuminisme est mort et enterré. Weisshaupt lui-même, se résignant à travailler dans l'ombre sous la protection du duc de Gotha dont il est devenu conseiller aulique, déclare et jure à qui veut l'entendre, qu'il a renoncé à tous ses plans et qu'il n'entreprendra plus rien pour le bonheur de l'humanité. Par mesure de prudence, le vain cérémonial de l'ordre est supprimé, la réception des frères se fait en petit comité par-devant deux adeptes du même grade et souvent par lettres.

Alors apparaît Nicolaï, libraire industrieux autant qu'écrivain fertile, — un d'Alembert doublé d'un Panckoucke, — Nicolaï, qui organise à Berlin une grande association littéraire, comparable à celle des Encyclopédistes français. A la *Biblio-*

thèque universelle allemande, qui est déjà sous sa main, il réunit les journaux et revues mensuelles d'Erfurth et de Gotha, de Brunswick et de Slesvig, etc ; il s'entoure d'une armée d'écrivains la plupart obscurs, mais dirigés par Lessing et Mendelssohn ; poëtes, romanciers, dramaturges, critiques, tous travaillent sous ses ordres, et malheur à qui essaie de se soustraire à sa dictature : ses œuvres ne seront pas lues et le magasin du libraire sera pour elles un sépulcre fermé. Les fonds secrets de la secte indemniseront l'éditeur intelligent.

C'est pendant cette période de prospérité que l'Illuminisme accueille dans son sein nombre de princes et de princesses : le duc Ernest de Saxe-Gotha avec la duchesse Charlotte, le duc Charles-Auguste de Saxe-Weimar, le duc Ferdinand de Brunswick et le prince de Neuwied. Le roi de Prusse Frédéric-Guillaume II appartint à l'ordre pendant tout son règne. Inutile de compter les grands personnages, ministres, diplomates et généraux. Copenhague et Stockolm pour les royaumes du Nord, Dresde, Hanovre, Iéna, Weimar, etc, sont autant de chefs-lieux et de centres d'action. Vienne est envahie et l'Illuminisme s'asseoit sur les degrés du trône impérial. Il jette à Strasbourg de profondes racines. A Paris, c'est Mirabeau qui lui sert d'introducteur et qui rapporte un jour cette peste de son voyage d'Allemagne. Enfin, en 1787, à la veille des Etats Généraux, Bode arrive en personne dans la capitale de la France, escorté du major de Busche; et reçus tous les deux dans les loges du *Contrat social* et des *Amis réunis*, ils donnent aux futurs jacobins de profondes leçons et leur apprennent à organiser les loges qui vont se changer en clubs.

Certes, voilà un supplément assez sérieux à l'histoire de l'Illuminisme telle qu'on nous l'avait racontée dans la *Revue des Deux-Mondes*, et plus j'y réfléchis, plus j'ai peine à comprendre comment, en présence de ces détails si précis, si nettement affirmés, l'écrivain qui s'est chargé de dissiper les obscurités de la légende a pu écrire ce qui suit : « On ignore que la société n'a duré que neuf ans, de 1776 à 1785; on lui attribue des événements qui ont précédé sa naissance et des événements qui ont éclaté longtemps après sa ruine. »

V

Et maintenant, cette importante période une fois restituée à l'histoire de l'Illuminisme, le mystère de la franc-maçonnerie jésuitique sera-t-il bien difficile à éclaircir? Je ne le pense pas. Du moins pour le faire nous n'aurons pas besoin d'intervertir l'ordre des événements et de prendre des causes pour des effets. Si l'Illuminisme n'est pas né de la franc-maçonnerie jésuitique, qui sait si elle-même n'aura pas l'Illuminisme pour auteur?

Qu'on se rappelle les obstacles qui arrêtèrent Knigge à Wilhelmsbad dans ses tentatives de prosélytisme; ils venaient de la franc-maçonnerie elle-même, je parle de celle du duc de Brunswick et consorts. Là fut reconnue l'impossibilité d'enrôler l'ordre tout entier sous la bannière de l'Illuminisme. Mais Knigge, esprit fécond en ressources, n'en conçut pas moins l'espoir d'entamer ce corps puissant, d'y jeter la division, le trouble, afin d'en recueillir des épaves, et d'atteindre du même coup les ci-devant Jésuites, ce qui ne gâtait rien à l'affaire. Déjà il fait pressentir ses vues dans une lettre à Weisshaupt, à la date du 25 février 1783. Il était alors en brouille réglée avec son chef: pure jalousie de métier. Afin de l'amener à composition, il énumère les services qu'il a déjà rendus, ceux qu'il peut rendre encore, et il fait mention d'un moyen qu'il a découvert pour susciter un puissant parti contre les Jésuites (*eine mæchtige Parthey gegen Jesuiten*). Ce moyen, auquel il avait préludé dans un écrit publié en 1781, — l'époque du voyage de Nicolaï, — c'est tout simplement le bruit répandu d'abord en termes obscurs, puis d'une manière plus claire, plus affirmative, que les Jésuites se sont emparés des loges maçonniques et les dirigent en secret; soupçon que l'on fait planer en particulier sur les loges des Rose-Croix et de la Stricte Observance, plus réfractaires que les autres aux efforts de la propagande illuminée.

C'était un coup de parti; il réussit à souhait, ce qui s'explique tout naturellement par les dispositions instinctives et

invincibles des francs-maçons à l'égard des Jésuites. Etre à son insu l'instrument, le jouet des Jésuites, travailler au bénéfice et sous l'impulsion cachée des fils de Loyola, quelle ignominie pour un maçon ! Figurez-vous donc, s'il vous plaît, ce que deviendraient, de nos jours encore, tels et tels de ces Messieurs, tels illustres vétérans du rite écossais, pour n'en pas nommer d'autres, s'ils se croyaient menacés d'un pareil danger ! La plus légère apparence les ferait fuir au bout du monde; car, ainsi que l'a remarqué un vénérable auteur, touchant les Illuminés eux-mêmes, « on dirait que l'ombre seule du manteau de saint Ignace leur est mortelle[1]. » Aussi, les loges mises en suspicion par Knigge furent bientôt désertes; on ouvrit aux maçons effarouchés les loges *éclectiques*, et le gibier se rabattit en masse dans les filets tendus pour le recevoir. Les loges éclectiques étaient au pouvoir des Illuminés.

Comment Nicolaï n'aurait-il pas adopté une si heureuse idée? Travailler au recrutement de l'Illuminisme, c'était sa passion, et lancer aux Jésuites un assez méchant *chat en jambes*, pour nous servir d'un langage familier, c'était encore pour sa bonne âme une douceur extrême[2]. Il recueillit de toutes parts et de toutes mains des matériaux pour accréditer ce bruit ridicule. Envoyés par Bode au Frère Bonneville, à Paris, ces matériaux furent mis en œuvre dans un pamphlet aussi pauvre de fond que de forme : *Les Jésuites chassés de la Franc-Maçonnerie*, production infime dont on se hâta de faire hommage à toutes les loges régulières.

C'est alors qu'apparaît dans cette intrigue ténébreuse, en bien triste compagnie, un personnage dont le nom est marqué en traits de feu dans l'histoire, mais qui ne possédait encore que la célébrité de l'audace et du scandale, en attendant le jour, alors très-prochain, où sa voix allait éclater comme

[1] *Le voile levé sur les curieux*, etc., par M. l'abbé Lefranc, supérieur des Eudistes de Caen, tombé sous la hache des assassins à Paris, le 2 septembre 1792.

[2] Les petites antipathies de Nicolaï, comparables à celles de Voltaire, étaient bien connues. « C'est ainsi, dit M. Depping, que dans la crainte de voir reparaître les Jésuites, il soupçonnait partout les menées sourdes du jésuitisme, et qu'il ne cessait de les dénoncer au public. » *Biographie universelle* de Michaud.

un tonnerre au milieu de nos premiers orages révolutionnaires. Chargé par M. de Calonne d'une mission secrète près la cour de Prusse, Mirabeau s'arrêta tour à tour à Berlin et à Brunswick, et dans cette dernière ville il fréquenta surtout l'adepte Mauvillon. Tout fraîchement sorti des rudes mains de la police, ulcéré, flétri, besoigneux, dévoré d'ambition et de convoitises, c'était une belle et digne proie pour l'Illuminisme. Mauvillon l'initia lui-même aux grades supérieurs, et tous les deux se mirent à composer de concert l'ouvrage de la *Monarchie prussienne* [1], qui parut sous le nom de Mirabeau seul au grand mécontentement de son collaborateur, ouvrage où furent mis à profit les matériaux recueillis par Nicolaï et sur lesquels Bonneville travaillait en même temps à Paris. Remarquez que Mirabeau ne savait pas l'allemand; sa grande ressource pour les traductions était un valet de chambre qui ne savait pas le français. Qu'on juge par là de l'exactitude du travail. Sans la Révolution qui le révéla à lui-même et au monde, ce formidable orateur, qui ne manquait pas de vues et de sens politique, se serait pourtant classé comme publiciste entre l'abbé de Mably et l'abbé Raynal, dont il a souvent la phrase vide, le style emphatique et déclamatoire. M. Saint-René Taillandier, chose étrange, cite une page de la *Monarchie prussienne*, une page relative aux sociétés secrètes, sans aucunement soupçonner dans Mirabeau un adepte de l'Illuminisme, et il est même dérouté au point de voir en lui un adversaire de Weisshaupt. Cependant, rien de plus clair : l'auteur de la *Monarchie prussienne* entre pleinement dans le plan et dans la tactique de la secte, s'efforce de jeter du discrédit sur les francs-maçons en les associant aux Jésuites, confesse néanmoins l'utilité d'une certaine espèce de sociétés secrètes où l'on reconnaît aisément l'Illuminisme, bien qu'il en prononce à peine le nom [2], et enfin

[1] A Londres (Paris), 1788, cinq volumes in-12. Sur les relations de Mirabeau avec Mauvillon, et sur l'indigne escroquerie dont faillit être victime Fauche, son éditeur, on peut consulter l'article de MM. Beaulieu et Foisset aîné, dans la *Biographie universelle*, et aussi l'article *Mauvillon* avec la note.

[2] Ce nom aurait pu donner lieu, en France, à une fâcheuse méprise, car on n'y connaissait, comme nous l'avons dit, que les *Illuminés mystiques*, martinistes, swédenborgiens, etc.

il porte aux nues son fondateur. Pour qui sait où et comment Mirabeau écrivit ce livre, sous quelle inspiration et avec quel concours, la fable de la maçonnerie jésuitique, reproduite par lui, se réfute par le soin même qu'il prend de l'accréditer. A notre tour, nous allons citer cette page, accompagnée d'un commentaire plus naturel et plus vrai que celui de M. Saint-René Taillandier. Et d'abord je mets en fait que Mirabeau ne songe nullement aux Illuminés de Bavière lorsqu'il impute à certaines sociétés secrètes, vaguement désignées, le coup d'état par lequel Gustave III, « a détruit l'oligarchie féodale et donné à la royauté un pouvoir absolu. » M. Saint-René Taillandier déplore cette injustice de Mirabeau. Qu'il se rassure; le moderne avocat des Illuminés trouvera tout à l'heure dans ce grand homme un illustre et très-ardent auxiliaire.

« Quand on réfléchit, dit l'auteur de la *Monarchie prussienne*, que c'est par une association secrète que la Suède a vu renverser sa constitution (car c'est sous le voile de cette association que s'est tramé le projet qui a mis le pouvoir absolu entre les mains du roi, et, quoi qu'en dise la flatterie, quoi qu'on raconte même des désordres du gouvernement précédent, depuis quinze ans que cette révolution a eu lieu, le royaume en est-il devenu plus florissant?) » A notre tour maintenant; voici venir les Jésuites francs-maçons : « Quand on réfléchit qu'il est une société qui, *très-probablement* (oh! le bon sens français! on est obligé de compter avec lui), qui, très-probablement, a le projet infernal de plonger les hommes dans le cloaque de la superstition, de les enivrer de fanatisme, de les gouverner médiatement par son chef, comme l'imbécile Indien du Paraguay (voilà les Jésuites bien payés des peines qu'ils se sont données pour les sauvages. M. Saint-René Taillandier a senti l'insigne maladresse d'évoquer en pareil lieu ce glorieux souvenir; aussi a-t-il eu soin de sauter ce passage); que cette société, entièrement indifférente dans ses moyens, profonde dans ses ruses, inaltérable dans sa patience, infatigable dans sa persévérance (quelle rhétorique!), a fait, à une époque si voisine de la catastrophe qui semblait l'avoir anéantie, des progrès remarquables (nous allons enfin

trouver un point), on frémit à l'idée des associations secrètes ! »

Pour laisser au lecteur le temps de respirer, nous jugeons à propos de lui rappeler, sinon de lui apprendre, qu'en 1783 Gustave III fit le voyage de Rome, où il y fut, bien que luthérien, accueilli de la manière la plus paternelle par le représentant de Jésus-Christ. En 1779, il avait accordé aux catholiques la seule tolérance dont ils jouissent encore aujourd'hui ; preuve d'un fanatisme *intolérable* aux yeux du comte de Mirabeau, qui poursuit en ces termes :

« Voyez comment, chassée au sud de l'Europe, la redoutable société dont nous parlons (laquelle ? celle des francs-maçons ou celle des Jésuites ? L'une et l'autre, elles n'en font qu'une !), la redoutable société (donc) prend racine au nord, d'où elle semblait entièrement bannie. Voyez (quand aura-t-il tout vu ?) ce souverain, à qui une des branches de *cet ordre* a mis la verge du despotisme entre les mains, rapporter de son voyage d'Italie une sorte de passion pour les principes ultramontains, que la seule crainte du zèle luthérien de son peuple l'empêche encore de manifester. »

« *Voyez* en Allemagne (ici recommencent les citations éclectiques de M. Saint-René Taillandier) tant de princes, ivres de l'espoir et de l'attente des moyens surnaturels de puissance, évoquer les esprits, explorer l'avenir et tous ses secrets, tenter de découvrir la médecine universelle, de faire le grand œuvre (connaissait-il donc le landgrave de Hesse ? Probablement), et, pour étancher leur soif insatiable de domination et de trésors, ramper à la voix de leurs thaumaturges que dirige un sceptre inconnu.

« *Voyez* les ministres protestants, oublier tous les motifs qui les séparent du catholicisme, leur antagoniste éternel (quel sentiment délicat pour un homme né français et catholique !), louer, prôner, colporter des livres de religion, imbus de toute la mysticité du XVIe siècle ; publier eux-mêmes des écrits pour proclamer les rites du catholicisme, recevoir les ordres sacrés tout en restant ministres protestants (invention de Nicolaï contre Starck), ou du moins en être publiquement accusés sans pou-

voir s'en défendre nettement et sans ambages (c'est une autre affaire) ; *voyez* toutes ces choses, et tremblez sur les dangers des associations secrètes. »

Voilà bien du monde mis en suspicion : Jésuites, francs-maçons, swedenborgiens et alchimistes, enfin protestants inclinant au catholicisme. Tous se donnent la main dans les associations secrètes, c'est entendu. Cependant, pas un mot à l'adresse des Illuminés bavarois, ou plutôt berlinois, puisque Berlin était alors leur capitale.

Mais la preuve, dira-t-on, qu'ils ne sont pas compris dans ce réquisitoire un peu vague et rempli d'équivoques? La preuve, elle serait pour nous dans les relations de Mirabeau à Berlin et à Brunswick, dans sa collaboration avec l'adepte Mauvillon, dans la certitude enfin qu'il fut lui-même quelque chose de plus qu'un prosélyte ordinaire, et cela devrait suffire en l'absence de tout autre indice. Mais de plus elle éclate, cette preuve, à chaque page de la *Monarchie prussienne*, où Mirabeau ne cesse de recommander, avec d'emphatiques éloges, les divers écrits lancés pour les besoins de la cause par Nicolaï, par Bode, par Bonneville; où Bode, le chef des Illuminés, le successeur de Weisshaupt dans la direction de l'ordre, apparaît comme un homme « dont le nom deviendra cher à l'humanité quand la crise souterraine qui agite l'Allemagne sera passée; » où les *Illuminés de Bavière* sont représentés comme « des hommes éclairés, vertueux, zélés pour le bien de l'humanité, » mais injustement proscrits par Charles-Théodore et victimes d'un gouvernement dont le procédé a été « scandaleux et tyrannique[1]. »

Il est donc au moins une société secrète qui échappe à sa réprobation, et c'est précisément celle des Illuminés d'Ingolstadt et de Berlin, à laquelle il appartient et dont il est l'introducteur en France[2]. Au reste, cette exception est bien formellement énoncée dans le même ouvrage : « Cependant, supposons des hommes vertueux sous un gouvernement dur, ignorant,

[1] Cf. *De la monarchie prussienne*, t. V, p. 74, 75, 77, 96, etc.
[2] V. *Allgem. Encyc.*, l. c., p. 219, col. 2.

despotique, oppresseur, voué à la superstition, au fanatisme ; qui donc osera se montrer assez lâche pour les blâmer de vouloir opérer un changement dans un tel ordre de choses ? Qui aura le méprisable courage de réprouver le but auquel, dans tous les âges, ont aspiré les belles âmes, les grands hommes, les vastes génies ? Le tenter ouvertement ce serait vouloir détruire ce projet dès sa naissance. Nous supposons qu'alors et dans un tel but, on recoure aux associations secrètes ; si le gouvernement persiste dans ses principes, s'il sévit, de quel côté sera le bon droit ? » Sur quoi il cite l'exemple de Socrate condamné à mort ; mais il ajoute que l'homme vertueux devra quelquefois « préférer à l'honneur de s'exposer à boire la ciguë, la prudence obscure de mettre, par une marche lente et secrète, ses projets à l'ombre des violences du gouvernement[1]. »

Admirez maintenant le procédé subtil de M. Saint-René Taillandier. De tout ce fatras équivoque et sophistique, il prend juste l'allusion perfide et voilée, il l'élève à la hauteur d'une preuve historique, d'un argument péremptoire et victorieux, et il la décoche contre nous comme une flèche acérée. Grâce à Dieu, on n'en meurt pas. Mais l'écrivain de la *Revue des Deux-Mondes* savait-il, oui ou non, que Mirabeau était un adepte et que son livre sortait de l'officine de Nicolaï ? S'il le savait, pouvait-il honnêtement le taire ? Et s'il l'ignorait, combien son autorité de critique et d'historien n'en est-elle pas amoindrie ?

Triste rôle aussi du futur grand homme dont la plume et la personne sont aux gages d'un parti ! Mirabeau se fait ici l'avocat d'une fort mauvaise cause, et son plaidoyer vaut tout juste celui d'un stagiaire qui débute en cour d'assises. Ecoutez plutôt. Il s'agit des découvertes faites à Munich dans le procès de Weisshaupt. « Dans ses papiers, il se trouve une recette pour le poison trop célèbre connu sous le nom d'*aqua Tophana*, et une autre pour faire avorter. On a voulu tirer des conséquences odieuses de cette découverte ; comme si un curieux de la

[1] *Monarchie prussienne*, t, V, p. 81, 82.

nature ne pouvait pas recueillir de ces choses sans en faire usage. » (p. 102.) A la bonne heure ; mais le ministère public pouvait répondre et il répondait que ces recettes, entre pareilles mains, n'étaient pas objet de pure curiosité, et qu'elles étaient destinées à faire disparaître le fruit accusateur d'un amour incestueux, circonstance malheureusement trop prouvée, par d'autres papiers ! Il ne faut pas que l'hospitalité scandaleuse de Gotha nous aveugle sur la profonde scélératesse du patriarche de l'Illuminisme.

On nous permettra donc de ne point passer condamnation sur le témoignage de Mirabeau, lequel, d'ailleurs, n'articule aucune preuve et ne cite pas un seul nom de Jésuite franc-maçon. Il est vrai qu'il renvoie au livre de Bonneville, son confrère en Illuminisme. Bonneville ! quelle autorité, bon Dieu ! Un livre rempli d'inepties et de platitudes !

Qu'on en juge.

En décomposant le mot *Mason* (maçon), on trouve dans les quatre premières lettres (*Maso*) une valeur numérique égale à 45. D'un autre côté, la lettre N désigne évidemment le mot *Noster*, appellation donnée par les Jésuites à ceux d'entre eux qui ont prononcé leurs derniers vœux. Or, c'est précisément à l'âge de 45 ans (*Maso*) que chez les Jésuites on devient *Noster* (n), d'où il suit que *Mason* et *Jésuite* sont une même chose. Et c'est pour cela... que la maçonnerie est une institution jésuitique ! Il y en a des centaines de cette force chez Bonneville. Passons, mais non sans avoir rapporté le jugement de Mirabeau : « Cet ouvrage, qui fait beaucoup d'honneur aux connaissances, à la sagacité et même au courage de M. de Bonneville, n'est pas, comme on pourra le croire en France, un système. » O grand homme, que vous êtes petit ! Vous ne l'aviez pas lu, j'en suis sûr. Et M. Saint-René Taillandier, qui vous cite, ne vous a pas lu non plus.

A Paris, on s'émut fort peu de toutes ces visions excentriques, et le canon, chargé jusqu'à la gueule de gargousses berlinoises, fit long feu. Les adeptes de toutes les dénominations savaient fort bien qu'ils ne faisaient pas les affaires des Jésuites, auxquels ils avaient joué plus d'un mauvais tour. La

maçonnerie française avait pour chef Louis-Philippe d'Orléans; elle voyait figurer parmi ses membres les Sieyès, les Condorcet, les Garat, les Brissot, les Danton, les Rabaut-Saint-Étienne; elle se souvenait des hommages qu'elle avait naguère rendus au patriarche de Ferney. Quand donc on vint lui dire qu'elle pourrait bien être, sans s'en douter, une sorte de jésuitisme déguisé, elle fit comme Sosie, et, après s'être examinée des pieds à la tête, elle répondit avec une certaine assurance :

> Pourtant, quand je me tâte, et que je me rappelle,
> Il me semble que je suis moi.

A vrai dire, l'identité du moi et du non-moi est une idée passablement germanique, mais nullement française. C'est pourquoi, dans l'obscurité des petites universités allemandes, pays hanté par les gnomes et peuplé d'apparitions bizarres, où Gœthe évoquait alors son Faust et son Méphistophélès, et où s'exaltait déjà le fantastique et capricieux génie de Hoffmann, l'idée d'une association mystérieuse où le Jésuite coudoyait le Rose-Croix, cette idée absurde, impossible, put faire une certaine fortune et sourire comme une autre à ces imaginations rêveuses et maladives qui n'ont jamais manqué en Allemagne depuis l'auteur de Werther jusqu'à Henri Heine.

Mais laissons un instant les Jésuites francs-maçons ou prétendus tels, pour nous occuper de l'un d'entre eux qui ne l'était certainement pas et dont le souvenir a dû, bon gré, mal gré, se présenter ici plus d'une fois à l'esprit du lecteur, son nom étant pour ainsi dire inséparable de l'histoire de l'illuminisme et de la franc-maçonnerie. J'ai nommé l'abbé Barruel, auteur des célèbres *Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme*.

VI

C'était un vaillant athlète et un redoutable adversaire pour les sociétés secrètes, qu'il a démasquées d'une main ferme et parfois un peu rude; il est tout simple qu'il ait soulevé contre lui des tempêtes, et qu'on ne lui ait pas toujours rendu pleine

justice. Peut-être son ton déclamatoire, — c'était le défaut général depuis Jean-Jacques et Diderot, — lui a-t-il nui et rend-il encore de nos jours un fort mauvais service à son ouvrage, dont il fait méconnaître les côtés sérieux, les qualités essentielles. Je ne dissimulerai pas que moi-même j'ai été, lors d'une première lecture, sous le coup de cette impression défavorable, accrue encore par certains anachronismes d'idées et de langage sur lesquels nous sommes devenus fort délicats, entre autres l'association continuelle du *trône* et de l'*autel*, ce qui est vraiment suranné ! Mais le point capital ici, c'est de savoir si Barruel est véridique et bien informé, et c'est un mérite que ne lui refusent pas les juges compétents et désintéressés. Ceux qui en auront la facilité et le loisir, n'ont qu'à le confronter, en ce qui concerne l'Illuminisme, avec les ouvrages les plus savants écrits en Allemagne, c'est-à-dire sur le théâtre même des événements, et ils s'apercevront sans peine que Barruel n'est rien moins qu'un romancier. Qu'on veuille comparer les deux derniers volumes de ses *Mémoires* avec l'article de M. Rœse dans l'Encyclopédie de Ersch et Gruber, on trouvera les deux auteurs en parfaite conformité, tellement qu'on croirait que M. Rœse s'est contenté d'abréger Barruel ; ce qui n'est pas vrai néanmoins, puisqu'il cite avant lui plus de trente auteurs qu'il a consultés et parmi lesquels figurent tous les chefs et les défenseurs de l'Illuminisme. Au reste, cela s'explique naturellement par le soin qu'a pris Barruel de n'écrire que sur pièces authentiques et d'une valeur incontestée. C'était chose d'autant plus facile que l'électeur Charles-Théodore avait ordonné la publication de tous les écrits saisis chez Zwach et Bassus en 1786 ; ensuite il avait fait déposer les originaux aux archives de Munich, mais avec l'injonction expresse et publiquement notifiée, de les exhiber à quiconque désirerait les examiner de près pour en vérifier l'authenticité. Et c'est le prince auteur d'une mesure si *libérale*, dans le meilleur sens du mot, que Mirabeau accuse à cette occasion de tyrannie et de fanatisme ! Mais, au fond, les inculpés ne pouvaient s'inscrire en faux contre l'exactitude de cette publication, qui reçut de leur silence même la meilleure confirmation. C'est là principale-

ment que Barruel a puisé, et aussi dans plusieurs écrits sortis de la plume du baron Knigge et qui jouissaient parmi les Illuminés d'un caractère officiel et presque légal. La première édition des *Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme* parut à Lòndres en 1797. L'auteur écrivait sous les yeux de l'illustre Burke, qui l'avait accueilli avec grande distinction et l'encourageait par ses exemples et par ses conseils à faire bonne guerre à l'esprit révolutionnaire. Dans la seconde édition de son livre, qu'il donna vingt-deux ans plus tard (Lyon, 1819), Barruel adjurait Weisshaupt, toujours résidant à la cour de Gotha, de le réfuter autrement que par de vagues dénégations, et de se prêter par lui-même ou par procureur, à un rendez-vous aux archives secrètes de Munich. Je ne sache pas que Weisshaupt ait jamais accepté ce défi. Barruel possédait de plus l'avantage d'avoir longtemps résidé dans l'Allemagne méridionale; il savait la langue du pays et avait professé les belles-lettres au collége Thérésien de Vienne. Ce n'est pas lui qui, comme Mirabeau, eût été obligé de se servir pour ses traductions du secours d'un valet de chambre. Il cite très-souvent les pièces *in extenso*, et non content d'une traduction fidèle, il donne ordinairement en allemand les passages les plus significatifs et les plus essentiels. Nous avons donc pu, à notre tour, user avec une certaine confiance d'un ouvrage aussi autorisé, et la critique serait mal venue à récuser ici le témoignage si bien appuyé de Barruel, par cela seul que Barruel était Jésuite.

M. Saint-René Taillandier lui-même, — et nous devons lui en savoir quelque gré, vu son faible pour Weisshaupt et son peu de goût pour la robe que portait Barruel, — M. Saint-René Taillandier reconnaît dans les *Mémoires* de Barruel une science bien informée, et s'il ne partage pas les appréciations de l'auteur, personne ne saurait en être surpris; les points de vue sont si différents !

« Si l'on veut savoir, dit-il, quelles hallucinations hantaient certaines cervelles incapables de rien comprendre au renouvellement du monde, il faut lire les cinq volumes de l'abbé Barruel sur le Jacobinisme. Après Voltaire, après Rousseau, qui ont préparé la grande conspiration, ce sont les Illuminés d'Alle-

magne qui ont mis le feu aux poudres ! ce sont les Illuminés qui ont fait la révolution française ! C'est Weisshaupt, c'est Knigge, c'est Bode, qui ont organisé le Jacobinisme et institué la Terreur ! Et pourtant, en ce qui concerne les Illuminés, l'auteur des *Mémoires sur le Jacobinisme* avait puisé aux sources, il connaissait les écrits de Weisshaupt, il avait lu les écrits du baron Knigge, il avait consulté la correspondance de Bode. Vaines recherches ! tout cela s'est confondu dans son imagination effarouchée, et le savoir sans lumière avait produit le chaos. »

Assurément, le P. Barruel n'avait pas compris à la manière des Illuminés le renouvellement du monde. « Qu'il y ait un lieu où l'on ne soit plus ni Français, ni Anglais, *ni chrétien, ni boudhiste*, où l'on soit fils de l'homme, » c'est un progrès qu'il n'avait point souhaité, et jamais il n'eût pensé que le christianisme pût gagner quelque chose à se développer en dehors de l'Eglise catholique. Quant à l'influence de l'Illuminisme sur la révolution française, peut-être l'a-t-il exagérée ; mais elle ne fut pas non plus aussi nulle que l'affirme l'écrivain de la *Revue des Deux-Mondes*. Je ne parle pas de Mirabeau ; je crois qu'il fut toujours un adepte indocile et quelque peu hétérodoxe, en dépit de son ardeur de propagande. C'est ce qu'affirment, de leur côté, les Allemands [1].

Mirabeau n'aimait pas le secret des loges ; il lui fallait le grand jour, la lutte passionnée au sein d'une tumultueuse assemblée, les applaudissements de la foule subjuguée par son éloquence. Mais Bode, mais de Busche vinrent à Paris en 1787, et ce voyage n'était pas une simple promenade, car on en faisait grand mystère. A Weimar, Bœttiger jurait ses grands dieux que son ami Bode n'avait pas quitté l'Allemagne [2]. Il remplissait donc une mission importante auprès des loges où il fut reçu. Les esprits étaient mûrs pour la Révolution, et je ne crois pas, à vrai dire, que ces deux représentants de l'Illuminisme aient *mis le feu aux poudres*. Mais en fait d'organisation ils en savaient long, et qui oserait assurer que les chefs des futurs comités révolutionnaires ne profitèrent pas de leurs leçons ?

[1] *Allgem. Encyclop.*, l. c.
[2] *Allgem. Encyclop.*, v. *Bode*, art. de M. Rese.

Chose étrange ! ce landgrave de Hesse, si naïf, si débonnaire, reparaît aussi à ce moment sur la scène. Nous l'aurions cru alors dans son château de Danemark, s'applaudissant d'avoir, de concert avec Bode, arrêté les progrès du Jacobinisme, qu'il avait vu poindre à Wilhelmsbad, et répétant toujours en manière de psalmodie : « Dieu soit loué ! cette monstrueuse société n'a plus fait un pas, *au moins de mon su.* » Point du tout; le voilà au club des Jacobins, et c'est Anacharsis Clootz, le baron sans-culotte, qui écrit à un cousin de Son Altesse : « Arrivez prince, arrivez au plus tôt, vous irez au club des Jacobins où votre cousin le prince de Hesse, que nous appelons M. Hesse, est assis entre son tailleur et son cordonnier. » L'historien du landgrave nous avait mal préparés à cette dernière révélation !

VII

Au fond, l'Illuminisme n'était pas mort, et, passé cette époque, son histoire serait encore très-étendue. Nous ne voulons pas l'entreprendre, aujourd'hui du moins ; et nous en signalerons seulement en finissant quelques traits caractéristiques.

On a vu Mirabeau, dans un accès de zèle assez singulier, prenant parti pour l'orthodoxie luthérienne et dénonçant à l'Europe entière quelques ministres protestants d'Allemagne et de Suisse, suspects de catholicisme et de jésuitisme. Il en a nommé trois seulement, Lavater, Dreykorn, de Nuremberg, et le docteur Jean-Auguste de Starck, *le premier homme*, dit-il, *du clergé du pays protestant de Hesse-Darmstadt.* Lavater est bien connu ; avec son exaltation religieuse, son amour du merveilleux et son besoin d'un christianisme pratique auquel ne pouvait suffire le culte protestant, il n'est pas étonnant qu'il se soit senti attiré au catholicisme, et le commerce de lettres qu'il entretenait avec plusieurs anciens Jésuites prouve au moins que cet ordre ne lui inspirait aucune aversion. Ce qui excite surtout l'indignation de Mirabeau, c'est que Lavater « prône et fait prôner à ses adhérents les ouvrages ascétiques de l'ex-Jésuite Sailer. » Ce Jésuite Sailer était bien jeune

lors de la suppression de son ordre : il n'avait encore que vingt-deux ans, et nos catalogues nous le montrent commençant, cette année-là même, son cours de philosophie à l'université d'Ingolstadt. Depuis il est devenu célèbre, et c'est une des gloires de l'Allemagne catholique. Il est mort en 1837 sur le siége épiscopal de Ratisbonne; Diepenbrock, un autre illustre, le regardait comme son maître chéri. Eh bien! quand même Lavater aurait prôné les ouvrages de Sailer, y avait-il là ombre de conspiration et de maçonnerie? Non, cela n'a pas d'autre signification que si l'on avait vu, par exemple, M. Vinet, de Lausanne, témoigner quelque attrait pour les écrits du P. Lacordaire ou de Mgr Gerbet. Le protestantisme est si pauvre en fait de dévotion et de vie intérieure, qu'il est resté tributaire du catholicisme, et Lavater prenant goût à la lecture de Sailer ne nous étonne pas plus que M. Naville cherchant sa nourriture spirituelle dans les œuvres de madame Swetchine.

« M. Dreykorn, ministre luthérien de Nuremberg, — je cite encore Mirabeau, — a écrit une explication apologétique de la messe. Il a dit, depuis que ce fait est devenu public, qu'il l'a écrite pour l'usage des catholiques. Mais de quoi donc prétend-il se mêler? y a-t-il du bon sens à un prédicant *hérétique* de vouloir apprendre aux catholiques ce que c'est que la messe[1]? »

Mais de quoi donc Mirabeau se mêle-t-il à son tour? y a-t-il du bon sens à un gentilhomme *catholique* (sinon matérialiste et athée) de vouloir apprendre aux ministres luthériens à quoi les oblige la confession d'Augsbourg?

Quoi qu'il en soit, ce fait remarquable ne doit point passer inaperçu, et il trahit déjà, une quinzaine d'années avant l'expiration du XVIII[e] siècle, un mouvement très-prononcé vers le catholicisme, mouvement qui aboutit finalement à un grand nombre de conversions non moins éclatantes que courageuses. L'Allemagne protestante voyait alors ce que l'université d'Oxford a vu de nos jours, et ce ministre de Nuremberg

[1] *Monarchie prussienne*, t. V, p. 87. Note.

faisant l'apologie de la messe ressemble beaucoup, selon nous, à tel *fellow* du collége d'Oriel, traduisant en anglais le Bréviaire romain.

Comprenez-vous maintenant l'indignation, le dépit et l'espèce de fureur de Nicolaï et de toute la cabale berlinoise, en présence de cette réaction qu'ils n'avaient pas prévue et dont le débordement de leur impiété ne fit, à vrai dire, qu'accélérer la marche en ouvrant les yeux à une foule d'hommes éminents qui n'avaient pas, comme eux, médité la ruine de toute religion et juré haine au christianisme? Leur exaspération fut au comble et elle éclata, d'un bout à l'autre de l'Allemagne, par des accusations violentes de catholicisme caché, de jésuitisme et de prosélytisme secret, intentées contre tous ceux qui ne faisaient pas cause commune avec eux. Le P. Augustin Theiner, qui a beaucoup étudié ce mouvement sur place, et qui a souvent interrogé dans sa jeunesse ceux qui en furent les témoins, et peut-être même les acteurs, nous peint en ces termes la situation des partis: « La tactique de Nicolaï et des Berlinois, par rapport à ceux qui prenaient la liberté d'être d'un autre avis qu'eux, fut maintenue et perfectionnée par ces nouveaux héros des lumières (les Illuminés, devenus les auxiliaires de Nicolaï). Quiconque se permettait de lutter le moins du monde contre ce torrent, fut traité de Jésuite caché ou avoué. Le nom de Jésuite prit dès lors le caractère le plus odieux. Il était synonyme de scélérat, d'assassin, d'ennemi de la religion et de perturbateur du repos public. Il parcourut l'Allemagne d'une extrémité à l'autre, et devint le mot d'ordre général toutes les fois que l'on voulait faire du bruit et se débarrasser d'hommes dangereux. Celui que la propagande des Illuminés et des partisans de la lumière avait une seule fois traité de Jésuite était irrévocablement perdu ; rien ne pouvait plus effacer chez lui cette tache et lui rendre son honneur et son crédit. Que de troubles affreux, de criantes injustices furent commises à cette époque à l'aide de ce nom[1] ! »

[1] *Histoire des Institutions d'éducation ecclésiastique*, trad. de M. Cohen, t. II, p. 32.

Bref, ce fut une furie, un délire, un déchaînement de haines incroyables, un débordement d'accusations où les vraisemblances les plus vulgaires n'étaient pas respectées. Un jour se répand le bruit que le second fils du roi de Prusse (Frédéric-Louis-Charles) a été proposé pour coadjuteur de Mayence. Un autre jour, ce sont les princesses de Dessau et de Brandebourg qui ont abjuré le protestantisme entre les mains de Lavater ! Et tout cela, remarquez-le bien, c'est l'œuvre des Jésuites, attendu que Lavater est un Jésuite caché. On fait peur aux petits enfants du Jésuite, comme du *Moine bourru* ou du Vampire. Il devient de mode, parmi les femmes, de découvrir les Jésuites au flair, et, sur-le-champ, femmes et savants vont par troupe à la chasse des Jésuites. La chasse aux Jésuites servait de passe-temps aux oisifs, comme un peu auparavant le mesmérisme et de nos jours le spiritisme et les tables tournantes. Et Weisshaupt lui-même, stupéfait de son œuvre, s'écriait du fond de sa retraite de Gotha : « O hommes! que ne peut-on pas vous persuader ! Je n'aurais jamais cru que je devinsse le fondateur d'une nouvelle religion ! »

Celui qui rapporte ces détails, le chevalier de Zimmermann, médecin suisse résidant à Hanovre et ami de Frédéric, fut lui-même en butte aux persécutions des Illuminés et il eut à soutenir un procès fort désagréable contre Knigge, qui eut gain de cause à force d'audace et de mensonge. On peut citer encore parmi ces prétendus Jésuites et catholiques cachés le savant Christophe de Murr. Il était tout au plus déiste ; mais, à l'exemple de Leibnitz, il aimait à correspondre au loin avec les Jésuites, desquels il obtenait pour son *Journal* des relations intéressantes, tantôt sur les affaires de Portugal, tantôt sur les missions de l'Inde ou de la Chine. N'ayant pas voulu subir le joug de Nicolaï, il fut décrété d'accusation et déclaré Jésuite. Ses répliques furent vives ; l'une d'entre elles portait pour épigraphe cette allusion à l'Apocalypse : *Odisti facta Nicolaïtarum? Equidem Domine!* (*Apoc.* II, 6.) Enfin, qui le croirait? Semler, oui, Semler, le chef et le vétéran de la libre exégèse, dont les hardiesses faisaient pâlir celles de Michaëlis, relégué à son grand étonnement dans la

foule des orthodoxes, Semler lui-même entendit retentir à ses oreilles le nom de Jésuite! Peu s'en fallut que Kant n'eût le même sort. Plongé dans sa retraite méditative de Kœnigsberg, où il venait d'écrire la *Critique de la Raison pure*, il avait repoussé toutes les avances de Nicolaï et ne s'était pas laissé embrigader dans la cohue berlinoise. Les premiers adversaires de son profond et subtil scepticisme, les plus prompts à le combattre et à en signaler les désastreuses conséquences, furent des Jésuites, notamment les Pères Stattler et Zallinger. C'est peut-être ce qui le sauva de la persécution nicolaïte.

J'ai nommé Starck, et il le mérite bien : c'est lui qui soutint les plus rudes assauts, et, à partir de ce moment, il ne désarma plus, jusqu'à la fin de ses jours il tint tête à l'orage. C'était un savant distingué, un esprit vraiment élevé, mais par-dessus tout une âme virile ; Mirabeau ne le flatte pas lorsqu'il l'appelle le premier homme du clergé protestant de Hesse-Darmstadt. Il n'était pas autrement Jésuite que ses co-accusés, et même il avait applaudi à la suppression de la Compagnie de Jésus en 1773. Mais la lutte dans laquelle il fut engagé malgré lui, la haine de tous les adversaires de la religion, de tous les ennemis de l'ordre social, pour un nom, pour des hommes inoffensifs et qu'il apprenait de jour en jour à connaître, lui fut une grande leçon, tellement qu'il devint à peu près ce qu'on l'accusait d'être, ami des Jésuites et peut-être même catholique [1]. Mais ce qui est au moins certain pour nous, c'est qu'il n'exista jamais entre lui et notre Ordre aucune sorte d'affiliation, et que même en 1804, après les nombreux services qu'il avait rendus à la bonne cause, on ne supposait pas dans son intimité que son

[1] Il y a beaucoup de mystère sur ce dernier point. Aucun écrivain allemand, que je sache, n'a présumé que le baron de Starck, qui resta toute sa vie attaché à titre de prédicateur à la cour de Darmstadt, ait pu appartenir à l'Église catholique. (V. entre autres le *Dictionnaire encyclopédique de la Théologie catholique*, trad. de l'abbé Goschler. art. Starck.) D'un autre côté, M. Picot, ordinairement bien informé, affirme (*Biogr. universelle*) que Starck, pendant un séjour à Paris, fit son abjuration à l'église Saint-Sulpice, et l'abbé Rohrbacher (*Hist. univer. de l'Église catholique*) rapporte le même fait, avec des circonstances un peu différentes. Si cette allégation est fondée, un registre conservé à la paroisse Saint-Sulpice doit en porter la trace.

nom pût être connu du général de la Compagnie, résidant à Saint-Pétersbourg. Starck n'a jamais été initié aux saints ordres, comme le prétend Mirabeau. L'Apologie où il répond à ses accusateurs, Nicolaï, Biester, Bahrdt, etc., et à ce comte de Mirabeau *qui ne sait pas l'allemand*, est un morceau curieux, plein de sel, utile encore à consulter comme une des pièces capitales du procès qui passionnait alors toute l'Allemagne[1]. Il définit d'un trait la situation des partis en formulant ainsi le mot d'ordre et comme le cri de guerre de la cabale berlinoise : *Soyez Illuminé ou Nicolaïte, ou bien vous êtes Jésuite!* On lui doit aussi un ouvrage plus étendu, où il reprend en sous-œuvre la thèse de Barruel, qu'il corrobore de nouveaux faits et de témoignages puisés aux meilleures sources[2]. On a traduit en français son *Banquet de Théodule*[3], où l'on trouve l'expression définitive de ses convictions religieuses, qui concluaient à la nécessité d'une réunion avec Rome. C'est le point où en sont aujourd'hui beaucoup d'anglicans. Starck mourut en 1816, à l'âge de soixante-quatorze ans. Il avait choisi pour sépulture de famille le *Mont-Sacré*, près de Jugenheim, emplacement d'une ancienne communauté religieuse. Il y fut enterré le premier, sans cérémonie, conformément à ses dernières volontés. J'oubliais de dire que le crime de cet homme de bien était d'avoir refusé de prêter la main aux Illuminés pour l'enrôlement de son prince, le landgrave de Hesse-Darmstadt.

Amis ou ennemis, il fallait que tout le monde servît bon gré mal gré à leurs desseins. Quelle que fût leur instinctive horreur pour les Jésuites et l'impossibilité reconnue de jamais les attirer à eux, ils ne désespérèrent pas de se couvrir de leur nom et de travailler à l'ombre de leur robe à la destruction de toute croyance. Qu'on en juge par la lettre suivante, écrite le

[1] *Apologismos an das bessere Publikum*, von D. Johann August Starck, Fürstl. Hessischen Oberhofprediger. Leipsig, 1789.

[2] *Der Triumph der Philosophie im* XVIIIen *Jahrh.*; 2 vol in-12. Germantown, 1804.

[3] Traduit par l'abbé de Kentzinger et publié sous le titre d'*Entretiens philosophiques sur la réunion des différentes communions chrétiennes*. Paris. 1821.

9 juin 1792, par un prêtre nommé Brunner (*Pic de la Mirandole*), curé de Tiefenbach, au diocèse de Spire, et adressée à un de ses pareils, moine apostat. Il ne s'agit de rien moins que de la fondation d'une académie destinée, en apparence, à la culture des sciences et des lettres humaines, en réalité à la propagation de l'Illuminisme. Elle doit être, par conséquent, composée de deux classes d'hommes, les uns savants connus par leur zèle pour la religion, les autres Illuminés profonds et initiés aux derniers mystères. On doit aussi lui assurer la protection de membres honoraires, moitié complices, moitié dupes, « et si Dalberg, ajoute ici l'auteur du projet, arrive une fois au gouvernement, c'est de tous les princes le meilleur pour notre objet. Peut-être lui dévoilerons-nous notre plan et mettrons-nous le centre de notre académie à Mayence. » On reconnaît ici le personnage en question ; il n'est autre que le célèbre baron de Dalberg, un ecclésiastique nourri dans les principes de Fébronius, et que sa qualité de coadjuteur de Mayence appelait à la plus haute fortune. A cette époque il possédait déjà des revenus considérables, avec l'expectative des siéges de Mayence, de Worms et de Constance. Initié à la secte des Illuminés, son nom d'adepte était *Crescent*. Rattachait-il à ce nom, selon l'usage, une signification conforme au rôle qu'il avait accepté ? On se plaît à croire que telle n'était pas sa pensée, lorsqu'on se rappelle que Crescent est le nom d'un philosophe cynique, instigateur de la persécution excitée contre les chrétiens sous Marc-Aurèle. « Pour éviter, poursuit l'adepte, le soupçon des mystères cachés dans cette académie, il sera bon que chacun de ses membres porte sur la poitrine une médaille ayant pour devise : RELIGIONI ET SCIENTIIS. Pour mieux cacher encore tout objet secret, il faudrait spécialement engager tous les savants Jésuites (nous y sommes), par exemple Stattler, Sailer er Mustchelle, et les autres savants religieux orthodoxes, tels que Gerbert et Schwartzueber. *Il faudrait même faire annoncer l'établissement de notre académie, non par un de nos adeptes, mais, si on le pouvait, par un Jésuite.* »

Qu'en pensent nos modernes conspirateurs ? Je crois que le curé de Tiefenbach leur rendrait des points. Du moins

n'ont-ils pas encore essayé, que je sache, de tirer si bon parti des Jésuites. Mais voici le sublime du genre : « Si avec tout cela on criait encore contre le *Jésuitisme caché*, ou bien contre la propagation croissante du catholicisme, tant mieux ! On n'en éviterait que mieux tout soupçon d'association secrète. On pourrait même aider cette fausse alarme à se répandre toute seule[1] ! »

Quel dommage que ce projet n'ait pu arriver à bon terme ! C'est pour le coup que les Jésuites Sailer, Stattler et autres, appelés à Mayence par Mgr de Dalberg, promus aux honneurs universitaires et devenus peut-être les collègues du digne curé de Tiefenbach, auraient passé pour agents et pour complices des sociétés secrètes. Mais les choses prirent un tour bien différent. Mgr Pacca, qui représentait alors le Saint-Siége auprès des cours d'Allemagne, avait fort affaire avec un clergé dont les tendances schismatiques étaient manifestes ; il engagea les anciens Jésuites à prendre la plume pour défendre la primauté pontificale et les nonciatures apostoliques ; Feller, Zallinger et plusieurs de leurs confrères répondirent vaillamment à cet appel, et il fut prouvé une fois de plus que même les débris épars de cette Compagnie, née pour la défense de l'Eglise, ne seraient jamais propres à servir les machinations de ses plus perfides adversaires. Pacca fut aussi témoin de la fameuse levée de boucliers dont le signal était parti de Berlin, et il ne s'est pas mépris sur son vrai caractère. Rappelant les excès d'impiété auxquels se livrait la *Bibliothèque universelle allemande* : « Plusieurs protestants, dit-il, ne manquèrent pas de répondre aux articles les plus irréligieux de ce journal, véritable arsenal de l'enfer. Mais Nicolaï, pour discréditer et tuer ces réfutations, les accabla sous le poids des censures les plus amères et de toutes sortes d'injures. Il eut même recours à une invention calomnieuse vraiment diabolique. Il annonça

[1] *Würde über heimlichen Jesuitism, oder über grœssere aufbreitung des Katholicism geschrien, desto besser; dadurch würde aller Verdacht einer geheimen Verbindung nur um so mehr beseitiget. Man Kœnnte sogar diesen blinden lærm selbschlagen lassen.* Malheureusement cette lettre fut saisie par les officiers de l'évêque de Spire et publiée.



et soutint qu'un grand nombre de Jésuites s'étaient répandus dans les pays protestants d'Allemagne, feignant d'appartenir à la secte de Luther ou de Calvin; qu'ils s'étaient ainsi glissés parmi le clergé protestant, et que, devenus surintendants et prédicants, ils semaient à la sourdine les doctrines des papistes, leurs maximes de fanatisme et de superstition. Par cette malicieuse invention d'un Jésuitisme caché, on cherchait à mettre les populations protestantes en défiance contre les pasteurs qui conservaient encore une grande partie des dogmes du Christianisme[1]. »

Certes il y aurait matière, à propos de l'Illuminisme, à une intéressante étude historique, mais je ne crois pas qu'il existe encore rien de semblable. Il faudrait peindre à grand traits cette agitation indicible à laquelle, sur la fin du dernier siècle, l'Allemagne tout entière était en proie, agitation intellectuelle et morale plutôt que politique, et qui atteignait surtout les esprits distingués, soit parmi les protestants, soit parmi les catholiques. Le protestantisme soi-disant orthodoxe, fondé sur la confession d'Augsbourg, était à bout, et il lui fallait remonter la pente qui mène à l'Eglise catholique sous peine de rouler dans les abîmes du doute. C'est précisément ce que Starck et plusieurs autres sentaient à merveille; c'est ce qui devenait de jour en jour plus manifeste, si bien que le XIXe siècle s'ouvre tout à coup, en Allemagne, par un grand nombre de conversions éclatantes. Le comte de Stolberg donne le branle, et à sa suite nous voyons arriver successivement et se jeter dans les bras de l'Eglise catholique des hommes comme Zacharie Werner, le célèbre poëte dramatique devenu prêtre et religieux, comme Frédéric de Schlégel, comme Charles-Louis de Haller et, plus récemment, l'illustre historien Hurter, deux gloires de la Suisse allemande. Ah! l'esprit voltairien de Nicolaï et de Lessing était bien inspiré lorsqu'il s'efforçait d'arrêter ce mouvement dans son origine, de comprimer cet essor, d'opposer à cette renaissance religieuse la ligue de toutes les

[1] *Œuvres complètes du Cardinal Pacca*, trad. par M. Queyras. Nonciature de Cologne. T. II, p. 209.

passions et de toutes les haines. Son Jésuitisme, son Catholicisme caché, était une belle et digne invention; cela valait le terrible cri de guerre : *Ecrasons l'infâme!* qui avait réussi de l'autre côté du Rhin. Encore une fois, l'Illuminisme fut pour l'Allemagne ce qu'avait été en France la grande ligue encyclopédique.

Que ne nous retraçait-on cette histoire, curieuse autant qu'instructive? J'aurais voulu aussi savoir le rôle que pouvait jouer l'Illuminisme dans les cabinets des puissances germaniques, le nombre de voix qu'il comptait soit à la chambre impériale de Wetzlar, soit à la diète de Ratisbonne, l'influence qu'il exerça sur les traités et sur le remaniement de la carte de l'Allemagne. Quand je vois, par exemple, ce baron de Dalberg, parvenu au siége de Mayence et au rang d'électeur et d'archichancelier de l'empire (1802), quand je le vois seul respecté à l'époque de la sécularisation, tandis que les électeurs de Trèves et de Cologne perdent leur rang et leur territoire, je soupçonne que la Révolution ne lui fut *si* bénigne que parce qu'il lui avait donné des gages trop certains; et l'illustre historien du *Consulat et de l'Empire* me confirme dans cette pensée en représentant ce prince de l'Eglise comme un prélat instruit, spirituel, homme du monde, et en ajoutant que les plénipotentiaires des différentes cours eurent beaucoup d'égard à *ses qualités personnelles*. Aussi lui attribue-t-on un revenu de plus d'un million, et plus tard on érige pour lui en souveraineté le grand-duché de Francfort, dont la succession était promise au prince Eugène Beauharnais. J'aurais été aussi très-curieux d'apprendre s'il est vrai, comme l'affirme une moderne publication allemande, qu'en dépit des rigueurs de l'électeur Charles-Théodore, « l'ordre des Illuminés parvint, quoique affaibli, à se maintenir et à propager son esprit dans le XIXe siècle, *surtout en Bavière*, et à en infecter l'administration de l'instruction publique et des affaires ecclésiastiques jusqu'à la conclusion d'un concordat avec le Saint-Siége, en 1817[1]. »

[1] *Dictionnaire encyclopédique de la Théologie Catholique*, au mot Illuminés, art. de M. Schrœdl.



On pouvait attendre, sur ce point et sur bien d'autres, des éclaircissements précieux de la part d'un écrivain bien informé et qui avait mis à contribution les plus sérieux travaux de la savante Allemagne.

Au lieu de cela, que fait-on? Sur un pauvre texte un commentaire apocryphe et plein d'insinuations perfides et outrageantes. On commence par l'apologie des sociétés secrètes qui ont troublé toute l'Europe et qui couvent encore tant de complots. On réhabilite l'hypocrite professeur d'Ingolstadt qui, à la faveur de son enseignement, pratiquait sur ses élèves le plus funeste embauchage : un homme tel qu'on l'aurait pu souhaiter pour présider à Liége, où elles s'étaient donné rendez-vous, la fleur de la jeunesse émancipée et la douce espérance du Jacobinisme au XIX[e] siècle. A l'aide d'une chronologie capricieuse, on dénature entièrement tout un ensemble de faits, où l'on affichait la prétention de faire luire enfin le flambeau de l'histoire et de dissiper les obscurités de la légende [1]. On fait blanc ce qui est noir, noir ce qui est blanc, on donne des effets pour des causes et réciproquement. L'alliance de tous les gens de bien, luthériens ou catholiques, pour la défense des premiers principes de la religion et de la morale, cette alliance si loyale et si spontanée, on la transforme en je ne sais quelle association ténébreuse et interlope; et cela pour se faire l'auxiliaire et l'écho d'une affreuse cabale, dont la tyrannie pesa vingt ans et plus sur l'Allemagne; pour accréditer, s'il se peut, les plus lâches mensonges et pour évoquer parmi nous, à la honte de l'esprit français, les ridicules fantômes sortis du cerveau malade et enfiévré d'un Nicolaï!

CH. DANIEL.

[1] Après ces inqualifiables procédés, on a vraiment bonne grâce à relever fièrement la tête et à dire à son lecteur : « Ces rapports des Jésuites et des Francs-Maçons d'Allemagne paraîtraient une invention ridicule et haineuse, s'ils n'étaient attestés sur mille points par *l'impartiale histoire!* » V. *Un prince allemand au* XVIII[e] *siècle*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, livraison du 15 février 1866, p. 312, note.



LE DOCTEUR PUSEY

ET SON NOUVEAU PROGRAMME D'UNION AVEC L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

(*Suite.*)

III

J'arrive aux concessions disciplinaires que M. Pusey juge nécessaires. Mais ici il est bien court, et même un peu obscur. Je regrette surtout que sa position hors de l'Église catholique ne lui ait pas permis de s'expliquer plus clairement sur l'autorité du pape, qui est le fondement de la discipline ecclésiastique. Tâchons avant tout de démêler quelles sont les pensées du savant professeur sur le pouvoir pontifical dans l'Eglise. « Nous reconnaissons volontiers, dit-il dans sa première lettre au *Weekly Register*, la suprématie de l'évêque de Rome ; mais nous croyons que les rapports de cette suprématie avec les autres Églises locales, sont matière de loi ecclésiastique et non de loi divine. Quant à la suprématie en elle-même, elle ne renferme rien qui provoque de notre part des objections. Nous craignons seulement que, par la nomination de nos évêques, l'admission de cette suprématie n'implique la réception de tout ce système pratique quasi-autoritaire, qui est, je crois, la cause et en même temps (pardonnez-moi, si je le dis), la justification, à nos propres yeux, de notre isolement. » Dans sa seconde lettre, il dit sur la même matière : « Quant à la suprématie du pape, j'ignore ce qu'elle implique et je ne sache pas que ses limites aient été tracées avec précision. Le concile de Florence, conformément au texte grec donné par de Marca (*de Concord. sacerd. et imperii*, III, 8, fin), déclare que « les priviléges « du pape doivent être expliqués et exercés conformément aux « canons et aux actes des conciles œcuméniques, c'est-à-dire des « huit conciles célébrés en commun par les Occidentaux et les « Orientaux. » Mais cela laisse ample matière à définition. Toutefois, de ce que l'Église a toujours appelé *schismatiques*, et non *hérétiques* les Grecs qui rejettent la suprématie, je conclus que cette suprématie ne peut être regardée par l'Église comme un dogme de foi. En écrivant — et suivant en ceci notre façon de faire à nous, Anglais, — je m'étais proposé une question pratique à résoudre : celle de savoir quels seraient, en cas de réunion, les effets de cette suprématie par rapport à nous. D'une façon ou d'une autre, l'application

de la suprématie varie avec les temps : vous-mêmes devez le reconnaître. Car enfin, quelles qu'en soient la nature et l'étendue, vous ne sauriez supposer qu'elle implique nécessairement : 1° la nomination par le pape des évêques d'une Église en communion avec le Siége de Rome ; 2° le besoin d'une sanction de la Cour romaine pour donner aux canons des conciles leur valeur intrinsèque ; 3° le droit d'appel à Rome en *toute* cause ecclésiastique. De ces trois points, les deux premiers étaient inconnus à l'Église du temps de saint Augustin ; le troisième fut repoussé par les évêques d'Afrique réunis en concile. Je pense que ce qui serait sensible à nous Anglais, nation pratique, ce ne serait point une relation abstraite (qui pourrait être modifiée par des concordats, et qui, du temps de Henri VIII, l'aurait été, si c'eût été une époque de concordats), mais une autorité qui, par la nomination de nos docteurs, introduirait tout ce système pratique, qui est la raison fondamentale pour laquelle nous demeurons séparés. »

Je voudrais d'abord bannir de cette discussion le mot de *suprématie*, qui n'appartient pas à la langue ecclésiastique, qui est exclusivement anglais et auquel beaucoup d'Anglais attachent un sens détestable. J'ai sous les yeux le *Catechism of popery* de William O'Neill. Le cinquième chapitre, contenant cent soixante et onze demandes et réponses, est intitulé : *The supremacy of the pope, and the infallibility of the Church.* C'est un tas de faussetés et d'erreurs. M. Pusey est sans doute beaucoup trop savant et trop équitable pour attribuer aux catholiques toutes les horreurs que M. O'Neill, — qui, du reste, ne ménage pas davantage M. Pusey lui-même, — met sur le compte des catholiques ; cependant ses rapports trop peu fréquents avec les membres de notre Église et les préjugés de son enfance, dont il n'a pu s'affranchir entièrement, lui ont fait adopter, au sujet de ce prétendu système, une foule de notions fausses qu'on dirait puisées dans cet absurde catéchisme. Qu'il ne soit donc pas question de faire entrer dans un formulaire de foi le terme de *suprématie*, terme qui n'a pas de sens défini pour les catholiques, et que M. Pusey, de son côté, déclare ne pas bien comprendre.

Il existe, du reste, un canon célèbre qui proclame avec précision la doctrine catholique sur la matière dont il s'agit. Dans la vingt-cinquième session du Concile de Florence, les Pères latins et grecs ont défini, d'un consentement mutuel, que « le Saint-Siége apostolique et le pontife romain est le successeur du bienheureux Pierre, prince des apôtres, et vrai vicaire du Christ, chef de toute l'Église, père et docteur de tous les chrétiens, et que pleine puissance de paître, de régir et de gouverner l'Église universelle lui a été donnée dans la personne de Pierre, par Notre Seigneur Jésus-Christ, selon

qu'il est aussi contenu dans les actes des conciles œcuméniques et dans les saints canons [1]. » Le concile de Trente s'est conformé à ce décret dans plusieurs de ses chapitres, et le pape Pie IV dans la Profession de foi qui porte son nom et qui renferme les vérités opposées aux erreurs du XVIe siècle, a résumé en ces courtes paroles la doctrine de l'Église sur le même point : « Je reconnais l'Église romaine, catholique et apostolique, pour la mère et la maîtresse de toutes les Eglises ; et je jure et promets une véritable obéissance au pontife romain, vicaire de Jésus-Christ, successeur de saint Pierre, prince des apôtres. » Toutes ces paroles sont tirées du concile de Trente même, et il n'y a pas à tergiverser pour quiconque veut faire partie de l'Église catholique : ce sont des vérités qu'il faut croire de cœur et professer de bouche.

M. Pusey le fait-il? Est-il prêt à le faire? Je suis dans un grand embarras pour répondre, car, bien que ce point soit, sous un certain rapport, le plus important de tous pour arriver à une conciliation véritable, il n'y en a aucun sur lequel le savant professeur d'Oxford se montre moins clair et moins explicite. Il sait très-bien que Bossuet, comme tous les catholiques, a considéré et défendu comme articles de foi auxquels il n'y a rien à retrancher, rien à modifier, toutes les choses contenues dans la Profession de foi de Pie IV; or, à la fin de son *Irenicon*, M. Pusey propose de conclure l'union en des termes « qui, telle est sa confiance, auraient été sanctionnés par Bossuet. » Ailleurs il professe qu'il admet tout ce qui a été défini par le concile de Trente dans le sens expliqué par les théologiens catholiques. Or, Pie IV ne propose rien qui ne se lise dans ce concile. Ailleurs encore il reconnaît la primauté du siége de Rome, et il parle évidemment d'une primauté de juridiction, puisqu'il ajoute incontinent après : « Nous croyons que les rapports de cette « primauté avec d'autres Églises locales sont matière de loi ecclé- « siastique, et non de loi divine. Dans la suprématie considérée en « elle-même, il n'y a rien contre quoi nous soulevions des objec- « tions. » Ces paroles semblent dire que la primauté du Siége de

[1] Récemment on a soulevé en Angleterre des doutes sur la signification d'un mot du texte grec. On a demandé si le mot διαλαμβάνεται est bien traduit par *continetur*, « il est contenu, » et s'il ne faut pas traduire par *constituitur*, « il est établi, prescrit. » Cette controverse n'aurait pas eu lieu, si on avait fait attention que le texte latin authentique, souscrit par le pape Eugène IV et l'empereur Michel Paléologue, existe encore à Paris dans la bibliothèque Colbertine et qu'on y lit : *Quemadmodum etiam in actis conciliorum œcumenicorum et in sacris canonibus continetur*. Voir Tournely, *de Locis theologicis*, p. 298, édit. 1765. Bossuet, *Defensio*, lib. X, cap. 10, avait déjà donné ce renseignement.

saint Pierre est d'institution divine, mais que les droits de juridiction que peut exercer le pape en vertu de cette primauté, ne doivent pas être laissés vagues et indéfinis, qu'au contraire ils ont besoin d'être réglés par les canons des conciles, — et que le pape est assujetti à respecter ces canons, à moins que des motifs graves ne conseillent de déroger à leur observation. Ce qui serait la doctrine gallicane, sur le pied de laquelle le cardinal Duperron offrit à Jacques Ier de le recevoir avec son royaume à la communion catholique[1].

Mais tout cela est étrangement obscurci par ce que M. Pusey dit de la suprématie. Il déclare qu'il ne peut croire que cette suprématie, contre laquelle pourtant il n'a rien à objecter, soit de droit divin. Qu'admet-il et que rejette-t-il par là ? Si l'on rapproche de son *Irenicon* ses lettres au *Weekly Register*, il semble qu'il entend par suprématie *la monarchie de l'évêque de Rome*. Mais qu'est-ce que cette monarchie ? En lisant le *Postscriptum* de son *Irenicon*, où se trouvent de longs passages de saint Grégoire le Grand, contre le titre d'*évêque universel*, *d'évêque œcuménique*, on dirait que M. Pusey comprend par *monarchie*, et par conséquent *suprématie*, des attributions d'autorité telles que le pape serait seul vrai évêque, et que tous ceux qui portent ce nom ne seraient que ses délégués, ses vicaires, les exécuteurs de sa volonté arbitraire : genre de monarchie rejeté par les ultramontains comme par les anglicans, parce qu'elle est contraire à l'institution divine.

Ailleurs cette suprématie semble se borner aux priviléges du Saint-Siége reconnus et déterminés par les huit conciles œcuméniques.

Ailleurs encore cette suprématie paraît être tout simplement le droit d'intervenir dans le gouvernement des autres Eglises par la nomination des évêques, la sanction des conciles, l'admission des appels ; et, chose à remarquer, M. Pusey enseigne en cet endroit qu'on ne peut concevoir d'autres modes d'intervention dans le gouvernement des Eglises locales[2]. Mais s'il en est ainsi, que devient la primauté de saint Pierre et de ses successeurs ? A quoi aboutit une

[1] Le P. Zaccaria se sert de cet exemple pour réfuter Fébronius qui avait prétendu que jamais un pape ne chargerait un prélat d'admettre les protestants en masse dans l'Église catholique en n'exigeant d'eux que la profession de la doctrine gallicane.

[2] M. Pusey trouvera dans Bossuet et dans les autres auteurs gallicans bien d'autres façons d'intervenir avec autorité dans le gouvernement des Églises locales. Le droit de surveillance sur la doctrine et sur l'observance des canons est celui que le pape exerce le plus ; et M. Pusey l'omet.

institution si fondamentale de notre divin Sauveur? N'est-il pas ridicule d'enseigner qu'une autorité est d'institution divine, mais que, d'institution divine, elle est sans droits? Ailleurs M. Pusey avance que les catholiques ne peuvent considérer comme de foi ce que nient les Orientaux orthodoxes, parce qu'ils appellent ceux-ci *schismatiques* et non pas *hérétiques;* or, continue-t-il, les Orientaux nient la suprématie du pape; donc cette suprématie ne saurait être un article de foi aux yeux des catholiques eux-mêmes. Et comme les Orientaux orthodoxes dénient au pape tout droit et qu'ils exigent même des latins apostats une renonciation formelle à sa communion, il s'ensuit que, sur l'article du pape, rien ne serait de foi dans l'Église catholique. Est-ce sérieux? Il suffit d'ouvrir les premiers livres de théologie venus, pour y voir que les catholiques, tout en donnant aux Russes et aux Grecs le nom de schismatiques, les accusent non-seulement de schisme, mais encore d'hérésie. Ils les appellent *schismatiques*, parce que la division a commencé par le schisme, schisme que les Grecs ne cherchaient pas, au commencement, à justifier par des divergences doctrinales, mais par de vraies querelles d'Allemands, tellement qu'aujourd'hui les Russes, par exemple, n'oseraient plus mentionner dans des livres de controverse les causes primitives de leur séparation. On les appelle schismatiques, en second lieu, parce que dans leurs livres liturgiques, ils professent la juridiction universelle du pape, en vertu des paroles de Notre Seigneur, aussi manifestement que les catholiques, et que dans ces mêmes livres sont enseignées toutes les vérités de foi qu'ils contestent en disputant avec les latins. En troisième lieu, les catholiques, dans le langage ordinaire, n'attachent pas à ces dénominations une bien grande importance, parce que tout ce qui n'est pas catholique mérite d'être placé au même rang au point de vue du salut [1].

Ces contradictions paraissent, du reste, dans toute la conduite de

[1] Ainsi nous ne faisons aucune difficulté d'appeler tous les hérétiques *ketzer* (Καθάρους, *purs*), les Grecs et les Russes *orthodoxes*, les descendants des hérétiques du XVI[e] siècle *protestants*, *réformés*, *évangéliques*, etc.; de dire les *prêtres*, les *évêques* de l'Église anglicane, etc. Scipion prit le titre d'*Africain* pour avoir dévasté l'Afrique. C'est la réplique que reçut d'un catholique un ambassadeur protestant qui, durant les négociations du traité de Westphalie, insistait beaucoup pour que les protestants fussent désignés par le nom d'*évangéliques*. — Ajoutons encore ici, puisqu'il s'agit des Russes, que M. Pusey s'est trompé en avançant que les Russes ont été convertis durant le schisme. Il est *absolument* certain par les auteurs grecs mêmes que cette conversion a eu lieu pendant que l'Église de Constantinople était unie de communion avec celle de Rome. Ce point a été mis hors de doute par le R. P. Verdière. (*Études*, 1[re] série, t. II.)

M. Pusey. Il admet la primauté du pape ; il admet les anciens conciles ; il admet les priviléges du siége de Rome reconnus par les conciles ; il sait que les conciles et les saints Pères ont honoré à l'envi les papes comme successeurs de saint Pierre ; il n'ignore pas que l'autorité principale des évêques de Rome était connue des païens eux-mêmes : et cependant ce qui brille le moins dans son *Irenicon*, c'est assurément le respect pour le Saint-Siége, la reconnaissance pratique de ses prérogatives, l'obéissance au pape prescrites par les conciles œcuméniques. Il ne suffit pas de dire qu'on s'est soustrait à l'obéissance du pape. Cette séparation eût-ellle été légitime, — et elle ne le fut certainement pas, — resteraient encore les égards dus au pape comme évêque du premier siége, investi du droit de faire observer les canons et de veiller à la pureté de la doctrine. M. Pusey se reconnaît simple prêtre, et il prend vis-à-vis du primat de la chrétienté des libertés qu'un bon évêque ne se permet pas envers un simple clerc ! Irai-je trop loin en disant que dans certains endroits de son livre, surtout dans le *Postscriptum*, il règne un ton de censure, de satire et d'amertume qui passe toutes les bornes ? Le croirait-on ? Les préoccupations antipapales ont tellement obsédé l'esprit de l'auteur que, malgré toute sa science et sa résolution d'être toujours et partout loyal, il interprète la dernière encyclique de Sa Sainteté le pape Pie IX et spécialement le *Syllabus errorum*, avec la même exactitude que l'*Indépendance belge*, le *Siècle* de Paris et les autres organes de l'impiété. On dirait qu'il se fait un plaisir de tout outrer, de présenter les choses sous un faux jour, de faire des principes les plus certains les applications les plus repoussantes. Oui, si lui-même n'eût déclaré le contraire, on serait tenté de croire, en lisant une grande partie du livre, que l'intention de l'auteur a été de raviver les passions protestantes contre le Saint-Siége, de rendre l'autorité des papes méprisable et d'empêcher les anglicans qui connaissent les prérogatives divines du successeur de saint Pierre et les ordonnances des conciles œcuméniques, d'obéir à la voix de Jésus-Christ et de son Église. Je le sais, cette impression qui ferait si peu d'honneur à la loyauté du savant docteur, s'il eût eu l'intention de la produire, est étrangère à ses vues [1] ; mais il n'en est pas moins incontestable, que ses lecteurs subissent cette impression, et de là provient encore que plusieurs personnes dou-

[1] Je dis cela avec conviction. Assurément beaucoup de catholiques ne peuvent s'imaginer que des hommes savants, comme le docteur Pusey, puissent être si injustes, de bonne foi, envers la doctrine et les pratiques de l'Église ; mais ils ne remarquent pas jusqu'où peut aller la prévention. Quand on pense qu'une intelligence aussi élevée que celle du docteur Newman a eu de la peine à se

tent si M. Pusey admet aussi véritablement qu'il le dit la doctrine du concile de Trente sur l'autorité du pape.

Il serait donc nécessaire que M. Pusey s'expliquât nettement sur les questions suivantes :

1° Admet-il que le pape, comme successeur de saint Pierre, possède la primauté de juridiction en vertu des paroles de notre divin Sauveur ?

2° Admet-il que les canons des conciles œcuméniques qui, tout en réglant l'exercice de cette juridiction, ordonnent aux évêques, aux prêtres et aux simples fidèles de la reconnaître et de s'y soumettre, sont restés obligatoires pour les anglicans ?

3° Admet-il que les anglicans qui, pratiquement, ne tiennent aucun compte de la primauté du Saint-Siége et des canons des conciles œcuméniques, sont à l'état patent de schisme? (Il dit bien que leur position peut se justifier ; mais ce qui se justifie est généralement contraire aux règles.)

4° Dans le plan d'union avec l'Église catholique que propose M. Pusey, entre-t-il d'admettre comme vérité de foi que l'Église romaine est la Mère et la maîtresse de toutes les Églises, et que le pape étant le vicaire de Jésus-Christ et le successeur de saint Pierre, tous les catholiques lui doivent une véritable obéissance?

Toutes ces questions sont au fond identiques ; cependant, pour dissiper toutes les obscurités, il serait utile de donner à chacune une réponse claire et précise.

En attendant ces nouvelles explications, examinons quelques-unes des difficultés soulevées par M. Pusey contre l'autorité du Saint-Siége.

Ainsi qu'on l'a vu, l'éminent professeur n'admet pas que le droit du pape d'intervenir dans la nomination des évêques, de confirmer les conciles et de recevoir les appels, soit d'origine divine, parce que ce droit n'a pas été toujours ni partout en usage dans l'Église.

Pour répondre d'une manière complète à cette difficulté, j'aurais à reproduire ici plus d'un volume de l'*Antifebronio* et de l'*Antifebronio vindicato* du P. Zaccaria. Ces ouvrages prouvent péremptoirement que le pape possède le droit de participer à la nomination des évêques, de confirmer les conciles et de recevoir les appels et

défaire de la persuasion que le pape était l'antechrist ! Qu'on se rappelle encore les injustices des écoles de théologie, des partis politiques, des nationalités les unes envers les autres. Il est vrai que, lorsqu'il s'agit de matières de foi, la grâce éclaire et écarte bien des obstacles ; mais la grâce n'est pas toujours victorieuse du premier coup.

que ce droit découle naturellement de l'institution divine. Je ne puis qu'en recommander la lecture à M. Pusey et à ses amis. Tout ce qu'il m'est permis de faire en ce moment, c'est d'esquisser rapidement quelques réflexions générales sur le sujet en question.

Pour peu qu'on soit au courant de la lecture des Pères, des conciles et de l'histoire ecclésiastique, on ne saurait méconnaître que, dès les temps les plus reculés, les évêques de Rome interviennent dans les affaires ecclésiastiques de tous les pays avec une autorité spéciale. Ils contrarient quelquefois les vues des évêques, les coutumes locales, les passions des hommes : il en résulte des conflits que tout gouvernement peut et doit rencontrer. Mais il n'y a que les rebelles, que les schismatiques déclarés qui nient le pouvoir supérieur des papes ; et Tertullien, qui fut un des premiers à se donner ce tort, témoigne hautement en faveur de cette autorité incontestable lorsque, tout en se moquant du Pontife de Rome, il l'appelle *episcopus episcoporum*, *l'évêque des évêques*.

Comme l'institution des papes a pour auteur Jésus-Chrit, l'institution des évêques est également divine, et pour que les droits et les devoirs des uns et des autres soient réglés, des lois sont nécessaires. « Ces lois qui lient les papes comme les évêques, Grégoire XVI[1] ne craint pas de les appeler *fondamentales*. « Elles découlent, dit-il, du plan de l'institution divine ; l'Eglise les a tracées et les papes les ont sanctionnées par leur consentement. » Ces mêmes lois, loin de prouver l'origine purement ecclésiastique de la primauté de juridiction reconnue aux papes, supposent au contraire l'origine divine de l'autorité supérieure dont ils sont investis. Il est incontestable en effet que toute cette législation nous présente le gouvernement de l'Église sous une forme monarchique ; or, si cette forme n'était pas originairement dans l'institution divine, les conciles œcuméniques auraient renversé le plan de gouvernement donné par Jésus-Christ à son Eglise, et toute l'Église aurait failli, et toutes ces lois seraient injustes, déraisonnables, impies. Il suit pareillement de là que le pouvoir des papes n'est, ainsi que le dit encore Grégoire XVI, « ni arbitraire, ni despotique. » Pour emprunter une comparaison aux gouvernements humains, l'institution de la primauté du Pape par notre divin Sauveur, c'est la Constitution, la Charte ; les canons de l'Eglise qui règlent l'usage de cette primauté, ce sont les lois organiques. Cette remarque n'est pas sans importance pour l'intelligence des écrits des anciens et des modernes. Dans une monarchie temporelle, on n'en appelle à la Constitution que quand des questions fondamentales viennent à être sou-

[1] *Triomphe du Saint-Siége*, Discours préliminaire, § 62.

levées ; de même les Pères n'invoquent généralement l'autorité principale du Saint-Siége que quand il s'agit de l'unité de l'Église, de l'unité de la foi, ou d'autres questions majeures. Mais quand les difficultés sont occasionnées par des mesures d'application, par des prescriptions ordinaires de gouvernement, ou par des doutes sur les droits des individus ou des communautés, ils se contentent le plus souvent de s'en référer aux canons, tout comme dans un royaume terrestre, lorsque des cas semblables se présentent, on ne fait pas appel à la Constitution, mais simplement aux lois organiques ou à d'autres lois secondaires.

Si M. Pusey avait fait cette réflexion si simple, il se serait épargné la peine de parler si longuement de la controverse sur les appels qui fut agitée pendant quelque temps entre Rome et l'Afrique, et d'autres discussions semblables. Ce qui lui fait prendre le change, c'est toujours l'idée de la suprématie entendue dans le sens de gouvernement absolu, sans règle et sans frein.

La moindre opposition, la réclamation la plus humble, l'invocation la plus pacifique des lois ordinaires, — toutes choses qui peuvent être de vrais devoirs pour les évêques et même pour les simples fidèles, — ne peuvent évidemment pas se concilier avec la notion d'un gouvernement despotique et arbitraire que les préjugés ont forgée. On les transforme donc en arguments contre des thèses fictives et l'on triomphe d'autant plus facilement que l'on n'a à combattre que des ennemis imaginaires. Système d'argumentation capable, malheureusement, d'en imposer aux personnes simples ! Celles-ci voyant des hommes savants de leur communion se livrer à la réfutation de semblables extravagances, croiront tout bonnement que c'est là l'enseignement de l'Église catholique ; et voyant de plus leurs docteurs combattre avec tant d'avantage contre des moulins à vent, elles se persuaderont que toutes les autres croyances catholiques sont également faciles à confondre. J'en suis sûr et je ne cesserai de le répéter : ce n'est pas par déloyauté que M. Pusey tombe dans cet excès ; c'est simplement affaire de prévention. Mais est-ce trop demander à un homme si instruit et qui désire être équitable, que de lui manifester le souhait qu'il se mette davantage en garde contre des préjugés qu'il a sucés avec le lait ?

Le gouvernement de l'Église n'est donc ni despotique, ni arbitraire ; et il ne sert de rien de dire que le Pape n'a pas toujours exercé sa juridiction supérieure de la même manière, pour en conclure que les formes diverses sous lesquelles il l'a exercée ne sont que de droit ecclésiastique, qu'elles ne sont pas nécessaires, et que chacune de ces formes, prise en particulier, pouvant disparaître, toutes peuvent

disparaître sans que l'Église souffre dans les éléments essentiels de sa constitution. C'est comme si l'on disait : cet arbre peut vivre sans avoir cette feuille ou cette autre, donc il peut se passer de toutes ses feuilles. L'intervention du Saint-Siége dans la nomination des évêques, dans la célébration des conciles et dans les procédures ecclésiastiques est un moyen puissant de conserver l'unité de communion et de foi dans l'Eglise ; si cette intervention cesse, bientôt — ainsi qu'il est facile de le prévoir, — des rivalités, des contestations, des hardiesses doctrinales se produiront au grand jour. Si la primauté du Saint-Siége doit servir à quelque chose, c'est à prévenir ou du moins à supprimer au plus tôt ces misères. C'est pourquoi cette intervention est une conséquence naturelle de la primauté de juridiction et elle est, sous ce rapport, vraiment de droit divin. Supprimez cette intervention, il faudra nécessairement mettre autre chose à sa place, car la primauté de juridiction, qui est le fondement de l'unité ecclésiastique, doit-être efficace et se manifester par des actes d'autorité. Son mode d'opération peut varier d'après les temps, les lieux et les lois de l'Eglise, mais le principe reste toujours le même, et ce principe qui consiste en ce que le Pape remplace Jésus-Christ comme le bon pasteur auprès de ses agneaux et de ses brebis, est certainement divin. Si les actes d'intervention sont autres que l'institution canonique des évêques, la correction des conciles et l'admission des appels[1], ce seront des actes non réglés par les canons et les usages, des actes accomplis d'après l'utilité du moment, des actes en un mot plus ou moins arbitraires, auxquels un pouvoir bien réglé ne recourt que dans un moment où les mesures légales ne suffisent plus pour sauver la société.

Dans sa lettre du 6 décembre, M. Pusey ne dit pas si cette triple intervention du pape devrait disparaître, au cas où les Anglicans viendraient à se réconcilier avec Rome ; mais il en parle d'une manière très-obscure. Il me semble même que l'illustre docteur n'est pas exactement renseigné touchant l'autorité que les papes exercent en matière de conciles et d'appels.

Evidemment, lorsque M. Pusey affirme que la sanction des papes n'a pas toujours été nécessaire pour valider les canons des conciles, il ne parle pas des conciles œcuméniques. Il sait très-bien que le concile de Chalcédoine cassa les actes du Brigandage d'Ephèse, parce que Dioscore, soutenu par l'autorité de l'Empereur Théodose II, avait osé

[1] Ce sont là les trois points indiqués par M. Pusey ; mais il faut, comme je l'ai dit, y joindre un quatrième point, bien plus pratique, le soin de veiller sur la pureté de la foi et l'observation de la discipline.

célébrer ce concile sans l'autorité du Siége apostolique ; ce qui n'avait jamais été permis, ce qui ne s'était jamais fait : « *quod nunquam licuit, nunquam factum est.* » On peut, sans doute, soulever des chicanes sur la manière dont cette autorité s'est exercée ; mais ce qui est certain et ce qui devrait être hors de contestation, c'est qu'aucune décision n'a jamais été reçue définitivement dans l'Église comme émanant d'un concile œcuménique, avant d'avoir été reconnue par le Pontife romain. Qu'on appelle l'intervention de ce dernier : confirmation, sanction, consentement, assentiment, approbation positive ou négative, rejet, exercice du droit de promulgation et de *veto :* le nom y fait assez peu de chose, pourvu qu'il soit entendu que les actes des conciles œcuméniques ne sont jamais valides, s'ils sont cassés par le Pape. Quant aux conciles provinciaux ou nationaux, personne ne prétend qu'ils empruntent leur force à la sanction de Rome. « En vertu d'une ordonnance de Sixte V, dit le pape Benoît XIV[1], les actes de ces assemblées doivent être envoyés à la sacrée Congrégation du Concile, non pas pour être ensuite confirmés par le Siége apostolique, mais pour être corrigés, en cas qu'il s'y rencontre des prescriptions trop sévères ou peu raisonnables. » Cette précaution n'enlève rien à l'autorité légitime des conciles particuliers, mais il en résulte qu'on y étudie mieux les projets de décrets, surtout elle empêche que chaque province ecclésiastique ne se crée une discipline à part, une discipline opposée à la discipline générale, et ne sème ainsi des éléments de discorde pour les temps futurs. M. Pusey qui connaît tous les troubles suscités dans l'Eglise par les diversités disciplinaires au sujet de la Pâque, avouera facilement que la mesure prescrite par Sixte V est des plus sages.

L'honorable professeur ne s'oppose pas absolument à ce qu'on appelle à Rome des sentences portées en province, mais il n'admet pas que tous les appels soient portés en cour de Rome. Or il y a longtemps que son désir a été réalisé. Depuis le commencement de ce siècle fort peu d'affaires ont été portées en appel à Rome, de la France, de la Belgique, de la Hollande, des Provinces rhénanes, de l'Angleterre, de l'Ecosse, de l'Irlande, des Etats-Unis et du Canada ; bien certainement il n'y a pas eu en tout plus d'une dizaine de causes venues de ces différents pays qui aient été terminées en dernière instance à Rome. Le concile de Trente et les Papes qui ont régné depuis ont réduit aux dernières limites les procès en cour romaine. Le concile de Trente[2] a défendu d'y introduire des procès en première

[1] *De Synodo*, lib. XIII, cap. 3.
[2] Sess. XXIV, cap. 20.

instance; les appels extrajudiciaires ont été pour ainsi dire fondamentalement extirpés par les Papes Clément VIII, Grégoire XV, Urbain VIII, Benoît XIII et surtout par Benoît XIV dans sa Constitution *Ad militantis* du 30 mars 1742. Le même concile n'a pas été moins sévère à l'égard des appels dits *interlocutoires* et de tous les moyens détournés d'empêcher les condamnations. Restent les appels judiciaires de sentences définitives. Les anciens concordats de France et d'Allemagne les restreignaient aux causes majeures et à celles des monastères immédiatement soumis au Saint-Siége, et l'on sait qu'Innocent X a déclaré nul de plein droit tout ce qui se ferait contre les concordats[1]. A beaucoup de religieux il est défendu par les Papes sous les peines les plus graves d'appeler en dehors de leurs Ordres. Mais ce qui plus que tout le reste a réduit presque à rien les appels et les procès, c'est que l'ambition et l'avarice ont pour ainsi dire disparu du milieu du clergé catholique, purifié par les révolutions : du moins bien peu d'ecclésiastiques sacrifieraient aujourd'hui leur conscience ou leur repos à ces vices. On déteste donc les procès; les prêtres s'en remettent à l'équité de leurs évêques, et les évêques et les prêtres, s'il se présente des difficultés plus qu'ordinaires, recourent aux Congrégations romaines qui examinent et décident sommairement et sans frais la question de droit qui est en litige. Les procès sont tellement tombés en désuétude que probablement dans toute la France, la Belgique, la Hollande, l'Angleterre et les Provinces rhénanes, on ne trouverait pas un seul homme capable de conduire d'autres procès ecclésiastiques que des procès en nullité de mariage.

Puisque M. Pusey veut que certains appels puissent se faire à Rome, je ne sais vraiment pas ce qu'il voudrait supprimer dans un temps où il en reste si peu. Que le savant docteur me permette de le lui dire : il vit beaucoup trop dans les vieux livres. Il y a vu que les appels tant au for civil qu'au for ecclésiastique donnent facilement lieu a des abus et conséquemment qu'il y a eu de tout temps des plaintes très-graves à ce sujet. Mais ce qu'il n'y a pas vu c'est que le concile de Trente et les papes ont fait tout ce qui est humainement possible pour couper court à ces griefs. M. Pusey croit-il que nous en sommes encore aux errements du XV[e] siècle et de la première moitié du XVI[e]? Et s'il le croit, que ne se met-il au courant des affaires présentes des catholiques, comme le célèbre historien protestant Léo, qui déclarait naguère que jamais le protestantisme n'aurait surgi, s'il y avait eu au XVI[e] siècle une discipline semblable à celle qui fleurit aujourd'hui et qui n'est que le fruit du concile de Trente?

[1] Voir Zaccaria, *Anti-febronio*, part. II, lib. III, cap. 7.

Quant à l'intervention des papes dans la nomination ou l'institution des évêques, j'en appelle de M. Pusey hors de l'Eglise à M. Pusey dans l'Eglise. Qu'il veuille supposer un moment que sa patrie ait fait sa paix avec la communion catholique : lui qui connaît et par la lecture des anciens et par l'expérience de sa vie tous les maux du schisme et de l'hérésie, la première chose qu'il désirera, qu'il demandera, ne sera-ce pas qu'on prenne des mesures afin d'empêcher le retour de la scission? Or, quel serait pour cela le moyen le plus doux et le plus efficace? N'est-ce pas de reconnaître aux papes le droit de prévenir à temps la consécration d'évêques indignes, turbulents ou d'une doctrine peu sûre? M. Pusey ne conteste pas aux papes le pouvoir de déposer ou de faire déposer des pasteurs perfides qui, loin d'édifier, séduisent leur troupeau. Toute l'histoire depuis la plus haute antiquité les montre exerçant ce pouvoir; et en effet leur primauté se réduirait à un vain titre s'ils ne pouvaient éloigner les loups de la bergerie. Mais ces dépositions ne peuvent guère se faire qu'à la suite de longs procès, lorsque souvent le mal est irrémédiable. N'est-il pas plus simple que l'élection ou la nomination des évêques, de quelque manière qu'elle se fasse, soit soumise à l'approbation du souverain Pontife, placé au sommet de la hiérarchie, élevé au-dessus de toutes les intrigues locales et n'ayant qu'un intérêt, celui de voir de bons évêques à la tête des Eglises?

En signant le concordat de Fontainebleau, Pie VII, séparé de ses conseillers naturels, violenté par des émissaires du pouvoir impérial, avait accordé qu'au bout de quelques mois, en cas que l'institution apostolique se fît attendre, les métropolitains pussent instituer les évêques nommés par l'Empereur. Cette concession qui n'enlevait pas au pape le droit de repousser les indignes, mais qui diminuait grandement sa liberté d'intervention dans les nominations d'évêques, était grosse d'orages et de divisions. Dès qu'il eut vu l'abîme où on l'avait poussé, le vertueux pontife révoqua son consentement, le déplora comme un péché et un crime, et sans ménagement pour l'Empereur, cassa le malheureux concordat. M. Pusey croit-il que Pie VII, plus grand par son humilité dans cette circonstance que par son courage en tant d'autres, se soit soumis à cette sorte de confession publique sans les motifs les plus graves? N'approuve-t-il pas Pie VII d'avoir sauvé ainsi la liberté de l'Eglise de France? Si le repentir de Pie VII a été si salutaire à la France, le refus des Papes d'admettre des évêques anglais non institués par eux, serait-il moins avantageux à l'Angleterre redevenue catholique?

IV

Mais, dira-t-on, reconnaître ce pouvoir au Pontife de Rome, ce sera nécessairement ouvrir les portes de l'Angleterre à ce système pratique populaire, à ces doctrines, à ces usages absurdes que les anglicans repoussent avec tant d'énergie ; car enfin le pape et les évêques placés sous son autorité ne peuvent manquer de faire prévaloir en ce pays des abus qu'ils favorisent partout.

Me voici conduit à parler encore de ce cauchemar de M. Pusey : Le *système pratique populaire* ! Il faut donc en finir une bonne fois. Le lecteur me pardonnera, je l'espère, la longueur des explications où je suis forcé d'entrer pour dissiper dans l'esprit de nos frères séparés des préjugés infiniment plus tenaces qu'on ne l'imagine.

Avant tout, je constate que M. Pusey prend ou craint qu'on ne prenne strictement au pied de la lettre nos formules de prières ou les paroles de nos saints, notamment en ce qui tient au culte de la sainte Vierge. Avec un tel système d'interprétation une bonne partie des saintes Écritures devient un amas d'absurdités ; on rend impossible tout discours sur la Trinité et sur presque tous les mystères ; la métaphysique elle-même qui ne peut se passer de locutions figurées doit disparaître, faute de termes convenables. D'ailleurs, le peuple, les simples parmi les catholiques, ne se trompent aucunement sur la valeur des termes qu'ils entendent ou qu'ils trouvent dans leurs livres de piété. Qu'on interroge un enfant qui sache assez son catéchisme pour comprendre les questions qu'on lui fera, il répondra avec autant de netteté qu'un théologien : « Marie est infiniment au-dessous de Dieu ; c'est Dieu, et non elle, qui est la source de tout bien ; Jésus-Christ seul est Sauveur ; Marie n'est pas partout ; les églises ne renferment que ses images inanimées ; elle est dans le ciel et elle n'y connaît nos prières et nos hommages que parce que Dieu les lui fait connaître ; elle ne fait rien elle-même, mais c'est Dieu qui opère ; quand nous lui demandons une chose sous une forme directe, ce n'est pas pour qu'elle nous la donne, mais pour qu'elle nous l'obtienne de Dieu par ses prières[1]. » *L'Ave, maris*

[1] Lorsqu'on demande des prières à ses frères, je crois que catholiques et anglicans réfléchissent rarement d'une manière *directe* à cette vérité de foi : que ces frères, pour prier efficacement, ont besoin d'être excités, soutenus, assistés par la grâce. On ne fait pas davantage cette réflexion *directe* lorsqu'on s'adresse aux saints. Cependant les enfants savent autant que les théologiens, que les saints ne peuvent absolument rien sans la grâce de Dieu, pas même prier. J'ai pu un jour constater cette persuasion en visitant une école dominicale. Il y avait bien là huit cents garçons, presque tous âgés de moins de douze ans. Le prêtre qui fai-

stella, n'induit pas plus en erreur que le *Benedicite* des trois enfants dans la fournaise et que le *Dixit Dominus Domino meo*.

Croit-on que s'il existait un système de quasi-idolâtrie, le Pape, les évêques, les prêtres, le toléreraient? Si on le croit, si on ne trouve dans la hiérarchie catholique ni zèle pour la gloire de Dieu, ni esprit de vraie piété, ni courage pour propager la bonne doctrine et pour extirper la mauvaise ; si les évêques, les prêtres et les fidèles catholiques qui scellent continuellement de leur sang l'honneur suprême de Dieu en Chine, en Cochinchine et ailleurs, ne disent rien au cœur des anglicans, pourquoi donc se rapprocher de leur communion, pourquoi tendre les mains vers notre Eglise et vouloir conclure l'union avec elle? Pourquoi professer que dans cette union les anglicans trouveront une force pour repousser les efforts de l'impiété? Une *quasi-idolâtrie quasi-autoritaire* ne devrait-elle pas être une cause d'affaiblissement?

Quand on demande à M. Pusey s'il croit que saint Alphonse de Liguori, qu'il censure si fortement pour avoir écrit les *Gloires de Marie*, a ravi quelque chose de ce qu'il devait à Dieu et au divin Sauveur pour le donner à la sainte Vierge, le savant docteur recule : les sentiments d'honnêteté qui l'animent sont plus forts que l'esprit de parti et que la vaine crainte de se dédire. Pense-t-il moins favorablement des évêques, qui dans les avis qu'ils ont exprimés touchant l'Immaculée-Conception, ont montré les plus grands sentiments de confiance en la puissante protection de la sainte Vierge? Pourquoi ces évêques seraient-ils plus blâmables que saint Alphonse? Je ne connais personnellement presque aucun d'eux, mais je ne crains pas d'affirmer que ce sont tous des hommes d'une piété exemplaire envers Dieu. Pour peu qu'on ait fréquenté des catholiques, on sait par expérience que les plus dévots serviteurs de la sainte Vierge sont en même temps les plus pieux et surtout les plus tendres serviteurs de Dieu. Rien n'est plus facile à observer. Du reste, tout le culte spécial que l'on rend à la sainte Vierge, la

sait l'instruction interrompait à tout moment son discours pour faire des questions à son jeune auditoire, afin de soutenir ainsi son attention et de voir s'il en était compris. Voici un dialogue que j'entendis : Pouvons-nous prier pour nous-mêmes sans être aidés par Dieu? — Non. — Pouvons-nous prier pour les autres sans la grâce de Dieu? — Non. — Les saints dans le ciel peuvent-ils prier pour nous sans la grâce de Dieu? — Non. — Les anges? — Non. — La sainte Vierge? — Non. Il n'y eut pas de voix discordantes, tellement toutes les âmes catholiques sont bien convaincues que rien de ce qui se rapporte au salut de près ou de loin, n'est possible sans la grâce de Dieu et les mérites de Jésus-Christ.

grande confiance que l'on a dans ses prières, en un mot la dévotion que l'on professe à son égard, ne sont fondés que sur ses relations étroites et intimes avec Dieu. Déjà on l'a démontré, tout le culte proprement dit de la sainte Vierge et des saints se résout dans un acte de ce genre de charité par lequel, non contents d'aimer notre prochain, nous nous réjouissons du bien qu'il possède, nous l'honorons, nous le vénérons, nous le respectons. Or, l'ordre qu'il faut observer dans cette sorte de charité est tracé, ainsi que le remarquent les théologiens, par les rapports qui rattachent le prochain à Dieu. Un fidèle doit être l'objet de cette charité plus qu'un infidèle, un saint plus qu'un pécheur, etc. S'il en est ainsi, l'on voit facilement le rang qu'il faut assigner à la sainte Vierge. Cette charité donc, ce culte, loin de nous éloigner de Dieu, nous y ramène, et un grand serviteur de Marie ne saurait être qu'un grand serviteur de Dieu. N'est-ce pas parce que cet ordre d'idées a pénétré dans une partie de l'Église anglicane, parce qu'on s'y est habitué à penser et à parler avec plus de respect et d'affection de la sainte Vierge, que la dévotion envers Jésus y a pris un certain accroissement? Oui, ce mélange de respect, de confiance, de familiarité, de tendresse envers Jésus, que les catholiques appellent *dévotion* et dont le nom même était presque inconnu aux anglicans, est entré dans le cœur de beaucoup d'entre eux à la suite d'un changement de dispositions envers Marie.

Mais les catholiques, dira-t-on, n'aiment pas simplement la sainte Vierge et les saints, ils les prient, les invoquent en toute occasion; des proverbes français ont leur origine dans la coutume des catholiques de se vouer « à tous les saints du paradis. » — Il y a du vrai dans cette observation, et j'avoue qu'il existe chez les catholiques un vaste système pratique dont le culte de la sainte Vierge et des autres saints fait partie.

Oui, les catholiques recourent beaucoup aux prières des saints, mais ils ne recourent pas moins aux prières de leurs frères vivants. Ce désir d'être aidé par les prières des autres et l'usage d'aider à son tour les autres, sont une des choses les plus *catholiques*, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, qui soient au monde. Que des enfants se séparent de leurs parents, des frères de leurs frères, la dernière recommandation qu'ils se font, c'est de prier les uns pour les autres. Cela n'a pas lieu seulement dans les familles pieuses, mais même dans les familles où l'on prie peu. Dès leur bas âge on apprend aux enfants à prier pour leur famille, pour leurs amis et ennemis et pour les âmes des morts. Lorsqu'on ne prie plus soi-même, encore se recommande-t-on aux prières des autres, et un fils doit être

tombé au fond de l'abîme pour qu'il cesse de prier pour ses parents. En un mot, l'usage de prier les uns pour les autres est universel parmi les catholiques, et, je le répète, c'est un des éléments principaux de notre système pratique populaire. Le culte de la sainte Vierge et des saints en fait partie aussi; mais il n'en forme de fait ni la totalité, ni même la portion principale.

Or, je le demande à M. Pusey : quand il réclame une réforme dans le culte de la sainte Vierge et des saints, ne doit-il pas, pour être logique, réclamer en même temps une réforme dans le système tout entier? Mais quoi! Réformer la pratique de la prière mutuelle! Il faudra donc aussi réformer la doctrine de Notre Seigneur qui nous ordonne de prier même pour ceux qui nous persécutent; réformer l'enseignement de saint Paul qui recommande aux fidèles de prier pour les personnes de toutes les conditions et qui, en outre, a la faiblesse de demander des prières pour lui-même; réformer la tradition des premiers chrétiens qui priaient pour saint Pierre prisonnier, qui se recommandaient aux prières des martyrs, qui priaient pour les empereurs et pour l'empire romain; réformer toutes les anciennes liturgies où l'on rencontre toujours, bien qu'à des places différentes, des prières pour les vivants et les morts! Que dis-je? Il faudra réformer les liturgies des anglicans eux-mêmes, où nous voyons des prières pour la reine, la famille royale, le clergé. le peuple et même le Parlement! Qu'est-ce donc après tout que le vaste système pratique usité dans l'Église catholique? Il consiste à faire ce que font les protestants eux-mêmes en une certaine mesure[1], ce qui est enseigné par la doctrine la plus formelle de nos premiers maîtres spirituels et par les exemples les plus éclatants de

[1] Il est très-remarquable qu'une partie de notre système populaire s'est introduite, en ces derniers temps, parmi les anglicans qui se disent « catholiques, » par exemple pour la conversion des pécheurs, pour le soulagement des âmes du purgatoire, pour le bonheur des parents et bienfaiteurs; et nous catholiques, nous disons sans cesse des prières à telle ou telle intention, nous récitons à cette fin des psaumes, des litanies, des chapelets, des *Pater* et des *Ave*, des *Gloria Patri* et d'autres prières dans lesquelles l'objet pour lequel nous prions n'est souvent pas exprimé. Les confesseurs imposent même de telles pénitences. Or les anglicans unionistes ont imité cette pratique. Ils ont prescrit aux membres de « l'Association pour promouvoir l'unité parmi les chrétiens, » de réciter tous les jours une courte prière avec un *Pater* à l'intention de l'Association. Les prêtres doivent dire tous les trois mois une messe à la même intention. Cette messe dite pour un but spécial, et surtout ce *Pater*, étaient choses à peu près inouïes chez les anglicans. — Ce qui n'est pas moins frappant, c'est que les ministres anglicans puséistes qui s'abouchent avec des prêtres catholiques, terminent la conversation en se recommandant aux prières de leurs interlocuteurs, même quand ils ne songent pas du tout à quitter le schisme.

nos plus anciens frères dans la foi. Qu'on nous accuse tant qu'on voudra d'obscurcir par ce recours et cette confiance dans les prières des autres, les mérites, la médiation, l'intercession sacerdotale du divin Sauveur; qu'on fasse briller à nos yeux, comme prix de restrictions mises à cette charité fraternelle et à cette communion des saints, la réconciliation tant désirée de l'Angleterre avec l'Église catholique; qu'on prétende que toutes ces prières réciproques supposent chez les catholiques un manque d'humilité, de simplicité et de confiance dans leurs rapports avec Dieu et dans les dispositions de Jésus-Christ à l'égard des hommes : nous ne répondrons qu'une chose : notre catéchisme nous apprend que Dieu est la source de tout bien; aucune grâce ne peut être obtenue que par les mérites de Jésus-Christ; la parabole de l'enfant prodigue nous met devant les yeux les dispositions de Dieu et de notre divin Sauveur à l'égard des pécheurs repentants; nous devons aller à eux avec abandon et confiance; mais cela n'empêche pas que Dieu ne se plaise à exaucer de préférence les prières par lesquelles les membres de l'Église militante s'entr'aident mutuellement, et celles surtout qui établissent une communication intime entre toutes les parties du corps mystique de Jésus-Christ, unissant ainsi la terre, le purgatoire et le ciel dans les nœuds ineffables de l'amour le plus touchant et le plus efficace[1]. Voilà la doctrine que nous enseignent les apôtres et les saints, et certes ces maîtres-là ne croyaient pas qu'un tel enseignement dérogeât à l'honneur de Dieu, dont ils étaient aussi jaloux que personne.

Mais si l'usage de prier pour les autres ou de se recommander aux prières des autres est un des caractères de notre religion, si l'habitude de recourir à la puissante intercession de la sainte Vierge et des saints fait naturellement partie de ce vaste système, qu'on n'aille pas croire toutefois que la religion catholique se restreigne ou ait des tendances à se restreindre dans ces limites. Ce système, quelque étendue qu'on lui donne, n'est qu'une partie du culte divin, et le culte divin lui-même n'est qu'une partie de la pratique de la vie et de la perfection chrétienne. Qu'on prenne en main la *Pratique de la perfection chrétienne* de Rodriguez, qui dans certains pays est la

[1] On trouve à la fin de l'*Histoire de la réforme de l'Église anglicane*, par Brunet (édition latine, t. II, *Collectio monumentorum*, p. 64), une exhortation qui se faisait le dimanche au peuple anglais avant la Réforme, afin de l'engager à prier pour plus de cent classes de personnes dont on faisait l'énumération. A la suite de ce prône, on récitait un *Pater*, un *Ave*, le *De profundis* et une collecte. Cette énumération, qui rappelait si bien le devoir de la prière mutuelle et la communion des saints, est un des *abus* que l'on a réformés.



vraie règle de tous ou de presque tous les couvents, de beaucoup de prêtres séculiers et d'une foule de laïques. Or, quel est le rôle que joue dans cet ouvrage le système pratique dont nous parlons? Quelle place y occupe le culte de la sainte Vierge et des saints? A peine y est-il mentionné.

Cette seule observation, répond suffisamment à une objection que l'on fait souvent au culte de la sainte Vierge, tel qu'il se pratique à présent. On dit : « Dans l'antiquité on ne trouve rien de semblable, comme on le voit en comparant les livres ascétiques d'aujourd'hui, les sermonnaires, les Vies des saints, avec les livres analogues d'autrefois. »

L'objection est plus spécieuse que réelle. Je crois que si l'on compare entre eux les livres anciens et nouveaux, j'entends ceux qui se correspondent véritablement, on trouvera fort peu de différence. La *Pratique de la perfection chrétienne*, l'*Homme religieux*, l'*Homme spirituel*, etc., nous offrent-ils beaucoup plus de préceptes sur le culte de la sainte Vierge et des saints que les *Collations* et les *Institutions* de Cassien? Dans les commentaires sur les saintes Écritures de saint Brunon, de Rupert de Deutz et de la plupart des modernes, trouve-t-on de plus grands éloges de la sainte Vierge que dans saint Jean Chrysostome, saint Jérôme, saint Augustin? On dit que les commentaires de Cornélius à Lapide sont très-différents sous ce rapport de ceux des anciens. La cause en est qu'ils ont un caractère polémique très-prononcé contre les protestants, dont un des dogmes consiste dans l'hostilité contre le culte de la sainte Vierge ; l'auteur s'est proposé en outre un but ascétique qu'on ne rencontre guère chez la plupart des commentateurs. Encore ce qu'il dit sur la sainte Vierge est-il presque tout tiré des anciens.

On ajoute : Voyez les livres de dévotion modernes : ils sont remplis de prières en l'honneur des saints et surtout de la sainte Vierge. Que trouvera-t-on de semblable dans l'antiquité? — La réponse est facile. La plupart des livres modernes renferment bien moins de ces prières qu'on ne l'assure. De plus, ces prières sont comme le trésor accumulé de la dévotion des saints depuis dix-huit siècles : est-il raisonnable de demander qu'on fût au commencement aussi riche qu'on l'est aujourd'hui? Disons encore que l'invention de la typographie a donné la facilité de multiplier les livres de dévotion, et ainsi beaucoup de fidèles en ont plus d'un à leur usage, tandis que, avant le milieu du xv[e] siècle, ils ne connaissaient qu'un petit nombre de prières[1],

[1] Ces prières, pour les plus savants de la classe ouvrière, étaient dès le xii[e] siècle le *Pater*, l'*Ave* jusqu'à *Sancta Maria* exclusivement, le Symbole des



en dehors de celles de la liturgie. Celles-ci étaient généralement comprises par les fidèles des premiers siècles ; plusieurs d'entre eux savaient une bonne partie du psautier par cœur, et c'est ce qui explique pourquoi l'Église latine a gardé l'ancienne version des psaumes antérieure à celle de saint Jérôme. Là était l'aliment principal de la dévotion chrétienne durant les premiers siècles, et il en est encore de même en Russie et dans l'Orient, où cependant le culte de la sainte Vierge est tout aussi florissant que partout ailleurs. Les livres de dévotion y sont rares. Ces mêmes livres étaient presque inconnus dans l'antiquité chrétienne. Dès lors comment établir une comparaison entre les ouvrages de dévotion des premiers temps et ceux d'aujourd'hui ? Du reste, les liturgies anciennes n'en donnaient pas moins au culte de la sainte Vierge, une place des plus distinguées. On y fait mémoire d'elle *surtout*, *principalement*, *spécialement*, *imprimis*, *præcipue*, *maxime*, *præsertim*, ἐξαιρέτως. La plupart de ces liturgies lui donnent le titre de *Notre Dame*, *Domina nostra*, titre qui lui est donné également dans un livre apocryphe très-ancien[1], et on l'exalte par toute espèce de louanges. L'Église latine, aux fêtes de la sainte Vierge, a moins de chants en son honneur que n'en ont les anciennes liturgies orientales, aux jours ordinaires. Cette glorification est accompagnée de marques de confiance dans la puissance de son intercession, de ses prières et de ses supplications[2]. Longtemps avant le concile d'Éphèse, des églises portaient le titre de la sainte Vierge ; en Orient on célébrait des fêtes en son honneur et le peuple ne cessait de parler de la *Mère de Dieu*, au point que Julien l'Apostat en fit un reproche aux catholiques.

Ce titre de Mère de Dieu, à lui seul, est si magnifique, il parle si fortement au cœur et à l'esprit, il élève tellement Marie au-dessus de toutes les autres créatures, qu'il suffit pour remplir d'un saint enthousiasme les âmes fidèles, même les moins instruites. Si la simple qualité de mère d'un roi arrache les acclamations de la foule, quel prestige ne doit pas exercer ce titre infiniment plus grand? Si les populations protestantes étaient abandonnées à elles-mêmes, si les ministres ne travaillaient pas sans cesse à comprimer les sentiments que doit exciter naturellement la pensée que Marie est la Mère de Dieu, croit-

apôtres, les dix commandements, les sept œuvres de miséricorde spirituelle et les sept œuvres de miséricorde corporelle, les sept dons du Saint-Esprit, les sept péchés capitaux, les joies du ciel et les peines de l'enfer.

[1] *L'Évangile de l'enfance de Jésus*. Voir le texte arabe publié par Thilo.

[2] M. le docteur Haine de l'Université de Louvain, dans sa thèse *de Hyperdulia ejusque fundamento*, p. 88 et suiv., a donné quelques extraits des anciennes liturgies, où le culte et l'invocation de la sainte Vierge prédominent.

on qu'elles lui témoigneraient généralement si peu d'admiration et d'honneur? Il n'en était pas ainsi dans les premiers temps, et rien ne nous fait mieux voir les sentiments des anciens chrétiens envers Marie que l'histoire des troubles que suscita l'hérésie de Nestorius, et de la joie et du saint enthousiasme qui éclatèrent à Ephèse, lorsque le concile œcuménique de cette ville eut défini que le titre de Mère de Dieu devait être conservé à Marie.

La dévotion populaire alla si loin en quelques endroits qu'elle tomba dans les excès les plus condamnables : les Collyridiens adoraient Marie comme une divinité, et saint Epiphane[1] se vit obligé d'attaquer cette hérésie. « Marie, dit-il, est un vase choisi et excellent; dans son âme et dans ses sens elle a été comblée des plus grands honneurs, mais elle n'est qu'une femme, de la même nature que les autres femmes.... Qu'on honore Marie, à la bonne heure! mais que le Père, le Fils et le Saint-Esprit soient seuls adorés! »

Et dans le petit nombre d'écrits de dévotion que nous a légués l'antiquité, le culte de Marie brille-t-il par son absence? Il s'en faut bien! Ouvrez saint Éphrem, ou, quel qu'il soit, l'ancien auteur des prières qui portent son nom; vous y trouverez des élans d'amour, des témoignages de respect, des marques de confiance envers Marie, aussi ardents, aussi significatifs, aussi profonds que dans les écrits de saint Alphonse de Liguori. Les sermons mêmes portent la trace de cette dévotion brûlante : témoin le discours du saint martyr Méthode sur saint Siméon, sainte Anne et la Mère de Dieu. On objecte que ces discours sont rares, tandis que les sermonnaires modernes en sont remplis. Mais la prédication est tout à fait différente. Dans les premiers temps elle prenait la forme du commentaire, rarement celle du discours; depuis quelques siècles elle s'attache aux fêtes, aux préceptes de morale, aux mystères; elle cherche l'unité et aime à se calquer sur le plan du discours *pro Milone* d'où presque tous les professeurs de rhétorique ont déduit les règles d'éloquence, depuis la restauration des lettres. Ensuite il est bien difficile de donner un développement oratoire aux doctrines sur la sainte Vierge que contiennent les liturgies et les symboles. C'est la nécessité qui fait vaincre la difficulté. Ainsi lorsque Nestorius voulut réagir contre les hommages qu'on rendait à Marie[2], saint Proclus, évêque de Cysique et plus tard ar-

[1] *Haeres.* LXXXIX.

[2] Dans son quatrième sermon Nestorius dit clairement lui-même que son hérésie est une réaction contre les honneurs et les éloges décernés à Marie : « In illud vestra amabilitas debet intendere, ne, *cum plus quàm oportet aut decet circa illius beatæ honorem laudemque versamur*, dignitatem Dei Verbi confundere videamur. » Il est curieux que les protestants, et même M. Pusey, allèguent litté-

chevêque de Constantinople, prêcha, en présence de l'hérésiarque, un discours qui, tout dogmatique qu'il soit, n'est d'un bout à l'autre qu'un hymne à Marie. Il le fit suivre de plusieurs autres. Après lui, d'autres évêques comme Théodote d'Ancyre, saint Cyrille d'Alexandrie, l'auteur des sermons sur l'Annonciation attribués à saint Grégoire le Thaumaturge, etc., prononcèrent des discours de circonstance en l'honneur de la sainte Vierge. Ils y exaltent la Mère de Dieu comme jamais on ne l'a fait après eux. Cependant il est à remarquer que si nous n'avions que les écrits de saint Cyrille[1] qui correspondent à ceux de saint Jean Chrysostome et de saint Augustin, nous n'y trouverions pas plus de discours suivis sur la sainte Vierge que dans ceux de ces grands docteurs. Comme ce furent les attaques contre l'honneur de Marie qui donnèrent lieu à ces panégyriques, de même ce sont les insultes des protestants et les misérables chicanes des Jansénistes qui ont provoqué tant de discours et de livres prononcés ou publiés depuis trois siècles pour venger les prérogatives de la sainte Vierge.

A la suite de la révolution de 1830, lorsque la religion était comme abattue en deçà des Monts, quelques hommes pleins de zèle se sont senti un nouveau courage en plaçant leurs travaux sous la protection de la Mère de Dieu et n'ont rien épargné pour propager son culte. Les peines qu'ils se sont données n'ont pas été stériles : un grand accroissement de dévotion, tant publique que privée, en a été le fruit. Dès que ce résultat a été obtenu, on a pris à tâche d'augmenter les honneurs rendus au saint Sacrement de l'autel; et c'est de ce côté que les prêtres les plus fervents tournent leurs efforts depuis quelques années. Il y a ainsi, même dans les choses spirituelles, un va-et-vient continuel qui dépend des circonstances extérieures, mais qui ne sort pas de l'économie providentielle. En somme, il est bien difficile de dire quel est le siècle où la dévotion à la sainte Vierge a été le plus florissante.

Cependant, répliquent nos adversaires, l'histoire des saints depuis trois siècles est là pour prouver que cette dévotion a pris de singuliers développements. Il n'y a presque pas une Vie de saint qui ne renferme un chapitre spécial traitant de la dévotion envers Marie. Or, rien de semblable dans les anciennes Vies. Bien plus, les *Actes sincères des anciens Martyrs* ne mentionnent pas un seul parmi ces saints athlètes qui ait invoqué l'assistance de la sainte Vierge au milieu de ses tourments.

ralement le même prétexte que Nestorius pour autoriser leurs attaques contre le culte de la sainte Vierge.

[1] Les homélies ou les explications des saintes Écritures.

Tout cela est peu sérieux. D'abord ces mêmes *Actes* ne mentionnent non plus qu'un très-petit nombre de martyrs qui aient, à l'exemple de saint Étienne, invoqué le nom du Seigneur Jésus. Quelle conséquence peut-on en tirer? De plus, saint Grégoire de Nazianze rapporte de sainte Justine, martyre, qu'elle « pria la Vierge Marie de daigner secourir une vierge dans le danger auquel l'exposaient les assauts de Satan. » Ce témoignage ne saurait être relégué parmi les documents dénués de toute valeur. Admettons, si l'on veut, que saint Grégoire ait pris ce détail dans des actes apocryphes composés dans la seconde moitié du IVe siècle : il n'en résulte pas moins que les fidèles, et même de grands évêques, croyaient au IVe siècle que des martyrs appelaient à leur secours la Mère de Dieu. Cette persuasion est-elle sans importance? Ne prouve-t-elle pas qu'alors on était convaincu qu'un siècle et demi auparavant les chrétiens invoquaient Marie au milieu des dangers? Que ce récit soit donc un roman; soit. Cependant les romans enx-mêmes se conforment aux mœurs et aux coutumes de l'époque où les événements sont censés s'être passés. La prière attribuée à sainte Justine ne perdra donc son caractère individuel que pour prendre une signification plus générale.

Mais je n'insiste pas davantage sur un fait particulier; j'aime mieux montrer la différence radicale qui existe entre les anciennes Vies de saints et les Vies plus récentes. La nouvelle manière d'écrire ces sortes d'ouvrages ne remonte qu'à la fin du XVIe siècle. Le P. Ribera, en écrivant la biographie de sainte Thérèse avec les moindres détails, a servi de modèle à presque tous les biographes qui sont venus après lui. Il y fait marcher de pair l'ascétisme avec l'histoire; il y montre *comment* la sainte a pratiqué les diverses vertus chrétiennes. La même méthode a ensuite été observée dans les Vies de saint Charles Borromée et de saint François de Sales. Depuis lors, à la fin de presque toutes les Vies on trouve un certain nombre de chapitres sur les vertus, où l'on groupe les petits traits qui n'ont pas trouvé leur place ailleurs. C'est là, surtout depuis que le bienheureux Jean Berchmans a donné par son exemple une si forte impulsion au culte de la sainte Vierge, que l'on rencontre souvent un chapitre sur la dévotion à la Mère de Dieu. Du reste, ce qu'on y lit ne présente parfois rien de remarquable, et tout ce que l'on en peut déduire, c'est que le saint pratiquait les exercices ordinaires d'un bon catholique. Quant aux vies plus anciennes, rarement on y insiste sur la manière dont les serviteurs de Dieu se sont acquittés de leurs devoirs. Les actes authentiques des martyrs, les biographies des autres saints ont une forme tout historique. Les faits y sont racontés, mais on n'insiste pas

sur les détails. Il faut des raisons spéciales pour qu'on parle des actions communes ou ordinaires des saints. Lit-on dans la Vie de saint Augustin comment il préparait les catéchumènes au baptême, comment il les baptisait, comment il disait la Messe, comment il entendait les confessions, comment il faisait les ordinations, comment il administrait son diocèse, comment il priait aux différentes heures de la journée, comment il se conduisait à l'égard de son prochain? La forme historique observée dans la Vie de saint Augustin et qui comporte difficilement ces détails, ne fut jamais complétement abandonnée; cependant bientôt on vit paraître les panégyriques et les éloges verbeux, avec de longs discours sur les dogmes : c'étaient des lectures adaptées à l'intelligence et aux nécessités des simples fidèles. Mais les grâces miraculeuses obtenues aux tombeaux des saints enflammaient bien davantage l'enthousiasme populaire. On publia donc des Vies où l'on se contentait de décerner des éloges généraux aux saints, sans entrer dans le détail de leurs actions; mais on n'en prit que plus de place pour raconter une foule de miracles arrivés durant leur vie ou après leur mort. Les fidèles, du reste, n'attendaient rien que de grand et d'extraordinaire des saints qu'ils vénéraient, et ils étaient tout disposés à admettre ces récits. Il arriva même que des hommes sans probité ne craignirent pas d'exploiter ce goût populaire en altérant certains actes authentiques et en y insérant des miracles fabuleux ou des aventures merveilleuses. Quoi qu'il en soit, ces sortes d'écrits disaient fort peu de chose des dévotions pratiquées par les saints. On voit donc qu'il est impossible d'y prendre des points de comparaison pour juger les Vies de saints composées sur un plan tout autre et dans un but tout différent.

Il faut remarquer d'ailleurs que les Vies de saints écrites au XVe siècle et au commencement du XVIe ne nous offrent pas beaucoup plus de traits de dévotion envers la sainte Vierge que les Vies écrites dix siècles auparavant. Est-ce à dire pour cela qu'avant le Concile de Trente les fidèles eussent beaucoup moins de zèle qu'on n'en a de nos jours pour honorer la Mère de Dieu?

Ainsi, quand on considère de près toutes ces objections vulgaires on les voit disparaître les unes après les autres. Ces objections, en définitive, n'ont qu'un caractère purement négatif, et bien qu'il ne faille pas, comme l'ont voulu plusieurs, nier absolument la valeur des arguments négatifs, il est certain néanmoins que la nature en est défectueuse[1], qu'ils sont sans portée quand le silence des auteurs peut

[1] On a argumenté de la même manière contre le sacrement de Pénitence. On a dit : Les anciennes Vies ne mentionnent pas qu'on se confessât avant de mou-

s'expliquer d'ailleurs, et qu'en aucun cas ils ne résistent aux preuves positives. Or dans le cas présent, le silence des anciens n'est pas inexplicable et les preuves positives ne font pas défaut.

Le titre de Mère de Dieu est la base et le résumé de toutes les grandeurs de Marie. Elle n'avait pas encore mis au monde le Fils de Dieu, déjà ce titre arrachait du cœur de sainte Elisabeth ce cri si naturel : « Comment se fait-il que la Mère du Seigneur vienne à moi ? » Et Marie elle-même, jetant les regards sur sa bassesse originaire et sur son élévation plus que céleste, ne peut s'empêcher de s'écrier que « Dieu a fait pour elle de grandes choses et que toutes les générations la proclameront bienheureuse ; » prophétie qui s'accomplit durant la vie même de son divin Fils. Aussi, a-t-il été jamais possible de songer à Jésus, sans reporter sa pensée vers sa Mère et sans renouveler cette exclamation : « Heureuses les entrailles qui vous ont porté ! Heureux le sein qui vous a allaité ! » Or, qu'on entasse tous les éloges, tous les cantiques, tous les discours composés jusqu'ici en l'honneur de Marie, jamais on ne l'honorera, on ne la louera, on ne lui témoignera plus de vénération que ne l'ont fait sainte Élisabeth et la femme inconnue de l'Evangile en se servant des paroles si simples que je viens de rapporter. Croit-on que les apôtres et les évangélistes qui ont jugé à propos de nous conserver ces souvenirs aient eu pour la sainte Vierge moins de respect

rir. — C'est vrai, mais on lit dans la première lettre de saint Fulgence de Ruspe : *Dicis itaque filiam nostram, conjugem tuam, pene usque ad extremum nuper ægrotasse periculum, et,* SICUT PLERUMQUE CONTINGIT, *accepta manus impositione, pœnitentiam, secundum morem quem habet christiana religio, peregisse.* On a dit encore que chez les catholiques le sacrement de la confession joue un si grand rôle, que l'enlèvement des confesseurs produirait le plus grand bouleversement. Or, dans les Actes des martyrs on n'entend pas les fidèles se plaindre de l'enlèvement de leurs confesseurs. — C'est vrai, mais on lit dans saint Victor de Vite, racontant les cris des populations d'Afrique à la vue des évêques et des prêtres envoyés en exil par Hunéric : *Quibus nos miseros relinquitis, dum pergitis ad coronas ? Qui nostros baptizaturi sunt parvulos fontibus aquæ perennis ?* QUI NOBIS PŒNITENTIÆ MANUS COLLATURI SUNT, ET RECONCILIATIONIS INDULGENTIA OBSTRICTOS PECCATORUM VINCULIS SOLUTURI ? *Quia vobis dictum est :* Quæcumque solveritis super terram erunt soluta et in cœlis. *Qui nos solemnibus sepulturi sunt morientes ? Aut a quibus divini sacrificii ritus exhibendus est consuetus ? Vobiscum et nos liceat pergere, si liceret, ut tali modo filios a patribus nulla necessitas separaret.* Quelque temps après, Hunéric envoya à d'autres évêques l'ordre suivant : *Non psallatis, neque oretis, aut ad legendum codicem in manibus gestetis ; non baptizetis, neque ordinetis,* AUT ALIQUEM RECONCILIARE PRÆSUMATIS. Si une nouvelle persécution s'élevait quelque part contre le christianisme, il est peu probable que le tyran adressât aux évêques anglicans une défense semblable à celle-ci, ou que leurs ouailles fissent entendre les plaintes que nous avons entendues plus haut.

que ces deux femmes pieuses? Que leurs disciples qui ont lu ces souvenirs aient été moins saintement enthousiastes? Que la prédiction de la sainte Vierge, évidemment faite sous l'inspiration du Saint Esprit, ne se soit pas accomplie dès les premiers temps? Écoutons saint Nil, le disciple de saint Jean-Chrysostome, appelé saint et excellent Père par le deuxième concile de Nicée : « Si vous ne trouvez pas, dit-il, que la très-sainte Marie est appelée par tous les peuples et dans toutes les langues bienheureuse, parce qu'elle a porté dans son sein et mis au monde sans corruption et sans tache un Dieu qui par l'opération de l'Esprit-Saint avait pris chair en elle, ne croyez pas à Isaïe (qui l'a appelée prophétesse, VIII, 3). Mais si elle est appelée bienheureuse dans tout l'univers, si cette terre fertile sans semence et sans culture, et son fruit très-saint et éternel sont exaltés et comblés d'éloges et de bénédictions, que disputez-vous plus longtemps? Pourquoi demandez-vous qu'on vous montre que la Mère de Dieu a été prophétesse? » Or, c'est dans ces sentiments d'estime, dans ces éloges, dans ces bénédictions, dans ces honneurs que consiste, à proprement parler, le culte de la sainte Vierge. Les prières qu'on lui adresse, la confiance qu'on a dans sa puissante intercession, appartiennent à un autre ordre de choses, mais ne sont pas moins anciennes, comme la concordance entre toutes les liturgies en fait foi.

Les Evangiles apocryphes, dont le caractère populaire est incontestable et dont plusieurs se lisaient au IIe siècle de notre ère, nous montrent que, peu après la mort de la sainte Vierge, sa mémoire était en si grande estime que les auteurs de ces fables, pour correspondre à ce sentiment, ne croyaient pouvoir rien inventer qui fût trop magnifique, qui élevât trop la Mère de Dieu au-dessus des autres personnes de son sexe. Les images de la sainte Vierge découvertes dans les catacombes, images dont l'une date du premier siècle ou de la première moitié du second, sont une autre preuve de la place qu'occupait Marie dans la pensée des premiers fidèles. Les raisonnements que nous trouvons dans les Pères, les figures de l'ancien testament appliquées par eux à la sainte Vierge, les allusions qu'ils font et la brièveté même de leur langage : tout suppose que l'esprit de leurs lecteurs ou de leurs auditeurs était très-familier avec ce sujet. En un mot, ma conviction, c'est que tout ce qu'on appelle aujourd'hui dévotion à la sainte Vierge était aussi commun, aussi populaire parmi les chrétiens des temps les plus reculés que parmi ceux du XIXe siècle. La forme, les exercices, les pratiques ont nécessairement varié avec le temps ; mais le fond existait dès le commencement et produisait ses effets naturels. Ce que nous faisons aujourd'hui, n'est qu'un écho de l'antiquité. Les titres de gloire mêmes que nous donnons à

Marie dans ses Litanies et dont quelques-uns blessent M. Pusey, ne sont pas nés d'hier ; on pourrait sans difficulté les trouver les uns après les autres dans les anciens docteurs, surtout dans ceux qui ont écrit contre les Nestoriens et les Iconoclastes[1]. Mais saint Taraise, patriarche de Constantinople, a tout résumé dans cette magnifique salutation par laquelle il termine son sermon sur la Présentation de la sainte Vierge[2] :

« Salut, délices du Père ; par vous la connaissance de Dieu est arrivée jusqu'aux dernières limites de la terre ! — Salut, demeure du Fils ; c'est de vous qu'est sorti le Fils, revêtu de notre chair ! — Salut, tabernacle ineffable du saint Esprit ! — Salut, vous qui faites l'admiration des esprits célestes ! — Salut, vous qui êtes plus sainte que les chérubins, plus glorieuse que les séraphins, plus vaste que le ciel ! — Salut, vous qui resplendissez plus que le soleil et la lune ! — Salut, ô lumière multiple des astres ! — Salut, nue légère qui répandez la pluie céleste ! — Salut, doux éclair qui charmez les yeux des fidèles ! — Salut, tonnerre spirituel qui résonnez sans fracas aux oreilles des hommes ! — Salut, brise sainte qui avez chassé de la terre les esprits de malice ! — Salut, grande nouvelle annoncée par les prophètes ! — Salut, cri éclatant des apôtres entendu dans tout l'univers ! — Salut, confession excellente des martyrs ! — Salut, prédication célèbre des patriarches ! — Salut, souverain ornement de tous les saints ! — Salut, joie véritable des justes ! — Salut, gloire bienheureuse des vierges ! — Salut, sceptre et solidité des rois ! — Salut, premier ministère des prêtres ! — Salut, refuge inexpugnable des pécheurs ! — Salut, glorieux gouvernement de ceux qui naviguent ! — Salut, redressement de ceux qui tombent ! — Salut, résurrection certaine des mourants ! — Salut, cause de la joie de tous les mortels ! — Salut, joie inénarrable du monde ! — Salut, reine qui avez rétabli la paix ! — Salut, splendeur immaculée des mères ! — Salut, siége très-large du Verbe divin ! — Salut, appui assuré des vieillards ! — Salut, enseignement divin des jeunes gens ! — Salut, noble garde des enfants ! — Salut, médiatrice de tous ceux qui sont sous le ciel ! — Salut, réparatrice de tout l'univers ! — Salut, magnifique mer-

[1] Richard Stanihurst a fait ce travail dans sa *Margarita mariana*, et dans son *Hebdomada mariana ex orthodoxis catholicæ romanæ ecclesiæ Patribus collecta*, imprimée à Anvers au commencement du XVIIe siècle. Comme la critique bibliographique des écrits des Pères n'était pas suffisamment faite à cette époque, naturellement les attributions ne sont pas toujours exactes ; mais ce défaut ne détruit pas le résultat général.

[2] Tout ce discours de saint Taraise n'est, pour ainsi dire, qu'une suite de titres d'honneur donnés à Marie.

veille du ciel et de la terre! — Salut, vous qui êtes pleine de grâce! Le Seigneur qui est avant vous, de vous et avec vous, est avec vous! »

Dans les écrits de saint Théodore Studite on trouve des salutations semblables. Cette manière de glorifier Marie fut aussi connue en Angleterre, ainsi que le prouve le *Prymer* de Salisbury. De tous les livres de dévotion, celui-ci était le plus usité en Angleterre lorsque cette branche si vivace fut arrachée à l'Eglise catholique. Mais il ne contient rien qui soit plus élogieux pour Marie que la salutation de saint Taraise.

V

Pourrait-on croire après cela que c'est, en partie, par le système pratique populaire de la dévotion à la sainte Vierge que M. Pusey prétend justifier la *sécession* des anglicans au XVIe siècle et leur persistance dans cet état de révolte?

Soyons de bonne foi : le prétendu système pratique populaire, pas plus que le système doctrinal authentique de l'Eglise catholique, n'a été pour rien dans les origines du schisme anglican. L'histoire d'Henri VIII et d'Elisabeth, telle qu'elle est racontée par les protestants eux-mêmes, ne laisse aucun doute à cet égard. La Réforme fut tout simplement un moyen extrême, mis en usage pour défendre contre Rome une cause détestable; ce fut un expédient semblable à celui qu'emploient certains pays se mettant en révolte contre leur souverain légitime, et proclamant la république avec mille autres changements. Pour introduire la Réforme on a eu recours à l'astuce, à la violence, à la corruption. On s'est adressé à toutes les mauvaises passions des hommes : à l'avarice des nobles, à l'incontinence des mauvais prêtres, à la couardise des courtisans tant ecclésiastiques que laïques. Encore presque tout l'épiscopat demeura-t-il fidèle sous Elisabeth, et dans toute l'histoire des schismes et des hérésies on ne trouvera pas un épiscopat dont l'origine porte plus le caractère du schisme que la nouvelle hiérarchie anglicane.

Cent années de persécution n'ont pu achever l'œuvre de la prétendue Réforme, et l'on sait assez qu'une grande partie des *dissenters* sont les descendants de ces anciens catholiques qui, privés de prêtres et d'instruction, mais animés d'une haine indomptable et héréditaire contre l'Établissement, se jetèrent entre les bras des anglo-calvinistes, uniquement parce que ces derniers étaient des ennemis de l'œuvre de Henri VIII et d'Élisabeth.

Sans aucun doute, il existait alors parmi les catholiques une foule

d'abus; des plaintes très-fortes avaient été faites durant tout le xve siècle et durant la première moitié du xvie; et les remèdes qui avaient été prescrits par les conciles avaient été éludés plus d'une fois par ceux qui devaient les appliquer. Ainsi la simonie, les concussions, la violation des conventions, les procédures abusives, la dissolution des mœurs et une foule d'autres maux, régnaient à tous les degrés de la hiérarchie ecclésiastique. La Réforme s'empara de tous ces scandales pour ameuter le peuple contre le clergé; mais loin d'y porter remède elle ne fit que les augmenter. M. Pusey constate que des auteurs catholiques reconnaissent ces abus; mais il demande que les papes fassent le même aveu. J'ignore en vérité à quoi cela pourrait servir; mais enfin cet aveu a été fait depuis longtemps par le saint pape Adrien VI en des termes si crus que je n'oserais les répéter. Les papes ont fait mieux encore : ils ont assemblé le concile de Trente et, malgré tous les obstacles qu'ils rencontraient autour d'eux, ils ont fait marcher de front la réforme véritable avec les définitions dogmatiques. Il y a plus : le pape Pie IV, quoique plusieurs de ses conseillers vissent dans cet acte la ruine de la cour pontificale, confirma tous les décrets du Concile et les fit exécuter avec un courage qui n'a jamais été assez admiré. Dans toute l'histoire des papes il n'y a peut-être pas de page plus glorieuse que celle-là.

Jamais aucun concile ne produisit autant de bien, ne retrancha autant de mal que le concile de Trente. Durant des siècles, les quatre premiers conciles généraux ont été comparés aux quatre Évangiles. Je ne sais à quoi comparer le concile de Trente; ce qui est sûr, c'est qu'il est depuis trois cents ans l'arsenal où l'Église prend ses armes contre toutes les erreurs, contre tous les abus. C'est un nouveau code de décrétales, c'est le *jus novissimum*. Dans l'application, dans l'exécution des prescriptions de ce concile il peut y avoir eu, à certaines époques, quelque relâchement, quelque négligence ou même des moments d'arrêt; mais ces misères n'ont été que passagères et momentanées. La vue de l'abus n'a servi qu'à donner bientôt une nouvelle vigueur à ceux qui sont spécialement chargés de faire observer les sacrés canons. Réforme du collége des cardinaux, des tribunaux romains, de l'épiscopat, du clergé séculier, des couvents, des universités, des laïques eux-mêmes; la sainteté pratiquée jusqu'à l'héroïsme dans tous les rangs de la société chrétienne; les missions catholiques entreprises et poursuivies avec un zèle et un succès incomparables; la publication d'une foule de livres enseignant la perfection, la piété, la théologie, etc. avec une précision et une profondeur sans pareille; l'établissement des séminaires diocésains;

la tenue de conciles provinciaux qu'on a appelés *les grands conciles provinciaux*, — tellement ils ont été féconds en statuts excellents et en bénédictions célestes, — tous ces biens et beaucoup d'autres encore sont sortis du concile de Trente, et les effets de ce concile se font si bien sentir encore que depuis sa célébration jamais personne n'a demandé sérieusement la réunion d'un concile œcuménique pour remédier aux abus, tandis que, pendant les deux siècles qui précédèrent la sainte assemblée de Trente, le concile œcuménique était l'objet constant des vœux, des prières, des exigences des hommes les plus savants et les plus vertueux.

Quel est donc le moment que la Réforme anglicane a choisi pour lever son drapeau séditieux? C'était le temps où la grande assemblée de Trente commençait son œuvre salutaire et la poussait avec une incroyable vigueur. Un cardinal anglais, — homme saint, savant, une gloire de l'Église d'Angleterre, — avait présidé plusieurs de ses sessions; la plupart des évêques qui assistaient au concile étaient animés d'une ardeur si véhémente d'établir une vraie réforme qu'il était bien plus nécessaire de les arrêter que de les stimuler; l'esprit de sainteté était répandu avec abondance non pas seulement sur quelques hommes vulgaires, cachés dans des cloîtres, sans influence ou sans autorité, mais sur des hommes comme saint Cajetan de Thiennes, le vénérable Caraffa, devenu depuis Paul IV, saint Philippe de Néri, saint Ignace de Loyola, le vénérable Pierre Lefèvre, saint François Xavier, le bienheureux Pierre Canisius, le cardinal Pool, Thomas Morus, Fisher, saint Charles Borromée, Barthélémy des Martyrs, le bienheureux Jérôme Emiliani, saint Jean-de-Dieu, saint Thomas de Villeneuve, saint Pierre d'Alcantara, le vénérable Jean d'Avila, saint Pie V, le bienheureux Paul d'Arrezzo : tous papes, évêques, fondateurs d'ordres religieux ou propagateurs du rétablissement de la discipline. En un mot, des jours meilleurs luisaient pour l'Église, et l'on voyait de toutes parts l'une des plus splendides efflorescences de sainteté qui aient jamais brillé aux regards des hommes. Eh bien, c'est alors qu'une majorité du Parlement anglais, — majorité obtenue par l'emprisonnement de plusieurs pairs catholiques et la pression des shérifs dans les élections des députés, — décréta les mesures exorbitantes que je vais dire : suppression des livres liturgiques catholiques et adoption exclusive du *Prayerbook* sous peine de confiscation, de déposition, et de mort; abolition entière de l'autorité spirituelle exercée dans le royaume par tout prélat étranger (le Pape); la juridiction nécessaire à la répression des erreurs (hérésies, schismes et abus) dévolue à la Couronne, avec la faculté de déléguer cette juridiction à quelque personne que

ce fût au gré de la Souveraine, — sauf toutefois cette restriction que les délégués ne pourraient déclarer hérésie ce qui n'aurait pas été reconnu tel par un concile général, ou par les paroles expresses de l'Écriture, ou par la haute cour du Parlement, avec le consentement du clergé dans sa convocation; — peine de haute trahison prononcée contre ceux qui reconnaîtraient l'autorité du pape, cette peine emportant, en cas de récidive, la confiscation, l'emprisonnement perpétuel et la mort; enfin le serment de reconnaître la reine comme seule directrice suprême du spirituel, exigé de tous les aspirants aux ordres sacrés et aux bénéfices ecclésiastiques, comme aussi des magistrats et des officiers royaux, etc., etc.

Mais, il ne faut pas l'oublier, le clergé opposa à tous ces décrets la résistance la plus énergique. La convocation présenta à la chambre des lords une déclaration attestant sa croyance à la présence réelle, à la transsubstantiation, au sacrifice de la Messe et à l'autorité supérieure du pape[1], et protesta en même temps que ce n'était pas à une assemblée laïque, mais aux pasteurs légitimes de l'Église, à prononcer sur la doctrine, les sacrements et la discipline. Les deux universités signèrent cette profession de foi, et les évêques, d'un concours unanime, saisirent toutes les occasions de parler et de voter contre les actes schismatiques et hérétiques du Parlement. Kitchin de Landaff, seul, prêta le serment de suprématie; tous les autres évêques, même ceux qui avaient faibli sous Henri VIII, sacrifièrent leur charge et leur liberté au cri de leur conscience. Le clergé inférieur même vit tant de ses membres rester fidèles, que pour remplir d'une manière quelconque les vides laissés dans les paroisses, on dut créer un nouvel ordre de ministres composé d'artisans chargés de lire le service dans les églises, sans cependant administrer les sacrements.

Voilà la réforme qu'on opposa à celle du concile de Trente! Non, non, jamais rupture ne porta plus le cachet du schisme que la réforme

[1] Sauf l'autorité du pape, les autres points ne furent pas au commencement attaqués directement; mais les évêques catholiques ne prirent pas le change. Dans le *Projet d'altération de la religion* (on n'avait pas encore le front de dire la *réforme*), présenté au secrétaire Cecill la première année du règne d'Élisabeth et publié par Burnett, on lit parmi les dangers auxquels cette altération peut donner lieu : *Plerique mutationis ab ecclesia Romana cæteroquin cupidi* (les protestants), *quando viderint veteres aliquas ceremonias servari* (pour ne pas effaroucher le peuple), *quia doctrina quam amplectuntur sola non admittitur et præscribitur, omnisque alia non abrogatur et improbatur, id moleste ferent, alterationemque fucatum papismum aut farraginem quamdam nuncupabant.* Allier le fond du protestantisme à des formes catholiques, c'était la réforme!

anglicane. Les Églises Nestorienne et Eutychienne ont mille fois plus de raisons à faire valoir pour justifier leur origine, pour défendre leur apostolicité, que n'en peut revendiquer la nouvelle Église d'Angleterre. Si les actes du premier Parlement d'Élisabeth ne sont pas schismatiques, quels sont donc les actes qui mériteront jamais ce nom? Toute l'autorité du Pape est niée; les droits des évêques sont foulés aux pieds; leur profession de foi est rejetée; on introduit une doctrine hérétique, doctrine sanctionnée peu de temps après par les nouveaux évêques intrus. Il y a trois siècles, personne ne s'y trompa : le *tract* 90[1] n'avait pas encore vu le jour; personne alors ne soupçonnait que les 39 articles et la profession de foi catholique des évêques légitimes fussent en parfait accord. Certainement, si M. Pusey avait vécu alors, il aurait suivi les pasteurs fidèles, et si j'en juge par le zèle qu'il montre depuis tant d'années pour la défense de la doctrine renfermée dans leur déclaration dogmatique, il les aurait suivis en prison et même à la mort. Oui, lui qui est prêt, ainsi qu'il l'affirme lui-même, à donner sa vie pour le rétablissement de l'unité, il doit envier le sort de ces douze cents catholiques qui payèrent de leur sang leur fidélité à la doctrine qu'il cherche à inoculer à l'Église anglicane. Pourquoi donc reste-t-il avec le parti de leurs bourreaux? Pourquoi veut-il laver ceux-ci du crime de schisme? Ayons plus de simplicité, moins de flexibilité d'intelligence. Il est évident, je le répète, qu'en 1559, l'Angleterre s'est mise dans un état de schisme compliqué d'hérésie. L'ancien épiscopat y a été renversé pour faire place à un épiscopat nouveau; l'antique doctrine à son tour a été proscrite et une doctrine toute nouvelle s'est élevée sur ses ruines. Certes, la séparation n'avait pas pour origine des malentendus, ni pour objet des points de peu d'importance : de part et d'autre on avait reconnu dans les controverses qu'il s'agissait, non pas d'abolir quelques abus, de restreindre un peu le culte de la sainte Vierge, de mettre quelques bornes à l'autorité du Pape, mais bien d'introduire tout un nouveau système de religion[2]. Le reste de la catholicité le reconnut bien : les récalcitrants qui

[1] C'est le fameux *tract* dans lequel le docteur Newman, se trouvant d'une part en présence de la doctrine romaine qu'il voyait être la véritable, et enchaîné d'autre part par son amour de l'Église établie, essaya de donner une interprétation catholique aux trente-neuf articles. Ce tour de force, accompli par un homme d'une sincérité et d'une loyauté exemplaires, montre quelle indulgence méritent la plupart des hommes du parti de M. Pusey.

[2] Dans la controverse publique qui eut lieu entre quatre évêques et plusieurs docteurs protestants, on discuta la question de l'usage du latin dans la liturgie. A la surface, c'était une question particulière, disciplinaire; dans le fond on mettait en discussion toute l'autorité et l'infaillibilité même de l'Église, parce

furent punis de la confiscation des biens, de la prison, de la mort, furent partout considérés et vénérés comme des martyrs. Depuis lors, il y a eu autel contre autel, juridiction contre juridiction, excommunication contre excommunication. Le nouvel établissement a fait plus, il a institué des évêques et des prêtres hors de l'Angleterre, même dans des diocèses dont la fondation est antérieure à la conversion des Anglais. L'existence du schisme, de l'hérésie, est donc manifeste encore une fois. Quels en sont les auteurs, les propagateurs, les continuateurs? Les pierres crieraient si on prétendait que ce sont les catholiques. M. Pusey ne le prétend pas; il avoue que ce sont les anglicans, mais il soutient que leur sécession se justifie par le désir de réformer les abus qui existaient au XVIe siècle, surtout le système pratique populaire. Mais n'est-ce pas là la justification des hérétiques de tous les temps? Eux aussi n'ont-ils pas voulu réformer et purifier la religion existante? Il est vraiment étrange qu'un homme si versé dans l'histoire ecclésiastique et qui croit la vraie Église, la vraie foi, la vraie piété impérissables, ait recours à un pareil système de défense; et ce qui est encore plus étrange, c'est qu'il a l'air de croire que *l'altération de la religion* opérée par Élisabeth et par son Parlement est une réforme méritoire. Cette fascination ne durera pas toujours : les principes, les doctrines, les tendances de M. Pusey ne sont pas ceux des prétendus réformateurs de l'Eglise anglicane; ce sont ceux des évêques fidèles, des deux universités et des martyrs; sa part est et sera avec eux. Les liens qui le retiennent encore dans une communion ouvertement entachée de schisme et d'hérésie se briseront bientôt. Ces liens sont trop faibles, pour pouvoir enchaîner encore longtemps une âme si énergique, si droite, si désireuse de son salut éternel.

L'amour que porte M. Pusey à ses frères anglicans, son ardent désir d'infuser à l'Eglise établie les doctrines catholiques, le succès

qu'on prétendait que l'usage d'une langue morte, sanctionné par elle, était contraire aux saintes Écritures. Dans le fond, on ne croyait pas ce que l'on disait. On le vit bientôt. Elisabeth, tenant encore plus à *angliciser* l'Irlande qu'à la décatholiciser, défendit que le service divin se célébrât dans l'île-sœur en irlandais, seule langue comprise à cette époque en ce pays, en dehors du district de Dublin, et ordonna que le même service s'y fît en latin ou en anglais. Dès ce moment, les réformateurs reconnurent que l'usage, dans le service divin, d'une langue non comprise par l'assistance, n'était pas contraire aux saintes Ecritures. — Après qu'on eut déclaré l'usage du latin contraire aux saintes Ecritures, on ne tarda pas à demander la suppression des images, comme idolâtriques. On alla ainsi constamment en avant. Mais, dès le commencement, tout homme sensé comprit qu'il s'agissait de substituer le protestantisme à la religion catholique.

partiel qu'il a obtenu, ne sont pas des raisons qui lui permettent de rester dans une communion schismatique. Assurément son dévoûment ne va pas plus loin que celui de l'apôtre saint Paul, qui aurait voulu être immolé comme une victime pour ses frères, les Israélites; et pourtant saint Paul n'hésita pas à quitter la synagogue, dès qu'il eut reconnu que le salut était ailleurs.

La désobéissance des Quarto-décimans, la résistance de saint Cyprien, le schisme des Trois Chapitres, le manque de courage de quelques évêques de Constantinople dans l'affaire d'Acace, et d'autres tiraillements semblables qu'on lit dans l'histoire ecclésiastique : tous ces faits, loin de servir d'excuse à ceux qui voudraient persévérer dans le schisme, s'élèvent pour les accuser et les condamner hautement. Tout le monde s'accorde à reconnaître que les personnages qui se compromirent dans ces affaires avaient réellement tort sur le fond du différend : on ne les excuse que par leur bonne foi, bonne foi qu'on présume soit parce qu'ils fondaient leur résistance sur des principes appelés depuis *gallicans*, soit parce qu'ils étaient mal informés sur des questions de fait, ou bien parce qu'ils craignaient que les démarches qu'on exigeait d'eux ne fissent naître de plus grands maux que ceux qu'ils avaient sous les yeux. Ainsi recourir à ces exemples, c'est avouer que l'on s'égare, tout en soutenant qu'on s'égare de bonne foi.

Que M. Pusey veuille relire les lettres de saint Grégoire le Grand aux partisants du schisme des trois Chapitres, spécialement celle qu'il adresssa à Secondin de Trente ; j'y trouve ces belles paroles : *Necesse est ut dulcissima mihi tua dilectio, in hoc quod præcipue in bonis moribus vivit, quod se per abstinentiam affligit, quod doctrinæ Dei vehementius insistit, hoc studiosius cogitet, ne errorem schismaticorum sequens a sancta universali ecclesia divisa possit inveniri.* UT QUID TOT LABORES PRODERUNT, SI IN UNITATE FIDEI INVENTI NON FUERINT, QUÆ ANTE DEI OMNIPOTENTIS OCULOS IN BONIS ACTIONIBUS ANIMAM PRÆCIPUE CUSTODIT ?

Puisse ce grand pape, l'apôtre de l'Angleterre, obtenir de Dieu par ses prières que ces paroles pénètrent profondément le cœur de celui que j'ai combattu jusqu'ici, mais que j'estime, que j'aime et avec qui je souhaite si ardemment d'être uni dans l'Église de la terre et dans l'Église du ciel !

***

UNE LETTRE INÉDITE

DE SAINT FRANÇOIS DE SALES

Le bienheureux évêque de Genève jeta de son vivant même un si vif éclat de sainteté, que ses lettres furent conservées comme des reliques. Il en existe encore un bon nombre qui n'ont pas été publiées et qui pourtant mériteraient de voir le jour. Les possesseurs de ces précieux manuscrits ne perdraient rien de leur trésor en le communiquant au public, et ils feraient chose bien agréable aux lecteurs et amis si nombreux de ce bon saint. Les uns y trouveraient un conseil ou une consolation de plus, les autres quelque forme oubliée de son délicieux langage, ou un éclaircissement sur sa vie, un trait de plus de son aimable caractère.

Il y a un peu de tout cela, ce nous semble, dans la lettre que nous publions. Nous en sommes redevable à madame la Supérieure du couvent de la Visitation de Lyon. Cette lettre est bien de la main de S. François de Sales : on reconnaît sa manière gracieuse, l'aménité de son esprit et la délicatesse de son cœur. L'époque où il l'écrivit fut une des plus pénibles de sa vie : la mort venait de le frapper dans ses affections les plus chères en lui enlevant coup sur coup le baron et la baronne de Thorens, le plus aimé de ses frères et la fille de madame de Chantal ; brisant ainsi les nœuds qu'il s'était plu à former entre la famille de cette sainte et la sienne. On peut lire au chapitre V du VI[e] livre de sa vie par M. le curé de Saint-Sulpice le récit touchant de cette double mort. Ce malheur lui avait attiré une autre épreuve : quelques membres de la famille de Chantal, offensés de ce qu'il avait recueilli l'héritage de sa belle-sœur, leur parente, lui en témoignèrent du ressentiment ; la lettre qu'on va lire fait voir combien son cœur y fut sensible.

Monsieur mon frere. Je receu a Grenoble la lettre qu'il vous pleut m'escrire le 6 Decemb. 1617. Mays que vous diray-je? Ni moy et tout * je ne le croy pas que jamais vous puyssies entrer en opinion que je varie et chancele en la sincere et solide affection que j'ay de vous honorer et cherir a jamais sans reserue ni exception quelcomque. Non, Monsieur mon trescher frere, vous n'aures jamais cette cogitation, et ce n'est pas cela qui vous fait demander une cedule de moy pour vostre asseurance; car je suis certain que l'amitié dont vous me fauorises est si parfaite, qu'elle est au dessus de toute desfiance; et comme ** m'eussies-vous peu *** tant aymer, si vous n'eussies eu le sentiment de l'inuariable nature de mon ame en cette passion d'amitié? Vous le sçaues donq bien, je m'en asseure, je suis exempt de ces vicissitudes, et mesme mon affection ayant rencontré un object si inuariablement aymable comme vous estes, mon trescher frere; mays il n'y a remede, il faut que vostre amour s'esgaye a me demander des certitudes du mien, dont toutesfois il ne peut douter. Mays nous sçauons bien cette douce importunité des amans, qui se playsent d'ouir mille et mille fois repeter qu'on les ayme, non pour s'asseurer, mays pour se complaire en l'asseurance qu'ils ont, qui semble estre mieux sauourée quand ell'est plus souuent repetee. Que si vous voulies neanmoins une cedule de mon coeur, comme vous me le signifies, enuoyes moy donq le vostre, sur lequel je l'escriray; car nul autre papier n'est capable de cette sorte d'escriture. Or sus c'est asses dit pour cette verité que jamais vous ne revoqueres en doute. Je viens a l'accessoire de vostre lettre. Je vis de vray Mme du Puis d'Orbe ****; et autant que j'ay sceu connoistre et discerner, son voyage estoit exempt d'aucun mauuais dessein; car elle venoit, ainsy qu'elle et madame la premiere ains monsieur le premier president mesme m'avoient aduerti auparauant, seulement pour me voir, et descharger, comme elle me dit, son coeur de cet amas d'ennuys qu'elle avoit accueilly dès qu'elle ne m'avoit veu. Voyla ce que j'en croy : quoy que j'aye treuué tres mauuais le rencontre et la suite de celuy qui estoit si odieux a tant de gens de respect, et qui deuoit par tant de raysons ne jamais approcher cette troupe. Mais quant a ma chere niece vostre fille, j'en demeuray fort satisfait, je vous supplie de vous en asseurer. Pleut a Dieu seulement qu'elles eussent poursuiuy leur voyage jusques icy, où Madame de Chantal leur auoit præparé une douce retraitte pour tant qu'elles eussent volu *****; je m'asseure qu'elles s'en fussent retournees fort consolees de voir la deuotion qui se prattique en la

* *Et tout*, aussi, non plus : expression encore en usage dans le dialecte savoyard.

** *Comme*, comment.

*** *Peu*, pu.

**** Madame l'abbesse du Puy-d'Orbe, en Bourgogne, fille de M. Bourgeois de Crépy, président au parlement.

***** *Volu*, voulu.

mayson de la visitation, où maintenant nostre fille est portiere pour la seconde fois, tant on estime sa vertu que de lui donner cette charge, l'une des plus importantes, affin que je vous die encor ce mot de consolation. Je fis tant par mes remonstrances que l'esprit de madame du Puis d'Orbe, qui estoit aux abboys a cause de tant de troubles et de regrets dont il estoit accablé, reprit [un peu de force] *, pour s'en aller en paix, et viure en paix en [son monastère]. Mays elle m'escrit depuis son retour qu'elle a derechef treuué tant de mauuais traittemens, qu'elle a perdu presque toute esperance de jamais auoir la paix. Or je suis au bout de ma science pour cela. Il y a là des bons peres Jesuites qui pourront mieux que moy discerner ce qui est requis pour le bien de ce monastere. Quant a moy je pense que la douceur gaigneroit plus sur cett'ame qu'aucune autre chose. Au moins voy-je bien que l'amertume la trouble demesurement. Le bon Pere Don Pierre a rayson de m'aymer, puisqu'il vous honnore si fort et que je suis vostre cher frere; vous l'aues conduit a præjuger pour moy : et comme pourroît-il autrement juger. Je n'ay pas le bonheur de le connoistre, mais ouy bien de connoistre sa congregation que j'ay au milieu de mon coeur, et de laquelle je respecte et le general et plusieurs autres grands personnages qu'elle réunit auxquels donq je joindray celuy-ci, et le luy tesmoigneray a la premiere commodité qui s'en presentera. Que s'il se treuue a Paris le moys suiuant, j'auray peut estre le bien de l'y voir, car je pense que Monseigneur le Cardinal de Sauoye s'y en va, que j'y accompagneray, S. A. me l'ayant ainsy commandé sans reserue.

Vous aures sceu combien l'annee passee nous a esté dure par le trespas de mon frere **, de son fils et de sa femme, qui en moins de quatre moys ont esté emportés. Mays oserois-je vous dire un surcroist de desplaysir qui m'est arriué en cette occasion? Je le feray, monsieur mon trescher frere, mais c'est en confiance, vous suppliant que si il ne vous en est parlé, il vous playse n'en rien témoigner a personne. Ma pauure belle-sœur nous fut rauie a l'improuueu trois jours apres qu'elle fut accouchee, et n'eut loysir qu'enuiron de cinq heures a mettre ordre a ses affaires. En cette presse on ne vid jamais son esprit si clair, si doux, si paisible, ni plus de marques d'une vraye sainteté; car jusques au trespas elle souspira des [affections] si extremement deuotes qu'elle nous rauissoit tous en admiration. Or parmi cela si soudain qu'elle vid qu'elle mourroit de cet accident, elle voulut tester, laissant à Madame sa mère, a Monsieur son frere et a sa sœur, sa dote, hormis un legat qu'elle fit encor d'enuiron 900 escus, et pour le reste elle me fit son héritier, a la charge que je laisserois l'héritage entier a mes freres. Sur quoy je m'apperçois que M. de Bourges *** et les autres proches de M. le baron de Chantal ont opinion que j'aye procuré l'aduantage et com-

* Les mots qui sont entre crochets manquent dans le manuscrit.

** Le baron de Thorens.

*** André Frémiot, archevêque de Bourges.

modité que cette pauure defuncte a laissé a mes freres, et cela certes me fait de la peine, car je reuoy bien que la bienueillance que ce prælat et ces messieurs auoyent enuers moy s'en rafroidira. Et neanmoins, monsieur mon trescher frere, je vous dis le cœur ouuert et deuant le scrutateur des cœurs, que ni directement ni indirectement, ni par moy ni par entremise d'aucun onques, je ne parlay a cette chere sœur ni de tester, ni de rien faire de tout ce qu'elle fit pour mes freres. Mme sa mere qui fut presente a cette action, et pour le moins vingt personnes d'honneur m'en seront tesmoins asseurés. Mays il est vray que ceux qui ont vu auec quel amour, quel honneur, quelle douceur cette pauure fille estoit cherie de tous nous, ne treuuent pas si estrange qu'elle n'ayt pas volu tirer de nostre mayson que ce qu'elle y avoit apporté, sans que par autre voye nous lui ayons ni donné ni pensé a lui donner cette volonté. Je n'ay sceu me retenir, Monsieur mon frere, de vous dire ce petit mal de cœur, sçachant a qui je le dis. Car d'en escrire a M. de Bourges qui ne m'en a point escrit, je ne le juge pas a propos, et me contente de sçauoir en mon ame que je suis exempt de ces vices prattiques, ne sçachant mesme pas ce que les testemens de mes peres et meres contiennent, sinon pour rayson des legats pieux. Mays c'est trop d'une chose que j'escris par eschappee. Dieu par son infinie bonté vous conserue et comble de bonheur, Monsieur mon frere avec madame ma chere sœur, et suis vostre tres humble et tres asseuré serviteur.

FRANÇ^s^ E. DE GENEUE.

XIII janu. 1618. Annessi.

A qui cette lettre est-elle adressée? Quel est celui que le bienheureux prélat appelle Monsieur mon frère, et dont la fille, nièce du saint, était religieuse de la Visitation? C'est ce qu'il n'est pas facile de décider.

On compte sept frères ou sœurs de S. François de Sales, sans parler de ceux qui moururent en bas âge : Gallois, seigneur de Boisy; Louis, qui, marié deux fois, eut plusieurs fils, mais point de filles; Jean-François, coadjuteur et successeur du saint évêque; Gasparde, qui, mariée au seigneur de Cornillon, en eut à la vérité un fils et plusieurs filles : mais on ne voit pas qu'aucune ait embrassé le nouvel institut; Bernard, baron de Thorens, qui était mort depuis quelque mois; Janus, qui avait fait les vœux de religion dans l'ordre des Chevaliers de Malte; enfin Jeanne, que madame de Chantal, encore dans le siècle, s'était chargée d'élever dans sa maison, et qui était morte auprès d'elle. — Gallois avait deux filles, dont l'une

s'était retirée dans une maison de Bernardines, et l'autre, qui avait reçu, des mains de son oncle, l'habit de la Visitation en 1617, vécut assez pour être témoin des pompes de sa béatification et de sa canonisation. Gallois serait-il ce frère à qui François écrivait, et la plus jeune de ses filles celle qu'il avait vue à Grenoble avec madame du Puy-d'Orbe et qui était alors portière au couvent de la Visitation d'Annecy? Mais userait-il avec son frère de tant de cérémonie? Peut-on supposer qu'après plusieurs mois il eût encore des détails importants à lui apprendre sur la mort et le testament de leur belle-sœur? Dirait-il en parlant du baron de Thorens « *mon* frère? » Dirait-il « *ma* belle-sœur... me fit son héritier à la charge que je laisserais l'héritage à *mes* frères? » Cela ne paraît pas admissible.

Voici nos conjectures. S. François de Sales avait coutume de donner dans ses lettres le nom de *frère* à quelques-uns de ses proches et de ses plus intimes amis, comme le président Favre, M. de Blonay, M. de Forax. Il est probable qu'il répondait à un ami, ou plutôt à un parent dont il pût appeler la fille *sa nièce*; qu'en outre ce parent demeurait en Bourgogne, puisqu'il avait quelque intérêt à savoir ce que madame du Puy-d'Orbe était allée faire à Grenoble, et qu'il pouvait dans l'occasion adoucir un peu les proches du baron de Chantal dont le saint se plaignait d'avoir perdu l'affection. Enfin ce parent, qui était-ce? Un autre plus heureux que nous réussira peut-être à donner son nom.

Franç. DESJACQUES.

BIBLIOGRAPHIE

ÉTUDES D'UN ANTIQUAIRE... par JOACHIM DE IRIZAR. (Paris, V. Palmé, 1862-66)

Ce livre, que son auteur appelle çà et là *Recherches d'antiquité transcendantes*, a manqué une belle occasion de succès en ne venant pas au monde deux ou trois siècles plus tôt. Aujourd'hui on se fait un nom plus célèbre et des recettes plus rondes à saper l'autorité des livres saints, qu'à la défendre ; et beaucoup de scandale attire alors chez le libraire maintes gens qui vous passeront bien des assertions gratuites, qui vous proclameront même un savant de premier ordre sans rien entendre aux matières que vous traitez.

Ajoutons aussi que depuis Vossius, Ménage et Court de Gébelin, on est devenu difficile en fait d'étymologies. Or, l'étymologie est le grand cheval de bataille du vaillant auteur basque dont j'ai à parler. Cassiodore, après Varron, ne demandait guère aux étymologistes que de la vraisemblance ; et Dieu sait pourtant si, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, les tables généalogiques des mots ont été habituellement dressées avec une netteté suffisante pour être vraisemblables ! Lorsqu'on veut établir ces transformations d'une manière à peu près péremptoire, nous demandons maintenant autre chose que des rapprochements ingénieux. Des sources plus nombreuses nous sont désormais accessibles, et partant le métier d'étymologiste a ses lois plus sévères que du temps où hébreu, grec et latin formaient tout le bagage scientifique exigible de l'antiquaire voué à une profession alors sans contrôle.

Nous prétendons que l'histoire dise son avis sur le contact entre peuples que l'étymologie chercherait à mêler ; mais cela même ne suffit plus à nos exigences. Des instruments précis et des procédés sévères écartent le simple amateur qui n'a point vieilli dans l'atelier. Il n'est pas jusqu'au profane public, qui, sans être initié à tous les arcanes d'une spécialité si ardue, ne soit, lui aussi, moins accommodant, parce qu'il lui est revenu quelque chose des pratiques admises chez les habiles. On sait, par exemple, que certaines formes d'altération sont désormais circonscrites entre des points d'écart passablement déterminés sur plusieurs terrains, et que des lois de race ou de climat régissent assez constamment la métamorphose des sons ou des articulations.

De la sorte, un rameau ne se prendra plus pour la tige principale ; c'est-à-dire un dialecte relativement moderne, pour un idiome quasi primitif, ou la greffe pour le tronc véritable.

Ce n'est point merveille que L et D, B et P, ou toutes autres articulations de même organe, se substituent l'une à l'autre dans les modifications d'un radical commun ; mais il ne faut pas en prendre prétexte pour nous faire applaudir des tours de passe-passe quelconques dans les questions de linguistique, ou de philologie, comme on voudra. Nous avons entendu dire que, d'une langue à sa voisine, ces permutations ne sont pas arbitraires ; elles descendent ou remontent, mais généralement suivant un ordre qui indique dans les diverses branches, la priorité ou la postériorité.

Dès lors nous sommes en garde contre les dérivations qui ne s'autorisent pas d'une méthode bien constatée comme efficace dans les laboratoires de la science. Il faut donc gagner notre assentiment en nous faisant voir que l'on n'a point négligé l'étude des familles de langues, et l'histoire des peuples combinée avec celle des idiomes.

Quand on me dira que *oravache*, *chabraque*, *sabre*, *kolbak*, etc., viennent du polonais, ou des langues tartares par la voie de la Pologne et du Bas-Danube, j'apercevrai sans peine que la nation polonaise longtemps aux prises avec les envahisseurs asiatiques, a pu leur emprunter bien des termes d'équipement militaire ; et que la gendarmerie occidentale, en adoptant assez tard la cavalerie légère des Slaves ou des Magyars, a dû recevoir d'eux mainte expression appropriée à une tactique nouvelle. Mais dès qu'il s'agit de faire intervenir dans le latin ou le grec des éléments hébreux, je désirerais qu'on me prouvât d'abord la juxtaposition assez constante de races fort peu apparentées entre elles. Autrement le champ reste ouvert à cent plaisanteries plus ou moins drôles, et qui alimenteraient une conversation intéressante par diverses saillies empennées de science hasardeuse, mais sans permettre de rien conclure.

Par exemple s'il arrivait que l'Islande vînt à disparaître des cartes géographiques futures, après quelque révolution du globe, et que l'on retrouvât plus tard le mot *Silfur* comme ayant eu cours dans cette île perdue à la façon de l'Atlantide (dont je ne garantis pas l'antique existence), voici ce qu'un étymologiste des nations latines pourrait dire un jour, en suivant la voie des analogies purement matérielles. *Silfur* vient très-naturellement de *Sulphur* (à cela, nulle difficulté), d'où il résulterait que l'on aura transporté dans l'Océan septentrional un souvenir de l'Etna. En conséquence la prétendue Islande des temps fabuleux (par hypothèse), ne serait plus qu'une doublure de la Sicile historique transportée par des navigateurs prétentieux dans les mers arctiques. Si pourtant il demeurait encore à l'époque de ces belles inventions quelqu'un qui conservât le souve-

nir des langues germaniques, il rirait sous cape en se disant que *Silver*, *Silber*, etc., veut dire *argent* et non pas *soufre*. Et voilà où mène la confusion des familles de langues, si l'on prétend les amalgamer à plaisir dans son cabinet, sans tenir compte de leur affinité réelle !

Mais au cas où quelqu'un de nos contemporains se sentirait encore du goût pour certains rapprochements surannés qui peuvent miroiter avec succès aux yeux d'un homme avide de curiosités philologiques, je m'en vais mettre la vieille théorie sous la garde de passions nouvelles chargées de la rajeunir, en prêtant matière à des annexions politiques futures. Toutefois un peu de pudeur m'oblige à déclarer d'avance que tout cela ne pèse pas une once, si l'on veut m'en croire ; et que j'y cherche surtout ce que l'*École* appelle *démonstration par l'absurde*.

Qui m'empêcherait donc de dire, ou même d'écrire (car le papier est complaisant), que l'Alsace a été peuplée par des réfugiés asiatiques venus au-delà du Rhin avec un prince arsacide sorti de la Perse lors de la révolution nationale qui porta les Sassanides au pouvoir ? — Le bon sens, me dira-t-on. — Il ne s'agit pas de cela; je me fonde sur l'analogie bien simple de R avec L. *Arsace*, *Alsace*, quoi de plus clair ! Il faudrait bien de la mauvaise volonté pour ne pas m'accorder que je suis assez peu exigeant ; et je serai parfaitement irréprochable, ce semble, devant les étymologistes qui se bornent à jouer avec les lettres de l'alphabet comme un escamoteur avec ses gobelets ou sa muscade.

Si *Don*, — comme on le dit, et je m'en rapporte aux gens du métier, signifie *fleuve* dans la langue des Ossètes, les peuples du Caucase vont établir archéologiquement et philologiquement un passé historique qui trouvera de la valeur lorsqu'ils auront secoué le joug tout récent de la conquête russe. Ils pourront alors élever des réclamations sur le pays des Cosaques ; et partant, avec un peu d'aide, sur la région du Dnieper, avec Kief et toute la Moscovie. Mais les lions ne savent pas plus écrire l'histoire, ou faire valoir l'étymologie, qu'ils ne savent peindre. Avouons pourtant que, du même droit, les Cosaques prétendront aux terres des Ossètes, parce que ceux-ci seront censés originaires de la steppe.

Avec non moins ni plus de fondement, les Dzighètes du nord-est de la mer Noire, exerceront des répétitions sur le Zagataï ou Djagathaï, les Abases du Kouban iront déposséder le roi Théodore en Abyssinie, et les Adighés (Tcherkesses) occuperont le bassin de l'Adige ; ainsi bien des exilés auraient un refuge quelconque dans leur misère. J'oubliais les Lesghis du Daghestan qui, comme ancêtres ou

représentants des Lélesges, pourront s'établir en vertu de *retrait lignager*, ou *jure postliminii*, sur les deux continents et les îles de la Grèce. *Item* les Scandinaves, du droit des Ases, se feront adjuger Jassy et la Moldavie.

La tribu Ossète encore (*Ossi*, *Ousi*, *etc.*), revendiquera tout aussi justement les contrées occupées ou réclamées par la descendance des Ases, pour peu que la force vienne au secours de l'étymologie. Mais ils trouveront des compétiteurs chez les Polonais, à raison des titres transmis par les Polowzes (Pol-ouses) qui ne seront plus qu'*Ossètes de la plaine*, et par les Iazyges avec leurs descendants quels qu'ils soient; car il est tel savant qui affirme que Iazyge et Slave, c'est tout un. En conséquence, les Wasa catholiques eussent été gens fort dangereux pour la maison russe de Romanof, quand ils régnaient en Pologne; vu qu'il se serait agi de savoir qui, de la Pologne ou de la Russie, engloberait le Panslavisme.

Combien un tel système eût été précieux pour les *chambres de réunion* établies par Louis XIV, afin d'*arrondir la couronne* de France ! et qu'il en serait sorti de beaux arrêts, rendus exécutoires par de gros bataillons prêtant main forte à la chancellerie si bien renseignée !

Me fais-je comprendre ? qui de nous, avec quelque provision de mots étrangers, n'aura pas exécuté certains tours de prestidigitation philologique en présence d'un petit comité d'amis !

« Et nos
Consilium dedimus Syllæ, privatus ut altum
Dormiret somnum !

Mais c'étaient divertissements de jeunesse et récréations de passe-temps ; en un mot c'était pour rire, ou tout au plus pour mystifier un enthousiaste trop naïf et le ramener au droit chemin. Un jésuite peut en parler d'autant plus à son aise, que le fâcheux exemple de prendre cela au sérieux a été donné en 1776 par le P. Guérin du Rocher. Or il est bon que chaque corps d'armée songe à fusiller ses propres coupables, pour ne pas prêter aux interventions étrangères dans la police du régiment. L'*Histoire véritable des temps fabuleux* était dictée par d'excellentes intentions, et traînait à sa suite un bagage d'érudition passablement spécieuse. En valait-elle mieux pour cela ? Trente ans après il arriva que l'expédition française d'Égypte mettait au jour les monuments historiques de rois et de dynasties rayées des annales humaines par Guérin du Rocher. C'est que l'érudition doit être employée à sa place, en quoi consiste précisément ce qui s'appelle critique, c'est-à-dire, jugement bien renseigné

sur ce que l'on entame. L'hébreu mérite beaucoup de considération, l'arabe aussi et même le basque; moyennant, toutefois, leurs ressources mises en œuvre à propos. Horace, avec sa judiciaire, peut bien prendre la parole ici :

« Et fortasse cupressum
Scis simulare; quid hoc si fractis enatat exspes
Navibus, ære dato, qui pingitur ! . . . .
. . . . verum
Non erat hic locus. »

Soyons juste, équitable même, et ne dissimulons pas que le livre des Machabées indique une certaine communauté d'origine entre les Spartiates et les Juifs. La légende cadméenne (ou chananéenne) des Béotiens ouvrirait encore quelque autre percée aux regards de qui voudra faire toucher la Grèce à la Palestine. Ce sont toutefois des indices singulièrement vagues, et dont ne se prévaut même pas M. J. de Irizar quand il veut faire rentrer dans la Genèse l'histoire d'Agamemnon et d'Iphigénie. L'Italie pouvait encore, à toute force, être mise en relation avec les Syro-Phéniciens par d'excusables stratagèmes. Tarente se donnait pour colonie spartiate; et le P. Tarquini n'est pas le seul qui veuille interpréter l'épigraphie étrusque à l'aide du langage hébraïque, en prenant les Rasènes ou Tyrrhéniens comme venus de l'Orient.

Cependant notre antiquaire basque n'en dit pas un mot, quoiqu'il veuille qu'une peuplade israélite ait formé le noyau primitif de Rome. Je pourrais lui indiquer mieux encore chez certain auteur qui a fait ensevelir Noé sur le Capitole; mais il paraît que les étymologies tranchent tout à elles seules, sans avoir nul besoin de la tradition historique même la plus accommodante. Je renonce à le suivre sur un terrain si glissant, n'étant pas doué du jarret proverbial des Escualdunacs (ou Euskariens), comme s'appellent les Cantabres. Mais pour qu'il ne prenne pas trop de fatigue à planter des racines hébraïques dans le sol de Londres (comme il l'a fait), avertissons-le que l'idiome euskara y peut très-bien végéter; les étudiants de Cambridge ayant coutume de se nommer Cantabres entre-eux.

Certainement les récits qui ont eu cours durant des siècles sur les origines de Rome, ne sont point paroles d'Évangile; M. de Beaufort y avait montré bien des parties faibles avant Niebuhr, qui ne mentionne guère son prédécesseur. Mais pour réformer Tite-Live et autres historiens, l'étymologie n'est pas un bélier suffisant qui désagrége les vieilles constructions avec une puissance irrésistible.

Quoi qu'il en soit, si Guérin du Rocher conserve encore des dis-

ciples, voici un adepte posthume qui leur vient à la rescousse; et je crois volontiers qu'il ne connaissait pas les antécédents de la doctrine sous laquelle il s'enrôle. La jeunesse de l'auteur passée dans l'état militaire, puis son long séjour d'heureux père de famille dans une petite ville du Guipuzcoa, mais surtout l'isolement où l'Espagne s'est trouvée plongée depuis soixante-dix ans par la guerre et les dissensions civiles; c'est plus qu'il n'en faut pour expliquer l'adoption d'une thèse si arriérée selon moi.

Mais il est plusieurs mérites que je ne puis refuser à la verte vieillesse de l'écrivain. Rien de moins pédantesque que la façon dont il s'y prend pour exposer ce qu'il regarde comme découvertes utiles à la religion. Il manie d'ailleurs le français avec un air dégagé qui sent la bonne humeur et la vaillance native de ses compatriotes les Basques; ne se mettant guère en peine de faire une toilette littéraire pour paraître devant des étrangers, et sautant à pieds joints par-dessus les coquetteries grammaticales ou académiques qui déroberaient du temps à tout autre. On voit que sa connaissance de notre langue est affaire de conversations ou de lecture, et nullement de grammaire étudiée dans des heures chagrines. Il aura pris en cela le taureau par les cornes, comme il fait de son sujet; ou plutôt il traite sa matière comme l'Espagne agace et réduit l'animal dans ses *courses*, résumant en lui seul le rôle de tous ceux qui s'y partagent l'attaque et le coup d'épée. Métier dangereux principalement pour l'homme réservé au rôle décisif; et je ne prends pas sur moi de prononcer que M. Joachim de Irizar ait habituellement terrassé son farouche adversaire (l'histoire grecque et romaine), au profit bien clair de la Bible ou des dogmes catholiques.

On trouverait sans peine un orientaliste plus habile que je ne suis, pour juger ces questions-là; mais, d'autre part, j'avoue bien volontiers mon faible pour cette témérité généreuse qui porte si gaîment une tâche pareille à travers des centaines de pages. Les épisodes s'y succèdent avec une fécondité toujours renaissante. Des personnages contemporains et la polémique journalière des gazettes s'y heurtent contre Milon de Crotone (colonie achéenne), les Lydiens, les Atrides, les Romains primitifs, Adam et Ève, etc. Cependant l'entrain persiste avec une vigueur inextinguible, et plus d'un écrivain castillan moderne retrouverait le véritable *humour* de l'ancien âge espagnol dans l'ouvrage français de ce vigoureux vieillard basque, malgré son *style à la diable*, comme on l'a dit de Saint-Simon. Il y a là une séve que j'ai regrettée cent fois en parcourant avec dégoût les pages de maints littérateurs actuels nés dans la péninsule hispanique, qui copient les phrases et les pensées de nos journalistes en

un patois où la langue de Cervantès ne se reconnaît plus qu'aux finales des mots.

CH. CARTIER.

BULLETTINO DI ARCHEOLOGIA CRISTIANA. Del. cav. Giov. Bapt. de Rossi. Paris, Durand.

Ce Bulletin ne s'adresse pas seulement aux savants, mais à tous les hommes instruits qu'intéresse l'histoire de la religion. M. de Rossi regarde les dernières découvertes faites dans les catacombes comme un des événements scientifiques les plus importants pour l'Église. Elles offrent, en effet, à l'apologie de la foi des ressources immenses où la théologie et la critique historique peuvent puiser des arguments d'autant plus forts, que ces monuments appartiennent pour la plupart aux premiers siècles de l'Église, siècles d'or a-t-on dit, et purs de tout alliage d'innovation.

En publiant la *Roma Sotterranea Cristiana*, M. de Rossi a déjà révélé des trésors acquis par de longues années d'études et de fouilles persévérantes. Cet ouvrage est de l'aveu de tous un très-grand pas dans la science des catacombes ; mais le sujet est vaste, les occupations de l'auteur ne lui ont pas permis de le compléter. En attendant, et comme pour satisfaire une légitime impatience, M. de Rossi a voulu nous tenir au courant des nouvelles découvertes et traiter une foule de sujets étrangers à la Roma Sotterranea, mais qui n'en offrent pas moins un grand intérêt, et d'ailleurs se rapportent très-bien aux antiquités chrétiennes. Cédant aux vœux de ses amis, il a publié le « *Bulletin* ». Le prix attaché par tous les savants aux écrits de M. de Rossi, nous dispense assurément du rôle de critique. Nous nous contenterons d'indiquer brièvement quelques découvertes des plus intéressantes. Un des charmes du *Bulletin*, c'est qu'il permet au lecteur de suivre pas à pas le savant antiquaire dans ses recherches souterraines ; on assiste à ses découvertes quotidiennes, on forme avec lui d'heureuses conjectures, d'abord incertaines, peu à peu confirmées, et l'on goûte enfin la joie de parvenir à une lumière complète.

Prenons pour exemple les fouilles faites dans un cimetière récemment découvert sur la voie Appienne. (*Bullettino*, janv. 1863.) Le 3 juillet 1852, dans une séance de l'académie d'archéologie, M. de Rossi, s'appuyant sur des observations topographiques, crut pouvoir assurer que le cimetière dont on parlait n'était autre que celui de saint Prétextat, où furent enterrés saint Janvier, l'aîné des sept fils de sainte Félicité, Félicissime et Agapit, diacres de saint Sixte, le pape Urbain, le saint tribun Quirinus et d'autres célèbres martyrs. Cette assertion ne s'accordait pas avec l'opinion la plus commune.

Cinq années s'écoulèrent sans que rien vînt la confirmer ou la contredire. Mais en 1857 des fouilles ayant amené M. de Rossi dans ces catacombes vraiment remarquables par leur étendue et la richesse de leurs peintures, il put lire sur le ciment d'une pierre tumulaire une invocation à saint Janvier, saint Agapit et saint Félicissime, martyrs. Plus tard on découvrit quelques fragments d'une inscription offrant quelques lettres éparses. M. de Rossi n'hésita pas à l'attribuer au pape saint Damase, et à dire qu'elle contenait son nom et celui du petit saint Janvier. A l'aide des quatorze caractères découverts, il reconstruisit l'inscription, qui renfermait alors plus de quarante lettres.

BEATISSIMO MARTYRI
JANUARIO
DAMASUS EPISCOP. ꟊ
FECIT.

Une seule chose l'arrêtait : ce mot abrégé EPISCOP. ꟊ, qui lui paraissait s'éloigner du mode d'abréviation usité au IVe siècle. Ne manquait-il pas encore quelque fragment? n'avait-on pas écrit le mot entier : EPISCOPUS?

Au mois d'avril 1863, on découvrit d'autres fragments; entre autres le mot abrégé : EPISCOP. ꟊ pour EPISCOPUS. Tout justifiait les conjectures de M. de Rossi. La moitié d'une lettre, le seul fragment qu'on eût d'abord découvert, en avait été le principe.

Parmi les autres découvertes, nous citerons de préférence celles qui regardent le culte de la croix et celui des martyrs.

Croix. — Le Bulletin de mars 1863 reproduit, d'après un monument qui venait d'être découvert à saint Laurent *in Agro Verano*, le plus ancien Chrisme que nous connaissions sous la forme ⳩ Il est de 323 : l'année même où Constantin remporta sa grande victoire sur Licinius.

Plus loin, M. de Rossi donne une nouvelle preuve de l'identité de la croix avec les divers Chrismes. Dans la Bible grecque du Mont Sinaï que M. Tischendorf vient de publier, nous voyons quatre fois le Chrisme formé du *rho* croisé horizontalement : une fois à la fin de la prophétie de Jérémie; deux fois à la fin de celle d'Isaïe; et, ce qui est plus remarquable encore, au milieu du mot ЄСТΑΥΡѠΘΗ (crucifixus est) du 8e verset du 2e ch. de l'Apocalypse. M. de Rossi a consacré un long chapitre à l'histoire de ce signe auguste.

Bulletin. Avril 1863. — Anastase le Bibliothécaire parle des petites croix et des reliquaires que les chrétiens portaient sur la poitrine. *Crucem cum pretioso ligno vel cum reliquiis sanctorum ante pectus*

portare suspensam ad Collum, hoc est, quod vocant Encolpium. (ad act. 5. synodi VIII). La croix des évêques fut aussi appelée *encolpium* et elle contenait ordinairement des reliques. Le Bulletin d'avril reproduit le plus ancien monument de ce genre que l'on connaisse. M. de Rossi le croit du VIe siècle. C'est une croix récemment trouvée sur la poitrine d'un cadavre, dans la basilique de Saint-Laurent. L'une de ses faces porte le mot hébreu « Emmanuel » écrit en caractères grecs : « ΕΜΜΑΝΟΥΗΛ » et en latin « *Nobiscum Deus.* » De l'autre côté on lit : « *Crux est vita mihi. Mors inimice tibi.* » *La croix est ma vie; à toi, ennemi, elle est la mort.* L'ennemi dont il est question, est évidemment le démon. « Ecce crucem Domini fugite partes adversæ. » (Liturg.) Cette croix dont la cavité est fermée par une vis, renfermait comme celle de saint Paulin (epist. XXXI. ad Sev.) quelques reliques, peut-être une parcelle de la vraie croix.

Bulletin. Mai 1863. — Ulysse fut pendant dix ans le jouet des flots sans pouvoir rentrer dans sa patrie. Voulant se soustraire à la périlleuse séduction des sirènes, il boucha les oreilles de ses compagnons avec de la cire et se fit lui-même attacher au mât de son vaisseau. Ulysse devint dans l'antiquité chrétienne une figure du Sauveur. Saint Maxime, évêque de Turin, disait au VIe siècle : « Depuis que le Seigneur Christ a été attaché à la Croix, nous traversons l'oreille fermée les séduisants écueils du monde. Ce qu'est l'arbre (le mât) dans le navire, la croix l'est dans l'Eglise, qui seule nous fait passer intacts au milieu des séduisants écueils du siècle... Dans ce vaisseau de l'Eglise quiconque sera lié à l'arbre de la croix, ou aura clos ses oreilles par les Ecritures, n'aura rien à craindre des séduisantes attaques de la luxure. » (S. Max. Opera. Rom. 1784. p. 151.) Nous savions que le moyen âge avait employé cette figure, mais nous avons été surpris de la retrouver dans un monument des premiers siècles de l'Eglise.

M. de Rossi prouve, par un monument qui lui semble être du IIIe siècle, que cette interprétation a été adoptée longtemps avant saint Maxime. Dans un fragment de sarcophage sculpté qui fut découvert sous ses yeux au cimetière de Saint-Calliste, on voit Ulysse et ses compagnons dans le navire, entouré des sirènes; une double image de la croix établit l'origine chrétienne du sarcophage.

Martyrs. — Dans le *Bulletin* de janvier 1864 se trouve un récit fort intéressant de découvertes récemment faites dans la basilique ambroisienne de Milan. On a retrouvé les tombeaux de saint Ambroise et des saints martyrs Gervais et Protais. Dans celui des saints martyrs était une ampoule contenant du sang : une analyse chimique l'a démontré. La découverte de ce vase renfermé dans le tombeau

de martyrs illustres, est un fait important. Elle révèle le sens des célèbres paroles de saint Ambroise à sa sœur Marcelline. « Sanguine « tumulus madet, apparent cruoris triumphalis notæ, inviolatæ reli- « quiæ loco suo et ordine repertæ, avulsum humeris caput[1]. » Gaudens de Brescia avait dit aussi de ces SS. martyrs « Tenemus san- « guinem gypso collectum, qui testis est passionis[2]. »

Bulletin. Avril 1864. — Une inscription trouvée à Milan et que M. de Rossi croit appartenir au milieu du IV[e] siècle exprime nettement la distinction entre les confesseurs et les martyrs. Les premiers mots sont perdus. On lit ensuite :

. . . .

Et a Domino coronati sunt beati
Confessores comites martyrorum (*sic.*)
Aurelius Diogenes confessor et
Valeria felicissima. Bibi in Deo fecerunt.

Cette inscription vraiment précieuse, dit M. de Rossi, nous apprend que Diogène était confesseur et compagnon des martyrs ; et qu'il s'était préparé un tombeau près des corps saints des confesseurs et des martyrs qui avaient succombé dans la dernière persécution et avaient été *couronnés par le Seigneur*.

Le nom de *Confesseur* conservé dans le langage ecclésiastique convenait bien à ceux qui, par le mérite et l'éclat de leurs œuvres, ont rendu témoignage à la religion de Jésus-Christ.

Bulletin. Mai 1864. On a souvent rencontré des épitaphes où les survivants se recommandent à ceux qui ne sont plus et qu'une ferme confiance en Dieu fait supposer admis dans le séjour des bienheureux : « *Quia scimus te in* ☧. »

Mais rien n'est aussi formel sous ce rapport que la belle inscription qu'on vient de découvrir à Saint-Laurent *in Agro Verano*. Les paroles suivantes la rendent surtout précieuse. « *Cuique pro vitæ suæ testimonium* (*sic*) *sancti martyres apud Deum et Christum erunt advocati.* »

N'y a-t-il pas ici une allusion sensible aux tribunaux de la justice humaine, auprès desquels les avocats, tenus à Rome en très-grand honneur, plaidaient les causes de leurs clients ? Au tribunal de Jésus-Christ les martyrs étaient, aux yeux des premiers chrétiens, les avocats les plus puissants ; ils les représentaient souvent assis auprès du Sauveur, conversant et jugeant en quelque sorte avec lui ;

[1] S. Ambr., epist. XXII, ad Marcellin. Venet, t. III, p. 931.
[2] Serm. in dedic. SS. LX. Martyr. Migne, Patr., t. XX, p. 963.

ils ne les regardaient plus comme de simples avocats, mais comme des *assesseurs* (assessores).

Le *Bulletin* renferme des pages pleines d'intérêt sur beaucoup d'autres découvertes en dehors des catacombes. La basilique de Saint-Clément, les dernières fouilles faites à Saint-Laurent *in Agro Verano*, la bible du Sinaï éditée récemment par M. Tischendorf, l'arc de Constantin, les inscriptions tracées à la pointe sur les murs du palais des Césars au mont Palatin, sont l'objet de savantes dissertations. — Saint Jérôme et quelques autres écrivains de son temps nous apprennent qu'il y avait en Occident de nombreux monastères de Vierges dès le IVe siècle. A Rome, sainte Constance en éleva un près de la basilique de Sainte-Agnès. Dans le *Bulletin* d'octobre 1863, d'une étude attentive faite sur les pierres sépulcrales, M. de Rossi conclut à l'existence d'une communauté religieuse au commencement du Ve siècle, dans le voisinage de Saint-Laurent in *Agro Verano*. Tous ses membres furent enterrés dans le voisinage de cette basilique. C'était probablement la communauté que Marcella établit d'après les conseils de saint Athanase dans l'*Ager Veranus*, près de la basilique de Saint-Laurent et du cimetière de Saint-Cyriaque.

Dans les bulletins de 1865 nous signalerons surtout les inscriptions tumulaires et les peintures trouvées dans les catacombes de Domitilla. Ces monuments nous reportent aux temps des apôtres ; ils jettent un nouveau jour sur la conversion au christianisme de plusieurs membres de la famille impériale, au moment même où saint Pierre et saint Paul consommaient leur glorieux martyre, et expliquent l'origine des cimetières chrétiens établis sous la protection des lois de l'empire. Ces bulletins offrent trop d'intérêt pour n'être pas l'objet d'une étude spéciale.

Disons, en terminant, que le Bulletin complète l'ouvrage déjà célèbre de l'auteur sur les inscriptions chrétiennes, et très-souvent en confirme les arguments de la manière la plus heureuse. Ceux qui ont étudié les ouvrages de M. de Rossi savent combien sa critique est judicieuse, éloignée de toute exagération enthousiaste. Les données positives de l'histoire servent toujours de base à ses travaux. On ne sera donc pas surpris de voir les écrivains protestants se plaire à rendre hommage à la science, à la modestie, à la loyauté du savant antiquaire romain. La revue d'Edimbourg consacrait dernièrement un fort beau travail à son ouvrage sur les « *Inscriptions chrétiennes et juives*. »

W. Forbes.

NOUVEAU DICTIONNAIRE D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE ANCIENNES ET MODERNES, par MM. D'AULT-DUMESNIL, Louis DUBEUX et l'abbé CRAMPON. — 1 vol. gr. in-8, p. VIII-1433, 28 (supplément). — Paris, 1866. Jacques Lecoffre.

Il est assez de mode aujourd'hui de protester contre les goûts légers et superficiels d'un siècle qui voit pleuvoir presque journellement tant d'*abrégés* de *résumés*, de *manuels*, de *dictionnaires* et autres œuvres de vulgarisation en tous genres. Certes nous ne prétendons pas que ce soient là de beaux titres de gloire pour la génération contemporaine. Notons cependant qu'à côté de ces travaux de seconde main, il en est d'autres dont notre époque peut être légitimement fière. Une foule de documents inédits, de pièces originales, de grands monuments historiques et scientifiques se révèlent à la curiosité des chercheurs. Nos grandes bibliothèques s'enrichissent des plus vastes collections, inépuisables réservoirs de connaissances de tout ordre et de toute nature. Il sera donc loisible à tous ceux qu'anime l'amour de la grande science, d'aller se désaltérer à ces sources fécondes. Mais ceux qui ont cette soif ardente, et le loisir et les autres conditions nécessaires pour la satisfaire, sont-ils en bien grand nombre ? Ceux-là mêmes, en parcourant les in-folio, n'éprouvent-ils pas quelquefois le besoin d'une indication, d'un résumé rapide sur une question, sur un nom qui se présente incidemment? Il faut l'avouer, une série de biographies courtes, mais justes et vraies, un abrégé statistique actuel et exact sur une ville, sur une contrée, tout cela réuni dans un livre bien ordonné, est commode, utile et profitable, même au savant; cela est nécessaire à qui ne peut ou ne veut en savoir plus long qu'un livre de cette espèce. Triste nécessité tant qu'on voudra ! nécessité néanmoins, à laquelle se sont soumis les auteurs du *Nouveau Dictionnaire*.

Du reste, nous nous empressons de le dire, ils y ont déployé toutes les qualités qu'on peut raisonnablement demander à ce genre de travail. Le *Nouveau Dictionnaire* est consciencieusement élaboré, purement écrit, et, par-dessus tout, irréprochable au point de vue des principes et des faits. Qu'on veuille bien en parcourir les articles si substantiels; qu'on prenne la peine de contrôler tel jugement favorable ou sévère, telle assertion, telle rectification, telle accusation qu'on n'avait peut-être pas soupçonnée : on reconnaîtra bien vite que la vérité est là, exposée avec franchise et impartialité.

Indépendamment de ces mérites intrinsèques, le *Nouveau Dictionnaire* s'offre à un prix modéré; les caractères sont nets : on peut lire sans fatigue. Quelques fautes typographiques sont échappées, surtout dans les chiffres exprimant les dates; mais elles sont

faciles à corriger à première vue, et ne peuvent nuire au succès d'uu livre excellent.

L'ouvrage était achevé et l'impression commencée quand une tombe s'ouvrait pour recevoir l'un des trois auteurs, le savant et modeste Louis Dubeux. Le premier exemplaire tiré put être remis entre les mains mourantes de l'éditeur chrétien, qui s'appelait Jacques Lecoffre. Le *Nouveau Dictionnaire* sera comme un monument élevé à la mémoire de ces deux hommes de bien.

A. JEAN.

VIE DU B. JEAN BERCHMANS, de la Compagnie de Jésus, par H. P. VANDERSPEETEN, de la même Compagnie, In-8°. Louvain. Fonteyn. 1865.

Les historiens du B. Jean Berchmans nous apprennent que, aussitôt après sa mort, il se répandit partout quantité d'images et de notices destinées à faire connaître au monde ce frère des Stanislas Kostka et des Louis de Gonzague. Il en arrive de même aujourd'hui. Depuis que, d'nne parole longtemps attendue, le souverain Pontife a consacré sa gloire, notre saint jeune homme se suscite chaque jour des historiens, des panégyristes, des artistes[1], et aussi, nous n'en pouvons douter, des imitateurs. Comme autrefois. le P Cepari a raconté, dans un beau livre toujours estimé, la vie du modèle des étudiants; le P. Vanderspeeten vient de retracer l'histoire complète du nouveau Bienheureux avec tout l'amour d'un compatriote, tout le zèle pieux d'un frère et, — disons-le pour achever d'un mot l'éloge, — tout le savoir d'un bollandiste. L'ouvrage du P. Vanderspeeten se partage, comme la vie même de son héros, en trois parties : séjour du Bienheureux en Belgique; séjour du Bienheureux à Rome; maladie, mort et gloire du Bienheureux. Un appendice considérable donne les pièces justificatives les plus intéressantes; et un travail bibliographique d'une grande valeur, signale tout ce qui a été écrit sur le Bienheureux Jean. Les sources auxquelles a puisé le nouveau biographe, sont d'abord le P. Cepari, son devancier, le seul véritable historien de Berchmans jusqu'à ce jour, puis les Actes de la Béatifi-

[1] Les artistes nous pardonneront seulement de leur consacrer cette note, et de nous borner à la simple mention de leurs œuvres.

1° Portrait authentique du Bienheureux, gravure, Méniolle, édit. 7, rue de Sèvres. Paris.

2° Une belle médaille en bronze frappée par les soins du R. P. Piérart.

3° Deux photographies de Meurisse (Metz) ayant pour sujets : La mort du B. Berchmans ; les trois patrons de la jeunesse : saint Stanislas Kostka, saint Louis de Gonzague, B. J. Berchmans. Les dessins sont dus à un crayon pieux et délicat.

cation qui contiennent le résumé de toutes les dépositions des contemporains, et enfin un précieux manuscrit de la Bibliothèque royale de Belgique renfermant les témoignages des compagnons de noviciat de Jean Berchmans, des lettres écrites à son sujet immédiatement après sa mort, quelques-unes de ses compositions de classe, sept ou huit de ses propres lettres, le tout certifié conforme aux originaux par l'autorité ecclésiastique. Grâce à cette heureuse découverte, le livre du P. Vanderspeeten acquiert une importance à part qui le met d'emblée au-dessus de toutes les biographies plus ou moins calquées sur l'ouvrage original de Cepari. Désormais, tous ceux qui voudront écrire sur la vie et les vertus du nouveau patron de la jeunesse, prendront pour guide le P. Vanderspeeten, en même temps que le P. Cepari, réédité en 1853 par le P. Carpentier, bollandiste, et en 1865 par le P. Joseph Boëro, postulateur de la cause. Notre confrère de Belgique aura tout le loisir, dans les éditions qui vont se succéder, d'effacer jusqu'aux moindres taches de son œuvre, et le parfait modèle des jeunes gens leur sera offert en un tableau parfait. — E. M.

— *Henry Perreyve*, par A. Gratry. Paris, Douniol, 1866.

Cette publication n'est ni un récit, ni un discours, ni une biographie, ni un panégyrique ; s'il fallait assigner son véritable caractère, peut-être devrions-nous dire que c'est un *épanchement*. On s'y sent en communication avec deux âmes qui vibrent à l'unisson, bien qu'il y ait entre elles plus d'une différence. Celui qui est raconté d'après ses actes ou ses écrits intimes, et celui qui raconte et commente, un peu longuement peut-être, ont eu sur un grand nombre de points, mêmes pensées, mêmes aspirations, mêmes sentiments ; natures exquises qui aiment le beau et le cherchent comme elles l'ont compris ; esprits élevés, parfois mystiques ; surtout cœurs ardents, dévoués, sympathiques, qui mêlent leurs flammes et semblent vouloir communiquer à tout ce qui les approche, plus de chaleur encore que de lumière. Peu de livres ont cet accent de sincérité et d'émotion profonde ; plus de détails n'auraient pas mieux fait revivre l'abbé Perreyve, ni ressuscité sa physionomie morale ; c'est plus que l'histoire de sa vie, c'est l'histoire de son âme avec les désirs qui la travaillaient, avec la soif d'apostolat dont elle était dévorée, avec cette activité mal contenue et toujours maladive dont les excès allaient amener une mort prématurée. Le charme du livre, c'est que l'écrivain a tout puisé dans ses souvenirs personnels et que tout s'est éclairé en passant par son cœur. — A. M.

— *Clément d'Alexandrie*. Cours d'éloquence sacrée fait à la Sorbonne pendant l'année 1864-1865 par M. l'abbé Freppel, professeur à la faculté de Théologie de Paris. In-8°, 501 p. Paris, A. Bray.

Plusieurs mois se sont écoulés depuis la publication de ce nouvel ouvrage de M. l'abbé Freppel, ouvrage digne à tous égards de ceux qui l'ont précédé, et déjà sans doute connu de beaucoup de nos lecteurs. Un si long retard, en apparence inexcusable, ne l'est pas le moins du monde en réalité. Lorsqu'il s'agit d'une de ces productions futiles, dont l'existence la plus longue se mesure par semaines ou même par jours, la critique complaisante qui se décide à en rendre compte est, on le comprend, forcée de se hâter. Pour peu, en effet, qu'elle tarde à composer l'épitaphe de ces œuvres éphémères, elle s'expose à ne plus retrouver la tombe où celles-ci reposent sans espoir de résurrection. Mais en présence d'un travail sérieux et durable où, à propos d'un des plus illustres et des plus savants docteurs de la grande Eglise d'Alexandrie, sont soulevées et résolues les plus graves questions de la théologie et de la philosophie, un examen superficiel et un jugement non motivé ne sauraient être de mise. Pour rendre à l'auteur et au livre l'honneur qui leur est dû, il faut les juger en connaissance de cause; or, comment en arriver là, sinon par une comparaison attentive des éloquentes leçons de M. l'abbé Freppel, avec les œuvres du grand homme dont elles ont pour but de nous faire goûter les beautés. Il a donc fallu relire et étudier à notre tour ces admirables écrits que l'antiquité chrétienne nous a légués. Cette étude, l'auteur le sait mieux que personne, est pleine d'attraits irrésistibles; elle séduit et captive si bien l'esprit et le cœur, qu'une fois commencée, on redoute de la voir finir. M. l'abbé Freppel nous pardonnera donc les délais dont elle a été jusqu'ici à peu près la seule cause, et ceux, beaucoup plus courts, qu'elle pourrait entraîner encore. Le succès de son ouvrage n'en souffrira pas : venus trop tard pour le prédire, nous aurons du moins la satisfaction de le constater. J. T.

— *Vie de la Révérende Mère Pauline de Faillonnet*, supérieure générale des sœurs de la doctrine chrétienne de Nancy, par M. Puy-Pény, chanoine, vicaire-général de Saint-Dié. Paris, Lecoffre, 2 vol.

« La Mère Pauline de Faillonnet, dont ce livre retrace la vie si instructive et si édifiante, a mérité de prendre place dans cette élite de femmes fortes, que l'on retrouve à chaque page dans les annales de l'Église, mais que le Seigneur, par un dessein providentiel, semble avoir multipliées en ce siècle plus qu'en tout autre peut-être, parce qu'il offre une plus large place au zèle, au dévoûment, au sacrifice. »

Ces paroles, que Mgr l'évêque de Saint-Dié écrivait à l'auteur, résument en un mot la vie de la Mère Pauline de Faillonnet. Ce fut vraiment une femme forte, et forte par le sacrifice. Le mérite de M. Puy-Pény est d'avoir mis ce caractère dans tout son jour. Ainsi,

il ne nous cachera pas les défauts de l'enfance de la Mère Pauline, la dissipation et la mondanité de sa jeunesse; mais il montre aussi l'austère éducation de parents chrétiens combattant ces défauts, et nous fait admirer le courage de la jeune fille sachant les surmonter. Quand on a lu ce récit, on ne s'étonne plus des éminentes vertus pratiquées pendant les années de profession religieuse.

Agée de vingt-neuf ans, mademoiselle de Faillonnet entra dans la Congrégation des sœurs de la doctrine chrétienne, consacrée à l'éducation des jeunes filles. C'était en 1807. Après son noviciat, elle fut chargée d'une classe d'enfants pauvres; puis de la direction du pensionnat de Nancy. Elle quitta cette position pour aller faire l'école dans un petit village de la Lorraine, nommé Robert-Espagne, et fut bientôt rappelée pour être mise à la tête de l'orphelinat de Nancy. Pendant les deux années qu'elle occupa ce poste, elle déploya des qualités si éminentes, qu'en 1821, à la mort de la Mère Rosalie, supérieure-générale, elle fut élue pour la remplacer. Depuis ce moment, réélue tous les six ans, elle gouverna la Congrégation jusqu'en 1856. Sous sa direction aussi énergique que prudente, l'Ordre se développa d'une manière admirable, le nombre des sœurs augmenta jusqu'au point de quintupler, et elles se répandirent non-seulement en Lorraine, mais dans les provinces voisines et jusqu'en Algérie. La Mère Pauline régularisa l'Institut de la doctrine chrétienne; elle en fit publier les constitutions, organisa la hiérarchie du gouvernement, etc. Enfin, après avoir accompli tant d'œuvres remarquables, elle se démit de sa charge, et un an ne s'était pas écoulé qu'elle recevait la récompense de tant de travaux; c'était le 24 décembre 1856. Telle est en résumé la vie de la Mère Pauline de Faillonnet. M. Puy-Pény l'a racontée de manière à nous faire à la fois aimer et admirer cette forte vertu. Maintenant faut-il reprocher à l'auteur d'avoir multiplié ses propres réflexions au détriment du récit? Il l'avoue lui-même dans sa préface, et ne croit pas devoir s'excuser; son livre est écrit pour les lecteurs sérieux : « Il fallait, nous dit-il, instruire, ajouter à l'édification ce qui l'explique et la soutient, compléter quelques points de doctrine importants, donner à certains sujets moins compris des développements qui les éclairassent et les fissent goûter. » L'auteur a atteint son but, la doctrine qu'il donne est toujours solide et substantielle.

J. H.

Le Gérant : E. PATON.

PARIS. — IMPRIMERIE VICTOR GOUPY, RUE GARANCIÈRE, 5.

DES

ORIGINES DU CHRISTIANISME

ET

DE LA RELIGION DE ZOROASTRE

(*Suite.*)

Si l'exposé qu'on a lu de la religion de Zoroastre n'est pas un conte fait à plaisir [1], là n'est pas la source de nos dogmes. Le contraste entre les deux doctrines est même si palpable que, pour l'atténuer et rendre possible une sorte de parallèle entre elles, M. E. de Bunsen ne s'est pas contenté d'enfler prodigieusement l'importance de la première; il s'est permis surtout, ce qui est plus grave, d'amoindrir l'enseignement chrétien. Je n'aurai aucune peine à l'en convaincre. On verra à quelles extrémités la préoccupation peut entraîner un homme. On verra cet homme condamné par les exigences de son système à se faire un christianisme à part, une critique à part, une exégèse à part; le dirai-je? une histoire à part. Et, pour mettre le comble à son malheur, de cet immense échafaudage construit à grands frais, il ne tirera aucun avantage pour son dessein.

M. E. de Bunsen est un peu fantaisiste, comme l'était son père; comme lui, libre penseur et mystique. Comme son père aussi, il vise à la profondeur des doctrines, à la nouveauté des aperçus, à la variété de l'érudition. Grâce à un don d'esprit naturel et à des traits de sagacité incontestables, le premier s'est fait un nom, et ses écrits peuvent servir à des lecteurs

[1] Voir le n° du 15 janvier 1866. Pour se remettre au courant de la question, le lecteur fera bien, ce semble, de revoir l'extrait de M. E. Burnouf, que nous y avons cité (p. 23 et suiv.) et qui contient en substance la théorie de M. E. de Bunsen, à laquelle nous allons achever de répondre.

assez exercés pour n'admettre rien sans un mûr examen. Le fils aura-t-il la même fortune? Je n'ose le prévoir. Sa récente publication me laisse une impression si défavorable que je me hasarde à peine à l'exprimer. Peut-être suis-je encore trop ému de la lassitude que cette lecture m'a causée, et du vide qui m'en reste. Labeur ingrat et stérile! Je ne le souhaite à personne, sinon à l'homme qui se sentirait ébranlé par les fortes affirmations et les airs triomphants d'une trop faillible Revue. Que cet homme, s'il existe, remonte à la source et discute les preuves. J'estimerais n'avoir pas entièrement perdu mon temps, si je pouvais lui épargner quelque fatigue et lui faciliter ce travail.

I

Le premier reproche que j'adresse à l'auteur, c'est d'avoir, dans l'intérêt de son parallèle, étrangement défiguré l'enseignement chrétien. Il a son symbole à lui, qu'il n'essaie point de définir, et qu'on ne devine pas du premier coup. Son christianisme se perd dans les nuages d'une religiosité vague et d'une phraséologie embarrassée, si bien qu'après avoir parcouru ses deux volumes, je suis moins sûr de ce qu'il croit que de ce qu'il refuse de croire. « Un Dieu un et invisible, » tels sont les termes exprès du premier article de son Credo. Mais attendez : ce Dieu dont il poursuit la trace de la Bactriane à la Judée, de la Judée à Alexandrie, et qui s'abrite enfin dans l'âme du Christ, notre historien-philosophe ne craint pas de l'opposer au Dieu personnel des prophètes et du mosaïsme officiel. Ce Dieu nouveau et impersonnel serait-il donc un pur idéal, ou le Dieu des panthéistes?

Le Dieu impersonnel est loin de la Trinité chrétienne. Aussi ce dogme est-il couvert d'un silence prudent par l'auteur. Je dirais mieux qu'il est rayé de l'Évangile, puisque le Verbe et l'Esprit, désormais confondus, ne sont plus envisagés que comme deux dénominations d'un même être impersonnel.

Que devient alors le mystère de l'Incarnation? Une communion plus ou moins intime de l'esprit de l'homme à l'esprit impersonnel divin. Le phénomène des incarnations (car l'on

affecte d'en parler au nombre pluriel) est un phénomène usuel et aussi ancien que l'homme sur la terre. Le privilége du Christ, c'est d'avoir su attirer à soi ces hautes et mystérieuses communications d'en haut dans une mesure plus pleine et plus abondante. Nous pouvons contempler en lui le prodige d'une incarnation parfaite. Dans la crainte apparemment qu'il n'y manquât quelque chose, l'auteur recourt pour l'exprimer à une exagération de termes poussée jusqu'à l'absurde. Il voudrait nous persuader que l'Esprit divin s'épancha sur Jésus, l'inonda et le pénétra au point de se confondre absolument et de s'identifier avec sa substance : mots vides de sens, qui substituent en Jésus-Christ l'unité de nature, condamnée par la raison et par la foi, à l'unité de personne, que l'Église croit et proclame ; mots impies qui identifient le fini à l'infini, et n'expriment que l'eutychianisme le plus outré ou le pur panthéisme.

Tout se tient et s'enchaîne dans la théologie catholique. Le mystère de l'Incarnation prélude à celui de la Rédemption du genre humain, accomplie par la mort de Jésus sur la croix. Par un dessein d'éternelle miséricorde, par un concert admirable du Fils qui s'offre librement en sa nature humaine, et du Père qui accepte cette offrande, cette mort revêt tous les caractères d'un véritable sacrifice, d'une réparation d'honneur faite à Dieu par l'innocent qui consent à porter la peine des coupables. Là donc la justice et la bonté s'embrassent, et brillent par leur union d'un plus vif éclat. C'est la plus haute manifestation des attributs divins dans le monde. Ainsi le chante l'Église ; et le théologien novateur ne nie point que cette doctrine ne soit conforme aux Évangiles, même à S. Paul, malgré sa tactique ordinaire d'opposer cet apôtre seul à tous les autres. Cet accord des auteurs sacrés le touche peu ; ils ont cédé à un préjugé judaïque ; à la doctrine vraie et ésotérique du Sauveur, ils ont substitué par faiblesse la doctrine ostensible et vulgaire.

Mesurez le gouffre dans lequel vont s'engloutir, précipités par une main profane, les trois plus grands mystères de notre foi, mystères qui sont le fondement du salut, et dont la con-

naissance est réputée indispensablement nécessaire à tous.

Après de tels excès, je n'étonnerai personne, quand je dirai que le baptême est à ses yeux une cérémonie assez indifférente, et qu'il rappelle, comme une remarque fine et importante, le silence de l'évangile de S. Luc à cet égard, silence pourtant si peu calculé que les Actes, sortis de la même plume, en font mention à chaque page[1].

Mais ce que je comprends moins, c'est qu'après avoir miné tous les dogmes, il sape plus dangereusement encore l'honnêteté des mœurs et la bonne vie. En zélé disciple de Luther, il se cramponne avec une ardeur fébrile au grand principe de la Réforme, celui de la justification par la foi seule, et de l'inutilité des œuvres devant Dieu. Il est vrai qu'à cet égard grand nombre de protestants ne croient guère à ce qu'ils disent, si j'en juge par les vains efforts qu'ils font pour donner un sens raisonnable à une détestable doctrine. Mais M. de Bunsen, qui a secoué tant d'autres préjugés, eût dû trouver en son âme assez d'indépendance pour sacrifier absolument un principe si désastreux. Si le respect de S. Paul l'en empêchait, il devait se rappeler que, d'après S. Paul lui-même, tous les hommes comparaîtront devant le tribunal de Jésus-Christ pour être jugés *selon leurs œuvres, bonnes ou mauvaises :* Ut referat unusquisque propria corporis prout gessit, sive bonum, sive malum. II Cor. v, 10.

Que cet esprit isolé garde son christianisme, ou qu'il le modifie pour le rapprocher encore plus du Mazdéisme, du Bouddhisme, ou de telle autre religion antique qu'il lui plaira, pourvu qu'il évite les équivoques et ne donne pas lieu de confondre notre doctrine avec la sienne.

[1] On trouvera ces passages des Actes indiqués par M. WALLON, *De la croyance due aux Évangiles*, deuxième édition. Cet ouvrage, solidement pensé et bien écrit, sera lu avec fruit par tous ceux qui désirent s'éclairer sur les fondements de la foi. Le savant auteur a tenu compte dans sa seconde édition des controverses soulevées dans ces dernières années.

II

Cependant les textes se pliaient mal aux théories du docteur moderne. Mais il a trouvé un moyen fort commode de s'en affranchir. Grâce aux merveilleux expédients de sa critique et de son exégèse, il fait des textes ce qu'il veut, y ajoutant, retranchant ou corrigeant ce qu'il juge à propos d'ajouter, retrancher ou corriger ; puis il a le don de découvrir dans ce qu'il en conserve ce que personne avant lui n'avait eu l'art d'y remarquer.

Voici un spécimen de sa critique. Il nous reste deux écrits du second siècle à peu près identiques pour le fond, et présentant la même doctrine. Ils portent le nom du pape S. Clément ; ce sont ses *Récognitions*, ou *Reconnaissances*, et ses *Homélies*. Nul doute qu'ils ne soient apocryphes. Ils sont l'œuvre d'un ébionite, qui place Jésus et Moïse à peu près sur la même ligne ; on arrive au salut, selon lui, en s'attachant à l'un ou à l'autre de ces législateurs, quoique plus heureux soient ceux qui les reconnaissent tous les deux. La trame de ces deux ouvrages se compose de disputes entre S. Pierre et Simon le Magicien. M. de Bunsen, qui tient pour assuré que S. Pierre a été ébionite, au moins dans son enseignement public, déclare authentique le fond de ces écrits ; faisant un pas de plus, il affirme que ce fond authentique a fait partie de l'évangile de S. Marc. Ce n'est pas tout. Le même évangile contenait aussi, à l'en croire, une partie des récits que nous lisons aujourd'hui dans les Actes ; de sorte qu'au lieu qu'il est aujourd'hui le plus court, il était primitivement le plus long, égal au moins aux trois autres réunis. Sous sa forme actuelle, il ne remonte pas plus haut que la seconde moitié du IIe siècle, peut-être même pas au delà du IIIe. Tant de choses neuves et incroyables sont avancées de l'air du monde le plus dégagé, et vous n'avez qu'à baisser la tête sous cet oracle. Le prophète vous fait grâce en déclarant que ce récit de S. Marc, si souvent et si étrangement remanié, est encore dans sa forme actuelle *le plus ancien et le plus authentique que nous ayons, qu'il soit*

ou non basé sur la tradition. Appréciez ce que valent les trois autres.

L'exégèse répond à la critique. Le chapitre de S. Luc m'en offre un exemple qui me dispensera d'en chercher ailleurs. Le livre est d'un disciple de S. Paul, il suffit, pour que de gré ou de force on en fasse jaillir des traits acérés contre S. Pierre, et ceux qu'on lui donne pour adhérents. Cette guerre est sourde et n'avait pas encore été remarquée. S. Luc au contraire est le seul où nous lisions ces magnifiques paroles du Seigneur Jésus à son vicaire, pour le consoler d'un moment de faiblesse et rassurer les âges à venir contre le péril d'une nouvelle défaillance : « Simon, Simon, Satan a de-
« mandé de vous cribler comme le froment (*vous* au pluriel);
« mais j'ai prié pour *toi* (au singulier), afin que ta foi ne défaille
« point; toi donc, quand tu seras converti, confirme tes frères; »
paroles où tous les siècles chrétiens ont vu l'assurance d'un secours efficace promis à Pierre, après sa chute, pour le rendre ferme et capable de confirmer tous les évêques dans la foi. Désormais le monde n'y verra plus qu'une malicieuse épigramme. « O Pierre, dirait le Maître, quand tu seras converti, c'est-à-dire, quand tu auras reconnu l'inutilité des œuvres, et la foi justifiante par elle-même, alors, etc. » A ce compte, l'effet de la promesse pourrait se faire attendre. Ce dogme de la foi justifiante par elle-même est une idée fixe qui revient à tout propos. Si le Sauveur reproche aux apôtres leur peu de foi, il faut entendre, selon notre interprète, qu'ils n'en ont aucune, pas même comme un grain de sénevé, parce qu'ils jugent encore les œuvres bonnes et nécessaires.

On va loin, avec de tels commentaires. Partout S. Pierre est sous-entendu. Vous avez lu en S. Luc que le premier sera le dernier, et le dernier sera le premier dans le royaume de Dieu; mais vous n'y avez rien compris, si vous n'avez pas entendu que la première place est assurée par cette parole au dernier venu des apôtres, à S. Paul, et que S. Pierre est relégué à la dernière. Quel est cet homme de la foule qui élève la voix pour obtenir du Sauveur une sentence arbitrale contre son frère, et l'obliger à partager avec lui l'héritage? Sous le

voile d'une belle allégorie, reconnaissez S. Pierre, jaloux du succès de son collègue, qui se plaint que celui-ci ait tout envahi. Si Jésus prémunit ses disciples contre l'hypocrisie des pharisiens, et condamne la dissimulation qui n'ose le confesser devant les hommes, ce sont, à n'en pas douter, autant de foudres lancées sur la tête de S. Pierre et de ceux qui lui ressemblent, parce qu'ils tiennent sous le boisseau la doctrine de leur Maître. Il plaît au Sauveur d'envoyer devant lui des disciples pour préparer les esprits à sa venue, et fondant dès lors le droit des ouvriers évangéliques à vivre de l'Évangile, il les avertit d'accepter la table qui leur sera servie : Manducate quæ apponuntur vobis. Dans la circonstance, ils ne devaient point sortir de la Judée, ni avoir aucun commerce avec les Gentils. N'importe, il faut croire (*it is impossible to deny*), que l'évangéliste dirige à dessein ce trait de plume contre S. Pierre, ennemi toujours présent, quoique toujours invisible, parce qu'une fois il est arrivé à cet apôtre prêchant à Antioche d'observer les prescriptions de Moïse, et, par égard pour des Juifs, de s'éloigner momentanément de la table des Gentils.

La sympathie que S. Luc refuse aux Juifs, il était juste de la supposer acquise aux Romains. Aussi n'y a-t-il pas jusqu'au malheureux Pilate qui n'en profite, et qui ne lui doive de la reconnaissance. Je ne voudrais pas faire honneur à l'écrivain anglais de tout ce que je lis à ce sujet dans la Revue française (p. 722). Il y a tel trait dont la responsabilité retombe sur le rapporteur infidèle : *traduttore, traditore*. Mais il en reste assez d'autres pour la gloire de l'auteur. Veut-il montrer, par exemple, que Pilate n'était pas libre, et que S. Luc rejette sa faute sur une fatale nécessité, il s'empare avidement de la phrase où l'évangéliste parle du gouverneur comme « obligé (*necesse habebat*) de relâcher aux Juifs un criminel pendant la pâque » : obligé de relâcher, donc de condamner; de sauver un coupable, donc de perdre l'innocent! Que pensez-vous de cette logique?

Ce chapitre sur S. Luc n'occupe pas moins de 123 pages. L'auteur prend son temps, pour exprimer goutte à goutte et

convertir en venin les sucs les plus savoureux et les plus salutaires.

Ce n'est pas qu'en y regardant de près, il ne fût possible d'établir un contraste aussi instructif qu'intéressant entre S. Matthieu et S. Luc. Ils ont écrit dans des circonstances différentes, pour des lecteurs et pour des besoins qui n'étaient pas les mêmes, et chacun d'eux a choisi et disposé ses matériaux selon son dessein. S. Luc adressant son ouvrage à des Grecs ou à des Romains, à une époque où l'endurcissement des Juifs était déjà presque consommé, devait supprimer une foule de traits qui avaient eu une importance capitale dans la controverse avec ces derniers. Il était naturel qu'il y substituât avec avantage d'autres incidents historiques, d'autres instructions et paraboles où se dévoilait la miséricordieuse charité du Sauveur envers tous les hommes, sans distinction de race ni de climat. On dirait que tous deux ensemble ont pris à tâche de commenter ce mot de S. Paul (Rom., xv, 8, 9) : « Le Christ a été l'apôtre des circoncis, pour montrer la fidé« lité de Dieu et accomplir sa promesse envers nos pères ; « mais les Gentils sont appelés à l'adorer par un mouvement « de sa pure miséricorde. » S. Matthieu a démontré la première moitié de ce texte, et S. Luc en a merveilleusement éclairci la seconde. Où est la contradiction? Quand M. A. Réville ou M. Michel Nicolas se persuadent que chaque évangéliste a jeté dans son livre tout son savoir, et en concluent que ce qu'ils n'ont pas dit, ils l'ont ignoré, cela vaut à peu près M. Renan coupant en deux l'évangile de S. Jean, approuvant les récits comme authentiques, et réprouvant les discours comme supposés, sans s'apercevoir que les récits sont faits pour les discours, et qu'ils s'adaptent les uns aux autres ainsi que l'œil à son orbite. Ces Messieurs font de la critique à grands coups d'épée, comme Alexandre tranchait le nœud qu'il ne savait pas défaire. Ils déchirent et font voler en éclats les pages vénérées de nos saints livres. Mais je les avertis que la postérité s'étonnera de ce vandalisme, presque autant que de la licence d'opinions qui l'inspire.

Ces procédés au reste sont plus vieux qu'on ne pense; ils

sont renouvelés du gnosticisme. Marcion tronquait S. Luc; Valentin gardait S. Jean tout entier, mais l'expliquait si bien qu'il y trouvait tout son *plérôme;* un troisième produisait avec un air de mystère un écrit inconnu jusqu'à lui, mais qui descendait infailliblement de l'un des apôtres, par un canal secret et fidèle. Tout cela rappelle trait pour trait le christianisme ésotérique qu'on nous propose à croire, avec les procédés violents d'exégèse et de critique dont on l'appuie.

III

Malgré tout, il reste encore des textes en assez grand nombre, qu'il est impossible de supprimer et d'expliquer. Qu'en faire donc? les oublier, et arranger l'histoire sans eux. Que l'auteur me permette de lui en rappeler quelques-uns, et de lui en demander compte.

Voici en quatre mots sa théorie historique, et les anneaux dont il en compose la chaîne : Existence déjà vieille d'un enseignement secret dans la Judée lors de l'apparition de Jésus-Christ. Jésus s'y fait initier, se l'approprie, et le confie mystérieusement à quelques-uns de ses disciples. Ceux-ci le transmettent à leur tour à l'Église, en secret d'abord et à un petit nombre par la crainte de la persécution, puis au plein jour, vers la fin du IIe siècle. Je cherche l'appui de toutes ces hypothèses.

Qu'il y ait eu en Judée parmi les Esséniens une doctrine secrète qu'ils s'engageaient par serment à ne point révéler, et qu'ils communiquaient à leurs novices après de longues et dures épreuves, Josèphe le dit, et je ne le conteste point. Mais le secret a été si bien gardé que nul ne sait encore en quoi il consistait. Ce qui est certain, c'est que les institutions de Moïse leur étaient chères, et qu'ils ne pouvaient songer à les détruire. Rien n'égalait leur respect pour le nom du saint législateur, et le blasphémer était à leurs yeux un crime digne de mort. Le sabbat était observé par eux plus rigoureusement encore que par le corps de la nation. Ils aimaient l'enseignement en paraboles et les explications allégoriques

de la Bible; mais ces allégories tendaient surtout à la morale dont ils s'occupaient plus que d'études spéculatives. Après tout, ce goût de l'allégorie leur était commun avec beaucoup d'autres, et ne nous apprend rien sur leur doctrine. Un mot de Josèphe ferait croire qu'elle roulait en grande partie sur les anges, auxquels ils rendaient peut-être un culte superstitieux et mal réglé. « Ils conservent avec soin, dit l'historien « de la guerre des Juifs (l. II, 8, 7), les livres de leur secte et « les noms des anges. » On croit entrevoir ici la source de la cabbale et de la gnôse. La première se perpétua parmi les Juifs sous l'ombre du mystère. La seconde désola l'Église pendant plusieurs siècles, et fit plus pour la détruire, s'il avait été possible, que toute la puissance des Césars. Elle eut certainement des racines dans le judaïsme. Son affinité avec la cabbale d'une part, et d'autre part la manière dont les apôtres la combattent déjà dans leurs écrits sous le nom de « fables judaïques » ne permettent pas d'en douter. Ce gnosticisme rudimentaire, si je puis parler ainsi, tel que le prêcha Cérinthe, n'a rien de ces immoralités révoltantes qui déshonorèrent la plupart des sectes entées sur lui. Le judaïsme ne pouvait enfanter d'aussi ignobles théories. Simon le Samaritain et d'autres sectaires, connus sous le nom de Nicolaïtes, et sortis vraisemblablement des rangs du paganisme, en furent les propagateurs au Ier siècle. Ce que prétendait Cérinthe, c'était, en conservant la loi de Moïse, et par conséquent la décence dans les mœurs, reléguer le Dieu suprême loin de tout commerce avec le monde, sous prétexte de l'exalter, et attribuer aux anges non-seulement le gouvernement mais la création de l'univers. Il niait la virginité de Marie, et Jésus n'était, à ses yeux, qu'un pur homme conçu selon les voies ordinaires, sur lequel une vertu céleste, qu'il nommait le Christ, était descendue au moment de son baptême. Puis cette vertu l'avait abandonné pendant sa passion pour remonter à sa source. Tout incomplet qu'il est, cet exposé que nous prenons dans S. Irénée, ferait croire que Cérinthe n'était pas éloigné d'admettre ces émanations d'éons (ou vertus célestes) s'engendrant les uns

les autres, et ces généalogies interminables dont se moque S. Paul. Mais que ce développement du système lui appartienne, ou qu'il vienne de ses disciples ou de ses émules, peu importe. Il sortit certainement du judaïsme, et assez probablement du mystérieux enseignement des Esséniens. S. Paul le combat partout, et plus directement dans ses épîtres aux Éphésiens et aux Colossiens. Il lui déclare une guerre ouverte qui alla grandissant de jour en jour, et c'est là toute la reconnaissance que le christianisme doit à ces mystères dont il est inutile de sonder plus avant l'origine et la nature.

Peut-être me reprochera-t-on d'oublier d'importants et nombreux documents où la doctrine prétendue secrète se fait jour ; la version grecque des Septante, les livres de la Sagesse et de l'Ecclésiastique, celui d'Hénoch et d'autres encore. Je suis loin de les oublier. L'attaque dirigée contre des écrits que l'Église vénère comme canoniques, contre une version célèbre dont elle a fait usage pendant tant de siècles, et qui est encore officiellement autorisée chez les Grecs, ne me laisse pas insensible. J'ai recueilli les matériaux d'un travail assez étendu qui embrasserait, d'une part, l'exposé de la doctrine des Juifs de la dernière époque sur Dieu, sur le Verbe, sur la création, sur les anges bons et mauvais, sur la chute de l'homme, sur le Messie et la Rédemption ; d'autre part, le parallèle de cette doctrine avec les écrits de Moïse et des prophètes. J'espérais démontrer ainsi que le judaïsme, religion essentiellement progressive jusqu'à Jésus-Christ, s'était developpé régulièrement sous le souffle de l'Esprit-Saint, et par une force vitale interne, en restant toujours fidèle à lui-même; non par des emprunts faits au dehors, soit à l'orient, soit à la philosophie des Grecs. Mais ces recherches seraient ici superflues, et retarderaient trop les conclusions auxquelles j'ai hâte d'arriver. Les livres qu'on m'oppose étaient publics. Les Juifs avaient partout des synagogues. La version grecque de la Bible, avec les livres de l'Ecclésiastique et de la Sagesse, qu'on avait coutume d'y joindre, y était lue ; elle était seule en usage parmi eux, dans la Grèce comme à Rome et dans toutes les provinces occidentales de l'empire. Elle était

vue avec faveur dans la Palestine même, et jusque dans Jérusalem où les Juifs alexandrins entre autres avaient leur synagogue. Ce qu'on a écrit de l'antipathie des rabbins contre cette version ne regarde qu'une époque plus récente[1].

Le livre d'Hénoch n'était pas non plus inconnu; la citation qu'en fait S. Jude en est la preuve. M. Dillman, le dernier traducteur de cet ouvrage, démontre sans peine qu'il compta grand nombre de lecteurs, chez divers peuples, et en plusieurs langues. M'opposer des ouvrages si répandus, c'est renverser de ses propres mains la théorie qu'on faisait semblant de défendre.

Pour en finir avec les Esséniens, je remarquerai qu'au jugement de critiques renommés, indépendants, hostiles à nos croyances, et presque toujours opposés entre eux, cet institut ne fut pas un produit importé, mais qu'il naquit et se développa de lui-même comme une plante indigène sur le sol de la Judée. M. le professeur Éwald et M. Hilgenfeld, les deux écoles de Goettingue et de Tubingue, sont d'accord sur ce point.

Qu'on en pense, du reste, ce qu'on voudra, là n'est pas le fort du combat. Ce qu'il faudrait montrer, et à quoi l'on ne songe pas, c'est que le fils de Marie, l'humble ouvrier de Nazareth, se fit initier à leur secte, et leur déroba leur secret.

S'il est un fait notoire, attesté par tous les évangélistes, et que les Juifs n'ont jamais démenti, c'est que Jésus atteignit l'âge de trente ans et se produisit en public sans avoir jamais reçu les leçons d'aucun maître. Les habitants de Nazareth, plus capables d'en rendre témoignage que personne, ne l'eurent pas plus tôt entendu prêcher dans leur synagogue, que, ravis d'étonnement et d'une admiration qui se changea trop vite en un dépit homicide, ils s'écriaient: « D'où vient à celui-ci cette sagesse? N'est-ce pas le fils de Joseph, artisan et fils d'un

[1] On peut consulter en particulier sur cette question un savant israélite contemporain, le docteur Z. Frankel, *Vorstudien zu der Septuaginta*. « Étude préparatoire aux Septante. » Leipzig, 1841, et un opuscule du célèbre docteur Fr. C. Movers, *Loci quidam historiæ canonis V. T. illustrati*, Vratislaviæ, 1842.

artisan ? » Jérusalem entendit les mêmes exclamations, quand Jésus enseigna dans le temple, pendant la fête des Tabernacles, et qu'une foule émue se demandait : « Comment cet homme sait-il ce qu'il n'a pas appris ? » *Quo modo hic litteras scit, cum non didicerit?* (Jean, VII, 15.) Avant d'initier un aspirant à leurs secrets, les maîtres de l'essénisme exigeaient de lui trois ans de probation. Comment Jésus eût-il rempli cette condition, à l'insu de tous ? Les membres de l'ordre se partageaient d'ailleurs en plusieurs classes, et les anciens affectaient une telle supériorité sur les jeunes qu'ils s'estimaient souillés, et se purifiaient par le bain, si ceux-ci les avaient seulement touchés. Ils exerçaient, en outre, de terribles châtiments sur ceux qui se rendaient indignes de leur profession, et l'excommunication était parmi eux si redoutable, qu'elle exposait à périr de misère celui qui en était atteint. Comment Jésus, en le supposant initié, aurait-il pu violer le secret de l'ordre et le serment qu'il avait fait, secouer le joug des anciens et se choisir des disciples au dehors, sans qu'une clameur immense s'élevât contre lui ? Il n'en reste cependant aucune trace, ni dans la littérature juive, ni dans le Nouveau Testament, où les Esséniens ne sont pas même nommés.

Ceci n'est encore que la moitié de l'énigme. Car Jésus n'est pas le seul dont l'initiation soit à expliquer ; celle de S. Paul n'est pas moins nécessaire. Changé subitement de persécuteur en apôtre, il prêche aussitôt l'évangile, sans l'avoir appris d'aucun homme, et sa prédication se trouve être tellement conforme à celle du Maître, que les plus illustres des apôtres, S. Pierre, S. Jacques et S. Jean, ne trouvent rien à y reprendre, quand il la leur expose longtemps après. Loin d'affaiblir cette vérité, M. de Bunsen l'exagère plutôt, en nous présentant cet apôtre des Gentils comme le seul qui prêchât alors le véritable évangile. D'où l'avait-il appris ? Cette énigme n'en est pas une pour l'humble fidèle qui sait que le Sauveur, régnant dans la gloire, répand en un instant, quand il lui plaît, dans un vase d'élection les trésors de sa science et de son amour. Mais un partisan du christianisme rationnel ne peut se contenter de cette solution. Il remontera plutôt par Gamaliel, dont Paul

avait suivi les leçons, et par Siméon, jusqu'à Hillel, le plus célèbre des docteurs pharisiens. L'enseignement de cet illustre maître se trouva être identique à celui de Jésus. Paul s'aperçut enfin qu'il persécutait des frères. Sa curiosité, excitée par quelques légères indiscrétions, fit si bien qu'elle pénétra enfin tout le mystère, et dès lors il fut chrétien sans miracle, sans rien répudier des convictions de sa jeunesse. Le tour est ingénieux, et l'histoire serait ainsi faite, si l'histoire pouvait se passer de la vérité; mais il serait plus simple et plus loyal de soutenir qu'il n'y avait pas de secret, et que tous étaient d'accord sur la doctrine; que l'enseignement de Jésus, en développant les dogmes antiques, ne les attaquait point, et que les Pharisiens le firent mourir uniquement par haine et par envie, ne pouvant souffrir qu'il s'appliquât à lui-même tout ce qui avait été prédit du Messie. Car enfin l'enseignement d'Hillel n'était pas secret. Le nombre de disciples attirés à lui par la célébrité de sa science, par la facilité de son humeur, un peu aussi par le *laxisme* de sa morale, était, dit-on, prodigieux. Leur confiait-il à tous son secret ? Leur demandait-il quelque serment ? Josèphe, qui était pharisien, laisse-t-il soupçonner en sa secte rien de pareil ?

Donc à quoi bon chercher dans le pharisaïsme, après l'avoir cherchée dans l'essénisme, la source et la substance de nos dogmes ? Ce que les prophètes en avaient appris se transmettait non dans telle secte, mais dans l'enseignement traditionnel indépendant des opinions particulières de chacun. Malgré ce fonds commun aux hommes de l'Ancien et du Nouveau Testament, la lumière apportée par Jésus-Christ est telle que l'enseignement d'Hillel aboutit au Thalmud, écrit par des hommes qui vénéraient sa mémoire et qui certainement ont subi son influence. L'enseignement du Sauveur éclate dans l'Évangile. Jamais on ne me fera croire que la trace du véritable Évangile ésotérique et spirituel soit plus visible dans la Mischna (partie la plus ancienne du Thalmud) que dans S. Matthieu ou S. Marc.

L'énigme subsiste. Paul touché par la main de Jésus est

devenu un nouvel homme. La transformation dans l'esprit et dans le cœur ne saurait être plus complète. C'est lui qui le déclare en cent endroits, et les faits parlent aussi haut que sa bouche. Encore une fois, dites-moi, de grâce, d'où lui vient sa doctrine. J'attends une réponse qui me satisfasse pour passer aussitôt à d'autres difficultés qui m'inquiètent.

J'ai médité en moi-même ce que pourrait être ce double enseignement qu'on ne craint pas d'attribuer à Jésus-Christ. Plus j'ai approfondi cette pensée, et plus il m'a été impossible d'y découvrir autre chose qu'un outrage gratuit fait à la personne du Fils de Dieu, une fable démentie et par la perfection morale de son caractère et par l'éclat de ses miracles, et par les textes les plus formels de l'Évangile.

S'il suffisait, pour être taxé d'un double enseignement, de savoir proportionner ses leçons à la portée de ceux qui les reçoivent, de procéder avec ordre et méthode, de poser les principes avant d'en tirer les conséquences, de ne pas accabler les esprits encore faibles par les théories les plus sublimes et les plus difficiles, de donner, selon le langage de l'apôtre, du lait aux enfants et une nourriture plus forte aux parfaits, tout maître sensé aurait un enseignement multiple, et aussi diversifié que le nombre de ses disciples. Ce n'est pas apparemment ce qu'on veut dire. Ou l'on ne s'entend pas soi-même, ou l'on parle de deux doctrines séparées, indépendantes l'une de l'autre, opposées même ou quant à la lettre ou quant à l'esprit. Ces philosophes de la Grèce avaient un double enseignement, qui, révérant extérieurement les dieux nationaux, n'en parlaient qu'avec mépris à leurs intimes, soit qu'ils inclinassent vers l'athéisme, soit que, plus éclairés et plus heureux, ils adorassent dans leur cœur le seul Dieu véritable. L'enseignement est double aussi dans ces sociétés occultes, si justement réprouvées par l'Église, qui, sous quelques apparences de respect pour le christianisme, n'aspirent qu'à sa ruine, et en soufflent la haine à leurs adeptes.

O Jésus, ô mon maître, qu'avez-vous fait pour mériter qu'on vous imputât une duplicité pareille? Nous avons votre portrait peint d'après nature. Le modèle achevé de toutes les

vertus qui reluit en votre personne est aussi vrai qu'il est inimitable. Il dépasse de si haut le type idéal qu'un docteur de Jérusalem pouvait se former du vrai sage, il est tellement supérieur aux préjugés étroits des Juifs qui ont goûté le bonheur de vous voir et de vous entendre, que nul d'entre eux n'aurait pu le retracer par la plume, s'il ne l'avait vu d'abord vivant et réalisé sous ses yeux. J.-J. Rousseau l'a dit avant moi, et j'aime à répéter sa parole : « Ce n'est pas ainsi qu'on invente ; l'inventeur serait plus admirable que le héros. »

Quel homme met-on à la place de ce modèle? Un sectaire parjure qui, à peine initié à une doctrine occulte, trouve bon de s'en parer comme d'un produit de son propre génie, et de la faire tourner adroitement à son avantage personnel. Enflé d'une sagesse d'emprunt, il n'a plus aucun souci de l'honneur, de la foi du serment, de la probité la plus vulgaire. Il s'entoure de disciples ignorants pour les éblouir par un appareil de science, et leur persuader qu'il est le Messie, le Roi d'Israël attendu depuis de longs siècles, le Fils de Dieu un avec son Père, le Verbe manifesté dans la chair. A ce déréglement du cœur et de l'imagination, il joint la dissimulation la plus insigne, et affecte un respect extérieur pour les institutions nationales dont il médite le renversement. Rien ne lui coûte pourvu qu'il s'élève sur tant de ruines, et se fasse adorer comme un Dieu du nord au midi, du levant au couchant. Le premier qui ait fait fleurir sur la terre l'humilité véritable et la piété solide envers Dieu, n'y serait parvenu que par l'hypocrisie et le sacrilége. Le christianisme serait sorti d'une infamie, et le mot de Voltaire..., qu'on n'ose répéter, serait juste ! M. Renan est mille fois plus honnête : « On n'a point « d'exemple, dit-il (*Vie de Jésus*, p. XXVII), dans le monde apos- « tolique d'un faux de ce genre, d'une supercherie que l'au- « teur s'avouait à lui-même. »

Donc, au nom de la dignité humaine outragée, je proteste de toute l'énergie de mon âme contre cette hypothèse dégradante.

Au nom du Dieu trois fois saint qui ratifiait par d'innom-

brables miracles la mission et la parole de son Christ, je proteste plus haut encore. Que pense de ces miracles le novateur téméraire? Il ne veut pas s'en occuper. Mais ils subsistent, malgré ce silence affecté, et ils subsisteront à jamais pour affermir les âmes droites, et confondre les aveugles volontaires, quand paraîtra le juge qu'on ne trompe point.

Et si la dignité humaine est peu de chose, et si le nom de Dieu n'a plus d'écho dans une âme distraite, hé bien! je protesterai au nom de ces textes mêmes qu'on a l'air d'invoquer, mais qu'on torture pour les contraindre à dire ce qu'ils ignorent. Car où trouver dans l'Évangile la trace la plus légère de cette doctrine double? Vous en appelez aux paraboles que Jésus expliquait en particulier à ses disciples. Mais cet argument ne vous contente pas vous-même, et vous en sentez tout le vide. S. Matthieu a donné la clef des paraboles, et pourtant, à vous en croire, le secret dont vous amusez vos lecteurs aurait duré plus d'un siècle après lui. Vous en appelez à S. Jean. Mais ce bien-aimé disciple vous confond, puisque c'est en public, à Jérusalem, et dans le temple, au milieu des fêtes les plus solennelles, en présence des docteurs et du peuple, devant l'innombrable multitude qui affluait en ces jours-là dans la ville sainte, qu'il fait tenir au Sauveur la plupart des discours qu'il en rapporte.

C'est aussi lui qui nous a transmis la réponse du Sauveur, interrogé par le grand-prêtre sur sa doctrine. Elle mérite d'être ici rappelée : « J'ai, dit-il, parlé ouvertement au « monde. J'ai toujours enseigné dans la synagogue et dans le « temple où tous les Juifs se rassemblent, et je n'ai rien dit « en secret. Pourquoi m'interrogez-vous? Interrogez ceux « qui m'ont entendu. Ils savent ce que je leur ai dit. » (Jean, XVIII, 20, 21.)

S disciple qui eut le plus de part aux confidences de son maître a recueilli cette parole, c'est qu'il la jugeait vraie, sincère, irréprochable. Que vaut, à l'encontre d'un témoin si éclairé, la vaine conjecture d'hommes venus au monde dix-huit siècles plus tard!

Vous opposez les textes aux textes. Sachez en saisir l'esprit,

et tout s'accorde. La science sacrée de la théologie s'enseignera toujours devant un auditoire choisi et restreint. Le professeur qui, se séparant de ses élèves, leur dirait pour dernier adieu : « Ce que vous avez appris à huis clos, vous le proclamerez sur les toits, » serait-il considéré comme le propagateur d'une science occulte?

La modestie, ne la confondez pas non plus avec l'hypocrisie. Si Jésus entouré dans la Galilée d'une population enthousiaste, prête à ceindre son front du diadème et à s'armer pour sa cause, ne leur dit pas explicitement qui il est, s'il se contente de demi-révélations, s'il met tout l'effort de son zèle à déraciner en eux le préjugé funeste d'un règne politique et temporel, s'il les prépare ainsi à recevoir sans danger de plus hautes et plus saintes communications sur sa nature divine, est-ce prudence ou dissimulation? Il leur enseigne l'humilité, la patience, la mansuétude, la miséricorde, comme les seules voies pour entrer en son royaume. Quand ces maximes auront pénétré leur âme et commenceront à y germer, quand il les verra disposés à sacrifier les intérêts mesquins de la terre à des biens plus nobles et plus solides, il déchirera le voile qui le couvre, voile si transparent du reste qu'un esprit attentif à ses œuvres et à ses discours ne pouvait conserver le moindre doute sur sa personne.

Malheureux ceux que la dissipation des sens et le goût des joies terrestres ont privés d'une plus grande lumière! Jésus se révèle dans la mesure qu'il lui plaît, mais à chacun plus qu'il ne mérite. Il s'ouvre à la Samaritaine et aux humbles habitants de Sichem. Il se déclare aussi dans Jérusalem, en face de ses envieux, et sachant que cette déclaration authentique lui coûtera la vie. Sa prudence n'est donc pas pusillanime.

Le monde avait besoin d'un témoignage qu'il fut impossible d'obscurcir, et qui portât son fruit après la mort de Jésus-Christ; il avait besoin d'un exemple de force et de magnanimité qui soutînt le courage des martyrs, et nous apprît ce que vaut la vérité. Ce témoignage et cet exemple, le maître les a donnés, et ses premiers disciples en ont recueilli le pre-

mier fruit. Ont-ils eu peur quand, au sortir du cénacle, paraissant pour la première fois devant la foule déicide, ils ont dit à ces hommes par la bouche de Pierre, sans colère, mais aussi sans détour : « Vous avez tué l'auteur de la vie! » Que les princes de la nation s'alarment, qu'ils les chargent de chaînes, qu'ils les battent de verges, ces généreux athlètes se réjouissent d'avoir souffert cet opprobre pour le nom de Jésus ; ils déclarent qu'ils obéiront à Dieu plutôt qu'aux hommes, et qu'ils ne peuvent taire ce qu'ils ont vu et entendu. Savez-vous ce qu'ils auraient fait s'ils avaient été accessibles à la crainte? Ils auraient fait alors ce que vous faites aujourd'hui. Ils auraient moins parlé de la croix et de celui qu'on y avait attaché. Ils auraient laissé dans l'ombre ce nom odieux et cet instrument de supplice, qui soulevaient contre eux les mépris, les animosités et les haines. Ils auraient dit : « Nous sommes des Esséniens qui adorons le Dieu unique et invisible, » sauf à sous-entendre le Dieu impersonnel. Nul ne les aurait inquiétés, mais le monde n'eût pas été sauvé.

Ils ont fait tout le contraire. « A Dieu ne plaise, s'écrie chacun d'eux à l'envi, que je me glorifie, si ce n'est dans la croix de Jésus ! Jésus est ma vie ; sa doctrine ne me satisfait pas sans lui. Je la crois parce qu'elle émane de lui, Vérité substantielle, éternelle, infinie. Je n'ai d'espérance qu'en lui, et ne puis être lavé que dans son sang. Sa charité me presse, m'enlève et m'attache à sa croix. Ce qu'est à mon corps l'air que je respire, ce qu'est la séve dans la plante, et le sang dans les veines, Jésus crucifié l'est pour moi, et plus encore. » Et ce ne sont pas seulement les premiers apôtres, qui, après avoir savouré tout le charme d'une familiarité sainte avec leur maître, pensent et parlent ainsi ; c'est Paul, Paul qui n'avait point vécu dans sa compagnie, que l'amour transporte, et qui remplit ses divines épîtres des élans impétueux qu'il ne peut contenir en son âme. Il meurt du désir de le voir, il attend la mort comme un gain, il appelle de tous ses vœux la dissolution de son corps pour se réunir à Jésus-Christ. Il porte un défi audacieux à toutes les créatures hautes et basses,

visibles et invisibles, présentes et futures, de le séparer de cet amour. En lui, il contemple le commencement, le milieu et la fin de toutes choses. En lui et par lui il contemple surtout les chrétiens unis d'un lien si étroit et si fort, mais si doux et si souple, qu'il ne trouve aucune image plus juste pour en donner une idée, que celle d'un corps vivant avec la diversité de ses membres et l'harmonie de ses jointures. En Jésus, il n'y a plus d'esclave ni de libre, de Juif ni de Gentil, de Grec ni de Barbare, d'homme ni de femme, mais une seule créature nouvelle, un même corps, un même esprit, une même pensée, un même cœur et une même âme.

Cet amour n'est point naturel; l'esprit qui l'inspire ne souffle point de la terre; il ne peut venir que du ciel : « Si « jadis nous avons connu le Christ selon la chair, nous ne le « connaissons plus de cette sorte. Le vieux levain est ôté, et « tout est nouveau présentement. » (II Cor., v, 16, 17.) S. Paul, de qui sont ces paroles, les prononce, si je ne me trompe, au nom de tous les apôtres pour les exalter tous ensemble, en paraissant ne faire que sa propre apologie. Personnellement il n'avait jamais brûlé pour le Sauveur que de l'amour le plus spirituel et le plus épuré. Mais il oppose à l'affection encore imparfaite et trop humaine que ses collègues avaient eue pour Jésus vivant au milieu d'eux, la pureté céleste et la force incomparable de l'amour dont ils se consument pour lui désormais.

Tel est le fond de la religion des apôtres ; et ce qu'on a osé écrire dans une intention blasphématoire, que Jésus réduisait tout à son amour, est vrai dans un sens infiniment plus noble et plus sublime. L'amour de Jésus les crucifiait, et changeait pour eux les épines en roses, et les tourments en délices. L'amour de Jésus les unissait et fondait leurs cœurs en un, comme la cire à l'approche du feu.

Il est donc impossible qu'ils aient manqué de *courage* ou de *concert* dans le témoignage qu'ils avaient mission de lui rendre. Non, leur courage n'a jamais failli. Ceux qui ne rougissaient pas de la croix s'étaient fait un front à ne rougir de rien, sinon de la lâcheté et du mensonge. Ceux qui ne trem-

blaient pas devant elle ne tremblaient que devant l'opprobre du péché. Ceux qui ne voyaient rien que de beau, que d'aimable en Jésus, le voulaient faire connaître tout entier. S'il y a eu progrès, ce n'a point été dans la mesure de vérité qu'ils répandaient sur les hommes, mais dans l'énergie de l'affirmation qui croissait à proportion des efforts par lesquels on voulait l'étouffer. S. Matthieu ne prend aucune précaution contre le doute; les faits étaient trop récents et trop notoires en Palestine pour qu'il en fût besoin. Tout au plus mentionne-t-il en passant l'argent donné aux soldats romains pour accréditer la fable du corps enlevé du sépulcre pendant leur sommeil. C'est la même sécurité dans S. Marc qui écrit sous les yeux de S. Pierre, pour des chrétiens instruits par cet apôtre, dont la parole lui sert de garant. Mais S. Luc, dont les titres à la confiance pouvaient paraître moins évidents, ne se dispense pas d'en appeler aux sources sûres auxquelles il a puisé. De faux docteurs veulent-ils ruiner la foi à la résurrection ; S. Paul en frémit d'indignation. Et prenant pour point de départ la résurrection de Jésus-Christ, il en énumère les témoins. Il insiste sur leur accord. Il s'écrie : « Si le Christ « n'est pas ressuscité, notre prédication est vaine, vaine aussi « notre foi. Nous sommes de faux témoins contre Dieu même. « Nous n'avons rien à espérer après la mort, et nous sommes « les plus misérables de tous les hommes, puisque nous « avons déjà sacrifié le bonheur de la vie présente. »

S. Pierre à son tour, dans son grand âge, encore tout ému de la vision du Thabor, à la veille de sa mort et au milieu, pour ainsi dire, des apprêts de son martyre, avec une énergie sereine et une conscience sûre d'elle-même, s'adresse à tous les fidèles pour attester ce qu'il a vu : « Ce n'est point, écrit-il, « (II Petr., I, 16, 18,) en nous attachant à des fictions ingé« nieuses ou savantes [1], que nous vous avons fait connaître la « puissance et l'avénement de Notre Seigneur Jésus-Christ, « mais après avoir contemplé de nos yeux (ἐποπται) sa majesté.

[1] Par ces fables savantes ou sophistiques (σεσοφισμένοι μῦθοι), l'apôtre désigne les rêveries des gnostiques, que S. Paul appelle dans le même sens « gnôse pseudonyme » falsi nominis scientia, et ailleurs « fables judaïques. »

« Car il reçut de Dieu le Père l'honneur et la gloire, quand « cette voix descendit sur lui du trône glorieux de la magni- « ficence : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis « toutes mes complaisances ; écoutez-le. » Et cette voix ap- « portée du ciel, nous l'avons entendue nous-même, lorsque « nous étions avec lui sur la montagne sainte. »

Et quand S. Pierre et S. Paul eurent disparu de la scène, moissonnés par l'homme ennemi que leur témoignage importunait, quand une nouvelle génération eut pris leur place, et que les schismes et les hérésies s'efforcèrent de l'envahir, le bien-aimé disciple, réservé pour la dernière heure, releva son front penché vers la tombe et jeta dans la balance le poids de sa déposition dernière : « Ce qui était dès le commencement, ce que nous avons entendu, ce que nous avons vu de nos yeux, ce que nous avons contemplé et touché par nos mains, du Verbe de vie : (car la Vie s'est manifestée; nous l'avons vue, nous l'attestons et nous vous l'annonçons, cette Vie éternelle qui nous est apparue;) ce que nous avons vu et entendu, nous vous l'annonçons, etc. » C'est ainsi qu'il s'exprime dans la lettre qui sert de préface à son évangile[1]; et quand il a achevé le récit de la vie, de la mort et de la résurrection du Sauveur, il revient à la forme épistolaire, et scelle tout ce qu'il a écrit en affirmant la certitude de ce qu'il a dit : « C'est ce disciple qui rend témoignage de ces choses et qui les a écrites; et nous savons que son témoignage est vrai[2]. »

On éprouve une joie délicieuse et une indicible consolation en repassant dans son esprit tous ces traits d'une conviction

[1] C'est le sentiment de plusieurs célèbres critiques que la 1re épître de S. Jean doit être considérée comme une lettre d'envoi, adressée aux églises auxquelles il offrait son évangile. Ce sentiment nous paraît très-solidement fondé. Car ce n'est que par son évangile que le saint vieillard réalise tout ce que promet le début de l'épître que nous citons ici.

[2] Quelques modernes ont conjecturé que ce dernier verset était des compagnons de S. Jean qui auraient voulu confirmer ainsi son témoignage par leur assentiment. Je ne puis me ranger à cette opinion. Ce verset est tout à fait conforme à la manière et au style du saint apôtre. Et que pouvaient ajouter d'autres voix au poids de sa déposition? Que pouvaient y ajouter surtout des dépositions anonymes?



profonde, éclairée, courageuse, qui s'illumine d'une clarté plus vive en face de la mort, et l'on répète avec S. Paul : Non, je ne me suis point trompé ; « je sais à qui j'ai cru, et « je suis certain qu'il est puissant pour garder mon dépôt « jusqu'au dernier jour. » (II Tim., I, 12.)

Ces témoignages ont une valeur absolue ; ils portent également et sur la doctrine, et sur les faits historiques qui la protégent, la garantissent et l'éclairent. Il n'est pas possible de les diviser, puisque, selon l'enseignement apostolique, et les faits et la doctrine sont également l'objet nécessaire de notre foi.

« Ces choses ont été écrites, dit le dernier évangéliste à « à la fin de son livre (Jean, XX, 31), afin que vous croyiez que « Jésus est le Christ, le Fils de Dieu, et afin que croyant, « vous ayez la vie en son nom. »

S'il était nécessaire d'écrire ces choses, il était aussi nécessaire de les prêcher ; et soutenir que S. Jean n'en avait rien dit pendant soixante-dix ans d'apostolat, que, même après les avoir écrites, il ne les publia point, et que son livre resta caché jusqu'à la fin du second siècle, c'est avancer un paradoxe si incroyable qu'on a honte de le réfuter. C'est prétendre que l'apôtre de la dilection a refusé à l'Église un aliment nécessaire, et qu'il a laissé périr les âmes, quand quelques mots suffisaient pour les sauver.

Le témoignage des apôtres est donc un témoignage sincère, courageux, plein et sans réticences lâches et criminelles. C'est aussi un témoignage uniforme, unanime et identique. Non, l'un n'a pas renversé ce que l'autre édifiait. Tous ont vécu de la même foi, de la même espérance et du même amour : unum corpus, una fides, unus spiritus... in unâ spe vocationis. S. Pierre, en sa seconde épître, nomme avec honneur Paul son frère bien-aimé (charissimus frater noster Paulus,) et met ses lettres, célèbres dès lors, sur le même rang que les livres inspirés. Mais quand il serait vrai, comme les hétérodoxes le prétendent, que cette épître n'est pas de lui, il faudrait encore avouer que l'auteur de la fraude, pour la rendre croyable, n'a pu se dispenser de suivre les idées généralement

reçues. L'union très-étroite des deux apôtres dans la vie et dans la mort était par conséquent un fait notoire, à l'abri de toute contestation.

S. Luc, le disciple chéri de Paul, a écrit le livre des Actes dans un tel esprit de charité, et y suppose partout une union si parfaite entre les apôtres, que les novateurs n'ont d'autre ressource que de ranger encore ce livre parmi les apocryphes : opinion désespérée dans laquelle M. Renan n'a pu les suivre. Il faut lui rendre cette justice qu'il déclare l'authenticité des Actes parfaitement inattaquable.

S. Paul enfin, celui-là même qu'on essaye de transformer en victime innocente de l'injustice et de la jalousie de ses frères, S. Paul se prévaut hautement de cet accord où il vit avec eux, dans cette même épître dont on s'arme contre nous. Il a fait exprès le voyage de Jérusalem, après d'immenses succès obtenus parmi les Grecs de l'Asie mineure. Il a conféré avec les trois colonnes de l'Église, providentiellement réunies en ce moment dans la capitale du judaïsme. Il leur a exposé ses travaux et sa doctrine. Il n'en a reçu que des félicitations et des encouragements. Ils sont convenus entre eux de se partager le travail, et ont donné à Paul toute la gentilité pour son partage. De cette diversité de ministère a dû découler quelque diversité dans la conduite. Par honneur pour l'origine divine de leurs lois, on permettait aux Juifs d'y rester fidèles après leur baptême; mais on ne souffrait pas qu'ils voulussent astreindre les Gentils à tant de pratiques gênantes et désormais abolies. Tous étaient d'accord sur ce point. Voici en quoi ils différaient. S. Jacques, établi sur le siége épiscopal de Jérusalem, toujours mêlé aux seuls Juifs, continua personnellement à se conformer à leurs usages. S. Paul au contraire fut engagé, par la nécessité même de son ministère au milieu des nations païennes, à s'en affranchir le plus souvent; ce qui ne l'empêchait pas de s'y assujettir lui-même dans les occasions où la prudence le conseillait. Il se fit, selon son propre langage, juif avec les Juifs, et gentil avec les Gentils. S. Pierre qui se donnait à tous, qui séjourna successivement en Palestine, à Antioche et à Rome, n'eut pas à cet égard

d'autre règle de conduite que le grand apôtre. Mais, qui ne sait qu'en des questions livrées à l'appréciation des hommes, les mêmes règles reçoivent tous les jours des applications diverses ? Un jour donc, étant à Antioche, Pierre hésita sur le parti le plus sage à prendre. Il avait près de lui des Gentils avec lesquels il vivait librement, quand arrivèrent des Juifs venus de Jérusalem, et fortement attachés aux prescriptions du rituel mosaïque. Que faire? La condescendance pour l'infirmité de ces derniers l'emporta dans son cœur. Pour l'amour d'eux, il se sépara momentanément de ceux qui ne suivaient pas leurs pratiques. Il eut tort, j'y consens, d'humilier et de contrister ainsi cette partie du troupeau qu'il eût dû plutôt porter dans ses bras. Paul, zélé pour la liberté de l'Évangile, l'en reprit, et Pierre répara noblement sa méprise. Voilà le thème, l'unique thème de tous ces poëmes ennuyeux et fort peu homériques dont l'incrédulité systématique ne se lasse point d'assourdir nos oreilles.

Si, comme on se l'imagine, S. Paul avait été seul contre tous, ces déchirements entre les pasteurs auraient agité l'Église de violentes secousses, et la tradition en eût conservé le triste souvenir. Disons mieux, l'édifice encore mal affermi, battu par tant d'orages au dehors, et miné au dedans par la discorde, n'aurait offert tôt après que le spectacle d'une grande ruine : *regnum contrà seipsum divisum desolabitur, et domus suprà domum cadet.*

Je n'ai plus qu'un mot à dire sur les temps qui suivirent la mort des apôtres. M. de Bunsen a embrassé les deux premiers siècles dans ses investigations. Sans le suivre dans tous ses écarts, je veux expliquer au moins cette loi fameuse du secret, qui mal comprise laisserait planer quelque nuage sur la question que j'ai tâché d'éclaircir.

Le courage des hommes qui ont fondé la société chrétienne ne fut jamais téméraire. L'ordre et la méthode ne sont pas opposés à l'Esprit de Dieu ; ce sont des biens que nul autant que l'Église n'a contribué à répandre et à faire aimer. On ne sera donc pas surpris de la voir dès son origine adopter un ordre à peu près constant, et tracé par la raison même, pour

l'instruction des infidèles ou des catéchumènes qu'elle préparait au baptême.

Cet ordre est indiqué par S. Paul dans l'épitre aux Hébreux. On traitait d'abord de la pénitence, nécessaire pour préparer les âmes aux communications célestes, puis de la foi en Dieu, du baptême, de la confirmation, de la résurrection des morts et du jugement futur. En étudiant les discours rapportés dans les Actes, et la pratique de l'Église durant les siècles suivants, on se convainc que cette marche fut assez uniforme. Le symbole est désigné déjà par ses premiers et ses derniers mots, comme dans S. Irénée : « la foi en Dieu..., la résurrection de la chair, le jugement final et éternel. » Dans la plupart des églises, on n'en confiait le texte aux catéchumènes que peu de jours avant leur baptême. Mais ils en connaissaient déjà la substance qu'on ne se bornait pas à leur expliquer avec soin, et sur laquelle on les obligeait de plus à répondre aux interrogations du pasteur. L'explication des rites et des sens cachés que l'Église a toujours eu soin d'y rattacher, certains développements plus relevés de la doctrine, étaient réservés pour les jours qui suivaient la cérémonie du baptême, ou comme on parlait alors de l'*illumination* mystique. Il y eut donc quelque mesure à garder, et un véritable secret prescrit à l'égard des infidèles. Les mystères voilés sous le silence étaient surtout ceux de la Trinité et de l'Eucharistie. On en devine la raison. Ces dogmes mal compris pouvaient revêtir pour des esprits grossiers je ne sais quelle apparence de polythéisme. Cette loi dura plus longtemps que ne le dit M. Burnouf, égaré par un guide peu sûr. Il n'est pas besoin d'avoir longtemps feuilleté S. Jean Chrysostôme pour avoir été frappé de cette formule qui lui est familière à propos de l'Eucharistie : *norunt initiati*, « les initiés me comprennent. » La présence des infidèles aux instructions des pasteurs n'était donc pas un obstacle insurmontable au maintien de cette discipline. Les initiés s'entendaient à demi-mot. Et c'est à quoi des critiques, savants d'ailleurs, n'ont pas toujours fait assez d'attention quand, de quelques locutions obscures ou peu précises, ils ont tiré des conséquences précipitées contre l'orthodoxie d'anciens écri-

vains ecclésiastiques, ou même contre l'antiquité de nos croyances.

Mais si l'Eglise usa de cette sage réserve à l'égard des étrangers, jamais elle ne déroba aucune partie de son enseignement dogmatique à ses enfants. Le fait est certain, et je l'affirme sans crainte d'être démenti. Seules, les formules consécratoires employées dans l'administration des sacrements, ou dans la célébration du sacrifice, furent tenues plus secrètes, et communiquées aux prêtres seuls. Il suffisait aux fidèles d'en connaître le but, l'esprit, et la valeur dogmatique.

Je me suis efforcé de répondre à tout ce qui m'a paru mériter une réponse dans un livre qui sera vite oublié, s'il ne l'est déjà, mais dont l'annonce fastueuse pouvait offrir plus de danger que le livre même. Puissé-je avoir réussi à conjurer ce péril ? Et puissent des hommes trop prompts à s'armer contre le Christ comprendre enfin qu'il n'est pas facile d'arracher une seule pierre de l'édifice bâti par sa main.

Mais quand il leur eût été donné de prévaloir en ce point, quand ils auraient établi, ce qu'ils ne feront jamais, que nos dogmes furent prêchés quelque part hors de la Judée avant Jésus-Christ, qu'ils sachent qu'ils n'en seraient pas plus avancés. Ils auraient nui à l'Église sans aucun profit réel pour leur cause. Car enfin, il y a dans le christianisme autre chose qu'un enseignement purement spéculatif. Quelque nécessaire et saint qu'il puisse être, cet enseignement livré à lui-même ne se serait jamais fondé, ni maintenu, et surtout n'aurait pas opéré la réforme des mœurs. Le dogme ne subsiste que par l'Église, et si vous en doutez, regardez la confusion où tombent tous les jours les sociétés qui s'en séparent. Le peu de christianisme qui s'y conserve n'a d'autre cause que l'influence qu'elles ont subie jadis pendant ces siècles plus heureux où elles étaient dociles à leur mère. Le lait dont cette mère les a nourries les préserve encore d'une dissolution totale après de si longs égarements.

Il faudra donc trouver aussi quelque part le type et le modèle de l'Église. Il faudra tout au moins expliquer sa force et sa stabilité. Un illustre publiciste en a cherché le secret dans

le principe accepté par tous les fidèles de son infaillible autorité. C'était reculer la difficulté sans la résoudre. C'était toujours la fable indienne qui fait reposer le monde sur une tortue, et qui oublie de dire sur quoi repose la tortue. Il eût fallu montrer comment ce principe d'autorité a pu prévaloir et se perpétuer parmi tant d'orages, comment il se conserve encore dans l'état de nos mœurs et de nos institutions modernes.

Il n'y a à cela qu'une explication raisonnable, et c'est un prophète qui nous la suggère. « Je vis, dit Ézéchiel, le Seigneur, porté sur son char, s'avancer vers le nouveau temple bâti sur la sainte montagne. Les pièces de ce char mystérieux n'étaient point unies ni mues par machines et par ressorts; mais elles étaient pleines de l'esprit vivificateur qui en était l'unique lien et l'unique mobile; quatre chérubins offrant l'aspect d'un bataillon carré en étaient la partie principale et portaient le Seigneur sur leurs ailes étendues. Afin d'obéir sans aucun retard à l'impulsion qui leur était communiquée, et de se mouvoir avec une égale facilité vers les quatre points du ciel, sans jamais se détourner pour prendre une direction nouvelle, ils avaient quatre têtes, quatre ailes et des membres inférieurs flexibles en tous sens. Les roues placées au-dessous des coursiers étaient formées de deux cercles égaux et concentriques qui se coupaient à angles droits. Le même Esprit qui animait les chérubins vivifiait aussi les roues. Tout était mû par une seule et même force vitale, et cette force était celle de Dieu. » Voilà l'Église, libre dans les fers, étendant ses conquêtes vers les quatre vents du ciel, toujours unie par la puissance de l'Esprit qui la possède, et toujours vivante parce que cet Esprit ne meurt point.

Le même prophète qui nous a montré le Fils de Dieu porté sur ce char glorieux pour prendre possession de son temple et de son royaume, nous rapporte encore une autre vision. Du côté droit du temple et de ses fondations sortait une eau limpide, un faible ruisseau qui s'écoulant dans la vallée grossissait à vue d'œil, et devint un fleuve qu'on ne pouvait traverser qu'à la nage. Cette eau, après avoir arrosé la Palestine, alla

se décharger dans la mer Morte, dans ce lac fameux par les souvenirs de Sodome et par l'insalubrité de ses eaux, où nul être vivant ne se conserve. Ce fut le remède à côté du poison. L'eau pure, en se mêlant aux eaux amères, en corrigea si bien l'amertume et les miasmes pestilentiels, que la vie succéda soudain à la mort, et qu'une incroyable abondance de poissons se joua dans les abîmes et sur les bords du lac assaini. Il ne faut pas chercher longtemps le sens de cette allégorie. L'humanité sainte de Jésus-Christ, son âme et son corps sacrés sont le vrai temple de sa divinité. De son côté droit percé par la lance sort, avec l'eau du baptême, l'eau invisible de la grâce qui arrose et fertilise la terre. Cette eau traverse d'abord la Palestine, car ce fut là que l'Évangile fut prêché en premier lieu, et que le baptême forma le premier troupeau de fidèles. Mais bientôt elle se répand plus loin, et se décharge enfin dans la mer Morte; ce qui veut dire que la grâce atteint un monde plus vaste que l'Océan, noyé dans une mer d'ignorance, d'abomination et d'ignominie. Ces grandes eaux du siècle, si stériles et si corrosives qu'aucun germe ne s'y développait, sont guéries, purifiées et fécondées par la puissance de ce contact, et les chrétiens régénérés par le baptême offrent l'aspect de la vie, de la joie, de la fécondité et du bonheur dans ces mêmes lieux où la mort avait dressé son trône et établi son empire.

Les incrédules ont sous les yeux ces merveilles, sans les voir. Dieu préserve ses enfants d'un si funeste aveuglement! que jamais l'attrait d'une vue philosophique et l'espoir trompeur de pénétrer plus avant dans l'histoire, n'affaiblissent à leurs yeux tout ce qu'il y a d'inexplicable, d'évidemment surnaturel et divin dans la puissance de la grâce, dans l'œuvre de Jésus-Christ et dans la vie de l'Église, leur mère et son épouse immortelle!

A. Le Hir.

LES DAMES DE L'HOTEL DE NEVERS

ET LES BOURGEOISES DE SAINT-MERRY

MÉMOIRES DU P. RENÉ RAPIN, publiés par Léon Aubineau. Paris, Gaume, 1865. — JACQUES DE SAINTE-BEUVE, par ***. Paris, Durand, 1865. — JOURNAL MANUSCRIT DE DUBUISSON-AUBENAY (*Biblioth. Mazarine*), etc.

Saint Jérôme, dans un langage un peu rude peut-être, signalait une incontestable vérité, quand il écrivait à Ctésiphon ces paroles que nous ne traduirons pas : *Mulieres errorem facilius combibunt, quia leves; celerius diffundunt, quia loquaces; tardius deponunt, quia ignaræ et pertinaces.*

Aussi voyons-nous les hérétiques de tous les temps, et plus particulièrement encore nos réformateurs de Port-Royal, s'attacher à gagner tout d'abord les femmes à leur parti, mettant en œuvre pour les séduire les apparences d'une austère vertu, les attraits d'une direction extraordinaire, les ornements du beau langage et toutes les douceurs qui sont capables de plaire.

Toutefois, pour propager l'erreur, il ne suffisait pas aux disciples de Saint-Cyran de se glisser après lui dans un cloître et d'infatuer quelques religieuses de leurs dogmes nouveaux; il leur fallait, dans le monde, des centres d'action multipliés, d'où l'influence janséniste pût réagir sur la société tout entière; succursales bien profanes sans doute, mais très-utiles, de ce double monastère de Port-Royal que nous visitions naguère. (Cf. *Études*, novembre 1865, *une Visite à Port-Royal.*)

Ce serait faire un trop long voyage que de parcourir, à la ville, en province, tous les cercles brillants transformés en écoles de théologie, tous les salons dorés où des hommes de cour, des libertins à la mode, discutent en compagnie de femmes légères, les moyens de réformer l'Église et d'assurer le triomphe des mœurs.

Arrêtons-nous à l'un des plus honnêtes, des plus polis et des plus célèbres, dont les *Mémoires* du P. R. Rapin, d'accord avec plusieurs autres témoignages contemporains, nous révèlent la très-grande importance. Nous parlons de l'*Hôtel de Nevers*, où affluent les grandes dames jansénistes. — Mais, parce que ce n'est pas uniquement dans cette société d'élite que sont choisies les zélatrices de Port-Royal, nous devrons quitter le faubourg Saint-Germain pour le quartier Saint-Martin, les duchesses et les marquises, pour des héroïnes moins nobles, mais tout aussi dévouées, parmi lesquelles les plus fameuses sont sans contredit les *Bourgeoises de Saint-Merry*.

I

Sur la rive gauche de la Seine, à l'entrée du Pont-Neuf, et près des fossés de l'ancienne enceinte de la ville, s'élevait au XVIIe siècle la splendide demeure de Henri du Plessis-Guénégaud, secrétaire d'État. L'antique et noble hôtel avait subi bien des vicissitudes : possédé d'abord par les seigneurs de Nesle, vendu en 1398 à Philippe le Bel, prison de deux connétables, les comtes d'Eu et de Guines, et théâtre de leur supplice, séjour préféré du roi anglais durant sa domination éphémère, il avait pris le nom d'*Hôtel de Nevers*, lorsque, en 1572, Louis de Gonzague en devint maître; mais en vain ce prince remplaça-t-il le vieux palais par un solide et très-imposant édifice bâti de brique et de pierre; quelques années après (1641) Henri du Plessis jetait à bas cette demeure presque royale, dont le Béarnais avait un jour dit en riant qu'il en ferait volontiers son Louvre; et François Mansart construisait un nouveau logis mieux accommodé aux goûts du temps. Néanmoins, à l'époque qui nous occupe, la maison du secrétaire d'État s'appelle encore Hôtel de Nevers, dernier vestige du passé, qui disparaîtra bientôt, quand la princesse de Conti viendra y fixer sa résidence. Faut-il ajouter, pour en finir avec ces transformations successives, qu'un siècle plus tard, sur le même emplacement fut bâti, par ordre de Louis XV, l'hôtel de la Monnaie que nous voyons encore debout? On a

beau dire, au temps de nos pères régnait déjà le goût du changement, et démolir pour rebâtir n'est pas, après tout, une mode si nouvelle.

L'hôtel dont Mansart avait conçu le plan, offrait à l'admiration des curieux une façade principale, décorée d'une belle porte que surmontait un entablement dorique, ouvrage fameux en son temps. L'autre extrémité des bâtiments, élégamment couronnée d'une balustrade à l'italienne, dominait un jardin d'une assez vaste étendue, orné de parterres délicieux, d'eaux jaillissantes et de magnifiques orangers. L'intérieur répondait à la beauté du dehors ; rien surtout ne surpassait la splendeur du grand salon, où se réunissait tout ce que la cour et la ville, la robe et l'épée avaient de plus distingué.

La table, toujours servie avec une somptueuse délicatesse, toutes sortes de divertissements d'esprit, et plus encore l'honnêteté, la politesse et la magnificence de madame du Plessis, contribuaient à faire de l'hôtel de Nevers un des « réduits les plus agréables de Paris, » le rendez-vous universel du monde poli, et, pour parler encore le langage de témoins oculaires, « un véritable palais enchanté. » Ce palais avait une souveraine que les beaux esprits nommaient l'incomparable Amalthée, et que son mari saluait du titre un peu fastueux de *Reine des douze maisons;* car on avait là, comme à l'hôtel de Rambouillet, le goût des agréables pseudonymes. Ainsi, le noble époux d'*Amalthée* se faisait appeler *Aléandre* ou *Anaxandre;* du fond de la Suède, M. de Pomponne adressait de jolis billets signés *Célidamant*, à ses amis de l'hôtel de Nevers, bizarrement surnommés la société des *Quiquoix*. Le duc de La Rochefoucauld avait reçu le sobriquet de *Timanès;* quels étaient *Cléodon*, *Amandre*, *Méliandre*... M. Walkenaer a perdu sa peine à le chercher. (*Lettres de M. de Pomponne à M. du Plessis*, 1666.)

« La comtesse du Plessis était fille du feu maréchal de Praslin ; sa naissance lui donnait pour parents beaucoup de personnes de grande qualité, et son mérite lui donnait aussi beaucoup d'amis. La reine, qui ne la connaissait pas particulièrement, ne la traitait pas avec les distinctions que ses bonnes

qualités pouvaient mériter; et son cœur, rempli de ce noble orgueil qui paraît légitime à la raison humaine, lui faisait désirer de se faire à elle-même et chez elle une espèce de domination qui la pût consoler de ses privations; car elle ne les pouvait souffrir sans peine, quand elle était à la cour. Par toutes ces raisons, elle recevait beaucoup de visites et il y avait peu de secrets dans les cabinets qui lui fussent cachés... Ceux qui haïssaient le ministre (Mazarin) rencontraient en elle de la fidélité, de la lumière et beaucoup d'animosité contre lui, quoique peut-être ce fût injustement et plus par fantaisie que par aucun sujet apparent qu'elle eût de se plaindre de lui. » (*Mémoires de madame de Motteville.*)

Les grands seigneurs, les grandes dames, tout ce qui était plus ou moins, comme madame de Sévigné, « *de race frondeuse*, » venait donc régulièrement chez madame du Plessis faire la guerre au Mazarin à coups d'épigrammes et se venger de son Éminence par des bons mots. Toutefois, bien que dans cette société brillante et polie, le nombre des mécontents l'emportât, l'hôtel de Nevers demeurait comme un terrain neutre, où les opinions se trouvaient un peu mêlées; une sorte de rendez-vous commun, où la politesse accueillait à la fois les amis de la cour et ceux du Parlement, où les extrêmes se touchaient, non sans se heurter souvent; de sorte que la comtesse aurait pu dire en son temps, ce que madame de Staël disait sous la Restauration: « Ma maison est un hôpital destiné aux blessés de tous les partis. »

Ce qui mit le comble à sa réputation et lui assura *cette espèce de domination* dont parle madame de Motteville, c'est que sa splendide demeure devint, par un choix habile, le grand théâtre où se débitait avec le plus de bruit et d'applaudissements l'évangile réformé de Jansénius. Ce nouvel hôtel de Rambouillet dont les habitués semblaient uniquement occupés à tresser une autre *guirlande de Julie;* ce centre politique, où s'agitaient les questions d'État, était encore une de ces succursales mondaines de Port-Royal, dont nous parlions tout à l'heure. Là, par amour du beau langage, on dévorait, on portait aux nues la *Fréquente communion* de M. Arnauld et son

Apologie de M. d'Ypres, livres écrits, disait-on, d'une façon si parfaite, que les gens de cour, les cavaliers et les dames y prenaient un plaisir infini. Les dames surtout, naturellement un peu curieuses et un peu vaines, trouvaient une satisfaction merveilleuse à discuter les questions dont auparavant on leur faisait mystère, à citer *l'Histoire des semi-pélagiens* et *le Concile d'Arles*, tout comme les aventures du *Grand Cyrus*, à lire couramment S. Augustin traduit par messieurs de Port-Royal en un style plus achevé que celui de *Clélie*; et peu à peu, grâce à des louanges habilement prodiguées, elles se persuadaient « qu'il ne fallait que devenir jansénistes pour devenir savantes. » Fronder la cour, exalter la grâce, maudire les mazarins, railler les molinistes, telle était l'occupation favorite de ces dévotes mondaines, heureuses et fières de faire, par principe de piété, briller leur esprit dans un cercle d'admirateurs.

Ce serait faire une nomenclature inutile et fatigante, que d'inscrire ici tous les noms des personnes illustres par leur noblesse, leur réputation ou leur savoir, dont se composait le cercle de la comtesse; mais pouvons-nous ne pas dire qu'on y voyait de grands prélats dont la conduite contrastait singulièrement avec le saint caractère dont ils étaient revêtus, tels que M. de Sens et M. de Retz; de grands seigneurs, comme MM. de Luynes, de La Rochefoucauld, de Liancourt; de grands docteurs, au sentiment de Port-Royal du moins, tels que l'abbé de Bourzeis, auvergnat, qui chantait bien, jouait du luth, avait de l'esprit, et s'était si bien rempli de la doctrine de M. d'Ypres, qu'il défiait toute la terre à la dispute; l'abbé Testu, beau parleur, sujet aux vapeurs à la mode; le P. Esprit, de l'Oratoire, homme assez superficiel, mais académicien comme ses deux amis; enfin et surtout, on y rencontrait de grandes dames, la marquise de Sévigné, peu janséniste dans le fond, et sa fille assez bonne moliniste; la princesse de Guemené, la comtesse de Brienne, la marquise de Liancourt, et un peu plus tard que les autres, la duchesse de Longueville, occupée assez longtemps d'autres intrigues, pour ne se pas jeter si vite dans la théologie et la dévotion.

Ces dames avaient pour l'ordinaire un théologien *d'office*,

plus spécialement chargé de les instruire ou d'argumenter avec elles : ainsi M. de Bourzeis était, en cette qualité, attaché à la maison de Liancourt où l'avait introduit le romancier Gomberville; l'abbé Testu était plus particulièrement voué à l'éducation théologique de madame du Plessis ; enfin, il n'était pas une de nos précieuses qui ne reçût de Port-Royal un docteur accrédité.

A certains jours, le salon d'Amalthée voyait se grouper autour des intimes grand nombre de personnes moins intéressées, mais curieuses d'apprendre les nouvelles aventures et les bonnes fortunes de Port-Royal. On profitait de ce concours, pour faire à demi voix de mystérieuses confidences qu'on prévoyait bien devoir être aussitôt divulguées parmi tout ce qu'il y avait de gens polis et délicats à Paris.

Mais dans cette compagnie distinguée, quel homme occupait la place d'honneur? Serait-ce le maître du logis? nullement; tout entier aux affaires de la Cour ou de sa famille, le secrétaire d'Etat, nouveau Chrysale, n'entrait en rien dans les doctes préoccupations de Philaminte, sans les condamner toutefois; car, sachant que frondeurs et jansénistes se donnaient la main, il n'était pas fâché que la dévotion réformée le vengeât du Mazarin qu'il n'aimait pas. Qui donc alors exerçait la haute influence chez madame du Plessis? Nul autre que M. Arnauld d'Andilly.

Ancien de l'hôtel de Rambouillet, patriarche de Port-Royal et de la tribu des Arnauld, apôtre mondain depuis longtemps chargé des conquêtes mondaines, ce docteur courtisan dont la morale était en théorie très-rigoureuse, mais le commerce facile et l'humeur commode, nous raconte lui-même comment il gagna les bonnes grâces de la comtesse. « Il faudrait être bien méconnaissant et bien insensible, dit-il dans ses *Mémoires*, pour ne point parler ici de l'extrême bonté pour moi de M. du Plessis, qui est l'un des hommes du monde en qui j'en ai le plus remarqué, et des obligations incroyables que j'ai à Madame sa femme. Notre amitié d'elle et de moi commença lors des guerres de Paris, où nous trouvant ensemble à Port-Royal aux sermons de M. Singlin, nous parlions aussi haute-

ment pour le service du Roi que l'on pourrait faire aujourd'hui [1]. L'affection et la confiance s'augmentèrent depuis de telle sorte, qu'étant aussi savant en amitié que tous ceux qui me connaissent savent que je suis, je puis dire sans crainte qu'il n'y en saurait avoir une plus grande. J'ai trouvé en madame du Plessis tout ce qu'on peut souhaiter pour rendre une amitié parfaite. Son esprit, son cœur, etc. » C'est encore bien long et toujours de ce ton-là ! Puis il passe au cousin germain de madame de Guénégaud, un Plessis-Choiseul, alors évêque de Comminges, et plus tard de Tournay, assez mêlé du reste aux intrigues de Port-Royal pour que d'Andilly regarde « comme un bonheur sans prix » la faveur de son amitié. « Le cher solitaire » ne ménageait pas ses visites à « l'incomparable voisine » (Mme de Sévigné). Quand il ne venait pas à l'hôtel de Nevers, il se rendait au château de Fresnes, délicieuse villa située dans le voisinage de Pomponne, et qu'ont rendue à jamais célèbre plusieurs lettres de madame de Sévigné. C'est du salon de Fresnes que la spirituelle marquise écrivait un jour : « Il faut que je vous dise comme je suis présentement : j'ai M. d'Andilly à ma main gauche, c'est-à-dire du côté du cœur ; j'ai madame de la Fayette à ma droite ; madame du Plessis devant moi qui s'amuse à barbouiller de petites images (il paraît au contraire qu'elle excellait dans la peinture) ; madame de Motteville un peu plus loin, qui rêve profondément. » (*Lettre à Pomponne*, 1er *août* 1667.)

II

Telle était la société de l'hôtel de Nevers, telles ses aspirations secrètes et ses habituelles préoccupations, lorsqu'éclatèrent les troubles de la Fronde.

« Ce qu'il importe de remarquer, dit un écrivain peu suspect, c'est que l'ennemi dont les Frondeurs cherchaient à se débarrasser dans la sphère politique, fut le même contre le-

[1] « Il est permis de douter de ce dévoûment, lorsqu'on pense que messieurs de Port-Royal étaient liés avec les principaux Frondeurs. » (Petitot, *Note* aux mémoires d'A. d'Andilly, *ad h. loc.*)

quel les Jansénistes s'armèrent dans la sphère religieuse : cet ennemi, c'était L'ANCIEN PRINCIPE D'AUTORITÉ. » (M. Louis Blanc, *Hist. de la Révolution, Introd.*) — Aussi « presque tous les ennemis de l'ancien gouvernement se ralliaient-ils à la secte de Saint-Cyran » (Petitot); car « tous ceux qui étaient de cette opinion n'aimaient pas le gouvernement de l'État. » (O. Talon, *Mémoires.*)

Tandis que les importants de Port-Royal, fidèles à la maxime préférée de leur maître : *occultè, propter metum Judæorum*, se tenaient à l'écart, et profitaient de tout sans se compromettre en rien; à leur place, par leur inspiration et pour leur intérêt, s'agitaient sur la scène tragi-comique de la Fronde, les grandes dames et les grands seigneurs de leur parti, celles-ci toujours prêtes à parler, ceux-là toujours prêts à se battre.

L'un des héros du jansénisme et de la révolte les plus connus et les mieux fêtés à l'hôtel de Nevers, c'était M. de Luynes, que Port-Royal appelait « notre bon duc, notre connétable, notre Joseph d'Arimathie, » et que Dubuisson-Aubenay, gentilhomme de M. du Plessis-Guénégaud, nous fait admirer entre tous les Frondeurs, quand, en février 1649, « à cheval, accompagné de cinq ou six gentilshommes, il fit revue de trois compagnies d'un régiment d'infanterie qu'il levait pour lui. » — Le curieux journal de Dubuisson, qui existe encore manuscrit à la Bibliothèque Mazarine et que nous avons pu consulter à loisir, nous fournira plusieurs autres détails intéressants sur « les guerres de la France de 1648 à 1652, » et sur les habitués de l'hôtel de Nevers où le gentilhomme de M. du Plessis faisait sans doute habituellement sa résidence.

M. de Luynes avait avec la comtesse des relations d'amitié et de voisinage; car il habitait à l'hôtel d'O, quai des Augustins, rue Gît-le-Cœur; mais ce qui le faisait surtout admirer dans le cercle de nos grandes dames, c'est qu'il était aussi dévot janséniste que zélé Frondeur. En vain M. Sainte-Beuve a-t-il affirmé le contraire; les témoignages contemporains sont là pour le réfuter. Dès la première quinzaine de février 1649, *le bon duc* offrait ses services au Parlement « par une dévotion

de jansénisme mal entendu, » dit madame de Nemours dans ses Mémoires; et en l'année 1650, Loret chantait déjà :

... Luynes qui, quoique duc,
Lit saint Jean, saint Paul et saint Luc,
Suit saint Augustin à la piste,
Par conséquent grand Janséniste
Et de plus honnête Frondeur.

Les quinze cents hommes qu'il commandait, et qu'on nommait le « régiment des jansénistes, » partageaient, si l'on en croit Saint-Julien, les sentiments religieux de leur chef, dont toutefois ils ne semblent pas avoir toujours imité la bravoure; car un jour, envoyé à Villejuif pour rejoindre l'armée de la Fronde, sitôt que le régiment entendit crier *qui vive* !

Il crut qu'il était déjà mort,
Et demanda quartier d'abord;
Il était fait de *jansénistes*,
D'illuminés et d'arnauldistes,
Qui tous en cette occasion
Requéraient la confession
Dont ils avaient blâmé l'usage;
J'ouïs l'un de ce badaudage,
Qui demandait à Dieu tout bas
La grâce qu'il ne croyait pas.

Luynes fut plus heureux à son château de Lésigny en Brie, où il tint contre l'armée du roi. Il est vrai qu'il ne put empêcher le comte de Grancey de s'en rendre maître; mais le Parlement lui adjugea, par représailles, une terre du comte, et de plus il réclama de la cour 42,000 écus d'indemnité. (O. d'Ormesson. — Demandes des princes. — Dubuisson-Aubenay.)

L'hôtel de Nevers était fréquenté par un autre *héros;* c'était le chevalier de Sévigné, oncle de la marquise, grand janséniste, et de plus « étrangement frondeur » (Conrart, *Mémoires*); trois titres qui faisaient oublier aux dames de sa connaissance son originalité et ses légers travers. Lui, qui parfois ameutait sur ses pas les petits enfants du voisinage, quand, la tête nue, mais abritée sous un large parasol, il allait se promener en plein soleil au jardin des Capucins (*Mémoires de Fontaine*), était pourtant

Galant homme et de bonne taille
Pour bien aller à la bataille.

Aussi fut-il mis à la tête des immortels *Corinthiens* ; on sait comment ces cavaliers du coadjuteur furent battus au Pont-Antony [1].

Le chevalier Renaud, devenu depuis cette aventure quelque chose comme le Don Quichotte de la Fronde, n'avait plus qu'à se jeter à corps perdu dans la dévotion janséniste et dans les intérêts de Port-Royal.

Malgré l'échec du *héros*, le zèle de nos pieuses Frondeuses ne se refroidit pas. Ainsi la comtesse de Maure, poussée par sa nièce, fille du duc d'Atri, fit si bien par ses instances que son mari, Louis de Rochechouart, cadet de Mortemart, embrassa les intérêts des révoltés. Tout du reste servait à ranimer leur ardeur. De l'hôtel de Nevers, n'avaient-elles pas vu passer le cortége du recteur de l'Université, Pierre des Châteaux, dévoué janséniste, quand « suivi des recteurs et suppôts, » il allait offrir au Parlement « dix mille livres pour le service du public? » (*Registre de l'hôtel de ville, sabmedi, 16 janvier* 1649.) N'avaient-elles pas applaudi les troupes de Paris révolté, défilant sur le quai, après avoir traversé le faubourg Saint-Jacques et reçu, devant Port-Royal, « la montre » ou la paye que leur distribuaient deux fidèles amis de Singlin et de Duhamel, MM. Lambert et Gué Bagnols ? Des fenêtres du même hôtel enfin, n'avaient-elles pas assisté commodément à l'enlèvement, puis au triomphe de Broussel? Cette ovation du tribun octogénaire avait pour elles un intérêt tout particulier. Elles n'ignoraient pas en effet que le conseiller était un ami de Port-Royal, dont il devait prendre bientôt la défense en plein Parlement (*Saint-Amour. P. Rapin*) ; elles savaient aussi que son secrétaire et son conseiller, Nicolas Charpentier, premier auteur des barricades, était un des plus zélés du parti. C'était cet homme hardi, qui, du port Saint-Landry, où se trouvait située la maison de Broussel,

[1] « Le régiment de cavalerie du Coadjuteur n'a pas eu du bon, — écrit Dubuisson, à la date du 29 janvier 1649 ; — commandé par le chevalier de Sévigny, il a esté rencontré la nuit au Pont-Antony, allant pour favoriser l'avance et le passage des vivres pour Paris, a esté chargé par le parti contraire plus fort, et desfait... Sévigny a esté jetté dans un fossé et passé pour mort, et on l'a est quérir en un carosse de Paris. »

avait ameuté par ses gestes et ses cris la populace de la Grève, attroupée sur l'autre rive, au moment où les gens du roi mettaient la main sur le séditieux vieillard. Qui sait? Le pauvre homme qui « fut alors porté sur la tête des peuples avec des acclamations incroyables, et dont le triomphe fut plus grand que celui des rois et des empereurs romains » (*madame de Motteville, cardinal de Retz*), sans ce pieux ami, n'eût été peut-être toute sa vie qu'un bon marguillier de Saint-Landry, fidèle au pacifique emblème qu'il portait dans ses armes : *Deux roses et un agneau de Dieu !*

Cependant Retz, oubliant les devoirs de l'évêque, pour jouer le rôle du tribun, et préférant le poignard à la houlette, avait gagné sans peine les sympathies de Port-Royal, en lui donnant la promesse d'une protection puissante. Celui que la Reine mère appelait l'*étrange seigneur*, était devenu l'idole de nos réformateurs, qui ne trouvaient à donner que des éloges à ce factieux et à ce libertin. Il est vrai qu'il possédait « d'excellentes qualités, entre autres une considération singulière pour *les gens de mérite* et un fort grand désir de les avoir pour amis. » (*Racine*, *Hist. de P. R.*) Ajoutez à cela son humeur plus qu'enjouée, sa vie plus que mondaine, et vous comprendrez quel engouement le coadjuteur devait exciter parmi les grandes dames de la cabale.

Un jour, on apprit qu'il se proposait de prêcher à l'église de Saint-Paul. C'était le 25 janvier, fête du grand apôtre; un fervent disciple de M. d'Ypres, curé de cette paroisse et nommé Mazure, « avait été chargé de prôner ce sermon quelques jours devant, surtout parmi les personnes de qualité pour faire une assemblée digne du prédicateur. » Elle fut telle, c'est-à-dire que « la foule y fut grande et l'édification petite. » (*Journ. ms Bibliot. imp.* 1238, *A bis.*) Introduisant la politique en chaire à la place de l'Évangile, l'intrigant orateur multiplia les invectives contre le Mazarin, à propos de la pénitence. C'est au retour du sermon que Dubuisson-Aubenay jetait à la hâte ces quelques lignes sur son journal : « Texte du coadjuteur prêché à S. Paul : *Saulus erat spirans minarum ;* et il nous exhorte à conversion, dans un temps ou l'ire de Dieu

s'étend sur nous par le ministère de l'étranger, estant le roi enlevé de sa ville royale par un ministre étranger. — Le prince de Conti, madame et mademoiselle de Longueville y estoient, et l'église regorgeoit de monde. » (*A la date du* 25 *janvier.*)

Tant que dura la Fronde, Gondi trouva dans les Jansénistes ses plus zélés auxiliaires; on eût dit, ce qui est en partie véritable, que de sa destinée dépendait le sort de Port-Royal. Aussi leur dévoûment survécut au triomphe du coadjuteur et le soutint, *per fas et nefas*, jusque dans la disgrâce et l'exil.

Quand le crédit de Retz commence à baisser dans Paris, le parti tout entier s'en émeut, et le docteur Brousse a la douleur d'écrire à Saint-Amour : « J'ai du déplaisir de voir qu'il a perdu beaucoup de la créance qu'il avait dans l'esprit et l'affection du peuple. » (*Lettre du* 8 *juin.*) A peine Mazarin l'a-t-il fait arrêter, que les Jansénistes s'agitent : Duhamel, curé de Saint-Merry, lisant au prône les prières pour le pape, a l'audace d'ajouter : « Et pour notre cher pasteur, le cardinal de Retz, afin qu'il ne soit point esclave des deux puissances, la spirituelle et la temporelle, c'est-à-dire du monde et du prince des enfers. » A Port-Royal, où pendant la Fronde on avait supprimé les prières pour le roi, on fait avec ostentation des supplications solennelles pour le retour de l'exilé. C'est le chevalier de Sévigné, remis de sa chute périlleuse du Pont-Antony, qui commande l'escorte chargée de protéger l'évasion du cardinal, emprisonné au château de Nantes. A peine est-il en liberté que la joie éclate; Duhamel « excite le peuple à en remercier Dieu, » raconte son vicaire, le janséniste Feydeau; — de sorte que le « quartier Saint-Merry, laissant couler ses pleurs, en fut ému le reste de la journée. » (*Rapin*). Ce sont deux Jansénistes ardents (Chassebras et Haudencq), que malgré les ordres précis du roi Retz nomme pour grands vicaires; c'est Port-Royal qui l'excite à mettre en interdit l'Église de Paris, c'est Port-Royal qui lui député à Rotterdam un de ses émissaires, le sieur de Saint-Gilles; c'est Port-Royal qui inspire, dicte et multiplie ces monitions, ces circulaires, ces affiches pleines

d'invectives violentes et d'exhortations à la révolte[1]. Dès lors, les Jansénistes s'exercèrent dans l'art, bien perfectionné par eux, d'afficher des placards séditieux. Les rues de la capitale étaient le soir très-faiblement éclairées ; des affidés les parcouraient, dit l'auteur de l'*Histoire de l'Église de Paris*, ayant sur leurs épaules des feuilles imprimées et enduites de colle ; quand ils rencontraient des patrouilles près des églises ou des édifices publics, ils se détournaient respectueusement pour les laisser passer, se plaçaient contre les murs, et le placard se trouvait affiché, sans que les hommes de la police eussent pu concevoir aucun soupçon contre ces passants en apparence si paisibles. Plus tard, ce fut bien mieux encore : une femme appuyait contre le mur la hotte qu'elle portait sur le dos, et dans laquelle un enfant se tenait blotti ; une ouverture habilement dissimulée laissait passer l'affiche et se refermait aussitôt. On dit même qu'un chien barbet, cachant plus d'une belle page entre sa peau tondue et une peau postiche, fut longtemps le frauduleux introducteur des pamphlets prohibés. Voilà ce que raconte *Dulaure*, au sujet des petites ruses du parti ; ajoutons qu'on ne rencontra pas si bien du premier coup, et que la hotte et le barbet sont contemporains des *Nouvelles ecclésiastiques*.

Pour occuper à l'hôtel de Nevers la place laissée vide par Paul de Gondi, Henri de Gondrin, l'indigne archevêque de Sens, arrivait à Paris dans les derniers temps de la Fronde, nous raconte encore le sieur Dubuisson ; il se voyait alors contraint de venir disculper auprès du roi les habitants de sa ville épiscopale, accusés d'avoir pris grande part aux troubles du royaume. Hélas ! l'avocat, fort compromis lui-même, ne

[1] « Ces monitions, très-bien écrites, dit Joly, dans ses *Mémoires*, avoient été concertées avec messieurs de Port-Royal. » — (Cf. Petitot, *Port-Royal*, p. 400.) Au sujet des troubles excités par le parti, durant la détention de Retz, le Bailli de Valençay écrivait de Rome au comte de Brienne : « ... Il ne m'est jamais venu d'appréhension du côté du Pape et des Cardinaux, mais de la France et de trois sortes de personnes, *des mécontents, des brouillons et des Jansénistes*, m'étant aperçu que toutes sortes de docteurs ont parlé avec des ressentiments inexplicables de dégoût et de fâcherie de l'emprisonnement de cette Éminence... C'est ainsy que parlent icy ceux qui se sont enfarinés des nouveaux dogmes de Jansénius. » (*Dépêche* du 3 de févr. 1652.)

devait-il pas dire : *Quorum pars magna fui !* N'avait-il pas levé des troupes pour soutenir les princes, entraîné dans cette coupable démarche par la duchesse de Châtillon[1] ? Il n'y a que Bussy Rabutin qui puisse raconter les liaisons de cette dame avec le scandaleux prélat, mais il ne nous est pas également interdit de citer un trait de sa valeur guerrière, bien que la date en soit un peu postérieure à celle du voyage de Gondrin à Paris.

En 1653, étant à sa maison de campagne de Brinon, M. de Sens apprend qu'un régiment irlandais, d'abord au service des princes dans la guerre de Bordeaux, puis entré dans les troupes du roi, venait d'être envoyé en quartier d'hiver à Saint-Julien-du-Sault, petite ville à deux heures de Joigny, qui appartenait à l'archevêque. Il envoie aussitôt sommer le colonel de se retirer ailleurs. Celui-ci, gentilhomme distingué par sa naissance et sa bravoure, répond qu'il ne le pouvait, étant au roi. Gondrin, furieux, fait assembler à son château de Brinon les milices du pays, au nombre de huit cents hommes, gens déterminés et sauvages comme les bois où ils habitaient; puis le jour de la Toussaint, à l'heure des vêpres, il entre, lui dixième, dans la ville, criant, tandis qu'on sonnait les cloches pour les Morts, qu'il ajouterait bientôt de nouveaux morts à ceux pour lesquels on sonnait en ce jour. Le lendemain les Irlandais sortaient de la ville, quand ils sont tout à coup chargés avec fureur, massacrés ou culbutés dans l'Yonne, sans excepter le malheureux colonel. L'affaire fut portée au roi, mais étouffée par Le Tellier, grand ami du prélat.

Retz et Gondrin fourniraient matière à un piquant parallèle. Retz se met hypocritement sous la conduite de saint Vincent de Paul, pour se disposer à son ordination, et « après six jours de réflexion, prend le parti de faire le mal par dessein, » comme il le déclare lui-même dans ses *Mémoires* ; Gondrin entre au séminaire de Saint-Sulpice, d'où le vénérable M. Olier se voit bientôt forcé de le congédier ; l'un et l'autre deviennent coadjuteurs de deux vieillards leurs oncles, sans

[1] Cf. *Mémoires* de Bussy, parfaitement d'accord avec ceux du P. Rapin.

que l'archevêque de Corinthe ait plus de vertus que l'archevêque d'Héraclée; tous deux, élèves des Jésuites (Retz à Clermont, Gondrin à La Flèche), nourrissent contre leurs anciens maîtres la même antipathie; tous deux, amis dévoués de Port-Royal et partisans de sa morale, scandalisent leur diocèse par les mêmes déréglements; tous deux enfin prennent plus ou moins part aux troubles politiques, mais sont également chers à nos Frondeuses, comme à tous les Jansénistes, qui vantant « l'attachement de Retz *aux bons principes*, » félicitent Gondrin « de son application *à ses devoirs* et de son horreur pour « *la morale relâchée.* » (*Nécrolog.*)

III

Cependant la Fronde touchait à sa fin; en vain « le jansénisme avait-il palpité dans les meneurs de Paris révolté, » (Louis Blanc,) c'en était fait pour un temps des troubles politiques. L'hôtel de Nevers put alors consacrer toutes ses sollicitudes à d'autres graves questions.

Le moment était critique : la bulle d'Innocent X éclatait inopinément comme un coup de tonnerre sur Port-Royal consterné. (1652.) A la première nouvelle que l'*Augustinus* était condamné dans les formes, les disciples de l'évêque d'Ypres furent d'autant plus abattus, puis d'autant plus irrités, qu'ils avaient d'abord espéré tout le contraire. Le Saint-Père qui, depuis quinze jours, par suite de cette trompeuse attente, était regardé par eux comme un grand homme, perdit immédiatement toute leur estime.

Mais pour juger des sentiments de tous, il suffit de savoir la douloureuse émotion qu'éprouva la comtesse du Plessis.

La duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal de Richelieu, s'était conservée dans une assez grande considération auprès de la Reine mère; avertie des premières, par cette princesse, de la condamnation des Jansénistes, elle pria sans tarder la marquise du Vigean, qui vivait avec elle au petit Luxembourg, d'en aller donner avis à la comtesse du Plessis, son amie intime,

ne pouvant y aller elle-même. Dans son empressement, la marquise courut à l'hôtel de Nevers; on lui dit que la comtesse du Plessis était indisposée, mais qu'elle ne laisserait pas de la voir. La comtesse la voyant entrer lui dit : « Avons-nous des nouvelles de Rome ? — Oui, dit la marquise, mais vous n'êtes pas en état de m'écouter... — Point du tout, dit la comtesse. — Assurément? — Je vous l'assure. — La bulle est venue, ma chère... les Jansénistes sont condamnés. » Au même moment la comtesse de se lever, de s'enfuir, surprise et tourmentée d'un indicible malaise, dont la marquise du Vigean raconta tout le détail au P. Rapin lui-même. Nous renvoyons à lui quiconque en voudrait savoir davantage. (II. 126.)

Le premier moment passé, l'audace chez les dames succéda à la consternation. Tandis que les importants de Port-Royal étaient très-divisés sur l'article délicat de la soumission et cherchaient *un biais ;* les dames montrèrent plus de résolution que les hommes, à en juger du moins par la réplique que fit à la Reine mère la princesse de Guemené.

Quelques jours après que le courrier fut arrivé, Anne d'Autriche lui dit, dès qu'elle parut au cercle : « Enfin, Madame, nous avons une bulle ; vous la recevrez sans doute ; car on a promis à Port-Royal de se soumettre. — Oui, Madame, répondit la princesse, nous recevrons la bulle, quand Votre Majesté aura reçu le bref que nous attendons pour l'élargissement du cardinal de Retz. » L'air enjoué qu'il y avait dans la réponse de madame de Guemené, et la liberté que la reine donnait aux dames qui venaient la voir, excusèrent un peu la hardiesse de cette réponse.

Trois années s'écoulèrent, au milieu de beaucoup de disputes, de récriminations, d'intrigues et de sourdes menées : le cousin germain de madame du Plessis, Gilbert de Choiseul, évêque de Comminges, s'était prononcé des premiers contre l'obéissance due au souverain pontife ; Gondrin, le prélat batailleur, s'était avec joie jeté dans cette mêlée ; Retz était libre ; le pape Innocent X venait d'expirer, quand, parmi ces vicissitudes de joie et de tristesse, le grand Arnauld fut condamné par la Sorbonne et rayé de la liste des docteurs (1656).

Les Jansénistes protestèrent, la plupart avec une indomptable opiniâtreté, quelques-uns avec une circonspection timide, nul avec autant de prudence que le docteur Mathieu Feydeau. Rien de plus ingénieux et de moins compromettant que l'expédient qu'il choisit pour faire connaître son sentiment. Le jour de la fête de S. Jean Chrysostome, la Faculté alla entendre la messe à l'église des Bernardins, où l'on conservait une relique insigne du grand évêque d'Orient. « Je mis un écrit sous le chef de ce saint, raconte Feydeau lui-même, par lequel je déclarais que je n'avais nulle part à la condamnation que l'on faisait de *sa* proposition en Sorbonne, ce saint docteur l'ayant faite avant saint Augustin et M. Arnauld. » L'audacieux docteur n'avait oublié qu'un point, c'était d'apposer au billet sa signature [1].

Malgré tout ce fracas, le grand Arnauld dut céder à l'orage et chercher un refuge inconnu, d'où sans péril il pût lancer encore ses écrits pleins de véhémence et de colère et diriger les opérations de l'armée Port-Royaliste. Au lieu d'un asile, son étoile voulut qu'il en trouvât deux à souhait.

Parmi nos grandes dames, se distinguaient deux belles-sœurs, jeunes encore, fort riches et toutes dévouées à *la Grâce*. L'une, qui demeurait rue de la Verrerie, avait épousé M. Angran, vicomte de Fompertuis, conseiller à la cour des aides, dont la sœur était mariée à un conseiller du grand conseil nommé de Betisy qui demeurait à l'île Saint-Louis. Madame de Betisy, bientôt veuve, devint la femme du marquis de Roucy, ce que je note ici, parce que M. Sainte-Beuve a *dédoublé* cette vicomtesse-marquise, tandis qu'il a, d'autre part, confondu les deux belles-sœurs en une seule. (*Cf. P. Rapin*, II. 242.)

Madame de Betisy, pour se déguiser davantage, avait plusieurs noms : on l'appelait l'*amie des anges*, parce que la mère Angélique l'aimait fort ; ou bien, par anagramme de son nom

[1] Parmi les curieux documents dont M. Léon Aubineau a enrichi les *Mémoires* du P. Rapin, il faut mentionner les mémoires de Feydeau, et en particulier le récit de sa maladie et l'histoire de sa pénitente.

qui était Catos Angran, on la nommait, parmi les initiés, *Tocca Granna*. Ce nom, qui avait quelque chose d'extraordinaire et un air bizarre, devint célèbre dans le parti, où l'on ne laissait pas d'aimer les manières qui tenaient du roman : c'était assez, nous l'avons vu, le goût de l'hôtel de Nevers.

Tocca Granna et sa sœur furent donc élues entre plusieurs pour offrir une retraite mystérieuse au proscrit ; Arnauld logeait tantôt chez l'une, tantôt chez l'autre, trouvant plus de sûreté dans ce changement de demeure. Madame Angran était d'un zèle et d'une discrétion incomparables ; elle avait dans sa maison un galetas sur sa chambre où l'on n'entrait point ; elle le fit meubler en secret, et y cacha son directeur auquel elle portait elle-même une partie de ce qu'on lui préparait à manger. Une servante et M. Duhamel, curé de Saint-Merry, étaient ses seuls confidents. Malgré des soins si prévenants, Arnauld, on ne sait pourquoi, affectionnait bien davantage madame de Betisy ; il est vrai qu'elle était plus jeune, plus spirituelle, plus riche, qualités qui contribuèrent à la rendre une des plus grandes béates du parti. Par elle fut gagnée toute la famille des Angran ; par elle étaient payés les frais que les jeunes bacheliers qu'on attachait à M. d'Ypres étaient obligés de faire pour leurs degrés ; ce qui attira tant d'écoliers au docteur de Sainte-Beuve, quand il commença à dicter le Jansénisme en Sorbonne. Ce dernier, depuis quelque temps, avait abandonné les théologiens pour les théologiennes. Jacques de Sainte-Beuve, docteur de Sorbonne et professeur royal pendant onze ans, après avoir fait beaucoup de bruit parmi la jeunesse des écoles par les nouveautés qu'il débitait, avait quitté sa chaire plutôt que de souscrire à la condamnation d'Arnauld. A tout prendre, cette conduite ne valait-elle pas mieux que l'expédient de Feydeau? Ne pouvant plus soutenir, dans ses thèses, la doctrine de l'évêque d'Ypres, il résolut de travailler à répandre la morale de Saint-Cyran ; et, comme avec l'âge il sentait diminuer un peu de son goût pour la dispute, de docteur il se fit directeur.

Il est vrai qu'il était doué de toutes les qualités capables de lui donner du crédit parmi nos dames dévotes et mondaines.

Il avait de la douceur, de la complaisance, un esprit d'insinuation et une éloquence naturelle propre à se faire écouter; outre qu'il s'expliquait nettement, il était décisif en matière de conscience, et joignait à tout cela un petit air dévot qui lui attirait le respect et lui donnait de l'autorité. Ses lettres à Saint-Amour ont quelque chose de patelin, qui contraste avec les conseils violents qu'il donne au sujet du pape et de ses décisions. Beaucoup plus doux dans sa conduite personnelle, il signa sept fois le formulaire, sans paraître d'ailleurs avoir rien changé à sa doctrine.

Le biographe anonyme du docteur Jacques [1], pleinement d'accord sur ce point avec nos *Mémoires*, consacre un grand chapitre à ses « illustres clientes. » Ce sont la marquise de Sablé, la duchesse de Longueville, la princesse de Conti. Nous sommes en mesure de compléter cette liste; ainsi le docteur dirigeait encore dans les voies de Port-Royal la duchesse de Luynes [2] et mademoiselle de Châteauvieux qui épousa depuis le duc de La Vieuville. Ce directeur fit même tant de fracas, dans la paroisse de Saint-André-des-Arcs où il avait son confessionnal, que le curé Antoine de Bréda, janséniste lui-même, l'obligea de se retirer, et pour se venger du parti qui semblait lui préférer Sainte-Beuve, il se fit moliniste ou quelque chose d'approchant. Le docteur, exilé de Saint-André, fut contraint de ne plus donner de consultations que dans sa chambre. La maison qu'il habitait existe encore, à l'angle de la rue Pavée et de la rue Saint-André. Elle est des plus antiques et ne semble pas avoir subi grandes modifications depuis le temps de la Ligue où, parait-il, les Sainte-Beuve l'occupaient déjà. Par malheur, elle va disparaître bientôt. « La regretter (dit le biographe), serait du fétichisme... mais je sauverai peut-être alors de la dispersion la plaque de cheminée qui a vu Anne de

[1] *Jacques de Sainte-Beuve*, Paris, Aug. Durand, 1865.

[2] Je parle de la *première*, car on sait qu'il y en eut trois. M. de Luynes ayant perdu sa femme, se remaria avec Anne de Rohan-Montbazon, sa tante et sa filleule; union malheureuse, qui fut suivie d'un second veuvage, lequel aboutit bientôt à un troisième mariage. M. Singlin et la mère Angélique en eurent beaucoup de chagrin.

Bourbon et Jacques aux deux coins du même foyer, et nous dirons, en regardant mettre à bas le vieil édifice : *là fut le berceau du jansénisme* ; mais nous ajouterons bien vite : *là fut ensuite pendant vingt ans le confessionnal de toute la France.* » — Double exagération sous laquelle pourtant se cache une vérité.

Tandis que les directeurs à la mode faisaient grand bruit dans Paris, n'y avait-il donc personne pour arracher à ces novateurs les pauvres âmes ébranlées ou séduites? Ce serait une grande erreur de le penser; non-seulement les évêques de France (sauf quelques déplorables exceptions) protestaient contre la nouvelle hérésie ; mais la partie saine du clergé des paroisses, *les vrais pasteurs*, lui déclaraient hardiment la guerre.

C'est le sentiment de l'épiscopat français qu'exprimait le saint évêque du Puy, Henri de Maupas, ce pieux historien, cet imitateur fidèle de S. François de Sales, quand il écrivait, en 1649, cette lettre précieuse que le biographe anonyme du docteur de Sainte-Beuve assure avoir encore entre les mains, et qui contient ces remarquables paroles : « J'ai tant *d'aversion et d'horreur* de toutes ces erreurs qui font injure à la miséricorde et à la justice de Dieu, et troublent la paix de l'Église sous prétexte de quelques passages mal entendus ou mal expliqués, que j'embrasserai toute ma vie avec chaleur d'affection tous ceux qui les combattent. »

« On ne peut juger sur un meilleur échantillon, poursuit avec raison le même écrivain, des dispositions du haut clergé éclairé, indépendant et modéré, envers le jansénisme. »

Quant au clergé de Paris, est-il besoin de nommer ici S. Vincent de Paul et M. Olier? Et que d'humbles prêtres, par des travaux obscurs, méritèrent alors aux yeux de Dieu leur récompense! Qu'il nous soit permis de donner quelques détails sur l'un d'eux, trop peu connu.

M. Picoté était un bon prêtre de Saint-Sulpice, aussi disgracié de la nature que l'abbé de Bourzeis, lequel avait un visage à n'être pas exposé en public; mais l'humble sulpicien en revanche avait une belle âme, d'une candeur admirable et d'un

sens fort droit. Madame d'Aiguillon s'était rangée sous sa conduite, et comme elle était intime amie de la comtesse du Plessis, celle-ci la plaisantait souvent d'avoir choisi un directeur si peu à la mode. Le fait est que la réputation du saint prêtre irritait les Jansénistes ; ils s'efforçaient de le faire passer pour un ignorant, et afin d'en convaincre madame d'Aiguillon qu'ils voulaient gagner à leur morale, ils l'engagèrent à inviter M. Picoté à dîner avec l'un d'eux; on lui ferait les questions les plus communes auxquelles, disaient-ils, il ne pourrait répondre. La duchesse en voulut faire l'expérience : un savant docteur, c'était l'abbé de Bourzeis, lui demanda dans la conversation l'explication d'un passage de S. Augustin, très-difficile. M. Picoté fait une courte prière à la sainte Vierge, lui demande secours contre ses ennemis : *Da mihi virtutem contra hostes tuos*, et en même temps explique si nettement le passage en question, que l'abbé, tout confus, jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus.

Le jansénisme mettant alors plus d'une tête de femme à l'envers, il s'en rencontrait parfois qui s'imaginaient avoir des ravissements et des extases. Le bon sens de M. Picoté avait trouvé un excellent moyen de les mettre à l'épreuve. Un jour, il vint une dévote « des plus sublimes » qui lui dit avoir des révélations. Après qu'il l'eut bien examinée, le saint homme l'amène à l'école des filles de Saint-Sulpice, et demandant un ABCD à la maîtresse, il le donne à cette personne en lui disant d'épeler ses lettres. La dévote, sans répliquer, fait le signe de la croix et obéit. Il l'arrête, et lui pose les plus simples questions du catéchisme ; elle répond sans rougir avec une humilité profonde et la candeur d'un enfant. « Allez, ma fille, lui dit alors le sage directeur, vous n'êtes pas dans l'illusion, l'humilité est la pierre de touche de toutes les vertus. »

Il était lui-même admirablement humble ; bien différent de ces réformateurs orgueilleux qui ne paraissaient dans les cercles les plus brillants que pour y étaler leur suffisance, le bon sulpicien ne se départait point de sa simplicité, dans le commerce que son ministère ou la charité l'obligeait d'entretenir avec les grands. — Une fois qu'il rendait visite à la duchesse

d'Aiguillon, pour lui proposer quelque bonne œuvre, il trouva à la porte un nouveau suisse, qui, ne le connaissant pas, le rebuta et ne voulut pas l'annoncer. « Allez, mon enfant, lui dit M. Picoté, dites à votre maîtresse que c'est un pauvre petit prêtre puant, laid et vilain, qui la demande ; elle saura bien qui c'est. » Le suisse étonné va porter ce message; mais il fut bien plus surpris encore, quand il vit les honneurs extraordinaires dont le *pauvre petit prêtre* était l'objet : il le prit pour un grand seigneur.

Puisque nous en sommes avec cet excellent homme, dont la vue repose du spectacle affligeant de bien des misères, racontons un dernier trait de sa bonhomie.

Il allait souvent au Louvre où la reine Anne d'Autriche l'accueillait avec vénération. Lorsqu'il était entré dans la chambre de Sa Majesté, après l'avoir saluée en toute simplicité, il mettait sans façon son chapeau sur sa tête et prenait un siége pour s'asseoir. La reine qui le regardait comme un saint, bien loin d'être choquée d'un cérémonial si nouveau à la cour, le préférait à tous les compliments du monde. Un jour, Louis XIV le vit qui se promenait dans la cour du Louvre et demanda quel était ce prêtre mal bâti ; on lui répondit que c'était un saint qui venait voir quelquefois la reine sa mère. Le roi le fit appeler pour lui parler, et se recommanda à ses prières. « Sire, lui dit alors M. Picoté, vous nous avez coûté bien des coups de discipline, à M. Olier et à moi. [1] »

CH. CLAIR.

(*La suite prochainement.*)

[1] *Notice sur M. Picoté*, par Grandet. Cf. *Mémoires* du P. R. Rapin, II, *Pièces justificatives*.

L'ASIE SEPTENTRIONALE

NOUVELLES DÉCOUVERTES

GÉOGRAPHIQUES ET ETHNOLOGIQUES

Dans la géographie, comme dans l'histoire, il se rencontre certains noms malheureux, que l'on dirait maudits et privés à jamais de tout charme. La Sibérie! quel nom et quels souvenirs il réveille ! Un pays immense, peu élevé au-dessus du niveau des mers ; un terrain gelé jusqu'à la profondeur de trois cents pieds, couvert de neiges pendant des mois, et puis transformé, par un dégel très-superficiel, en un marais bourbeux ; des fleuves, longtemps captifs, un instant délivrés, pour charrier des glaçons dans une mer hérissée de banquises et obscurcie par d'épais brouillards ; une végétation maigre ; de rares et misérables habitants : telle est la peinture qu'on nous fait de la Sibérie, depuis l'invasion d'Yermak au XVIe siècle jusqu'à nos jours. Et ces horreurs naturelles se compliquent de récits douloureux et navrants qui rappellent de grandes infortunes et de touchantes vertus. Le cœur s'émeut de compassion, de haine, d'admiration ou de colère indignée. Ces sentiments étrangers à notre but, ne peuvent, on le conçoit, nous servir à rendre palpitant un sujet scientifique, d'ailleurs instructif et intéressant, comme nous osons nous le promettre.

Il est bon, en effet, de distinguer les temps et les lieux. Notre siècle se glorifie de ses chemins de fer, de sa navigation à vapeur, de ses télégraphes. Ces inventions pénètrent jusqu'en Sibérie ; s'il est dans ce pays beaucoup de cantons absolument incultes, on va les traverser plus vite, et peut-être le télégramme de Paris à New-York arrivera-t-il par la Sibérie avant que le *Great Eastern* ait achevé de poser son câble sous-ma-

rin. Mais, qu'on le sache bien, toute la Sibérie n'est pas condamnée à une désolation éternelle : on y trouve des terres à cultiver, de riches mines à exploiter ; et la Sibérie s'enrichit tous les jours de colons et de travailleurs. Quoi ! la Sibérie aurait donc été calomniée, comme le Sahara ? Pas précisément : on nous l'avait montrée par le côté le moins favorable ; on décrivait Iakoustk, Bérésof et les bords de la mer Glaciale ; des hauts plateaux et de la région des sources, on ne disait mot, chez nous du moins ; car chez les Russes rien n'était ignoré dans l'*ancienne Sibérie*. Dans l'ancienne, dis-je ; c'est qu'il est aujourd'hui une Sibérie toute nouvelle, toute contemporaine, non reléguée dans les glaces polaires, mais suffisamment rapprochée de l'équateur : limitrophe de la première, elle la complète, l'agrandit et lui demeure inséparablement unie. Nous en dirons quelque chose.

Mais la Sibérie ancienne et nouvelle n'est pas pour nous toute l'Asie septentrionale. Nous embrassons encore le Turkestan, la Mongolie, la Mandchourie, et nous allons jusqu'au Japon. Nous ne descendons pas au sud du 42e parallèle, et c'est sur cette dernière ligne que nous voyagerons le plus longtemps. Une pareille latitude n'a rien de bien effrayant : c'est celle de Rome.

Suivant le plan que nous nous sommes tracé précédemment, nous commençons par jeter un coup d'œil rapide sur toute l'Asie du Nord ; nous parcourons le pays en notant les particularités, les ressources et les beautés nouvellement signalées ; nous visitons les indigènes, malgré leurs misères et leur aspect repoussant : ils sont hommes, et à ce titre ils nous intéressent. Nous essayons de les grouper entre eux, et nous voyons s'il est possible de les rattacher aux populations méridionales, pour en composer une troisième et dernière division de l'humanité, dont le nom serait la *Famille touranienne*.

I. MONTS ALTAÏ ; LAC BAÏKAL ; FLEUVE AMOUR.

Vous êtes à la source de l'Obi ; consentez à chevaucher plusieurs semaines le long de chemins effrayants, et montez de

plateau en plateau, de crête en crête. Vous aurez beaucoup à souffrir ; mais enfin la vue que vous réserve le plus haut de ces escarpements vous dédommagera de tous vos sacrifices. Devant vous le Biélouka se dressera dans toute sa majesté, le front ceint de glaces éternelles ; autour de lui, des montagnes à pic très-élevées, mais qui semblent des nains au pied de ce géant. A perte de vue, de côté et d'autre, vous apercevrez des steppes immenses, où de grandes herbes s'abaissent, se redressent, se heurtent capricieusement, comme les vagues de la mer. Cette scène vous arrachera sans doute un cri d'admiration, comme à tous les explorateurs de ces montagnes. Le contraste relève encore la jouissance : sur le versant septentrional, des torrents furieux ou des lacs d'une eau fraîche et bleue, de vastes forêts de cèdres ; sur le versant opposé, des rivières paresseuses, des marais salés, des pentes arides et nues. Nous sommes dans la région des *Alpes Altaïques*.

A proprement parler, les monts Altaï, le grand et le petit, forment une chaîne qui se bifurque sous le 48° parallèle, et se trouve comprise entre le 85° et le 95° degré de longitude orientale. Mais on est convenu d'étendre le nom de l'Altaï à tout le système des montagnes de l'Asie septentrionale. Nous conformant à cette exigence, nous distinguons pourtant, du groupe oriental ou *Daourien*, le groupe occidental ou *Dzoungarien*, qui est l'Altaï même, le massif culminant du nord, la source des grands fleuves de la région nord-ouest, le pivot autour duquel s'agite insensiblement une grande nation européenne, déjà maîtresse ostensible de la région orientale.

Comme le Tibet, la Dzoungarie est quelquefois appelée une *Suisse ;* et elle mérite ce nom à tous les points de vue, un seul excepté : c'est qu'elle est infiniment moins visitée des touristes et beaucoup moins hospitalière que notre patriarcale Helvétie. Hautes montagnes, glaciers, torrents, lacs, richesses minérales, vastes horizons, populations énergiques : tout s'y trouve, avec de la grandeur native, avec de la dépravation morale. Voilà ce que l'on connaît sur la Dzoungarie elle-même et sur le plateau intérieur qui la prolonge au midi jus-

qu'au Tibet. Pour les détails, c'est la plus grande indécision. Un voyageur anglais, M. Atkinson, en parcourant ces régions, cherchait à retrouver des chaînes de montagnes parfaitement dessinées sur nos cartes européennes ; et il déclare n'en avoir pas reconnu la trace sur les lieux. Les trois frères Schlagintweit auraient éclairci bien des points à l'heure qu'il est, si le plus hardi d'entre eux n'eût succombé victime de la barbarie musulmane, l'ombrageuse dominatrice du canton sud. Le hideux bouddhisme importé vers le nord n'est rien moins qu'ami de la lumière.

Et pourtant sur ce plateau, le plus vaste et le plus élevé du globe, où des centaines de lieues carrées se maintiennent à la hauteur de nos Pyrénées, que de questions à résoudre, que de peuples à étudier ! La partie méridionale, adossée au Bolor, est appelée Petite Boukharie ou Turkestan chinois. Ce dernier nom indique mieux la race des peuples qui s'y trouvent : ce sont effectivement des Turcs mahométans, les Oïgours. La Dzoungarie, plus rapprochée de l'Altaï, tire son nom des Dzoungars, horde mongole de la tribu des Kalmouks ou Mongols occidentaux, bouddhistes comme les autres Mongols. Au siècle dernier, les Dzoungars, nommés Eleuthes (Œlets) par les Chinois, eurent le malheur d'encourir l'indignation de l'empereur Kien-Long : ce prince porta ses armes jusqu'en Dzoungarie, vainquit et dispersa ces audacieux rebelles qui subsistent encore néanmoins, grâce à la Russie, où ils émigrèrent. Mais bientôt ils se lassèrent de cette hospitalité gênante, et retournèrent dans leur pays. Les victoires de Kien-Long sur les Éleuthes sont immortalisées par des gravures célèbres faites à Paris sur les dessins du Frère Attiret et des autres peintres du grand empereur. En vertu de cette conquête, les Chinois de nos jours se croient encore les maîtres de cet extrême Occident. Ils en font naïvement deux préfectures, dépendantes de la province du Kansou, située par delà le grand désert, à 500 lieues de distance. Ces deux préfectures sont séparées l'une de l'autre par la chaîne des monts Célestes (Thian-Chan), dont le nom, suivi du mot qui exprime la position boréale (*pe*) ou la position australe (*nan*), avec la termi-

naison *lou* (gouvernement), complète la physionomie chinoise de ces deux contrées. Thian-chan-pe-lou et Thian-chan-nan-lou, y a-t-il rien de plus chinois, même dans *Pe*-kin et dans *Nan*-kin? La vérité est qu'en ces pays on ne voit de chinois que le gouverneur, quelques soldats et des déportés : le peuple est mongol ou turc. On y est bien plus près de la Sibérie que du Kansou. S'il nous vient des renseignements sur le pays et ses richesses, sur les populations et leurs langues, ce n'est point par Pékin qu'ils nous arriveront, mais par Saint-Pétersbourg, où déjà sans doute on est assez bien informé.

Signalons encore quelques curiosités dans cette région intérieure.

Le Turkestan chinois ajoute à ses autres noms celui de *Pays des six villes ;* parce qu'il y a, en effet, six grands centres où l'on travaille la pierre de bézoard, le lapis-lazuli, le jade, très-abondants en ce pays. Une montagne, le Mirdjai, voisine d'Yarkand, est tout entière de jade blanc. La Dzoungarie ne nous offre guère qu'une seule ville, Ili ou Gouldja ; et cette ville est peuplée de forçats, contenus par une garnison chinoise et un mandarin, faible rempart contre l'envahissement auquel nous avons déjà fait allusion ; et voilà, en effet, qu'une nouvelle toute récente annonce la destruction de cette ville. Comment cela s'est-il fait ? Nous manquons de détails : si les Russes en ont et croient pouvoir les communiquer à l'Europe, on en prendra note.

Pour passer du Turkestan dans la Dzoungarie, il nous a fallu escalader le Thian-Chan, appelé Mouz-tag (le glacier) dans le voisinage du Bolor. Les glaces qui s'étagent sur les flancs de cette montagne, lui donnent l'aspect d'une masse d'argent. Le voyageur qui s'y aventurerait sans guide, serait perdu, à moins que, suivant les traces d'un animal vraiment providentiel pour ces lieux, il ne parvînt à tourner les précipices et à éviter les faux pas sur le penchant de l'abîme. Une fois parvenu au glacier, on n'aperçoit plus ni terre, ni végétation : on a devant les yeux d'énormes rochers de glaçons entassés les uns sur les autres, entre lesquels s'ouvrent de profonds ravins ; le bruit des eaux qui roulent sous les glaces

ressemble au tonnerre. Ces mystérieuses grandeurs ont fait naître une singulière superstition. Tous les ans, le commandant chinois d'Ouschi envoie un de ses officiers porter des oblations aux glaciers; la formule de prières qu'on récite en cette occasion est envoyée de Pékin par le tribunal des rites. Quelle piété !

Nous voilà revenus au versant nord-ouest de la grande chaîne. Ici tout est exploré, reconnu, relevé; nous sommes bien guidés par les officiers russes. D'après le tracé de ce versant dans les cartes nouvelles, nous pouvons comparer aux Sierras espagnoles les montagnes en zigzag échelonnées entre le Bolor et le petit Altaï. C'est d'abord le Mouz-tag et le Thian-chan, dont nous parlions plus haut; puis l'Alatau transilien et l'Alatau septentrional ou cisilien, séparés l'un de l'autre par le cours de l'Ili. Cette dernière montagne rejoint le grand Altaï, uni lui-même par des mamelons au petit Altaï, où se trouve le gigantesque Biélouka. De chacun des angles rentrants formés par ces monts, sortent des fleuves : le Tchouï, contigu au beau lac Issi-koul; l'Ili, tributaire du grand lac Balkach; l'Irtyche, le vrai fleuve dont l'Obi devrait se dire l'affluent. L'Obi lui-même et l'Ienisseï descendent du groupe altaïque occidental; mais ces deux fleuves nous rejettent dans la vieille Sibérie où nous ne voulons pas aller, la connaissant déjà bien assez. Suivons plutôt le cours des petits fleuves qui fertilisent le Turkestan occidental, le Touran : n'oublions pas le Sir-Daria (Iaxarte), ni l'Amou-Daria (Oxus), qui se déchargent dans le lac d'Aral. Le pays arrosé par ces fleuves, tous tributaires de lacs intérieurs, se nommait la Scythie, du temps de Cyrus, qui vint s'y perdre, et du temps d'Alexandre le Grand, qui la dédaigna. Les temps sont bien changés !

Physiquement parlant, ces fleuves, d'abord encaissés dans des montagnes, coulent bientôt à pleins bords dans ce terrain bas, fertile et populeux. Politiquement, ces fleuves et ces pays appartiennent à différents maîtres qui prennent le nom de khans. Un faux derviche en a visité plusieurs tout récemment, et il a eu grand soin d'entretenir l'Europe de ses aventures. Hongrois catholique, il a tâché de justifier à la fois son plan et

le titre de son livre [1]. Le plan de M. Vambéry, annoncé d'avance, était de retrouver le berceau de la nation Magyare : le moyen parut être de s'habiller et de se comporter en derviche. On ne voit pas assez ce que le faux derviche a fait pour les origines magyares ; et l'on devine trop, dès le titre de l'ouvrage, ce que le chrétien a dû se croire permis dans un milieu tout chaud de ferveur musulmane.

Ne sortons pas encore de ce Turkestan, si mal à propos nommé Tartarie indépendante. Nous devons y signaler un changement, préparé de longue main, accompli sans révolution sanglante, et officiellement déclaré à l'Europe, en ces termes : « Le gouvernement de S. M. I. (le tsar) a jûgé indispensable d'établir une ligne fortifiée du lac Issikoul à la mer d'Aral... La ville de Taskend a été reçue, sur sa demande, sous la protection de la Russie. » On a eu grand tort, en Occident, à Londres surtout, de s'imaginer que, par « ville de Taskend, » il fallait entendre la Tartarie tout entière : ce n'était pas même toute la région nord-est, le khanat de Khokand ; c'en était seulement une portion considérable. Voici pourtant une vérité : le reste des Tartares ou Tâtars (comme écrivent les Russes), jusqu'ici indépendants, sont trop mal gouvernés; ils sont trop différents d'origine, — les uns étant Turcs, ou Kasaks, les autres Usbeks, ou Oïgours, ou Chagataïs, etc ; — ils sont surtout trop près des nouvelles frontières sibériennes, et trop bien alignés sur la route du sud, ou du sud-ouest, pour ne pas exciter de convoitises et ne pas induire en tentation. Sur la carte on voit facilement, au sud, une grande route qui mène, par Peichaver, à Bombay et à Calcutta ; la route du sud-ouest tourne la Caspienne et revient, à travers la Perse, au Caucase *enfin* soumis, et devenu pour la Russie un boulevard inexpugnable.

Maintenant quittons cette frontière occidentale et ses populations d'origine turque ou à peine mongole, toutes bien gardées par de bons soldats russes, et suffisamment étudiées par

[1] Arminius Vambéry. *Voyage d'un faux derviche dans l'Asie centrale, de Téhéran à Khiva, Bokhara et Samarkand.* — Trad. de l'anglais. — Paris 1865. — Hachette.

des savants autorisés : Castrèn, Radloff, Raddé. Tournons l'Altaï, le Sayan, le Moungo-Sardyk. Ce dernier mont est l'extrémité orientale de la crête du Sayan, et forme le point culminant de cette nouvelle région : là commence le groupe daourien et la Sibérie orientale; à quelques lieues se trouve le grand lac Baïkal : nous sommes au milieu de populations presque toutes mongoles.

Le lac Baïkal est une *mer riche*, d'après son étymologie (Beï-koul), c'est une mer sainte, une mer divine, si l'on s'en rapporte aux légendes indigènes. Avec sa longueur de 160 lieues, sa largeur de 30 et sa profondeur incommensurable, avec ses affluents, ses vagues, ses tempêtes, ses îles, dont l'une a 15 lieues sur 6, avec ses délicieux saumons, ses oiseaux aquatiques, avec ses bateaux de toute espèce qui le sillonnent, le Baïkal mérite le nom de mer : c'est du moins un immense réservoir d'eau douce. Par l'impétueuse rivière Angara, il atteint promptement Irkoutsk, la capitale de la Sibérie orientale; par la Selinga, il communique avec la Mongolie et la Chine; à quelques lieues de ses bords, et peut-être par l'infiltration de ses eaux, naît la Léna qui mène à Iakoutsk. La Selinga, la vraie nourricière du Baïkal, sort du vallon où naquit Gengis-khan ; ses eaux abreuvèrent les hordes qui firent trembler le monde; ces mêmes eaux, suivant une prophétie mongole, doivent se prêter un jour au passage de nouvelles armées conquérantes. Des rives de la Selinga aux sources de l'Amoûr, la distance n'est pas considérable. La route par terre est assez facile : on part d'Irkoutsk; on traverse le Baïkal, l'été, en bateau à vapeur, l'hiver, en traîneau attelé de chiens ou de rennes. Arrivé au milieu du lac, il peut se faire que vous entendiez un bruit sourd et que vous sentiez la glace remuer et comme craquer tout autour de vous. N'ayez pas peur : ces convulsions intérieures des eaux sont impuissantes contre une glace épaisse de 7 à 8 pieds. Parvenu à l'autre rive, vous trouvez une route sûre qui, en deux jours, mène à Kiachta, près de la vieille frontière chinoise.

Nous ne décrivons point Irkoutsk, ses embellissements, sa richesse et ses prérogatives nouvelles : il faudrait parler d'un

luxe inouï, d'une somptuosité incroyable dans les repas, les ameublements, les édifices. Auprès de marchands scandaleusement enrichis, nous verrions, comme dans nos capitales, les guenilles de la misère, et *peut-être* une vénalité administrative égalant celle des mandarins chinois. Il faut dire *peut-être*, car le principal témoin, le touriste anglais Atkinson, charge trop son tableau pour mériter pleine confiance; et madame de Bourboulon est beaucoup moins sévère ou plus réservée : elle a cependant tout vu, tout observé sur son long chemin par terre de Pékin à Paris, à travers l'Asie et l'Europe. Il est vrai que ce qui la frappe le plus, ce qu'elle note le mieux en Asie, ce ne sont pas les Européens, mais l'Asie elle-même et ses habitants indigènes. Imitons-la. Étudions de préférence les Sibériens sous leurs tentes d'écorces, sur leurs traîneaux rapides ou dans leurs chétives nacelles; sinon, attendons-les en ville où les appelle de temps en temps un marché ou l'obligation d'acquitter le tribut de fourrures imposé par le Tsar blanc. Voici venir l'Ostiak, dont la lourdeur et la malpropreté est un peu relevée par la finesse des traits : il habite sur la rive gauche du bas Ienisseï, et s'y livre à la pêche et à la chasse, conjointement avec son frère le Samoyède, campé dans les plaines du bas Obi. Plus à l'est, dans les steppes sillonnés par les trois rivières Toungouska, nous remarquons les yourtes toungouses, où l'on s'occupe aussi de pêche, de chasse, d'habillements de peaux; près de là, paissent des troupeaux de rennes. Comparé à l'Ostiak, le Toungouse est vif, gai, élégant; mais sa pommette saillante trahit une origine plus orientale. Dans la région du Baïkal, le Bouriate a beau s'affubler de riches étoffes, prix de la vente de ses bestiaux, nous le reconnaissons pour un Mongol à sa figure et aux amulettes bouddhiques dont il est chargé. Sur la place de Kiachta, le Mandchou est venu aider le Chinois à porter ses caisses de thé, ses porcelaines ou ses nankins; et le Kalkas arrive avec une charge de rhubarbe. Le Mandchou ressemble singulièrement au Toungouse : de fait, ils sont de la même race. Les traits des Kalkas rappellent ceux des Bouriates : les uns et les autres sont Mongols. Le Chinois se

distingue entre tous, mais plutôt par ses manières étudiées et compassées que par ses traits et sa conformation. Ce sont bien là autant de physionomies asiatiques ; on ne peut pas les confondre l'une avec l'autre, mais il est impossible de ne pas voir combien elles se ressemblent. L'Européen remarque d'abord les différences accidentelles ; mais il saisit promptement les traits essentiels et fondamentaux qui rapprochent les types et les langues, et les ramène à l'unité.

Sur les bords de la Léna, grand fleuve qui n'arrose pas, mais parcourt un terrain gelé à plus de cent mètres de profondeur, on rencontre encore quelques Toungouses, égarés à la poursuite des zibelines, devenues excessivement rares. On trouve par-ci par-là des dépouilles d'éléphants, de rhinocéros morts depuis des siècles et parfaitement conservés dans les glaces. Sur ces plages inhospitalières vivent les Yakoutes, ces hommes étonnants, qui peuvent impunément dormir en plein air, et presque sans couverture, sous un froid de trente degrés ! Ils jouissent d'une prodigieuse mémoire locale. Qu'on juge de la portée de leurs yeux : « J'ai vu une nuit, disait l'un deux à l'amiral de Wrangel, une grande étoile bleuâtre en avaler de plus petites et les vomir après. » Il avait vu, à l'œil nu, les satellites de Jupiter ! Et cela lui paraissait ordinaire. Dans la nature pas de rigueurs sans compensations : il existe une Providence.

Les Yakoutes ne ressemblent guère à leurs voisins ; ils sont un rameau détaché de la grande souche turkomane. Comment et depuis quand s'est faite cette émigration ? On ne sait. Plus à l'est, vers la rivière Kolyma, se présentent les Youkaguires. Chez eux, en février, par un froid de 35°, une foire réunit de temps immémorial les asiatiques Tchoukis et les Esquimaux américains. Les premiers, voisins du Cap Oriental, ont traversé en se jouant le détroit de Behring, et sont allés en Amérique chercher des pelleteries et des dents de morses ; pour vendre ces objets, ils parcourent rapidement en traîneaux deux cents lieues de neiges et arrivent à Ostrovnoyé avec toute leur famille. Des Esquimaux viennent après eux. Ces détails sont à noter pour la grande question de l'ethnographie

américaine. Du reste, nous ne manquerons pas d'autres rapprochements dans les types, les langues, les traditions et les superstitieuses pratiques des Chamans, ces démons visibles, ces sanguinaires suppôts de l'enfer.

Aucun intérêt ne nous appelle au Kamtchatka. La population indigène y dépérit tristement : de cent mille au moins qu'ils étaient au siècle dernier, les Kamtchadales sont réduits à quatre mille par l'abus des alcools et par les vices gagnés au contact d'une civilisation mensongère. Le gouvernement russe paraît même avoir abandonné cette presqu'île et le port de Petropavlotsk; il a trouvé mieux sur la côte voisine, à quelques degrés moins au nord. Nous voulons parler du territoire de l'Amoûr.

Pendant la guerre de Crimée et le blocus de la Baltique, une flottille russe naviguait dans les eaux du Japon. Un jour, une tempête dispersa les vaisseaux, et celui que montait l'amiral Poutiatine échoua sur une côte japonaise. Cet accident était destiné à préparer à la Russie une brillante fortune; et voici comment. Durant les années 1852, 1853 et 1854, le commodore américain Parry avait abordé au Japon, et conclu, en faveur de ses nationaux, un important traité de commerce. Mais, malgré la prudente habileté du marin négociateur, les sondages qu'il opérait, les relevés de côtes qu'il exécutait, les notes qu'il prenait, soit pour informer ses concitoyens, soit pour instruire le monde savant dans un ouvrage qui *n*'a pas encore été surpassé [1]; tout cela blessait la délicatesse bien connue des Japonais. D'autres escadres sont venues à leur tour; des traités ont été conclus, et aussitôt des spéculateurs de toute sorte se sont abattus sur ce champ nouveau. Les Japonais étaient déjà mal disposés : divisés entre eux, peuple contre Daïmios (nobles), Taïkoun (souverain temporel) contre Mikado (souverain spirituel), ils s'accordaient pour haïr l'étranger, qui s'imposait, qui scandalisait... Le mécontentement a éclaté, le sang a coulé. De quel côté est le tort? « Nous sommes des agneaux, et les Japonais des bouchers,

[1] *Narrative of the expedition of an American Squadron...* under the command of commodor M. C. Parry... New-York, 1856.

dit-on; ne croyez pas cela, ô mes amis d'Angleterre et de France! » Ce cri d'indignation est poussé par le consul anglais de Nangasaki, M. Hogdson.

Cependant l'amiral Poutiatine était là, profitant des événements, utilisant ses loisirs; il étudiait, notait, négociait, traitait même. La France et l'Angleterre se battaient contre la Russie; il se croyait en droit de décréditer les Français et les Anglais au Japon, de rehausser la puissance et les bons procédés du tsar. Il entra fort avant dans la confiance des insulaires, et il obtint des priviléges que personne n'avait obtenus: commerce libre, résidence fortifiée dans l'île d'Yeso, cession complète de la grande île Sakhalien, en face de l'Amoûr. Qu'on ouvre un atlas, on verra trois grands coups de compas tracés dans l'océan à cette latitude, et trois arcs d'îles qui se coupent pour mieux se relier. Ces intersections facilitent l'explication des communications passées entre l'Asie et l'Amérique, et préparent la communication prochaine par le câble électrique. Aujourd'hui la Russie est maîtresse dans ces archipels et ces méditerranées de l'Asie orientale: et cette prépondérance, cette domination, elle la doit à un naufrage! Sur ces entrefaites, un général habile opérait sur le continent, dans le bassin de l'Amoûr; il y faisait des découvertes, des rectifications et des conventions non moins fortunées. Ce général s'appelle Mouravieff: on l'a surnommé, à la façon classique, *Amoursky*, pour le distinguer d'un homonyme fameux avec lequel le conquérant de l'Amoûr peut tenir à n'être pas confondu.

Sur la côte orientale de l'Asie, sous la même latitude que Paris, on voit courir un grand fleuve, dont le bassin égale trois fois l'étendue de la France. Par sa direction de l'ouest à l'est, par sa déviation du sud au nord un peu en deçà de son embouchure, ce fleuve ressemble beaucoup au Danube; mais une ressemblance plus frappante vient d'apparaître: le Danube en Europe et l'Amoûr en Asie, un instant frontières conventionnelles, excitent davantage la convoitise d'un géant hyperboréen, à qui ils montrent, sur la rive opposée, une proie bonne à saisir, et des dépouilles opimes à s'adjuger. Formé

par la réunion de l'Argoun et de l'Onon, rivières déjà navigables à leur confluent, le fleuve Amoûr se déroule avec une royale magnificence; des eaux limpides et abondantes, des bords admirablement variés, tour à tour boisés ou herbeux, ici mollement inclinés, là redressés brusquement pour former des falaises à pic, offrent à l'artiste des tableaux ravissants, à l'admirateur de la nature des contemplations infinies. Rien de pareil, même en Amérique, affirme un voyageur digne d'être cru.

Les riches plaines du bas Amoûr voient errer çà et là quelques peuplades mandchoues ou lamutes, misérables au milieu de tous ces trésors. Leur ignorance avait allumé le zèle d'un missionnaire catholique (Mgr de la Brunière) : il y gagna le martyre. Le général Mouravieff cherchait tout autre chose; il trouva terres, productions, minéraux... Mais le traité de Nertchinsk (1689) en assurait la possession à la Chine. Comment faire? Attendons. — Un beau jour, certain officier russe vient dire au général que, dans une excursion, il a rencontré bien loin vers le sud, les poteaux placés autrefois par les mandarins pour fixer la limite chinoise. C'était vrai : les lettrés de l'empereur Kang-hi n'avaient pas pris la peine d'aller jusqu'aux monts Iablonnoï. Aussitôt acte est dressé; appel est fait aux Cosaques, ces fidèles pionniers de la Russie : on les invite à se bâtir des maisons le long du fleuve et à se choisir des terres. Ils ne se font pas prier longtemps; des maisonnettes, de riants villages, des villes s'élèvent rapidement; les champs se couvrent de cultures; des barques, des bateaux à vapeur remontent et descendent l'Amoûr; les mines de houille, d'argent, d'or sont exploitées. A l'embouchure du fleuve se dressent les bastions, l'arsenal et les chantiers du port de Nicolaievsk. Et c'est l'œuvre de dix ans au plus.

Des envoyés chinois viennent sur les lieux se plaindre de ces empiétements. On leur montre les faits accomplis. A Pékin, on a prise sur un gouvernement faible et embarrassé : c'était l'époque de la première expédition anglo-française au Peï-ho, et M. Poutiatine se retrouvait là. L'ambassade russe sait à la fois se montrer officieuse pour ses frères d'Europe,

et se poser, aux yeux des Chinois, en véritable protectrice de leur dignité. On signe à part un traité dans lequel la Russie obtient non-seulement toute la rive gauche de l'Amoûr, mais, sur la rive droite, toute la bande littorale à l'est de l'Oussouri. L'Oussouri est un affluent de l'Amoûr qui descend du sud au nord dans le grand fleuve, après avoir parcouru deux cents lieues parallèlement au rivage de l'Océan. Les Chinois abandonnaient de plus toutes leurs prétentions sur l'île Sakalien. De nouveaux services, offerts à propos durant la mémorable expédition de Pékin, ont valu à la Sibérie une nouvelle augmentation de territoire (1861). On se hâte d'y bâtir un port militaire qui se nommera Vladi-Vostok (le Salut de l'Orient). Le nom est significatif. Aujourd'hui, la limite sud du *littoral* sibérien est le fleuve Tumen, en Mandchourie, à quelques lieues de la Corée, juste vis-à-vis la grande île du Japon [1]. Est-ce une limite définitive? La Corée est-elle préservée, et le Japon n'a-t-il rien à craindre? Le reste de la Mandchourie et la sainte ville de Moukden demeureront-elles à la dynastie mandchoue qui règne encore à Pékin? Pékin lui-même et sa province sont-ils en sûreté? En cas de crise, un empire aux abois poussera-t-il des gémissements assez forts pour se faire entendre de l'Europe? Et celle-ci, occupée d'autres soucis, montrera-t-elle un grand empressement pour ces expéditions lointaines, surtout quand elle verra des correspondances amicales s'échanger si facilement entre San-Francisco (États-Unis) et Vladi-Vostok ou Nicolaievsk? Les desseins miséricordieux de la Providence ont-ils préparé ce que nous voyons, pour amener ce que nous ne voyons pas, ce que nous ne soupçonnons pas, et ce qui fera peut-être l'admiration des siècles futurs [2]? Que de questions! A Dieu l'avenir! Notre tâche est remplie.

II. FAMILLE TOURANIENNE.

Le privilége de chaque science est d'avoir ses termes et ses locutions à elle. Nous ne nous attaquons pas au privilége, en

[1] V. de Mars, *Revue des Deux-Mondes*, 1er févr. 1866.

[2] Ph. Gilbert, *Revue d'Economie chrétienne*, août et septembre 1865.

réclamant contre un abus facile à redresser, si l'on voulait bien s'entendre: l'abus consiste à prendre, pour une science nouvelle, la terminologie d'une autre science, afin de couvrir de cet habit d'emprunt un sujet tout différent. Par exemple, le mot *famille*, en histoire naturelle, exprimait un degré relativement inférieur dans la hiérarchie des classifications, suivant l'ordre indiqué d'avance dans la hiérarchie sociale : ce même mot, en ethnographie, s'est vu élevé tout à coup aux honneurs du premier rang; et c'est l'abus contre lequel nous protestons, déclarant ne nous y prêter que malgré nous et pour éviter la singularité. Ainsi donc, par *famille*, nous entendons quelque chose comme *règne* ailleurs, le genre suprême, le plus haut degré de la synthèse ethnologique, la cime éminente au-dessus de laquelle ou ne voit plus rien, sinon le dogme de la grande unité primitive : *Erat autem terra labii unius.*

Or, deux noms de famille, souvent redits, ont fini par se graver dans toutes nos mémoires: famille *sémitique*, famille *âryenne* ou indo-européenne, sont des expressions entendues journellement dans les cours publics, reproduites dans les Revues de toute couleur, et développées dans des livres de provenance très-diverse. Pareil accord, sans réclamation, vaut titre. Pour l'extension de chacune des deux familles, il faut s'en rapporter aux philologues vraiment instruits, quand même ils ne seraient pas bruyamment prônés. S'il s'agissait seulement d'apprécier les traits saillants qui distinguent une famille de l'autre, bien des Européens, plusieurs Français auraient un moyen à leur portée, si par hasard, à leur instruction classique, ils avaient ajouté une teinture même légère d'Arabe ou d'Hébreu. Les racines, les conjugaisons, les lois de la syntaxe évidemment apparentées, du grec, du latin, du français, etc., ne peuvent reconnaître aucun air de famille dans leurs correspondantes hébraïques ou arabes. On voit bien de part et d'autre les linéaments généraux de l'humanité; mais rien de plus. Tant pis pour les vieux chercheurs de la langue mère universelle! Les racines de trois lettres, la conjugaison procédant de la troisième à la première personne, le défaut d'indicatif présent, la construction la plus naturelle, de nom-

breux idiotismes, fonds commun et inaliénable des membres de la famille : voilà ce qui frappe dès l'abord dans une langue sémitique ; voilà ce qui tranche décidément avec nos rudiments et nos dialectes occidentaux. Les deux familles sont donc bien distinctes.

Cette séparation, si radicale et si évidente aujourd'hui, n'a pas été clairement exprimée, ni même nettement aperçue aux siècles passés. Il a fallu la découverte du sanscrit pour montrer, à huit langues mères, les liens naturels qui les unissaient, et le mur qui les séparait de l'hébreu et de ses frères. Ces derniers, très-improprement appelés *langues orientales*, ont reçu d'Eichorn, rationaliste allemand presque contemporain, le nom de *langues sémitiques*, nom désormais authentiqué et lancé par le monde avec le livre qui a commencé la fortune de M. Renan[1] ; nom générique des langues hébraïque, arabe et syriaque ; nom historique du père des tribus qui ont parlé ces langues. Mais, disons-nous bien ? y a-t-il équation entre peuples de langue sémitique et descendants de Sem ? Non ; car les Phéniciens, issus de Cham, ont certainement parlé un idiome sémitique, et les Élamites (Persans), issus de Sem, paraissent avoir oublié de bonne heure le dialecte paternel. Tenons cette observation en réserve, et gardons son rang et son nom à la famille sémitique.

La famille *âryenne* s'est appelée d'abord indo-germanique, dénomination tirée de la terre natale du sanscrit (l'Inde), et de la contrée où se donnait le nom (la Germanie). Bientôt, soit délicatesse naturelle, soit crainte d'offusquer les nationalités du voisinage, les savants de la Germanie ont modifié ce nom, et ils ont dit : famille ou langues indo-européennes, au risque de tomber dans l'inexactitude, en embrassant même les Magyars et les Finnois européens, qui ne sont pas de la famille. Pour éviter cet inconvénient, on a décomposé des mots sanscrits et zends (Aryâvarta, Airya), et on en a dégagé le nom primitif de ces orientaux, nos frères ; et voilà sur quoi se fonde l'appellation récente de la grande famille qui comprend les Hin-

[1] *Histoire générale et système comparé des langues sémitiques.*



dous des castes supérieures, les Iraniens, les Celtes, les Latins, les Hellènes, les Illyriens, les Slaves et les peuples de race teutonique. Mais ces hommes descendent tous de Japhet! On n'en doute pas. Et pourquoi donc ne pas leur donner le nom de leur père? Pour deux raisons principales : premièrement, le nom biblique de Japhet pourrait heurter certaines opinions, et gêner la liberté de la science. Passons cette raison : l'autre vaut mieux. Le nom de Sem, on vient de le voir, n'est pas d'une rigoureuse exactitude dans les expressions : famille *sémitique*, langues *sémitiques*; il pourrait se faire que, dans les locutions analogues, le nom de Japhet se trouvât encore plus inexact. La famille *sémitique* s'étend trop en s'adjugeant les Phéniciens Chamites ; la famille japhétique s'étendrait probablement trop peu, en se bornant aux Aryens.

Inscrivons donc ce nouveau nom de notre famille sur la même ligne que le nom de la famille précédente ; nos réserves faites, disons sans crainte : famille des langues aryennes et famille des langues sémitiques ; elles sont souveraines et indépendantes.

Voici maintenant un autre nom qui prétend au même honneur, et veut se poser en représentant d'une troisième famille. Une multitude infinie de dialectes s'offraient à l'analyse, et refusaient obstinément de rentrer dans l'une des deux premières familles ; racines, désinences des mots ou plutôt absence de désinences et de flexions, lois de la syntaxe : tout était différent, opposé, contradictoire. Placé à ce point de vue purement négatif, le philologue songea un instant à nommer ces idiomes *an-aryens*, dénomination négative en effet, mais incomplète ; car s'ils sont *an-aryens*, ils ne sont pas moins, qu'on nous permette l'expression *a-sémitiques*. On s'est donc attaché à constater certains caractères positifs dans ces langues, l'agglutination entre autres, et l'harmonisation des voyelles ; on a trouvé, dans les monuments iraniens et sanscrits, à côté, disons mieux, en face du nom ethnique d'*âryen*, celui de *Touranien*, dérivé de *Toura*, vieux radical signifiant « course vagabonde. » *Touranienne*, voilà le nom que portera la troisième famille, quand elle sera solidement établie ; elle

jouit provisoirement du privilége. Ce nom, comme on voit, tout à fait étranger au texte biblique, ne poura pas entraver les libres allures de la science. Laissons faire et dire: la liberté n'est pas notre ennemie, et nous ne la détestons pas sur ce terrain-là. Nous la suivons au contraire avec le plus vif intérêt.

Dans l'article précédent [1], nous avons mentionné les patients chercheurs des trésors philologiques de l'Asie. Répétons les noms de Castrèn, de Radloff, de Caldwell. Castrèn réunissait en sa personne deux conditions de succès: il était Finnois, et sa langue maternelle, sœur de plusieurs langues sibériennes, lui donnait une avance considérable; mais de plus il se détermina généreusement à vivre en Sibérie dans la tribu dont il voulait étudier l'idiome, et ne passa dans un autre tribu, qu'après avoir noté les mots et le mécanisme grammatical de la première. Que de richesses il a ramassées ! Mais aussi que de fatigues et de souffrances! On ne s'étonne plus, après cela, de la mort prématurée qui le priva de la gloire méritée par ses publications posthumes. M. Vambéry, Hongrois, placé par sa naissance dans la même condition, aurait pu rendre, dans le Turkestan, des services éminents à l'ethnographie touranienne: il semblait se le promettre; il est revenu trop vite. M. Radloff, sans être ni Hongrois, ni Finnois, a su racheter ce désavantage par un long séjour au pied de l'Altaï, et par des excursions périodiques bien combinées et toutes fécondes en heureux résultats. Voilà nos sources. N'oublions pas néanmoins ces laborieux critiques de Berlin et d'Oxford qui, d'Europe, suivent et notent les détails, rapprochent, élaguent, et classent les résultats définitifs. On se souvient de Schott et de Max Müller.

Nous avons énuméré, d'après ce dernier, les six classes méridionales des dialectes touraniens; cinq classes appartiennent à l'Asie; la sixième, la classe malaye et polynésienne, concerne l'Océanie. Entendons de nouveau M. Müller, nous expliquer le tableau de la division septentrionale (Northern Division):

En allant de l'est à l'ouest, du Cap Oriental (Asie) au Cap

[1] V. le n° de février de cette année.

Nord (Europe), on remarque les classes des langues tongouses, mongoles, samoyèdes, turques et finnoises ; ces cinq classes embrassent tous les dialectes tartares, altaïques, sibériens de l'Asie septentrionale, et même quelques langues parlées en Europe. Les deux premières classes sont exclusivement asiatiques ; les deux autres sont mitoyennes entre l'Asie et l'Europe ; la dernière est presque entièrement européenne. Dans le relevé des branches diverses sorties de souches asiatiques, on ne voit point figurer le coréen ni le japonais. L'auteur en fait lui-même l'observation ; mais il n'est pas éloigné de croire à la connexion de ces deux langues avec les rameaux touraniens du nord ou du sud ; et pour le japonais nous avons un témoignage plus positif tombé de la bouche de M. Léon de Rosny, professeur de japonais, à la Bibliothèque Impériale : « La langue japonaise, la plus polie et la plus parfaite de l'Asie orientale, est analogue à l'ancien chinois, et elle a une grande connexité avec les langues tartares. » S'il en est ainsi, tous les dialectes de l'Asie sont aujourd'hui classés et rentrent dans une des trois grandes familles, sémitique, aryenne ou touranienne dont nous parlions plus haut. Quel progrès de classification depuis Klaproth et Balbi ! Celui-là comptait dans son *Asia Polyglotta*, vingt-trois groupes isolés [1] ; celui-ci, postérieur au premier de quinze ans, comptait huit groupes de plus dans son *Atlas ethnographique*. Aujourd'hui, dix classes ou groupes ; et ils sont compris dans trois familles. C'est bien simplifié.

Mais revenons à nos langues touraniennes, et donnons quelques détails sur chacune des cinq classes de la division septentrionale.

Les langues tongouses sont parlées, dans le nord-est de l'Asie, par les Mandchoux et les Lamutes, près de l'océan ; et dans l'intérieur, par les Chapogires, les Orotongs et les indigènes du voisinage de Nertchinsk. Ces langues se font remarquer par leur simplicité rudimentaire, surtout dans l'idiome des Mandchoux, les seuls Toungouses en possession d'une littérature écrite depuis qu'ils règnent en Chine, c'est-à-dire

[1] *Asia polyglotta*, von Julius Klaproth. — Paris, Schubert, 1823.

depuis deux siècles seulement. Les indigènes de Nertchinsk ont pourtant un système assez complet d'affixes, pour varier la monotonie de leurs racines : ils sont voisins des Bouriates et des Européens occupés aux mines fameuses du haut Amoûr ; ces Toungouses n'ont-ils pas subi une influence étrangère?

Les langues mongoles se parlent dans toute l'Asie centrale, chez les Khalkas, ou Mongols proprement dits, au nord du grand désert; chez les Kalmouks, ou Mongols occidentaux, dans la Dzoungarie; chez les Bouriates, ou Mongols septentrionaux, dans la région du Baïkal. Nous venons d'énumérer les trois branches principales des langues mongoliques ; on y rattache quelques rameaux perdus au Tibet, en Perse et jusqu'aux bords du Volga. Toutes ces langues mongoles sont aussi pauvres et aussi peu variées que les langues tongouses, à une seule exception près : les Mongols Bouriates expriment les personnes des verbes par des affixes, comme leurs voisins les Toungouses de Nertchinsk, et peut-être grâce à la même influence.

Les langues samoyèdes ont pour domaine les tristes et basses régions de l'Obi et de l'Ienisseï inférieurs, et les bords de la mer Glaciale, au nord-ouest de la Sibérie. On rapporte à ces langues le dialecte des Ostiaks. Cette classe est fort peu étudiée; on sait pourquoi : le pays est si âpre! Plus d'un Castrèn aura sacrifié sa santé et sa vie avant que nous soyons renseignés complétement sur ces langues. Dans l'incertitude où nous sommes, est-il téméraire de supposer que cette branche reliera l'Asie avec l'Europe du nord, comme la branche suivante relie ensemble le centre de ces deux parties du monde?

Les langues *turques* (oui, c'est le mot, mais pris dans son acception la plus large), jouissent d'une extension et d'une variété très-grandes. Et d'abord, sur les deux versants des montagnes centrales de l'Asie, les Oïgours, les Kirghiz noirs, les Chagataïs, les Usbeks et les Turkomans se rangent dans cette classe ; le nom de Turkestan à l'est ou à l'ouest est un nom propre et significatif. Et puis, vers le nord, les Kirghiz-

Kaïsaks et leurs trois hordes; les Baskirs, les Karakalpaks et jusqu'aux lointains Iakoutes; en Europe même, dans le voisinage de Kasan, ces Tâtares si obstinés dans leur mahométisme : tous se disent Turks, et leurs idiomes garantissent leur dire. Enfin, du sud de la Caspienne aux bords de l'Adriatique, une population superposée à d'autres populations, une race exotique et autrefois redoutable, force des Européens à respecter en elle le nom turc, et à nommer Turquie une des plus belles contrées de l'Europe.

La race turque a longtemps porté le nom de *tartare*, barbarisme facilement explicable, si l'on se rappelle les atrocités que l'histoire met sur le compte de cette race. Sous Gengis-khan, les *Tar-tar* ou *Tâ-tars* étaient une tribu mongole, et non turque; mais, lancée sur l'Occident par le féroce guerrier, cette tribu d'élite prêta son nom aux recrues de race turque; et les Occidentaux épouvantés ont confondu leur nom commun avec celui de l'enfer. Plus anciennement, dans les temps classiques, les tribus turques se nommaient les Scythes, appellation aussi étendue et aussi peu déterminée que la précédente. De nos jours on dit peuplades *altaïques*, et l'on pourrait dire proprement peuplades *touraniennes;* car les terres occupées par toutes ces hordes turques, encore vagabondes et peu attachées au sol, ces terres sont juste le Touran des livres zends et sanscrits. Mais un autre livre, la sainte Bible, nous fournit pour ce même pays une appellation à la fois généalogique et géographique. Un fils de Japhet, Magog מָגוֹג, habita ce pays et y laissa son nom et sa postérité, comme l'attestent les monuments les plus respectables de l'antiquité. On peut s'en rapporter à Bochart, à Gesenius, à Rosenmüller, à tous les interprètes de la Genèse et d'Ézéchiel, sans exception. La race turque ne serait-elle pas la postérité même de ce fils de Japhet? N'insistons pas [1].

Un mot sur les langues turques et leur organisation gram-

[1] La possession vaut titre : ce serait donc au contradicteur de prouver évidemment l'émigration ou le changement substantiel de la population primitive. Des contradicteurs formels, nous n'en voyons pas; mais en revanche combien peu de savants, en dehors des exégètes même rationalistes, tiennent suffisamment



maticale. Le croira-t-on ? Et pourtant M. Müller l'affirme [1] : « C'est un véritable plaisir de lire une grammaire turque (osmanli). La manière ingénieuse dont y sont produites les formes grammaticales, la régularité qui règne dans tout le système de déclinaison et de conjugaison, la transparence et la simplicité de la construction tout entière, ne peuvent manquer de frapper... Un orientaliste éminent a dit : On pourrait se figurer que le turc est le résultat des délibérations de quelque illustre académie. » Notre auteur ne peut pas se figurer cela, lui, tant il voit dans cette langue de richesse et d'harmonieuse unité ! Il développe ensuite les vingt-quatre variétés de la conjugaison, prenant pour base le radical *sev* (aimer). C'est vraiment capable de faire aimer le turc ! Il ne faudrait pas juger des autres idiomes de cette classe par l'Osmanli : mais puisque ces diverses langues ne forment qu'une classe, bien tranchée, bien reconnaissable, on voit à quelle distance nous sommes des pauvres idiomes tongouses et mongols. Regardons d'ailleurs le teint jaune et les traits orientaux de ces derniers, et comparons-les avec la figure blanche et martiale des Turkomans : la différence nous paraîtra plus sensible et plus grande encore.

Les langues finnoises, originaires des monts Ourals, se nomment aussi ouraliennes. Elles nous présentent quatre branches éparpillées en Europe : la branche hongroise, dans le centre de notre continent, la branche bulgarique, encore vivante, non pas en Bulgarie, mais sur les bords du Volga, le pays primitif de la race ; la branche permienne, en Europe encore et sur les confins de l'Asie, près du fleuve Oural ; enfin la branche tchoude en Laponie, en Finlande et en Esthonie. Les dialectes finnois, moins féconds que le turc pour les formes verbales, le surpassent pour la déclinaison, la variété des mots simples et figurés, les ressources offertes à la poésie. Les muses hongroises chantent encore ; et les paysans *Suomalainen*

compte d'une indication si précieuse et si capitale ! Il nous semble que là se trouve le nœud de la question et le principe fondamental de solution pour tout ce qui concerne la famille touranienne.

[1] Ouvr. cité, Lect. VIII.

(c'est le nom des Finlandais), récitent par cœur les fragments d'une vieille épopée comparable, dit-on, à l'Iliade et aux Niebelungen, du moins en étendue et en patriotisme.

Nous venons de voir réunies en faisceaux peu nombreux une multitude de branches éparses jusqu'ici, et fort isolées les unes des autres. Langues tamoules ou dravidiennes dans l'Hindoustan ; langues tibétaines et siamoises, au pied de l'Himalaya et dans l'Indo-Chine ; langues tongouses, mongoles, turques et finnoises au septentrion et jusqu'en Europe : telles sont les dénominations génériques provenant de l'analyse d'une foule d'éléments. De laborieuses recherches ont amené des découvertes, des comparaisons, des analogies, et voilà qu'au lieu de la multiplicité et du morcellement, on parle d'accord, de rapprochement, d'unité : on va même jusqu'à proposer, pour exprimer cette unité, le terme de l'union la plus parfaite, la famille. Toutes ces langues ne formeraient qu'une famille.

Loin de nous la moindre pensée d'hostilité contre une pareille tendance ; plaise à Dieu que l'union se fasse en cela et en tout ! Oui, nous désirons voir groupés en un seul règne ethnographique, tous les peuples de la terre, et réunies en une famille généalogique, toutes les nations de l'extrême orient, sans une seule exclusion non motivée, s'agît-il des Chinois. Nous appelons de nos vœux cet heureux rapprochement ; et le jour où, bien renseignée, elle pourra présenter au monde le fait et les titres incontestables de la grande unité d'une troisième famille humaine, l'ethnographie aura conquis un magnifique triomphe. Impossible de le nier : on avance. Quelle longue route parcourue depuis cinquante ans ! Tout porte à croire que notre siècle ne s'achèvera pas avant de nous donner une solution satisfaisante.

Mais aujourd'hui l'union est-elle faite et reconnue, au moins sous le rapport philologique ? La famille des langues touraniennes est-elle constituée ? Max Müller lui-même hésite ; Schott nie ; Caldwell ne démontre pas. Il y a des analogies entre le sud et le nord, entre le nord-est et le nord-ouest : c'est un fait incontestable, un véritatable progrès, un motif d'espérance et

d'encouragement. Mais à côté de ces analogies, que de différences, par exemple entre les pauvres dialectes tongous et mongols, et les riches langues turques et finnoises! Les premiers n'ont qu'un vocabulaire où se rangent des mots bruts et informes; les autres, avec leur dictionnaire, ont une grammaire prodigieusement belle et féconde. Or, c'est sur la grammaire principalement que s'établissent les rapprochements linguistiques; c'est par la grammaire qu'on démontre mieux les différences. Il faut donc l'avouer : même sous le rapport philologique, l'unité touranienne n'cst pas constituée. Et si, des mots parlés ou écrits, notre attention se porte sur les traits et le visage de ces hommes, quelles différences encore, et combien peu de ressemblance! Ici le type mongolique; là le type caucasien. Je ne puis m'étendre; mais j'ai droit de conclure : à la frontière de ces peuples se trouve un fossé profond; peut-être parviendra-t-on à le combler; mais peut-être aussi trouvera-t-on que c'est un abîme.

Que le philologue étudie donc; qu'il ajoute des analogies aux analogies; mais qu'en même temps il note soigneusement les différences. La philologie s'exerce dans un champ divinement humain ou humainement divin, le langage, par lequel Dieu a parlé à l'homme et l'homme parle à Dieu. Mais cette science toute seule ne peut essayer de résoudre complétement le problème posé: elle irait se perdre dans des abstractions et des subtilités de formes. La science du langage a des sœurs qui visent, elles aussi, à trouver leur synthèse, l'une par les types humains, l'autre par l'histoire, les traditions, les fables même. Qu'elles s'unissent, qu'elles s'appuient et marchent de conserve à la conquête de la vérité. Leur accord amènera la synthèse désirée: une famille à la fois philologique, généalogique, historique : c'est ce qu'on attend; rien de moins.

Le problème résolu, restera la question du nom à donner à la nouvelle famille, pour l'écrire auprès des deux autres noms, eux-mêmes rectifiés. Cette question ne sera pas embarrassante; car alors, la science ethnographique elle-même, complétement édifiée, prendra respectueusement dans le sanc-

tuaire le livre sacré de la Genèse, dont elle aura retrouvé le commentaire aux quatre coins du monde; elle-même nous y fera lire la généalogie de Noé et de ses trois fils, nous donnera toutes les explications désirables, et nous laissera sur ces mots :

וּמֵאֵלֶּה נָפְצָה כָל־הָאָרֶץ׃

« De la race de ces hommes toute la terre a été peuplée. »

A. Jean.

ÉTUDES ARCHÉOLOGIQUES DE GHAZIR.

VOYAGE

DANS LE LIBAN ET DANS L'ANTI-LIBAN

(*Suite*[1])

LE CULTE DE DIONYSOS-SOLEIL AVAIT DANS LES PLAINES DE LA COELÉSYRIE UN DE SES PRINCIPAUX CENTRES.—Rappelons avant tout un fait constant dans l'histoire des cultes de l'antiquité, c'est que toutes les traditions religieuses ont eu pour destinée commune de s'assimiler avec le temps à la patrie de chaque race[2]. Soit qu'en se détachant de la souche primitive, il les eût emportées comme l'héritage intellectuel de sa nouvelle colonie, soit qu'il les eût reçues par voie de conquête ou de commerce, tout peuple finissait toujours, en s'éloignant de sa source, par incorporer pour ainsi dire ses traditions à la terre qu'il habitait, par tracer autour de lui la géographie de son culte, par se faire en un mot une mythologie dont l'horizon ne dépassait point celui de sa patrie. Ainsi fit la Grèce des dieux d'Egypte et de Phénicie; ainsi sans doute avaient fait les peuples de l'Asie Occidentale, de tous les mythes de la Haute-Asie. Telles sont en particulier les légendes locales, qui suivent constamment Dionysos, et dont on retrouve, sous une terminologie variable, les éléments fondamentaux partout où s'étendit son culte. Or nous croyons pouvoir affirmer que les peuples syriens, de même que ceux de la côte phénicienne, avaient longtemps fixé le lieu géographique des principaux

[1] Voir la livraison de décembre 1865.

[2] Il serait superflu de faire observer que, dans ces études exclusivement mythologiques, lorsque nous parlons des *traditions religieuses* de l'humanité, nous entendons toujours réserver les saines et divines traditions des saintes Écritures.

événements de ce mythe dans les plaines de la Cœlésyrie, autour du vallon de *Nihha*.

Cette assertion toute nouvelle dans l'histoire mythique trouvera sans doute bien des incrédules. On ne manquera pas de dire que, passionnés pour l'objet actuel de nos études archéologiques, nous n'avons vu partout que Dionysos. Cette prévention cèdera, nous l'espérons, devant l'examen des faits qui ont servi de base à notre opinion. On conviendra tout d'abord sans peine avec nous, qu'il est peu de contrées dont les sites, la merveilleuse fécondité et les productions naturelles, se prêtent avec une aptitude plus parfaite que la Cœlésyrie aux différentes formes des fables Dionysiaques. Veut-on en effet considérer dans Bacchus, le fils de Proserpine, *Zagreus le fort chasseur*, le *Dionysos souterrain*, Διόνυσος χθόνιος, suivant Hésychius (Etym. M), le fils de *Aïdès* et *Pluton* lui-même, cherchant sa proie parmi tout ce qui a vie, nous rappelant ainsi *Osiris*, qu'il reproduit encore sous un autre aspect dans la légende de sa mutilation et de sa mort? — les deux chaînes de montagnes qui font à la Cœlésyrie un pittoresque encadrement, couronnées jadis d'épaisses forêts, repaire des bêtes fauves, séjour plein d'horreur et de mystère où la crédulité polythéiste avait coutume de placer l'empire des Dieux infernaux, ne se prêtent-elles pas admirablement à toutes les dramatiques péripéties de la vie et de la mort de cette divinité? Ne savons-nous pas que le Liban en particulier est tout rempli des souvenirs du divin chasseur *Adonis*, cet Osiris syrien dont Byblos recueillait chaque année les membres sanglants que le flot docile apportait d'Égypte sur son rivage, et dont nous avons signalé le tombeau légendaire sur le flanc opposé au vallon de *Nihha*. Est-ce le *Sabazius* phrygien ou le *Bassareus* de Thrace qu'on se plaît à retrouver? C'est-à-dire le dieu de la nature féconde qui appelait à la plénitude des jouissances, exaltait les sens, inspirait l'orgie, et voulait des fêtes pompeuses où toutes les facultés humaines devaient célébrer, sans pudeur, sous toutes les formes de l'enthousiasme et de la volupté, le réveil de la nature : divinité prodigue de bienfaits et d'allégresse, dans laquelle le soleil trouvait sa riante et im-

médiate personnification ? — quelle contrée plus favorable à l'expansion de ces joies délirantes, que cette plaine vaste et fleurie, où la terre produisait sans effort une végétation luxuriante, et que les premières pentes du Liban bordaient d'une double chaîne de coteaux riants et fertiles ? Mille sources limpides, descendant des hauteurs par de frais vallons, où nymphes et satyres du cortége bachique pouvaient à loisir prendre leurs ébats joyeux, viennent mêler leurs eaux à celles de ce fleuve sinueux du *Léontes*, dont le nom mystérieux rappelle le symbole oriental du *dieu-soleil*; tandis que cet astre divinisé, s'élevant dans un ciel sans nuage, aux beaux jours de l'année, sur les sommets de l'Anti-Liban, et montant à l'horizon de la plaine avec une majesté sans égale, y répand partout des flots d'une lumière vive et pénétrante, sous laquelle la nature émue semble vivre et palpiter comme sous une féconde influence. Que de fois ce spectacle nous arracha à nous-mêmes des cris d'admiration [1] !

Enfin, si l'on préfère s'attacher au caractère essentiel du mythe bachique, à l'idée génératrice de tous les éléments de sa légende, à *Dionysos* en un mot, considéré comme le dieu bienfaisant à qui tous les peuples font hommage de la culture de la vigne, il ne suffit plus de dire que les plaines de la Cœlésyrie et les coteaux des deux Libans furent autrefois aussi riches en vignobles qu'en oliviers ; que Damas y venait recueillir ces délicieux raisins de lointaine renommée ; qu'aujourd'hui encore la gloire vinicole de la Bequâ'ah, bien que déchue comme tout le reste sous le régime turc, se ressent du passé, et que sur le flanc de ses montagnes on retrouve çà et là des systèmes complets de pressoirs creusés dans le roc vif, indice d'anciennes et vastes exploitations : il faut de plus invoquer les traditions du pays et voir comment elles concourent unanimement à grouper autour de la Cœlésyrie les légendes relatives à l'inventeur du vin. C'est d'abord, à l'entrée méridionale de la plaine, Tyr, la mère des vieilles fables

[1] N'est-ce pas sur ces monts du Liban que Nonnus nous représente Bacchus, cherchant à surprendre la nymphe *Béroé* (*Béryte*) sous les traits d'un chasseur, ami d'Adonis. (V. *Dionys.*, XLII, 60 et seqq.)

phéniciennes, qui, dit Tatius [1], revendique Dionysos comme son dieu national, et raconte ainsi l'origine de la solennité qu'elle célébrait en son honneur : « C'était le temps où nul « mortel ne connaissait encore l'usage du vin. Alors vivait à « Tyr un bouvier, si religieux observateur des devoirs de « l'hospitalité, que Dionysos se plut un jour à loger sous son « toit. Tous les fruits variés que le soc de la charrue tire du « sein de la terre, le bouvier les offrit; mais pour breuvage, « il ne connaissait que l'eau pure dont ses bœufs et lui fai- « saient même usage ; car la vigne n'avait pas encore paru. « Dionysos loua la bonté de son hôte, et, pour lui témoigner « sa part de bienveillance, lui présenta une coupe remplie « d'une liqueur inconnue et le pressa d'en goûter : or ce breu- « vage était du vin. Dès que le bouvier l'eut vidée, il se prit « à tressallir de joie [2] et dit au dieu : « D'où vous vient, mon « cher hôte, cette liqueur aux couleurs vermeilles? Où trouve- « t-on ce sang délicieux? Ce n'est point là le breuvage insipide « qui coule sur la terre et que nous buvons sans plaisir ; « celui-là réjouit par son odeur avant même qu'on l'ait goûté, « et tout frais qu'il soit aux lèvres, il produit au dedans une « bienfaisante chaleur. » — « C'est la liqueur du fruit de « l'automne et le sang du raisin, répondit Dionysos. » Puis « il conduisit le bouvier à la vigne, pressa devant lui les grap- « pes ruisselantes et lui dit : « Voici la liqueur, et tu en « vois la source. » Et c'est ainsi que le vin fut donné aux « mortels. »

Après Tyr, c'est Damas, qui dominait la plaine au nord et où nous avons déjà signalé la prédominance du culte de Dionysos. Dans les champs de Damas, racontait la légende, Bacchus avait vaincu le farouche Lycurgue et son armée d'Arabes, en les inondant du vin qu'il épancha de sa coupe sacrée (ἀπ' ἀσκοῦ καταῤῥάνας) d'où la cité prit son nom *Damascus* [3], symbole d'une importation nouvelle de la vigne, et en même

[1] Achil. Tatius, l. II, 2.
[2] L'auteur se sert ici de l'expression significative : ὑφ' ἡδονῆς βακχεύεται.
[3] Damascius, *Vit. Isidor.*

temps d'une conquête de la civilisation sur la barbarie, représentée par le caractère sauvage de Lycurgue[1].

Enfin citons Nonnus et citons-le sans commentaires; car après l'avoir entendu, qui pourrait douter de la prédilection du dieu du vin pour les champs de la Cœlésyrie? « Déjà Bac« chus a enraciné dans le sol l'arbuste de sa vendange, dit le « poëte des Dionysiaques par la bouche de son élégant tra« ducteur; il a enivré de son noble fruit la contrée tout en« tière, jusqu'aux derniers replis *des plaines fertiles que « domine le Liban sourcilleux*. A la vue de la demeure nup« tiale de Vénus, il fait naître de ses rejetons un bois touffu, « et il offre à Adonis et à Cythérée l'hommage des pampres « qu'il vient de créer... Muses du Liban, *dans cette plaine si « voisine de Béroé* (Béryte), la reine des bois, chantez-nous « l'hymme d'*Amymone* (surnom de Béroé)[2]. »

On le voit, les souvenirs mythologiques des peuples syriens, relatifs à Dionysos inventeur du vin, se rapprochent tous de la Cœlésyrie et font de cette plaine une terre éminemment sacrée. Mais il y a plus, nous allons y retrouver, dans le nom actuel des localités, l'empreinte encore subsistante des éléments principaux du mythe.

On sait qu'aujourd'hui l'antique débat sur l'origine véritable de Dionysos est restreint par les mythologues entre deux

[1] Nonnus, qui dans le l. XX des *Dionysiaques* décrit au long ce singulier combat, trace en ces termes l'itinéraire de Bacchus venant trouver Lycurgue, ou plutôt celui des progrès de la culture de la vigne: « Il dépasse Tyr, traverse Byblos, le fleuve Adonis, le rocher du Liban où Cypris fait sa demeure; puis il monte vers l'Arabie, admire l'épaisse forêt de *Nysa*, ses *arbres odoriférants* et sa ville bâtie sur les hauteurs. » Quelle que soit la confusion géographique que commet Nonnus, si c'est à Damas que la bataille s'est livrée comme le veut Damascius, l'Arabie doit être prise ici dans un sens très-large, et il faudrait chercher en Syrie la *Nysa* citée dans ce passage. C'est l'opinion du comte de Marcellus, qu'il trouve autorisée par ces arbres odoriférants de Nysa: ils ne peuvent être, selon lui, que l'arbre de l'encens, λίβανος, homonyme de la montagne que franchissait Dionysos. (V. Nonnus, trad. du comte de Marcellus, note 8 du ch. XX.) — Nous verrons bientôt que cette conjecture n'est pas sans fondement.

[2] Nonnus, c. XLI, 1 et sqq... le poëte ajoute à la suite de cette citation une description riche et complaisamment pompeuse de Béryte ou Béroé. Le comte de Marcellus en a conjecturé que l'auteur pourrait bien avoir étudié dans cette ville, célèbre par son école de jurisprudence. Le témoignage de Nonnus touchant les traditions de la Syrie acquerrait ainsi une haute valeur.

grandes races : les Sémites et les Hindous. Loin de nous la pensée de prendre part à la discussion ; il nous suffit de constater que la culture originelle de la vigne nous reporte invinciblement vers les plateaux de l'Asie occidentale, et que l'invention du vin nous rappelle le *Noé* des traditions bibliques. Ne nous arrêtons point à accumuler ici les étymologies pour démontrer que le lexique du mythe dionysiaque est en grande partie un emprunt sémitique. Disons seulement que le *Dusarès* des tribus du Hedjaz, le *Dhou-Norvas* des fils de *Joctan*, le *Thamyras* phénicien nous ramènent par l'origine même de ces peuples à la tradition hébraïque, et qu'il est bien difficile aux partisans des sources hindoues, de ne pas voir un souvenir de Noé dans le surnom de *Dho-nâch* donné à *Siva*, le Bacchus indien. Il faut donc du moins reconnaître que le personnage de Noé n'est pas étranger au mythe de Dionysos, considéré comme Dieu du vin.

Quelle que soit d'ailleurs la patrie du Dieu, il est un élément essentiel qui suit partout sa légende : c'est la ville qui fut son berceau et eut l'honneur d'après les anciens, de lui prêter son nom. « *Dionysos* ou *Deunysos*, dit l'étimolog. M., *ainsi nommé parce qu'il régnait à Nysa.* »

Les Nysa sont aussi nombreuses que les centres principaux du culte de Bacchus. Il y en a dans l'Arabie Heureuse, sur les confins de l'Egypte et de la Phénicie, en Lydie, en Thrace, en Palestine, dans les Indes au pied du mont *Nichadas*, où les compagnons d'Alexandre, travaillés du mal du pays, s'imaginèrent, à la vue d'abondants vignobles, avoir trouvé la patrie de Dionysos, le dieu de leurs allégresses nationales. « Partout où prend naissance une légende touchant Dionysos, dit Creuzer avec justesse, doivent aussi se trouver la patrie et le berceau du Dieu. » Or quelle était la provenance de cette cité légendaire ? — D'où avait-elle tiré son nom ? — Comment se rattachait-elle au cycle mythique de Dionysos ? — C'est sur quoi les plus anciens mythographes furent eux-mêmes partagés. Les uns appelaient *Nysa* l'une des nymphes nourrices du Dieu. Les autres y voyant une allusion à la cuisse divine de Jupiter, ouverte fort à propos pour recevoir Bac-

chus enfant[1], rapprochaient *Nysa* de la racine νυχ, νένυχα, ἔνυξα, νύσσειν, *percer*, *blesser*. Creuzer a cru trouver à son tour, dans le *Deunysos* de l'étymolog. M., les traces d'un composé indou formé d'une part de *Denos* ou *Deuas* signifiant *roi* dans cette langue, ou *Devas*, *dieu* dans le sanscrit ; et de l'autre, de *Nicha* (*Mont Nichadas*) *nuit*, d'où serait venu *Devanichi*, qui, dit ce savant, légèrement modifié par le son en *Dionysos* rappelle par le sens le surnom de *Nyctelias* ou *Nocturne*, sur lequel Bacchus avait un temple à Mégare[2]. M. de Bohlen rejette à la vérité cette composition comme incompatible avec le génie des langues indiennes[3] ; mais sans nous arrêter à la justifier en observant qu'on pourrait légitimement l'attribuer à une invention hellénique, il nous suffit d'y constater une fois de plus le passage facile de l'aspiration à la sifflante, et par suite l'antériorité de la forme aspirée sur la forme adoucie, d'où il résulte que la forme ancienne et primitive de ce nom célèbre n'aurait pas été autre que *Nicha* ou *Nihha* devenu *Nysa* en passant par la bouche des Grecs. Enfin si nous voulons achever l'analyse étymologique du nom de *Nihha*, (نيحا) nous le retrouvons d'abord intégralement dans l'araméen ܢܝܚܐ (nihho) *deliciæ*, signification qui n'est pas sans rapport avec la joyeuse divinité bachique. Toutefois ce n'est ici qu'un dérivé dont l'idée primitive doit être cherchée dans la racine, נוח (*noahh*) *repos*; Hiph, הֵנִיחַ (*Hinniahh*) *faire reposer*. Or נוח ne nous ramène-t-il pas forcément à נֹחַ (*noahh*) *Noé*, en arabe (نوح) (*nouahh*)? — Comment maintenant ne pas rapprocher de cette racine sémitique le *Dho-noach* et la *Nicha* (*nuit*) des Hindous, qui présentent non-seulement une allitération identique, mais encore un sens analogue, puisque le *repos* et la *nuit* appartiennent à un même ordre d'idées ?

[1] Imperfectus adhuc infans genitricis ab alvo
Eripitur, patrioque tener, si credere dignum,
Insuitur femori ; maternaque tempora complet.
(Ovid., *Metam.*, l. III.)

[2] *Relig. de l'Antiq.*, l. VII, p. 86. — Editic.

[3] *Ibid.*, p. 85, note 5[e].

Nous voici donc amenés à reconnaître dans notre *Nihha* de la Cœlésyrie, l'homonyme du bercau traditionnel auprès duquel s'est formée chez tous les peuples la légende Dionysos; bien plus, un homonyme de type originel et où se révèle un caractère tout sémitique. Et cependant malgré les traditions locales qui l'autorisent, malgré les ruines du temple qui semblent la suggérer, cette coïncidence toute frappante qu'elle est, ne nous eût point paru digne d'un intérêt sérieux, si elle était demeurée un fait isolé. Mais l'idée même qui nous avait guidés dans la recherche de ces étymologies, rejaillit soudain sur le nom des localités environnantes, les éclaira de sa propre lumière, et nous montra bientôt, non plus un rapprochement unique et peut-être fortuit, mais un groupe parfaitement homogène de noms appartenant tous à l'histoire du personnage biblique qui sert de fondement à la légende dionysiaque de l'Asie sémitique. Le hasard n'avait plus aucune part en ceci; et il fallait bien avouer qu'un peuple quelconque des premiers âges avait transporté comme d'une seule pièce dans cette contrée les souvenirs de son origine et de son culte.

Voici d'abord, sur la route de Zahhlèh à Nihha, au hameau du Kérak, le prétendu tombeau de Noé, que nous avons précédemment signalé. Mais alors nous étions loin de penser que ce souvenir local, encore inexpliqué et que le voyageur n'accueille jamais sans un dédaigneux sourire, devait trouver ici sa naturelle interprétation. Quel que soit en effet le sens qu'on lui attribue, il faut bien y reconnaître une tradition populaire relative à Noé. Puis, non loin de son tombeau, c'est, dans un rayon peu étendu, une suite de noms qui nous reportent constamment vers les hautes régions où l'arche s'arrêta, vers ces vallées Iraniennes où fut sans doute plantée la première vigne, et vers ces monts *Zagros* qui donnèrent au Dionysos crétois son surnom de *Zagreus*. N'est-ce pas en effet dans les montagnes des Kurdes, à l'est du Tigre, que les témoignages les plus autorisés placent le grand fait historique raconté aux VIIIe et IXe chapitres de la Genèse? Bérose, Alexandre Polyhistor, Jonathan le Paraphraste chaldéen, Onkélos, saint Epiphane, les historiens arabes, sont unanimes dans cette opi-

nion, d'autant plus acceptable aujourd'hui que les récents travaux ethnographiques nous conduisent à regarder la Chaldée comme le berceau des races [1]. Citons Elmacin qui nous fournit, avec le souvenir de la tradition, les données géographiques que nous cherchons : « Héraclius, dit-il [2], s'en alla au village de *Themanin* que bâtit Noé (la paix soit sur lui), après sa sortie de l'arche ; puis il monta sur le mont Gudi (pour Gurdi) où il vit la place de l'arche qui domine toute cette région. » Ailleurs le nom de *Themanin* est donné aux monts Gordi eux-mêmes. Enfin l'itinéraire de Benjamin de Tudèle en détermine ainsi la situation précise : « De là (des rives du Chaboras, le *Khabour* actuel), on arrive après deux jours de marche à Nisibe. Puis deux jours encore conduisent de Nisibe à l'île *Ben-Chamar*, renfermée entre les rives du *Dikel* (Didjeléh), que les occidentaux appellent Tigre, au pied des montagnes d'Ararat ou du Taurus, à *quatre milles environ du lieu* où l'arche de Noé s'arrêta [3]. »

On ne saurait être plus exact. Ben-Chamar est l'île marquée sur nos cartes *Djéziret-Ibn-Omar*, et le nom de *Themanin* se retrouve encore avec sa curieuse tradition sur la montagne qui lui fait face à l'Orient. Le R. P. Canuti, supérieur actuel de notre séminaire de Ghazir, eut maintes fois l'occasion de visiter cette contrée en sa qualité de secrétaire de Mgr Planchet, vicaire apostolique de Mésopotamie. Voici la route qu'il suivait, parfaitement semblable à celle de Benjamin de Tudèle. Partant de Mardin, il arrivait en un jour au village de *Dara* : puis en un jour encore de *Dara* à Nisibe [4]. De Nisibe à *Djési-*

[1] L'érudition de Bochart fournit tous les textes de ces témoignages, *Phal.* l. I, c. IV. Si l'on observe que l'antique Arménie confinait à la Gordiane, que le rameau des peuples qui se dirigea vers l'occident dut s'y fixer tout d'abord, avec ses traditions, qu'enfin le mot *Ararat* est en arménien le nom générique de *montagne*, on s'expliquera facilement l'opinion historique, qui, contrairement à celle que nous embrassons ici, fixe le repos de l'arche sur les sommets qui dominent les plaines d'Etschmiazin.

[2] Historia, Sarac. l. I. c. I.

[3] Benj. de Tudèle. p. 55. Edit. de Leipsick. 1764.

[4] Le village de *Dara* a beaucoup préoccupé d'Anville (L'Euph. et le Tigre. p.53 et sqq.) On voit que le chiffre de XV milles qu'il adopte pour la distance de Dara à Nisibe est bien exact. Ce nombre correspond à environ 22 ou 23 de nos

réh (*île*) on compte régulièrement deux jours. Djéziréh est une ville importante. Dirons-nous que l'évêque de Djéziréh montre jusqu'aujourd'hui, avec des fragments de bois et de bitume, un des clous de l'arche de Noé, et que les gens du pays vous indiquent sérieusement sur le flanc de la montagne la trace du chemin que suivit le Patriarche pour en descendre? La position de ce point ainsi déterminée, explique comment l'auteur sacré a pu dire que les premiers descendants de Noé partirent de l'*Orient* pour se transporter dans les plaines de Sennaar (Senhar ou Singarus). Ce sont bien ces mêmes montagnes que les Grecs appelèrent *Zagros*. « Le Zagros, dit Will. Smith, est la portion centrale de la grande chaîne de montagnes, qui s'étendant à peu près du nord au sud en déviant vers l'ouest à sa partie supérieure, relie les hauteurs de l'Arménie et du Caucase avec celles de la Suziane et de la Perse. Il séparait l'Assyrie de la Médie, et est aujourd'hui représenté par la partie méridionale des montagnes du Kurdistan [1]. » La position de la chaîne à laquelle appartient la montagne de *Themanin* est ainsi exactement déterminée. Puis à côté du Zagros, au sud des montagnes, s'étendaient les champs *Niséens* (*Campi Nisæi*). Deux fleuves du nom de *Zabatus* (*Zâb* actuel) arrosaient la contrée que l'on appelait aussi *Zabdicène*, comme Djéziret-Ibn-Omar portait le nom de *Zabda* [2]. Enfin non loin de là, sous le climat tempéré des coteaux de l'Iranie, les rives du *Holwan* donnaient des vins si abondants et si renommés,

kilomètres, et dans ce pays, au pas de cheval, on ne voyage guère plus en un jour. *Dara* est situé au milieu d'un champ de ruines antiques. Le R. P. Canuti nous assurait n'en avoir jamais vu en aussi grande quantité dans le cours de ses longs voyages. D'Anville ne serait donc pas dans l'erreur commme l'en accuse Will. Smith. (*Dict. of. Greek. and Rom. Geography. art. Daras*), en cherchant à Dara, avec Tavernier, les restes de l'ancienne *Anastasiopolis*.—Le village se divise en deux parties : la partie haute est habitée par des Kurdes, la partie basse par des chrétiens. Le fleuve, signalé par Procope, est une rivière assez forte qui descend du quartier kurde et passe à côté des ruines d'un temple antique. De là sans doute le nom de *Cordé* ou *Cordissus* que lui donnent d'anciens auteurs. De là aussi le nom de *Daracardin* donné au village par Tavernier. La tradition locale fait dériver *Dara* de *Darius*. Ajoutons enfin que d'Anville l'a placé sur sa carte beaucoup trop au sud.

[1] Will. Smith, *Dict. of Greek and Rom. geog.*, *art. Zagros.*

[2] V. d'Anville. ouv. c.

que d'après Philonides, c'était de ce pays que la vigne avait été transportée chez les Grecs.

Tels sont les points principaux de la géographie de ces contrées, où déjà les mythes dionysiaques se mêlent aux traditions bibliques. Descendons maintenant dans la Cœlésyrie et voyons-les s'y reproduire et y persévérer jusqu'à nos jours avec une remarquable ténacité.

C'est d'abord le fameux *Themanin* que nous retrouvons à la distance d'une heure à peine de *Nihha*, vers le nord, dans le village de *Temnin*. Deux localités du même nom s'échelonnent là sur les pentes inférieures du Liban. L'une, au bord de la plaine, habitée par des Métoualis, est appelée *Temnin-el-Tahhta* (التحتة *inférieur*) par opposition à *Temnin-el-Fauquah* (الفوقة *supérieur*), bâtie à vingt minutes plus haut sur le flanc occidental d'un frais vallon arrosé par un cours d'eau. C'est un groupe d'une trentaine de familles Métoualis, parmi lesquelles se trouvent quelques grecs schismatiques. Signalons ce qui nous y parut digne d'intérêt.

En remontant le ruisssau, on voit la vallée se resserrer de plus en plus, tourner brusquement à l'ouest et devenir une gorge profonde environnée de rochers escarpés. C'est au fond de cette gorge que, sans bruit et comme avec mystère, la source jaillit presque à fleur de sol sous la voûte d'un modeste et charmant Nymphæum. Ce petit édifice, d'un style fort simple, produit un effet d'autant plus gracieux qu'on s'attendait moins à le renconter en pareille solitude. La source qu'il protége emplit d'abord un bassin creusé dans le roc, aux parois tapissées de fines fougères et de mousses aquatiques ; puis elle déborde dans l'enceinte du Nymphæum et se répand sur ses dalles blanches et polies en nappe d'une fraîcheur et d'une pureté qui fait songer, en dépit de l'austère archéologie, aux vers du poëte des Métamorphoses :

> Fons erat illimis, nitidis argenteus undis,
> Quem neque pastores, neque pastæ monte Capellæ
> Contigerant, aliudve pecus ; quem nulla volucris
> Nec fera turbarat, nec lapsus ab arbore ramus.
>
> (*Metam.*, l. III.)

A côté, sur la rive gauche du ruisseau, nous aperçûmes les arrasements d'une autre construction qui semblait décrire un périmètre rectangulaire. L'analogie nous permet de conjecturer que ces blocs énormes servirent de fondement à un sanctuaire qui se reliait au Nymphæum et faisait ainsi de la source de Temnin un lieu sacré.

Pendant que nous examinions les débris du Nymphæum et que M. Bernoville dessinait, toute la gent masculine du village était accourue autour de nous, pleine de questions et d'étonnements. Hommes et enfants, tous interrogeaient et répondaient à la fois sans crainte de troubler la paix sacrée des Nymphes et peu soucieux de l'adage antique : *Nymphis loci bibe, lava, tace*. Ils nous apprirent que parmi eux on donnait à la source le nom de *Djobb-el-Hhobeisch* (جبّ الحبيش); mais ils n'y rattachaient aucune tradition. Quelques inscriptions, qui semblaient syriaques plutôt qu'arabes, mais complétement illisibles, gravées sur les pierres des niches, ne pouvaient non plus nous suggérer la moindre conjecture. Au reste, la seule présence de ce monument, témoin de quelque antique et religieux souvenir, indiquait assez que cette localité n'était pas sans histoire. D'autre part l'obscurité de ses origines ne portait aucune atteinte au rapport étymologique que nous constations entre le *Temnin* du Liban et le *Themanin* de la *Zabdicène*. La *Zabdicène* à son tour, le souvenir du nom de Zabda donné à Djéziret-Ibn-Omar nous apparaissaient en face, sur le versant oriental de la Cœlésyrie, dans les hauteurs de *Zebdany*, et au bord de la plaine dans la montagne célèbre de *Kafar-Zabad*, où nous attendaient de curieuses découvertes, et derrière laquelle se cachent le petit village de ce nom et *Aïn-Zibdé*. Vers le nord, la rivière de *Sabât* ou *Tsabât* qui descend des sommets de l'Anti-Liban jusqu'au pied du village de *Hhortâlé*, nous rappelait le *Zabatus* des monts Gordiens; et la vallée de Hhelboun à l'est, si féconde en vins délicieux, les vignobles du *Holwan*.

Mettons tous ces rapprochements en regard dans un même tableau :

Dans la région des monts Gordiens.	*Dans la Cœlésyrie.*
L'arche de Noé,	Le tombeau de Noé,
Le mont de Themanin,	La localité de Temnin,
La Zabdicène, Zabda,	Zebdany, Kafar, Zabad,
Le fleuve Zabatus,	La rivière Sabât,
Les vignes du Holwan,	Les vignes de Hhelboun,
Les champs de Nysa.	Le vallon et le temple de Nihha.

Un tel ensemble de faits ne suffit-il pas à justifier nos conjectures? Des ressemblances si frappantes et si nombreuses n'appellent-elles point une cause historique; et l'identité des noms, celle des souvenirs? La tradition locale vient du reste confirmer notre théorie par la bouche de Ludolphe de Suchem, voyageur du XIV[e] siècle, (1335-1366), dont le témoignage dans son irréfragable précision, couronne tout cet édifice de rapprochements topographiques: « Venant de l'Anti-Liban à travers la région de Zebdâny, j'arrivai, dit-il, à la vallée de *Bokar* (*la Bequâ'ah*), *qui porte encore aujourd'hui le nom de* PLAINE DE NOÉ; *ad vallem nomine Bokar, quæ nunc etiam* PLANITIES NOE *vocatur*[1]. »

Le type biblique de l'inventeur du vin nous apparaît donc, dès la plus haute antiquité, en possession d'une existence traditionnelle dans cette partie de la Cœlésyrie. Par quelle suite de fables y devint-il un Dieu? Comment le personnage historique se transforma-t-il sous l'action, féconde en erreurs, de l'esprit humain égaré, d'abord en *Tamyras*, puis en *Dusarès*, puis en *Bacchus-Dionysos?* qui le dira jamais, et qu'importe d'ailleurs dans la discussion présente? Voilà son tombeau légendaire, voilà, dans des noms aussi vieux que les peuples, la trace indélébile des lieux et des faits qui firent de sa mémoire l'héritage de l'humanité; voilà enfin sous la forme pri-

[1] N'est-ce pas à l'influence des mêmes souvenirs que la vallée du nord, au-dessus de Ba'albeck et dont la Bequâ'ah n'est à proprement parler qu'une continuation, doit son nom antique de vallée de *Marsyas*, ainsi que la rivière qui l'arrose? On sait que *Marsyas*, l'un des suivants de Cybèle, vint avec elle trouver *Dionysos* à *Nysa* (Cf. *Diodor. Sic.* III, 58), et qu'il accompagne ordinairement le cortége Bacchique.

Toutefois il ne faut pas confondre la vallée de *Marsyas* avec celle de la Bequâ'ah, comme l'a fait à tort le docte Noris d'après un texte de Polybe faussement interprété (Cf. Ann. et epoch. Syromac. Add. ad p. 272).

mitive qui garde l'empreinte de son nom sémitique, son inséparable *Nysa* (*Nihha*) dont la fantaisie mythologique fit plus tard son berceau. La *Nihha* du Liban a son onde sacrée près de laquelle les nymphes Nyséides avaient, suivant la légende grecque, élevé le Dieu enfant; et la vigne opiniâtre, triomphant de l'indolence orientale, persiste encore sur ses coteaux dévastés.

Nous sera-t-il permis maintenant d'affirmer que dès longtemps cette solitude fut un centre religieux, et qu'un sanctuaire des anciens âges en avait déjà consacré le nom mystique, lorsque l'empereur Adrien passait en philosophe e en artiste sur les sommets du Liban? Ce chasseur infatigable, dont l'ardeur précoce avait mérité les reproches de Trajan[1]; qui plus tard se rompait la clavicule dans ses jeux terribles avec les lions; abattait d'un seul coup le sanglier; élevait un mausolée au cheval qu'il montait dans ses chasses, et fondait en Mœsie, en mémoire de ses coups heureux, la ville d'*Adrianothère*[2], devait, dans cet Orient pour lequel il avait une prédilection si marquée[3], aimer surtout à errer sur les âpres sommets du Liban, où les bêtes fauves trouvaient sous d'épaisses forêts des retraites inaccessibles aux courages médiocres. Aussi le nom d'Adrien, dont on a dit spirituellement que, semblable à la pariétaire, il se trouvait sur tous les vieux murs, se lit-il sur le flanc des montagnes, sur les rochers les plus sauvages, sur les crêtes les plus abruptes du Liban[4]. Peut-être le dévot empereur goûtait-il un charme particulier à poursuivre la panthère, la hyène ou le sanglier sur ces hauteurs, où la fable païenne lui rappelait le souvenir des luttes divines de l'infortuné chasseur Adonis, dieu de Byblos; d'Es-

[1] V. Spartien. II.

[2] Cf. Xiphilin. *Vit. Hadr.*

[3] Vopiscus in Saturn. c. VIII.

[4] Depuis longtemps nos excursions dans la montagne nous avaient permis de recueillir un grand nombre de ces incriptions. M. Renan, venu après nous, en a copié de son côté. Ce serait des centaines de fois que d'après ce savant le nom d'Adrien se trouverait ainsi répété. (V. *Troisième rapport à l'Empereur. Moniteur* 21 et 22 février 1862.) Quand M. Renan aura publié ses inscriptions, nous signalerons, s'il y a lieu, en quoi les nôtres en diffèrent.

chmoun de Béryte; d'Attis le Phrygien ou plutôt le Giblien [1]; du Melkarth de Tyr, l'amant d'Astronomé, divinités dont les exploits avaient eu le Liban pour théâtre. S'enquérir pieusement des traditions religieuses de chaque contrée et raviver l'enthousiasme, n'était-ce pas, nous l'avons dit, l'une des préoccupations de ses voyages? C'est ce sentiment religieux d'Adrien et son amour pour les antiques croyances, qui nous permettent de penser que le vallon de Nihha, son nom, ses traditions, sa situation même, ne trouvèrent point insensible le protecteur des idées nouvelles, le rénovateur du passé, le fanatique adorateur de *Dionysos-soleil*. Et si l'on tient compte de toutes les données précédentes, il est impossible de ne pas lui rapporter l'honneur d'un monument élevé aux lieux qu'il visita, dont l'architecture porte l'empreinte de son époque, et où l'on retrouve encore, au milieu des ruines, les symboles d'un culte qu'il aimait tant : de même qu'il est également impossible, en vertu des mêmes données, de chercher un autre dieu que *Dionysos* dans le temple bâti en pareil lieu par la main d'un tel empereur.

Concluons donc que cette tête de lion est bien le symbole de la vieille divinité solaire de l'Orient, *Dionysos-soleil*; symbole traditionnel, sous lequel l'antiquité nous l'a représenté si souvent. Tantôt c'est un corps de lion surmonté d'un buste humain ailé, tenant dans la main droite une branche de myrte, et dans la gauche *le canthare*, emblème de sa double fécondité [2]; tantôt c'est un lion à tête humaine [3]; d'autrefois le lion traîne le char du dieu comme celui de la Cybèle d'Emèse [4]; enfin, il est peu de monuments figurés relatifs aux scènes dionysiaques, où le lion n'ait sa place comme un inséparable attribut [5]. C'est Dionysos dont le mythe inspira peut-être au restaurateur du vieux temple de Nihha, le choix symbolique

[1] V. l'identification de Cybèle avec la déesse de *Byblos* ou Gobel. *Etudes*. *Sept-Oct* 1863, p. 856 et seqq.

[2] Sur une cornaline enchâssée dans un anneau d'or. V. Lajard, ouv. cité. Pl. XIV. G. n° 16.

[3] *Ibid.* 2me *Mémoire*. p. 161.

[4] *Ibid.*

[5] V. Creuzer, ouv. cité. Pl. CXXI — 453; CXXIV — 474; CXXV — 475.

de cette architecture corinthienne dont la riche et gracieuse acanthe rappelait sous un pudique emblème, et la coupable audace du dieu et la métamorphose de la nymphe *Psalacantha*[1]. Dionysos encore que nous révèle cette guirlande de vigne qui se développe avec grâce sur la frise de la porte du temple.

Mais, ne l'oublions pas, ce n'est plus seulement le Tamyras Phénicien ou le Bacchus Italique, c'est le Dionysos Alexandrin, celui de l'orphisme renouvelé aux sources égyptiennes ; c'est le dieu du syncrétisme ; un monument de l'unité religieuse où le paganisme aspire ; c'est *Bacchus-Osiris-Ammon* avec ses cornes de bélier. Le même qu'une médaille de Thasos nous représente couronné de lierre et portant derrière la tête les deux cornes d'Ammon[2] ; *Bacchus-Osiris*, dont Hérodote nous atteste l'identité ; que les mystères surtout regardaient comme un seul et même Dieu de la vie et de la mort, et dont les symboles se trouvent réunis sur une foule de monuments figurés[3].

L'attribution du temple de *Nihha* à *Dionysos-soleil* justifiée; l'antique influence de son culte constatée dans la Cœlésyrie ; la topographie légendaire de son prototype sémitique retrouvée dans les plaines de la Bequâ'ah; une nouvelle *Nysa*, berceau traditionnel du dieu, découverte sous la forme primitive de ce nom (*Nihha*) ; l'époque du monument déterminée ; son histoire rattachée à une application encore inaperçue du syncrétisme alexandrin au siècle d'Adrien ; une page ajoutée à l'histoire de la domination romaine en Syrie : tels sont les principaux résultats de notre étude sur le vallon de *Nihha*.

Nous avions travaillé sans relâche, durant toute la journée, à en rechercher les éléments. Le scheikh du village, *Ibrahim Ma'alouf*, grec catholique, nous avait prêté un concours empressé. Grâce à lui, la petite population du village nous avait épargné les assauts de cette curiosité naïve et toujours fatigante des Arabes. Deux robustes Métoualis étaient venus

[1] V. Lajard, ouv. cité, 3me *Mém.* p. 211.
[2] V. Spanheim, *De usu et præst. num*, I., p. 418.
[3] V. Creuzer. ouv. cité, pl. CXXVII-481 ; pl. CXXV-475.

même par ses ordres, intrépides et gais travailleurs, sonder le terrain sous notre direction et dégager les fragments de sculpture que nous voulions dessiner. Aussi quand la nuit fut venue, nous ne songeâmes point à chercher un gîte ailleurs que chez lui. Ibrahim nous offrit libéralement toute l'hospitalité que comportait la fortune de sa modeste chaumière, c'est-à-dire une place sur sa natte pour y étendre nos couvertures et disputer, au milieu des siens, quelques heures de repos à tous les insectes ennemis du sommeil.

Vers la fin du jour, il avait fait transporter dans sa maison la tête du *lion*-bélier, seul monument que nous pouvions espérer de soustraire à l'oubli des ruines. Dès le soir même nous envoyâmes un exprès à Ablahh, station habituelle des chameliers de la plaine, pour y louer un chameau qui l'eût portée le lendemain jusqu'à Mo'allaquah. Malheureusement le campement était vide. C'est de Mo'allaquah même qu'on dut venir la prendre pour la transporter à notre séminaire de Ghazir, où elle est aujourd'hui.

Chez le scheikh, la soirée fut calme; les visites affables, mais courtes; la fatigue qui nous accablait, nous ôtait, ce jour-là, le goût des longues et piquantes causeries qui nous avaient si souvent charmés sous le toit des Arabes. Pour comble d'infortune, les pleurs et les cris des petis enfants de notre hôte nous tinrent éveillés la nuit presque entière, nous laissant le loisir amer de songer hors de propos à nos découvertes de la journée, et pour toute consolation l'espoir de recueillir le lendemain une nouvelle et abondante moisson.

A. Bourquenoud et A. Dutau.

FRÉDÉRIC OZANAM

LETTRES DE FRÉDÉRIC OZANAM. 1831-1853. (2 vol. in-8°. Paris, 1865. Lecoffre.)

Il semble que tout soit dit sur Ozanam ; M. Ampère et le P. Lacordaire ont raconté, l'un, au monde lettré, les talents et les œuvres du littérateur, l'autre, au monde catholique, les vertus du chrétien et la grande part qu'il prit à la défense de la religion. Après cela, le public n'est-il pas satisfait, le sujet épuisé, ou du moins toute velléité de le reprendre en sous-œuvre éteinte à jamais dans les cœurs les plus hardis ?

Les amis de M. Ozanam ne l'ont point pensé. Ils ont cru que, même après deux notices fort remarquables, il restait encore une partie très-intéressante du sujet à mettre en vive lumière : l'âme d'Ozanam, sa vie et sa foi dans le fond le plus intime ; — une partie très-importante du public à satisfaire : les jeunes gens à qui Ozanam avait dévoué ses travaux ; — et qu'après le spirituel académicien et l'éloquent religieux, il restait un écrivain, ayant quelque droit de parler d'Ozanam et quelque espoir de le faire avec succès : Ozanam lui-même. Voilà pourquoi ils ont publié ses lettres.

Si l'on trouve, en effet, dans cette correspondance qui embrasse une période de vingt-deux ans, des sujets fort variés : littérature, histoire, politique, voyages, anecdotes, voire poésie, ce qu'on aime surtout à y trouver, c'est la vie d'Ozanam se redisant elle-même jour par jour ; c'est le tableau vivant de son cœur, avec ses grandes pensées, ses élans d'enthousiasme, et parfois aussi ses orages et ses tempêtes ; et on éprouve un incroyable plaisir à pénétrer ainsi jusque dans l'intérieur de cette âme d'élite, à s'engager, avec elle, dans ces voies longtemps obscures, par lesquelles Dieu la conduisit à sa destinée, à suivre pas à pas les progrès merveilleux de ce double apostolat de la science et de la charité, dont Oza-

nam fut le promoteur ardent, le serviteur fidèle et le martyr prématuré.

Il appartenait à une pieuse famille de Lyon, qui, sur quatorze enfants, donna onze petits anges au ciel : à la terre, un prêtre, un professeur et un médecin, tous trois vigoureux chrétiens et apôtres, chacun dans sa sphère. Il puisa, à l'école d'un père et d'une mère éminemment catholiques, avec l'amour des pauvres et des lettres, cette grande foi catholique qui fut la maîtresse de toute sa vie ; et il appréciait dignement cet important bienfait. « Mon père, écrit-il à un de ses amis, « ne vous était pas connu ; mais vous me connaissiez, moi « son fils ; et, si jamais votre bienveillance a trouvé en moi « quelque chose qui ne vous déplût point, c'était de lui, de « ses conseils, de ses exemples, qu'elle me venait[1]. » Il rend le même témoignage à sa mère : « C'était elle dont les pre- « miers enseignements m'avaient donné la foi, elle qui était « pour moi comme une image vivante de la sainte Église, « notre mère aussi, elle qui me semblait aussi la plus parfaite « expression de la Providence[2]. » Il va plus loin ; avec une naïve et touchante piété, il se déclare redevable de la conservation de sa foi au secours particulier « des frères et sœurs qu'il avait parmi les anges. » — « J'ai vu, dit-il, bien des « gens envier à ma mère le bonheur d'avoir trois fils, de- « meurés fidèles à la foi catholique, — quoique j'en connusse « un bien infidèle dans les œuvres : — c'est qu'elle avait au « ciel onze autres enfants qui priaient pour eux. Pour moi, « je crois fermement que, si nous arrivons heureusement « au terme suprême, nous le devrons beaucoup à nos petits « frères et à nos petites sœurs arrivés avant nous[3]. Ah ! « ceux-là sont bien aussi de la famille ; ils se rappellent à « nous, tantôt par des lumières, tantôt par des secours inat- « tendus. Heureuses les maisons qui ont ainsi la moitié des « leurs là-haut, pour faire la chaîne et tendre la main à ceux « d'ici-bas[4] ! »

Ses premières études furent telles qu'on devait les attendre

[1] T. I, p. 222. — [2] T. I, p. 348. — [3] T. II, p. 69. — [4] T. II, p. 398.

d'un enfant doué de remarquables talents, passionné pour le travail et élevé au sein d'une famille pieuse : elles furent solides et brillantes, sans être funestes. Ce que l'enseignement universitaire avait alors de dangereux, n'eut pas le temps ni la force, entre deux exemples d'un père vertueux et deux leçons d'une mère vigilante, d'égarer son esprit ou de pervertir son cœur. Aussi cette époque de sa vie n'a-t-elle pour lui que des souvenirs délicieux. « J'aime beaucoup, écrivait-il « à sa mère, à me rappeler tout ce que je sais de ma vie de- « puis mon enfance ; le collége y fait un épisode amusant, et « la première communion une scène touchante, dont tous les « traits les plus minutieux sont profondément empreints « dans ma mémoire ; puis les premières jouissances de « l'étude, et puis, au fond de tout le tableau, la vie de famille, « vos douces paroles quand je travaillais sur la table, près de « vous ; vous consultant sur mes thèmes, quand j'étais en « sixième, et vous lisant mes discours français quand j'étais « en rhétorique ; les conseils et quelquefois les gronderies « bienveillantes de papa, les longues courses faites avec lui, « et ses histoires que j'écoutais avec tant de plaisir [1]. »

Par un bonheur bien rare, dans un temps où la science se posait en ennemie de la religion, Ozanam rencontra, dans M. l'abbé Noirot, un maître habile et chrétien qui, après l'avoir dirigé prudemment à travers les doutes et les témérités de l'esprit philosophique, l'établit dans les vrais principes, affermit sa foi en éclairant sa raison, et le laissa imbu pour toujours d'une saine et fortifiante philosophie.

Aussi les projets sérieux prirent-ils de bonne heure possession de cette belle intelligence. A quinze ans, il conçoit la pensée d'un ouvrage qui devra être intitulé : *Démonstration de la religion catholique par l'antiquité des croyances historiques, religieuses et morales*. A dix-sept ans il en crayonne le plan ; c'est le sujet de sa première lettre, et comme le programme de toute sa vie. Dès lors il est comme obsédé de cette grande pensée : glorifier le christianisme par l'histoire ; elle

[1] T. I, p. 100.

pourra bien se transformer suivant les circonstances et les temps ; elle ne périra jamais ; elle sera le but et l'inspiration de tous ses ouvrages. Elle apparaît déjà très-visible dans la première brochure qu'il publia à l'âge de dix-huit ans, et qui est, suivant M. Ampère, comme la préface du livre auquel il devait travailler jusqu'à son dernier jour.

Venu à Paris pour y demander la science des lois, un coup d'œil jeté sur l'état des esprits et ce qu'il appelle « les puissances belligérantes, » le confirme dans son dessein et dans la conviction que le vrai champ de bataille entre la vérité et l'erreur était l'histoire. « Jamais, dit-il, une histoire des reli-« gions ne fut plus appelée par les besoins sociaux. Notre « œuvre à nous mûrit dans nos jeunes pensées; elle viendra « dans son temps : *Tempus erit*[1] ! »

En attendant il cherche à s'associer des compagnons, et bientôt il peut écrire : « J'ai trouvé des jeunes hommes forts « en pensées et riches en sentiments généreux, qui consa-« crent leurs réflexions et leurs recherches à cette haute mis-« sion qui est aussi la nôtre[2]. »

Le premier but de cette jeune croisade fut d'opposer une résistance énergique et immédiate aux tendances irréligieuses de l'enseignement public. « Chaque fois qu'un professeur « rationaliste élève la voix contre la révélation, des voix ca-« tholiques s'élèvent pour répondre. Nous sommes unis plu-« sieurs dans ce but. Déjà deux fois j'ai pris ma part de ce « noble labeur, en adressant mes objections écrites à ces « Messieurs[3]. »

Ce ne fut pas sans succès. Ozanam ajoute : « C'est princi-« palement au cours de M. X... que nous avons réussi. Deux « fois il avait attaqué l'Église. Nos réponses lues publique-« ment ont produit le meilleur effet, et sur le professeur, « qui s'est presque rétracté, et sur les auditeurs qui ont ap-« plaudi. » Jouffroy lui-même fut forcé de rendre hommage à la valeur de ses jeunes adversaires. Un jour il avait avancé que le catholicisme répudiait la science et la liberté. « Alors,

[1] T. I, p. 40. — [2] T. I, p. 45. — [3] T. I, p. 45.

« raconte Ozanam, nous nous réunîmes, nous dressâmes une « protestation où étaient énoncés nos vrais sentiments : elle « fut revêtue à la hâte de quinze signatures et adressée à « M. Jouffroy. Il ne put s'empêcher de nous lire. Le nom- « breux auditoire, composé de plus de deux cents personnes, « écouta avec respect notre profession de foi. Le philosophe « s'agita en vain pour y répondre, il se confondit en excuses, « assurant qu'il n'avait point voulu attaquer le christia- « nisme en particulier, qu'il avait pour lui une haute véné- « ration, qu'il s'efforcerait à l'avenir de ne plus blesser les « croyances [1]. »

Ces luttes glorieuses fortifiaient l'association catholique. Organisée d'abord en réunion ou conférence d'histoire [2], elle se transforma bientôt en société plus intime, en une « espèce de chevalerie littéraire, » se composant « d'amis dévoués qui « n'ont rien de secret, qui s'ouvrent leur âme pour se dire « tour à tour leurs joies, leurs espérances, leurs tristesses [3]; » et aboutit enfin, par des voies toutes providentielles, à cette œuvre vraiment catholique qui s'appelle la Société de saint Vincent de Paul.

On sait quelle fut la part d'Ozanam à cette œuvre mémorable, et quelle grande place il lui donna dans sa vie; il lui en donna une semblable dans sa correspondance; et ce n'est pas assurément le moindre mérite de ces *Lettres* que de nous offrir, retracés jour par jour, les commencements si humbles et les progrès d'abord si lents, puis tout à coup si extraordinaires de cette grande manifestation de la charité chrétienne et de l'apostolat laïque au XIX[e] siècle. Mais les relever ici nous entraînerait trop loin. Revenons à l'étudiant en droit.

La défense de la religion et les œuvres de charité ne lui font pas négliger ses études non plus que le soin de son avenir. Se croyant destiné à la profession d'avocat, il comprend que « pour arriver à son but, il doit être, à la fois, jurisconsulte, homme de lettres, homme de société; » et, par conséquent, qu'il lui faut de bonne heure s'exercer « dans cette

[1] T. I, p. 49. — [2] T. I, p. 65. — [3] T. I, p. 66.

triple carrière. » C'est pourquoi, outre les cours publics auxquels il était assidu, il prend une part active à une conférence de droit, où s'agitent des controverses de jurisprudence, à une conférence d'histoire, où se discutent les questions historiques, philosophiques, littéraires ; et il va demander « quelque connaissance du monde envisagé sous le point de vue chrétien, » aux brillantes soirées de M. de Montalembert, chez qui « les plus illustres champions de l'école catholique ouvraient aux jeunes gens le trésor de leur conversation[1]. »

Cette activité que déploie Ozanam, sa foi ardente, ses talents le mettent de plus en plus en relief. Il n'a pas encore vingt et un ans, et déjà il songe à faire de lui « une sorte de chef de la jeunesse catholique. Nombre de jeunes gens, pleins de mérite, lui accordent une estime dont il se croit très-indigne, et les hommes d'un âge mûr lui font des avances. Il faut qu'il soit à la tête de toutes les démarches, et, lorsqu'il y a quelque chose de difficile à faire, il faut que ce soit lui qui en porte le fardeau[2]. » C'est ainsi qu'il rédige et présente à l'archevêque de Paris une pétition célèbre, qui demandait des conférences religieuses, pour contrebalancer les funestes effets des cours universitaires, et qui devait, un an plus tard, amener le P. Lacordaire à la chaire de Notre-Dame. C'est ainsi encore qu'il se met à la tête de la souscription des jeunes gens, en faveur de l'Université catholique de Louvain, et qu'il lance la protestation des étudiants catholiques de Paris contre les insultes et les outrages par lesquels les étudiants de Louvain avaient accueilli la nouvelle institution[3].

Les études cependant ont suivi leur cours. Ozanam est licencié en droit. Sera-t-il avocat ? C'est le vœu de ses parents ; ce fut d'abord le sien aussi. Mais des circonstances, indépendantes de sa volonté, l'ont entraîné, plus qu'il ne pensait, vers la carrière des lettres ; et « ce concours de circonstances extérieures ne peut-il être un signe de la volonté de Dieu[4] ? » Il l'ignore ; de là des incertitudes sur sa vocation et des perplexités qui feront longtemps le supplice de sa vie.

[1] T. I, p. 57 et 69. — [2] T. I, p. 79. — [3] T. I, p. 49 et 91. — [4] T. I, p. 80.



Dans l'espoir que la volonté de Dieu se manifestera plus distinctement, il prolonge de deux années son séjour à Paris, menant de front la préparation au doctorat en droit et celle de la licence ès-lettres, et trouvant encore du temps pour la composition de plusieurs travaux littéraires importants. C'est ainsi que revenu à Lyon, pour y prendre ses vacances, il occupe ses loisirs à achever une *Vie de saint Thomas de Cantorbéry;* œuvre de réhabilitation qui lui coûta bien des peines, mais qui lui fournit l'occasion de nous révéler d'une manière touchante sa foi et sa piété. « Dieu sait, dit-il à ce propos, « que j'ai eu l'intention de bien faire, et que deux fois, étant « allé à Fourvières, je me suis agenouillé devant l'autel de « saint Thomas de Cantorbéry et lui ai demandé, avec le peu « de ferveur dont je suis capable, de m'assister dans un tra- « vail entrepris à sa gloire. Dans tous les cas, ce travail ne « sera pas sans fruit; j'espère que ce ne sera pas en vain que « j'aurai vu de près un grand saint, que je serai descendu en « quelque sorte jusque dans ses entrailles; j'espère que j'en « aurai rapporté quelque souvenir qui ne me sera pas inutile « dans les combats de la vie. J'aurai appris, d'un autre côté, « combien la science est insuffisante pour conduire l'homme « à l'accomplissement de ses destinées immortelles [1]. »

Cette époque laborieuse fut comme la crise de sa vie; il est en proie à des épreuves de toute sorte : imagination dévorante qui le tient dans une fièvre continuelle; ambition démesurée de savoir; nature ardente qui procède par élans plutôt qu'avec méthode; incertitude de son avenir, qui l'agite, le tourmente et le désole. A ces sujets de troubles viennent bientôt s'ajouter les ennuis d'une profession embrassée à contre-cœur, et le peu d'éclat de ses débuts au barreau de Lyon. De là des répugnances invincibles : « Les rapports avec « les gens d'affaires, dit-il, sont si pénibles, si humiliants, si « injustes, que je ne puis m'y plier. Voir la justice entourée « d'immondices, c'est pour moi une cause d'indignation à « chaque instant renouvelée. Ce genre de vie m'irrite trop,

[1] T. I, p. 169.

« je reviens presque toujours du tribunal profondément « ulcéré ; je ne puis pas plus me résigner à voir le mal qu'à « le souffrir [1]. »

Se tourne-t-il alors vers la carrière de l'enseignement plus en harmonie avec ses goûts, et brigue-t-il une chaire de droit commercial ? Au moment où les longues négociations sont sur le point d'aboutir, la mort de son père soudainement enlevé déconcerte ses plans et glace toute son ardeur ; et un peu plus tard, quand, remis de ce premier coup et reçu docteur ès-lettres, il voit s'ouvrir devant lui toutes les portes de l'Université, que d'une part M. Cousin lui offre une chaire de philosophie à Orléans, et de l'autre le conseil municipal de Lyon le nomme presque unanimement à celle de droit commercial, quand enfin, ayant opté pour celle-ci, il se prépare déjà à commencer son cours, la longue maladie, puis la mort prématurée de sa mère le replongent dans toutes ses perplexités. « En vérité, s'écrie-t-il, ce double et sévère désappointement « me consterne, renverse tous mes desseins et me jette à « l'égard de ma vocation dans des incertitudes douloureuses « dont je n'aperçois pas le terme [2]. »

Que de fois, au milieu de ces ténèbres et de cette anxiété, il porta envie à ceux dont le sort était fixé et s'écria : *Vivite felices quibus est fortuna peracta!* Que de fois aussi, « enviant le sort de ceux qui se dévouent entièrement à Dieu, » il porta ses regards, par delà ce monde, jusque vers les hauteurs du sanctuaire ou les solitudes du cloître ! Les idées de vocation religieuse s'emparèrent même de lui assez fortement, pour qu'il s'en ouvrît au P. Lacordaire : « Si Dieu, lui écrivait-il, « me voulait bien appeler à lui, je ne vois pas de milice dans « laquelle il me fût plus doux de le servir, que dans celle où « vous êtes engagé. Je serais même heureux d'en connaître « les conditions, pour m'aider, avec le conseil de mon con- « fesseur, à prendre un parti [3]. » Ces idées ne le quittent pas même après qu'il a inauguré son cours de droit ; et afin de mériter sur ce point les lumières d'en haut, « il s'astreint

[1] T. I, p. 231. — [2] T. I, p. 342. — [3] T. I, p. 304.

à une conduite plus régulière, à des habitudes plus austères ; il convie ses amis à l'aider de leurs prières dans ces graves et décisives circonstances [1]. »

Cependant le dénoûment de la crise approchait. M. Cousin, qui avait distingué Ozanam et qui le protégeait efficacement, le pressa de concourir pour l'agrégation de littérature « institution nouvelle au succès de laquelle il tenait avec une affection d'auteur [2]. » Ozanam se mit au travail avec sa fougue ordinaire, non toutefois sans railler un peu cette course effrénée qu'on lui imposait à travers toutes les littératures du monde, et qui devait le faire « arriver tout saturé de grec, de latin, « d'allemand, devant la docte Université, à l'effet d'y faire « preuve d'un savoir quasi universel [3]. » L'examen ne fut pas sans péril, s'il faut en croire le récit très-piquant qu'on trouve dans ses lettres [4] ; néanmoins il fut couronné d'un succès éclatant. Ozanam fut nommé le premier de l'agrégation. En conséquence on lui offrit entrée immédiate à la Sorbonne, avec suppléance de M. Fauriel [5].

C'était plus qu'il n'attendait. « Un succès si merveilleuse-« ment providentiel me confond, écrit-il, j'y crois voir une « indication d'un dessein de Dieu sur moi ; une vocation « véritable, ce que mes prières sollicitaient depuis tant d'an-« nées. Mon frère aîné est de cet avis [6]. »

Comme il le disait, sa vocation se décidait enfin, et devant lui s'ouvrait sa véritable carrière. Avec quelle gloire il la parcourut, ses contemporains ne l'ont pas oublié, et la postérité l'apprendra par les beaux ouvrages qu'il a écrits, et qui n'ont été, pour la plupart, que le résumé succinct de ses brillantes leçons.

Je me suis étendu, avec une certaine complaisance, sur cette première partie de la correspondance d'Ozanam ; parce qu'elle me paraît vraiment offrir un beau modèle aux jeunes gens, à qui elle est adressée par les éditeurs. Ils y trouveront de magnifiques exemples, de salutaires leçons, et une puis-

[1] T. I, p. 350. — [2] T. I, p. 367. — [3] T. I, 368. — [4] T. 392. — [5] T. I, p. 371. [6] T. I, p. 396.

sante exhortation à porter bien haut et toujours unis le drapeau de la foi et celui de la science.

Je n'oserais en dire autant de la seconde partie. Non pas assurément qu'elle n'offre aussi bien des faits intéressants, des considérations justes et élevées, des sentiments d'une exquise délicatesse, de pittoresques relations de voyage, et, ce qui vaut encore mieux, le portrait toujours attrayant d'un homme généreux et d'un chrétien zélé. Je pourrais citer en particulier telle lettre à un ami chancelant, qui contient une éloquente exposition de la vérité catholique[1] ; telle autre à M. Havet qui aurait dû faire réfléchir le complice de M. Renan[2] ; telle autre enfin, à M. J. J. Ampère, qui l'exhortait à mettre d'accord la pratique avec ses croyances, et qui ne fut peut-être pas sans influence sur la conversion de cet académicien dont M. Guizot racontait la mort édifiante et chrétienne[3].

Mais c'est l'époque où la politique vint mêler ses agitations à la vie d'Ozanam, et dans laquelle Ozanam, toujours honorable sans doute, toujours digne, par sa foi et ses nobles sentiments, des respects de la postérité, n'apparaît plus néanmoins un guide aussi infaillible dans ses opinions, ni par conséquent un modèle aussi incontestablement sûr pour la jeunesse catholique.

Lorsque s'ouvrit la fameuse campagne pour la liberté d'enseignement, Ozanam, qui était, de tous les catholiques, le plus douloureusement placé, puisqu'il appartenait au corps dépositaire légal du monopole de l'enseignement, sut, néanmoins, sans rien abjurer, sans rien compromettre, accorder l'exercice de ses fonctions universitaires avec ses devoirs de chrétien. Il garda sa chaire à la Sorbonne, et combattit dans les rangs des catholiques. Malheureusement ceux-ci se divisèrent, et Ozanam se trouva entraîné, par ses goûts et par ses relations, vers le parti en apparence le plus libéral. Sa correspondance conserve de vifs échos des regrettables discussions qui retentirent alors dans les journaux, et que ses

[1] T. II, p. 382. — [2] T. II, p. 245. — [3] T. II, p. 341.

événements de 1848 vinrent encore passionner davantage.

Dieu me garde d'aborder un sujet aussi délicat ! Je remarquerai cependant deux choses : la première, que dès 1847 Ozanam était obligé d'avouer, c'est que les adversaires catholiques du parti libéral, même ceux qu'on accusait de compromettre leur cause par une excessive violence de langage, avaient pour eux les autorités les plus hautes : « Je vous dirai, « écrivait Ozanam, de Rome, que, si je ne me trompe, les « plus considérables de ce pays approuvent la thèse de « liberté soutenue par l'*Univers*, en désapprouvant la violence « de son langage et l'âpreté de sa polémique. On voudrait « que les questions agitées en France finissent, non par une « rupture, mais par un accord de l'Église et de l'État[1]. »

La seconde, qu'il est difficile de ne pas admettre aujourd'hui, c'est que, en soutenant les doctrines opposées, en disant que « la séparation du spirituel et du temporel peut seule assurer le triomphe de l'Église[2]; que la foi ne prospère que là où elle a trouvé des gouvernements étrangers ou ennemis, » et qu'il faut « détester cette faiblesse qui nous fait appeler à notre secours le prosélytisme légal[3]; » on renouvelait certaines idées excessives de M. de Lamennais, ou du moins on manifestait vers elles des tendances dangereuses. En se séparant avec éclat de catholiques, qui ne se réduisaient pas aux seuls rédacteurs d'un unique journal, mais qui comprenaient une très-noble et très-illustre partie du clergé français, et d'adversaires, soutenant, en théologie, les doctrines romaines, et s'efforçant, en histoire, de justifier la conduite et les institutions de l'Église, indignement calomniées par l'impiété contemporaine, on avait l'air de se séparer du clergé, de Rome elle-même, et de sacrifier le passé de l'Église aux imaginaires nécessités du présent et aux décevantes perspectives d'une ère nouvelle. — En se portant les défenseurs d'une liberté mal définie, on s'exposait à ce qui est arrivé plus tard chez des esprits moins solides ou moins sincères, à confondre les exceptions avec la règle, l'application avec les principes,

[1] T. II, p. 148. — [2] T. II, p. 311. — [3] T. II, p. 326.

à considérer, en un mot, comme vraies absolument, des maximes de tolérance, que la politique peut bien, en des circonstances données et pour éviter de plus grands maux, adopter comme règles provisoires de conduite, mais que la raison, non plus que la foi, ne saurait ériger en axiome, sous peine de tomber dans ce faux libéralisme, foudroyé par l'Encyclique de 1864, ou dans ce prétendu *catholicisme sincère et indépendant*, qui n'est pas autre chose qu'un rationalisme déguisé ou un protestantisme bâtard.

Qu'on ne se méprenne pas sur la portée de ces réflexions : je ne discute pas ; je tranche encore moins une question difficile qui tient depuis longtemps les esprits divisés ; je prétends seulement bien établir ceci : qu'en admirant les *Lettres* et les *Œuvres* d'Ozanam, je ne m'associe point pour cela à toutes ses opinions. Je les respecte ; car elles s'alliaient chez lui à de nobles et légitimes desseins. Mais elles me paraissent, ou du moins leur expression me paraît peu d'accord avec celles de Rome; et telle est la docilité que je professe envers le chef de l'Église, que pour soumettre mon jugement à sa doctrine, je n'exige pas qu'il fulmine un anathème solennel ou qu'il promulgue une définition dogmatique ; il me suffit de connaître sa pensée et son désir.

Au reste, je me hâte de le dire, si l'on peut ne point partager toutes les opinions d'Ozanam, il est impossible de ne pas rendre justice à la pureté de ses intentions et à la générosité de ses sentiments. Il pouvait se tromper en politique, il n'a pas erré en religion ; et lorsque, sur la dénonciation d'un journal aveuglé par la passion, quelques-uns de ses amis parurent un instant douter de sa foi, sa protestation émue témoigna hautement combien vive était sa foi, combien sincère sa soumission envers cette Église qu'il proclamait l'idéal souverain de l'humanité[1]. « J'ai voulu, disait-il, consa-
« crer ma vie au service de la foi, mais en me considérant
« comme un serviteur inutile, comme un ouvrier de la der-
« nière heure que le maître de la vigne ne reçoit que par

[1] T. I, p. 344.

« charité. Il m'a semblé que mes jours seraient bien rem-
« plis, si, malgré mon peu de mérite, je réussissais à retenir
« autour de ma chaire une jeunesse nombreuse, à rétablir
« devant mes auditeurs les principes de la science chrétienne,
« à leur faire respecter tout ce qu'ils méprisent : l'Église, la
« papauté, les moines. J'aurais voulu recueillir ces mêmes
« pensées dans des livres, plus durables que mes leçons ; et
« tous mes vœux devaient être comblés si quelques âmes er-
« rantes trouvaient dans cet enseignement une raison d'ab-
« jurer leurs préjugés, d'éclairer leurs doutes, et de revenir,
« avec l'aide de Dieu, à la vérité catholique. Voilà ce que j'ai
« voulu faire depuis dix ans, sans ambition d'une destinée
« plus grande, mais aussi sans que j'aie eu le malheur de dé-
« serter le combat. Et cependant... il vous suffit de la dénon-
« ciation d'un journal pour vous faire douter de ma *foi* !
« vous prenez l'alarme et vous commencez à craindre que je
« ne croie pas à l'enfer !... Certainement je ne suis qu'un pau-
« vre pécheur devant Dieu ; mais il n'a pas encore permis
« que j'aie cessé de croire aux peines éternelles ; il est faux
« que j'aie cessé de croire, que j'aie renié, dissimulé, atténué
« aucun article de foi [1]. »

Ces discussions ne furent pas, comme on le voit, pour Ozanam, une source de bonheur. Un nouvel ordre de choses politique étant venu apaiser, sinon étouffer, un débat que la politique avait envenimé, Ozanam reprit avec plus de suite ses premières études et poursuivit avec plus de calme sa grande œuvre. Mais des infirmités précoces avaient déjà compromis gravement sa santé. Il essaya de la refaire par le repos et par les voyages ; et ses lettres nous le montrent s'en allant demander tour à tour à la Bretagne, qui lui rappelle l'Italie « avec moins de grâces et plus de vertus, » — à l'Angleterre qu'il juge en chrétien indigné, — à l'Espagne, qui lui inspire son dernier ouvrage, — à l'Italie, sa seconde patrie, à tous les climats enfin, de doctes jouissances ou de poétiques distractions, un ciel plus doux et un air plus vivifiant. Ce

[1] T. II, p. 256.

fut en vain. A Pise, où M. Fortoul, son ancien camarade, l'avait chargé d'une mission littéraire, Ozanam sentit que son dernier jour n'était pas éloigné. Il voulut du moins mourir en France; et en effet il expira à Marseille, presque en arrivant; c'était le 8 septembre 1853, fête de la nativité de la sainte Vierge.

Ou trouva dans son testament ces lignes remarquables : « J'ai connu les doutes du siècle présent; mais toute ma vie « m'a convaincu qu'il n'y a de repos pour l'esprit et pour le « cœur que dans la foi de l'Église et sous son autorité. Si « j'attache quelque prix à mes longues études, c'est qu'elles « me donnent droit de supplier tous ceux que j'aime de « rester fidèles à une religion où j'ai trouvé la lumière et la « paix. Ma prière suprême à ma famille, à ma femme, à mon « enfant, à mes frères et beaux-frères, à tous ceux qui naîtront d'eux, c'est de persévérer dans la foi, malgré les « humiliations, les scandales, les désertions dont ils seront « témoins[1]. »

Tel fut Ozanam dans la mort; tel il avait toujours été durant sa vie; fils tendre et soumis, ami dévoué, époux et père incomparable, chrétien convaincu et pratiquant, apôtre infatigable de la charité et de la religion. Voilà les vrais titres qu'il peut hardiment offrir à l'admiration de la postérité, et les nobles traits sous lesquels, bien mieux qu'à raison de ses opinions libérales, il me semble mériter d'être proposé pour modèle aux jeunes gens catholiques. C'est donc avec cette restriction que j'oserai leur dire, comme les éditeurs des Lettres d'Ozanam : « Suivez les traces de ses affections pour régler et embellir les vôtres; suivez les traces de ses joies et de ses douleurs pour rester modestes dans l'éclat du succès, fermes et soumis aux approches de la mort. »

F. GRANDIDIER.

[1] *Ami de la Religion*, 27 septembre 1853.

ÉCLAIRCISSEMENTS

SUR DEUX LETTRES DE S. FRANÇOIS DE SALES

En publiant, dans le dernier numéro des *Etudes*, une lettre inédite de saint François de Sales, celui de nos collaborateurs qui avait eu la bonne fortune de la découvrir, faisait appel aux amis du *bon saint*, pour éclaircir quelques difficultés de détail, et en particulier pour deviner au juste quel était le personnage à qui le saint évêque de Genève donnait le nom de *frère* et confiait ses plus intimes secrets de famille.

Il appartenait à un compatriote de saint François de Sales, à un prêtre de son cher diocèse, de fournir à nos lecteurs des renseignements que sans doute plusieurs souhaitaient autant que nous. M. l'abbé Brasier, curé de Talloires, a bien voulu répondre à ce désir avec un empressement et une bienveillance dont nous tenons à le remercier publiquement. Voici la lettre qu'il a daigné nous adresser :

Talloires, près d'Annecy (Haute-Savoie), 22 mars 1866.

MES RÉVÉRENDS PÈRES,

C'est avec le plus vif intérêt que nous venons de lire en Savoie la lettre inédite de saint François de Sales que nous a apportée le dernier numéro de votre excellente Revue. Notre pays fidèle à son Saint le regarde toujours comme son premier honneur, sa plus riche couronne; et rien de ce qui touche à sa grande mémoire ne saurait nous paraître indifférent.

L'auteur de l'article qui accompagne cette lettre s'est demandé, sans pouvoir y répondre, à qui elle avait été adressée par le Saint. Si cet éclaircissement vous arrivait d'Annecy, mes RR. PP., il vous paraîtrait, à coup sûr, venir de bonne source et serait bien reçu. Or il nous semble tout à fait probable que cette lettre a été adressée à M. Milletot, conseiller au Parlement de Dijon. Le Saint honorait ce magistrat d'une affection spéciale, il lui a écrit, en diverses occasions, plusieurs lettres bien connues; une entre autres est restée célèbre. En toutes ces lettres, le saint évêque appelle M. Milletot du nom de frère, comme il en usait du reste avec le Président Favre et

plusieurs autres personnages de mérite qu'il aimait et estimait particulièrement. Donnant le nom de frère à M. Milletot, il n'y a plus rien que de très-naturel en ce que le Saint, toujours abondant en termes d'affection, donne le nom de nièce à la fille de Milletot.

Mais le Saint parle de cette nièce comme étant religeuse au Premier monastère de la Visitation?.... — C'est là précisément ce qui forme la plus forte présomption en faveur de l'opinion que j'appuie. Mademoiselle Milletot était vraiment bien en 1618, année de la date de la lettre religieuse au premier monastère d'Annecy.

Ces données sont tout à fait certaines, mes RR. PP., et je serais très-heureux si elles pouvaient vous être agréables. Faites-nous souvent d'aussi douces surprises. Que s'il reste quelque doute à lever, pour le grand amour que l'on porte à saint François, il ne manquera jamais de *chercheur*, et ce travail sera toujours bien doux.

Veuillez agréer, etc.

L'Abbé BRASIER, *curé*,

Un de vos anciens élèves du collége de Mélan.

A ces éclaircissements déjà si satisfaisants, qu'il nous soit permis d'ajouter quelques détails également puisés à très-bonne source, puisqu'ils nous viennent directement des archives du premier monastère de la Visitation d'Annecy.

1° En 1618, il y avait au monastère d'Annecy plusieurs religieuses originaires de Bourgogne; mais la seule dont le père ait été en correspondance avec saint François de Sales, est la sœur Marie-Marguerite Milletot. « Elle était native de Dijon, fille d'un conseiller du « Parlement, que notre Bienheureux Père honorait d'une particu- « lière amitié et même de la qualité de frère. » Elle fit profession au monatère d'Annecy, en 1612. Après avoir excercé la charge de portière, elle fut envoyée, au printemps de l'année 1618 (peu de temps après que saint François de Sales eut écrit à son père), pour coopérer à la fondation du monastère de Grenoble. Un semblable motif la fit plus tard mander à Dijon, où elle mourut saintement en 1658. (Extrait de la notice sur la sœur Marie-Marguerite Milletot, écrite au bas de ses vœux et signée par la Mère de Chaugy.)

2° De ce que raconte saint François de Sales au sujet du testament de la Baronne de Thorens, il serait bien injuste de tirer quelque conclusion défavorable soit à la famille du saint, soit à celle de sainte Chantal. Dans toute cette affaire il y eut plus de malentendu que de désunion; et dès que le frère et l'oncle de la Baronne furent

mieux au courant des droits de la famille de Sales, ils comprirent que madame de Thorens ne lui avait rendu que ce qui lui appartenait. (Cf. *Vie de sœur Marie-Aimée de Chantal, par la Mère de Chaugy, t. II, ancienne Edit.*)

3° M. l'abbé Migne avait déjà publié, sans indication de date, une lettre de saint François de Sales (*T. VI, col.* 1057), où il est également question du voyage de l'abbesse du Puy-d'orbe. En rapprochant cette lettre de celle que nous avons publiée, il est facile de voir qu'elle a dû être écrite pendant le voyage que le Bienheureux fit dans le Chablais en 1617.

Ceux qui trouvent des charmes à étudier la correspondance des saints, nous pardonneront d'avoir insisté sur des faits peut-être un peu minutieux ; mais ce que sans doute ils apprendront avec quelque plaisir, c'est que nous sommes en mesure de publier prochainement un nombre assez considérable de lettres inédites de saint François de Sales et de sainte Chantal, recueillies à Paris, envoyées du midi de la France, de Belgique, etc. Plaise à Dieu que nous trouvions encore des correspondants zélés, pour enrichir notre petit trésor ou éclaircir nos doutes, et des amis bienveillants, pour encourager nos efforts !

La Rédaction.

ŒUVRE DE SAINT-LOUIS

Ayant pour but d'évangéliser les Musulmans au moyen d'écrits (livres et journal) en langues orientales.

Tout le monde sait que, si l'islamisme est à bout de voie dans ses établissements politiques, il puise dans son fanatisme une rage d'intolérance et une frénésie de prosélytisme qui ne paraissent pas près de s'éteindre. Très-souvent les lettres de nos missionnaires et les correspondances des journaux catholiques contiennent d'affligeants détails sur les menées secrètes et les sinistres projets des apôtres du Coran. On a pu lire dernièrement dans le *Monde* et dans l'*Union* des lettres d'Alexandrie et de Damas pleines de renseignements douloureux touchant la conspiration permanente des Musulmans contre le christianisme. Il était question, entre autres choses, d'une chanson composée avec certains textes du Coran, où le massacre des chrétiens est indiqué comme un devoir et une nécessité. Sanglante réplique aux apologies qui se font parmi nous ! Il paraît même, — et cela devrait donner à réfléchir aux panégyristes de l'Islam, — que les entreprises de nos libres-penseurs encouragent les espérances des sectateurs du Prophète. « Le Coran a maintenant en France des apologistes, disait une des correspondances mentionnées plus haut, et les Musulmans, qui le savent, se rassurent et conservent l'espoir de triompher d'une société qui perd sa foi. » Ce qui est bien certain, c'est que le *Journal de Constantinople*, avant de mourir, adressait à ses lecteurs des espèces d'homélies dont le livre de M. Barthélemy Saint-Hilaire faisait tous les frais.

Le zèle catholique ne peut s'avouer vaincu : cette propagande furieuse, ces déplorables connivences doivent, au contraire, l'exciter à redoubler d'efforts et d'industrie. Que la force, il le faut, se tienne prête à réprimer les excès d'un fanatisme qui a toujours le cimeterre à la main ; mais la force, nous le savons bien, n'a pour mission que de s'opposer à la violence, et non pas de s'imposer à la conscience. Le Prophète s'est fait des adeptes par le sabre ; mais ce n'est point par le sabre que l'Evangile veut se substituer au Coran. Nous convertissons ; nous ne contraignons pas. *Evangéliser* par une *croisade pacifique*, c'est notre dessein, c'est le but de l'œuvre de Saint-Louis.

Toutes les fois qu'on parle de la conversion des Musulmans, il s'élève dans les esprits, même les plus chrétiens, une grande objection : « Mais ces gens-là sont *inconvertissables!* » Et ceux qui parmi nous ne sont chrétiens que de nom, se hâtent d'ajouter leur petite calom-

nie : « Jamais au sein de notre clergé lui-même l'idée n'a pris naissance d'aller évangéliser nos sujets sarrasins à l'ombre du drapeau tricolore. On a trop bien senti que ce serait se briser contre le roc et poursuivre une dangereuse chimère. » Qui ne reconnaît à ce langage la *Revue des Deux-Mondes*[1]? Eh bien! non; ce n'est pas une chimère que de songer à la conversion des Musulmans, et les évangéliser n'est pas une idée tout à fait nouvelle au sein de notre clergé. N'allons pas, et c'est ici aux vrais chrétiens que je parle, n'allons pas faire à la vérité divine l'injure de la croire impuissante par quelque endroit. La foi peut transporter les montagnes et changer les pierres mêmes en enfants d'Abraham. Il est absolument faux que les fils de Mahomet ne puissent pas devenir des enfants d'adoption. Ce qui est vrai, c'est que cette transformation est une œuvre surhumaine, et qu'il y faut, si l'on peut ainsi dire, un coup de main du Tout-Puissant.

A quoi tiennent donc les difficultés exceptionnelles de l'apostolat auprès des Musulmans ? Il n'est pas sans intérêt de se le demander et d'y réfléchir un peu. — Ce sont les mœurs, dit-on souvent, qui offrent à l'introduction de l'Evangile dans les pays mahométans le plus invincible obstacle. — Sans doute, l'homme plongé dans la vie des sens ne laisse pas sans peine un culte qui s'est fait le complice de ses grossiers instincts. Mais les mœurs des païens étaient-elles moins dissolues, et leur religion donnait-elle au vice moins de licence? Cependant la grâce a triomphé de la corruption, et la loi évangélique s'est soumis les cœurs. — L'islamisme est armé du glaive et de la raison d'État : c'est une puissance politique encore plus qu'une doctrine. — Mais cela aussi se rencontrait au commencement et se rencontre presque partout où le christianisme veut s'établir. Il y a donc dans l'islamisme quelque mystérieuse force de résistance qui ne se trouve pas dans l'idolâtrie ni parmi les sauvages. Qu'on veuille bien se rappeler ce que nous avons dit sur la nature de cette religion essentiellement satanique, dont l'inspiration même est la haine de Jésus-Christ, et qui érige en acte de foi la guerre contre les chrétiens : fanatisme infernal, cent fois pire que l'ignorance, qui met au cœur des adeptes toute la rage naturelle aux sectaires, et cette obstination exaltée jusqu'à l'aveuglement volontaire, jusqu'au refus absolu de toute discussion, de tout examen. C'est le péché contre le Saint-Esprit, c'est le crime irrémissible, c'est la griffe de Satan dans l'âme [2].

[1] 1er septembre 1865, p. 76.

[2] J'invite tous nos lecteurs à relire les grandes et fortes paroles de Bossuet contre l'islamisme et son fondateur, dans le panégyrique de saint Pierre Nolas-

Que faire pour arracher au démon ses malheureuses victimes? Prier d'abord, invoquer le secours du divin chef contre son ennemi déclaré. Une œuvre a été fondée dans cette intention ; nous l'avons déjà signalée et recommandée aux lecteurs des *Etudes*[1].

A la prière, pour qui rien n'est impossible, il faut joindre toutes les ressources du zèle dans la mesure du possible. Voici une œuvre qui peut accomplir un grand bien, et qui nous demande notre concours non-seulement au nom de la religion, mais encore au nom de la civilisation et du patriotisme, au nom de l'honneur et des intérêts français. Nous l'oublions trop peut-être, la France a charge d'âmes

que. Il est bon, après tant de doucereuses apologies, de se retremper dans la haine de l'erreur et du mensonge. « Cet objet lugubre d'un chrétien captif dans « les prisons des mahométans, me jette dans une profonde considération des « grands et épouvantables progrès de cette religion monstrueuse. O Dieu, que « le genre humain est crédule aux impostures de Satan! O que l'esprit de séduc- « tion et d'erreur a d'ascendant sur notre raison! Que nous portons en nous- « mêmes, au fond de nos cœurs, une étrange opposition à la vérité, dans nos « aveuglements, dans nos ignorances, dans nos préoccupations opiniâtres. Voyez « comme l'ennemi du genre humain n'a rien oublié pour nous perdre et pour « nous faire embrasser des erreurs damnables. Avant la venue du Sauveur, « il se faisait adorer par toute la terre sous les noms de ces fameuses idoles de- « vant lesquelles tremblaient tous les peuples; il travaillait de toute sa force à « étouffer le nom du vrai Dieu. Jésus-Christ et ses martyrs l'ont fait retentir si « haut depuis le levant jusqu'au couchant, qu'il n'y a plus moyen de l'éteindre « ni de l'obscurcir. Les peuples qui ne le connaissaient pas, y sont attirés en « foule par la croix de Jésus-Christ; et voici que cet ancien imposteur, qui dès « l'origine du monde est en possession de tromper les hommes, ne pouvant « plus abolir le saint nom de Dieu, frémissant contre Jésus-Christ qui l'a fait « connaître à tout l'univers, tourne toute sa furie contre lui et contre son Évan- « gile : et trouvant encore le nom de Jésus trop bien établi dans le monde par « tant de martyrs et par tant de miracles, il lui déclare la guerre en faisant « semblant de le révérer, et il inspire à Mahomet, en l'appelant un prophète, de « faire passer sa doctrine pour une imposture; et cette religion monstrueuse, « qui se dément elle-même, a pour toute raison son ignorance, pour toute per- « suasion sa violence et sa tyrannie, pour tout miracle ses armes, armes redou- « tables et victorieuses, qui font trembler tout le monde, et rétablissent par « force l'empire de Satan dans tout l'univers. O Jésus, Seigneur des seigneurs, « Arbitre de tous les empires et Prince des rois de la terre, jusqu'à quand en- « durerez-vous que votre ennemi déclaré, assis sur le trône du grand Constan- « tin, soutienne avec tant d'armées les blasphèmes de son Mahomet, abatte « votre croix sous son croissant, et diminue tous les jours la chrétienté par des « armes si fortunées? » (Edit. Vivès, t. XII, p. 94-95.) — Voir aussi dans M. Floquet les preuves du zèle de Bossuet contre les musulmans. *Études sur la vie de Bossuet*, t. II, p. 485 et suiv.; *Bossuet précepteur du Dauphin*, p. 193 et suiv.

[1] Notre-Dame d'Afrique et l'Association de prières pour la conversion des Musulmans. *Études*, nouv. série, t. II, p. 943.

à l'égard des Musulmans. Nous avons fait concevoir à l'Église de grandes espérances en arborant le drapeau français et en plantant la croix sur la terre d'Afrique. Avons-nous répondu à tout ce que la religion attendait de notre conquête? Si certaines raisons de prudence politique ont fermé à nos missionnaires les voies ordinaires de propagande, sommes-nous pour cela dispensés de travailler à la diffusion de l'Évangile par les moyens qui restent en notre pouvoir? Déjà l'Empereur, dans son voyage, a reconnu la nécessité d'ériger un évêché par province, et d'élever celui d'Alger au rang de métropole. C'était le vœu de Pie IX; c'était le désir du vénérable prélat qui se dévoue avec un si grand zèle à tous les intérêts de notre colonie. D'ordinaire les œuvres catholiques, par la nature même de leur institution, ne regardent que certaines classes de personnes. Ici la nation, l'Europe et toute la chrétienté sont intéressées aux résultats. On n'a qu'à lire certains chapitres des *Missions chrétiennes* de M. Marshall, si l'on veut se renseigner sur l'état de nos relations avec les Musulmans en Algérie et ailleurs, et sur les raisons urgentes, au double point de vue religieux et politique de déployer auprès d'eux un zèle actif, éclairé, infatigable. Volontiers, si nous en avions le droit, nous appellerions ici l'attention des hommes politiques, et nous commenterions, par exemple, à propos de l'Algérie, ce que disait très-bien le *Constitutionnel* du 20 juillet dernier au sujet de notre colonie de Cochinchine : « Lorsque les conquérants et les vaincus ne sont séparés que par les institutions et les habitudes, l'assimilation demeure toujours possible; ce n'est qu'une question de temps, de tact, de bonne administration... Mais cette assimilation rencontre d'immenses difficultés, quand la résistance a sa source dans le sentiment religieux, dans une croyance établie et vivante, c'est-à-dire dans la conscience et dans l'âme. Il faut alors des prodiges d'habileté pour surmonter l'obstacle invisible. Vainqueurs et vaincus restent en présence sans s'unir... et tout est perpétuellement en question entre la compression et la force... Déjà les bienfaits de notre gouvernement nous ont acquis l'adhésion des populations; il reste à compléter l'assimilation par la conquête des âmes, à rendre l'Annamite (lisez l'Arabe) tout à fait Français. Ce sera l'œuvre du christianisme. »

M. l'abbé Bourgade, aumônier de la chapelle de Saint-Louis, à Carthage, et déjà fondateur de plusieurs œuvres importantes pour la mission d'Afrique, a conçu le projet de poursuivre, au moyen de publications en langues orientales, une croisade pacifique contre les erreurs, les préjugés et le fanatisme musulmans. Condamné par le Coran à une ignorance systématique, et obligé par une prescription formelle à fuir toute controverse religieuse, le mahométan est pres-

que inaccessible à toutes les tentatives de l'apostolat par la prédication. Les écrits seuls ont chance de faire pénétrer la vérité jusqu'à son esprit. Prêcher par des livres, en même temps qu'on prodigue les bonnes œuvres, toujours efficaces sur les cœurs, voilà comment on peut attirer le disciple de Mahomet à la foi de Jésus-Christ.

Mais une grande difficulté se présente dans l'emploi de cet unique moyen de propagande. Où trouver des ouvrages de nature à être lus avec fruit? De toutes les publications catholiques, il n'en est guère qui puissent être goûtées par des Musulmans. « Essayer de leur donner à lire un traité contre les erreurs du Coran, comme celui de Martinis ou de Denis le Chartreux, serait plus que peine perdue, » au témoignage de Mgr Pavy dans sa lettre d'approbation à M. l'abbé Bourgade. « Annoncer, même dans le titre d'un livre ou dans la série de ses chapitres une réfutation ouverte et directe de l'Islam, serait se condamner bien stérilement à n'être jamais lu par le mahométan le plus rapproché de nos idées. » M. l'abbé Bourgade le savait. Aussi les œuvres de propagande qu'il a rédigées, les *Soirées de Carthage*, la *Clef du Coran*, *Passage du Coran à l'Evangile*[1], se distinguent-elles par beaucoup de modération dans la forme et par une grande habileté à tourner les obstacles. C'est plaisir de voir comme le Coran est complété par l'Evangile et l'Evangile confirmé par le Coran d'une façon tout à fait inattendue et à l'aide de textes ingénieusement rapprochés. M. Bourgade, on peut le dire, a su entrer par la porte de l'ennemi pour sortir par la sienne. Dans ses dialogues, vraies causeries pleines de finesse et d'agrément, le savant auteur relève délicatement les vices les plus apparents de l'Islam, la polygamie, le divorce, le paradis sensuel, le défaut de titres chez le Prophète pour prouver sa mission; il découvre avec beaucoup d'adresse les contradictions qui pullulent dans le Coran, et les signes manifestes de fausseté qui ôtent toute valeur à bon nombre de traditions musulmanes et aux faits dont elles sont l'appui. Enfin, dans sa dernière partie, l'écrivain prépare sans secousse le passage du Coran à l'Evangile; il démontre le dogme et la morale du christianisme par le même procédé dont se sont servis quelques écrivains catholiques faisant voir dans Voltaire et dans Rousseau des apologistes malgré eux. Mahomet défenseur de la foi; c'est à peu près

[1] *Soirées de Carthage*, ou Dialogues entre un prêtre catholique, un muphti et un cadi (2e édit. Lecoffre, 1852).

La Clef du Coran, faisant suite aux Soirées de Carthage (Lecoffre, 1852).

Passage du Coran à l'Évangile, faisant suite aux Soirées de Carthage et à la Clef du Coran (Didot, 1855).

comme M. Renan apôtre de la divinité de Jésus-Christ sans le vouloir.

On m'accuserait peut-être de faire injure à nos savants, si je les renvoyais aux livres de M. l'abbé Bourgade pour s'instruire sur Mahomet et le Coran. Ce serait pourtant leur rendre service. Cette lecture, s'ils avaient pris la peine de la faire, leur aurait épargné l'humiliation d'écrire tant de choses étranges sur l'islamisme et son fondateur. J'oserai même avancer qu'il y aurait profit pour les catholiques à prendre connaissance des ouvrages du docte missionnaire. Mgr Massaïa le disait avec beaucoup de vérité, dans une lettre à M. l'abbé Bourgade (1er décembre 1864) : « Il est fort peu d'Européens, même parmi les savants, qui soient à même de saisir le caractère véritable de cette secte mystérieuse. » Nous en avons eu, depuis un an, quantité de preuves.

Mgr le vicaire apostolique des Gallas (Afrique orientale), félicite vivement M. Bourgade d'avoir si bien atteint le but apostolique de ses travaux, et il ajoute : « Je vous prédis pour des temps peu éloignés bien plus de sympathie pour l'OEuvre, et de vogue pour vos ouvrages dans les pays lointains. » Puisse cette prédiction se réaliser! L'OEuvre de Saint-Louis mérite, sans nul doute, les encouragements de tous ceux qui ont à cœur la propagation de la foi et le progrès de la civilisation chrétienne. Malheureusement, faute de ressources, M. l'abbé Bourgade n'a pu, jusqu'ici, donner à son œuvre d'autre développement que la publication, en arabe, d'un journal (*le Birgys*) et des deux premiers opuscules dont nous avons parlé, les *Soirées de Carthage* et la *Clef du Coran*. Ces deux livres et celui qui leur fait suite, *Passage du Coran à l'Evangile*, sont traduits en persan, mais sans être encore publiés. La traduction arabe du troisième volume et la version turque de tout l'ouvrage conseillée par Mgr Massaïa, sont en voie d'exécution. Les catholiques ne laisseront pas manquer des secours nécessaires une œuvre aussi importante. C'est avec grand plaisir que nous avons remarqué les noms d'hommes éminents, soit du clergé, soit des grands corps de l'État, dans le comité de direction et dans celui de rédaction, parmi les conseillers et parmi les souscripteurs associés.

Adresser les souscriptions ou offrandes à l'un des quatre membres suivants du comité : M. le curé de Saint-Roch, M. le curé de Saint-Louis d'Antin, M. Desprez, doyen des notaires de Paris, 15, rue des Saints-Pères, M. l'abbé Bourgade, 69, route d'Orléans. Le libraire de l'OEuvre est M. Challamel aîné, 30, rue des Boulangers.

E. Marquigny.

BIBLIOGRAPHIE

Œuvres de Monseigneur l'Évêque de Poitiers. Seconde édition, revue et augmentée. — Poitiers, Henri Oudin. — Paris, Victor Palmé.

Comme épigraphe, un éditeur à venir pourrait inscrire, ce me semble, en tête de ces volumes, le jugement de Rufin sur les œuvres de Saint-Hilaire : *Libros de fide nobiliter scriptos edidit, quibus et hæreticorum versutias, et nostrorum deceptiones, et male credulam simplicitatem ita diligenter exposuit, ut et præsentes, et longe positos, quibus ipse per se disserere viva voce non poterat, perfectissima instructione corrigeret* (lib. I, ch. xxxi) : « Hilaire a publié plusieurs « livres sur les questions de la foi, écrits avec grande noblesse : les « subtilités des hérétiques, les illusions et la trop crédule simplicité « de nos frères y sont mises en lumière avec un si grand soin, qu'il « redresse par un enseignement en tout point parfait, les erreurs de « ceux qui ont entendu sa parole et de ceux-mêmes que leur éloi- « gnement a empêchés de converser avec lui. »

Aujourd'hui, non moins qu'au ive siècle, sans compter nos Ariens aux négations hardies, et nos demi-ariens, qui ne demandent à la doctrine catholique que des concessions, à leur dire, insignifiantes, n'avons-nous point, jusque dans notre camp, des esprits qui s'illusionnent étrangement sur les projets de nos adversaires, *deceptiones nostrorum ;* des partisans de la paix à tout prix, « qui n'envisagent « jamais la défense que comme nn scandale ajouté à celui de l'at- « taque, et qui unissent volontiers leur indignation à celle de l'en- « nemi, quand les apôtres de la vérité s'efforcent de rendre leur « voix aussi retentissante que celle des apôtres du mensonge » (t. III, p. 129); âmes faibles, d'une simplicité par trop crédule, *male credulam simplicitatem*, aisément séduites par d'hypocrites hommages, qui ne sont que le déguisement le plus dangereux de l'erreur ? Comme au temps d'Arius, ne sommes-nous pas en présence de trois classes d'hommes, qui tous, bien que d'une manière différente, attaquent les droits souverains de la vérité : ennemis forcenés, adversaires au langage mielleux, ou bien âmes toujours prêtes à pactiser avec l'erreur et aveuglées par un faux-semblant de modération ? Ne faut-il pas, suivant l'exemple de nos pères dans la foi, stigmatiser l'impiété ouverte des uns, enlever son masque à l'hypocrisie des autres, et montrer enfin aux cœurs trop pusillanimes les périls qui

seraient la suite certaine de leur impardonnable condescendance?

Or, ce but si noblement atteint par saint Hilaire, nous semble merveilleusement rempli par Mgr l'évêque de Poitiers; et c'est pourquoi, comme résumé de ses œuvres, nous ne trouvons pas de meilleure appréciation que les paroles de Rufin citées plus haut.

Qu'on veuille bien le remarquer toutefois, nous sommes loin de ranger dans ces trois classes d'hommes, les orateurs et les écrivains catholiques dont les opinions peuvent être en désaccord avec celles de Mgr Pie. Quelle que soit l'école à laquelle ils appartiennent, quelles que puissent être les divergences des appréciations et des systèmes, leur foi et leur loyauté restent inattaquables. Toute œuvre vraiment catholique a droit à nos sympathies; et, quand même la ligne de conduite de quelques-uns nous semblerait exposée à plus d'un péril, laissant à chacun sa liberté dans les questions douteuses, nous aimons à saluer avant tout, dans cette vaillante phalange, des compagnons d'armes et des soldats toujours dévoués à la sainte Église. Sans doute, dans la grande armée catholique, aujourd'hui comme autrefois, la tactique de tous n'est point la même, et chacun a ses armes spéciales qu'il manie avec plus de dextérité. Tandis que les uns se laissent entraîner par leur bouillante ardeur, et, comme le défiant Laocoon, repoussent tout présent d'un ennemi dont ils suspectent la bonne foi; d'autres préfèrent une stratégie plus en rapport, d'après eux, avec les tendances de nos sociétés modernes, et ils combattent avec les armes empruntées à l'ennemi, dans l'espérance d'une victoire plus facile. Longtemps encore ceux qui aiment à disputer sur le mérite de ces diverses tactiques, accuseront les uns d'imprudence compromettante, les autres de trop grande réserve et d'une indulgence dangereuse. Quant à nous, disons-le hautement pour éviter tout malentendu, il nous siérait fort peu de prendre un parti dans une question si délicate. Nous préférons admirer et bénir la Providence de Dieu, qui fait concourir cette diversité d'aptitudes, cette variété dans le système d'attaque et de défense vers un seul et même but, l'honneur de son nom et la gloire de son Eglise.

Dieu merci, notre siècle n'est point stérile en vaillants défenseurs du catholicisme; et, s'il y a similitude de périls entre notre époque et celle de l'hérésiarque d'Alexandrie, pour venger notre *Credo* de toutes les attaques, nous avons une phalange de défenseurs d'élite, animés de ce zèle pour l'orthodoxie et de ce talent pour la parole, qui ont rendu à jamais immortels les noms d'Athanase et d'Hilaire. Sans parler de ces prêtres et de ces laïques qui consacrent leur voix et leur plume à la plus sainte des causes, que de noms illustres et

connus de tous je pourrais citer dans l'épiscopat, en commençant par cet intrépide champion de nos libertés ecclésiastiques[1], qui n'est allé que trop tôt, hélas! recevoir la récompense de ses innombrables travaux et de ses luttes héroïques. Car, pour nos Pontifes, plus encore que pour tout chrétien, la vie est un combat; et l'histoire contemporaine nous dit assez avec quelle fermeté et quel courage ils veillent au poste d'honneur que la grâce de Dieu et l'autorité du Saint-Siége leur ont confié.

Oui, Dieu veille sans cesse sur son Eglise; et, s'il était permis d'en douter, en parcourant les œuvres de Mgr Pie, il serait facile de se convaincre que sa Providence a réservé pour notre époque des Apologistes dignes des premiers temps du christianisme, et que la postérité de nos Docteurs n'est pas encore près de s'éteindre. S'il est vrai que l'arianisme subsiste toujours sur notre sol, s'il revient continuellement au combat armé de sophismes rajeunis, d'une argumentation plus insidieuse et d'une audace chaque jour plus grande; l'esprit d'Hilaire, ce lutteur sans faiblesse des temps passés, vit aussi parmi nous avec cette même impétuosité, qui l'a fait surnommer *le Rhône de l'éloquence latine*, et les tristes rejetons du prêtre apostat qui osa nier la divinité de Jésus-Christ, ont à compter avec des athlètes d'une vigueur égale à celle du saint Docteur qui combattit si énergiquement leurs ancêtres.

Je ne cèderai point à la tentation, pourtant bien naturelle, d'établir entre l'évêque du IVe et celui du XIXe siècle un parallèle, qui, sans parler des obstacles que l'un et l'autre ont trouvés dans leur apostolat, pourrait offrir plus d'une piquante analogie.

Bien jeune encore, celui qui devait un jour porter « le diadème « d'Hilaire et de Fortunat, » ressentit la plus ardente dévotion pour le patron de l'église de Poitiers. N'était-ce point un présage de l'avenir, et une grâce providentielle de Dieu, qui préparait dès le berceau celui qu'il destinait à une grande, mais laborieuse mission? Ne peut-on pas dire que le nouvel Elisée a reçu le manteau de son maître, qu'il s'est toujours inspiré de son esprit, et qu'il a réalisé cette promesse faite à saint Hilaire, au moment où il prenait possession de son siége: « Vos immortels ouvrages seront, après les livres « saints, l'objet de notre étude la plus assidue; ils nous enseigne- « ront à la fois et les hardiesses de la résistance, et les temporisa- « tions de la charité.... Partout vous serez notre oracle, notre « flambeau; et, placé sur votre chandelier, nous n'aspirerons à « projeter d'autre éclat que les reflets de votre lumière » (t. III,

[1] Mgr Parisis, évêque d'Arras.

p. 113)? Disons toutefois que l'enseignement du grand Docteur nous est transmis dégagé de cette surabondance d'ornements que lui reproche saint Jérôme (Ep. XIII ad Paulinum), et que cette grande lumière de l'Eglise nous est renvoyée, devenue tout à la fois plus pure et plus intense par les éloquentes interprétations de son successeur.

Nous ne pouvons indiquer ici, même sommairement, les homélies, lettres, ou discours renfermés dans ces trois volumes. D'ailleurs un grand nombre se trouvent déjà dans la première édition, et les journaux en ont publié quelques autres. Je citerai cependant, bien qu'elles soient universellement connues, les deux instructions synodales sur les principales erreurs du temps présent, auxquelles la France vraiment catholique a fait un accueil si sympathique qu'il nous a rappelé l'acclamation avec laquelle l'Eglise des Gaules accueillit Hilaire à son retour de l'exil : *Hilarium de prælio revertentem Galliarum Ecclesia amplexa est* (Hier. adv. Lucif.). Une forte et nerveuse dialectique, une rare pénétration d'esprit qui saisit promptement le plan d'attaque de l'ennemi et jusqu'à ses arrière-pensées, une argumentation serrée et rigoureuse qui pulvérise les sophismes et les objections, un vaste savoir et une érudition qui embrassent l'ensemble des sciences sacrées ; enfin, le talent bien plus rare non-seulement de faire connaître le vrai, mais aussi celui de le faire aimer, ce sont-là, ce me semble, les mérites hors ligne qui ont valu à ces deux lettres un si légitime succès.

Or, ces mêmes qualités se retrouvent dans les autres écrits du savant prélat. Soit que sentinelle toujours attentive il jette le cri d'alarme, et dénonce les erreurs qui nous menacent d'une honteuse invasion; ou bien qu'il expose avec une lucidité merveilleuse aux prêtres et aux fidèles les devoirs de leur état et l'enseignement catholique, partout se retrouvent cette logique vigoureuse qui subjugue l'esprit, et cet accent d'une inébranlable conviction, qui persuade et convertit les cœurs. A chaque page on voit que l'illustre écrivain va puiser ses inspirations, comme au foyer de toute lumière, dans nos saintes Ecritures et dans les monuments de la tradition.

Je sais bien qu'on fait à nos apologistes le reproche mille fois répété d'être trop emportés dans l'attaque, de passionner la lutte, de soulever des questions inopportunes. Nous souhaitons vivement que ces chaleureux appels à la conciliation soient entendus, pourvu toutefois que la vérité conserve ses droits imprescriptibles. Certes nos évêques ont donné assez souvent l'exemple de la plus patiente longanimité, au milieu du déchaînement des colères soulevées contre

leurs actes les plus légitimes, et nous sommes encore à attendre de la part de nos adversaires la réalisation de leur programme pacificateur. Il est des circonstances, comme le remarque saint Hilaire, où une trop bienveillante indulgence serait contraire à la parfaite charité : *interdum enim indulgentem officiosumque esse, non perfectæ est caritatis* (lib. IX de Trinit. n. 25). Sous peine de faillir à leurs devoirs les plus sacrés, nos évêques ne doivent-ils point imiter ces pasteurs de l'Eglise du IV[e] siècle, dont saint Grégoire de Nazianze a dit (or. 21 de s. Athan. n. 25): « Quelque doux et traitables « qu'on les connaisse d'ailleurs, ils ne supportent point de devenir « doux et faciles quand le silence et le repos trahiraient la cause de « Dieu ; alors ils sont ardents à la lutte, impétueux dans le combat « (car ici le zèle, c'est une flamme), et ils sacrifieraient tout plutôt « que d'omettre rien du devoir. »

Ces belles paroles, que Mgr Pie adressait à l'évêque de Chartres[1], dont il avait été le grand vicaire jusqu'en 1849, ne trouvent-elles pas leur parfaite application dans l'évêque actuel de Poitiers? Imitateur de ces grands hommes, il a noblement réalisé les paroles de saint Grégoire, et, toujours infatigable, il poursuit les adversaires de l'orthodoxie à travers « ces propositions équivoques, ces réticences « calculées, ces rétractations imparfaites, ces formules tronquées, « dangereuses embuscades derrière lesquelles l'ennemi ne tarderait « pas à rétablir toutes ses batteries » (t. II, p. 341).

La polémique toutefois ne s'abaisse jamais chez lui jusqu'au ton de l'aigreur ; et bien que plusieurs des écrits du docte apologiste aient eu des censeurs violents et emportés, rien n'a pu lui faire abandonner cette majestueuse dignité qui sied si bien aux Docteurs de l'Eglise, ni troubler le calme d'un cœur qui a la conscience d'un devoir accompli. Dans ces pages, on ne trouve, il est vrai, ni concessions à l'erreur, ni dangereux compromis ; mais à l'inflexibilité des principes, s'allient toujours le respect, l'amour chrétien pour ses ennemis, et le désir sincère de leur faire connaître la vérité.

Si le cœur de l'écrivain s'émeut parfois, si son zèle s'enflamme, si son éloquence plus ardente a contre le mal des expressions énergiques et sévères, c'est que son âme s'attriste à la vue des malheureux que leur imprévoyance a fait tomber dans les piéges de l'erreur, et qu'elle ressent les généreux transports de l'indignation sainte, qui a toujours animé les hommes de Dieu contre les doctrines perverses et corruptrices. « La haine contre l'impiété, que nos saintes Ecritures attribuent à Dieu lui-même, et qui arma de verges le bras du Sau-

[1] Mgr Clausel de Montals.

veur Jésus pour chasser du temple les profanateurs, serait-elle par hasard un crime? Alors, que de grands coupables n'avons-nous pas dans nos annales ecclésiastiques!

Du reste, aucun lecteur sérieux ne trouvera nulle part dans ces trois volumes un seul trait qui puisse blesser un adversaire. Partout la discussion s'élève à de telles hauteurs qu'on oublie les personnes, pour contempler la lutte éternelle du mal contre le bien; et, après avoir admiré la science de l'attaque, joui du triomphe de la vérité, on comprend sans peine que l'âme du pontife habite ces régions sereines inaccessibles aux animosités personnelles et aux mesquines questions d'amour-propre. Tout aussi bien que saint Hilaire, Mgr Pie peut nous dire : « La cause qui nous force de parler aujourd'hui n'est « autre que la cause de Jésus-Christ : » *Nunc non alia nobis ad dicendum causa quam Christi est.*

Quel grand sujet de joie, j'allais presque dire de noble fierté, pour nous tous, prêtres ou laïques, dans le spectacle que nous offrent nos évêques luttant avec une vaillance tout apostolique contre les messagers de l'esprit du mensonge. Si parfois, au milieu de l'abaissement presque universel, le cœur vient à défaillir, si l'avenir paraît sombre et si bien des signes de mauvais augure semblent présager des tempêtes, n'avons-nous pas, pour exciter notre confiance, un corps de valeureux guerriers, qui ne connaissent point la peur, et qui combattent sous un chef assuré d'une infaillible victoire? Oui, en lisant ces trois volumes, souvent nous rendons grâce au ciel, dont l'assistance promise aux successeurs des apôtres fidèlement unis au successeur de Pierre, nous devient en quelque sorte sensible. De chacun de ces écrits se répandent des flots de doctrine qui envahissent l'âme, et lui font éprouver le plaisir, suave entre tous, que goûtent l'intelligence entièrement satisfaite, et le cœur réjoui par le lumineux éclat d'un grand ministère, souvent pénible, mais toujours courageusement accompli.

Dans Mgr Pie, j'admire la logique et la pénétration du philosophe, la pureté de doctrine du théologien et du canoniste, le vaste savoir de l'érudit, la conviction persuasive de l'orateur, les observations fines du moraliste, les grâces sévères de l'écrivain catholique; mais bien plus encore que tous ces talents, si grands qu'ils puissent être, j'admire l'invincible fermeté du caractère de l'évêque. Pour peindre leur plus haut mérite, les traits saillants et distinctifs qui forment la physionomie de leur auteur, ces œuvres ne trouveront jamais, ce me semble, de réponse plus satisfaisante et plus complète que celle de saint Hilaire à l'empereur Constance : *Episcopus ego sum,* « Je suis évêque; » ou bien la parole de saint Augustin

(l. II. contra Julianum, c. 8, n. 28) : « C'est un catholique, c'est un illustre docteur de nos Églises, c'est Hilaire qui nous parle encore. »

Plusieurs ne connaissent dans Mgr Pie que le docte et intrépide apologiste, le soldat vaillant toujours prêt à monter sur la brèche armé de toutes pièces, pour défendre la cité de Dieu contre ses agresseurs impies ; et combien peut-être n'ont jamais lu ces nombreuses allocutions, ces homélies où le cœur du pontife, se faisant tout à tous, s'épanche avec un abandon, une délicatesse et une charité indicibles dans le cœur de jeunes gens, de vieillards, de pauvres servantes ou de détenus d'une prison cellulaire?

J'ai déjà dit qu'une esquisse même rapide des nombreux sujets traités dans ces volumes était impossible. Qu'il me suffise de rappeler que la parole du prélat est « habituée à s'inspirer de la pensée « des saintes Écritures » (t. I. p. 165), et que son intelligence s'est enrichie des innombrables trésors que renferment les monuments de la foi catholique. Les saintes Lettres et la tradition apostolique sont un arbre séculaire auquel viennent se rattacher, comme autant de rameaux, les Pères et les Docteurs de l'Église ; et la séve vigoureuse qui le nourrit, communique à tous ses rejetons l'abondance et la force d'une vitalité toute divine, conservant toujours la variété du talent dans l'unité de la doctrine et de la vertu. C'est surtout l'habitude de puiser à ces sources sacrées qui explique dans les œuvres de Mgr Pie, ce langage d'une piété douce et forte, ces accents persuasifs dus à l'heureuse application des textes divinement inspirés, ces rapprochements inattendus qui sans cesse surexcitent l'attention, cette distinction exquise jusque dans les sujets les plus vulgaires, une parole enfin où s'allient, dans les proportions exigées par les diverses circonstances, la tendresse du père, la sollicitude du maître, la noble familiarité de l'ami et l'autorité du pontife.

Ces trois volumes resteront comme monuments indispensables à consulter pour l'histoire de nos luttes de 1849 à 1860, en même temps qu'ils seront le glorieux récit d'un épiscopat qui n'a été qu'une œuvre continuelle de courage et de sacrifice. En prenant possession de son siége, Mgr Pie disait à son clergé et aux fidèles de son diocèse : « Si nous devions apporter avec nous un mot d'ordre, ce se- « rait celui-ci : *Instaurare omnia in Christo :* Restaurer toutes « choses en Jésus-Christ » (t. I. p. 102). Ses œuvres nous montrent assez comment Sa Grandeur a été fidèle à ce mot d'ordre ; et le lecteur pourra concevoir une idée, bien qu'imparfaite, de ce grand travail de restauration. Sa parole épiscopale a retenti dans toutes les circonstances où la religion peut intervenir, et surtout dans celles où

elle doit se faire entendre : bénédictions de chemin de fer, de la première pierre des édifices publics, de cloches, de salles d'asile, d'églises; discours dans les sociétés savantes, dans les cercles et les conférences de Saint Vincent de Paul; homélies aux divers anniversaires de sa consécration épiscopale, dans les grandes solennités de l'Église ou à l'occasion des faits mémorables de notre histoire contemporaine; panégyriques pour la béatification des saints ou pour la translation de leurs reliques; avertissements aux dissidents de la petite Église; exhortations aux vertus chrétiennes; instructions synodales sur les erreurs du temps présent, sur la liturgie et sur les diverses branches de l'administration ecclésiastique : rien n'échappe à l'activité prodigieuse et à la pastorale sollicitude de l'éminent prélat.

Après avoir apprécié d'une manière bien faible, il est vrai, et en tout point très-imparfaite, les chefs-d'œuvre répandus dans ces trois volumes, je ne puis me dispenser de dire un mot du riche vêtement, qui, loin de déguiser la pensée, la met en pleine lumière, et lui donne un éclat qui fait mieux comprendre sa véritable valeur : voile d'une gracieuse transparence, qui n'apporte jamais le moindre obstacle au rayonnement de l'idée.

Dirai-je que nos écrivains catholiques, au point de vue purement littéraire et à parité de talents, me semblent avoir un considérable avantage sur leurs adversaires? Souvent ceux-ci sont mal à l'aise au milieu des inextricables contradictions de l'erreur; et tout occupés qu'ils sont à cacher sous des flots de paroles plus ou moins brillantes, leurs sophismes et l'absence de convictions sérieuses, je ne pense pas qu'ils puissent jamais atteindre à cette noble et majestueuse simplicité, incontestable mérite des œuvres qui nous occupent. *Res verba rapiunt*, a dit l'orateur romain; « les pensées entraînent les mots, » et par conséquent le style s'élève avec la pensée. Dès lors, l'erreur obligée par sa nature de ramper terre à terre, ou d'habiter souvent les basses régions du vice, pourra-t-elle jamais acquérir le vol sublime de l'aigle? Eh bien! le génie du grand évêque, qui fut surnommé l'aigle de Meaux, n'a pas complétement disparu de l'Église catholique; et en lisant les œuvres de Mgr Pie, où l'élévation du style correspond toujours à l'élévation de la pensée, parfois on pense à Bossuet.

S'il est vrai, comme l'a dit le philosophe antique, que « le style est « la physionomie de l'âme, » *oratio vultus animi est*; avec quelles nobles qualités se révèlent l'intelligence et le cœur de l'illustre écrivain sous cette forme nette et précise, lucide bien que souvent imagée, exempte tout autant d'archaïsmes que de néologismes, dis-

tinguée sans prétention et simple sans trivialité, toujours d'une saisissante énergie, qui est loin d'exclure cette délicatesse de sentiments et cette sympathique émotion, reflet d'une âme vraiment apostolique. Et cependant, ce n'est point encore en tout cela, à notre avis, que consiste le charme le plus séduisant du style de Mgr Pie. A part toutes les qualités dont brillent les œuvres profanes de nos grands maîtres dans l'art d'écrire et qu'il possède à un rare degré, quel riche coloris répandent sur toutes ces pages les nombreuses citations de nos saints Livres, faites avec un heureux à-propos et merveilleusement fondues dans le contexte du discours! C'est ainsi que sa diction si nerveuse, et d'une si mâle sobriété, reste en même temps empreinte d'une poésie toute biblique.

N'ai-je donc pas raison de dire que nous sommes à bon droit fiers de ces œuvres, qui avec le dépôt sacré de notre foi victorieusement vengée de toutes les attaques des impies, conservent encore parmi nous un dépôt infiniment moins précieux, bien qu'il ait à un autre point de vue sa légitime valeur, les saines traditions littéraires du XVIIe siècle?

Pour confirmer ces appréciations, quelques extraits sont-ils nécessaires?... Mais ces volumes sont aujourd'hui si répandus que des citations me semblent bien inutiles. D'ailleurs, il ne serait point aisé de trouver condensés dans une seule page les divers mérites que j'ai signalés dans l'orateur chrétien. Si, comme je le rappelais naguère, le style est la physionomie de l'âme, avec un caractère constant, il doit se revêtir de nuances aussi variées que les circonstances diverses qui inspirent l'orateur. Est-ce que notre physionomie, tout en conservant ses traits distinctifs, n'est point tantôt illuminée par la joie, tantôt obscurcie par la douleur, tour à tour calme ou sévère, expansive ou réservée, rayonnante du contentement intérieur que procure le spectacle de la vertu, ou bien contractée par l'indignation que nous cause l'étalage de l'impiété et du vice? Ainsi, dans ces œuvres, le style avec des traits caractéristiques et toujours les mêmes prend une expression différente selon les sentiments qui animent l'âme de l'orateur.

Ce que nous avons dit fera comprendre aisément notre désir de voir livrés promptement au public le quatrième et le cinquième volumes, qui d'après l'*avis de l'éditeur*, sont en ce moment sous presse. Nous espérons aussi la publication prochaine des homélies que le vénérable prélat a coutume d'adresser à son peuple aux principales fêtes de l'année. Nous avons encore un vœu à exprimer : c'est que les volumes espérés ou promis soient dignes pour l'impression de leurs devanciers, vrais modèles de typographie, sortis d'un ate-

lier qui de jour en jour a vu grandir sa bien légitime réputation.

Si ces quelques lignes tombaient sous les yeux d'un lecteur peu au courant des graves questions qui préoccupent l'univers catholique, peut-être il traiterait d'exagérées les diverses appréciations que nous venons d'émettre. Pour mieux fixer l'incertitude de ses pensées, il aurait sans doute recours au *Dictionnaire des Contemporains*, par M. Vapereau. Quelles ne seraient point alors sa surprise et son indignation, en nous voyant décerner des éloges à un prélat qui n'a pas même son nom inscrit dans le gros livre *contenant toutes les personnes notables de la France et de l'étranger?* Ainsi, d'après le célèbre biographe, Mgr Pie n'est pas même une personne *notable*, tandis que ce titre est prodigué à grand nombre d'acteurs des théâtres de nos boulevards, et à des auteurs de la plus infime littérature. On a souvent parlé de la conspiration du silence ; mais qui croira jamais qu'elle a pu conduire des hommes d'ailleurs honorables á des conséquences si étranges?

Quant aux lecteurs catholiques, quelles que puissent être les restrictions de quelques-uns sur la manière dont nous avons envisagé les œuvres de Mgr Pie, nous pensons qu'à moins d'être par trop prévenus, tous diront, comme saint Jérôme parlant des œuvres de saint Hilaire : *Tantum virum et suis temporibus disertissimum reprehendere non audeo, qui et confessionis suæ merito, et vitæ industria, et eloquentiæ claritate, ubique Romanum nomen est, prædicatur* (ep. 141 ad Marcellam) : « Pour moi, je n'ose point critiquer ce « grand homme, l'un des écrivains les plus distingués de notre « époque : les mérites qu'il a acquis au milieu des contradictions, « sa vie si laborieuse, l'éclat de son éloquence, rendent son nom il- « lustre dans toute l'étendue du monde catholique. »

É. Chauveau.

Les dieux de l'ancienne Rome. *Mythologie romaine de* L. Preller. Traduction de M. L. Dietz; avec une préface par M. L. F. Alfred Maury, de l'Institut. In-8°, xvi-520 pp. Paris, 1865. Didier.

La mythologie romaine n'avait trouvé jusqu'à ce jour aucun représentant en France. On s'en est bien occupé quelquefois conjointement avec la mythologie grecque, mais on n'a vu que des différences de noms, là où il y avait différence dans les choses, et très-peu de savants ont cherché à distinguer les éléments vraiment romains de ce qui est dû aux influences étrangères dans la religion de l'ancienne capitale du monde. Ce sont J. A. Hartung (1836) et R. H. Klausen (1839), en Allemagne, qui ont le mérite d'avoir

reconnu et proclamé les premiers son originalité et d'avoir déterminé les altérations qu'elle a subies par les influences étrusque, grecque, etc.; mais leurs ouvrages n'étaient pas complets, et c'est à M. Preller, archéologue distingué, prématurément enlevé à la science, que nous devons le premier système complet du polythéisme romain, ou plutôt l'histoire complète de la croyance religieuse des anciens Romains.

L'ouvrage de M. Preller est en effet plutôt un ouvrage historique qu'une mythologie dans le sens strict du mot; et il devait en être ainsi. Toute religion qui n'est pas fondée sur le fondement immuable de la vérité éternelle, ne peut avoir rien de stable : elle se modifie continuellement et ses dieux répondent parfaitement à l'idée panthéiste du *Deus in fieri*. C'est ce que nous voyons en Grèce, où les dieux d'Euripide ne sont plus les dieux d'Homère; c'est ce que nous voyons aussi à Rome, quoique d'une manière différente. Le génie romain n'était pas créateur et inventeur, comme le génie grec: « Rome, dit très-bien M. Preller, ne crée rien, elle adopte et fusionne les éléments qu'elle reçoit du dehors; son histoire politique est intimement liée à son histoire religieuse; cette dernière est soumise aux vicissitudes des guerres et des conquêtes; le système religieux des Romains s'altère, s'agrandit avec le progrès ou la décadence de leur puissance politique (p. 18). »

M. Preller donc, avant de commencer cette histoire, a cru nécessaire d'esquisser un tableau des grandes phases qu'elle a parcourues, et il y compte jusqu'à quatre périodes. La première s'étend jusqu'aux Tarquins. Bien que tout italique, elle renferme cependant deux éléments très-distincts: l'élément latin, représenté par le Faunus latin et par la législation de Romulus; et l'élément sabin, représenté par Jupiter, Junon, Minerve, etc., et par l'organisation religieuse de Numa. La seconde période s'ouvre avec les Tarquins. « Le culte devient plus brillant, plus complexe; une foule de divinités nouvelles apparaissent avec de nouvelles espèces de divinations; bref, c'est une période d'innovation universelle, où les éléments italiques se fondent avec les éléments hétérogènes des civilisations étrangères; c'est alors que se forme la religion d'Etat qui va durer jusqu'à la seconde guerre punique » (p. 20). « Avec et après cette guerre commença la troisième période, qu'on peut regarder comme une période de décadence pour la religion d'Etat, et qu'on peut étendre jusqu'à l'époque d'Auguste » (p. 22). La quatrième enfin est celle des temps des Empereurs, où le culte n'est plus qu'un moyen d'action politique, où la religion tombe dans une confusion et une barbarie désespérantes.

Que faut-il penser de cette classification de périodes? En ce qui concerne la première et la quatrième, nous n'avons aucune difficulté à suivre l'opinion de l'auteur: leur caractère est assez nettement défini. Dans la première nous trouvons ce que l'on peut appeler le polythéisme romain proprement dit: ce n'est qu'un naturalisme légèrement voilé; nous sommes encore tout près des traditions anciennes, conservées plus pures chez les Romains que chez leurs frères les Grecs. Une simplicité remarquable dans la croyance et une complication extrême dans le culte, c'est le caractère saillant de cette période, caractère qui a valu à l'organisation religieuse de Numa l'honneur d'être comparée par Tertullien avec celle de Moïse. La quatrième époque a aussi son caractère bien tranché : ce ne sont plus les Etrusques ni les Grecs, ce sont les cultes orientaux qui exercent leur influence. « En attendant, dit M. Preller (p. 469 et suiv.), qu'il pût donner à l'Europe et à l'univers entier un culte nouveau, l'Orient commença par répandre dans le monde romain tous les vieux cultes païens dont il était rempli. Ce fut un curieux spectacle de voir alors tous ces dieux antiques, les immobiles divinités de l'Egypte, le fanatique Attis, le mol Adonis, les esprits célestes de Babylone, le Mithras persan, de les voir secouer leur torpeur séculaire et marcher avec leur cortége de mystères, de prêtres et de superstitions, à la conquête de Rome et du monde romain. Merveilleux spectacle sans doute, mais affligeant; car jamais la décadence totale, la complète impuissance d'une civilisation caduque n'ont apparu plus manifestement que dans ces derniers essais de restauration du paganisme. Ils remuèrent et corrompirent; voilà tout. Ils n'enseignèrent ni ne soulagèrent. Haillons mal ravaudés d'un vêtement usé jusqu'à la corde, ils se déchirent bientôt, pour laisser voir, dans toute sa nudité, la laideur de l'humanité déchue! »

Mais si nous sommes d'accord avec l'auteur pour distinguer ces deux périodes, nous ne le sommes point du tout quant à la distinction des deux autres. Sur quoi se fonderait-on pour établir la seconde guerre punique comme point de départ d'une nouvelle époque dans la religion des Romains? Est-ce sur l'introduction de la *Magna mater* du mont Ida? Mais M. Preller remarque lui-même qu'on prit soin à Rome d'exclure de ce culte tout fanatisme trop violent, et de repousser aussi toute la mythologie correspondante. Le fait de cette introduction ne prouve donc nullement que les cérémonies grecques ne fussent plus suffisantes, comme le veut M. Preller, mais il prouve au contraire ce que le savant mythologiste nie; à savoir, que dans la seconde période qu'il indique, l'élément

italique avait déjà cessé de dominer; que Rome avait oublié son origine italienne et commençait à croire à son origine troyenne. Depuis le temps des Tarquins jusqu'aux empereurs, il est donc impossible de distinguer deux périodes: nous n'y voyons que l'influence grecque s'exerçant d'abord d'une manière médiate par les Etrusques, et ensuite immédiatement, ou, si l'on veut, plus efficacement, au moment où les Romains se furent mis en communication plus étroite avec les colonies grecques de l'Italie et avec la Grèce elle-même.

Il y aurait bien peut-être un autre fondement pour distinguer deux périodes dans l'intervalle dont il s'agit. M. Preller l'indique en caractérisant le temps des Tarquins comme temps de la formation de la religion d'Etat. Mais le sens que nous devons donner en ce cas à l'expression « Religion d'Etat » n'a plus rien à faire avec la mythologie: c'est seulement la religion employée comme moyen politique. Or même à ce point de vue, la seconde guerre punique ne peut pas marquer comme terme de séparation: longtemps auparavant, la divulgation du calendrier par Cn. Flavius (303) et la loi Ogulnia (300) avaient mis fin à la révolution religieuse, comme les lois Liciniennes avaient terminé la révolution politique. En résumé, nous pensons donc qu'on ne saurait reconnaître que trois périodes dans l'histoire religieuse de Rome: celle de la religion italique pure, celle de l'influence grecque médiate ou immédiate, et celle de l'influence orientale. L'auteur du reste semble avoir senti lui-même l'inconvénient de sa classification en quatre périodes; car il n'en a fait presque aucun usage dans son livre.

Les deux derniers paragraphes de l'introduction de M. Preller sont consacrés à indiquer les sources qu'il a interrogées. Ce sont d'abord naturellement les auteurs *païens*; puis les saints Pères qui, en défendant le christianisme ou en attaquant le paganisme, se sont souvent occupés de sa mythologie; en troisième lieu, les inscriptions, les médailles, et tout ce qui nous est resté des monuments anciens. Il faut voir dans notre auteur avec quelle sagacité et quelle science il a rassemblé tous les renseignements que ces sources diverses pouvaient lui fournir. Nous ne pouvons malheureusement le suivre dans ces détails, et nous devons nous borner à résumer les différents sujets qu'il a traités dans le reste de son livre.

Après avoir donné une idée générale des différentes espèces de divinités qui avaient leur culte à Rome, des dieux, des génies, des Lares, des Mânes, etc., l'auteur esquisse la période italique de la mythologie romaine, en distinguant les éléments romains des éléments sabins. Puis il étudie les dieux du ciel, c'est-à-dire ceux qui

doivent leur origine aux phénomènes célestes ; après quoi, il traite de Mars et de son cortége (M. Preller y voit le groupe le plus national et le plus pur de tout mélange); viennent ensuite successivement Vénus et les divinités de même famille, les divinités de la terre et de l'agriculture, celles du monde souterrain, celles de l'élément liquide et de l'élément du feu, celles qui président aux différentes circonstances de la vie humaine ; ensuite les demi-dieux et les héros, pour la plupart grecs d'origine. La onzième partie est consacrée aux derniers efforts du paganisme et se termine par un chapitre sur l'origine et la nature du culte rendu aux empereurs.

Tel est en raccourci le savant ouvrage de M. Preller. Bien que sur un grand nombre de points ses vues soient contestables, nous n'hésitons pas à recommander son livre à tous ceux qui veulent ou doivent sérieusement étudier la mythologie romaine, et surtout à ceux qui, chargés d'expliquer les auteurs anciens, ne veulent pas se contenter d'une intelligence quelconque du texte. A ce propos, il y aurait peut-être lieu d'adresser un reproche au traducteur, M. Dietz. L'honorable professeur a cru devoir supprimer comme surabondants beaucoup de détails, ainsi que les nombreuses citations et les renvois dont l'œuvre allemande est chargée. Cela est parfait au jugement de M. Maury[1], parce que l'ouvrage « est ainsi rendu accessible à toutes les classes de lecteurs, » et « les gens du monde ne risqueront pas d'être effrayés par un étalage d'érudition qui d'ordinaire, chez nous, repousse plus le public qu'il ne l'attire. » Quant à nous, nous sommes d'un avis contraire : ces suppressions ne rendent nullement le livre de M. Preller accessible à toutes les classes de lecteurs, et il a perdu une grande partie de sa valeur pour la seule classe à laquelle l'auteur l'avait destiné. Comment, en effet, se persuader que les gens du monde s'intéresseront à une énumération assez sèche de quelques centaines de divinités, ou même à des recherches archéologiques et philologiques, qui n'ont guère de prix que pour les hommes spéciaux?

Ajoutons, pour en finir avec la critique, que M. Dietz a laissé s'introduire dans sa traduction un certain nombre d'inexactitudes. Comment peut-il, par exemple, traduire *Patrimus* et *matrimus* par « issus des meilleures familles ? (p. 293.) » Comment encore rapporter la loi Ogulnia à l'an 454 avant J.-C. (p. 97), et le temple de *Juno Moneta* à l'an 344 avant J.-C. (p. 188)? etc. R. Cornely.

[1] Préface, p. VIII et XII. — Il s'en faut bien que ce soit la seule critique que l'on puisse adresser à cette préface.

L'ÉGLISE ET L'EMPIRE ROMAIN AU IV[e] SIÈCLE, par M. Albert de BROGLIE, de l'Académie française. Troisième partie : *Valentinien et Théodose*. — Paris. Didier, 1866.

Ces deux volumes sont le couronnement d'une œuvre depuis longtemps commencée et sur laquelle nous avons déjà appelé l'attention de nos lecteurs[1]. Leur éloge pourrait se résumer en un seul mot : ils nous ont paru surpasser encore en intérêt les précédents ; l'auteur à mesure qu'il avance déploie d'une manière plus brillante et plus complète les éminentes qualités qui le distinguent. On voit qu'il a longtemps conversé avec les personnages qu'il met en scène, qu'il a vécu de leur vie, qu'il s'est largement abreuvé aux sources qu'ils ont ouvertes ; c'est seulement après s'être nourri à loisir de la séve de leurs idées, qu'il vient déverser en quelque sorte sur ses lecteurs le trop plein de ses souvenirs en même temps que des impressions et des sentiments qu'ils ont fait naître.

L'histoire ainsi conçue n'est ni un portrait d'imagination fait à distance, ni la simple photographie, toujours un peu pâle et un peu raide, d'une époque, qui aurait posé un instant devant un opérateur pressé ou distrait ; c'est un tableau animé, vivant, où chaque personnage se meut et agit d'après son caractère propre ; où non-seulement il parle sa propre langue, mais où il pense tout haut pour l'édification du lecteur. Car le narrateur qui est entré dans sa familiarité a le droit de dévoiler bien des mystères ; en outre la connaissance des hommes, sans laquelle il n'y a point d'historien, lui donne un pouvoir que n'a pas, au même degré, le naturaliste : l'un avec des fragments ne reconstruit que le squelette ; l'autre peut de plus recouvrir ces ossements de leurs muscles et de leurs chairs ; il peut y faire sentir encore les pulsations et les tressaillements de la vie.

Telles étaient les réflexions qui se présentaient naturellement à nous en lisant ces récits attachants et instructifs. Le IV[e] siècle, on l'a dit bien souvent, et M. de Broglie tout le premier, a plus d'un rapport avec le nôtre. Pourquoi le spectacle du magnifique triomphe religieux qui s'accomplit alors, ne nous donnerait-il pas l'espoir d'en voir bientôt un semblable ?

Raconter la transformation du vieux monde au contact du christianisme, dire comment la religion catholique, après s'être assise sur le trône avec Constantin, après avoir longtemps lutté avec Athanase contre l'arianisme couronné de Constance, et résisté au paganisme renaissant de Julien, laissé enfin à lui-même et à sa libre expansion,

[1] *Etudes*, 2[e] série t. I, p. 447.

achève de ramener à l'unité les dissidents, comme de s'assimiler le vieux ferment demeuré encore idolâtre; faire ressortir cette action puissante et moderée qui ayant en vue de renouveler toutes choses, ne détruit pourtant que le vice et l'erreur, mais par la vertu qui lui est propre, sans rien attaquer violemment, arrive à tout gagner par sa douceur, corrigeant, perfectionnant, posant dès la fin de ce siècle les assises d'un état social et d'une civilisation, qu'on attribue faussement aujourd'hui à la sagesse humaine[1] ; montrer enfin comment, dans l'impossibilité de sauver l'empire vermoulu des Césars, il prépare du moins, à la veille de sa chute, des éléments de restauration pour l'ordre social, et dépose jusque dans ces ruines, le germe d'où sortira le jeune et brillant avenir : tel est en résumé l'objet de cette troisième partie.

Le travail de ces quarante dernières années du IV[e] siècle étant éminemment religieux, la politique n'y apparaît qu'au second plan; le génie de l'administration, même représenté par Théodose, ne vient également qu'en seconde ligne; la première est occupée par deux évêques, qu'on peut regarder comme les deux hommes providentiels de l'époque, comme les deux représentants les plus complets de cette force nouvelle qui réside au sein du catholicisme, et qui, au moment où le vieux monde s'écroule, a pour mission de le reconstruire sur des bases plus larges et mieux assurées.

En Orient, c'est saint Basile, génie ferme autant qu'étendu, organisateur puissant aussi bien qu'éloquent orateur et confesseur héroïque de la foi. Quoiqu'il n'agisse directement que sur ceux qui sont soumis à sa juridiction épiscopale, son influence déborde de toutes parts les limites de ce territoire restreint; elle rayonne au loin par ses constitutions monastiques qui deviendront dans tout l'orient le code de la législation comme de la vie religieuse; elle soutient ses confrères dans l'épiscopat et leur fournit un exemple que plusieurs se mettent en devoir de reproduire; elle s'impose même à la pourpre impériale, éclipse l'hérétique Valens, confond le préfet Modeste et force la persécution à rendre pour un temps les armes.

Ce grand caractère a trop d'éclat pour ne pas effacer en partie celui de saint Grégoire de Nazianze, plus poëte qu'homme d'action, d'une sainteté plutôt faite pour le désert, qu'elle n'est apte à se jeter au milieu des événements et à prendre en main le timon des

[1] Ce sont les expressions du bref adressé par Sa Sainteté à M. Albert de Broglie à l'occasion de ces deux derniers volumes; il était difficile de mieux rendre en peu de mots et le caractère du siècle dont il s'agit et celui de l'ouvrage qui en présente le tableau fidèle.

affaires : transporté un moment sur le siége de Constantinople, Grégoire n'y porte guère, avec ses vertus et son éloquence, que les hésitations et les tâtonnements d'une position équivoque, trop difficile pour qu'il puisse la dominer, trop lourde pour qu'il se sente le courage de la porter longtemps ; il rentre bientôt dans sa retraite sans avoir pu rendre la paix à ces Eglises agitées, jalouses de l'influence romaine, qui seule pourtant aurait été capable de mettre un terme à leurs divisions, si elle avait pu être franchement acceptée.

En Occident, c'est Ambroise, le grand archevêque de Milan, le conseiller des empereurs, leur tuteur et presque leur père. En possession de cet immense crédit que confèrent à un homme dont la sainteté est universellement reconnue, une capacité supérieure et une fermeté à toute épreuve jointes à la dignité des fonctions les plus augustes, cet ancien préfet qui avait cru briser sa carrière civile en acceptant la mitre, se retrouve bientôt à la tête de toutes choses. Sans idées d'empiétement, avec une réserve qui se renferme religieusement dans la sphère de ses attributions, il n'en est pas moins l'âme de tous les conseils, l'ambassadeur désigné d'avance aux négociations des princes entre eux, l'auxiliaire et comme le sauveur auquel on revient forcément alors même qu'on l'a bassement persécuté pour se débarrasser de son influence. Il est en même temps la plus haute représentation de cette justice impartiale, qui prend la défense du droit, qui accepte la tutelle de la faiblesse, quels que puissent être les oppresseurs. C'est avec cette autorité toute divine qu'il soumet l'empereur Théodose à la pénitence après le massacre de Thessalonique.

M. de Broglie voit dans ce fait une sorte d'intervention du pouvoir sacerdotal sur un domaine mixte, qui commence à modifier les relations des deux pouvoirs et inaugure déjà le droit qui prévaudra au moyen âge. Nous croyons cette interprétation de la conduite d'Ambroise un peu exagérée. Le saint évêque de Milan, en retenant le prince loin des autels, ne s'en prend qu'au chrétien et ne touche en aucune façon à la dignité impériale. Si c'est la première application des lois canoniques faite à une tête couronnée, c'est que de pareilles circonstances ne s'étaient pas rencontrées depuis Constantin ; ou plutôt c'est qu'on n'avait pas encore vu en présence deux hommes de ce caractère : l'un donnant l'exemple d'une fermeté qui ne sait pas fléchir quand il s'agit du devoir ; l'autre montrant au monde que s'humilier devant l'Église, c'est se relever plus grand, et que savoir réparer une faute, c'est souvent acquérir à l'admiration de la postérité un titre plus sûr que ne serait même la préservation de toute faiblesse.

Les physionomies que nous venons d'esquisser dominent la scène présentée par M. de Broglie et groupent autour d'elles le principal intérêt.

Nous aurions sans doute quelques restrictions à faire sur certaines appréciations des faits ou certaines théories qui sont personnelles à l'auteur. Il nous semble aussi atténuer un peu la certitude des faits miraculeux de l'ordre physique, tout en faisant ressortir vivement ceux qui appartiennent à l'ordre moral. Parmi les inexactitudes qui pourraient être relevées, nous en avons remarqué une qui ne manquera pas de frapper les théologiens : c'est l'introduction du *Filioque* dans le symbole composé par le concile de Constantinople; addition qui aurait évité bien des disputes postérieures, si elle avait été faite à cette époque.

Mais ce ne sont là que des ombres légères qui ne peuvent obscurcir la beauté du travail; et laissant de côté ces critiques de détail auxquelles nul écrivain ne peut se flatter d'échapper tout à fait, nous émettons le vœu que les deux présents volumes soient bientôt entre les mains de tous ceux qui s'occupent des matières religieuses. Le dernier chapitre en particulier est, à lui seul, une démonstration. Nulle part, que je sache, le tableau de l'action victorieuse et salutaire exercée par le christianisme sur la société, au IVe siècle, n'avait été présenté avec cette largeur d'aperçus ni avec cette intuition supérieure. Il y a là, sur plusieurs points, des conclusions qu'on peut regarder comme le dernier mot de la science contemporaine, relativement à des questions historiques fréquemment agitées. Je signalerai en particulier ce qui regarde l'abolition de l'esclavage, révolution périlleuse, que le catholicisme opéra sans secousse, dans les circonstances les plus défavorables. On a voulu lui en disputer l'honneur ou lui reprocher de n'avoir agi qu'avec faiblesse. M. de Broglie répond péremptoirement à ces accusations et restitue à l'Évangile la gloire d'avoir entrepris et conduit à terme cette grande œuvre.

Puisse-t-il lui-même trouver dans celle qu'il vient d'achever la juste récompense de labeurs auxquels nous ne saurions qu'applaudir, puisque nous voyons qu'ils tournent toujours au profit de l'Église et à la défense de la vérité !

A. Matignon.

DE QUELQUES PUBLICATIONS CONCERNANT L'EGLISE GRECQUE.

Le saint concile œcuménique de Florence, par un moine bénédictin. (Ἡ ἁγία καὶ οἰκουμενικὴ ἐν Φλωρεντίᾳ σύνοδος. Διὰ μοναχοῦ Βενεδικτίνου), 1 vol. in-8, vi-562 pages, Rome, 1864.

Entre toutes les tentatives faites pour ramener les Eglises orientales à l'unité, celle qui eut lieu au concile de Florence est sans contredit la plus célèbre et la plus importante. Là furent posées, après de longues et sérieuses discussions, les bases qui doivent servir à la réunion des Grecs, et c'est là qu'on sera obligé d'en revenir toutes les fois qu'il s'agira d'une nouvelle réunion générale ou partielle. Malheureusement, les Actes de ce concile ne sont pas suffisamment connus des Orientaux, faute d'une édition accessible aux masses; en sorte qu'elles sont obligées de recourir aux récits mensongers d'un Syropulo et de ses nombreux copistes.

C'est pour remédier à ce mal et en même temps pour satisfaire à la demande des Orientaux, que la section orientale de la Propagande, récemment érigée par le Souverain Pontife, a jugé à propos de faire une nouvelle édition des Actes du concile. On le sait, des deux rédactions, grecque et latine, la première est la seule qui soit parvenue jusqu'à nous; le texte latin qui l'accompagne dans les grandes collections de Hardouin, de Mansi et autres, n'en étant qu'une simple traduction, faite par Mathieu Caryophile, archevêque d'Iconie et auteur de plusieurs ouvrages estimables sur l'Eglise grecque.

Si l'authenticité du texte grec communément reçu parmi nous, est reconnue de tous, l'on n'est pas également d'accord pour savoir à qui il faut en attribuer la rédaction. Dans ses *Exercitationes in Roberti Creyghtoni Apparatum*, Allatius tient pour Théodore Xanthopulo, secrétaire de l'empereur Jean Paléologue et dignitaire de l'église de Byzance. Hugo Læmmer, aujourd'hui consulteur de la section orientale de la Propagande et byzantiniste renommé, pencherait plutôt pour Bessarion. (*In decreta concil. Zamosciensis, etc.* p. 53.) Si la conjecture du docte professeur de Breslau était juste, on conçoit le prix que le texte en question aurait aux yeux de tous. Quoi qu'il en soit, le bien que celui-ci produira parmi les Grecs dans une reproduction aussi fidèle et commode que l'est celle que nous annonçons, ne saurait manquer d'être très-considérable.

— *In decreta concilii Ruthenorum Zamosciensis animadversiones theologico-canonicæ*. Scripsit Hugo Laemmer, eccl. Wratislav. canonicus, etc... (Observations théologiques et canoniques sur les décrets

du concile ruthénien de Zamoisk.) in-fol. parvo, p. 63, Friburgi Brisgoviæ, 1865.

Tel est le titre complet de l'opuscule auquel nous venons de faire allusion. Après avoir donné une nouvelle édition critique de l'Histoire d'Eusèbe, une Bibliothèque choisie des écrivains grecs orthodoxes, une belle monographie sur le Pape Nicolas Ier, et bien d'autres travaux qu'il serait long d'énumérer, l'infatigable auteur prépare un nouveau travail auquel le présent écrit ne fait que préluder. Dans cette étude préliminaire, partagée en 30 paragraphes, M. Læmmer résume d'abord brièvement l'histoire du concile de Zamoisk célébré en 1720. Il en expose la marche, en rapporte les décrets qui sont au nombre de XIX, (§ 1-10); puis reprenant ceux des articles qui concernent la foi et les sacrements, il les accompagne de commentaires fort érudits et qui nous ont vivement intéressé. On remarquera surtout les pages qui traitent de la communication *in sacris* avec les hétérodoxes et les non-unis (§ 25), et celle où il est parlé des récents débats entre le clergé polonais et le clergé ruthénien de la Galicie au sujet de la question du rite (§. 20). Un des points souvent débattus entre les uns et les autres, c'est précisément le concile dont il s'agit; lequel avait adopté certaines modifications dans les rites habituels de son Eglise. Ces modifications furent, il est vrai, sanctionnées par le Saint-Siége; mais, en approuvant les décrets du concile, on ne doit pas l'oublier, le Pape Benoît XIII y mit une clause, par laquelle il déclarait que « la confirmation donnée par lui ne devait porter aucune dérogation aux constitutions des Pontifes romains, ses prédécesseurs, et aux décrets des conciles généraux en matière de rites; constitutions et décrets qui doivent, dit-il, toujours conserver leur autorité, nonobstant la confirmation qu'il donne au concile de Zamoisk. » (Bened. XIV *Allatæ sunt*, § 16).

En imprimant ainsi aux décrets de ce concile un caractère tout à fait exceptionnel, Benoît XIII constatait par là même qu'il ne voulait pas en faire une loi générale, ni se mettre en contradiction avec Clément VIII qui a solennellement permis aux Ruthéniens, réunis au Saint-Siége en 1595, « de conserver leurs cérémonies et leurs rites de la même manière que l'avait permis le concile de Florence. »

Ces quelques détails suffisent pour montrer l'intérêt qu'offre le nouvel écrit du docte professeur de Breslau. Cet intérêt ne pourra que s'accroître par le travail plus considérable que M. Læmmer nous promet sur le même sujet. L'histoire du concile de Zamoisk est trop inconnue, elle touche à des questions trop graves et trop délicates, pour qu'un pareil travail ne soit pas vivement désiré de tous ceux qui s'intéressent aux destinées de l'Eglise grecque-unie. La tâche

n'est pas facile, nous le savons; mais en la voyant confiée à de telles mains, il est permis de penser qu'elle aura un heureux accomplissement.

— *Ad typica græcorum ac præsertim ad typicum cryptoferratense S. Bartholomæi abbatis animadversiones Theodori Toscani, hieromonachi* O. S. Bas. M. 1 in-4, 109 pages, Romæ, 1864. Typis S. Congreg. de prop. fide.

Voici encore un travail dont l'initiative est due à la section de la Propagande à laquelle le glorieux Pie IX a récemment confié les intérêts spirituels des Eglises orientales. C'est l'auteur lui-même qui nous fait cet aveu à la fin de sa belle dissertation, qui forme la première partie de son ouvrage (p. 1-43), et dont voici les conclusions : Avant le IXe siècle, les Eglises grecques n'auraient point eu de *directoire* (typicum seu ordinarium) qui fût généralement adopté. Celui que saint Sabas avait introduit dans l'Eglise de Jérusalem, ne devint d'un usage général en Orient que vers le XVe siècle, et on n'en connaît pas de rédaction antérieure au XIVe. Les Églises orientales de nos jours et notamment celle de Constantinople se seraient écartées de leur ancienne règle liturgique, tandis que le *directoire* de saint Barthélemi, 4e abbé de *Grotta ferrata*, représente la vraie manière d'ordonner les offices telle qu'elle était en vigueur au XIe siècle, bien qu'il ait été retouché en 1300 par un de ses successeurs (Blaise II). De nos jours encore, la méthode suivie par les Italo-Grecs aurait un caractère plus antique que celle qui est en usage en Grèce et ailleurs, comme étant plus conforme aux règles établies par saint Théodore Studite (§. XXI). Nous ne pouvons qu'indiquer ces résultats dont l'examen trouverait mieux sa place ailleurs que dans une rapide revue bibliographique.

La seconde partie n'est pas moins instructive; elle contient un tableau comparatif des divers *Directoires* orientaux ou italo-grecs, dont la plupart étaient restés jusqu'à présent inédits. A la page 74, commence un autre tableau de quatre calendriers extraits de divers manuscrits du XIe siècle et des siècles suivants.

L'ouvrage du R. P. Toscani prouve que les études sérieuses ne sont point négligées dans le monastère fondé par saint Nil, si célèbre autrefois et si riche encore en monuments littéraires des âges passés. L'auteur n'est pas, d'ailleurs, à son premier essai. Deux années auparavant, il avait déposé sur l'autel de la Vierge Immaculée un fruit de ses veilles dont voici le titre :

— *De Immaculata Deiparæ Conceptione hymnologia græcorum, ex editis et manuscriptis codicibus Cryptoferratensibus.* (1 in-4°, Romæ, S. Congr. de propag. fide, p. XXX-238). Dans ce volume, le pieux re-

ligieux a réuni en faveur du dogme de l'Immaculée Conception les témoignages les plus remarquables qu'il ait pu trouver dans les livres liturgiques, cette source féconde et presque inexplorée de la piété et de l'orthodoxie grecques. Les hymnes citées par le P. Toscani sont constamment accompagnées d'une traduction latine et de notes abondantes et instructives ; et pour que les Italiens pussent mieux goûter ces effusions d'une foi naïve envers celle qu'ils appellent leur Madone, il en a ajouté à la fin du livre une traduction dans la langue de Dante, due à la plume du P. Jos. Cozza, son confrère. Le tout est précédé d'une préface dans laquelle il fait ressortir, entre autres choses, l'importance des études hymnographiques au point de vue de la théologie, et exprime le vœu de voir une édition critique des livres destinés à l'usage de l'Eglise grecque ; désir que nous partageons de tout notre cœur et que nous étendrions pareillement aux Eglises slaves.

— *Entalma græcum patrum spiritualium officium describens, addito brevi de eodem commentario*. Edid. J. Hergenroether, S. Theol. doctor, etc. 1 in-4°, p. 39, Wirceburgi, 1865.

La nécessité pour un prêtre légitimement ordonné d'être délégué par un acte spécial de son ordinaire pour pouvoir administrer le sacrement de pénitence, a été de tout temps reconnue dans l'Eglise latine et expressément décrétée au concile de Trente. Sous ce rapport, la pratique de l'Eglise grecque ne diffère pas de celle des Latins, et l'on connaît plus d'un document correspondant à nos certificats *d'approbation* et appelés en grec ἐνταλμάτα. C'est un de ces documents, le 9e quant au numéro d'ordre et le plus ancien de tous peut-être, que vient de publier M. Hergenroether, doyen de la faculté théologique de Wurtzbourg et auteur de plusieurs ouvrages concernant l'Eglise grecque, parmi lesquels nous nommerons l'édition du livre de Photius, *De Spiritus S. mystagogia*. Avant de donner le texte original, reproduit d'après un manuscrit du Vatican, le docte byzantiniste expose dans une préface écrite avec élégance les notions générales sur les ἐντάλματα en général, en détermine l'époque qu'il place entre les xe et xiiie siècles ; puis il montre de quel respect était autrefois entouré le religieux, et cite à l'appui de son assertion des faits extrêmement intéressants, et que nous regrettons de ne pouvoir reproduire. Il est à remarquer, de plus, que l'exemplaire publié par M. Hergenroether contient trois choses : d'abord il confère le pouvoir d'entendre les confessions, ensuite celui d'examiner les candidats à la prêtrise et de donner la tonsure monacale. Enfin ce qui le distingue des documents analogues publiés par Leunclave, Arcudius, Goar et autres, c'est qu'il a été donné non par un patriarche, mais par un haut digni-

taire de l'Eglise byzantine. Ajoutons que le texte grec est accompagné d'une version latine et de notes critiques qui ne laissent rien à désirer. J. Martinov.

— *Le Christ de la Tradition*, par Mgr Landriot, évêque de La Rochelle et Saintes. 2 vol. in-8°, Paris, V. Palmé, 1865.

Le Symbolisme, par le même. 1 vol. in-8°. Même librairie, 1866.

Le premier de ces ouvrages, déjà bien connu du public, a valu au vénérable auteur un bref de Notre Saint Père le pape, que nous nous faisons un plaisir de reproduire :

PIE IX, PAPE.

VÉNÉRABLE FRÈRE, Salut et Bénédiction.

Notre cher Fils Jean-Baptiste Pitra, cardinal de la Sainte Eglise Romaine, a eu soin de Nous faire remettre l'ouvrage que Vous avez écrit dans le but d'exposer le plus exactement possible la doctrine catholique sur la personne de N. S. J.-C. Empêché par les sollicitudes de Notre charge pastorale, Nous n'avons pu lire entièrement votre livre ; mais Nous avons entièrement approuvé que Vous ayez entrepris, comme Vous le dites dans la lettre qui était jointe à l'ouvrage, de réfuter les attaques impies et blasphématoires contre Notre Religion qui viennent de blesser profondément les cœurs vraiment chrétiens. Votre science et votre piété Nous font penser que Vous avez pleinement atteint le but que Vous avez eu l'heureux dessein de poursuivre. Elles Nous sont un gage que ces pages serviront à inspirer aux lecteurs une horreur plus grande pour les fausses et extravagantes pensées de l'impiété. Cependant, comme marque de Notre particulière affection, Nous donnons avec beaucoup de tendresse à Vous, à votre Clergé et aux Fidèles confiés à votre vigilance, Notre Bénédiction Apostolique.

Donné à Saint-Pierre de Rome, le 24 janvier 1866, vingtième année de Notre Pontificat.

PIE IX, PAPE.

Quant au *Symbolisme*, c'est un beau traité de philosophie et de littérature chrétiennes, écrit sous la dictée des Pères de l'Église et des plus éminents penseurs de tous les siècles. On ne se figure pas à première vue tout ce que renferme cette seule idée des rapports du visible avec l'invisible, soit dans l'ordre naturel, soit dans l'ordre surnaturel et divinement institué, auquel appartient la grâce et les sacrements qui la confèrent. Le livre entier justifie parfaitement les paroles suivantes de l'Introduction : « Le Symbolisme, tel qu'il est entendu par les Pères et par les Docteurs de l'Église, est une science admirable, qui jette un jour merveilleux sur la connaissance de Dieu et du monde créé, sur les relations du Créateur avec son œuvre, sur les rapports harmoniques qui unissent ensemble toutes les parties de ce vaste univers. Le Symbolisme est la clef de la haute théologie,

de la mystique, de la philosophie, de la poésie et de l'esthétique : il nous révèle le secret de la formation des langues et les mystères cachés sous les expressions les plus vulgaires. » — Ch. D.

— *Notice sur M. J. Thienpont*, offerte à sa famille et à ses amis. — Bruxelles, Vromont, 1865.

Nous recommandons cette lecture à ceux qui aiment à trouver dans une biographie toutes les vertus du père de famille, du magistrat intègre et du citoyen dévoué à son pays. L'existence dont il s'agit ici, tient le milieu entre la modestie d'une condition purement privée et le grand éclat d'une vie tout à fait publique. M. Thienpont, né dans les environs d'Audenarde, a exercé successivement des fonctions communales, provinciales, judiciaires, administratives et politiques ; il s'est trouvé mêlé aux grands événements qui ont amené en 1830 la séparation de la Belgique et de la Hollande, et fait de la première un royaume indépendant. Modèle accompli de désintéressement dans toutes les charges qu'il eut à remplir, il laisse après lui la réputation de l'homme de bien par excellence ; aussi, nous comprenons qu'une pieuse main, qui voudrait rester ignorée, ait élevé à sa mémoire ce monument de reconnaissance et de piété presque filiale ; il y a là un double sujet d'éloge et un double exemple à retenir. — A. M.

— *Histoire et culte de sainte Geneviève, patronne de Paris et de la France*, par l'abbé Zacharie Bédouet, vicaire de Nanterre. Paris. Dillet, 1866.

Tout ce qui est propre à populariser la gloire des saints, et à rappeler les grands souvenirs qui se rattachent à leur culte, mérite nos encouragements. Nous croyons donc que ce petit livre, où un peu d'archéologie se mêle à l'histoire, est de nature à intéresser et à faire du bien. Seulement la rédaction nous semble un peu précipitée ; le style, qui en général est facile, ne se soutient pas partout ; et quelques noms propres bien connus n'ont pas tout à fait conservé leur orthographe. Ces ombres légères disparaîtront sans doute dans une seconde édition, où l'auteur ferait bien d'ajouter quelques nouveaux détails, sans cesser néanmoins de se tenir dans les limites d'un opuscule de propagande. — A. M.

— *Dix-huit ans chez les sauvages*. Voyages et missions de Mgr Henry Faraud, évêque d'Anemour, vicaire apostolique de Mackensie, dans l'extrême nord de l'Amérique Britannique, d'après les documents de Mgr l'évêque d'Anemour, par Fernand Michel. In-8°, xvi-456 p. Paris, R. Ruffet, 1866.

Les Missions excitent toujours l'attention des lecteurs chrétiens, et nous avons lieu d'espérer que celles de Mgr Faraud en particulier

recevront un très-favorable accueil. Par les faits nombreux dont il est rempli, l'ouvrage soutient constamment l'intérêt. On y voit une fois de plus combien est pénible et généreuse la vie du missionnaire catholique dans ces contrées désertes, couvertes de glaces les deux tiers de l'année. En lisant ces récits, on ne peut qu'admirer l'intrépidité qui entreprend de pareils travaux et la patience qui y persévère. Mais les obstacles matériels ne sont rien encore auprès des difficultés morales, et la plus grande souffrance du missionnaire est de vivre isolé parmi des peuplades barbares qui abandonnent au milieu des bois leurs vieillards et leurs infirmes, exerçant même entre eux les cruautés les plus horribles, et ne reculant pas devant l'anthropophagie. Quand on a lu l'histoire d'une pauvre orpheline trouvée dans le désert par Mgr Faraud, et confiée par lui à une famille de sauvages, puis dévorée par ses nourriciers, on comprend combien le cœur de l'évêque doit saigner, et pourquoi il souhaite si ardemment d'avoir quelques asiles où recueillir ces pauvres créatures abandonnées par leurs pères et mères. C'est pour contribuer à cette bonne œuvre que M. Fernand Michel a écrit son livre, et le produit en sera consacré à l'établissement d'une de ces maisons de refuge. Après le récit des courses et des travaux du missionnaire, l'auteur nous donne quelques notices curieuses sur les mœurs, l'histoire, la géographie des tribus évangélisées par Mgr Faraud. — L'ouvrage se termine par une légende : les Aventures des deux Eltchékouyé. On y trouve la forte imagination des fils du désert, le tableau de leurs mœurs, de leurs croyances religieuses, et on s'intéresse à ce récit dont la forme étrange et fantastique rappelle les contes de l'Orient. — J. H.

— *Les Sœurs de l'Instruction et les Béates*, ou Institutrices de village de la Haute-Loire, par M. Dunglas, ancien Recteur de l'Académie départementale de la Haute-Loire. — 2e édit. Paris, Le Clere, 1865.

Les Etudes ont annoncé, il y a trois ans, la première édition de cette notice. Nous ne répéterons donc ici rien de ce qui a déjà été dit sur les services rendus par les Béates du Velay à l'éducation chrétienne et à l'instruction de la jeunesse. Mais il est un point sur lequel l'auteur lui-même s'était d'abord peu arrêté, et que le premier compte rendu indique à peine. Or ce n'est pas assurément le côté le moins curieux de cette belle œuvre, et nous devons remercier M. Dunglas de lui avoir donné une plus large place dans cette nouvelle édition. Il s'agit de la part prise depuis deux siècles par les Béates à la fabrication de la dentelle, principale industrie du département de la Haute-Loire, où elle occupe plus de soixante-dix mille ouvrières et procure chaque année au pays un revenu de dix millions. M. Dunglas fait à

ce sujet de curieuses révélations, et plus d'un lecteur sera surpris d'apprendre que la fabrication des dentelles doit son origine dans la Haute-Loire à saint François Régis, l'apôtre du Velay et du Vivarais. Ces deux provinces étaient alors complétement ruinées par les guerres de religion. Vivement touché d'un si déplorable état, le saint, tout en travaillant au salut des âmes, chercha les moyens de soulager aussi la misère du peuple. Ayant trouvé dans ses courses quelques pauvres femmes qui faisaient de la dentelle, il vit du premier coup d'œil les avantages que cette occupation présentait même sous le rapport moral, et s'attacha aussitôt à la propager. « Comment en effet, nous dit M. Dunglas, ne pas apprécier une industrie qui permet aux mères de famille d'augmenter le bien-être de leur intérieur sans le quitter, sans le négliger; qui y fait concourir les jeunes filles dès leur bas âge, et leur fait contracter des habitudes d'ordre et de propreté, qui utilise même les forces défaillantes de la vieillesse et écarte de son esprit la pensée qu'elle est un fardeau inutile? Quelle ressource enfin contre les suites de l'oisiveté souvent plus funeste que la misère, dans un pays où l'hiver dure six mois et le couvre de neiges! » Tout le monde eût du, ce semble, applaudir au développement d'une œuvre si utile. Il n'en fut pas ainsi toutefois, et la plus forte opposition vint du parlement de Toulouse, qui, en 1640 interdit dans son ressort à toute personne de quelque sexe, qualité et condition qu'elle fût, de porter des dentelles. M. Dunglas cite les considérants de cet étrange arrêt : du premier d'entre eux que voici, il est facile de conclure combien déjà cette nouvelle industrie avait augmenté l'aisance et la richesse des habitants : « Toutes les personnes du sexe étant employées, y est-il dit, à la fabrication des dentelles, on a de la peine à se procurer des domestiques. » En conséquence, l'arrêt ruinait complétement cette nouvelle branche de commerce. Mais saint François Régis sollicita et obtint la révocation de l'édit. Toutefois l'œuvre du saint ne donna tous ses fruits qu'après avoir été régularisée par les Béates. Celles-ci, encore de nos jours, après avoir accompli leur tâche journalière de maîtresses d'école, organisent dans chaque hameau des chambrées d'ouvrières; et là elles président au travail, aux exercices de piété; elles enseignent l'art de varier les dessins, afin de les conformer à tous les caprices de la mode. Sous cette intelligente direction, les *dentellières* de la Haute-Loire sont devenues les meilleures ouvrières de la France. A ce service important, les Béates en ajoutent un autre qui n'est pas moins grand. Elles servent d'intermédiaires entre les acheteurs et les ouvrières; elles empêchent celles-ci de tomber sous la main d'industriels avides ou de se faire les unes aux autres une concurrence illimitée. En face de leur

expérience, le marchand ne peut pas refuser un travail sous prétexte qu'il est mal fait, ni diminuer les salaires, ou laisser les dentelles pour compte à l'ouvrière en réclamant encore le prix du fil employé. Il faut avoir vu dans d'autres contrées quelle est la condition des ouvriers vis-à-vis de leur patron, pour comprendre toute la grandeur du service rendu par les Béates aux populations de la Haute-Loire. Du reste, les ouvrières savent l'apprécier à sa valeur, et, quoique parfaitement libres de conclure elles-mêmes leurs marchés, elles chargent encore les Béates de presque toutes les transactions. Le livre que nous annonçons, contient en outre un grand nombre de faits très-intéressants, racontés de la manière la plus attachante; mais ce que nous avons dit peut suffire, et le lecteur qui voudrait connaître plus intimement l'organisation de cette œuvre n'a rien de mieux à faire que de lire en entier la notice de M. Dunglas : il ne s'en repentira pas. — J. H.

La France héroïque. Vies et récits dramatiques, d'après les chroniques et les documents originaux, par M. Bathild Bouniol. Deuxième édition, considérablement augmentée. 4 vol. in-12. Paris, Ambroise Bray, 1865.

Cet ouvrage, écrit d'ailleurs d'un bon style et avec critique, nous rappelle à certains égards le *Miroir historial* de Vincent de Beauvais, les *Grandes Chroniques* de France et le *Rosier des Guerres*, l'histoire, en un mot, comme la concevaient et l'aimaient nos aïeux; c'est-à-dire, non pas un tissu laborieux et parfois inextricable de faits et de dates, de combinaisons stratégiques, d'intrigues de cours et de cabinets, de négociations et de traités, mais un vaste tableau où les grands capitaines et les héros se meuvent à l'aise et en pleine lumière, où la plus large part est faite à l'admiration, et où le narrateur enfin, ne se piquant pas de fine politique, se complaît au récit des belles actions, des élans généreux et des dévoûments magnanimes, toutes choses capables d'inspirer à son lecteur de vifs sentiments d'honneur et de prud'hommie. On ne pouvait mieux justifier cette épigraphe, empruntée au P. Lacordaire : *L'Histoire d'un peuple est celle de ses grands hommes*. Figurez-vous donc que vous passez en revue, depuis l'origine de la monarchie française et même avant, — car le livre débute par Vercingétorix, — tout ce qui a laissé un nom illustre dans notre histoire. Quel magnifique défilé que celui qui amène tour à tour sous vos regards Charlemagne et saint Louis, Roland et Godefroi de Bouillon, Duguesclin et Bayard, Jeanne d'Arc et Jeanne Hachette, Henri IV et Louis XIV, Turenne et Condé, Vauban et Catinat, Louis XVI et les héros vendéens, et qui se termine par l'ère napoléonienne, où l'on peut encore trouver des

guerriers sans peur et sans reproche tels que Daumesnil et Drouot, preuve éclatante que la séve héroïque n'est pas encore épuisée dans notre France. Nous le dirons sans détour, cette lecture nous a charmé; elle réalise l'idée que nous avions d'un *Plutarque chrétien*. Tout en admirant ces grands hommes, on y apprendra *de l'histoire* sans ennui ni fatigue, parce que tout cela est écrit sans prétention et sans pédantisme. Ce n'est pas à dire que l'auteur n'ait pas recouru aux sources; loin de là, il a su les mettre à profit avec beaucoup d'art, bien qu'il n'ait pas jugé à propos de charger ses pages de notes et de citations. Souvent même il laisse parler nos vieux chroniqueurs, dont le texte, retouché d'une main discrète, devient accessible à tout le monde sans perdre sa saveur primitive, par un travail analogue à celui qu'accomplissait dernièrement M. Natalis de Wailly en faveur du sire de Joinville. Bref, ce n'est point là de l'*histoire-baccalauréat*, si l'on veut me passer cet affreux mot; c'est cependant quelque chose d'utile et de grave, comme tout ce qui tient à l'éducation, à la formation morale de l'homme. C'est une lecture saine et attrayante à l'usage de la jeunesse ; c'est en quelque sorte la *Fleur des histoires*, digne d'être placée dans la bibliothèque des familles chrétiennes à côté de la *Fleur des Saints;* c'est le *Gesta Dei per Francos* des classes populaires. — Ch. D.

— *Une chrétienne à Rome*, 1 vol. in-12, 420 pages. Paris, 1866, Poussielgue.

Si c'est déjà un premier mérite pour un livre de répondre parfaitement à son titre, le volume que nous annonçons possède éminemment ce genre de mérite. *Une chrétienne à Rome :* Oui, c'est bien cela. Vous y trouverez en effet une vraie chrétienne parlant de la ville sainte et racontant, sous forme de Lettres à une sœur, les spectacles, les impressions qui ont exalté sa foi, enflammé son amour dans ce pieux pèlerinage. Les choses qui attirent les curiosités vulgaires l'ont laissée presque indifférente : elle ne voit que ses églises, ses monuments religieux, ses dévots sanctuaires, ses catacombes, ses chers saints, ses martyrs, ses papes, son Pie IX. Sur tout cela elle épanche son âme, sans une ombre de prétention ni de recherche, avec une noble simplicité, avec un accent de pieuse conviction qui s'élève parfois jusqu'au ton d'une éloquence toute virile. Excellent livre, destiné à faire mieux connaître et mieux aimer la sainte cité qui est, en ce monde, l'universelle patrie de nos âmes. — P. T.

Le Gérant : E. PATON.

PARIS. — IMPRIMERIE VICTOR GOUPY, RUE GARANCIÈRE, 5.

TABLE ANALYTIQUE

AUTEURS

ARTICLES

CHRONIQUE RELIGIEUSE DE L'ORIENT.

CORRESPONDANCE.

BIBLIOGRAPHIE.

PARIS. — IMP. DE V. GOUPY, RUE GARANCIÈRE, 5.



